

Lundi, le 6 Février 1871.

Siéance du 6 Février 1871.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue au Palais-de-Justice, en la dite Cité, lundi, le sixième jour de Février mil huit cent soixante-onze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. M. Désilets, Ecuyer,  
 et Messieurs les Conseillers Raptist,  
 De Noncourt,  
 Dupresne,  
 Jourdain,  
 Latrille  
 Malhiot  
 Shortis,  
 Thivierge.

**- COPIE -**  
 Service de la gestion des documents et archives - VTR

Rapport du Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances.  
 Lundi, le 6 Février 1871.  
 Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

Comptes approuvés.

M. l'Inspecteur	Paiement Liste	\$	40 1/2
" Joseph Panneton	Chemins d'hiver		25 " "
" Joseph Duval	" "		10 " "
" Hubert Dusault	Ouvrage		125
" Ovide Rocheleau	Commission sur licences		235
" J. E. Trottier	Ouvrage		20 " "
		\$	656 1/2

Rapport sur la requête de J. O. A. Craig, C<sup>te</sup>.

Votre Comité fait de plus rapport qu'il a examiné la requête de J. O. A. Craig, Ecuyer, présentée à votre Conseil le 19 Décembre dernier et il recommande que lorsque M. J. O. A. Craig aura fourni à ce Conseil une quittance notariée en bonne et due forme ou tout autre acte notarié, constatant que l'hypothèque créée par Jean Arthur Desfossés en faveur de la Compagnie de Prêt et de Dépôt du Haut-Canada, devant T. Doucet et confrère, notaires, le neuf Novembre 1861, sur les terrains désignés au premier paragraphe du certificat du registraire annexé au présent et aussi de l'hypothèque créée par le dit Jean Arthur Desfossés, Demoiselle Angélique Desfossés et Dame Lucie Desfossés, épouse de F. M. Guillet, Ecuyer, en

2

Lundi, le 6 Février 1871.

en faveur de la dite Compagnie de Prêt et de Dépôt du Haut-Canada, par acte passé devant M<sup>re</sup>. F. Lottinville et confrère, notaires, le dix-sept Décembre 1861, sur les dits terrains, et lorsque le dit J. C. H. Craig, aura payé tous les arrérages qu'il doit à la dite Corporation soit pour intérêt, amortissement ou pour prime d'assurance dus sur ou relativement à la créance de la Corporation sur les dits terrains, ce Conseil donne main-levée de son hypothèque sur le terrain désigné comme suit en 3<sup>me</sup> lieu dans le premier paragraphe du dit certificat, savoir: 3<sup>o</sup> un autre lot de terre situé dans la dite Cité, contenant trente pieds de front sur soixante pieds de profondeur, prenant son front à la rue Notre-Dame, sa profondeur à la propriété de Dame Pierre Desfosés, au sud-ouest à celle de demoiselle Angélique Desfosés, et de l'autre côté au dit J. C. H. Craig, le dit Conseil réservant à la dite Corporation son hypothèque sur les deux autres terrains mentionnés au dit paragraphe du dit certificat.

Dans l'opinion de Notre Comité la garantie de la Corporation sera aussi considérable sur ces deux derniers terrains seulement lorsque les dites hypothèques qui prirent celle de la Corporation auront été payées, qu'elle l'est actuellement sur les trois terrains.

Respectueusement soumis,

(Signé)

N. L. De Noncourt,  
Alex. Baptist,  
H. G. Malhiot.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. Shortis,

Secondé par Mr. Jourdain,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Malhiot,

Secondé par Mr. Baptist,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer au nom de la Corporation un billet payable en trois mois à l'ordre du Secrétaire-Trésorier pour deux mille piastres pour rencontrer un billet de quatre cents piastres qui est devenu échue le cinq du courant et un autre billet pour quinze cents piastres qui sera dû le onze du courant.

Adoptée.

La séance est ajournée à mercredi, le 8 du courant, à 7<sup>1/2</sup> heures du soir.

Ed. Brillet

J. A. Mijon Sec. Trés.

Maire

Ajournement

3  
Mercredi, 8 Février 1871.

Séance du 8 Février 1871.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue au lieu ordinaire, mercredi, le huit Février mil huit cent soixante-onze, à sept heures et demi du soir, étaient présents :

Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Curier,  
et Messieurs les Conseillers, Baptiet,  
De Noncourt,  
Dufresne,  
Jourdain,  
Latreille,  
Malhiot,  
Shortis,  
Thivierge.

Lettre à Mr. J. Perrault.

Instruction verbale est donnée au Secrétaire-Trésorier d'écrire à Mr. Zéphirin Perrault, à Deschambault, et de lui demander de passer au bureau de ce Conseil, la première fois qu'il viendra en cette Cité, afin d'examiner les plans de l'hôtel-de-ville projetés. Et le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le vingt du courant, à sept heures et demi du soir.

Ajournement.

L. A. Prigone  
Sec. = Trés.

J. M. Desilets  
Maire.

Séance du 20 Février 1871.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue au Palais de Justice, en la dite Cité, lundi, le vingtième jour de Février mil huit cent soixante-onze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :

Monsieur le Pro-Maire, N. L. De Noncourt,  
et Messieurs les Conseillers, Baptiet,  
Jourdain,  
Latreille,  
Malhiot,  
Thivierge.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Lundi, le 20 Février 1871.

Au Conseil :

Le Comité des Finances à l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants :

A

4

Lundi, le 20 Février 1871.

Al' Inspecteur	Paiement	\$ 19 75
" Bazile Aubry	1 sleigh	8 " "
" G. A. Fearon	Arrestation	1 " "
Au Secrétaire-Trésorier	Intérêt sur billets	47 55
A Ovide Rochebeau	Commission sur licences	2 " "
Aux Employés	Salaires	128 83
Au Secrétaire-Trésorier	Billet payable	400 " "
" do	" "	1500 " "
" do	" "	200 " "
A la Comp <sup>ie</sup> d'Assur <sup>ie</sup> Impériale	Prime d'assurance	6 25
" William Lanigan	Spot à l'eau, etc.	" 95
		\$ 2314 33

Respectueusement soumis,

(Signé)

N. L. De Noncourt,  
Alex. Baptiste,  
H. G. Malhiot.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. Thivierge,  
Secondé par Mr. Jourdain,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adoptée.

2<sup>e</sup> motion.

Billets en renouvellement.

Proposé par Mr. Malhiot,  
Secondé par Mr. Baptiste,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de cette Cité un billet payable en trois mois, à l'ordre du Secrétaire-Trésorier, pour mille piastres afin de renouveler un billet de cinq cents piastres qui sera dû le 22 du courant et un autre billet de cinq cents piastres qui deviendra dû le 27 du courant.

Adoptée

3<sup>e</sup> motion.

Pour autoriser Mr. Malhiot à signer un acte de cession de terrain par les sieurs et D<sup>me</sup> Hart pour l'ouverture d'une rue.

Proposé par Mr. Baptiste,  
Secondé par Mr. Jourdain,

Que Henri Gédéon Malhiot soit autorisé à passer acte de la part de la Corporation de cette Cité avec J. C. Hart, Ecuyer, Adolphe M. Hart, Ecuyer, et Demoiselle Caroline Hart, pour l'ouverture d'une rue entre les rues Alexandre et des Forges, aux termes et conditions du projet d'acte ci-annexé.

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Malhiot,  
Secondé par Mr. Jourdain,

Que

5  
Lundi, le 20 Février 1871.

Pour emprunter \$3000  
de M<sup>de</sup> Vallières.

Que le Maire soit autorisé à emprunter de Madame Veuve Vallières la somme de trois mille piastres pour un espace de deux ans avec intérêt de huit pour cent par année, et à en consentir un acte d'obligation ne portant pas hypothèque ou un billet promissaire.

Adoptée

5<sup>e</sup> motion.

Luce Corbeil discontinué  
comme gardien de la Com-  
mune.

Proposé par Mr. Thivierge.

Secondé par Mr. Jourdain,

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à notifier Luce Corbeil qu'au premier Mai prochain ses services ne seront plus requis comme gardien de la Commune et qu'il ait à livrer alors la maison qu'il occupe actuellement.

Adoptée.

6<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Latreille,

Secondé par Mr. Malhiot

Que la requête de Mr. Norbert Doucet soit renue et lue.

Adoptée.

Requête de Norb<sup>e</sup> Doucet

Requête de Mr. Norbert Doucet demandant que la licence qu'il doit pour avoir tenu, cette année, une traverse avec des canots lui soit remise.

7<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Malhiot,

Secondé par Mr. Latreille,

Que la requête de Mr. Norbert Doucet soit renvoyée.

Adoptée.

Ajournement.

La séance est alors close et ajournée à lundi, le six de Mars prochain, à sept heures et demi du soir.

L. Migon  
Sec. Trés

M. Rossignol  
Pro-Maire.

Convocation d'une assem-  
blée spéciale du Conseil.

Au Secrétaire-Trésorier du  
Conseil de la Cité des Trois-Rivières. }

J'ai convoqué une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville, ce soir, à sept heures et demi, pour prendre en considération la question de la construction de l'hôtel-de-ville.

Trois-Rivières, 24 Février 1871.

(Signé)

J. M. Desilets,

Maire.

6

Lundi, le 27 Février 1871.

Séance du 27 Février  
1871.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue au Palais-de-Justice, en la dite Cité, lundi, le vingt-septième jour de Février mil huit cent soixante-onze, à sept heures et demi du soir, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Ecuyer,  
et Messieurs les Conseillers Baptiste,  
De Noncourt,  
Jourdain,  
Dupresne,  
Latreille,  
Malhiot,  
Shortis,  
Thivierge.

Ajournement.

Le Conseil n'a procédé à aucune affaire et s'est ajourné à mercredi, le premier de Mars prochain, à sept heures et demi du soir.

J. M. Desilets  
Sec. Trés.

J. M. Desilets  
Maire.

Séance du 1<sup>er</sup> Mars 1871.

A une assemblée régulière, suivant ajournement du 27 Février dernier, du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue au Palais-de-Justice, en la dite Cité, mercredi, le premier jour de Mars mil huit cent soixante-onze, à sept heures et demi du soir, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Ecuyer,  
et Messieurs les Conseillers Baptiste,  
De Noncourt,  
Dupresne,  
Jourdain,  
Latreille,  
Malhiot,  
Thivierge.

Ajournement.

Le Conseil n'a pas siégé et a ajourné la prochaine assemblée régulière à mercredi prochain, le huit du courant, à sept heures et demi du soir.

J. M. Desilets  
Sec. Trés.

J. M. Desilets  
Maire.

Mercredi, le 8 Mars 1871.

Séance du 8 Mars 1871.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue, mercredi, le huit Mars mil huit cent soixante-onze, à sept heures et demi du soir, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Ecuier,  
 et Messieurs les Conseillers Baptiste,  
 Desfrane,  
 Jourdain,  
 Latreille,  
 Malhiot,  
 Thivierge.

Le Conseil n'a pas siégé et s'est ajourné à lundi prochain, le 13 du courant, à 7<sup>h</sup> heures du soir.

L. A. Miron  
 Secrétaire-Trésorier

J. Desilets  
 Maire.

Ajournement

Séance du 13 Mars 1871.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue au Palais de Justice, en la dite Cité, lundi, le treizième jour de Mars mil huit cent soixante-onze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Ecuier,  
 et Messieurs les Conseillers Baptiste,  
 De Roucoust,  
 Dupesne,  
 Latreille,  
 Malhiot,  
 Shortis.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Mercredi, le 13 Mars 1871.

Au Conseil:

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

Au Secrétaire-Trésorier	Billet promissoire	\$	500	" "
" do	" "		500	" "
" do	Timbres		90	
" do	Prime d'assurance		5	" "
" do	Télégrammes		50	
	A reporter	\$	1006	40

8

Lundi, le 13 Mars 1871.

Joseph Panneton	Chemins d'hiver	Report \$	1006 40
do	"	"	25 "
J. B. Ringuette	Crées publiques		75
Joseph Parent	Arrestation		1 50
Fabien Férou	Services de Constables		4 "
D. E. Frigon	Bois de chauffage		10 50
Adolphe Férou	Ouvrage au Marché		16 2½
L. Livernoche	Allumé un fanal		5 25
Joseph Duval	Charroiyage		50
Ch. Girard	Sciage de bois		26 7½
Joseph Petruquey	Ramonage		45 "
Le Secrétaire-Tresorier	1 directory		4 "
A. J. M. Désilets	Frais de voyage		37 "
		\$	1144 20

Le tout respectueusement soumis,  
 (Signé) N. L. De Noncourt,  
 " H. G. Malhiot,  
 Alex<sup>e</sup> Baptiet.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. Shortis.

Secondé par Mr. Dufresne.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
 Adoptée.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Malhiot.

Secondé par Mr. De Noncourt.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de cette Cité un billet payable à demande pour sept cents piastres avec intérêt de huit par cent l'an, le dit billet étant en à compte du montant dû à Messrs G. Baptiet & Fils.

Passée.

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Latreille.

Secondé par Mr. Baptiet.

Que les requêtes de Messrs. Moïse Ritchob, P. D. Milot, Frs. Panneton, James Dean et G. O. Belair soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Mr. Moïse Ritchob

Requête demandant la permission de passer dans les rues de cette Cité les conduites d'un aqueduc qu'il se propose d'établir, aux conditions mentionnées dans la dite requête.



9  
Lundi, le 13 Mars 1871.

Requête de Mr. P. D. Milot.

Requête de Mr. P. D. Milot, boucher, pour demander qu'il soit chargé de construire un abattoir public pour les bouchers.

Requête de Mr. Frs. Pamneton.

Requête de Mr. Frs. Pamneton exposant que par suite d'une maladie récente, il est incapable, actuellement, de payer les taxes qu'il doit à la Corporation et demandant du délai jusqu'au premier jour de Juin prochain.

Requête de Mr. James Dean. (première.)

Requête de Mr. James Dean demandant la permission d'ériger un engin à vapeur sur un terrain au coin des rues du Fleuve et René.

4<sup>e</sup> motion

Proposé par Mr. De Noncourt.

Pour permettre à Mr. James Dean d'ériger un engin à vapeur.

Secondé par Mr. Shortis.

Que la requête de James Dean demandant la permission d'ériger un engin à vapeur dans les limites de cette cité soit accordée.

Adoptée.

Requête de Mr. James Dean. (deuxième.)

Requête de Mr. James Dean pour demander qu'il lui soit permis d'ériger en bois, aux coins des rues du Fleuve, René et Bell, un atelier pour la préparation du bois de construction, le dit atelier devant être couvert en métal.

Avis de motion.

Je, soussigné, donne par le présent avis que dans six jours de cette date, ou à toute séance de ce Conseil qui sera tenue après la dite date, je ferai application pour amender le chapitre neuf des règlements de ce Conseil, intitulé: "règlement concernant le département du feu" de manière à permettre à James Dean, Etc., de bâtir une bâtisse en bois sur la rue du Fleuve, entre la rue René et la rue Bell, pour y établir une machine à planer et verlopper, à la condition qu'il couvre la dite bâtisse en fer et que les engins et les bouilloires soient placés dans une bâtisse en briques, couverte en métal.

Trois-Rivières, 13 Mars 1871.

(Signé)

H. G. Malhiot

Requête de Mr. G. O. Bélair.

Requête de Mr. G. O. Bélair demandant à être payé pour un morceau de terrain que la Corporation a pris sur son emplacement au coin des rues Niverville et Adair, afin d'élargir et de redresser la rue Adair, à cet endroit.

Ajourné pour une demi-heure.

Le Conseil s'ajourne ensuite pour une demi-heure et se forme en comité général pour examiner les plans de l'hôtel-de-ville.

Le Conseil, à l'expiration de la dite demi-heure, s'étant de nouveau

Lundi, le 13 Mars 1871.

5<sup>e</sup> motion.  
Pour inviter Mr. Bourgeau, architecte, à rencontrer le Conseil.

nouveau réuni en assemblée régulière, il est :

Proposé par Mr. Malhiot,

Secondé par Mr. Latrielle,

Que le secrétaire de ce Conseil écrive à Mr. Bourgeau, architecte, pour s'informer s'il pourrait descendre aux Trois Rivières pour rencontrer les membres de ce Conseil et leur donner son opinion et faire ses suggestions au sujet des plans et devis de l'hôtel-de-ville, quand il pourrait venir et combien il chargerait pour cela.

Emportée sur division de 4 pour et 2 contre la motion, viz :

- |                   |                  |
|-------------------|------------------|
| Pour :            | Contre :         |
| Mr. O. Latrielle, | Mr. De Noncourt, |
| " A. Baptist,     | " Dufresne.      |
| " M. G. Malhiot,  |                  |
| " J. Shortie.     |                  |

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain, le 20 du courant, à sept heures et demi du soir, et la séance est levée.

J. M. Migon  
Sec. Trésor

M. Desjardins  
Maire.

Séance du 20 Mars 1871.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue au Palais-de-Justice, en la dite Cité, lundi, le vingtième jour de Mars mil huit cent soixante-onze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :

- Son Honneur le Maire, J. M. Desjardins, Ecuyer,  
et Messieurs les Conseillers Baptist,  
De Noncourt,  
Dufresne,  
Jourdain,  
Latrielle,  
Malhiot,  
Thivierge.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Lundi, le 20 Mars 1871.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants :

A

Lundi, le 20 Mars 1871.

Al' Inspecteur	Paie liste	\$	4 04 1/2
" Olivier Pothier	Courage		" 25
" Alexis Lafont	Lavage		" 25
" Geo. E. Haut	Acte notarié		5 "
" Norbert Cingras	Arrestation		163
		\$	14 17 1/2

Respectueusement soumis,  
 (Signé) N. L. De Noncourt,  
 H. G. Malhiot.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. Jourdain,  
 Secondé par M. Dufresne,  
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
 Adoptée

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Malhiot,  
 Secondé par Mr. Jourdain,  
 Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre XXI, Règle-  
 ment pour amender le chapitre IX des règlements, intitulé: Règle-  
 ment concernant le Département du Feu" soit maintenant lu, passé  
 et adopté et que le dit règlement soit et devienne en force à  
 compter de ce jour.  
 Adoptée.

Règlement pour amender  
 le règlement concernant  
 le Département du Feu.

Chapitre XXI.

Règlement

pour amender le chapitre IX des règlements, intitulé: "Rè-  
 glement concernant le Département du Feu."

Préambule.

Attendu qu'il est désirable d'encourager autant que pos-  
 sible l'établissement dans les limites de cette Cité des ma-  
 nufactures et des établissements industriels;

Et attendu que James Dean, Ecuyer par sa requête en  
 date du treizième jour de ce présent mois, a informé ce Con-  
 seil qu'il a l'intention d'établir sur la rue du Fleuve, en-  
 tre les rues René et Bell, un atelier pour planer, scier et  
 autrement préparer le bois de construction, et qu'il a exposé  
 par la même requête qu'il est incapable de construire cet  
 atelier autrement qu'en bois et couvert en métal; mais que  
 l'engin à vapeur et la bouilloire destinés à donner la force  
 motrice au dit établissement, seront placés dans une bâtisse  
 séparée, construite en brique et couverte en métal;

Et attendu que les susdites bâtisses se trouvent séparées  
 sur

12

Lundi, le 20 Mars 1871.

sur trois côtés des bâtisses et lots à bâtir environnantes par les rues du Fleuve, René et Bell, et que les dites bâtisses sont de plus situées dans le voisinage immédiat du fleuve St. Laurent;

Qu'il soit ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir: —

Sec. 1. Les sections vingt-sept, vingt-huit, vingt-neuf, trente et trente-une du chapitre-neuf des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département du Feu", sont par le présent rappelées et abrogées quant à ce qui concerne une certaine bâtisse devant servir d'atelier ou manufacture et contenir des machines ou instruments pour varloper, embouffeter ou autrement préparer le bois, que James Dean, Coûtier, a l'intention de construire sur un terrain situé sur la rue du Fleuve et entre les rues René et Bell, en cette Cité, laquelle bâtisse pourra être construite en bois et couverte en métal.

Sec. 2. Toute autre bâtisse qui pourrait être érigée sur le susdit terrain devra l'être aux termes du règlement par le présent amendé.

Sec. 3. Toutes les dispositions du chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Règlements", qui sont susceptibles de s'appliquer au présent règlement, s'y rapporteront et s'y appliqueront.

Sec. 4. Le présent règlement prendra force et effet à dater de ce jour.

Proposé par Mr. De Noncourt.

Secondé par Mr. Baptist.

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à annoncer que les demandes de certificats pour obtenir des licences d'auberges seront reçues jusqu'au vingt Avril prochain et pas plus tard.

Adoptées.

Lettre de Mr. Victor Bourgeau, architecte, à Montréal, en réponse à une lettre du Secrétaire-Trésorier, concernant les plans de l'hôtel-de-Ville.

Proposé par Mr. Malhiot.

Secondé par Mr. Latreille.

Que vu la réponse de Mr. Bourgeau à la lettre de la Corporation, le Secrétaire-Trésorier se transporte à Montréal avec les divers plans, devis et spécifications de l'hôtel-de-Ville,

et

Certaine bâtisse pourra être construite en bois.

Les autres bâtisses seront à l'épreuve du feu.

Le chapitre 1<sup>er</sup> des règlements s'appliquera au présent.

En force.

3<sup>e</sup> motion.

Certificats pour licences d'auberges.

Lettre de Mr. V. Bourgeau au sujet des plans de l'hôtel-de-Ville.

4<sup>e</sup> motion.

Pour autoriser le Secrétaire-Trésorier à aller à Montréal au sujet des plans de l'hôtel-de-Ville.

Lundi, le 20 Mars 1871.

et qu'il les fasse examiner par Mr. Bourgeau, architecte, et obtienne son opinion sur les dits plans et spécialement sur les points suivants:

- 1<sup>o</sup> Combien coûterait à peu près une bâtisse en brique conforme au plan de Mr. Larue, avec ouvertures semblables à celles figurées sous le N<sup>o</sup> 1 par Mr. Perrault.
- 2<sup>o</sup> Si les ouvertures suggérées par Mr. Perrault s'accordent avec le plan de l'édifice et pourraient être substituées sans trop d'inconvénient à celles figurées sur le plan.
- 3<sup>o</sup> Si l'on peut sans inconvénient faire disparaître la colonne du centre dans la salle du Conseil, telle que figurée sur le plan de Mr. Larue, et si le mode suggéré par Mr. Perrault est acceptable et sûr.
- 4<sup>o</sup> S'il serait mieux de placer la salle du Conseil, tel que suggéré par Mr. Perrault, à son plan, ou de le placer sur le devant de l'édifice tel que figure au plan de Messrs. Pothier & Hamel.
- 5<sup>o</sup> Si le nombre additionnel de colonnes suggéré par Messrs. Pothier et Hamel est désirable, ainsi que les autres changements indiqués par eux et notamment le changement dans le toit, et si ce dernier changement aura l'effet de changer l'apparence extérieure de la bâtisse.

Adoptée.

Lettre de Mr. Robert Kiernan.

Lettre de Mr. Robert Kiernan se plaignant que les rues sont dans un mauvais état et que les règlements ne sont pas exécutés.

5<sup>e</sup> motion.

Achat de terrain de G. O. Pelain.

Proposé par Mr. Malhiot,  
Secondé par Mr. De Noncourt,

Qu'une somme de dix piastres soit payée à G. O. Pelain pour prix et valeur d'un certain morceau de terrain au coin des rues Niverville et Adair, que cette Corporation a pris pour élargir et redresser les dites rues et que Son Honneur le Maire soit autorisé à en passer contrat.

Passée.

Ajournement.

La séance est ensuite ajournée à lundi, le troisième jour d'Avril prochain, à sept heures et demi du soir.

G. A. Migon.

Secrétaire-Trésorier.

Emorillo  
Maire.

111

Lundi, le 27 Mars 1871.

Convocation  
d'une assemblée spéciale.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque pour ce soir, à sept heures et demi, une assemblée spéciale du Conseil de cette Cité, pour examiner les plans de l'hôtel-de-ville et pour autres objets.

Trois-Rivières, 27 Mars 1871. -  
(Signé) J. M. Désilets,  
Maire.

Séance spéciale du 27  
Mars 1871.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue au Palais-de-Justice, en la dite Cité, lundi, le vingt-septième jour de Mars mil huit cent soixante-onze, à sept heures et demi du soir, étaient présents :

Son Honneur le Maire, J. M. Désilets, Ecuyer,  
et Messieurs les Conseillers De Noncourt,  
Malhiot,  
Thivierge,  
Jourdain,  
Dufresne.

1<sup>re</sup> motion.

Pour autoriser Messrs. Bourgeau et Leprohon à faire de nouveaux plans, etc., pour l'hôtel-de-ville.

Proposé par Mr. De Noncourt,

Secondé par Mr. Thivierge,

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à renvoyer à Messrs. Bourgeau & Leprohon, architectes, à Montréal, les différents plans de l'hôtel-de-ville projeté et de leur demander de nouveaux plans détaillés et complets avec les spécifications nécessaires pour cette bâtisse, avec les modifications suivantes, savoir :

1<sup>o</sup> Que les cadres des fenêtres soient en fonte et semblables à ceux figurés sur le plan de Messrs. Bourgeau & Leprohon et estimés à vingt-cinq piastres, pour toutes les fenêtres.

2<sup>o</sup> Que les lucarnes soient aussi les plus ornées d'après le même plan.

3<sup>o</sup> Que le portique en bois sur le devant de la bâtisse soit supprimé et remplacé par un balcon tel que figuré au dit plan.

4<sup>o</sup> Que la couverture soit aussi suivant le dit plan. (à la Mansard)

5<sup>o</sup> Qu'il soit fait un clocher tel que figuré au dit plan.

6<sup>o</sup> Qu'il soit fait une porte au centre du pignon du côté

Lundi, le 27 Mars 1871.

côté où sera la salle du Conseil et qu'il soit placé deux fenêtres de chaque côté de la dite porte, et que ces cinq ouvertures soient posées de la manière que les dits Messrs. Bourgeau & Leprohon le trouveront le plus convenable.

7° Que les poutres aux planchers de la dite bâtisse soient placées et faites de la manière proposée par les dits Messrs. Bourgeau & Leprohon.

8° Que des colonnes soient placées vis-à-vis chaque trumeau ainsi qu'il est suggéré par les dits architectes.

9° Que les dits Messrs. Bourgeau & Leprohon soient autorisés à faire aux dits plans tous autres changements, additions ou retranchements qu'ils jugeront être avantageux et convenables.

Adoptée.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Malhiot,  
Secondé par Mr. Dufresne,

Que la requête de Messrs. Charles Bourgeois et Robert Scott soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de Charles Bourgeois et Robert Scott.

Requête de Messrs. Charles Bourgeois et Robert Scott demandant qu'il ne soit accordé qu'une seule licence pour tenir une traverse entre cette Cité et la rive sud du Fleuve S. Laurent.

Référé au Comité des Chemins.

La séance est alors close et levée.

Clôture

J. P. Mignon

Sec. Trés.

M. Dubreuil

Maire.

Séance du 3 Avril 1871.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue au Palais-de-Justice, en la dite Cité, lundi, le troisième jour d'Avril mil huit cent soixante-onze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Ecuyer,  
et Messieurs les Conseillers Baptiet, Jourdain,  
Malhiot et Thivierge.

Rapport

Lundi, le 3 Avril 1871.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Lundi, le 3 Avril 1871.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

À la Compagnie du Feu N°1	Prime	\$	15	00
" " do " " " 2	"		6	00
" " do " " " 3	"		6	00
" Jean Lafont	Transport d'une pompe		2	50
" Didace St Pierre	" " "		2	50
" Sévère Duval	" " " acs		1	30
" Joseph Dufresne	Charrage d'eau		1	00
" Isaac St Cyr	" "		4	00
" Henri Deslauriers	" "		3	80
" Adolphe Gendron	" "		1	50
" do	" "		0	30
" Pierre LeBel	" "		0	40
" Joseph Lamotte	" "		0	30
" Elie Dubois	" "		0	30
" F. A. Precourt	" "		0	30
" David Raymond	" "		0	50
" Jean Janvier	" "		0	70
" Benj Lacerte	" "		0	60
" Jos Girard	" "		0	30
" Médard Paquin	" "		0	70
" Jos Duval	" "		2	40
" Onég. Milot	" "		0	60
" Nère Veillet	Ouvrage à un feu		2	00
" Jean Lafont	" " " "		0	50
" Joseph Panneton	Chemise d'hiver		25	00
" Joseph Duval	" "		20	00
" Godf. Belair	Achat de terrain		10	00
" P. L. Craig	Acte Notarié		1	50
" John M. Dougall & Sons	Madriers		11	70
" J. B. Ringuette	Crié publique		0	50
À Secrétaire-Treasorier	Paré à Messrs. Bourgeois & Leprohon et frais de voyage à Montréal		30	35
" do	Frais de port		1	00
	Reporter	\$	149	55



117  
Lundi, le 3 Avril 1871.

A. G. A. Fearon	Arrestation	Report \$	149 55
" Che. Fearon	"		1 50
Aux Greffier de la Paix	Timbres		3 50
Aux Employés du Conseil.	Salaires		128 83
A Joseph Robert	Ouvrage		2 00
		\$	285 28

Respectueusement soumis,  
(Signé) St. G. Malhiot.  
" Alex. Baptiste.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. Jourdain,

Secondé par Mr. Thivierge,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité des Chemins sur la requête de Messrs. Bourgeois et Scott.

Le Comité des Chemins a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné et délibéré sur la requête de Messrs. Charles Bourgeois et Robert Scott, présentée à votre Conseil à sa dernière séance et recommande que les conclusions de la dite requête ne soient pas accordées.

Respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 3 Avril 1871.

(Signé)

P. Jourdain.

J. B. Thivierge.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Malhiot,

Secondé par Mr. Jourdain,

Que le rapport du Comité des Chemins sur la requête de Messrs. Bourgeois et Scott soit adopté.

Adoptée.

Rapport de l'Inspecteur.

Rapport de l'Inspecteur.

Le soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport que le 26 Mars Dernier la courtoisie de la maison occupée par Mr. S. M. Chung a pris feu. Les compagnies de Feu N<sup>os</sup> 1, 2 et 3 s'y sont rendues. La compagnie N<sup>o</sup> 1 a droit à la première prime et la compagnie N<sup>o</sup> 3 a droit à la seconde. La première barrique d'eau a été livrée par Olivier Poirrier, la seconde par Isaac S. Cyr et la troisième par Joseph Rouette. A l'appel des pompiers, 28 hommes de la Comp<sup>ie</sup> N<sup>o</sup> 1, 22 de la Comp<sup>ie</sup> N<sup>o</sup> 3 et 17 de la Comp<sup>ie</sup> N<sup>o</sup> 2 étaient présents. Ce feu a

18

Lundi, le 3 Avril 1871.

a été causé par une cheminée et a été éteint avant d'avoir causé des dommages considérables.

Feu chez F. A. Cadoret.

Le feu s'est aussi déclaré le 27 Mars dernier chez F. A. Cadoret, rue Notre-Dame, et a été causé aussi par une cheminée. Les pompiers se sont promptement rendus maîtres de ce feu qui a causé peu de dommages. La pompe N<sup>o</sup> 1 est arrivée la première, la pompe N<sup>o</sup> 2 était la seconde.

1<sup>re</sup> barrique d'eau fournie par Henri Deslauriers,

2<sup>e</sup> " " " " Adolphe Gendron,

3<sup>e</sup> " " " " Joseph Dufresne.

24 hommes de la Compagnie N<sup>o</sup> 1 et 18 de la Compagnie N<sup>o</sup> 2, ont répondu à l'appel.

Feu chez S. L. Clair,  
Ect. -

Le 29 de Mars aussi dernier, le feu a pris à une grange appartenant à S. L. Clair, Ecuyer, sur la rue des Champs, a consumé cette bâtisse et a causé quelques dommages aux hangards voisins.

La première pompe qui est arrivée à ce feu est celle de la Compagnie N<sup>o</sup> 1 et la seconde est celle de la Compagnie N<sup>o</sup> 2. Isaac S. Cyr a fourni la première barrique d'eau, Henri Deslauriers a fourni la seconde et Joseph Duval a fourni la troisième.

Étaient présents à l'appel des pompiers, 38 hommes de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1, 30 hommes de la Compagnie N<sup>o</sup> 2 et 30 hommes de la Compagnie N<sup>o</sup> 3.

Il est présumable, d'après les informations que j'ai prises, que le feu a été mis à cette grange. Sur 52 charretiers licenciés qui, aux termes des règlements et de leurs licences, sont tenus de se rendre aux feux avec leurs barriques, 14 seulement ont fait acte de présence.

Plusieurs d'entre eux s'excusent en disant qu'ils n'ont pas entendu l'alarme du feu. Votre Inspecteur suggère respectueusement que des arrangements devraient être pris avec les autorités ecclésiastiques pour que le tocsin serait sonné, en temps de feu, à la Cathédrale et à l'Église Paroissiale.

Votre Inspecteur a fait examiner la pompe N<sup>o</sup> 2 par M<sup>r</sup>. Pierre Robichon et il a été constaté que le mécanisme de cette pompe est bon, mais que la boîte ne vaut rien et devrait être refaite à neuf. Le coût en serait environ \$120.00 - Des cheminées ont été construites au "Rink" et

Lundi, le 3 Avril 1871.

et par Olivier Pothier, fils, en contravention au règlement du Feu, en ne partant pas ces cheminées du sol, mais en les commençant sur les entrants des bâtisses.

Il serait nécessaire qu'un corps spécial composé de 10 ou 12 hommes fut organisé pour manoeuvrer les échelles et les gaffes.

Le tout est respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 3 Avril 1871.

(Signé) Ovide Rocheleau, Inspecteur-de-Ville.

La séance est alors levée et ajournée à lundi, le dix-sept du courant, à sept heures et demi du soir.

L. P. Mignon Sec. Prés. M. B. Sureau Maire.

Ajournement

Séance du 17 Avril 1871.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue au Palais de Justice, en la dite Cité, lundi, le dix-septième jour d'Avril mil huit cent soixante-onze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire, J. M. Déjeux, Ecuyer, et Messieurs les Conseillers De Noncourt, Jourdain, Dufresne, Malhiot, Shortis.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Lundi, le 17 Avril 1871.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants.

Table with 4 columns: Name, Description, Amount, Total. Rows include: M. l'Inspecteur, Paiement, 14 95; Joseph Robert, Chemins d'hiver, 10 50; Joseph Duval, 3 25; Secrétaire-Trésorier, Enregistrement, 1 15; A. B. Ringuette, Cible publique, 50; Jos. Lafont, Transport d'une pompe, 50; do, 50; Total A reporter, 31 35.

# Lundi, le 17 Avril 1871.

	Report \$	
A. Cyrille Beaumier	Transport d'une pompe	31 35
" Didace J. Pierre	" " "	" 50
" Joseph Rouette	" " " et d'eau	1 " "
" J. B. Hébert	" " " "	" 70
" Maxime Beland	" " " "	" 80
" Henri Deslauriers	" d'eau	" 90
" Jos. Corbeil	" "	5 " "
" Jos. Thibaudeau	" "	3 " "
" Eug. Milot	" "	" 60
" Jean Giroux	" "	1 " "
" Médard Paquin	" "	" 60
" Adolphe Gendron	" "	" 20
" Pierre Pepin	" "	" 20
" Jean Janvier	" "	2 10
" Es. Rivard	" "	" 30
" Tho. Armstrong	" "	" 50
" Euchariste Paquin	" "	" 60
" David Raymond	" "	" 40
" Jos. Rouette	" "	" 20
" Ant. Pellerin	" "	1 10
" Alphonse Rocheleau	Ouvrage aux pompes	" 20
" Octave Dubé	" " "	3 50
" Jos. Giroux	" " "	2 25
" Jos. Robert	Chauffage des stations	" 60
M. Greffier de la Paix	Timbres	14 " "
A. Che. Féron	Arrestation	3 50
" Fabien Féron	"	1 50
" Joseph Lambert	"	2 " "
" Es. Duval	Charronnage d'eau	1 50
" P. E. Pannetou	Mémoire de frais	" 50
" la Comp <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 1	Primes	22 95
" " " " " 2	"	10 " "
		6 " "
		\$ 119 55

Respectueusement soumis,

(Signé)

N. L. De Noncourt,

H. G. Malhiot

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. Shortis,

Secondé par Mr. Dupresne.

Que

Lundi, le 17 Avril 1871.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adopté.

Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.

Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.

Feu chez Frédéric Pellerin

A Son Honneur le Maire et à Messieurs les Conseillers de la Cité des Trois-Rivières }  
Le soussigné, Inspecteur-de-Ville a l'honneur de faire rapport que le 8<sup>e</sup> du courant, il y a eu un commencement d'incendie, causé par un fourneau, et qui a été éteint avant dommage, à la maison occupée par Frédéric Pellerin, sur la rue Badaud. La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1 est arrivée la première et la Compagnie N<sup>o</sup> 3 la seconde. 27 hommes de la Compagnie N<sup>o</sup> 1, 19 de la Compagnie N<sup>o</sup> 2 et 22 de la Compagnie N<sup>o</sup> 3 ont répondu à l'appel. La première barrique d'eau a été fournie par Henri Deslauriers, la seconde par Joseph Corbeil et la troisième par Onizime Milot.

Feu chez Pierre Déco-teau.

Le 13 du courant le feu s'est déclaré dans un grenier d'écurie appartenant à Pierre Déco-teau. Ce feu a causé quelques dommages. La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1 s'est rendue la première sur les lieux et la Compagnie N<sup>o</sup> 3 est arrivée la seconde. Henri Deslauriers a fourni la première barrique d'eau, Pierre Pepin la seconde et Luc Corbeil la troisième. A l'appel des pompiers 35 hommes de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1, 25 de la Compagnie N<sup>o</sup> 2 et 27 de la Compagnie N<sup>o</sup> 3 étaient présents.

Sur les 5 réservoirs, 2 seulement sont pleins, ce sont ceux de la Cathédrale et au coin des rues Notre-Dame et du Platow. Les 3 autres ne sont qu'à moitié.

Le tout est respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 17 Avril 1871.

(Signé)

Ovide Rocheleau.

Inspecteur de-Ville.

2<sup>e</sup> motion

Pour autoriser le Maire à signer un billet promissoire -

Proposé par Mr. De Moncourt,

Secondé par Mr. Malhiot,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet pour quinze cents piastres, payable à trois mois, à l'ordre du Secrétaire-Trésorier, afin de rencontrer un autre billet pour trois mille piastres qui sera dû le 27 du courant.

Adopté.

Proposé

Lundi, le 14 Avril 1871

3<sup>e</sup> motion.  
Pour autoriser Mr. De Noncourt à signer un procès verbal de bornage.

Proposé par Mr. Malhiot,  
Secondé par Mr. Dupresne.  
Que Mr. le Conseiller N. L. De Noncourt soit autorisé à signer au nom de la Corporation de cette cité un procès verbal de bornage de la rue qui a été ouverte sur le terrain d'Alfred Picard pour prolonger la rue St. Olivier, entre les rues des Forges et St. George.

Mr. Malhiot  
4<sup>e</sup> motion.  
Réparations à la pompe N<sup>o</sup> 2.

Proposé par Mr. Jourdain, secondé par  $\frac{x}{2}$   
Que le Comité du feu soit autorisé à faire faire à la pompe N<sup>o</sup> 2 les réparations nécessaires.  
Adoptée.  
Adoptée.

5<sup>e</sup> motion.  
Vote de \$100 aux pompiers.

Proposé par Mr. De Noncourt,  
Secondé par Mr. Shortis.  
Qu'une somme de cent piastres soit votée par ce Conseil pour être offerte aux trois compagnies de pompes de cette ville comme témoignage de leur activité et de leur promptitude à se rendre aux lieux d'incendies, et comme prime d'encouragement pour l'avenir. La dite somme devant être partagée en trois et chaque compagnie devant avoir un tiers d'elle.  
Adoptée.

6<sup>e</sup> motion.  
Subside au vapeur "Dixie".

Proposé par Mr. Malhiot,  
Secondé par Mr. Shortis,  
Que ce Conseil accorde au Capitaine Abel, propriétaire du steamboat "Dixie", un subside de cinq cents piastres pour tenir la ligne entre St. Genevieve et la Cité des Trois Rivières et les ports intermédiaires pendant la saison de navigation de l'année 1871, à la condition qu'il commence immédiatement, et qu'il tienne la ligne d'une manière effective. Laquelle somme lui sera payée d'aujourd'hui à la fin de la saison de navigation, ainsi que le Conseil le jugera à propos.  
Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le vingt-quatrième jour d'Avril courant, à sept heures et demi du soir, et la séance est levée.

*A. L. Mignon*  
Sec. Trés.

*J. M. Orsille*  
Maire.

# Lundi, le 24 Avril 1871.

Séance du 24 Avril  
1871.

Lundi, le vingt-quatrième jour d'Avril mil huit cent soixante-onze, le Conseil n'a pas siégé. Étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. M. Désilets, Ecuyer,  
et Messieurs les Conseillers De Noncourt,

Dufresne,  
Jourdain,  
Latreille,  
Shortis,

Ajournement

lesquels ont ajourné la séance à demain, mardi, le vingt-cinq d'Avril courant, à sept heures et demi du soir.

H. Migon

Sec. Trésor.

Maire.

Séance du 25 Avril  
1871.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue au Palais-de-Justice, en la dite Cité, mardi, le vingt-cinquième jour d'Avril mil huit cent soixante-onze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. M. Désilets, Ecuyer,  
et Messieurs les Conseillers De Noncourt,

Dufresne,  
Jourdain,  
Latreille,  
Malhiot  
Shortis,  
Thivierge.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Lundi, le 24 Avril 1871.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

Ma Compagnie du Gaz	Eclairage	\$	268	32
" Joseph Duval	Balises, etc		"	45
" Pre. Les Pel	Charropage d'eau		"	30
" Luc Corbeil	"		"	20
" J. H. Walker	Bureau de la Corporation		18	45
	A reporter	\$	288	32

Mardi, le 25 Avril 1871.

	Report	288 32.
A la Compagnie du Rich <sup>e</sup> Street		" 25.
" Joseph Hamel	Ouvrage	" 50
Au Secrétaire-Trésorier	Billet promissoire	3000 "
" do	Intérêt sur un billet	25 92
		\$ 3314 99

Respectueusement soumise,  
(Signé) . . . N. L. De Noncourt.  
" H. G. Malhiot.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. Thivierge,  
Secondé par Mr. Shortis,  
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adopté.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Malhiot,  
Secondé par Mr. Latreille,

Mr. De Noncourt  
nommé pro-maire.

Que Mr. le Conseiller N. L. De Noncourt soit le pro-Maire  
pour le présent trimestre.

Adopté.

3<sup>e</sup> motion.

Pour adopter le nou-  
veau sceau.

Proposé par Mr. Malhiot,  
Secondé par Mr. Shortis,

Que le sceau, dont une empreinte est annexée à la  
présente résolution, soit déclaré être, à l'avenir, le seul sceau  
de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, et que les dis-  
positions de la première section de la 20<sup>e</sup> Vict., Cap. 129, et des  
deuxième et troisième sections du chapitre trois des règle-  
ments de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le  
Secrétaire-Trésorier du Conseil et la tenue de son bureau",  
s'appliquent au dit sceau.

Adopté.

4<sup>e</sup> motion.

Assurance de Pierre  
Décoteau.

Proposé par Mr. Onég. Latreille,  
Secondé par Mr. P. Jourdain,

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à demander  
à la Compagnie d'assurance "Impériale", pour et au nom de  
la Corporation de cette Cité, et à donner reçu à la dite Com-  
pagnie du montant de la somme auquel la dite Corpora-  
tion a droit par suite des dommages causés par le feu le huit  
du courant à la propriété de Mr. Pierre Décoteau, laquelle pro-  
priété était assurée par la dite Corporation. - Et que le dit Secré-  
taire-Trésorier soit de plus autorisé à remettre la susdite somme au

dit



Mardi, le 25 Avril 1871.

dit Pierre Déiotreau en remboursement des réparations faites à sa propriété pour la mettre dans le même état qu'elle était avant cet incendie.

Adoptée.

5<sup>e</sup> motion.

Requêtes des aubergistes et des marchands de liqueurs.

Proposé par Mr. Latreille,

Seconde par Mr. Thivierge,

Que les demandes de certificats pour obtenir des licences d'auberges de Messrs. Zéphirin Vidal, Isaac Gauthier, Edouard Cloutier, Ludger Vigneau, Thomas G. Farmer, Louis Bergeron, Joseph Bernier, Pierre Sylvestre, J. B. Gauthier, fils, Joseph Dufresne, fils, et David Francoeur et de Dame Almaïde Francoeur, Veuve de Maxime Gauthier, et Josephine Poliquin, Veuve de Michel Loiseau, ainsi que les demandes de certificats pour obtenir des licences de marchands de liqueurs de Messrs. L. Brunelle & frère, Napoléon Dagneau, M. Martel & Co, Edouard Brunelle, Jacques Vault, Dénéchaud & Co, Onésime Carignan, Robichon & frère, Chs. LaBarre, Louis Daviau, Chs. Rousseau, L. & P. Rheau, Pierre Blondin et Wm. Chagnon soient reçues et lues.

Adoptée.

6<sup>e</sup> motion.

Cetoi de certificats aux aubergistes et aux marchands de liqueurs.

Proposé par Mr. De Moncorat,

Seconde par Mr. Thivierge.

Que des certificats pour obtenir des licences d'auberges soient accordés à Messrs. Zéphirin Vidal, Isaac Gauthier, Edouard Cloutier, Ludger Vigneau, Thomas G. Farmer, Louis Bergeron, Joseph Bernier, Pierre Sylvestre, J. B. Gauthier, fils, Joseph Dufresne, fils, et David Francoeur, et à Dame Almaïde Francoeur, Veuve de Maxime Gauthier, et Dame Josephine Poliquin, Veuve de Michel Loiseau; et que des certificats pour obtenir des licences de Marchands de liqueurs soient aussi accordés à Messrs. L. Brunelle & Frère, Napoléon Dagneau, M. Martel & Co, Onésime Carignan, Robichon & Frère, Edouard Brunelle, Jacques Vault, Dénéchaud & Co, Chs. Rousseau, L. & P. Rheau, Pierre Blondin, William Chagnon, Louis Daviau et Chs. LaBarre & Frère.

Adoptée.

7<sup>e</sup> motion

Proposé par Mr. Shorté,

Seconde

Mardi, le 25 Avril 1871.

Soumissions pour l'Hôtel-de-Ville.

Secondé par Mr. De Noncourt,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à demander dans les journaux de cette ville ainsi que dans le "Montreal Herald" et dans le "journal de Québec" des soumissions pour la construction de l'hôtel-de-ville, ce Conseil ne s'obligeant pas, cependant, à accepter la plus basse ou aucune des soumissions. Les dites soumissions devant être remises le quinze de Mai prochain et contenir les noms de deux cautions solvables de la bonne exécution du contrat.

Adoptée.

Ajournement.

La séance est alors ajournée à lundi, le huitième jour de Mai prochain, à sept heures et demi du soir.

H. Wigon.  
Sec. Trés.

J. Morice  
Maire.

Séance du 8 Mai 1871.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue au Palais-de-Justice, en la dite Cité, lundi, le huitième jour de Mai mil huit cent soixante-onze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Cuvier,
- et Messieurs les Conseillers
- Baptist,
- De Noncourt,
- Dufresne,
- Jourdain,
- Latreille,
- Shortis,
- Thivierge.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Lundi, le 8 Mai 1871.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

A l'Inspecteur	Paie-ficte	\$	23 96
" Adolphe Duval	Traverses		2 "
" James Barnard	Arpentage		5 50
" la Comp <sup>ie</sup> du Feu N. 1	Salaire		30 "
" do " " 2	"		30 "
	Et reporter	\$	91 46

Lundi, le 8 Mai 1871.

		Report \$	
A la Comp <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 3	Salaires	91 46	
" do " " 1	Prime d'encouragement	33 33	
" do " " 2	" "	33 33	
" do " " 3	" "	33 33	
" do " " 3	Prime	5 "	
" Aimée Duval	Charroiyage d'eau	3 50	
" Elié Dubois	" "	1 "	
" J. Bisson	" "	1 30	
" Bart. Parent	" "	" 30	
" Sév. Duval	Transport d'une pompe	" 50	
" Bart. Courtois	Charroiyage	" 25	
" Pierre Pepin	Ouvrage aux pompes	" 30	
" J. W. Bellefeuille	" " "	18 "	
" Che. Féron	Arrestation	1 "	
" James Adair	"	" 50	
" Fabien Féron	Cordage de bois	" 15	
Au Secrétaire-Trésorier	1 papier d'épingles	" 10	
A Bourgeau & Leprohon	Plan de l'hôtel-de-ville	60 "	
" Valère Guillet	Intérêt sur un constitut	27 60	
" Penny, Wilson & Co	Annonce dans le "Herald"	5 64	
Au Secrétaire-Trésorier	Billet payable	500 "	
Aux Officiers de la Corp.	Salaires	128 83	
A. P. E. Vézina	Services comme chaîneur	1 "	
" D <sup>lle</sup> L. A. Hart & autres	Intérêt sur dette	263 04	
" J. L. Hart	" " "	32 "	
		\$ 1.271 46	

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. Shortie,  
Secondé par Mr. Latreille.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.

Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.

A Son Honneur le Maire  
et à Messieurs les Conseillers  
de la Cité des Trois-Rivières.

Jeu à une maison de D<sup>lle</sup> C. A. Hart, rue Notre-Dame

Le soussigné, Inspecteur-de-Feu, a l'honneur de faire rapport que le 3 du courant un feu de cheminée s'est communiqué à la couverture d'une maison d'une maison appartenant à D<sup>lle</sup> C. A. Hart

Hart

Lundi, le 8 Mai 1871.

Heart, sur la rue Notre-Dame.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 s'est rendue sur les lieux et a éteint ce commencement d'incendie avant qu'il eut commis aucun dommage notable.

A l'appel, 18 hommes de la susdite compagnie étaient présents. La première et la deuxième barrique d'eau ont été fournies par Aimé Duval et la troisième par Elie Dubois.

Respectueusement soumise.

Trois-Rivières, 8 Mai 1871.

(Signé) Ovide Rochebeau,  
Insp<sup>te</sup> de Ville.

Lettre du Secrétaire  
de la Compagnie du  
Feu N<sup>o</sup> 1.

Lettre du Secrétaire de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1 informant le Conseil que Henry McKelvie, capitaine; James Baxter, 1<sup>er</sup> lieutenant; Oniz. Duval, 2<sup>nd</sup> lieutenant; Alex. Houlston, Sec. Trésor.; Alex. McKelvie, Ingénieur; Fra. St. Pierre, assistant ingénieur, sont les officiers de la dite Compagnie et ont été nommés à une assemblée tenue le 4 du courant.

Lettre du Secrétaire  
de la Compagnie du Feu  
N<sup>o</sup> 3.

Lettre du Secrétaire de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 informant le Conseil qu'à une assemblée des membres de la dite Compagnie tenue le 7 du courant, les officiers suivants ont été nommés, savoir: Cléophas Vigor, capitaine; Octave Caron, lieutenant; Adolphe Ricard, secrétaire; Edouard Beland, sergent, et Antoine Morriessette, sergent.

2<sup>e</sup> motion.

Pour confirmer les nominations d'officiers des Compagnies du Feu N<sup>os</sup> 1 & 3.

Proposé par Mr. Baptiste,

Secondé par Mr. Jourdain,

Que les nominations d'officiers des compagnies du Feu N<sup>os</sup> 1 et 3 qui ont été faites dans ce présent mois, soient confirmées par ce Conseil.

Adoptée.

3<sup>e</sup> motion.

Pour autoriser Mr. Thivierge à engager Etienne Marie

Proposé par Mr. De Noncourt,

Secondé par Mr. Jourdain,

Que le Conseiller Thivierge soit autorisé à faire et signer un engagement avec Etienne Marie pour l'engager comme gardien de la Commune et pour tous autres travaux qu'il pourra faire à raison de cent-soixante piastres par année et logé. Cet engagement devant être pour un an à compter du premier Mai courant.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 8 Mai 1871.

4<sup>e</sup> motion.

Quittance en faveur de  
Odilon Comtois

Proposé par Mr. DeNoucourt,

Secondé par Mr. Thivierge,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de cette Cité un acte de quittance et de charge en faveur de Odilon Comtois de l'hypothèque dont était grevée la partie de la propriété de J. C. H. Craig, Ecr., qui il a dernièrement acquise; le dit Comtois s'étant conformé aux conditions stipulées par ce Conseil, à sa séance du six Février dernier, concernant la dite quittance et de charge.

Adoptée.

5<sup>e</sup> motion.

Certificats des marchands  
de liqueurs

Proposé par Mr. Latreille, Secondé par Mr. Dufresne.

Que les demandes de permis pour obtenir des licences de marchands de liqueurs de Messrs John M. Dougall & Sons, A. & P. Riard, Napoléon Dufresne & Zéphirin Gauthier soient reçues et examinées et que les dites demandes soient confirmées.

Adoptée.

6<sup>e</sup> motion.

Billet promissoire.

Proposé par Mr. Jourdain,

Secondé par Mr. Baptiste,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet payable en trois mois, à l'ordre du Secrétaire Trésorier, pour quinze cents piastres, en renouvellement d'un autre billet pour même somme qui deviendra dû le 14 du courant.

Adoptée.

Ajournement

La séance est alors ajournée à lundi prochain, le quinze du courant, à sept heures et demi du soir.

J. P. Mijon  
Sec. Trés.

J. M. Desilets  
Maire.

Séance du 15 Mai 1871

Aune assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières tenue au Palais-de Justice, en la dite Cité, lundi, le quinzième jour de Mai mil huit cent soixante-onze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Ecuier,  
et Messieurs les Conseillers:

Baptiste

Lundi, le 15 Mai, 1871.

Rapport du Comité des Finances.

Baptist,  
De Noncourt,  
Dufresne,  
Jourdain,  
Latreille,  
Malhiot,  
Shortis,  
Thivierge.

Rapport du Comité des Finances.  
Lundi, le 15 Mai 1871.  
Au Conseil: -

Le Comité des Finances a l'honneur de recom-  
mander le paiement des comptes suivants: -

Au Secrétaire-Trésorier	Billet Payable	\$ 1500	u u
A Che. Férou	Arrestation	150	
" Fabien Férou	"	150	
" W. Chagnon	Huile, etc.	324	
" Fabien Boivert	Services d'arpenteur	70	3/2
" Jos. Bernaquez	Ramonage	45	" "
" Le Rivard	Charroirage d'eau		40
" L'Inspecteur	Paie-Liste	32	90
" M. Léod & Matel	Annonces et impressions	23	37
Au Secrétaire-Trésorier	Intérêt sur un billet	31	66
A Zacharie Dupont	Ouvrage		40
		\$ 1647	00 1/2

Respectueusement soumise,  
(Signé)  
" N. L. De Noncourt,  
Alex. Baptist.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. Shortis,  
Secondé par Mr. Dufresne,  
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adopté.

2<sup>e</sup> motion.

Certificat de licence  
de Ant. Michelin.

Proposé par Mr. De Noncourt,  
Secondé par Mr. Malhiot,  
Que le certificat de Antoine Michelin pour obtenir  
une licence de marchand de liqueurs soit reçu et examiné et que  
le dit certificat soit confirmé.  
Adopté.

Proposé

Lundi, le 15 Mai 1871.

3<sup>e</sup> motion.

Trefflé Morrissette nommé expert pour un terrain appartenant à Félix Charbonneau.

Proposé par Mr. De Noncourt,

Secondé par Mr. Malhiot,

Que, conformément aux dispositions de la trente-septième section de la 20<sup>e</sup> Vict., cap. 129, Trefflé Morrissette soit nommé expert par ce Conseil pour examiner conjointement avec l'expert qui devra être nommé par Félix Charbonneau, de cette Cité, boucher, et déterminer le montant des dommages que le dit Félix Charbonneau a pu souffrir par suite du prolongement de la rue S. Olivier, sur un morceau de terrain appartenant au dit Charbonneau, et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à notifier par écrit le dit Félix Charbonneau de la nomination du dit Trefflé Morrissette comme expert pour la Corporation de cette Cité.

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion.

Pour approuver le procès-verbal de bornage entre la Corporation et la famille Hart, etc.

Proposé par Mr. Baptiste,

Secondé par Mr. Latreille,

Que le procès-verbal de lignes et bornes séparant la propriété de la Corporation de cette Cité de celles appartenant à S<sup>te</sup> Caroline Hart, Craig Hart et Adolphe Hart et autres fait le 6 Mai dernier par Fabien Boissvert, arpenteur, et signé pour et au nom de la dite Corporation par le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit approuvé et accepté.

Adoptée.

5<sup>e</sup> motion.

Soumissions pour l'hôtel-de-ville.

Proposé par Mr. Jourdain,

Secondé par Mr. Thivierge,

Que les soumissions pour la construction d'un hôtel-de-ville soient maintenant ouvertes et prises en considération.

Adoptée.

Les soumissions pour la construction d'un hôtel-de-ville, suivant les plans et devis déposés au bureau du Secrétaire-Trésorier du Conseil, sont ensuite ouvertes et lues par Son Honneur le Maire, comme suit:

Louis Allard, Montreal,	\$22,906.00
Thomas Milette, Trois-Rivières	22,000.00
Napoléon Milette, "	20,200.00
O. Z. Hamel, "	21,000.00
F. O. Cothier, "	21,500.00

Che. Dugé

Lundi, le 15 Mai, 1871.

6<sup>e</sup> motion.

Charles Dugré, Trois-Rivières	\$ 19,000.00
A. J. Pothier, "	22,975.00
Thélesphore Lemay, "	20,000.00
Simon Peters, Québec	18,750.00

Proposé par Mr. De Noncourt,  
Secondé par Mr. Jourdain.

Que ce Conseil s'ajourne pour une demi-heure.

Passée.

Ajournement

La dite demi-heure étant expirée, le Conseil s'est de nouveau réuni et a ajourné à demain, le 16 du courant, à sept heures et demi du soir.

L. A. Vigor

Sec. - Trés.

J. M. Desilets

Maire.

Séance du 16 Mai  
1871.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue au Palais-de-Justice, en la dite Cité, mardi, le seizième jour de Mai mil huit cent soixante-onze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Ecuyer,  
et Messieurs les Conseillers,

Baptist,

De Noncourt,

Dufresne,

Jourdain,

Latreille,

Malhiot,

Shortie,

Thivierge.

Proposé par Mr. Thivierge,

Secondé par Mr. Latreille.

1<sup>re</sup> motion.  
Pour accepter la soumission de Charles Dugré pour la construction de l'hôtel de ville.

Que la soumission de Charles Dugré, présentée à ce Conseil à sa séance d'hier, pour la construction d'un hôtel de ville pour cette Cité suivant les plans et spécifications préparés par Messrs. Rouzeau et Leprohon, architectes, et déposés dans le bureau du Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, pour le prix et somme de dix-neuf mille piastres, soit acceptée, le dit Dugré offrant comme cautions, lesquelles sont par le présent acceptées, au montant de la somme

de



Mardi, le 16 Mai 1871.

de dix mille piastres, le Révérend Fréchette, Curé de Pasto-  
can, et George A. Gouin, Ecuyer, de cette Cité, sujet, néanmoins,  
aux modifications des dits plans et devis et aux clauses  
et conditions quant aux termes et au mode de paiement  
et au temps dans lequel l'ouvrage devra être commencé  
ou fait et livré, et à la surveillance qui devra être faite, que  
ce Conseil jugera à propos de stipuler dans le contrat  
qui sera passé entre la Corporation de cette Cité et le  
dit Charles Dugré.

Adoptée.

2<sup>e</sup> motion.

Pour faire faire des af-  
fres réelles à Demiselle  
Zéphire Lapointe pour  
un terrain, Rue Royale

Proposé par Mr. Jourdain,

Secondé par Mr. Malhiot,

Attendu que le terrain situé au coin des rues Alex-  
andre et Royale et borné au sud-est par un terrain des-  
tiné à l'ouverture d'une rue, au sud-ouest par Demoiselle  
Caroline A. Hart et Messrs. Ira Craig Hart et Adolphe W.  
Hart et par Demoiselle Zéphire Lapointe, et sur lequel le Conseil de  
la Corporation de cette Cité se propose de construire un hôtel-de-  
ville, est trop restreint pour y placer la dite bâtisse et pour af-  
réservier autour de la dite bâtisse l'espace nécessaire pour  
la circulation des personnes ayant affaire au dit hôtel-  
de-ville et du public en général, et qu'en conséquence il  
est nécessaire d'acquérir la propriété bornée en front par  
la rue Royale, en profondeur par la dite Corporation et au  
sud-ouest par Nazaire Lefebvre De Noncourt, Ecuyer, con-  
tenant quarante pieds français de front sur quarante pieds  
français de profondeur, plus ou moins, et appartenant à la  
dite demoiselle Zéphire Lapointe;

Qu'il soit résolu que ce Conseil fasse l'acquisition  
du susdit terrain et fasse offrir, en la manière voulue  
par la loi, à la dite demoiselle Zéphire Lapointe, par le  
ministère de Thélesphore Eugène Normand, Ecuyer, notaire,  
de cette Cité, pour et au nom de la Corporation de cette Cité,  
la somme de six cents piastres comme prix et valeur  
du dit terrain.

Adoptée.

Et le Conseil s'ajourne à lundi prochain, le 22 du  
courant, à sept heures et demi du soir.

J. L. Mignon Sec. Trésor

L. B. D. L.

Maire.

Ajournement.

Lundi, le 22 Mai 1871.

Séance du 22 Mai 1871.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue au Palais-de-Justice, en la dite Cité, lundi, le vingt-deuxième jour de Mai mil huit cent soixante-onze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Cicuit  
Et Messieurs les Conseillers Raptist,  
De Noncourt,  
Dufresne,  
Latreille,  
Malhiot,  
Shortis,  
Thivierge.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Lundi, le 22 Mai 1871.

Le Comité des Finances recommande le paiement des comptes suivants: —

A. le Warnecke	Graine d'herbe	\$	8 45
" do	Jardin Public		16 55
Au Secrétaire-Trésorier	2 boîtes		" 45
A Étienne Marie	Salaire		13 33
Au Secrétaire-Trésorier chaque "			128 83
" do	Intérêt sur un billet		84
		\$	251 61

Respectueusement soumis,

(Signé)

N. L. De Noncourt,

H. G. Malhiot

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. Shortis,

Secondé par Mr. Thivierge,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

2<sup>e</sup> motion.

Billet promissoire.

Proposé par Mr. De Noncourt,

Secondé par Mr. Malhiot,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet payable en deux ans à l'ordre de Théophile Farue pour douze cents piastres avec intérêt de sept pour cent l'an payable à la fin de chaque six mois, excepté pour les premiers douze mois dont l'intérêt a été

Lundi, le 22 Mai 1871.

été payé d'avance.

Adoptée.

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Paptist,  
Secondé par Mr. Latreille.

Que les requêtes de Messrs. Augustin Guillemette, fils, et O. Z. Hamel soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Mr. Augt.  
Guillemette, fils

Requête de Mr. Augt. Guillemette, fils, exposant qu'il a commencé la construction d'une maison en bois sur la rue St. Francois-Xavier, ignorant qu'il est défendu de bâtir en bois dans cette partie de la Cité, et demandant, vu son manque de moyens de bâtir suivant les règlements, les dépenses qu'il a déjà faites et l'isolement de cette bâtisse, qu'il lui soit permis de continuer la construction en bois de cette bâtisse.

4<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Malhiot,  
Secondé par Mr. De Noncourt.

Que la requête de Mr. Augt. Guillemette, fils, soit renvoyée.

Requête de Mr. O. Z.  
Hamel

Requête de Mr. O. Z. Hamel demandant la place de surveillant des travaux de construction de l'hôtel-de-ville.

Référée à un Comité Général du Conseil.

Avis de motion.

Je donne avis que dans le temps voulu par les règlements de ce Conseil, je ferai motion que le règlement N.º 9 concernant le Département du Feu soit amendé quant à cette partie du dit règlement qui fixe les limites dans lesquelles il est défendu de construire en bois.

En Conseil, ce 22 Mai 1871.

(Signé) Onésime Latreille.

5<sup>e</sup> motion.

Pour acheter l'emplacement de D<sup>lle</sup> Zéphise Lapointe.

Proposé par Mr. Malhiot,  
Secondé par Mr. Paptist.

Que Messieurs Shortie et Dupresne soient autorisés à conclure l'achat du terrain et de la maison de D<sup>lle</sup> Lapointe pourvu que le prix n'en excède pas huit cents piastres et aussi à régler avec les locataires.

Adoptée

Ajournement

Ajourné à demain, à sept heures et demi du soir.

Le Secrétaire

Maie.

# Mardi, le 23 Mai 1871.

Séance du 23 Mai 1871.

Et une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue au Palais-de-Justice, en la dite Cité, mardi, le vingt-troisième jour de Mai mil huit cent soixante-onze, à neuf heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Cuvier,  
 et Messieurs les Conseillers  
 Baptist,  
 De Noncourt,  
 Dupresne,  
 Jourdain,  
 Latreille,  
 Shortis,  
 Thivierge.

1<sup>re</sup> motion.  
Mr. De Noncourt nommé président des prochaines élections municipales.

Proposé par Mr. Baptist,  
 Secondé par Mr. Jourdain,  
 Que le Conseiller De Noncourt soit nommé président de l'élection du Maire et des Conseillers qui doit avoir lieu, lundi, le troisième jour de juillet prochain, en conformité à la neuvième clause de l'acte d'incorporation de cette Cité, 20 Vic., cap. 129.

Adoptée.

Ajournement.

Et le Conseil s'ajourne à vendredi, prochain, le 26 du courant, à sept heures et demi du soir.

A. L. Thivierge  
Sec. Trésor.

J. M. Desilets  
Maire.

Séance du 26 Mai 1871.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue au Palais-de-Justice, en la dite Cité, vendredi, le vingt-sixième jour de Mai mil huit cent soixante-onze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Cuvier,  
 et Messieurs les Conseillers  
 Baptist,  
 De Noncourt,  
 Dupresne,  
 Jourdain,  
 Latreille,  
 Malhiot  
 Thivierge

1<sup>re</sup> motion -

Vendredi, le 26 Mai 1871.

1<sup>re</sup> motion.

M<sup>rs</sup> De Noncourt & Malhiot autorisés à signer le contrat pour l'Hôtel-de-Ville.

Proposé par Mr. Dupresne,

Secondé par Mr. Thivierge,

Que les conseillers De Noncourt & Malhiot soient autorisés à signer le contrat pour la construction de l'Hôtel-de-Ville, suivant le projet d'acte dressé par M<sup>re</sup>. P. L. Hubert, notaire, et attendu que M. Ch<sup>s</sup>. Dugré, l'entrepreneur du dit Hôtel-de-Ville, représente à ce Conseil qu'il entend s'associer à M. Zéphirin Perrault, architecte, de la paroisse de Deschambault, le contrat soit accordé aux dits sieurs Charles Dugré & Zéphirin Perrault, et que les dits De Noncourt & Malhiot soient autorisés à fixer avec les dits entrepreneurs le montant que ce Conseil accordera aux dits entrepreneurs pour l'augmentation de la pierre de taille du soubassement et les autres augmentations détaillées au dit acte.

Passé.

La séance est ensuite ajournée à lundi prochain, le vingt-neuf du courant, à sept heures et demi du soir.

J. L. Migon

Sec. - Trés.

J. M. Desilets  
Maire.

29 Mai 1871.  
Pas de Quorum.

Lundi, le vingt-neuvième jour de Mai mil huit cent soixante-onze, le Conseil-de-Ville ne s'est pas assemblé, faute de quorum; les membres présents étaient:

Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Ecuyer,  
et Messieurs les Conseillers De Noncourt,

Dupresne,

Thivierge,

lesquels, à huit heures et un quart du soir, ont ajourné à lundi prochain, le cinq de juin, à sept heures et demi du soir.

J. L. Migon

Secrétaire-Trésorier.

Séance du 5 Juin 1871.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue au Palais-de-Justice, en la dite Cité, lundi, le cinquième jour de Juin mil huit cent soixante-onze, à sept heures et demi du soir,

Lundi, le 5 juin 1871.

en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi,  
étaient présents :

Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Ecuyer,  
et Messieurs les Conseillers  
Dictioncourt,  
Dupresne,  
Latreille,  
Bralhiot,  
Sportie.

Rapport du Comité  
des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Lundi, le 5 juin 1871.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants :

M. l'Inspecteur	Paiement	\$	8 40
" Regis Aubry	1 herse		3 50
" la C <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 1	Prime		5 00
" " " " " 3	"		3 00
" " " " " 1	"		5 00
" " " " " 3	"		3 00
" Joseph Rouette	Ouvrage		2 40
" Le Rivard	Charropage d'eau		4 50
" Blacerte & autres	" "		7 50
" Henri Deslauriers et autres	" "		4 70
" Fabien Girou	Police spéciale		2 00
" do	Arrestation		1 25
" L. G. Duval	Enregistrement		1 90
Le Secrétaire Trésorier	Loyer de voitures		1 70
" Joseph Rouette	Charropage		1 10
" Le Warnecke	Jardin Public		13 80
" do	" "		15 68
" Joseph Duval	" "		4 12 1/2
" Narc. S. Pierre	" "		4 12 1/2
" Luc Corbeil	" "		3 75
" A. & D. Ricard	Huile, etc.		1 75
" O. Rochebeau	réparé les drapeaux		1 50
" Ant. Dauphiné	Canonnières		2 00
" J. B. Ringuette	Crie Public		1 50
" Pr. Cloutier	Ouvrage		9 25
" Benj. Lacerte	Charropage		1 15
	A reporter	\$	105 58

Lundi, le 5 juin 1871.

	Report	\$ 105 58
A Ovide Rocheleau	Commission	4 70
" Aut. Francours	Ouvrage	1 40
		\$ 110 68

Respectueusement soumise,  
(Signé) N. L. DeNormont,  
H. G. Malhiot.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. Shortis,  
Secondé par Mr. Latreille,  
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adopté.

Rapport de l'Inspecteur-de-Ville. (1<sup>er</sup>)

A Son Honneur le Maire  
et à Messieurs les Conseillers.

Feu chez Abraham Pepin.

Le soussigné, Inspecteur-de-Ville, a l'honneur de faire rapport que le 28 du courant le feu s'est déclaré dans un hangard sur la propriété de Abraham Pepin, rue Niver-ville, et a consumé ce hangard ainsi que l'écurie et le hangard de Eustache Ledue.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1 a droit à la première prime et la Compagnie N<sup>o</sup> 3 à la seconde.

La pompe de la Compagnie N<sup>o</sup> 2 étant actuellement réparée en neuf n'a pu se rendre à ce feu.

La première barrique d'eau a été fournie par Ben-jamin Jacerte et les primes pour les seconde et troisi-ème barriques sont réclamées par Adolphe Gendron et Désiré Vadeboncoeur.

À l'appel des pompiers, 28 hommes de la Compa-gnie N<sup>o</sup> 1 et 25 de la Compagnie N<sup>o</sup> 3 étaient présents.

Respectueusement soumise,  
Trois-Rivières, 29 Mai 1871.  
(Signé) Ovide Rocheleau,  
Inspecteur-de-Ville.

Rapport de l'Inspecteur-de-Ville. (2<sup>e</sup>)

A Son Honneur le Maire  
et à Messieurs les Conseillers.

Feu chez les D<sup>lles</sup> Lassi-seraife.

Le soussigné, Inspecteur-de-Ville, a l'honneur de faire rapport que le quatre du courant le feu s'est déclaré à la couverture d'une maison appartenant aux Demoiselles Lassiseraye, sur la rue S<sup>t</sup> Francois-Xavier, et a été inamé-distement éteint. Ce feu a été causé par la cheminée.

La

Lundi, le 5 juin 1871.

La pompe N.º 1 s'est rendue la première sur les lieux et la pompe N.º 3 était la seconde. La première barrique d'eau a été fournie par Henri Deslauriers, la seconde par Luc Corbeil et la troisième par Parthélemi Parent. A l'appel des pompiers, 26 hommes de la Compagnie du Feu N.º 1, 23 hommes de la Compagnie N.º 2 et 22 de la Compagnie N.º 3 étaient présents:

L'ingénieur de la Compagnie du Feu N.º 1 fait rapport qu'il a examiné et essayé la grande pompe "Cælcior" et qu'elle ne peut être réparée autrement qu'en la doublant en dedans en cuivre rouge.

Le tout est respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 5 juin 1871.

(Signé) Ovide Rochebeau  
Insp. de Ville.

2<sup>e</sup> motion  
Joseph Rondeau assermenté comme homme de police

Proposé par Mr. De Doncourt,  
Seconde par Mr. Malhiot,

Que Joseph Rondeau soit assermenté comme homme de police en conformité aux Dispositions du règlement N.º 8 concernant le Département de la Police, etc.

Adoptée.

3<sup>e</sup> motion.  
Vente des revenus et des étaux des marchés.

Proposé par Mr. Latruelle,  
Seconde par Mr. Dufresne,

Que les revenus provenant des taxes journalières et des droits de pesée sur les marchés aux denrées et au poisson et sur le marché au foin, ainsi que les loyers des étaux des bouchers et autres étaux et magasins dans les deux halles du marché aux denrées, soient vendus par encan public, en la manière et aux conditions et prix ordinaires, samedi, le vingt-quatre de juin courant, à dix heures de l'avant-midi, pour une année à dater du premier juillet prochain.

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion:  
Certificat de Adolphe Grenier pour vente de liqueurs.

Proposé par Mr. Dufresne,  
Seconde par Mr. Shortis,

Que le certificat de Adolphe Grenier pour obtenir une licence de marchand de liqueurs soit reçu et examiné et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

Lettre de Mr. Robert Kiernan.

Lettre de Mr. Robert Kiernan demandant que des lampes soient posées dans la partie nord de la rue Bonaventure.

Révisé au Comité du Sag



Lundi, le 5 juin 1871.

Lettre de M<sup>lle</sup> Caroline A. Hart

Lettre de M<sup>lle</sup> Caroline A. Hart informant le Conseil qu'elle a l'intention d'enclorre sa propriété des "Gros Pins" au bout de la rue des Champs.

Référé au Comité des Chemins.

Lettre de M. Geo. E. Hart.

Lettre de M. Geo. E. Hart requérant le Conseil de faire enclorre immédiatement le terrain de l'hôtel-de-ville.

Lettre de M. Théos. Lemay.

Lettre de M. Téphore Lemay demandant à être nommé surveillant des travaux de construction de l'hôtel-de-ville.

Référé à un comité général du Conseil.

Rapport du Comité général sur la requête de M. O. J. Hamel.

Rapport du Comité général sur la requête de M. O. J. Hamel pour être nommé surveillant des travaux de l'hôtel-de-ville.

Ce comité fait rapport qu'il est avantageux de nommer un ouvrier expert pour surveiller les travaux de construction de l'hôtel-de-ville et veiller à l'emploi de bons matériaux et que M. O. J. Hamel soit nommé surveillant à raison de deux piastres par jour, pendant le temps que ce Conseil jugera à propos de l'employer, à commencer du jour que le Secrétaire-Trésorier de la Corporation de cette Cité lui en donnera avis.

Trois-Rivières, 5 juin 1871.

(Signé)

J. M. Desilets,

Président.

5<sup>e</sup> motion.

M. O. J. Hamel nommé surveillant de la construction de l'hôtel-de-ville.

Proposé par M. Malhiot,

Secondé par M. Shortis,

Que le rapport du Comité général au sujet de la requête de M. O. J. Hamel soit adopté et que M. Hamel soit employé comme surveillant des travaux de construction de l'hôtel-de-ville et des autres travaux que la Corporation pourrait avoir à faire, à raison de deux piastres par jour et pendant le temps que ce Conseil le jugera à propos et à commencer du jour qu'il avis lui en sera donné par le secrétaire-trésorier.

Adoptée.

6<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Malhiot,

Secondé par M. Deboncourt,

Que les requêtes de Messrs. Edward Barnard et autres, Théodore Grenier et autres, James Dean, Louis Desault et Adélard Belinas et Antoine Bellefeuille soient reçues et lues.

Adoptée.

Lundi, le 5 Juin 1871.

Requête de Messrs Edm.  
Barnard et autres.

Requête de Messrs. Edward Barnard et autres demandant que cette partie de la rue des Champs, entre les rues, St Pierre et St Léviere, soit élargie comme l'est déjà la partie nord de la dite rue, et qu'à l'avenir, il ne soit pas permis de bâtir sur l'ancien niveau de la rue.

Reféréé au Comité des Chemins.

Requête de Messrs. J.  
Grenier et autres.

Requête de Mr. Théodore Grenier et autres demandant qu'un fanal soit placé au coin des rues St Roch et Royale.

Reféréé au Comité du Gaz.

Requête de Mr. James  
Dean.

Requête de Mr. James Dean demandant qu'il lui soit permis de placer une traverse dans la rue du Fleuve.

Reféréé au Comité des Chemins.

Requête de Mr. Louis  
Dusault.

Requête de Mr. Louis Dusault demandant une augmentation de salaire comme collecteur et messenger du conseil.

Reféréé au Comité des Finances.

Requête de Messrs.  
Adélard Gelinas et  
Ant. Bellefeuille.

Requête de Messrs. Adélard Gelinas et Antoine Bellefeuille offrant de poser des paratonnerres sur les bâtisses appartenant à la Corporation.

Reféréé au Comité des Finances.

Ajournement.

La séance est alors ajournée à lundi prochain, le cinq du courant, à sept heures et demi du soir.

J. L. Brisson  
Sec. - Trés.

J. M. Desilets  
Maire.

5 Juin 1871.  
Pas de quorum.

Lundi, le cinq de Juin mil huit cent soixante-et-onze, le Conseil ne s'est pas assemblé, faute de quorum, les membres présents étaient:

Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Ecuyer,  
et Messieurs les Conseillers Dufresne,  
Jourdain,  
Thivierge,

lesquels, à huit heures et demi, ont ajourné à mercredi prochain, le vingt-un du courant, à sept heures et demi du soir.

J. L. Brisson  
Sec. - Trés.

21 Juin 1871.  
Pas de quorum.

Mercredi, le vingt-unième jour de Juin mil huit cent soixante-et-onze, à huit heures et demi du soir, les membres présents,

Mercredi, le 21 juin 1871.

sents, savoir:

Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Ecuyer,  
Et Monsieur le Conseiller, H. G. Malhiot,  
ayant constaté qu'il n'y avait pas de quorum, ont ajourné  
l'assemblée du Conseil à demain, le vingt-deux du cou-  
rant, à sept heures et demi du soir.

L. A. Mignon  
Secrétaire-Trésorier.

Séance du 22 juin  
1871.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation  
de la Cité des Trois-Rivières tenue au Palais-de-Justice,  
en la dite Cité, jeudi, le vingt-deuxième jour de juin  
mil huit cent soixante-onze, à sept heures et demi du  
soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Ecuyer,  
Et Messieurs les Conseillers Baptiste,  
De Noncourt,  
Jourdain,  
Latreille,  
Malhiot.

Rapport du Comité  
des Finances. N° 1

Rapport du Comité des Finances.

Jeudi, le 22 juin 1871.

Le Comité des Finances recommande le paiement des  
comptes suivants:

A Fabien Féron	Arrestation	\$	1 50
" do	"		1 00
" J. B. Gailloux	"		2 "
" do	"		1 75
" O. Rocheleau	Police spéciale		5 "
" Sér. Duval	Transport d'une pompe		" 60
" Zach. Cloutier	Charroiyage d'eau		" 20
" Pr. Cloutier	Ouvrage		" 62½
" do	"		1 50
" Beauchemin & Valois	Relieure des règlements		27 20
" la Comp <sup>ie</sup> du Richelieu	Fret		" 35
Au Secrétaire-Trésorier	1 boîte de plumes		1 "
" do	Ecritures		14 35
	A reporter	\$	57 04½

Jeudi, le 22 juin 1871.

	Report	
A. L. J. Désaulniers	Copie des spécifications	57 07½
" M. Martet & Cie	Graine de mil et de trifle	2 " "
" L. Warncke	Jardin Public	12 05
" Jos. Duval	Batisses	9 37½
Au Greffier de la Paix	Timbres	4 33
A la Compagnie du Feu N°3	Prime	3 50
Au Secrétaire-Tresorier	Telegramme	3 " "
A Alex. Pelletier	Huile pour les flambeaux	" 25
" L. Warncke	Jardin Public	" 50
" Beauchemin & Galois	Impressions	14 10
" Le Duchaine	Domages	3 50
Aux Officiers de la Corp.	Salaires	10 " "
A Etienne Marie	"	128 83
" O. J. Hamel	"	13 33
		36 " "
		\$ 297 84

Respectueusement soumis,  
 (Signé) N. L. De Noncourt,  
 " Alex. Baptiste,  
 " H. G. Malhiot.

Rapport N° 2  
 du Comité des Finances.

Rapport N° 2  
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport sur la requête de M. M. Gelinas et Pelletier qu'il est à propos qu'autorisation soit accordée à ces messieurs de poser trois paratonnerres sur le marché aux denrées.

Trois-Rivières, 22 juin 1871

(Signé) N. L. De Noncourt  
 " H. G. Malhiot,  
 " Alex. Baptiste.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M. Jourdain,  
 Secondé par M. Patreille,  
 Que les rapports N°s 1 et 2 du Comité des Finances soient adoptés.

Adoptés.

Rapport du  
 Comité des Chemins.

Rapport.  
 Le Comité des Chemins auquel a été référé la requête de Jas. Deau fait rapport que, dans son opinion, cette requête doit être accordée.

(Signé) P. Jourdain  
 " W. L. De Noncourt.

Jeudi, le 22 juin 1871.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Baptiet,  
Secondé par M. Malhiot

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.  
Adoptée.

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Latreille,  
Secondé par M. De Noncourt.

Que la requête de M. Antoine Pellerin soit reçue et lue.  
Adoptée.

Requête de A. Pellerin.

Requête de M. Antoine Pellerin demandant une remise sur la taxe qui lui est imposée pour tenir une maison de pension.

4<sup>e</sup> motion.

Remise de taxe à Ant. Pellerin.

Proposé par M. Jourdain,  
Secondé par M. Malhiot.

Qu'une diminution de cinq piastres soit accordée à Antoine Pellerin sur sa taxe pour tenir maison de pension, pour les raisons alléguées dans sa requête.  
Adoptée.

Certificat de O. J. Hamel.

Lu un certificat de O. J. Hamel, surveillant des travaux de construction de l'hôtel-de-ville, constatant que l'ouvrage fait et les matériaux rendus sur les lieux sont de la valeur de au moins trois mille piastres.

5<sup>e</sup> motion.

Pour payer \$2000 à M. Perrault & Dugré.

Proposé par M. Malhiot,  
Secondé par M. De Noncourt.

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à payer à Messrs. Perrault & Dugré deux mille piastres à compte des travaux de construction de l'hôtel-de-ville.  
Adoptée.

6<sup>e</sup> motion.

Billet en faveur de J. N. Bureau, Ecr.

Proposé par M. Baptiet,  
Secondé par M. Latreille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet payable en deux ans à l'ordre de J. N. Bureau, Ecuier, pour six mille piastres, avec intérêt de huit pour cent l'an, payable à la fin de chaque six mois.  
Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi prochain, le vingt-six du courant, à sept heures et demi du soir.

H. P. Major Sec. - Trés.

Ch. Dugré  
Maire.

Lundi, le 26 juin 1871.

Séance du 26 juin  
1871

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue au Palais de Justice, en la dite Cité, lundi, le vingt-sixième jour de juin mil huit cent soixante-onze, à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Monsieur le Maire, J. M. Desjardins  
 Et Messieurs les Conseillers  
 Baptiste,  
 De Moncourt,  
 Jourdain,  
 Malhiot,  
 Shortis,  
 Shiverge.

Rapport du Comité  
des Finances

Rapport du Comité des Finances.

Lundi, 26 juin 1871.

Le Comité des Finances recommande le paiement des comptes suivants:

A Ovide Rocheleau	Vente des revenus des marchés	\$ 3. "
" J. B. Ringuette	Crée publique	" 40
" Fabien Féron	Arrestation	3 " "
" la Compagnie du Feu N° 3	Prime	5 " "
" Aimé Dupas		2 " "
" Perrault & Dugré	Hôtel de Ville	1,760 " "
" L. Warnecké	Jardin Public	12 86
" D. E. Frigon	Bois de Chauffage	22 3 1/2
Au Secrétaire-Treasorier	1 carte de Québec	6 " "
" do.	Pose d'affiches	" 50
		\$ 1,815 13 1/2

Respectueusement soumis  
 (Signé) M. L. De Moncourt  
 Alex. Baptiste  
 H. L. Malhiot.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M. Shortis.  
 Secondé par M. Jourdain.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
 Adoptée.

Rapport du Comité des  
Finances sur la requête  
de M. L. Dussault.

Rapport.  
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport que le salaire de M. L. Dussault, le messager du Conseil doit être augmenté à douze

47  
Lundi, le 26 juin 1871.

douze piastres par mois, à compter du premier juillet prochain.

Trois-Rivières, 26 juin 1871.

(Signé)

M. L. De Moncourt,

M. G. Malhiot,

Alex<sup>e</sup> Baptiste.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup> Shortis,

Secondé par M<sup>r</sup> Jourdain,

Que le rapport du Comité des Finances concernant le salaire de L. Dussault soit adopté et que son salaire soit augmenté à douze piastres par mois à compter du premier juillet prochain.

Adoptée.

Rapport de l'Inspecteur  
de Ville.

Feu chez M. Belle-  
feuille

O Son Honneur le Maire  
et Messieurs les Conseillers.

Le soussigné, Inspecteur de Ville a l'honneur de faire rapport que le 21 du courant un feu de cheminée à la maison de M<sup>r</sup> J. B. Bellefeuille s'est communiqué à la couverture de cette maison et a été éteint avant d'avoir pu causer des dommages notables.

La Compagnie du feu N<sup>o</sup> 3 avec 20 hommes s'est rendue sur le lieu de l'incendie.

Aimé Duval a droit à la prime pour la première barrique d'eau.

Respectueusement soumis,

Trois-Rivières, 26 juin 1871.

(Signé)

Ovide Rocheleau

Inspecteur de Ville.

3<sup>e</sup> motion.

Billet en faveur de D<sup>lle</sup>  
Méniéclier.

Proposé par M<sup>r</sup> Baptiste

Secondé par M<sup>r</sup> De Moncourt

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet en faveur de Demoiselle Méniéclier pour deux mille piastres payable en deux ans avec intérêt de sept pour cent l'an. Le dit intérêt payable à la fin de chaque six mois.

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion.

Pour payer \$1000 à M. M.  
Perrault & Dugré.

Proposé par M<sup>r</sup> Malhiot

Secondé par M<sup>r</sup> Thivierge,

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à payer à M. M. Perrault & Dugré mille piastres à compte de leur contrat

Lundi, le 26 Juin 1871.

contrat pour la construction de l'hôtel-de-ville, moins, douze par cent, qui doit être retenu aux termes du dit contrat.

Adoptée

5<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup>. Jourdain,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Shortis

Que la requête de M<sup>r</sup>. Eugène Beaumier soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de E. Beaumier

Requête de M<sup>r</sup>. Eugène Beaumier demandant une remise sur le montant du foyer de son étal de boucher.

6<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup>. Malhiot,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Baptiste

Que la requête de Eugène Beaumier soit renvoyée.

Adoptée

Ajournement.

Le Conseil, s'ajourne alors à mardi prochain, le vingt-sept du courant, à sept heures et demi du soir.

J. M. Migon

Sec. Trés.

J. M. Desilets

Maire.

Séance du 30 juin 1871

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Ville des Trois Rivières tenue au Palais de Justice en la dite Ville, vendredi, le trentième jour de Juin mil huit cent soixante onze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. M. Desilets, Scier.

Et Messieurs les Conseillers

Baptiste,  
De Moncourt,  
Dufresne,  
Jourdain,  
Latreille,  
Malhiot,  
Thivierge

1<sup>re</sup> motion.

Pour acheter une propriété de M. L. De Moncourt,

Est.

Proposé par M<sup>r</sup>. Baptiste,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Latreille.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'achat du terrain de M. L. De Moncourt, Scier, savoir tout le terrain qu'il ya sur la rue Royale entre le terrain acheté par la Corporation, de Demoiselle Zéphise Lapointe a aller à une ligne formant



Vendredi, le 30 Juin 1871.

formant le prolongement de la ligne qui sépare le terrain de l'Hôtel-de-Ville en profondeur de celui des héritiers Ezekiël Harby compris la totalité de la maison occupée par le dit M<sup>r</sup>. De Moncourt pour son bureau et autres appartements et autres dépendances dessus construites y compris tous droits qu'il peut avoir dans le passage entre le dit terrain et celui de la dite D<sup>lle</sup> Lapointe avec réserve en faveur du dit sieur De Moncourt, de la jouissance de la dite maison, pendant deux ans à compter du premier Mai prochain, mais avec droit à la dite Corporation de se servir de la cour et de plus sans aucun recours contre la dite Corporation pour tout dommage résultant de la neige ou de l'eau qui tombera de l'Hôtel-de-Ville, sur la dite maison ou autrement pendant les dites deux années pour le prix et somme de six centes francs payable le premier Mai de l'année prochaine avec intérêt à compter de la passation de l'acte au taux de sept pour cent.

A la charge de plus par la Corporation de payer la rente foncière d'une franc par année, en faveur du Docteur Badesse à l'avenir seulement.

Adoptée.

Proposé par M. L. De Moncourt,  
Secondé par M. Thivierge,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer une promesse par écrit en faveur de J. M. Bureau, Esq. que dans le cas où cette Corporation déciderait plus tard d'hypothéquer ses propriétés pour quelque emprunt d'argent ou pour la sûreté de quelque dette, la dite Corporation échangera alors le billet au montant de six mille francs payable dans deux ans que le dit Maire est autorisé à signer en faveur de J. M. Bureau, Esq. contre une obligation de même somme portant hypothèque sur le nouvel Hôtel-de-Ville, la dite somme de six mille francs étant prêtée par le dit J. M. Bureau pour la construction du dit Hôtel-de-Ville.

Adoptée.

Proposé par M<sup>r</sup>. Baptiste,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Malhiot.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour

2<sup>e</sup> motion.  
Billet en faveur de  
J. M. Bureau Esq.

3<sup>e</sup> motion.  
Billet en faveur de M<sup>r</sup>.  
Vallière pour 4000<sup>fr</sup>.

Vendredi, le 30 juin 1871.

pour et au nom de la Corporation de cette Cité, un billet en faveur du Secrétaire-Trésorier de ce Conseil pour quatre mille piastres, payable en dix ans de cette date, avec intérêt de sept par cent par année payable à la fin de chaque six mois. Le dit billet représentant un prêt de même somme que fait Madame Veuve Vallières pour aider à la construction de l'hôtel-de-ville.

Adoptée.

Lettre de Mme V<sup>e</sup> Vallières offrant de prêter \$4000 à la Corporation.

Lue une lettre se rapportant à la motion ci-dessus.

Cris de motion.

Je donne avis que dans les délais fixés par les règlements, je ferai motion que le règlement N<sup>o</sup> 9 intitulé: Règlement concernant le Département, soit amendé quand à cette partie du dit règlement qui fixe les limites dans lesquelles il est défendu de bâtir en bois en cette Cité.

"du Feu"  
H. P.

En conseil, ce 30 juin 1871.

(Signé) Origime Latreille

Et la séance est levée.

Andrieux  
Maire.

H. P.  
Sec. Trés.

Séance du 10 juillet 1871.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Nazaire Lefebvre De Noncourt, Ecuyer, en sa qualité de Président des élections municipales qui ont eu lieu le trois du courant, laquelle assemblée a lieu lundi, le quatrième jour de juillet mil huit cent soixante-onze, au Palais de Justice en la dite Cité, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Ecuyer,  
et Messieurs les Conseillers

- Baptist,
- Beaumier,
- Bellefeuille,
- De Noncourt,
- Latreille,
- Shortis.

Serment

Je.

Lundi, le 10 juillet 1871.

Serment de J. M. Désilets, }  
Ect.

Province de Québec, }  
Cité des Trois-Rivières.

Je, Joseph Moïse Désilets, jure solennellement de remplir fidèlement les devoirs de membre du Conseil-de-Ville des Trois-Rivières, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je jure solennellement que je possède, comme propriétaire, des biens immeubles, en la Cité des Trois-Rivières, de la valeur de huit cents piastres, en sus des charges et hypothèques dont ils sont grevés, et après paiement ou déduction de mes justes dettes.

Ainsi, Dieu me soit en aide.

Assermenté par devant moi,  
ce dix juillet 1871.

(Signé) D. G. LaBarre, J. P.

(Signé) J. M. Désilets.

Serment de H. M. Balcer, }  
Ect.

Province de Québec, }  
Cité des Trois-Rivières.

Je, Henri Mathias Balcer, jure solennellement de remplir fidèlement les devoirs de membre du Conseil-de-Ville des Trois-Rivières, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je jure solennellement que je possède, comme propriétaire, des biens immeubles, en la Cité des Trois-Rivières, de la valeur de huit cents piastres, en sus des charges et hypothèques dont ils sont grevés, et après paiement ou déduction de mes justes dettes.

Ainsi, Dieu me soit en aide.

Assermenté par devant moi,  
ce dix juillet 1871.

(Signé) J. M. Désilets, J. P.

(Signé) Henry M. Balcer.

Serment de F. A. Bellefeuille, }  
Ect.

Province de Québec, }  
District des Trois-Rivières.

Je, François-Alexandre Bellefeuille, jure solennellement de remplir fidèlement les devoirs de membre du Conseil-de-Ville des Trois-Rivières, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je jure solennellement que je possède, comme propriétaire, des biens immeubles, en la dite Cité des Trois-Rivières, de la valeur de huit cents piastres, en sus des charges et hypothèques

Lundi, le 10 juillet 1871.

hypothèques dont ils sont grevés, et après paiement ou déduction de mes justes dettes.

Ainsi, Dieu me soit en aide.

Assermenté par devant moi, ce dix juillet 1871. (Signé) J. W. Bellefeuille. (Signé) J. M. Désilets, J. P. Province de Québec, District des Trois-Rivières.

Serment de Prosper Beaumier, Ect.

Je, Prosper Beaumier, jure solennellement de remplir fidèlement les devoirs de membre du Conseil de Ville des Trois-Rivières, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je jure solennellement que je possède, comme propriétaire, des biens immeubles, en la Cité des Trois-Rivières, de la valeur de huit cents piastres, en sus des Charges et hypothèques dont ils sont grevés, et après paiement ou déduction de mes justes dettes.

Ainsi, Dieu me soit en aide.

Assermenté par devant moi, ce dix juillet 1871. (Signé) Prosper Beaumier. (Signé) J. M. Désilets, J. P.

1<sup>re</sup> motion. Pour légitimer l'absence de L. E. Gervais, Ect.

Proposé par Mr. Shortis, Seconde par Mr. Latreille.

Attendu l'événement douloureux qui vient de frapper la famille de Louis Emeri Gervais, Ecuyer, membre élu de ce Conseil pour le Quartier St. Ursule, que l'absence de ce monsieur de la présente séance du Conseil, soit considérée comme ayant lieu pour une cause légitime, aux termes du quatrième paragraphe de la dixième section du Statut 20 Vict., cap. 129; et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à informer le dit L. E. Gervais du jour et de l'heure de la prochaine séance du dit Conseil, afin de se conformer alors à la loi, en prêtant le serment requis des membres du dit Conseil.

Adoptée.

2<sup>e</sup> motion. Comités permanents pour 1871-1872.

Proposé par M. Raptist, Seconde par M. Bellefeuille.

Que les Conseillers dont les noms suivent forment les différents Comités permanents de ce Conseil pour l'année courante.

Finances

Finances

Lundi, le 10 juillet 1871.

Finances.	N. L. De Noncourt, Président. Alex. Baptist, L. E. Gervais.
Chemins.	James Shortis, Président. H. M. Balcer, L. E. Gervais.
Marchés.	O. Latreille, Président, James Shortis, H. M. Balcer.
Feu.	Alex. <sup>d</sup> Baptist, Président. F. W. Bellefeuille, P. Beaumier.
Eclairage.	H. M. Balcer, Président. O. Latreille, F. W. Bellefeuille.
Santé.	Prosper Beaumier, Président, N. L. De Noncourt, James Shortis.
Commune.	F. W. Bellefeuille, Président. P. Beaumier, O. Latreille.
Police.	L. E. Gervais, Président Alex. Baptist, N. L. De Noncourt.

Adoptée.

Proposé par M. De Noncourt,  
Secondé par M. Balcer.

Que, comme marque de sympathie pour le malheur qui a atteint la famille de L. E. Gervais, Ecuyer, un des membres de ce Conseil, le Conseil s'ajourne à jeudi prochain, le treize du courant, à sept heures et demi de soir.

Adoptée.

3<sup>e</sup> motion.

Ajournement.

Lundi, le 10 juillet 1871.

Et la séance est levée.

L. G. Gervais  
Sec. - Trésor.

J. M. Desilets  
Maire.

Province de Québec, } Corporation  
District des Trois-Rivières. } de la Cité des Trois-Rivières.  
à savoir:

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue au Palais-de-Justice, en la dite Cité, jeudi le treizième jour de juillet mil huit cent soixante-onze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, était présent un quorum des membres du dit Conseil, à savoir:

- Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Ecuyer,
- Et Messieurs les Conseillers
  - Balot,
  - Beaumont,
  - Bellefeuille,
  - Gervais,
  - Latreille,
  - Shortie.

Serment de L. G. Gervais, Ec.

Province de Québec, }  
District des Trois-Rivières. }

Je, Louis Emeri Gervais, jure solennellement de remplir fidèlement les devoirs de membre du Conseil de Ville des Trois-Rivières, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je jure solennellement que je possède, comme propriétaire, des biens immeubles en la Cité des Trois-Rivières, de la valeur de huit cents piastres, en sus des charges et hypothèques dont ils sont grevés, et après paiement ou déduction de mes justes dettes.

Ainsi, Dieu me soit en aide.

Assesmenté par-devant moi, } (Signé) L. G. Gervais  
ce 13 juillet 1871. }  
(Signé) J. M. Desilets, }  
J. P. }

1<sup>re</sup> motion.  
Nomination des  
auditeurs.

Proposé par M. Gervais,  
Secondé par M. Latreille,  
Que Messrs. J. N. Bureau & Wm Lanigan soient les  
auditeurs

Jeudi, le 13 juillet 1871.

auditeurs pour l'année courante.

Adoptée.

2<sup>e</sup> motion.

Nomination du Pro-Maire.

Proposé par M. Baker,

Secondé par M. Beaumier,

Que L. E. Gervais, Cuisier, soit le pro-maire pour le présent trimestre.

Adoptée.

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Gervais,

Secondé par M. Baker,

Que vu l'absence de deux membres du Comité des Finances, Mr. Latreille agisse comme membre du dit Comité pour signer le rapport & être présenté à cette séance.

Adoptée.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Jeudi, 13 juillet 1871.

Au Conseil:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été présentés et il recommande le paiement des suivants:

M. B. d'Assur. Royale	Primes D'assurance \$	109 50
" " " " Impériale	" "	17 50
" " " " "	" "	18 "
" " " " "	" "	15 "
" " " " "	" "	21 "
" " " " "	" "	60 "
" " " " "	" "	10 50
" " " " "	" "	20 "
" " " " "	" "	13 50
" " " " "	" "	105 "
" " " " "	" "	27 50
" " " " N. B. & M.	" "	18 "
" " " " do	" "	19 20
" John Lavoie	Charriage D'eau	" 40
" Zacharie Cloutier	" "	" 20
" Alex. McKelvie	Ouvrage	6 "
" Perrault & Dupré	Hôtel-de-Ville	880 "
" L. G. Duval	Enregistrement	1 35
" do	"	1 30
A reporter \$		1343 95

Jeudi, le 13 juillet 1871.

		Report \$	
A. Célestin Férou	Arrestation		1343 95
" Geo. A. Férou	"		1 50
" Fabien Férou	"		" 50
" L. Warneke	Jardin Public		6 50
" do	" "		10 75
" André Mercure	" "		12 40
" Luc Corbeil	" "		1 50
" L. Dusault	Lavage		1 70
" do	Chandelle, etc.		. 12
" Joseph Parent	Commission		" 55
M. Secrétaire Trésorier	Timbres		" 30
A. N. L. De Noncourt	Elections municipales		1 80
" J. M. Desilets	Frais de voyage		28 50
" Pierre Cloutier	Ouvrage au marché		30 u u
" Wm Lanigan	Auditeur		3 09 1/2
" J. N. Bureau	"		20 u u
" L. d. Hubert	Actes notariés		20 u u
			12 50
		\$	1495 64 1/2

Respectueusement soumis  
(Signé) L. E. Gervais.  
Or. Latreille.

4<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Dellapuille,  
Secondé par Mr. Shortie.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté et que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à payer les comptes mentionnés.

Adoptée.

Rapport annuel du Secrétaire Trésorier.

5<sup>e</sup> motion.

L'Etat des recettes et des dépenses pour l'année expirée le 30 juin 1871 est ensuite présenté et lu.

Proposé par Mr. Gervais,  
Secondé par Mr. Latreille,

Que le rapport du Secrétaire Trésorier de ce Conseil concernant les recettes et les dépenses de l'année expirée le trente de juin dernier, soit approuvé et adopté.

Adoptée.

6<sup>e</sup> motion

Proposé par Mr. Latreille,  
Secondé par Mr. Gervais,

Que le règlement intitulé: "Chapitre XXII, Règlement pour



Jeudi, le 13 juillet 1871.

"pour amender le chapitre IX des règlements, intitulé: 'Règlement concernant le Département du Feu', soit lu, passé et adopté.

Adoptée.

Règlement N<sup>o</sup> XXII pour amender le Règlement du Feu.

Province de Québec, }  
District des Trois-Rivières } Corporation de la Cité des Trois-Rivières  
Chapitre XXII.

Règlement

pour amender le chapitre IX des règlements, intitulé: 'Règlement concernant le Département du Feu'.

Il est ordonné par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit:

Sec. 1. Les sections vingt-sept, vingt-huit, vingt-neuf, trente et trente-une du chapitre neuf des règlements de ce Conseil, intitulé: 'Règlement concernant le Département du Feu' sont par le présent amendées quand à ce qui concerne l'application des susdites sections du dit règlement aux deux côtés de la rue S<sup>te</sup> François Xavier, depuis l'intersection de la dite rue avec la rue S<sup>te</sup> Charles jusqu'à la rue S<sup>te</sup> Sévère, aux deux côtés des rues S<sup>te</sup> Charles, Haut-Roc, S<sup>te</sup> Sévère et au nord-est de la rue des Champs, et dans les dites rues sus-nommées il sera, à l'avenir, permis de construire les maisons, remises, boutiques et autres dépendances en bois, de même que dans les autres parties de cette Cité où les dispositions des susdites sections du dit acte ne sont pas en force.

Sec. 2. Les Dispositions du chapitre premier des règlements de ce Conseil susceptibles de s'appliquer au présent règlement s'y rapporteront et s'y appliqueront.

Sec. 3. Le présent règlement prendra force et effet à dater de ce jour.

Protêt de la part de M. Thomas Milette.

Lu une notification de protêt de la part de M. Thomas Milette à cause des dommages qu'il peut avoir souffert par suite du retard que la Corporation met à faire fixer le niveau de la rue S<sup>te</sup> Olivier, vis-à-vis sa propriété.

Référé au Comité des Chemins.

Lettres de M. Zéphirin Perrault et de M. M. Bourgeois & Leprohon.

Lu une lettre de M. Zéphirin Perrault au sujet de la brigue à être employée à l'extérieur de l'hôtel-de-Ville. Et une autre lettre de Messrs. Bourgeois & Leprohon sur le même sujet.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le vingt-quatre

Jeudi, le 13 juillet 1871.

du courant, à sept heures et demi du soir, et la séance est levée.

*L. A. Mignon*  
Sec. Trés.

*J. Desilets*  
Maire.

24 juillet 1871.  
Pas de quorum.

A une assemblée régulière du Conseil de Ville des Trois-Rivières, à laquelle était présents Son Honneur le Maire et Messieurs les Conseillers Beaumier, De Noncourt & Shortis, tenue le vingt-quatre juillet mil huit cent soixante-et-onze, n'y ayant pas le quorum voulu par la loi, le dit Conseil n'a pu procéder à aucune affaire et s'est ajourné à mardi, le vingt-cinq du courant, à sept heures et demi du soir.

*L. A. Mignon*  
Secrétaire-Trésorier.

Séance du 25 juillet 1871.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue au Palais-de-Justice, en la dite Cité, mardi, le vingt-cinquième jour de juillet mil huit cent soixante-onze, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Ecuyer,

Et Messieurs les Conseillers Baptist,

Beaumier,

Bellefeuille,

Latreille,

Shortis.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. Bellefeuille,

Secondé par Mr. Shortis,

Que vu l'absence de deux membres du Comité des Finances, Mr. Latreille soit autorisé à signer le rapport du dit Comité qui doit être présenté à cette présente séance.

Adopté.

Rapport du Comité des Chemins.

Rapport du Comité des Chemins.

concernant le terrain de M. Thomas Millette.

Le Comité des Chemins auquel la notification de protêt de Mr. Thomas Millette, présentée à votre Conseil, à sa dernière séance, avait été référée, à l'honneur de faire rapport qu'il a visité les lieux sur lesquels le dit Thomas Millette se propose de bâtir et qu'il a constaté que la bâtisse en question projetait dans la rue

S<sup>te</sup> Olivier

Mardi, le 25 juillet 1871.

S. Olivier; en consequence, votre Comité a donné instruction à l'Inspecteur-de-Ville de faire tirer le niveau de cette partie de la dite rue S. Olivier et, si c'est nécessaire, d'employer un arpenteur et d'en donner avis au dit Thomas Milette.

Le tout est respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 25 juillet 1871.

(Signé) James Shortis, Président.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Beaumier,

Secondé par M. Bellefeuille,

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.

Adopté.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Lundi, le 24 juillet 1871.

Au Conseil:

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

A la C <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 1	Primes	\$	10	..
" " do " 3	"		6	..
" Ant. Pellerin	Charroirage d'eau		5	..
" Ls Duval	" "		3	..
" Henri Deslauriers	" "		2	80
" Joseph Corbeil	" "		"	80
" Joseph Lacroix	Transport d'une pompe		"	10
" Wm. Dowland	" " "		"	50
" Aimé Duval	" " "		"	50
" Didace S <sup>te</sup> Pierre	" " " etc.		2	60
Au Greffier de la Paix	Timbres		3	..
" do "	"		3	60
" " " "	"		3	90
A Geo. A. Férou	Arrestation		1	65
" Fabien Férou	"		1	65
" O. G. Hamel	Salaire		52	..
" Joseph Duval	Sapins et balises		2	..
" Joseph Lacroix	Charroirage		"	12½
" Ovide Rocheleau	Façon de Mustangs		2	50
Au Secrétaire-Trésorier	Billet Payable		1500	..
A J. M. Desilets	Frais de voyage		10	..
	A reporter		1611	72½

Mardi, le 25 juillet 1841.

		Report	1611	72½
A. B. Ringuette	Criées publiques		1	"
" L. Warneke.	Jardin Public		12	30
" do	" "		9	23
" Che Valentine	Huile, etc		16	60
Aux Officiers de la Corporat.	Salaires		132	83
A Etne Marie	"		13	33
A Secrétaire - Trésorier	Gratification aux pompiers, etc		40	"
" do	Timbre pour un billet		1	80
A Fabien Péron	Arrestation		1	50
" Sévère Duval	Charronnage D'eau		"	85
		\$	1841	16½

Respectueusement soumise,  
 (Signé) Alex<sup>e</sup>. Baptiste,  
 " Onésime Latreille.

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Shortis,

Seconde par Mr. Beaumier,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

Rapport de l'Ins-  
pecteur de Ville.

A Son Honneur le Maire  
 et à Messieurs les Conseillers  
 de la Cité des Trois-Rivières.

Feu chez Madame  
Veuve Turcotte

Le soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de  
 faire rapport que le 19 du courant, il y a eu un feu  
 de cheminée chez Madame Veuve J. C. Turcotte qui n'a  
 causé aucun dommage. La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1 s'est  
 rendue la première à ce feu avec 24 hommes; les compagnies  
 N<sup>os</sup> 2 et 3 prétendant toutes deux avoir droit à la deuxième  
 prime, votre Inspecteur ne peut décider à qui doit être  
 alloué la dite prime. 20 hommes de la Compagnie N<sup>o</sup> 2  
 et 17 hommes de la Compagnie N<sup>o</sup> 3 ont répondu à l'appel.  
 Les première et troisième barriques d'eau ont été fournies par  
 Louis Duval et la deuxième barrique par Henri Deslauriers.

Feu chez Zéphirin  
Vidal.

Le 20 du courant le feu s'est déclaré dans le grenier  
 d'une écurie chez M. Zéphirin Vidal et a été éteint après  
 avoir causé un peu de dommages.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1 est arrivée la première sur  
 les lieux avec 30 hommes. La Compagnie N<sup>o</sup> 3 était la  
 seconde avec 15 hommes et la troisième était la Compagnie  
 N<sup>o</sup> 2.

Mardi, le 25 juillet 1871.

N° 2 avec 10 hommes. Antoine Pellerin a droit à la prime pour les première, deuxième et troisième barriques d'eau.

Votre Inspecteur fait de plus rapport qu'il est informé par plusieurs pompiers et par le plus grand nombre des Charretiers qu'ils ne se sont pas rendus à ce feu, parcequ'ils n'ont pas entendu sonner l'alarme.

Il suggère respectueusement que des arrangements devraient être pris avec les autorités religieuses pour que les cloches des différentes églises seraient sonnées en temps de feu.

Respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 24 juillet 1871.

(Signé)

Ovide Rochebeau,  
Inspecteur de Ville.

Rapport d'experts pour un morceau de terrain appartenant à Félix Charbonneau.

Lü un rapport fait devant notaire par Messieurs Trefflé Morissette, expert nommé par la Corporation, et Michel Caron, expert nommé par Mr. Félix Charbonneau, pour déterminer la valeur d'un certain morceau de terrain que la Corporation a pris pour élargir la continuation de la rue St. Olivier; lesquels experts évaluèrent le dit morceau de terrain à cent quarante-sept piastres et vingt centimes.

4<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Latraille,

Pour référer le rapport ci-dessus au Comité des Finances.

Secondé par M. Shortis,

Que le rapport d'experts entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et Félix Charbonneau soit référé au Comité des Finances.

Adoptée.

5<sup>e</sup> motion.

Certificat de marchand deliqueurs en faveur de Joseph Bégin.

Proposé par M. Baptist,

Secondé par M. Shortis,

Que le certificat de Joseph Bégin pour obtenir une licence de marchand deliqueurs soit reçu et examiné et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

6<sup>e</sup> motion.

Pour réviser la liste électorale

Proposé par M. Bellefeuille,

Secondé par M. Latraille,

Que Messieurs F. R. Tapin, Aldoric Martel et Alexandre McKelvie, les évaluateurs nommés par ce Conseil en Mai mil huit cent soixante et dix, soient requis de réviser la liste électorale de cette Cité, actuellement en force, et qu'il soit alloué dix piastres à chacun

des

Mardi, le 25 juillet 1871.

des dits évaluateurs pour faire la dite révision; la dite liste ainsi révisée devant être terminée et remise au bureau du Secrétaire-Trésorier de ce Conseil le premier Septembre prochain.

Adopté.

Ajournement

La séance est alors close et ajournée à lundi, le sept d'Août prochain, à sept heures et demi du soir.

H. A. Migon

Sec. - Trés.

J. M. Desilets  
Maire.

Convocation d'une assemblée.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil de la Cité des Trois Rivières.

Je convoque une assemblée générale du Conseil-de-Ville ce soir, le premier Aout courant, à sept heures et demi, pour affaires ordinaires.

Trois Rivières, 1<sup>er</sup> Aout 1871  
(Signé) J. M. Desilets,  
Maire.

Séance du 1<sup>er</sup> Aout 1871.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue au Palais-de-Justice, en la dite Cité, mardi, le premier jour d'Aout mil huit cent soixante-et-onze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Ecuyer,
- Et Messieurs les Conseillers
- Baptist,
- Beaumier,
- Bellefeuille,
- De Noncourt,
- Gervais,
- Latreille.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Mardi, le 1<sup>er</sup> Aout 1871.

Au Conseil...

Le Comité des Finances à l'honneur de faire rapport qu'il recommande le paiement des comptes suivants:-

A. Sabien Féron	Arrestation	\$	3 00
	A reporter		3 00

Mardi, le 1<sup>er</sup> Aout 1871.

A. Fabien Féron	Arrestation	Report	3 " "
" J. B. Gailloux	"		115
" James Barnard	Arpentage		175
" J. B. Ringuette	Crée publique		5 " "
" L. Warneke	Jardin public		" 25
" la C <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 2	Prime à un feu		12 39 1/2
" Didace St. Pierre	Charroiyage d'eau		3 " "
			" 40
			\$ 26 94 1/2

Respectueusement soumis,  
 (Signé) M. L. De Moncourt,  
 " Alex. Baptist,  
 " L. E. Gervais.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M. Lathuille,  
 Seconde par M. Bellefeuille,  
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
 Adoptée.

Rapport de l'Inspecteur de Ville, concernant l'alignement du terrain de Thomas Milette.

A Son Honneur le Maire et à Messieurs les Conseillers.  
 Le soussigné, Inspecteur de Ville, qui avait été chargé par votre Conseil, à sa séance du 25 juillet dernier, de faire tirer l'alignement de la propriété de M. Thomas Milette, sur la rue S<sup>t</sup> Olivier, a l'honneur de faire rapport qu'il a employé, à cette fin, M. James Barnard, arpenteur, pour déterminer le dit alignement et il soumet à votre Conseil le rapport du dit James Barnard.

Respectueusement soumis.  
 Trois-Rivières, 1<sup>er</sup> Aout 1871.  
 (Signé) Ovide Rocheleau,  
 Insp. de Ville.

2<sup>e</sup> motion

Référé au Comité des Chemins.  
 Proposé par M. De Moncourt,  
 Seconde par M. Beaumier,  
 Que les requêtes de Messrs. A. Polette et autres, John M. Dougall & Sons et M. Leod & Martel soient reçues et lues.

Requête de Messrs. A. Polette et autres,

Requête de Messrs. A. Polette, W<sup>m</sup> M. Dougall et autres, demandant au Conseil de prendre les moyens nécessaires pour  
 Adoptée.

# Mardi, le 1<sup>er</sup> Août 1871.

demandant l'établissement d'une traverse (à vapeur) en hiver.

3<sup>e</sup> motion.  
Pour référer la requête ci-dessus à un comité spécial.

Requête de Messrs. John M. Dougall & Sons.

Requête de Messrs. M. Leod & Martel.

Lettre de Mr. Moïse Ritchot.

Lettre de Messrs. Martel, McKelvie et Japin, estimateurs.

4<sup>e</sup> motion.  
Pour établir un enclos public.

pour qu'un bateau à vapeur à hélice (scram) assez confortable, traverse en été et en hiver devant la cité des Trois-Rivières.

Proposé par Mr. De Noncourt,  
Secondé par Mr. Baptiste,

Que la requête de A. Polette et autres soit référée à un comité spécial composé de L. E. Gervais, H. M. Palmer et Oniz, Latreille avec instruction à ce Comité d'offrir la traverse d'hiver avec vapeur à hélice aux propriétaires des bateaux traverseurs actuels, et s'ils ne peuvent le faire, de voir qui voudra faire cette traverse en hiver et en été et à quelles conditions. Lequel comité devant faire rapport à la prochaine séance de ce Conseil.

Adoptée.

Requête de Messrs. John M. Dougall & Sons demandant qu'il leur soit permis de bâtir un quai vis-à-vis "La Fosse".

Référé au Comité des Chemins.

Requête de Messrs. M. Leod & Martel exposant que les annonces et impressions de la Corporation sont, depuis quelques temps, données au "Constitutionnel" et au "Lumberman" exclusivement, et demandant une égale division dans la distribution des annonces et impressions entre les journaux ci-dessus et le "Journal des Trois-Rivières" et le "Tri-Fluvian Trader".

Référé au Comité des Finances.

Lettre de Mr. Moïse Ritchot informant le Conseil qu'il ne peut accepter les offres qui lui avaient été faites quant au temps de la durée de son privilège pour l'aqueduc et demandant si le Conseil serait disposé à lui accorder le temps qu'il avait demandé.

Lettre de Messrs. M. Leod, Martel, McKelvie et Japin, les évaluateurs de cette Cité, refusant l'offre de dix piastres, à chacun d'eux, qui leur a été faite pour reverser la liste des voteurs.

Référé au Comité des Finances

Proposé par Mr. De Noncourt,  
Secondé par Mr. Gervais,

Que, conformément aux dispositions de l'article cinq du chapitre sept des règlements de cette Cité, intitulé: Règlement "concernant le Département des Chemins et Grèves", la cour

et



Mardi, le 1<sup>er</sup> Aout 1871.

et les Dépendances de l'emplacement, sur la rue St-Roch, occupées par le gardien de la Commune, soient établies et déclarées être un enclos public, pour la réception et la garde des animaux trouvés errants, en cette Cité, aux termes du susdit règlement et que le gardien du dit enclos soit le gardien actuel de ladite commune, sans salaire.

Adoptée.

Certificat de Mr. O. Z. Hamel

Lu un certificat de Mr. O. Z. Hamel, constatant que la valeur des matériaux rendus sur les lieux et la valeur de l'ouvrage fait pour la construction de l'hôtel de ville est de deux mille piastres en sus de l'estime de trois mille piastres, déjà fait avant ce jour.

Ajournement.

La séance est alors ajournée à lundi, le quatorze du courant, à sept heures et demi du soir.

M. Desilles

H. Mijou

Maire.

Sec. - Trésor.

Séance du 14 Aout 1871.

Une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue au Palais-de-Justice, en la dite Cité, lundi, le quatorzième jour d'Aout mil huit cent soixante-onze, à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. M. Desilles, Maire.

- et Messieurs les Conseillers: Balcer,
- Baptist,
- Beaumier,
- Bellefeuille,
- Latreille,
- Shortien

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. Bellefeuille  
Secondé par Mr. Beaumier

Que Mr. Latreille soit autorisé à signer le rapport au Comité des Finances, qui doit être présenté à cette séance.

Adoptée.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances

Lundi, le 14 Aout 1871.

Au Conseil:

Le

66

Lundi, le 14 Août 1871.

Le Comité des Finances à l'honneur de faire rapport qu'il recommande le paiement des comptes suivants.

A. Perrault & Dugré	Hôtel de Ville	1,760	-
Au Secrétaire-Trésorier	" " "	"	33
" Greffier de la Paix	Timbres	2	60
" " " "	do.	3	50
" " " "	do.	3	90
" " " "	do.	3	40
" " " "	do.	3	60
" " " "	do.	3	40
A. Fabien Féron	Arrestation	1	50
" Joseph Hamberlin	"	1	65
William Evans	Un rouleau pour jardin Public	19	"
" G. Warncke	Jardin Public	12	90
" do.	"	11	43
" Louis Sarrazin	Ouvrage pour le marché	8	96
" D <sup>me</sup> J <sup>me</sup> A. D. Harbu	Intérêt	12	54
" D <sup>me</sup> J <sup>me</sup> Vallières de St. Réal	"	120	"
" la Corp. Episcop. Cathol. Rom <sup>me</sup>	1 année de pente d'emplacement	4	"
Au Secrétaire-Trésorier	Depenses diverses	"	70
A. J. H. Bureau, Es.	Domages	6	"
" Pierre Cloutier	Ouvrage	8	91
" James Barnard	mesurage & certificats	5	"
" Geo. A. Fearon	Arrestation	1	65
" " " "	do.	1	"
		\$	1,996.87

Respectueusement soumis  
(Signé) Alex<sup>e</sup> Baptiste  
On. Latreille,

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>re</sup> Shortis,  
Secondé par M<sup>re</sup> Balcer,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adopté.

Rapport de l'Ins-  
pecteur de Ville,  
Fait chez D<sup>me</sup> J<sup>me</sup> Carceau.

A Son Honneur le Maire  
& Messieurs les Conseillers.

Le soussigné, Inspecteur de Ville, à l'honneur de faire rapport que le 4 du courant, il y a eu une fausse alarme de feu, chez Madame veuve Carceau, rue Notre-Dame -

Les



Lundi, le 21 Aout 1871.

Séance du 21 Aout 1871.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue au Palais-de-Justice, en la dite Cité, lundi, le vingt deuxième jour d'Aout mil huit cent soixante onze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Curier,
- Et Messieurs les Conseillers:
  - Baptist,
  - Beaumont,
  - Bellefeuille,
  - Gervais,
  - Latreille,
  - Shortis.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Lundi, le 21 Aout 1871.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

A Octave Gason	Ouvrage	\$ 15 "
" A. Duval	Réparation de la Petite Halle	\$ 50
" Jos Duval	Charroirage	1 "
" L'Inspecteur	Paie Liste	24 42 1/2
" Geo. Baptist & Sons	Madriers et planches	134 64
" J. B. Ringuette	Crée publique	" 25
" J. B. Gaillouf	Arrestation	1 50
" do	"	3 30.
" la C <sup>ie</sup> du Gaz	Eclairage	263 07
" L. Warnecke	Jardin Public	10 25
" Eugène Gervais	Ouvrage au Bureau	3 25
" Paul Papan	Intérêt sur un constitut	24 "
Muf Employés de la Corp.	Salaires	132 83
A Etienne Alarie	"	13 33
" Bazile Niveux	Ouvrage	20 8 1/2
		\$ 634 43

Respectueusement soumis,  
(Signé)

Alex. Baptist,  
L. E. Gervais.

Propose!

Lundi, le 21 Aout 1871.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. Shortis,  
Seconde par Mr. Latreille,  
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adoptée.

Rapport d'un Comité  
Général sur la requête de  
Messrs. J. N. Bureau  
autres.

Rapport d'un Comité Général du Conseil.  
Le Comité Général du Conseil auquel a été référé  
la requête de M. M. J. N. Bureau et autres demandant une  
réduction de taxes sur les propriétés situées au-delà de la Com-  
mune, a l'honneur de faire rapport qu'il recommande que les  
conclusions de la dite requête soient repstées.

Trois-Rivières, 27 Aout 1871.  
(Signé) J. M. Quévets,  
Président

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Gervais,  
Seconde par Mr. Baptist,  
Que le rapport du Comité Général du Conseil sur la  
requête de Messrs J. N. Bureau et autres soit adopté.  
Adoptée.

3<sup>e</sup> motion.  
Billet de \$1500<sup>00</sup>-

Proposé par Mr. Baker,  
Seconde par Mr. Bellefeuille,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer  
un billet payable en trois mois, à l'ordre de S. Dumou-  
lin, Curier, pour quinze cents piastres, en renouvelle-  
ment d'un autre billet pour même somme qui est  
devenu dû le dix-huit du courant.

Adoptée.  
La séance est alors ajournée à lundi, le quatre de  
Septembre prochain, à sept heures et demi du soir.  
J. M. Quévets  
Maire.

Ajournement.

J. P. Migon  
Secrétaire-Trésorier.

4 Septembre 1871.

Lundi, le quatre de Septembre mil huit cent soixante-onze,  
le Conseil de Ville des Trois-Rivières, n'a pas siégé, les  
membres présents étaient Messieurs les Conseillers:  
Beaumier, Bellefeuille, Denoncourt, Gervais et Shortis  
qui ont ajourné, à demain, mardi, à sept heures et demi du  
soir.  
J. P. Migon Sec.-Trés.

# Mardi, le 5 Septembre, 1871.

Séance du 5 Septembre  
1871.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières tenue au Palais de Justice, en la dite Cité, mardi, le cinquième jour de Septembre mil huit cent soixante-et-onze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Messieurs les Conseillers
- Balcer,
  - Beaumur,
  - Bellefeuille
  - Gervais,
  - Shortie.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Beaumur.

Que Mr. le Conseiller Shortie soit autorisé à signer le rapport du Comité des Finances qui doit être présenté à la présente séance.

Adopté.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Lundi, le 4 Septembre 1871.

Le Comité des Finances à l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:—

A Joseph Panneton et autres	Ouvrage au marché	\$	492 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
" Joseph Panneton	" " "		270
" L. Chevalier	" " "		270
" Ant Francoeur	" " "		80
" do	" " "		80
" Che. Néou	Chaux		130
" Alexis Lebel	"		80
" Treffle Aubry	Sel		214
" Joseph Duval	Charronage		50
" L. Warnecke	Jardin Public		1225
" do	" "		1170
" Fabien Féron	Arrestation		150
Al Greffier de la Paix	Timbres		270
" do	"		440
" O. J. Kamel	Salaire		54 " "
" do	Frais de voyage		5 " "
" P. L. Craig	acte notaire		150
Al Secrétaire Trésorier	Billet Payable		1500 " "
A reporter \$			161081 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>

14/1  
Mardi, le 5 Septembre 1871.

		Report	
Au Secrétaire-Tresorier	Intérêt sur 1 billet	27	47
A Ovide Rochelleau	Commission	4	20
" J. N. Bureau	Domages	12	"
" A. & D. Ricard	Divers	1	20
" Octave Caron	1 fanal	5	"
" J. M. Desilets	Voyage à Québec	10	"
" J. R. Ringuette	Crée publique	"	50
" J. N. Godin	Effets	40	57
" C. Grenier & St. Memel	Couvrement au marché	13	36
" Lambert & Féron	Police Spéciale	2	"
" Fabien Féron	Arrestation	1	"
" F. O. Gauthier	Couvrement	28	80
" John Lacroix	Charrage	1	20
		\$	1,758 29½

Respectueusement soumis,

(Signé)

L. E. Gervais.

James Shortis.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Balcer,

Secondé par Mr. Bellefeuille.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adoptée.

3<sup>e</sup> motion.

Remise à J. B. Blanchette.

Proposé par Mr. Shortis,

Secondé par Mr. Beaumier,

Que le Secrétaire-Tresorier soit autorisé à faire une réduction de vingt-cinq centins sur les rentes constituées (cens et rentes) dues par J. B. Blanchette, pour cause de pauvreté du dit Blanchette.

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion

Pour nommer Mr. D. G. LaBarre expert pour un terrain appartenant à Mr. Thomas Milette.

Proposé par Mr. Balcer,

Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que D. G. LaBarre, Ecuyer, soit nommé et appointé par ce Conseil pour agir comme expert de la part de ce Conseil pour estimer et établir conjointement avec Jules Moreau, l'expert nommé par et de la part de Thomas Milette, un certain terrain situé rue St. Olivier et appartenant au dit Thomas Milette que la Corporation de cette ville se propose d'acquiescer afin d'élargir la dite rue St. Olivier, aussi, la valeur des dommages que le dit Milette peut avoir souffert par suite du retardement

42

Mardi, le 5 Septembre 1871.

dement que l'élargissement proposé de la dite rue lui a occasionné dans la construction d'une bâtisse qu'il a déjà commencée et pour faire tous autres estimés que le Comité des Chemins pourra croire nécessaires concernant le susdit élargissement de la rue St-Olivier, le tout en conformité aux dispositions de la trente-septième section de l'art. 20 V.ict., chap. 129.

Adoptée.

Certificat de Mr. O. F. Hamel des ouvrages faits à l'hôtel de ville.

Lu un certificat de Mr. O. F. Hamel, surveillant des travaux de construction de l'hôtel-de-ville, constatant que les matériaux rendus sur les lieux et l'ouvrage fait pour la construction de l'hôtel-de-ville sont de la valeur de deux mille piastres en sus des estimés précédemment faits pour cinq mille piastres.

5<sup>e</sup> motion.

Pour payer \$2000<sup>00</sup> à Messrs. Perrault & Dugré.

Proposé par Mr. Shortie,

Secondé par Mr. Beaumies,

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à payer à Messrs. Perrault & Dugré le montant du certificat de deux mille piastres de Mr. O. F. Hamel, moins douze par cent, le tout en conformité aux conditions du contrat avec les dits Perrault & Dugré.

Adoptée.

6<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Bellefeuille,

Secondé par Mr. Shortie,

Que la requête de Messrs. Saml. Sawyer et autres soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de Messrs. Saml. Sawyer et autres

Requête de Messrs. Saml. Sawyer et autres demandant qu'un fanal soit placé dans la rue Notre-Dame, entre les rues St-Roch et Baillancourt (St-Anne).

Référé au Comité d'Éclairage.

Ajournement.

Et la séance est ajournée à lundi prochain, le onze du courant, à sept heures et demi du soir.

H. W. J. P.  
Sec.-Trés.

L. P. P.  
Pro-Maire.

11 Septembre 1871.  
Pas de séance.

Lundi, le onze de septembre mil huit cent soixante et onze, le Conseil-de-Ville des Trois-Rivières n'a pas siégé, faute de



Lundi, le 11 Septembre 1871.

de quorum, les membres présents étaient:  
 Son Honneur le Maire, J. M. Desilet, Ecuyer,  
 Et Messieurs les Conseillers Bellefeuille,  
 Lervais,  
 De Noncourt,  
 lesquels ont ajourné à lundi prochain, le 18 du  
 courant, à sept heures et demi du soir.  
 L. M. Migou  
 Sec. Trésor.

Séance du 18 Septembre 1871.

Aucune assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité  
 des Trois-Rivières, tenue au Palais de Justice, en la dite Cité, lundi,  
 le dix-huitième jour de Septembre mil huit cent soixante-et-onze,  
 à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les forma-  
 lités prescrites par la loi, étaient présents:  
 Son Honneur le Maire, J. M. Desilet, Ecuyer,  
 Et Messieurs les Conseillers Balcer,  
 Baptiste,  
 Beaumier,  
 Bellefeuille,  
 De Noncourt,  
 Shortis.

Rapport du Comité des Finances. N°1.

Rapport du Comité des Finances. N°1  
 Lundi, le 11 Septembre 1871.

Au Conseil:  
 Le Comité des Finances a l'honneur de recommander  
 le paiement des comptes suivants:

M. l'Inspecteur	Paiement	\$ 1690
" C. Grenier & autres	Ouvrage au marché	445
" C. Lafrenière & autres	Police spéciale aux courses	10 "
" Vigile S. Vieux & autres	" " au cirque	6 "
" Fabien Péron	Arrestation	150
" Joseph Rondeau	"	165
M. le Greffier de la Paix	Timbre	390
A la Comp <sup>ie</sup> du Pucet: 3	Prime à un feu	5 "
" Henri Deslauriers	Charroirage d'eau	2 "
" Ferrault & Dugré	Hôtel de Ville	1760 "
" L. Warneke	Jardin Public	13 "
	A reporter	\$ 182440

Lundi, le 18 Septembre 1871.

74

A. André Cooke	Ouvrage	Report	1824 40
" L. E. Gervais	Frais de Voyage		3 55
			9 " "
			\$ 1836 95

Respectueusement soumis,  
(Signé)

L. E. Gervais,  
N. L. De Noncourt.

Rapport du Comité  
des Finances, N° 2

Rapport N° 2 du Comité des Finances.

Lundi, le 18 Septembre 1871.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander  
le paiement des comptes suivants:

A. C. Grenier et autres	Ouvrage au marché	\$	24 35
" Ant. Grenier	" " "		" 50
Au Greffier de la Paix	Timbres		3 80
A. J. B. Gaillouf	Arrestation		2 65
" Geo. A. Fearon	"		1 50
" Fabien Féron	"		1 50
" la Comp. " du Feu N° 3	Prime		5 " "
" " do " " " 1	"		3 " "
" Joseph Lafleur	Charroirage d'eau		3 " "
" Henri Deslauriers	"		1 50
" Joseph Duval	Transport d'une pompe		" 25
" La Warnecke	Jardin Public		4 10
Au Secrétaire-Trésorier	Dépenses à Montréal		4 " "
		\$	55 15

Respectueusement soumis,  
(Signé)

N. L. De Noncourt,  
Alex. Baptist.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. Balcer.  
Secondé par Mr. Shortie.

Que les deux rapports du Comité des Finances soient adoptés.  
Adoptés.

Rapport de l'Ins-  
pecteur de Ville.

A Son Honneur le Maire  
et à Messieurs les Conseillers.

Le sousigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de  
faire rapport que le 29 Août dernier, un feu de cheminée  
Peu chez Aimé Duval. chez Aimé Duval s'est communiqué à la couverture de la  
maison et a causé peu de dommages.

La

Lundi, le 18 Septembre 1871.

La prime pour la première pompe appartient à la Compagnie du Feu N.º 3, 22 hommes de cette Compagnie ont répondu à l'appel. La première barrique d'eau a été fournie par Henri Deslauriers

Respectueusement soumis,  
Trois-Rivières, 11 Septembre 1871.

(Signé) Ovide Rocheleau,  
Inspecteur-de-Ville.

Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.

A Son Honneur le Maire  
et à Messieurs les Conseillers.

Le soussigné, Inspecteur-de-Ville, a l'honneur de faire rapport que le 15 du courant il y a eu un commencement d'incendie chez Mr. Claude Férou, rue St. George, causé par un feu de cheminée.

Feu chez Claude Férou.

La Compagnie du Feu N.º 3 s'est rendue la première sur les lieux avec 26 hommes, la Compagnie N.º 1 est arrivée la seconde avec 22 hommes et la Compagnie N.º 2 était la troisième avec 18 hommes. La première et la troisième barriques d'eau ont été fournies par Joseph Lefebvre et la seconde par Henri Deslauriers.

Respectueusement soumis.  
Trois-Rivières, 18 Septembre 1871.  
(Signé) Ovide Rocheleau,  
Inspecteur-de-Ville.

2<sup>e</sup> motion  
Tiers-saisie contre G. J.  
Hamel.

Proposé par Mr. De Noueourt,  
Secondé par Mr. Baptiste,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, J. G. A. Frigon, Ecuier, soit nommé et appointé pour comparaître, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, en la Cour de Circuit pour le comté de Maskinongé, et faire les réponses suivantes, à une tiers-saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier dans une cause entre George M. Yale et G. J. Hamel, savoir: "Que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières ne redoit rien au dit G. J. Hamel."

Adoptée.

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Beaurniet,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que la requête de M. Wm. Chagnon soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de M. Wm. Chagnon demandant que les dispositions

2/6

Lundi, le 18 Septembre 1871.

Requête de M<sup>m</sup> Chagnon

A<sup>e</sup> motion.

dispositions du règlement du Feu, défendant de construire en bois dans certaines parties de cette Cité, soient étendues à la partie est de la rue Viverville.

Proposé par Mr. De Roncourt,

Secondé par Mr. Beaumier,

Que la requête de M<sup>m</sup> Chagnon soit renvoyée.

Adoptée.

Ajournement.

Et le Conseil s'ajourne à lundi prochain, le vingt-cinq du courant, à sept heures et demi du soir.

*J. A. Mignon*  
Secrétaire Trésorier.

*J. M. Desilets*  
Maire

Séance de lundi,  
le 25 Sept<sup>bre</sup> 1871.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue au Palais-de-Justice, en la dite Cité, lundi, le vingt-cinq Septembre mil huit cent soixante-onze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Cuiet,

Et Messieurs les Conseillers

Balcer,

Beaumier,

Bellefeuille,

Gervais,

Latroille.

Ajournement.

Le Conseil n'a procédé à aucune affaire et s'est ajourné à demain, le vingt-six du courant, à sept heures et demi du soir.

*J. A. Mignon*  
Sec. - Trésor

Séance de mardi,  
le 26 Sept<sup>bre</sup> 1871.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue au Palais-de-Justice, en la dite Cité, mardi, le vingt-sixième jour de Septembre mil huit cent soixante-onze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Cuiet,

Et Messieurs les Conseillers

Balcer,

Baptiste,

Beaumier

De Roncourt

Gervais

77  
Mardi, le 26 Septembre 1871.

Gervais,  
Latreille,  
Shortis.

Rapport du Comité des  
Finances

Rapport du Comité des Finances.

Lundi, le 25 Septembre 1871.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le  
paiement des comptes suivants:

M. Pierre Cloutier & autres	Marché aux denrées	\$ 29 31
" Henri Deslaurier & autres	" " "	34 50
" Adélard Gilinas	Paratonnerre	66 66
" Jos. Panneton	Blanchissage	1 35
Au Greffier de la Paix	Timbres	3 70
A Joseph Rondeau	Arrestation	1 65
" J. P. Gaillouit	"	1 " "
" L. V. Dupas	Enregistrements	13 60
" Joseph Dyrnaquez	Ramonage	45 " "
" Joseph Lacroix	Transport d'une pompe	" 75
" Pierre Béguin	" " "	" 75
" G. D. Badaud	Rente foncière	1 " "
" Joseph Rouette	Charroirage	" 80
" Charles Alarie	Salaire	13 33
Aux Officiers et Employés	"	132 83
A O. L. Hamel	"	52 " "
" Fabien Féron	Arrestation	1 65
		\$ 399 88

Respectueusement soumis  
(Signé)

M. J. D. Moncourt.  
L. G. Gervais.

1<sup>re</sup> motion

Proposé par M. Shortis,

Secondé par M. Latreille,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

Rapport de P. G. Panneton,  
Écuyer, sur arbitrage fait par  
Messieurs Baron & Morrissette

A son honneur le Maire et à  
Messieurs les Conseillers de la Ville  
des Trois Rivières  
Messieurs

Après avoir pris communication du rap-  
port fait par Messieurs Michel Baron et Théo Morrissette  
experts

Mardi, le 26 Septembre 1871.

experts nommés pour estimer les dommages que la Corporation de cette Cité a pu causer au nommé Félix Charbonneau, par le prolongement de la rue St-Olivier, je suis d'opinion qu'il est irrégulier et illégal, pour entre autres raisons les suivantes. —

Parce que les dits experts avant de procéder à la dite expertise n'ont pas donné avis aux parties intéressées, la Corporation de la Cité de Trois-Rivières et le nommé Félix Charbonneau, du lieu du jour et de l'heure où ils devaient faire les dits procédés. —

Parce qu'il n'est pas légalement établi par le rapport que les dits experts ont prêté le serment voulu par la loi avant de commencer la dite expertise.

Le tout humblement soumis

Trois-Rivières, 26 Septembre 1871.

(Signé)

P. O. Panneton  
Avocat de la Corporation

2<sup>e</sup> motion

Pour rejeter le rapport des arbitres dans l'affaire de Me<sup>s</sup> Félix Charbonneau.

Proposé par Me<sup>s</sup> Gervais,

Secondé par Me<sup>s</sup> Beaymier,

Que le rapport des experts ou arbitres nommés pour évaluer un certain terrain au coin des rues St-George et St-Olivier appartenant à Félix Charbonneau et que la Corporation entend s'approprier pour élargir la rue St-Olivier, lequel rapport dressé le vingt-un juillet dernier et lu à ce Conseil le vingt-cinq du même mois, soit renvoyé comme ayant été fait contrairement à la loi et étant injuste.

Adopté.

Certificat de Me<sup>s</sup> O. L. Hamel des ouvrages faits à l'hôtel de ville

Lu un certificat de Me<sup>s</sup> O. L. Hamel, surveillant des travaux de construction de l'hôtel de ville, constatant que les matériaux rendus sur les lieux et l'ouvrage fait pour la construction de l'hôtel de ville sont de la valeur de trois mille piastres en sus des estimés précédemment faits qui montent de sept mille piastres.

3<sup>e</sup> motion

Pour payer \$3000<sup>00</sup> à Me<sup>s</sup> Perrault & Dugré.

Proposé par Me<sup>s</sup> Shortis,

Secondé par Me<sup>s</sup> Patreille

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à payer à Messrs Perrault & Dugré la somme de trois mille piastres, montant du dernier certificat de Me<sup>s</sup> O. L. Hamel, moins douze pour cent qui devront rester entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier jusqu'à ce que le dit hôtel de ville soit terminé.

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion.

Proposé par Me<sup>s</sup> Gervais

Secondé par Me<sup>s</sup> De Boncourt

Que

Mardi, le 26 Septembre 1871.

Que la requête de Messrs. Ritchot et autres soit reçue et lue.  
Adoptée

Requête de Messrs. Ritchot et autres

Requête de Messrs. Ritchot et autres informant le Conseil qu'ils ont formé une compagnie sous le nom de "La Compagnie d'Acqueduc des Trois-Rivières" et demandant qu'il leur soit permis de placer des tuyaux pour transporter l'eau sous les rues et places publiques de cette ville et à jouir pour cette fin de tous les privilèges et droits accordés par la loi.

5<sup>e</sup> motion  
Pour ajournement d'un quart d'heure

Proposé par M<sup>r</sup>. De Moncourt,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Balcer;

Que ce conseil s'ajourne pour un quart d'heure pour prendre en considération la requête de Messrs. Ritchot et autres.

Ajournement

Adoptée.  
A l'expiration du dit ajournement le Conseil se forme de nouveau séance tenante et rapporte progrès sur la susdite requête.

Et le Conseil s'ajourne à mercredi prochain le vingt-sept du courant à trois heures de l'après-midi.

L. Migon  
Secrétaire Trésorier

J. Desjardins  
Maire

Siéance de Mercredi le 27 Septembre 1871.

Canada: } Corporation  
Province de Québec, } de la Cité des Trois Rivières  
District des Trois Rivières. } paroisse

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières tenue au Palais de Justice, en la dite Cité, mercredi le vingt-septième jour de Septembre en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent-soixante-et-onze, à trois heures de l'après midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, était présent un quorum des membres du dit Conseil, savoir:

Donneur l'honneur le Maire, J. M. Desjardins, Cuivier,

- Messieurs les Conseillers: Balcer, Raptich, Beaumier, Bellefeuille, De Moncourt, Lervais, Shortis

80  
Mercredi, le 27 Septembre 1871.

Shortis.

1<sup>re</sup> motion  
pour adopter le règlement  
ci dessous

Proposé par M<sup>r</sup>. Balcer,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Gervais,  
"Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre XXIII,  
"Règlement concernant l'aqueduc des Trois Rivières"  
soit maintenant lu et que le dit règlement soit passé  
à l'adoption.

2<sup>e</sup> motion  
en amendement perdue.

Et le dit règlement étant lu il est alors:—  
Proposé par M<sup>r</sup>. Baptiste,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Beaumier, en amendement:  
Que les mots "vingt cinq ans" partout où ils se  
trouvent dans le dit projet de règlement devant ce Con-  
seil soient biffés et remplacés par les mots "vingt ans".—  
Perdue sur division de cinq contre et deux pour, savoir:

Contre:		Pour:	
M. M. J. Shortis,	L. E. Gervais,	M. M. Alex. Baptiste,	P. Beaumier,
H. M. Balcer,	F. N. Bellefeuille,		
M. L. De Moncourt,			

La motion N<sup>o</sup> 1 est  
adoptée.

Et la motion principale étant alors mise aux voix est adoptée  
sur division de cinq pour et deux contre, savoir:

Pour:		Contre:	
M. M. J. Shortis,	L. E. Gervais,	M. M. Alex. Baptiste,	P. Beaumier,
H. M. Balcer,	F. N. Bellefeuille,		
M. L. De Moncourt,			

Règlement concernant  
l'aqueduc des Trois Rivières.

### Chapitre XXIII.

Règlement concernant l'aqueduc des Trois Rivières.

Attendu que Moïse Ritchot, de la Ville de Joliette, James  
Shortis, J. G. N. Frigon et Fred. J. Farmer, de la Cité des  
Trois Rivières, et Arthur Webster, de la Cité de Montréal, ont,  
par leur requête en date du vingt six de Septembre courant,  
représenté à ce Conseil, qu'ils ont formé une compagnie à fonds  
social, en vertu du Chapitre poixante et cinq des Statuts  
Révisés du Canada, et de l'acte vingt-trois Victoria,  
Chapitre.



Mercrredi, le 27 Septembre 1841.

chapitre trente-deux, qui l'amende, sous le nom de "La Compagnie d'Aqueduc des Trois Rivières," pour la construction d'un aqueduc en cette Cité;

Attendu que la construction du dit aqueduc, en cette Cité, serait très utile et avantageux, tant pour la commodité des citoyens, que pour la salubrité publique et la prévention des incendies;

Il est ordonné et statué par le dit Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, comme suit.

Sec. 1. Le dit Conseil accorde à la dite Compagnie, savoir: "La Compagnie d'Aqueduc des Trois Rivières," le droit et privilège exclusifs, et ce pour l'espace de vingt-cinq années qui finiront le premier de Novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, de placer des tuyaux ou conduits pour l'eau sous les rues, chemins et places publiques de cette Cité et à jouir pour cette fin de tous les droits et privilèges accordés par les actes ci dessus cités et en outre de tous les droits et privilèges que ce Conseil peut lui accorder par la loi, sauf, néanmoins, aux dispositions des sections suivantes du présent règlement.

Sec. 2. Les dit tuyaux ou conduits principaux devront être placés à une distance d'au moins trois pieds de trottoirs des rues.

Sec. 3. La dite Compagnie devra fournir gratuitement à la dite Corporation l'eau nécessaire pour l'extinction des incendies, l'exercice des pompes à incendies et pour l'arrosage des rues et places publiques; et il sera loisible à la dite Corporation, aux conditions que les tuyaux devant former une branche principale dans toute rue de cette Cité seront forés, d'y faire forer et construire autant de conduits latéraux et de bornes fontaines qu'elle jugera à propos pour les usages ci dessus; ainsi qu'un abreuvoir pour les chevaux sur la place du marché aux denrées, lequel sera ouvert pendant la durée des marchés; lesquelles bornes fontaines et accessoires, faites et entretenues par et aux frais de la dite Corporation, seront exclusivement sous son contrôle.

Sec. 4. Dans le cas où la dite Compagnie ne fournirait plus ou ne pourrait pas fournir l'eau nécessaire à la dite Corporation pour les fins mentionnées en la section précédente, dans  
les rues

82

Mercredi, le 2<sup>e</sup> Septembre 18<sup>e</sup> 71.

les rues ou places publiques où auront été placés les dits tuyaux, ou dans le cas où l'eau fournie par le dit aqueduc ne serait pas de beaucoup pure, salubre de bonne qualité et en quantité suffisante pour l'usage des familles, alors le susdit privilège deviendra caduc. La dite eau ne devra pas être prise dans le fleuve St. Laurent.

Sec. 5. Les travaux de construction du dit aqueduc devront être commencés d'ici au premier de Juin prochain et terminés le premier de Novembre mil huit cent soixante-treize, de manière à fournir l'approvisionnement d'eau requis à la Cité.

Sec. 6. En tout temps après vingt-cinq ans à compter du jour fixé par la section première du présent règlement pour la terminaison des travaux du dit aqueduc, le dit Conseil aura le droit d'acheter le dit aqueduc en payant à la dite Compagnie ce qu'il vaudra au moment de l'achat. Cette valeur sera établie par arbitres suivant les dispositions des sections quatre-vingt, quatre-vingt-un, quatre-vingt-deux et quatre-vingt-trois du dit chapitre soixante-cinq des Statuts Révisés du Canada.

Sec. 7. Dans le cas où la dite Compagnie déciderait de ne plus continuer, à l'expiration des dites vingt-cinq années de privilège qui lui sont par le présent accordées, de fournir l'eau nécessaire à la dite Cité, elle devra en donner avis par écrit au moins deux ans avant le premier de Novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

Sec. 8. La dite Compagnie sera responsable de tous les dommages par elle causés, soit aux particuliers soit à la Corporation de cette Cité, à raison du dit aqueduc.

Sec. 9. Le dit aqueduc devra pouvoir fournir l'eau dans toutes les maisons de cette Cité.

Sec. 10. Si, à l'expiration des dites vingt-cinq années, la dite Corporation ne fait pas l'achat du dit aqueduc ou si elle n'en construit pas un elle-même, elle est obligée de donner la préférence à la dite Compagnie, sur toute autre proposition qui pourrait alors être faite à la dite Corporation pour la construction d'un aqueduc, les avantages offerts à la Corporation, étant égaux de part et d'autre.

Mercredi, le 27 Septembre 1871.

et d'autre.

Dec. 11. Les dispositions du chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Règlements," susceptibles de s'appliquer au présent règlement, seront considérées et interprétées comme s'appliquant.

ajournement.

Et le Conseil s'ajourne à lundi le neuf Octobre, à sept heures et demi du soir

Imprimé

J. L. M. J. O. U. S.

Maire.

Secrétaire-Trésorier

Séance du 9 Octobre  
1871.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue au Palais-de-Justice, en la dite Cité, lundi, le neuvième jour d'Octobre mil huit cent soixante-et-onze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Mrs les Conseillers

Raptat,

Beaumier,

Bellefeuille,

De Noncourt,

Shortie.

En l'absence de son Honneur le Maire et de Mr. le Pro-Maire, Mr. De Noncourt est choisi pour présider la présente assemblée.

Rapport du Comité des Finances.

Lundi, le 9 Octobre 1871

Au Conseil:

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

Al' Inspecteur	Paiementiste	\$	5 50
" O. J. Hamel	"		14 54
" do	"		17 73
" Perrault & Dugré	Hôtel-de-Ville		2,040 "
" O. J. Hamel	Frais de voyage		5 "
" A. Côté & Co	Annales		324
	A reporter	\$	2,686 01

Rapport du Comité des Finances.

Lundi, le 9 Octobre 1871.

Au Greffier de la Paix	Timbre	Report	2,686	01
A Fabien Férou	Arrestation		1	"
" do	"		1	50
" do	"		1	65
" de Warnecke	Jardin Public		1	50
" do	"		11	83
" Busland & Co	1 presse à étampes		13	32
Au Secrétaire Trésorier	Frete		17	50
" do	Pays au Greffe		"	25
A Robichon & Frère	1 gall. d'huile		"	50
" Charles Marie	1 Vitre		1	"
" Le Sarrazin	Ouvrage		"	15
			12	32 1/2
			\$ 2,748	53 1/2

Respectueusement soumis,  
 (Signé) N. De Noncourt,  
 Alex. Baptiste.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M. Shortis,  
 Seconde par M. Bellefeuille,  
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté

Lettre du Secrétaire Provincial.

Qu'une lettre de l'Assistant-Secrétaire Provincial informant Son Honneur le Maire que le Shirif des Trois-Rivières est autorisé à laisser jusqu'à nouvel ordre à la disposition du Conseil de Ville l'appartement qu'il occupe actuellement dans le Palais de Justice, pourvu toutefois que le service public n'en soit pas gêné.

2<sup>e</sup> motion

M. Gervais contenué pro-maire.

Proposé par M. Beaumier,  
 Seconde par M. Baptiste,  
 Que M. le Conseiller L. E. Gervais soit le pro-maire pour le présent trimestre.

Adoptée

3<sup>e</sup> motion.

Billet en faveur de M. Pierre Poliquin.

Proposé par M. Bellefeuille,  
 Seconde par M. Shortis,  
 Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire en faveur de M. Pierre Poliquin pour quinze cents piastres, payable en deux ans à compter du quatre du courant, avec intérêt de sept pour cent l'an payable semi annuellement.

Adoptée.

Lundi, le 9 Octobre 1871.

4<sup>e</sup> motion.  
Billet en faveur de Mr.  
Diozène McNeil.

Proposé par Mr. Baptiet,  
Seconde par Mr. Beaumier,  
Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer  
un billet payable à Mr. Diozène McNeil, en deux  
ans du sept du courant, pour sept cents piastres avec intérêt  
au taux de sept pour cent l'an payable semi-annuellement.

Adoptés.

Messrs les Conseillers Gervais et Balcer prennent alors  
leurs sièges.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le vingt-trois du  
courant, à sept heures et demi du soir.

L. M. Mijou

Sec. Gresp.

L. De Noncourt  
Président pro tem.

Séance du 23 Octobre  
1871.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation  
de la Cité des Trois-Rivières tenue au Palais de Justice,  
en la dite Cité, lundi, le vingt-troisième jour d'Octobre  
mil huit cent soixante-et-onze, à sept heures et demi du  
soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. M. Desjardis, Cuvier,  
Et Messieurs les Conseillers Baptiet,  
Beaumier,  
Belleville  
De Noncourt,  
Shortis.

Rapport du Comité  
des Finances

Rapport du Comité des Finances.

Lundi le 23 Octobre 1871.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paie-  
ment des comptes suivants:

Al' Inspecteur	Paie-déte	\$	4 65
" Pierre Cloutier	Ouvrage		19 3 1/2
" Nap. Guillemette	"		2 "
" E. M. Hart	Madriers		306 06
" l'Inspecteur	Paie-déte		24 56
" O. J. Hamel	"		11 25
" do	"		12 90
	A reporter	\$	383 79 1/2

Lundi, le 23 Octobre 1871.

	Report	383 79½
A la Comp <sup>ie</sup> du Bœuf N <sup>o</sup> 1 Salaire		30 "
" " " " 2 "		30 "
" " " " 3 "		30 "
" " " " 3 Prime		5 "
" Jean Lacroix Ouvrage		13 "
" Geo. A. Pearson Arrestation		1 "
" do " "		1 "
" Chs. Marie Salaire		13 33
" Oct. Lottinville Loyers de deux taureaux		20 "
" J. N. Bureau " d'un "		10 "
" Ant. Linctot " " "		10 "
" Wm. Beaudry " " "		10 "
" La Warnecke Carre Champlain		14 90
" do " "		21 70
Aux Officiers du Conseil Salaires		132 83
Au Secrétaire-Trésorier Timbres		66
M <sup>rs</sup> Leod & Martel Annonces et Impressions		4 78
" Pierre Paquin Ouvrage		4 80 ½
" Napoléon Dagneau Effets		2 77
		<u>\$ 439 57</u>

Respectueusement soumis,

(Signé) N. L. De Noncourt,  
Alex. Baptiet.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. Shortis,

Secondé par Mr. Beaumier,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée

Lettre du Shérif

Lu une lettre du Shérif de ce District informant le Conseil qu'il a reçu instruction de l'Hon<sup>ble</sup> Procureur-Général de prendre des procédés pour contraindre les Municipalités à payer leurs contributions au fonds de bâtisses et de jurés.

Lettre de P. N. Martel,  
Ect.

Lettre de P. N. Martel, demandant si le Comité des Finances a fait rapport et si le Conseil a décidé au sujet de la requête de Messrs. M<sup>rs</sup> Leod & Martel, présentée à ce Conseil le 1<sup>er</sup> Août dernier.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. De Noncourt,

Secondé par Mr. Baptiet,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à passer un acte de vente

Lundi, le 23 Octobre 1871.

Pour vendre à E. M. Hart, Ecr., le terrain de Amédée Giroux.

rente à E. M. Hart, Ecr., du terrain appartenant ci-devant à Amédée Giroux et qui a été récemment réuni au domaine de la Commune, par un jugement de la Cour de Circuit, en par le dit E. M. Hart payant au Secrétaire-Trésorier les rentes seigneuriales, les taxes municipales et d'École et les frais de poursuite qui peuvent être dus pour et sur le dit terrain.

Adoptée.

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Bellefeuille,

Secondé par Mr. Beaumier,

Que les requêtes de Messrs. P. L. Hubert, Joseph Panneton et Pierre Jolette soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de P. L. Hubert, Ecr.

Requête de P. L. Hubert, Ecr., Agent de la Compagnie d'Assurance "Phoenix" de Londres, offrant d'assurer l'hôtel-de-ville contre les accidents du feu.

Requête de Joseph Panneton, père -

Requête de Joseph Panneton père, demandant à être continué dans la charge d'entretenir certains chemins d'hiver.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de Pierre Jolette.

Requête de Pierre Jolette demandant que son certificat pour obtenir une licence de marchand de liqueur soit confirmé.

4<sup>e</sup> motion.

Certificat de Pierre Jolette confirmé.

Proposé par Mr. De Noncourt,

Secondé par M. Baptist.

Que le certificat de Pierre Jolette pour obtenir une licence de marchand de liqueur soit confirmé.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le 6 de Novembre prochain, à sept heures et demi du soir.

H. A. Giroux

Sec.-Trés.

J. M. Desilets

Maire.

Convocation d'une assemblée spéciale du Conseil.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville, aujourd'hui, à une heure de l'après-midi, pour affaires concernant l'hôtel-de-ville des Trois-Rivières. - Trois-Rivières, 31 Octobre 1871.

(Signé) J. M. Desilets, Maire.

Mardi, le 31 Octobre 1871.

Siéance Spéciale le  
31 Oct. 1871.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue au Palais de Justice, en la dite Cité, mardi, le trente-unième jour d'Octobre mil huit cent soixante-onze, à une heure de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Ecuier,  
Et Messieurs les Conseillers Bellefeuille,  
De Noncourt,  
Gervais,  
Latreille.

1<sup>re</sup> motion.

Pour protester Messrs.  
Perrault & Dugré.

Proposé par Mr. Gervais,

Secondé par Mr. De Noncourt.

Attendu que par un acte de marché entre la Corporation de cette Cité et Messieurs Perrault & Dugré pour la construction d'un Hôtel-de-Ville dans la dite Cité, passé devant M<sup>re</sup>. P. L. Hubert, notaire public, le trente juin dernier, auquel acte sont intervenus comme cautions des dits Perrault & Dugré, le Révérend Wenceslas Théophras Trichette et George A. Gouin, Ecuier, il est spécialement stipulé que le dit Hôtel-de-Ville devra être couvert et fermé pour le premier de Novembre prochain, Qu'il soit résolu que les dits Perrault & Dugré et leurs cautions soient immédiatement protestés et mis en demeure de remplir cette partie de leurs obligations avec la dite Corporation en couvrant et fermant le dit édifice suivant le dit marché, sous peine de tous dommages et intérêts qui pourraient s'en suivre par suite de la non-exécution de la susdite partie de leur contrat avec la dite Corporation, et que Son Honneur le Maire soit autorisé à faire faire ce protêt.

Adoptés.

Clôture.

Et la séance est levée.

J. M. Desilets  
Sec. Trés.

J. M. Desilets  
Maire.

Siéance du 6 de Nov.  
embre 1871.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue au Palais de Justice, en la dite Cité, lundi, le sixième jour de Novembre, mil huit cent soixante-onze, à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites



89  
Lundi, le 6<sup>e</sup> Novembre 1871.

prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les Conseillers  
Daptich  
Beaumier,  
Dellefeuille,  
De Moncourt,  
Shortis.

Rapport du Comité  
des Finances

Rapport du Comité des Finances.

Lundi, le 6 Novembre 1871.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il recommande le paiement des comptes suivants:

A. O. L. Hamel	Salaires	52 --
" Adolphe Duval	Ouvrage	1 25
" Pierre Paquin	"	2 10
" la C <sup>ie</sup> d'Assurance Phoenix	Prime d'assurance	100 --
au Greffier de la Paix	Timbres	4 70
" do	"	3 80
A. Sébastien Féron	Arrestation	1 65
" Fabien Féron	"	1 50
" Joseph Fondeau	"	2 15
" L. Warnecq	Carri Champlain	15 24
" do	"	8 85
" Adolphe Duval	Ouvrage	1 25
" Joseph Duval	Charroifage	16 03
" Pierre Cloutier	Ouvrage	1 87½
" Octave Baron	"	24 50
" Ovide Rochebeau	Commission	4 72½
" la Compagnie du Gaz	Eclairage	253 95
" Léandre Abel	Subvention, Napeur "Dilic" etc.	300 --
" Henri Percival	Ouvrage	3 --
" Joseph Rivard	"	7 20
" Pierre Paquin	"	1 20
		\$ 807 27

Respectueusement soumis  
(Signé) M. L. De Moncourt  
Alex<sup>e</sup> Daptich

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M. Dellefeuille

Secondé par M. Beaumier

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adopté.

Lundi, le 6<sup>me</sup> Novembre 1871.

Rapport de Messrs. D. Chabre et Jules Moreau, arbitres nommés pour appropriation du terrain de M. Thomas Milette.

Province de Québec  
District des Trois Rivières

Monsieur sousigné, Jules Moreau, Maître cuisinier demeurant en cette Cité de Trois Rivières, est fort nommé par Sieur Thomas Milette. — Denis Ernest LaBare, Cuisier Notaire demeurant en cette dite Cité de Trois Rivières, est fort nommé par la Corporation de la Cité de Trois Rivières, suivant résolution du cinq Septembre dernier.

En conformité à la dite résolution, nous nous sommes assemblés, en présence des membres du Comité des Chemins et du dit Thomas Milette, après avoir examiné le terrain requis pour l'élargissement de la Rue St. Olivier et la largeur d'icelui et des dommages soufferts par le dit Thomas Milette, nous sommes d'opinion d'accorder la somme de trente livres courant au dit Thomas Milette pour le prix de la langue de terre sur la Rue St. Olivier depuis la Rue Volontaire à la maison Blanche formant trois pieds et huit pouces au coin de la Rue Volontaire et St. Olivier, allant en forme irrégulière jusqu'à la maison Blanche ou le terrain se trouve n'avoit qu'un pied de large, ainsi que pour tous les dommages que le dit Thomas Milette peut avoir soufferts et souffrira souffrir à l'avenir par suite du retardement de la construction d'une maison et dépenses etc. et de plus le dit Thomas Milette sera tenu de défaire les batisses commencées ainsi qu'une petite remise et nettoyer le dit terrain pour l'élargissement de la dite Rue; le tout très humblement soumis.

Trois-Rivières, 28 Octobre 1871  
(Signé)

Jules Moreau  
D. Chabre

2<sup>e</sup> motion pour adopter le rapport fait par Messrs. Chabre et Moreau.

Proposé par M. Shortis  
Secondé par M. Raptusky

Que le rapport de Messrs. D. Chabre et Jules Moreau est fort nommé pour estimer un certain terrain que ce Conseil se propose d'acquies de M. Thomas Milette soit adopté et que le Secrétaire Trépotier soit autorisé à payer cent vingt cinq francs au dit Milette et à en recevoir la quittance convenable.

Adoptée.

91  
Lundi, le 6 Novembre 1871.

Lettre de M. Gauthier. Lue une lettre de M. Gauthier Ecuyer réclamant de la Corporation la somme de \$45<sup>00</sup> pour dommages causés à D<sup>me</sup> <sup>frs</sup> Michel L'Orseau et M<sup>r</sup>. Pierre Poliquin par suite d'une ouverture pratiquée dans le trottoir du Boulevard vis-à-vis la propriété de George Baptiste Ecuyer.

Certificat de O. L. Hamel.

Lue un certificat de M<sup>r</sup>. O. L. Hamel, surveillant des travaux de construction de l'hôtel-de-ville, constatant que les matériaux rendus sur les lieux et l'ouvrage fait pour la construction de l'hôtel-de-ville sont de la valeur de trois mille fiastres, en sus des estimés précédemment faits au montant de dix mille fiastres.

3<sup>e</sup> motion.

Pour payer \$3000<sup>00</sup> à M<sup>r</sup>. Bernault & Dugré.

Proposé par M<sup>r</sup>. Beaumier

Secondé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille

Que le Secrétaire Trésorier, soit autorisé à passer à Messers. Bernault & Dugré, trois mille fiastres moins douze par cent qui doivent être retenus jusqu'après la livraison de l'hôtel-de-ville.

Requête de O. Rocheleau.

Requête d'Ovide Rocheleau Inspecteur-de-ville demandant un augmentation de salaire.

Adoptée.  
Référé au Comité des Finances.

La susdite requête est reçue et lue sur motion de M<sup>r</sup>. Shortis, secondé par M<sup>r</sup>. Baptiste.

Proposé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille

Secondé par M<sup>r</sup>. Beaumier

Que M<sup>r</sup>. le Président soit autorisé à signer un billet payable à demande, en faveur de la signature de cette liste, pour cinq cents fiastres, avec intérêt de huit par cent.

Adjournement.

Adoptée.  
Le Conseil s'est adjourné alors à lundi, le 13 de Novembre prochain à sept heures et demi du soir.

*[Signature]*  
Sec. Trés.

*[Signature]*  
Prés. pro. tem.

Séance du 13 Novembre 1871.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue au Palais-de-Justice en la dite Cité.

92

Lundi, le 13<sup>e</sup> Novembre 1871.

Cité, lundi le treizième jour de Novembre, mil huit cent soixante-onze, à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. M. Desilets Caues  
 et Messieurs les Conseillers  
 Dalcer,  
 Baptiste,  
 Bellefeuille,  
 De Moncourt,  
 Ferrais,  
 Shortier

Rapport du Comité des Finances

Lundi le 13<sup>e</sup> Novembre 1871.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il recommande le paiement des comptes suivants:

A. Is. Warnocke	Barre Champlain	\$ 4 10
" Ferrault & Dugré	Hôtel de ville	2,640 --
" S. O. Aubry	Marché	" 58 1/2
" Fabien Féron	Arrestation	1 50
" James Deap	Boys	150 11
" S. L. Hart	Int <sup>r</sup> s Commission	32 --
" S. L. Hart, H. C. & A. M. Hart	" "	260 02 1/2
" Ls. Desault	Commission	3 --
		\$ 3,094 33 1/2

Respectueusement soumis  
(Signé) St. L. De Moncourt,  
Alex<sup>e</sup> Baptiste,

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup> Dalcer,  
Secondé par M<sup>r</sup> Shortier.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

Submission de John Watson pour gaz.

Lue une soumission de John Watson gérant de la Compagnie du Gaz des Trois Rivières, demandant que la pose des appareils du gaz dans l'Hôtel de ville lui soit accordée.

Submission de C. Garth & Co<sup>ie</sup> pour gaz et fournaises.  
2<sup>e</sup> motion.

Submission de C. Garth & Co<sup>ie</sup> pour pose des appareils du gaz, d'une fournaises et ouvrages de plombage dans l'Hôtel de ville.

Proposé par M<sup>r</sup> De Moncourt,  
Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille.

Que les requêtes de Messrs. Joseph Duval et H. A. Couin et autres

Lundi, le 13<sup>e</sup> Novembre 1871.

et autres soient reçues et lues.

Requête de J<sup>s</sup>. Dural

Requête de Joseph Dural demandant que l'entretien et la réparation des chemins d'hiver dans la continuation de la rue Notre-Dame et dans le chemin S<sup>t</sup> Marguerite, lui soit accordé comme par le passé.

Adoptée.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de Messrs G. A. Louin et autres.

Requête de Messrs. G. A. Louin et autres, demandant la prolongation de la Rue S<sup>t</sup> Antoine jusqu'à la Rue Cadeaux.

3<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup>. De Moncourt.

Secondé par M<sup>r</sup>. Baptiste.

Que les Conseillers Balcer, Bellefeuille et Baptiste forment un comité spécial auquel la requête de Messrs. G. A. Louin et autres soit référée, et que ces Messieurs s'enquière du prix des propriétés à acquérir pour ouvrir la continuation de la rue S<sup>t</sup> Antoine, et qu'ils donnent à ce Conseil le coût approximatif de cet ouvrage.

Lettre de M<sup>r</sup>. S. Edson

Lue une lettre de M<sup>r</sup>. S. Edson demandant qu'une taxe soit imposée sur les vendeurs de médicaments à patentes.

Adoptée.

Référé à un Comité Général.

4<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup>. Shorties.

Secondé par M<sup>r</sup>. Croais.

pour référer les soumissions pour gaz et fournaises à un Comité Général.

Que les soumissions pour gaz et fournaises soient référées au comité général de ce Conseil.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à demain Mardi, le 14 Novembre à sept heures et demi du soir.

Imprimé

J. A. Mignou

Sec. Trés.

Maire

Séance du 14 Nov<sup>r</sup> 1871.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue au Palais de Justice, en la dite Cité, mardi, le quatorzième jour de Novembre mil huit cent soixante-onze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites

par

94

Mardi, le 14 Novembre 1871.

par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Secier,  
Et Messieurs les Conseillers Baptist,

Beaumier,

Bellefeuille,

De Noncourt,

Gervais,

Shortie.

Rapport du comité  
général sur la sou-  
mission de J. Watson  
pour pose de gaz pour  
l'Hôtel-de-Ville.

Rapport.

Le Comité Général auquel a été référé la requête de John Watson, pour éclairage de l'hôtel-de-ville fait rapport que les conclusions de cette requête doivent être accordées.

Trois-Rivières, 14 Novembre 1871.

(Signé)

J. M. Desilets,

Président.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. De Noncourt,  
Secondé par Mr. Gervais.

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil soit  
adopté.

Adoptée.

2<sup>e</sup> motion.

Moved by M. Shortie,  
Seconded by M. Baptist.

That the Secretary-Treasurer inform the manager of the Gas Works that his tender for fitting the City-Hall with Gas apparatus is accepted.

Adopted.

Adjournement

Et le Conseil s'ajourne à lundi, le vingt-sept du courant,  
à sept heures et demi du soir.

J. P. Mignon

Secrétaire-Treasurer.

J. M. Desilets  
Maire.

Séance du 27 Nov<sup>bre</sup>  
1871.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue au Palais-de-Justice, en la dite Cité, lundi, le vingt-septième jour de Novembre mil huit cent soixante-et-onze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Secier,

Et

Lundi, le 27 Novembre 1841.

Et Messieurs les Conseillers Balcer,  
Baptist,  
Bellefeuille,  
De Noncourt,  
Latreille,  
Gervais.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Lundi, le 27 Novembre 1841.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le  
paiement des comptes suivants:—

M. l'Inspecteur	Paiement	\$ 390
" Antoine Noël	Ouvrage	1 "
M. le Secrétaire Trésorier	Charroirage	10 "
M. Geo. St. Fearon	Arrestation	150 "
M. le Greffier de la Paix	Timbres	360 "
do	"	2 "
M. Adolphe Brudel	Ouvrage	420 "
" Ant. Noël	"	3 "
" O. G. Hamel	Salaires	50 "
" Joseph Duval	Charroirage	2020 "
M. Sévère Dumoulin	Intérêt sur 1 billet	3024 "
" D. V. Vallière	" " 2 "	15333 "
" D. L. G. Bourdages	Reus et Rentes	2289 "
" Charles et Marie	Salaires	16 "
" Léandre Abel	Subvention au Pap. "Dixie"	200 "
M. les Employés du Conseil	Salaires	13228 "
		\$ 64424

Respectueusement soumis,  
(Signé) M. de Noncourt,  
Alex. Baptist.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M. Latreille,  
Seconde par M. Bellefeuille,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adopté

Rapport du Comité des  
Chemins  
sur requêtes de Joseph  
Panneton & Joseph Duval.

Le Comité des Chemins auquel ont été référés les requêtes  
de Joseph Panneton et de Joseph Duval pour l'entretien  
des chemins d'hiver, a l'honneur de faire rapport  
qu'il a pris les dites requêtes en considération et  
recommande

Lundi, le 27 Novembre 1871.

96

recommande que les conclusions des dites requêtes soient accordées aux conditions des années précédentes.

Le tout, néanmoins, humblement soumis.

Trois-Rivières, 27 Novembre 1871.

(Signé)

H. M. Baler,

L. E. Gervais.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Bellefeuille,

Secondé par M. Latreille,

Que le Rapport du Comité des Chemins soit adopté.

Adoptée.

3<sup>e</sup> motion.

Cession de terrain par les Soeurs de la Providence pour prolonger la rue Julie.

Proposé par M. Baptist,

Secondé par M. De Noncourt,

Que ce Conseil approuve et ratifie un acte de cession de terrain pour continuer la rue Julie, fait par les Soeurs de la Providence à la Corporation de cette Cité, devant et par L. A. Camirand, notaire, le 22 Novembre courant, le Comité des Chemins de ce Conseil acceptant au dit acte pour et au nom du dit Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion.

Pour emprunter \$2000.00 de Flav. Lottinville, Ecr.

Proposé par M. Baler,

Secondé par M. Gervais,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet payable à demande, à l'ordre de Flavien Lottinville, Ecuier, pour deux mille piastres, avec intérêt au taux de huit par cent l'an, payable semi-annuellement. La dite somme de deux mille piastres devant être spécialement affectée au paiement des frais de construction de l'Hôtel de Ville de cette Cité.

Adoptée.

Poursuite de Mr. Jos. Loiseau pour dommages.

Son Honneur le Maire informe le Conseil que Mr. Joseph Loiseau a intenté une poursuite contre la Corporation pour dommages causés par suite du mauvais état du trottoir vis-à-vis la demeure de George Baptist, Ecuier, sur le Boulevard. Ordonné de renvoyer cette affaire à l'avocat de la Corporation.

5<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. De Noncourt,

Secondé par M. Latreille,

Que la requête de M. L. J. Désaulniers soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête



Lundi, le 27 Novembre 1871.

Requête de Mr. L. J. Désaulniers.

Rapport du Comité Général.

Salaires de M. L. J. Désaulniers et Ovide Rocheleau augmentés.

Requête de Mr. L. J. Désaulniers, assistant-secrétaire-trésorier, demandant une augmentation de salaire.

Rapport.

Le Comité Général auquel ont été référés les requêtes de L. J. Désaulniers et Ovide Rocheleau demandant une augmentation de salaire, a l'honneur de faire rapport qu'il a pris les dites requêtes en considération et recommande que les salaires des dits Désaulniers et Rocheleau soient, à partir du premier janvier prochain, de quatre cents piastres chacun.

Le tout, néanmoins, humblement soumis.

Trois-Rivières, 27 Novembre 1871.

(Signé)

J. M. Desibets,  
Président.

6<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Gervais,  
Secondé par M. Balcer,

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil soit adopté.

Adopté.

Et le Conseil s'ajourne à lundi, le onze de Décembre prochain, à sept heures et demi du soir.

M. Desibets  
Maire.

L. J. Migou  
Sec. Trés.

AVIS de convocation d'assemblée spéciale du Conseil.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Corporation des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de Ville, ce soir, à sept heures et demi, pour examiner les plans de décoration de la Salle Publique de l'Hôtel de Ville.

Trois-Rivières, 6 Décembre 1871.

(Signé)

L. G. Gervais,  
Pro-Maire.

6 Décembre 1871.

L'Assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Monsieur le Pro-Maire, pour mercredi, le six de Décembre mil huit cent soixante-et-onze, à sept heures et demi du soir, n'a pas eu lieu faute de quorum, étaient présents M. le Pro-Maire, L. G. Gervais, et Messieurs les

Mercredi, le 6 Décembre 1871

les Conseillers

Bellefeuille,  
De Noncourt,  
Baptist.

*A. Mijon*

Sec. - Trés.

Séance du 11 Déc<sup>bre</sup>  
1871.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue au Palais-de-Justice, en la dite Cité, lundi, le onzième jour de Décembre mil huit cent soixante-et-onze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :

Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Cécier,

Et Messieurs les Conseillers Baptist,

Beaumier,

Bellefeuille

De Noncourt,

Latreille,

Shortis.

Rapport du Comité  
des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Lundi, le 11 Décembre 1871.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants :

A la Comp <sup>ie</sup> du Richelieu	Fret	\$	32
" do "	"		25
" J. B. Gailloux	Arrestation		150
" Fabien Férou	"		165
Au Greffier de la Paix	Timbres		350
A M <sup>r</sup> Chagnon	Bois de Chauffage		60
" L. G. Duval	Enregistrement		240
Au Secrétaire-Trésorier	Copies d'actes notariés		690
" do	Enregistrement d'un acte		115
" do	Frais d'Express et de port		46
A Sévère Dumoulin	Rente d'Emplacement		269
" L. A. Camirand	Actes notariés		450
" P. L. Craig	" "		1
" Ls. Watnické	Jardin Public		9
Respectueusement soumis.		\$	9562
(Signé)	N. L. De Noncourt et Alex. Baptist.		Propose

Lundi, le 11 Décembre 1871.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. Shortis,  
Secondé par Mr. Latreille,  
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adopté.

Soumission de Messrs.

Perrault & Dugré pour  
la décoration de la grande  
salle de l'Hôtel-de-Ville.

Soumission de Messrs. Perrault & Dugré pour la déco-  
ration de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville ainsi que  
le passage et la salle du Conseil pour la somme de  
neuf mille six cent cinquante francs. La considération de cette  
"soumission est remise à la prochaine séance."

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Baptiste,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,  
Que la requête de Messrs. W. Stoddard & autres  
soit reçue & vue.

Adoptée.

Requête de Messrs.  
W. Stoddard & autres.

Requête de Messrs. W. Stoddard et autres deman-  
dant que la rue St. Charles soit continuée jusqu'à  
la rue Aremlock.

Référée au Comité des Chemins.

Ajournement

Le Conseil s'ajourne alors à demain, mardi, le  
douze du courant, à trois heures de l'après-midi.

H. P. Migon

Secrétaire-Trésorier.

J. Desilets  
Maire.

Séance du 12 Décembre  
1871.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation  
de la Cité des Trois-Rivières tenue au Palais-de-Justice  
en la dite Cité, mardi, le douzième jour de Décembre  
mil huit cent soixante et onze, à quatre heures de l'après-  
midi, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Ecuier,  
Et Messieurs les Conseillers. Balser,

Beaumier,  
De Noncourt  
Latreille,  
Shortis.

Nouvelle soumission  
de Messrs. Perrault  
& Dugré.

Lu une nouvelle soumission de Messrs. Perrault &  
Dugré, offrant de faire les ouvrages de décoration de  
l'Hôtel-de-Ville pour \$8,964.30, en retranchant et

Mardi, le 12 Décembre, 1871.

en modifiant certaines parties des décorations marquées aux plans et spécifications de Messrs. Bourgeau & Terrault.

Considérant que l'état de gêne où se trouvent actuellement les finances du Conseil, ne justifierait pas des dépenses aussi considérables que celles demandées par les susdites soumissions; Considérant de plus que ce Conseil n'a jamais eu l'intention de dépenser une aussi forte somme pour la décoration intérieure du dit Hôtel-de-Ville; le Conseil décide de ne pas faire à présent les travaux de décoration de la grande salle de cet édifice.

Et le Conseil s'ajourne à mardi, le vingt-sept du courant, à sept heures et demi du soir.

Ajournement

L. A. Migon  
Sec. Trés.

J. M. Desilets  
Maire.

Convocation d'une  
assemblée spéciale  
du Conseil.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville, ce soir, le dix-huit de Décembre, à sept heures et demi du soir, pour affaires concernant l'Hôtel-de-Ville.

Trois-Rivières, 18 Décembre 1871.

(Signé)

J. M. Desilets.

Maire.

Séance spéciale.  
18 Décembre 1871.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue au Palais-de-Justice, lundi, le dix-huitième jour de Décembre mil huit cent soixante-onze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Écuier,  
Et Messieurs les Conseillers Baptiste,

Bellefeuille,

De Roucourt,

Gervais,

Shortie.

Certificat de Mr. O. Z. Hamel

Lui un certificat de Mr. O. Z. Hamel, surveillant des travaux de

Lundi, le 18 Décembre 1871.

de construction de l'Hôtel-de-Ville, constatant que la valeur des matériaux employés et des ouvrages faits pour la construction de cet édifice est de trois mille piastres en sus des estimés précédemment faits pour treize mille piastres.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. Gervais,

Secondé par Mr. Baptiet,

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à payer à Messrs. Perrault & Dugré, trois mille piastres, montant du certificat de Mr. O. F. Hamel, surveillant des travaux de construction de l'Hôtel-de-Ville, maintenant produit devant le Conseil en retenant douze pour cent sur la susdite somme, suivant les termes du contrat avec les dits Perrault & Dugré.

Adoptée.

Clôture.

Et la séance est close.

J. M. Desilets  
Maire.

L. A. Vigor  
Sec. Trés.

26 Décembre 1871 -  
Cas de Quorum.

Lundi, le vingt-sixième jour de Décembre mil huit cent soixante-et-onze, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, faute de quorum, les présents étaient:

Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Cuius,

Et Messieurs les Conseillers Baptiet,

Beaumier,

Desboncourt,

lesquels, à huit du soir, ont ajourné à mardi, le deuxième jour de Janvier prochain, à sept heures et demi du soir.

L. A. Vigor  
Secrétaire-Trésorier.

Séance du 2 Janvier  
1872

À une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue au Palais-de-Justice, en la dite Cité, Mardi, le deuxième jour de Janvier mil huit cent soixante-et-douze à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. M. Desilets, Cuius,

Et

Mardi, le 2 Janvier 1872.

Et Messieurs les Conseillers Balcer,  
Baptiste,  
Bellefeuille,  
De Moncourt,  
Gerois,  
Shortier

Rapport du Comité des Finances N° 1

Rapport du Comité des Finances N° 1.  
Lundi, le 26 Décembre 1871.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants

À l'Assurance Impériale	Prime d'Assurance	13 50
" M. R. Dupresne	Papeterie et fournitures de bureau	18 44
" Ant <sup>me</sup> Chrétien	Ouvrage	1 75
" Joseph Duvall	Balises	2 65
" Pierre St Pierre	Charroirage	1 12½
" Adolphe Lemdron	do	" 40
" Joseph Borque fils	Hôtel de Ville	2 50
" Louis Dussault	1 Balais pour le Bureau	" 25
" D. L. Hamel	Salaires	48 "
" Perrault & Dugri	Hôtel de Ville	2,640 "
" Thomas Boitette	Prix d'achat de terrain	120 "
" Michel Baron	" " " "	390 52
" Ovide Rochebeau	Percentage	2 "
" Michel Baron	Intérêt	45 52
Aux Officiers du Conseil	Salaires	132 83
" Charles Alarie	"	20 "
" Charles Girou	Arrestation	1 65
" Geo. A. Fearon	"	1 "
" l'Assurance Impériale	Prime d'Assurance	6 25
" B. Craig	Acte Notarié	1 50
" do	" "	3 "
" do	" "	1 50
" D. LaBarre	" "	18 "
" Normand Pélerin	Papeterie & Impressions	136 82
		<b>\$3,604 20½</b>

Respectueusement soumis  
(Signé) St. L. De Moncourt  
" Alex<sup>e</sup> Baptiste

Rapport

Mardi, le 2 Janvier 1872.

Rapport du Comité des Finances N° 2.

Rapport N° 2 du Comité des Finances

Mardi, le 2 Janvier 1872.

Le Comité des Finances recommande le paiement des comptes suivantes:

A Joseph Panneton	Chemins d'hiver	25	u u
" Joseph Duval	"	20	u u
Au Greffier de la Paix	Timbres	3	60
A Charles Féron	Arrestation	1	75
" Wm Drum	4 chaises	1	60
" Bazile Aubrey	Ouvrage	11	30
Demoiselle Minicliet	Intérêt sur 1 billet	70	u u
		<b>133</b>	<b>25</b>

Respectueusement soumise  
(Signé) St. L. De Moncourt  
Alex<sup>e</sup> Baptiste

1<sup>re</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Shortier

Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille

Que les rapports N<sup>os</sup> 1 et 2 du Comité des Finances soient adoptés.

Adoptée.

Rapport du Secrétaire Trésorier

L'état des recettes et dépenses du Secrétaire Trésorier pour les six mois finissant le 31 Décembre 1871, est ensuite soumis au Conseil et adopté.

2<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> De Moncourt

Secondé par M<sup>r</sup> Baptiste

Que les requêtes de Messrs. Jean-Baptiste et George M<sup>r</sup> Leod et Charles M<sup>r</sup> Leod, soient reçues et lues.

Adoptée.

Requêtes de Messrs. St. George, Charles et Honoré M<sup>r</sup> Leod

Requêtes de Messrs. Jean-Baptiste, George, Charles et Honoré M<sup>r</sup> Leod offrant de faire les enduits et corniches du second étage de l'Hôtel de Ville aux prix mentionnés dans les dites requêtes.

Référé à un Comité Général de tout le Conseil.

Et le Conseil s'ajourne, à lundi le quinze du courant à sept heures et demi du soir.

Ajournement.

St. L. De Moncourt

Secrétaire Trésorier.

St. L. De Moncourt  
Maire.

# Lundi le 15 Janvier 1872

Séance du 15 Janvier  
1872

Une assemblée régulière du conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue au Palais de Justice, en la dite Cité, Lundi, le quinzième jour de Janvier mil huit cent soixante-douze à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présentes:

Son Honneur le Maire J. M. Desjardis, Curier

- Messieurs les Conseillers
- Balcer
  - Baptist
  - Beaumont
  - Bellefeuille
  - De Boncourt
  - Leroyer
  - Shortien

Rapport du Comité des Finances

Rapport du Comité des Finances  
Lundi le 15 Janvier 1872

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants.

Ala Comp <sup>te</sup> du Feu N <sup>o</sup> 1.	Primes à deux feux	10	u u
" " do " " 3.	" " trois feux	11	u u
" William Alarie	Charroirage d'eau	2	u u
" Joseph Duval	" "	3	u u
" Onésime Milot	" "	1	50
" Henri Deslaurier	" "	3	40
" Antoine Pellerin	" "	3	10
" Sévère Duval	" "	2	65
" Joseph Dufresne	" "	1	65
" Léphirin Massicotte	" "	1	65
" Pierre Grandmaison	transport d'une pompe	"	50
" Sévère Germain	" " " d'eau	2	50
" Luc Bergeron	" " "	"	50
M <sup>re</sup> Greffier de la Paix	Timbres	7	80
A. Colbert Godin	Arrestation	1	63
" Fabien Féron	"	1	50
" do	"	1	u u
" Ed <sup>me</sup> Laviolette & autres	Salle Publique	33	75
" Bourgeau & Leprohon	do	67	u u
" J. B. Ringuette	Loisirs publique	"	50
" Adolphe Duval	Ouvrage	4	02 1/2
	A Reporter		154.65 1/2

A. L. G. Duval



Lundi, le 15 janvier 1872.

A. G. Duval	Report	154	65 1/2
" J. B. Bureau	Enregistrement	1	15
" Charles Girard	Intérêt sur un billet	240	" "
" Son Honneur le Maire	Sciage de bois	2	25
" la C <sup>ie</sup> d'Ass <sup>ur</sup> Provinciale	Frais de voyage	20	" "
Au Greffier de la Paix	Prime	12	50
A la Compagnie du Gaz	Timbres	1	30
	Eclairage	258	30
		690	15 1/2

Respectueusement fourni  
(Signé) L. G. Lavoisier  
Alex<sup>e</sup> Baptiste

1<sup>re</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Shortis  
Secondé par M<sup>r</sup> Belfeuille  
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Sec<sup>r</sup> G<sup>é</sup>ral  
concernant les glacières du  
marché aux denrées

Rapport du Secrétaire Lécuyer concernant les glacières du  
marché aux denrées  
A Son Honneur le Maire  
et Messieurs les Conseillers

Le soussigné à l'honneur de faire  
rapport que conformément aux instructions qu'il en avait reçues  
à la dernière séance de votre Conseil, il a rendu à l'encan, samedi  
dernier, l'usage des glacières du marché aux denrées pour l'année  
courante, aux prix suivants —

La partie sud de la petite glacière en bas a été adjugée à  
Jean Cloutier pour \$4.<sup>00</sup> la partie nord de la même glacière a  
été louée à Félix Charbonneau pour \$4.<sup>50</sup>; et la grande gla-  
cière en pierre a été adjugée à Félix Charbonneau pour \$2.<sup>50</sup>.

Votre Secrétaire prend la liberté de vous faire remarquer la  
différence considérable, qu'il y a dans le prix de vente des deux  
glacières et de vous informer que les locataires des magasins dans  
le bas du marché souffrent du voisinage de la grande glacière;  
en conséquence il suggère respectueusement que cette glacière  
devrait être démolie et que deux rangs de petites glacières devraient  
être construites dans le sol. La construction de ces petites  
glacières procureraient un revenu annuel bien plus con-  
sidérable à votre Conseil; serait plus avantageux aux bou-  
chers et aux locataires de magasins du marché et permettrait  
en outre

106

Lundi, le 15 Janvier 1872.

en outre d'utiliser une grande partie du rez-de-chaussée de cette halle pour y placer les produits des cultivateurs qui fréquentent cette partie de la halle. Cette amélioration permettrait en outre d'agrandir les magasins du marché et de les louer, par conséquent, plus facilement et à un meilleur prix.

M<sup>r</sup>. Octave Baron, locataire d'un des susdits magasins, demande que le plancher du magasin qu'il occupe soit exhausé d'environ un pied afin de rendre ce plancher plus sec et plus chaud.

Le tout est respectueusement soumis.

Trois Rivières, 15 Janvier 1872.

Signé L. Grignon  
Sec. G<sup>ral</sup>.

Rapport de l'Inspecteur  
de Ville.  
Fait chez L. Vidal.

A Son Honneur le Maire  
Et Messieurs les Conseillers.

Le soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport que le 4 du courant, le feu a pris à une écurie chez M<sup>r</sup>. L'Éphirin Vidal, rue du Raton, et a causé quelque dommage.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1 est arrivée la première à ce feu avec 26 hommes; la Compagnie N<sup>o</sup> 3 était la seconde avec 20 hommes et la Compagnie N<sup>o</sup> 2, est arrivée la troisième avec 15 hommes. La première barrique d'eau a été fournie par Henri Deslaurier; la seconde par Antoine Pellier et la troisième par Séverin Duval.

Notre Inspecteur croit devoir faire remarquer que le feu a été trouvé dans cette écurie sous des circonstances singulières; ce feu était pris dans le foin en deux endroits différents et distants l'un de l'autre d'environ vingt pieds; c'est la deuxième fois depuis quelques mois que le feu se déclare dans cette écurie.

Le 9 du courant il y a eu une alarme de feu chez Madame Harquoil, rue Notre-Dame, causée par du bois de chauffage placé trop près d'un poêle. Peu de dommage. La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1 s'est rendue la première sur les lieux avec 20 hommes; la Compagnie N<sup>o</sup> 3 était la seconde avec dix hommes. La première barrique d'eau a été fournie par M<sup>me</sup> Alarie; la seconde par Ozégonne Milot.

Le 12 du courant, le feu a aussi pris à la couverture de la maison de Joseph Rousseau et a brûlé une partie de cette couverture; La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 s'est seule rendue à ce feu.

Fait chez M<sup>me</sup> Harquoil.

Fait chez Joseph Rousseau.

Lundi, le 15 janvier 1872

Rapport de l'Inspecteur  
sur l'éclairage des rues à  
l'huile de pétrole.

feu avec 6 hommes. La première barrique d'eau a été livrée  
par Joseph Durval. —

Votre Inspecteur fait de ce rapport que 13 fanaux  
pour l'éclairage des rues sont à l'huile de pétrole. Depuis le  
8 Novembre au 15 janvier courant, il a été dépensé pour al-  
lumer ces 13 fanaux; —

2 3/4 gallons d'huile à 45¢	formant	\$ 12.26
20 cheminées de lampes à 10¢	"	2.00
22 mèches de lampes à 1¢	"	.37
2 boîtes d'allumettes à 15¢	"	.30
En tout		\$ 14.93

A ajouter pour le salaire extra de l'allumeur de ces fanaux  
\$5<sup>00</sup> par mois, 2 1/4 mois \$ 11.25

Total pour 13 fanaux pendant 2 1/4 mois \$ 26.18

Ce qui fait environ \$9.82 pour l'éclairage à l'huile d'un de ces  
fanoux pendant un an contre \$22 pour l'éclairage au gaz d'un  
fanal pendant le même temps.

Il y a cependant un grand inconvénient à se servir de cette huile  
pour l'éclairage des rues pendant l'hiver, c'est l'extrême diffi-  
culté et la presque impossibilité d'allumer les fanaux lorsque le  
froid est rigoureux, et la perte considérable de cheminées de  
lampes causée par le contact de la chaleur des lumières avec  
le verre de ces cheminées. —

En conséquence, votre Inspecteur suggère respectueuse-  
ment, que durant les nuits de grand froid et de gros vents  
ces fanaux ne devraient pas être allumés, mais dans tout autre  
temps, ils devraient l'être, où qu'ils sont très utiles et presque in-  
dispensables aux localités dans lesquelles ils ont été placés.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

Notre Rivière, 15 janvier 1872

(Signé) Ovide Rocheleau

Ins<sup>t</sup> de Ville.

2<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Galcer

Secondé par M<sup>r</sup> Gervais

Licences d'Auberges.

Que le Secrétaire Lacroix soit autorisé à annoncer  
que les demandes de certificats pour obtenir des licences  
d'auberges seront reçues jusqu'au premier Mars prochain  
et pas plus tard.

Adopté.

Proposé

Lundi le 15 Janvier 1872.

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup>. De Boncourt  
Secondé par M<sup>r</sup>. Beaumier

Que la requête de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 soit reçue et lue

Adoptée.

Requête de la Comp<sup>ie</sup> du Feu N<sup>o</sup> 3.

Requête des officiers et membres de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 demandant qu'une cloche d'alarme soit placée sur leur station.

Ajourner.

Et le Conseil s'ajourne à lundi le vingt-neuf du courant à sept heures et demi du soir.

J. L. Mignon  
Secrétaire-Trésorier.

J. M. Desilets  
Maire.

Convocation d'une assemblée spéciale du Conseil.

Par le Secrétaire-Trésorier du Conseil de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de Ville, ce soir, à sept heures et demi, pour prendre en considération la question de l'achat de la maison de John Houlston, Ecuyer, sur la rue Notre-Dame, afin de prolonger la rue St. Antoine jusqu'à la rue Badaeus.

Trois-Rivières, 24 Janvier 1872.  
(Signé) J. M. Desilets.  
Maire.

Assemblée spéciale du 24 Janvier 1872.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue au Palais-de-Justice, jeudi, le vingt-quatrième jour de Janvier mil huit cent soixante-douze, à sept heures et demi du soir, pour prendre en considération le rapport du Comité spécial nommé pour s'enquérir des prix demandés par les propriétaires des terrains nécessaires pour continuer la rue St. Antoine jusqu'à la rue Badaeus, étaient présents: Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Ecuyer,

- Et Messieurs les Conseillers Balcer,
- Baptist,
- Bellefeuille,
- Beaumier,
- Gervais,
- Shorts.

Le

Jeudi, le 24 Janvier 1872.

Le dit Comité special n'étant pas prêt à faire rapport la séance est levée.

J. L. Mignon  
Sec. - Trés.

Séance du 29 Janvier  
1872.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue au Palais de Justice, en la dite Cité, lundi, le vingt-neuvième jour De Janvier mil huit cent soixante-douze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire, J. M. Désilets, Ecuyer.
- Et Messieurs les Conseillers: Balcer,
- Gervais,
- Beaumier
- Bellefeuille,
- De Noncourt,
- Latreille
- Shortis.

Rapport du Comité  
des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Lundi, le 29 Janvier 1872.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

A l'Inspecteur	Cai-fiste	\$	4 15
" Fabien Pison	Balises		" 83
" Max. Beland	" et ouvrage		1 58
" Timothe Beland	Ouvrage		" 50
" do	"		" 75
" Max. Beland	" et Balises		1 25
" James Dean	Madriers		1 73
" Jos. Duchemin & autres	Marché aux Denrées		11 65
" do	" " "		40 80
" James Dean	Planches et madriers		16 11
" O. J. Hamel	Hôtel de Ville		50 "
" Ed. Laviolette et autres	"		46 40
" do " "	"		40 50
Au Greffier de la Paix	Timbres		3 90
" do	"		3 60
	A reporter		223 75

Lundi, le 29 janvier, 1872.

		Report	223 75
A. J. B. Gaillouf	Arrestation		1 25
" Célestin Féron	"		1 63
" Ger. A. Féron	"		1 " "
" Fabien Féron	"		1 65
" Joseph Bernaquez	Ramonage		45 " "
" Luc Corbeil	Charroyage d'eau		1 " "
Aux Officiers Du Conseil	Salaires		145 33
A Charles Marie	"		16 " "
" Charles Martin	3 cordes de bois		9 60
" Amélie A. B. Mart	Intérêt sur constitut		42 " "
" F. O. Pothier	Ouvrage		4 75
Au Secrétaire-Trésorier	1 lb. chandelle		" 30
		\$	526 26

Respectueusement soumise,  
 (Signé) N. L. De Noncourt  
 L. E. Gervais

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M. Shortie,  
 Secondé par M. Balcer.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
 Adoptée.

Rapport sur la  
 requête de G. A. Gouin  
 et autres.

Concernant le prolongement de la rue Badaud.

Rapport.

Le Comité spécial de votre Conseil auquel a été référé la requête de Messrs G. A. Gouin et autres, présentée le 13<sup>e</sup> Novembre dernier, a l'honneur de faire rapport qu'après avoir vu les propriétaires des terrains nécessaires pour continuer la rue St. Antoine jusqu'à la rue Badaud, les prix suivants ont été demandés par les propriétaires des dits terrains, savoir:

- Mr. John Houlston \$ 5000.00
- Mr. John Ryan 600.00
- Mr. L. J. Robitaille 1000.00
- Mr. Oliv. Dechaine 1300.00

ce dernier se réservant les bâtisses qui se trouvent sur son terrain, sur lequel il est attaché en sus un constitut de \$200 que votre Conseil devra payer.

Le tout est respectueusement soumise.  
 Trois-Rivières, 29 Janvier 1872.  
 (Signé) Henry M. Balcer  
 J. W. Bellefeuille.

Référé

Lundi, le 29 Janvier 1872.

Lettre de J. G. Rice

Référé au Comité des Finances.

Lue une lettre de Mr. Jhos G. Rice, offrant de faire une clôture en fil de fer de 3 1/2 pieds de haut et de fournir les broches et les vis nécessaires pour assujettir cette clôture à des poteaux en bois, pour l'entourage du carré Champlain, à une piastre du pied.

2<sup>e</sup> motion.  
Nomination de médecins vaccinateurs.

Proposé par Mr. Shortie,  
Secondé par Mr. De Noncourt.

Que le Docteur Gervais soit nommé pour vacciner les enfants en cette Cité, demeurant dans les quartiers Notre-Dame et St<sup>e</sup> Ursule et dans cette partie du quartier St. Louis, située au Nord-Est de la rue des Forges; et que le Docteur Edouard Badaeus soit aussi nommé pour vacciner les enfants en la dite Cité, demeurant dans le quartier St. Philippe et dans cette partie du quartier St. Louis située au Sud-Ouest de la dite rue des Forges; le tout tel que voulu par la 24<sup>e</sup> Vict. chap. 24, pour prévenir les ravages de la petite vérole parmi les enfants de la dite Cité; et que la station du feu, sur la rue Notre-Dame, près l'Eglise Paroissiale, soit l'endroit où seront vaccinés les enfants des quartiers St<sup>e</sup> Ursule et St. Louis, au Nord-Est de la rue des Forges; le bureau du dit Docteur Gervais, sur la rue des Champs, l'endroit où seront vaccinés les enfants du quartier Notre-Dame; le bureau dit Docteur Badaeus, sur la rue des Forges, l'endroit où seront vaccinés les enfants dans le quartier St. Louis, au Sud-Ouest de la rue des Forges; et la station du feu du Quartier St. Philippe, l'endroit où seront vaccinés les enfants du dit quartier.

Et que d'hui à un mois les dits médecins fassent rapport à ce Conseil et produisent les certificats voulus par la loi du nombre d'enfants qu'ils auront vaccinés.

Adoptée.

Ajournement.

La séance est ensuite ajournée à lundi, le douze de Février prochain, à sept heures et Demi du soir.

J. B. Besil  
Maire.

J. G. Brignon  
Secrétaire Trésorier.

12 Février 1872.

Lundi, le douze Février mil huit cent soixante-douze,  
le

Lundi, le 12 Février 1872.

Le Conseil de Ville n'a pas siégé, étaient présents:  
Son Honneur le Maire, J. M. Désilets, Curier,  
Et Messieurs les Conseillers Beaumier,  
Bellefeuille,  
De Noncourt,  
Shortie,  
qui ont ajourné à mardi, le treize du courant, à sept heures et  
demi du soir.

*J. M. Désilets*  
Secrétaire-Président

Séance du 3 Février  
1872.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la  
Cité des Trois Rivières, tenue au Palais de Justice, en la dite Cité,  
mardi, le treizième jour de Février mil huit cent soixante-douze, à  
sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités  
prescrites par la loi, étaient présents:

- Messieurs les Conseillers
- Baker,
- Baptist,
- Beaumier,
- Bellefeuille,
- De Noncourt,
- Gervais,
- Shortie.

Son Honneur le Maire étant absent, Mr. le Conseiller  
Gervais, est choisi comme président de la présente assemblée.

Rapport du Comité  
des Finances.

Rapport.  
Lundi, le 12 Février 1872.  
Au Conseil:  
Le Comité des Finances a l'honneur de recommander  
le paiement des comptes suivants:

Au Greffier de la Paix	Timbres	\$	1 80
" do	"		1 80
" do	"		1 80
A Charles Férou	Arrestation		1 65
" Fabien Férou	"		1 65
" do	Police spéciale		2 "
" Nap. Guillemette & autres	Marché-aux-denrées		65 36
" do	" " "		34 20
	A reporter	\$	113 26



Mardi, le 13 Février 1872.

		Report \$	113 26
Au Secrétaire Trésorier	Phosphore, etc.		" 50
A Ed. Lavolette & autres	Hôtel-de-Ville		19 45
" do	"		27 "
" J. B. Gratte	Transport d'une pompe		" 50
" Joseph Girard	Ouvrage		2 "
" la C <sup>ie</sup> d'Ass <sup>ur</sup> N. B. & M.	Primes		5 "
" Jos. Panneton	Chemins d'hiver		25 "
" P. L. Craig	Acte notarié		1 50
" Ovide Rochelleau	Commission		2 10
" la C <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 2	Prime à un feu		5 "
" do " 1	" " " "		3 "
" Henri Deslauriers	" " " "		2 "
Au Greffier de la Paix	Timbres		3 80
" do	"		3 50
" Secrétaire Trésorier	Frais de poursuite		" 85
" Joseph Chateaufort	Transport d'une pompe		" 50
		\$	214 96

Respectueusement soumis.

(Signé)

N. L. De Noncourt

Alex. Baptiste.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. Baker.

Secondé par Mr. Beaumier.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

Rapport du Comité Général sur les requêtes de Messrs. Jean Baptiste, L. George, Honoré et Charles McLeod.

Rapport.

Le Comité Général du Conseil auquel les requêtes de Jean-Baptiste et L. George McLeod, Charles et Henry McLeod et de Charles et L. George ont été référées le deux de Janvier dernier, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les dites requêtes et il recommande que celle de Messrs. J. Baptiste McLeod, fils, et L. George McLeod, offrant de faire les enduits et corniches de la grande salle au second étage de l'Hôtel-de-Ville, suivant les plans et devis de Messrs. Bourgeau & Leprohon, architectes, pour la décoration de cette salle, aux prix et conditions mentionnés dans leur dite requête, soit acceptée et que Son Honneur le Maire soit autorisé à passer, devant notaire, un acte de marché avec les dits J. B. & L. G. McLeod,

pour

Mardi, le 13 Février 1872.

pour la confection des susdits ouvrages, aux conditions suivantes, savoir: les dits entrepreneurs s'obligeront de fournir tous les matériaux nécessaires à la confection des dits enduits et corniches et commenceront les dits ouvrages le quinze Mai prochain et les continueront ensuite sans interruption et avec un nombre d'hommes suffisant; qu'ils devront se conformer aux susdits plans, devis et spécifications et aux ordres ou directions du surveillant nommé par votre Conseil pour la construction du dit Hôtel de Ville; qu'il sera loisible à votre Conseil de faire aux dits plans et spécifications tous changements, augmentations ou diminutions qu'il décidera, pourvu que les dits entrepreneurs aient droit au paiement de toute augmentation dans les dits ouvrages, de même que votre Conseil devra bénéficier de toute diminution ou retranchement dans les susdits ouvrages, les dites augmentations ou diminutions devant être établies à dire d'experts; que les enduits seront payés aux dits entrepreneurs au prix de vingt centimes la verge, et toutes les corniches mentionnées aux dits plans et devis, au prix de trente centimes le pied courant; que les entrepreneurs seront payés au fur et à mesure que les ouvrages avanceront, par paiements de deux cents piastres chaque, suivant l'estimation qui en sera faite par le susdit surveillant, laquelle estimation devra en outre être approuvée par votre Conseil; qu'il sera retenu entre les mains du Secrétaire-Trésorier de votre Conseil, sur chacun des susdits paiements, douze pour cent, qui ne seront payés aux dits entrepreneurs qu'après que les dits ouvrages auront été complétés et reçus par votre Conseil, et ce pour assurer la due exécution du dit contrat.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.  
Trois-Rivières, 12 Février 1872.

(Signé) L. C. Gervais.  
Président.

2<sup>e</sup> motion

Proposé par Mr. Shortie,  
Secondé par Mr. De Moncourt,

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil sur les requêtes des Messrs. M. Leod soit adopté.

Adopté.

Rapport.

Le

Mardi, le 13 Février 1872.

Rapport sur requête de  
Messrs. G. A. Guin et autres.

Le Comité des Finances auquel a été référé la requête de Messrs. G. A. Guin et autres fait rapport. Que vu la position financière de la Corporation, il suggère au Conseil de mettre à plus tard le prolongement de la rue S<sup>te</sup> Antoine.

Trois-Rivières, 13 Février 1872.

(Signé)

N. L. DeNoucourt,

Alex. Baptiet,

L. E. Gervais

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Shortie,

Secondé par Mr. Balcer.

Que le rapport du Comité des Finances sur la requête de G. A. Guin et autres soit adopté.

Adoptée.

Rapport de l'Inspecteur  
de Ville.

Rapport.

A Son Honneur le Maire

Et à Messieurs les Conseillers. }

Le soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport que le onze du courant il y a eu une alarme de feu, causée par l'explosion d'une quantité de phosphore qui était déposée dans la maison de la ferme du Collège, sur la rue des Champs, et qui n'a eu aucune suite.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 2 est arrivée la première et la Compagnie N<sup>o</sup> 1 la seconde.

À l'appel des pompiers, 18 hommes de la Compagnie N<sup>o</sup> 2, 10 hommes de la Compagnie N<sup>o</sup> 1 et 12 hommes de la Compagnie N<sup>o</sup> 3 étaient présents.

Henri Deslauriers a fourni la première barrique d'eau.

Respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 12 Février 1872.

(Signé)

Ovide Rochebeau,

Inspt. de Ville

4<sup>e</sup> motion.

Nomination du pro-maire

Proposé par Mr. Baptiet,

Secondé par Mr. Shortie,

Que Mr. le Conseiller L. E. Gervais soit nommé pro-maire pour le présent trimestre.

Adoptée.

Commission de Augustin  
Guillemette,

Commission de Mr. Augustin Guillemette, fils, offrant  
de

Mardi, le 13 Février 1872.

Guillemette, fils.

de construire la clôture autour du Carri Champlain, suivant le plan et spécification, au prix de \$1200 en bois ou de \$950 en fil de fer et bois.

Soumission de Mr. Napoléon Guillemette.

Soumission de Mr. Napoléon Guillemette offrant de faire la susdite clôture, suivant le plan et spécification, pour une piastre du pied en bois ou pour cinquante centins du pied en fil de fer et bois.

Avis de motion.

Je donne par le présent avis qu'à la première assemblée de ce Conseil qui se tiendra après le dix-huit du courant, je ferai motion que le chapitre onze des règlements du dit Conseil, intitulé: Règlement concernant les marchés publics et la vente des viandes, légumes, etc., soit amendé afin de définir d'une manière plus claire qu'il ne l'est par le susdit règlement le privilège exclusif qui est accordé aux bouchers de couper et de peser de la viande de boucherie, et ce dans leurs étaux seulement; et l'obligation pour toute autre personne, cultivateur, commerçant de viande, regrattier, etc., de faire peser la dite viande de boucherie dans la pesée et par le clerc du marché aux denrées, lorsque la quantité de la dite viande de boucherie, ainsi pesée par le dit clerc du marché, excédera dix livres; afin de défendre au dit clerc du marché et à toutes personnes, autres que les bouchers licenciés et locataires d'étaux de bouchers, de peser ou faire peser de la viande de boucherie par quantité moindre que dix livres à la fois; afin d'élever le prix des licences de commercants de viande à vingt piastres au lieu de dix piastres; afin de permettre au clerc du marché aux denrées de prélever sur toute personne qui viendra vendre sur le dit marché du veau, du mouton, de l'agneau, du bœuf ou toute autre viande de boucherie en quantité moindre qu'un quartier à la fois, une taxe quotidienne de vingt-cinq centins et ce en sus des taxes journalières qui sont établies et payables par les susdites personnes en vertu du dit règlement; pourvu toujours que les bouchers et les commercants de viande ne seront sujets au paiement de la susdite taxe additionnelle de vingt-cinq centins, non plus que les personnes vendant des côtelettes, palerons, têtes et pattes et autres morceaux de porc frais: pour fixer au premier de Mai de chaque année l'époque où commencera à courir le loyer des magasins ou boutiques de la grande et de la petite halle du marché

Mardi, le 13 Février 1872.

marché-aux denrées, et pour établir un tarif et des règles quant au loyer et à l'usage des glacières du dit marché.

En Conseil, ce 13 Février 1872.  
(Signé) N. L. De Moncourt.

Rapport du Comité du Feu sur requête du Capitaine Viger & autres

Rapport.  
Le Comité du Feu auquel a été référé la requête du Capitaine Viger et autres, fait rapport que dans son opinion il est utile que toute les stations de pompes de cette Cité soient munies de cloches d'alarmes pour incendies.

(Signé) Alex<sup>e</sup> Baptiste,  
H. B. Bellefeuille,  
Prosper Beaumier.

5<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup> Baptiste,  
Secondé par M<sup>r</sup> Shortis.

Que la considération du rapport du Comité du Feu sur la requête de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 soit différée et que le Secrétaire-Trésorier ait instruction de s'enquérir du prix de deux cloches d'alarmes.  
Adoptée.

6<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup> De Moncourt  
Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille

Que les requêtes de Messrs. Geo. E. Stark & Moïse Milette et autres soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Geo. E. Stark, & Co.

Requête de Geo. E. Stark, & Co. demandant qu'une part des assurances sur propriétés appartenant à la Corporation lui soit donnée, vu qu'il est agent d'une Compagnie d'assurance pour laquelle il paye taxe.

Référé au Comité du Feu.

Requête de Moïse Milette & autres.

Requête de Moïse Milette & autres demandant que la liste électorale soit révisée.

Ajournement.

La séance est ensuite ajournée à lundi, le 26 du courant, à sept heures et demi du soir.

M. Moïse  
Maire.

J. M. Milette  
Secrétaire-Trésorier.

Lundi, le 26 Fevrier 18<sup>1/2</sup>

Seance du 26 Fevrier  
18<sup>1/2</sup>

A une assemblee reguliere du conseil de la Corporation de la  
Cite des Trois Rivières, tenue au Palais de Justice, en la dite Cite,  
lundi, le vingt sixieme jour de Fevrier mil huit cent soixante deux  
à sept heures et demi du soir en la maniere et suivant les forma-  
lites prescrites par la loi, étaient presents:

- Monsieur le Maire J. M. Desilets, Cuis<sup>r</sup>
- et Messieurs les Conseillers
- Balcer,
- Baptist,
- Bellefeuille,
- De Moncourt,
- Gervais,
- Shortie.

Rapport du Comité des  
Finances

Rapport du Comité des Finances.  
Lundi, le 26 Fevrier 18<sup>1/2</sup>  
Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le  
paiement des comptes suivants.

M. l'Inspecteur de Ville	Pagie-Liste	14	7 <sup>1/2</sup>
" Joseph Panneton	Entretien de Chemins	25	" "
" Joseph Dugé et autres	Hôtel de Ville	53	70
" Napoléon Guillemette & autres	" " "	53	25
" P. L. Graig	Acte notarié	2	50
" O. M. Hamel	Salaires	50	" "
" Lab <sup>r</sup> d'Ar <sup>ts</sup> "Ecol <sup>e</sup> Imperial"	Prime	30	" "
Au Secrétaire Trésorier	Frais de voyage	6	" "
A Adolphe Durval et autres	Marché aux denrées	8	80
" J. B. Ringuette	Prise publique	"	50
" Joseph Parent	Police	"	90
" Robert Godin	Arrestation	1	" "
Aux Officiers et Employés du conseil	Salaires	145	33
A Charles Alarie	"	20	" "
" D <sup>me</sup> Vallières de St Réal	Intérêt Commission	100	" "
" Joseph Corbeille et John Beau	Charrofrage d'eau	2	50
" Odilon Gauthier	Ouvrage	3	25
		<b>547</b>	<b>50<sup>1/2</sup></b>

Respectueusement  
(Signé) St. L. De Moncourt  
L. G. Gervais

Proposé par

Lundi le 26 Fevrier 1872

1<sup>re</sup> motion.

Propose par M<sup>r</sup> Shortier

Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté

Adoptée.

2<sup>e</sup> motion.

Propose par M<sup>r</sup> Baptiste

Secondé par M<sup>r</sup> Gervais

Que le règlement intitulé: "Chapitre dix, Règlement pour amender le règlement intitulé: Chapitre onze, Règlement concernant les marchés publics et la vente des viandes, légumes etc., soit maintenant lu, passé et adopté.

Adoptée.

### Chapitre XXIV.

Règlement concernant les Marchés Publics amendé.

Règlement pour amender le règlement intitulé: "Chapitre onze Règlement concernant les Marchés Publics et la vente des viandes, légumes, etc.", passé le 16 Janvier 1871.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, comme suit:

Qui pourra dépecer de la viande et peser sur le marché

Sec. 1. Il n'y aura que les bouchers licenciés et locataires d'étal de bouchers qui auront droit de couper, de dépecer en détail au morceau et de peser de la viande de boucherie et cela dans les étal de bouchers qui ils occuperont seulement; toute personne exerçant l'occupation de regrattier et ayant une licence ou permis pour l'achat ou la vente sur le marché aux denrées, des denrées suivantes, savoir: du beurre, des volailles, du gibier, des oeufs, des biscuits, des gâteaux, des légumes, des fruits, des confiseries ou autres petits effets qui se vendent ordinairement sur le dit marché pourra se servir de balances à patente sur pied et non sur pied pour peser aucun des susdits effets lui appartenant; mais les bouchers et les regrattiers ne pourront peser ni permettre de peser à aucune autre personne avec leurs balances. Toute autre personne qui offrira en vente ou vendra de la viande sur le dit marché ne pourra l'y découper ou dépecer; et personne autre que les bouchers et les regrattiers, ne pesera ou fera peser aucun article que ce soit, ailleurs qu'au bureau de pesage et par le clerc du dit marché.

Dépecours de viande.

Sec. 2. Toute personne ayant obtenu du Secrétaire-Trésorier

Lundi, le 26 Fevrier 1872.

Tresorier de ce Conseil une licence ou permis pour exercer le metier de debiteur (depeceur) de viande, en conformite a la soixante et dixieme section du reglement par le present amendé, ne pourra depecer le boeuf, le veau, le mouton, l'agneau ou aucune autre viande de boucherie par morceau moindre qu'un quartier ni ne pourra peser la dite viande ailleurs qu'au bureau de pesage du marche. —

Sec. 3. Les commercants de viande, les cultivateurs et autres personnes vendant de la viande de boucherie sur le dit marche, (excepté les bouchers licenciés comme susdit,) ne pourront depecer la dite viande, ni ne pourront la peser ailleurs qu'au bureau de pesage du marche. —

Sec. 4. Toute personne qui exercera, à l'avenir, sur le dit marche l'occupation de commercant de viande aux termes de la soixante-troisieme section du susdit reglement par le present amendé, paiera au Secrétaire Tresorier de ce Conseil pour l'obtention de la licence ou permis exigé par la susdite section du dit reglement la somme annuelle de vingt piastres au lieu de dix piastres, laquelle somme sera payable d'avance. La dite licence sera bonne et valable jusqu'au trente Juin qui suivra la date de la licence et non après.

Sec. 5. A commencer en mil huit cent-soixante-treize et tous les ans en suivant, les magasins ou boutiques de la grande et de la petite halle du marche aux denrées ainsi que les glacières du dit marche seront vendus à l'encan, à une époque entre le premier Janvier et le premier Mai et aux prix et conditions qui seront annuellement fixés par ce Conseil.

Sec. 6. Toute licence de boucher, de commercant de viande, de regrattier ou de depeceur de viande, émise par le Secrétaire Tresorier de ce Conseil, sera censée et interprétée l'être en conformité aux dispositions des reglements de ce Conseil concernant les marches de cette Cite, et toute telle licence conferrera seulement au porteur d'icelle les droits et privileges statues et établis par les dits reglements et n'exemptera pas des restrictions qui peuvent être établis par les dits reglements.

Sec. 7. La section onze du dit reglement par le present amendé est rappelée et annulée.

Sec. 8. Toutes les clauses ou sections du chapitre premier des

Les commercants, cultivateurs et autres ne depeceront ni ne peseront de la viande.

Les commercants de viande paieront \$20<sup>rs</sup>.

Loyer des magasins, boutiques et glacières.

Les licences seront émises en conformité aux reglements.

Chapitre 1 des reglements s'appliquera au présent.



Lundi, le 26 Fevrier 1872

des réglemens de ce conseil, intitulés: "Règlement concernant les Réglemens", ou de ses amendemens susceptibles de s'appliquer au présent règlement, seront considérés et interprétés comme s'appliquant à ce présent règlement.

Sec. 9. Le présent règlement prendra force et effet à dater de ce jour.

Adoptée.

Avis de motion.

Je donne par le présent avis qu'à la première assemblée de ce conseil qui se tiendra après le cinquième jour de Mars prochain, je ferai motion que les réglemens de ce conseil intitulés: "Chapitre 1. Règlement concernant les réglemens" et "Chapitre dix-sept. Règlement concernant les Cuibergistes et les marchands de liqueurs", soient amendés -

En Conseil, ce 26 Fevrier 1872

(Signé)

James Shorties.

Action de Félix Charbonneau contre la corporation.

Le Secrétaire Trécorier produit devant le conseil une action de Félix Charbonneau pour prix et valeur d'un terrain pour élargir la rue St. Olivier.

Référé à l'avocat de la corporation.

Etat, Fonds d'emprunt Municipal.

Produit un état du montant dû au Fonds d'emprunt municipal B.C. pour capital et intérêts ce montant à \$419,753.96

Ajournement.

La séance est ensuite ajournée à lundi, le onze de Mars, à sept heures et demi du soir.

J. Corsica  
Maire.

J. Trécorier

Secrétaire Trécorier.

Séance du 11 Mars 1872.

A une assemblée régulière du conseil de la corporation de la cité des Trois Rivières, tenue au Palais de justice en la dite cité, lundi, le onzième jour de Mars, mil huit cent soixante-douze, à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. M. Desjardins, Cuvier.

et Messieurs les Conseillers Balcer,  
Baptiste,  
Beaumier,  
Bellefeuille,

De Moncourt,

Lundi, le 11 Mars 1872

Rapport du Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances: De Moncourt

Lundi, le 11 Mars 1872. Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

A. O. L. Hamel	Paie - Listes	\$ 65 95
" do	"	43 22 1/2
" do	"	5 70
" P. M. Robicron	4 morceaux de merisiers	5 25
" Joseph Morissette	Peinturage	4 20
" Fabien Féron	Arrestation	1 65
" Charles Féron	do	1 75
Audreffier de la Paix	Simbres	3 90
" do	"	3 70
" do	"	3 70
A Jean Janvier	Charroirage	1 25
" J. B. Cingette	Grise publique	" 50
" Sévère Dumoulin	Intérêt sur un billet	29 57
" Charles Girard	Sciage de bois	" 90
" J. M. Désilets	Frais de voyage	20 "
" J. Stobben	Papeterie et Impressions	4 59
		\$ 195 86 1/2

Respectueusement soumise (Signé) St. L. De Moncourt, Alex. Baptiste

1<sup>re</sup> motion

Proposé par M. Balcer  
Secondé par M. Bellefeuille.  
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adopté.

2<sup>e</sup> motion

Proposé par M. De Moncourt  
Secondé par M. Baptiste  
Que les règlements intitulés: "Chapitre XXV, Règlement pour amender le Règlement intitulé: Chapitre I, Règlement concernant les Règlements" et "Chapitre XXVI, Règlement pour amender le règlement intitulé: Chapitre XVII, Règlement concernant les aubergistes et les marchands délinquants" soient maintenant lus, passés et adoptés.  
Adopté.

Lundi, le 11 Mars 1872.

Règlements concernant  
les Règlements amendés.

Canada: Province de Québec,  
District des Trois Rivières. Corporation  
de la Cité des Trois Rivières.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté savoir:

### Chapitre XXV,

Règlement pour amender le règlement intitulé: "Chapitre  
I, Règlement concernant les Règlements", passé le vingt-  
sept de juin, mil huit cent soixante et dix.

Article 1. De l'interprétation et de l'effet des règlements  
en certains cas.

Article 11. Des règlements révisés et du rappel de certains  
règlements.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des  
Trois Rivières, comme suit, savoir:

#### Article 1.

De l'interprétation et de l'effet des règlements en certains  
cas.

Sec. 1. Partout où dans un règlement quelque comité  
de ce Conseil est mentionné sous le nom ou titre du dit comité,  
toutes les dispositions contenues dans le dit règlement qui  
se rapportent à ce comité seront interprétées comme s'ap-  
pliquant au comité du conseil de ville de la dite Cité, désigné  
sous le dit nom ou titre.

Sec. 2. Partout où le mot "rue" ou "rues" est mentionné dans  
quelque règlement, il sera interprété comme comprenant  
les chemins publics, routes, avenues, cours,uelles, allées,  
places et ponts publics; il comprendra aussi les trottoirs,  
à moins que le contraire ne soit exprimé, ou que cette inter-  
prétation ne soit clairement incompatible avec l'intention  
du dit Conseil.

Sec. 3. Partout où dans un règlement, des mots com-  
portant le nombre pluriel seront employés pour désigner  
des choses, personnes ou associations, une de ces choses,  
personnes ou associations sera considérée comme en faisant  
partie, quoiqu'elle n'y soit pas désignée singulièrement  
par les mots employés; et partout où dans un règlement  
le nombre

Comment les comités du  
Conseil seront désignés dans  
les règlements.

Le mot "rue" défini.

Comment les mots s'inter-  
préteront

Lundi, le 11 Mars 1872

le nombre singulier ou le genre masculin est employé, il sera censé s'appliquer également à plusieurs choses, personnes aux femmes aussi bien qu'aux hommes, et aux corps incorporés; pourvu toujours que ces règles d'interprétation ne fassent pas s'appliquer à aucun règlement qui contienne quelque disposition expresse qui serait incompatible avec cette interprétation, ni dans le cas où le texte ou le fond de ce règlement serait incompatible avec la dite interprétation; et partout où dans un règlement le mot "licence" ou "licences" est mentionné, tel mot sera interprété comme signifiant les droits ou taxes annuels que ce Conseil a le droit d'imposer en vertu de la 36<sup>e</sup> clause ou section de la 20<sup>e</sup> Vic., chap. 129, ou de toute loi subsequnte.

Le mot "licence" défini.

Le mot "capitation"

Sec. 4. Le mot "capitation" signifiera la taxe de une piastre par année que le dit Conseil a le droit d'imposer à tout habitant mâle, âgé de vingt et un an, qui aura résidé dans la dite cité pendant six mois, et qui ne sera chargé en aucune manière d'aucune autre taxe.

Le mot "Conseil de ville" ou "Conseil de la cité".

Sec. 5. Partout où dans un règlement ou une résolution, les mots "Conseil de ville" ou "Conseil de la cité" seront employés, ils signifieront le "Conseil de ville de la Corporation des Trois Rivières".

Pénalité dans certains cas où elle n'est pas mentionnée.

Sec. 6. Lorsque dans un règlement il est déclaré que la commission de certain acte ou l'omission de faire telle ou telle chose, est une contravention au dit règlement, ou que le fait de telle commission ou omission constitue, ipso facto, une infraction ou contravention au dit règlement, et qu'il n'y aura pas d'amende ou pénalité fixée pour cette contravention, sera possible d'une amende qui ne sera pas moins de une ni plus de vingt piastres ou d'un emprisonnement ni cependant pas de deux mois de calendrier.

toute personne qui sera convaincue de telle contravention,

*[Signature]*

Article 11.

Des règlements révisés et du rappel de certains règlements. Sec. 7. Le règlement de ce Conseil intitulé: "Chapitre premier Règlement concernant les Règlements", passé par le dit Conseil à sa séance du vingt septième jour de Juin, mil huit cent soixante-dix, est par le présent rappelé et annulé et les règlements suivants, tous désignés sous chapitres et titres, et entrés au long dans le registre des actes et délibérations du dit Conseil

Les règlements révisés désignés par chapitre et titre.

Lundi, le 11 Mars 1842.

Conseil et passés aux séances du dit Conseil tenues aux dates ci-dessous mentionnées sont décrétés être les règlements de la Cité des Foies-Rivières, et continuer en pleine force et opération savoir:

Règlements passés le vingt-septième jour de Juin mil huit cent soixante-dix.

- Chap. 1. Règlement concernant les règlements.  
 " 2. Règlement concernant le Maire et le Conseil.  
 " 3. Règlement concernant le Secrétaire-Trésorier.  
 " 4. Règlement concernant l'Inspecteur-de-Ville.  
 " 5. Règlement concernant les cotisations et taxes.  
 " 6. Règlement concernant le département des Finances.  
 " 7. Règlement concernant le département des Chemins et grèves.  
 " 8. Règlement concernant la Police.  
 " 9. Règlement concernant le département du Feu.  
 " 10. Règlement concernant le département de l'Éclairage.

Règlements passés le seizième jour de Janvier mil huit cent soixante-onze.

- Chapitre 11. Règlement concernant les Marchés.  
 " 12. Règlement concernant le département de la Commune.  
 " 13. Règlement concernant la Santé-Publique et le bureau de Santé.  
 " 14. Règlement concernant les Maîtres et Serviteurs.

Règlements passés le trentième jour de Janvier mil huit cent soixante-onze.

- Chap. 15. Règlement concernant les Charretiers.  
 " 16. Règlement concernant les clôtures et fossés.  
 " 17. Règlement concernant les Aubergistes et les Marchands de Bière.  
 " 18. Règlement concernant les Boulangers et la vente du pain.  
 " 19. Règlement concernant les Traversiers.  
 " 20. Règlement concernant le Crieur-Public.

Lundi, le 11 Mars 1872

Règlements rappelés.

Sec. 8. Tous les règlements de ce Conseil déjà passés sur la même matière contenue dans les règlements non passés et mentionnés dans la section précédente du présent règlement, ou contenant quelques dispositions incompatibles avec ces dernières, seront et sont par le présent rappelés: Pourvu que ce rappel n'affecte aucun acte déjà fait, ou aucun droit acquis ou à acquies, ou à établir, soit dans quelque poursuite ou procédure légale commencée ou se plaidant devant aucune Cour Civile avant l'époque ou le dit rappel deviendra loi, ou autrement, ni à aucune offense commise ni à aucune pénalité encourue, ni à aucune réclamation, action ou poursuite pendante à l'époque du dit rappel pour quelque offense commise ou pour le recouvrement d'aucune pénalité, confiscation, taxe ou cotisation encourues ou dues en vertu des règlements ainsi rappelés.

Avis de motion pour amender etc., les règlements existants.

Sec. 9. Aucun règlement ne pourra à l'avenir être amendé ou rappelé, à moins qu'un avis ait été donné à ce Conseil, à une séance régulière du dit Conseil, au moins six jours et pas plus de trente jours avant le jour où tel règlement sera ainsi amendé ou rappelé, de toute motion à l'effet d'amender ou rappeler tel règlement.

Avis public de la passation des règlements.

Sec. 10. Le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil sera tenu dans les huit jours qui suivront la passation de tout règlement ou amendement aux règlements de ce Conseil de faire publier en langue française et anglaise dans les journaux publics de cette Cité l'avis suivant:

Avis public est par le présent donné que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, à sa séance du 187, a passé un règlement intitulé:

lequel règlement est devenu en force le

Secrétaire-Trésorier du Conseil.

Proviso:

Pourvu toujours que l'omission par le dit Secrétaire-Trésorier, de la publication du susdit avis, n'invalidera aucun règlement passé par le dit Conseil, lequel règlement aura force et effet sans qu'il soit nécessaire que le dit avis

Lundi, le 11 Mars 1872

avis ait été donné.

Sec. 11. Le présent règlement et les règlements mentionnés dans la septième section du présent règlement sont déclarés être faits et passés sous l'autorité et en vertu d'un acte du Parlement de la ci-devant Province de Canada, tenu dans la vingt-troisième année du Règne de Sa Majesté la Reine Victoria, intitulé; "Acte pour faire de plus amples dispositions pour l'incorporation de la ville des Trois-Rivières", en la manière et d'après les formalités prescrites dans et par le dit acte et par les actes passés subseq-  
quemment pour amender le susdit acte.

Règlement concernant  
les aubergistes et les Mar-  
chands de liqueurs amende

Canada:  
Province de Québec,  
District des Trois-Rivières.

Incorporation  
de la ville des Trois-Rivières.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir:

Chapitre XXVI.

Règlement pour amender le règlement intitulé: "Chapitre  
dit sept, Règlement concernant les aubergistes et les  
"marchands de liqueurs" passé le 30 Janvier 1871.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de  
la ville des Trois-Rivières, comme suit:

Sec. 1. La somme de cent piastres imposée par la  
première section du règlement par le présent amendé,  
à tout aubergiste ou autre personne et payable au  
Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, pour l'obtention du  
certificat approuvé par le dit Conseil pour donner  
droit au dit aubergiste ou autre personne d'obtenir une  
licence pour tenir une auberge, hôtel, taverne ou autre maison  
ou lieu d'entretien public pour vendre et détailler aucune  
liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique ou enivrante dans  
la ville des Trois-Rivières; et la somme de quarante piastres  
imposée par la deuxième section du dit règlement, par  
le présent amendé et payable au dit Secrétaire-Trésorier  
pour le certificat de ce Conseil donnant droit à tout  
boutiquier, marchand ou autre personne d'obtenir du  
percepteur

Les droits payables par  
les aubergistes et marchands  
de liqueurs, déclarés être  
taxes municipales.

Lundi, le 11 Mars 18<sup>72</sup>

Percepteur du Revenu de l'Intérieur pour le District des Trois-Rivières, une licence pour vendre et détailler dans la cité des Trois-Rivières aucune liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique ou enivrante, en quantité moindre que trois gallons à la fois et pas moindre que trois demiards à la fois, sont, les dites sommes par le présent déclarées être pour l'avenir toutes deux, des taxes municipales et être imposées aux dits aubergistes, marchands ou autres personnes sur leur état occupation de vie et commerce en vertu des pouvoirs conférés au dit Conseil par l'acte de la Province du Canada, 20 Vic., cap. 129, intitulé: "Acte pour faire de plus amples dispositions pour l'incorporation de la Ville des Trois-Rivières", et par les différents actes qui l'amendent. Sec. 2. Les susdites taxes municipales, imposées par la section précédente de ce présent règlement, le sont plus spécialement en vertu des dispositions du septième paragraphe de la trente-cinquième section ou clause et des trente-septième et cinquante-troisième sections ou clauses du dit acte 20 Vic., cap. 129. -

Citation.

Dispositions contraires rappelées.

Sec. 3. Toute disposition d'aucun règlement ou ordonnance de ce Conseil, contraire au présent est par le présent règlement rappelée. -

Le chapitre 1, des règlements s'appliquera au présent.

Sec. 4. Le règlement de ce Conseil intitulé: "Chapitre XXV Règlement concernant les Règlements" sera interprété comme se rapportant et s'appliquant au présent règlement.

En force.

Sec. 5. Le présent règlement prendra force et effet à dater de ce jour.

3<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Beaumier

Requêtes des Aubergistes et des marchands de liqueurs.

Secondé par M<sup>r</sup> Balcer

Qu'les demandes de certificats pour obtenir des licences d'auberges, des béciers, Michel Baron, Félix Picotéau, David Aubry, Wallace Nichols, Joseph Bellefeuille, Euchariste Grenier, Joseph Bernier, Edouard Cloutier, Joseph Dufresne père, Ludger Beaubien, Jules Dumont, Suzzaint Dumont, Ludger Vigneau, Dame veuve Michel Picaeu, Dame veuve Maximie Gauthier, Jacques Hault, Thomas S. Farmer, J. D. Gauthier fils, soient reçues et examinées et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

Proposé par



Lundi, le 11 Mars 1872

4<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup> Baptiste  
Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille

Que les requêtes de Messrs Galiste Leffrand et  
Eustache Leduc soient recues et lues.

Adoptée.

Requête de M<sup>r</sup> Galiste  
Leffrand.

Requête de M<sup>r</sup> Galiste Leffrand demandant que la place de  
gardien de l'Hotel-de-Ville lui soit accordée.

Requête de M<sup>r</sup> Eustache  
Leduc.

Requête de Eustache Leduc offrant d'acheter la pierre  
du vieux mur du Carré Champlain, sur la rue Bonaventure.

Référé à la Comité des Chemins.

Lettre de Joes Allen.

Lue une lettre de Messrs. Joes Allen informant le Conseil  
qu'ils sont heureux d'accepter leur commande et que de plus  
ils enverront le simple d'un nouveau patron de clôture en fer.

5<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup> Beaumier  
Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille.

Qu'un Comité spécial composé de Messrs. Baptiste  
De Courcourbet Balcer soit nommé pour s'entendre avec les  
Docteurs de la Charité au sujet de la construction d'un hôpital  
pour les malades atteints de maladies contagieuses et que ce  
comité fasse rapport à la prochaine séance.

Adoptée.

Ajournement.

La séance est ensuite ajournée à lundi, le vingt-cinq du  
courant à sept heures et demi du soir.

L. Brille  
Maire.

Secrétaire-Trésorier.

Lundi, le vingt-cinq de Mars mil-huit cent soixante-douze,  
étant un jour de fête légale, il n'y a pas eu d'assemblée du  
Conseil de Ville.

L. Brille  
Sec. - Trés.

Convocation d'assemblée du  
Conseil de Ville.

Trois-Rivières, 26 Mars 1872.  
Au Secrétaire-Trésorier du conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je

Mardi, le 26 Mars 1872

Je convoque, une assemblée du Conseil de ville, ce soir, à sept heures et demi, pour affaires ordinaires  
(Signé) J. H. Desilets Maire.

Séance du 26 Mars 1872

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue au Palais de Justice en la dite Cité, mardi, le vingt-sixième jour de Mars mil huit cent soixante-douze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Donneur d'Honneur le Maire J. H. Desilets Secrétaire
- Et Messieurs les Conseillers:
  - Balcer
  - Beaumier
  - Bellefeuille
  - Desjardins
  - Gervais
  - Shortie

Rapport du Comité des Finances

Rapport du Comité des Finances:

Mardi, le 26 Mars 1872  
Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants.

M. H. Deslaurier	Charroffage d'eau	3 62
" Sévère Lacommande	" "	1 18
" Joseph Gauthier	Transport de pompe	1 50
" l'Inspecteur	Paie Liste	12 85
" Joseph Duval	Chemins d'hiver	10 "
" Codefroid Dufresne	Domages	1 25
" J. B. Ringuette	Grues publiques	1 "
" do	" "	" 50
" O. L. Hamel	Paie Liste	38 46
" do	" "	48 24
" James Dean	Planches et madriers	196 40
" David Beau	" "	5 "
" Isidore Bossette	Ouvrages	2 "
Le Secrétaire - Grégoire	freb de cloture etc.	1 59
A James Dean	Planches et madriers	94 40
" Gilestin Féron	Ouvrage	" 40
" Louis Morissette	Bumiers pour les charretiers	" "
	A reporter	425 31

Mardi, le 26 Mars 1872

Qu Greffier de la Paix	Timbres	Rapport	425 31
A Fabien Aron et autre	Police		3 80
- O. Lm Hamel	Salaires		2 ..
Aux Officiers du Conseil	"		52 ..
A Charles Alarie	"		145 33
Au Docteur Lervais	Médecin-vaccinateur		20 ..
A P. B. Pameton	Frais de poursuites		41 25
			103 11
			492 80

Respectueusement soumise.  
(Signé) N. L. De Moncourt  
L. B. Lervais

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M. Shortis,  
Secondé par M. Balcer.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adopté.

Rapport d'un Comité  
Spécial au sujet d'un  
Hôpital

Rapport:

La majorité du comité nommé pour voir les Dames de Charité au sujet du soin des personnes affectées de la picoté et d'un hôpital pour y recevoir tous les malades fait rapport:

Que ces Dames sont prêtes à se charger du soin des malades dans une maison à proximité de leur couvent qui sera liée, meublée et soutenue par la ville.

Elles se chargeront de plus du soin et de l'administration d'un hôpital pour y recevoir toutes personnes atteintes de quelques maladies que ce soit, à condition que la Corporation leur donne un aide pour une bâtisse convenable sur leur terrain ou sur celui avoisinant et les assurant qu'à l'avenir elles en auront à toujours l'administration et qu'elles n'en seront pas expulsées tant qu'elles donneront satisfaction à la population de cette ville en administrant le dit hôpital.

Trois-Rivières, 26 Mars 1872

(Signé) Henry M. Balcer  
N. L. De Moncourt

Rapport de l'Inspecteur  
de Ville.

Rapport:

A Son Honneur le Maire  
et à Messieurs les Conseillers.

Feu chez M. Martel, fils.

Le soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport que le 19 du courant, le feu s'est déclaré à la demeure

de -

Mardi, le 26 Mars 1872

de M<sup>r</sup>. Uldoric Martel, fils, rue Bonaventure, et a été éteint après avoir causé des dommages assez considérables.

La Compagnie du feu N<sup>o</sup> 1 est arrivée la première au feu avec 22 hommes, la compagnie N<sup>o</sup> 3 était la seconde avec 27 hommes, et la Compagnie N<sup>o</sup> 2 est arrivée la troisième avec 17 hommes.

La première et la seconde barrique d'eau ont été fournies par Henri Declaurier, et la troisième barrique a été livrée par Sévère La-commande.

Notre Inspecteur fait de plus rapport que la semaine dernière il a notifié le Docteur Dubord qu'il ne devait pas couvrir en bardeau ni construire en bois une glacière et un tarabous sur sa propriété, rue St Pierre, en contravention aux règlements de votre Conseil et qu'il a fait défense au dit Docteur Dubord et à ses ouvriers de continuer les travaux, mais que, néanmoins les dits ouvrages ont été poursuivis.

Notre Inspecteur croit devoir exposer de nouveau à votre Conseil qu'il serait nécessaire qu'il y eut une compagnie de sapeurs d'organisée, ce qui serait d'autant plus facile que la Corporation possède déjà tous instruments et équipements nécessaires.

Le tout est respectueusement soumis.

Trois Rivières, 25 Mars 1872

(Signé)

Ovide Rocheleau  
Ins<sup>p</sup>. de Ville

Rapport du Docteur Gervais.

Rapport du Docteur Gervais nommé médecin vaccinateur pour vacciner les enfants pauvres dans les Quartiers Notre-Dame St Ursule et dans une partie du quartier St Louis constatant que le nombre d'enfants vaccinés dans ces différents quartiers est comme suit, savoir:

Dans le Quartier	Notre-Dame	102
" "	St Ursule	52
" "	St Louis	11
formant un total de		165 <sup>m</sup> enfants.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup>. De Boncourt

Secondé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille.

Que les requêtes de Messrs L'Heureux et Giroux et M<sup>r</sup>. Viger et Sauveur soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Messrs L'Heureux et Giroux

Requête de Messrs L'Heureux et Giroux demandant au Conseil la permission

Mardi, le 26 Mars 1872.

3<sup>e</sup> motion

permission de former une compagnie de sapeurs pompiers qui porterait le nom de Louaves Sapeurs.

Proposé par M<sup>r</sup>. Shortis,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Balcer.

Pour organiser une Comp<sup>te</sup> de Sapeurs pompiers.

Que les conclusions de la requête de Messrs. Heures et Giroux, offrant de former une compagnie de sapeurs pompiers, soient adoptées, et que le Comité du Feu soit autorisé à faire toutes démarches tendant à faciliter la formation de la dite compagnie, à laquelle toutes les dispositions du règlement du feu de ce Conseil, s'appliqueront de même qu'aux compagnies du feu déjà existantes. — La dite compagnie de sapeurs pompiers devant être désignée comme la compagnie N<sup>o</sup> 4 Louaves Sapeurs.

Adoptée.

Requête de Messrs. Viger & Sawyer

Requête de Messrs. Viger & Sawyer demandant que l'ouvrage concernant la clôture en fonte du carri Champlain leur soit donné.

Lettre de Alphonse Dubord Sec.

Lettre de Alphonse Dubord, Secier, Président de la Société S<sup>t</sup> Vincent-de-Paul, exposant à ce Conseil, qu'ou le grand nombre de maladies contagieuses qui existent actuellement dans cette cité, un Dispensaire serait d'une grande utilité; afin de distribuer aux malades de la classe pauvre les remèdes nécessaires.

4<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup>. Beaumier,  
Secondé par M<sup>r</sup>. De Moncourt.

Allocation de \$50<sup>00</sup> accordée à la Société S<sup>t</sup> Vincent de Paul.

Qu'une somme de cinquante piastres soit donnée à la Société S<sup>t</sup> Vincent de Paul pour assister les malades pauvres de cette ville.

Adoptée.

Lettre de Messrs. Sweet Allen.

Lettre de Messrs. Sweet Allen informant le Conseil qu'ils leur ont expédié deux cimble de clôture et leur donnant le prix.

Lettre de W<sup>m</sup> M<sup>r</sup> Dougall, Sec.

Lu une lettre de W<sup>m</sup> M<sup>r</sup> Dougall, Secier demandant que la Corporation se charge de voir d'une exploration préliminaire pour une ligne conduisant le Chemin de fer des Piles du côté ouest de la rivière S<sup>t</sup> Maurice.

5<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup>. De Moncourt,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille.

M<sup>r</sup>. Thélephore Lemay nommé explorateur

Qu'il soit résolu que Thélephore Lemay soit autorisé à faire

Mardi, le 26 Mars 1872

faire une exploration entre St Doniface et les grandes Piles, afin de trouver une issue propice pour y faire passer le chemin de fer des Piles; et qu'une somme n'excédant pas cent-vingt-cinq piastres soit affectée à cette fin.

Adoptée.

6<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup>. Dalcet.  
Secondé par M<sup>r</sup>. Gervais.

Billet promissoire en faveur de J. P<sup>o</sup> Pothier  
C<sup>o</sup>.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un ou plusieurs billets promissoires, n'excédant pas en tout la somme de six mille piastres payables en deux ans à l'ordre de J. P<sup>o</sup> Pothier, C<sup>o</sup>, avec intérêt au taux de huit pour cent l'an, payable semi-annuellement. La susdite somme devant être employée au paiement des travaux de construction de l'Hôtel de-Ville de cette Cité.

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup>. Shortie,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille.

Billet promissoire de \$2000<sup>00</sup> en faveur de D. G. Barre, C<sup>o</sup>.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire pour deux mille piastres, payable en deux ans de la date du dit billet, à l'ordre de D. G. Barre, C<sup>o</sup>, avec intérêt au taux de huit par cent l'an, payable à la fin de chaque six mois. Les dites deux mille piastres devant être appliquées au paiement des travaux de construction de l'Hôtel de Ville.

Adoptée.

Ajournement.

La séance est ensuite ajournée à Lundi, le 8 Avril prochain à sept heures et demi du soir.

L. P. Mijoux  
Sec. - Trés.

L. Gervais  
Maire.

Séance du 8 Avril 1872

A une assemblée régulière du conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue au Palais de Justice en la dite Cité, lundi, le huitième jour d'Avril, mil huit cent soixante-douze, à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pr<sup>o</sup> Maire L. G. Gervais,  
et Messieurs les conseillers  
Deaumur,  
Bellefeuille,  
De Moncourt,

Latreille,

Lundi, le 8 Avril 1872.

Latreille,  
Shortis.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Lundi, le 8 Avril 1872.  
Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

A. J. B <sup>te</sup> Ringuette	Criée publique	\$	"	50
" don	" "	"	"	50
" Abel <sup>te</sup> M <sup>o</sup> Kelvie	Ouvrage	"	"	"
" Raphaël Paquin et autres	Charroijage d'eau au feu	12	40	
" Apt <sup>te</sup> Marineau et autres	Salle Publique	46	20	
" Ed <sup>te</sup> Laviolette et autres	" "	69	48 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	
" Robichon et frères	" "	17	55	
" Joseph Robert	Ouvrage	"	60	
" Adolphe Trudelle	"	1	25	
" Joseph Dugré et autres	Hôtel-de-Ville	15	27	
" P <sup>re</sup> Robichon & fils	Bois de service	6	88	
" J. B <sup>te</sup> Ringuette	Criées publiques	1	25	
" Alphonse Dubord	Aide à la Doc <sup>te</sup> de Vincent de Paul	50	"	
Au Secrétaire Trésorier	Timbres pour billets	2	10	
A Diogène M <sup>o</sup> Néil	Intérêt et Commission	24	50	
		\$	249	48 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>

Respectueusement soumis,  
(Signé) M. L. De Moncourt  
L. C. Gervais.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M<sup>o</sup> Bellefeuille,  
Secondé par M<sup>o</sup> Beaumier,  
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adopté.

Rapport du Secrétaire Trésorier concernant un hôpital.

A son Honneur le Maire  
et à Messieurs les Conseillers  
de la Cité des Trois Rivières.

Le soussigné, qui avait été chargé par votre conseil, à sa dernière séance, de chercher une bâtisse convenable pour y placer un hôpital temporaire destiné à recevoir les personnes atteintes de maladies contagieuses, a l'honneur de faire rapport qu'il s'est adressé aux locataires de la maison en pierre, située sur la rue des Commissaires et appartenant

Lundi, le 8 Avril 1872.

appartenant aux Dames Ursulines, lesquels n'ont pas voulu consentir à laisser cette bâtisse et à la louer à la corporation. -  
Votre Secrétaire s'est ensuite adressé à M<sup>r</sup> Olivier Boudreau pour ramaison, située sur le chemin St<sup>e</sup> Marguerite, au pied du Côteau, lequel louera cette maison au prix de cent vingt piastres par année.

Le tout est respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 8 Avril 1872

(Signé)

L. Trigone

Secrétaire Trésorier

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville

A Son Honneur le Maire  
et Messieurs les Conseillers  
de la Cité des Trois-Rivières

Au chez Euchariste  
Paquin.

Le soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport, que le 30 Mars dernier le feu a détruit la maison de Euchariste Paquin, sur la rue St<sup>e</sup> Paul.

L'impossibilité d'avoir de l'eau pendant au moins une demi-heure après que ce feu fut découvert, est cause que cette bâtisse ne put être conservée.

L'incendie a été produit par un foëil dont le feu s'est communiqué à un lot de bois qui était auprès. -

La compagnie du feu N<sup>o</sup> 2 avec onze hommes est arrivée la première, la compagnie N<sup>o</sup> 1 était la seconde avec 32 hommes, et la compagnie N<sup>o</sup> 3 avec 27 hommes est arrivée la troisième. -

La première et troisième barriques d'eau ont été fournies par Jean Giroux et la seconde barrique par Henri Deslaurier.

Vu le manque d'eau au commencement de cet incendie, il est certain que s'il y avait eu alors une compagnie de sapeurs pompiers d'organisée, ce feu aurait pu être éteint avant d'avoir causé autant de dommages.

Respectueusement soumis

Trois-Rivières, 8 Avril 1872

(Signé)

Ovide Rocheleau

Inspt. de Ville

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup> Shortie,

Secondé par M<sup>r</sup> Latreille,

Que M<sup>r</sup> le conseiller L. G. Gervais soit le Pro-Maire

pour



Lundi, le 8<sup>e</sup> Avril 1872.

pour le présent trimestre.

Adoptée.

Certificat de M<sup>r</sup> O. L. Hamel  
des ouvrages faits à l'hôtel  
de ville.

Lu un certificat de M<sup>r</sup> O. L. Hamel, surveillant des travaux de construction de l'hôtel de ville, constatant que les matériaux rendus sur les lieux et l'ouvrage fait pour la construction du dit hôtel de ville sont de la valeur de deux mille piastres, en sus des estimés au montant de seize mille piastres précédemment faits.

3<sup>e</sup> motion

Pour payer \$2000<sup>00</sup> à  
Messrs. Perrault & Dugré.

Proposé par M<sup>r</sup> Latreille.

Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille.

Que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à payer à Messrs. Perrault & Dugré deux mille piastres à compte de leur contrat pour la construction de l'hôtel de ville, moins douze par cent qui seront retenues aux termes du dit contrat.

Adoptée.

Lettre de M<sup>r</sup> Bourgeau.

Lettre de M<sup>r</sup> Bourgeau, architecte, accompagnée d'une circulaire recommandant M<sup>r</sup> John Held pour les ouvrages à faire de la grande salle de l'hôtel de ville.

4<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup> Shortie.

Secondé par M<sup>r</sup> DeBoncourt.

Que la requête de Messrs. G. P. Giroux et O. C. L. Heureux soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de Messrs. Heureux  
et Giroux.

Requête de Messrs. Heureux et Giroux demandant au Conseil, les effets et costumes nécessaires pour l'organisation de la compagnie de sapeurs pompiers qu'ils ont été autorisés à former.

Référé au Comité du Feu.

Demande de M<sup>r</sup> O. L. Hamel.

Demande de M<sup>r</sup> O. L. Hamel, surveillant des travaux de construction de l'hôtel de ville, pour une augmentation de salaire.

5<sup>e</sup> motion

Salaire de O. L. Hamel.  
fixé à \$2.50 par jour.

Proposé par M<sup>r</sup> DeBoncourt.

Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille.

Que le salaire de M<sup>r</sup> O. L. Hamel, surveillant et directeur des travaux de construction de l'hôtel de ville et autres ouvrages faits pour la corporation, soit fixé à deux piastres et cinquante centimes par jour, à compter du premier d'avril courant et ce pour tout le temps qu'il devra continuer à être au service de la dite corporation

pour

Lundi, le 8 Avril 1872

A journelement

pour terminer les travaux du dit Hotel-de-Ville.

Adoptée.

La séance est renvoyée ajournée à Lundi, le 22 du courant à sept heures et demi du soir

L. P. Perceis  
Pro-Maire.

L. P. Migon  
Secrétaire-Trésorier.

Convocation d'une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil de la Cité des Trois-Rivières

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville, ce soir à sept heures et demi, pour affaires concernant le Département du Feu.

Trois-Rivières 16 Avril 1872.  
(Signé) J. M. Dicitete  
Maire.

Séance spéciale. 16 Avril 1872.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire et tenue au Palais-de-Justice, en la dite Cité, mardi, le seizième jour d'Avril mil huit cent soixante-et-douze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

M. le Pro-Maire. L. E. Gervais, Ecr.

Et Messieurs les Conseillers

- Balcer,
- Raptist,
- Beaumont,
- Bellefeuille,
- Lathuille.

Rapport du Comité des Feux, sur la requête de Messrs Giroux & L. Heurieux

Rapport

Le Comité du Feu, auquel avait été référé la requête de Messrs Giroux & L. Heurieux présentée à votre Conseil le 8 du courant, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné la dite requête et il suggère que le Surintendant du Feu soit autorisé à faire faire et à fournir pour la nouvelle compagnie de sapeurs pompiers projetée les effets de grèvement et fourniment mentionnés dans un mémoire annexé à la dite requête et nécessaires à l'organisation de la susdite compagnie; et qu'une somme de trois cent cinquante piastres soit aussi allouée pour le paiement de trente costumes de sapeurs pompiers

Equipements et costumes pour la nouvelle compagnie de sapeurs pompiers

Mardi, le 16 Avril 1872.

pompiers tel que mentionnés au dit mémoire. La dite somme devant être payée aussitôt que les dits costumes auront été faits et approuvés par le Comité du Feu.

Le tout est respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 16 Avril 1872.

(Signé)  
"

Alex. Baptiste, Pres.  
F. N. Bellefeuille.  
Prosper Beaumier.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M. Balcer,

Secondé par M. Latrielle,

Que le rapport du Comité du Feu soit adopté.

Adopté.

Cloture.

Et la séance est levée.

L. Major  
Sec. Trés.

Pro-maire.

Séance du 22 Avril 1872.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue au Palais de Justice, en la dite Cité, lundi, le vingt-deuxième jour d'Avril mil huit cent soixante et douze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

M. le Pro-maire, L. C. Gervais,

Et Messieurs les Conseillers Balcer,

Baptiste

Beaumier,

De Norcourt,

Latrielle,

Shortie.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Lundi, le 22 Avril 1872.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:—

Au Greffier de la Paix	Timbres	\$	3 50
" do	"		3 90
" do	"		3 90
A Fabien Férou	Arrestation		1 50
" do	"		2 75
	Arreporter		15 55

Lundi, le 22 Avril 1872.

		Report \$	
A. Charles Féron	Arrestation	15	55
" Ony. Mongrain	"	1	45
" Joseph Panneton père	Chemins d'hiver	1	50
" Joseph Duval	"	25	"
" l'Inspecteur	Paié-Liste	20	"
" O. J. Stamel	"	26	55
" do	"	64	57
" do	"	66	42
" do	"	10	60
" do	Salaire	65	"
" Perrault & Dugré	Hôtel-de-Ville	17	60
" Joseph Bernaquez	Ramonnage	45	"
" Pierre Poliquin	Intérêt sur un billet	52	50
" la Comp <sup>ie</sup> du Gaz	Eclairage	245	10
" Charles et Marie	Salaire	16	"
Aux Officiers Du Conseil	Salaires	145	33
A. C. Dupont	Lavage	3	"
" O. J. Stamel	Ouvrages	45	"
		<b>2,611</b>	<b>81</b>

Respectueusement soumise,  
 (Signé) W. L. De Noucourt,  
 " Alex. Baptiste.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M. Palcer,  
 Secondé par M. Latreille,  
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
 Adopté.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

Rapport.  
 A Son Honneur le Maire  
 Et à Messieurs les Conseillers  
 de la Cité des Trois Rivières.

Concernant les malades de la piétoie.

Le soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné le charnier du cimetière St-Louis et qu'il a constaté qu'il a été déposé dans ce charnier, cet hiver, 20 corps de grandes personnes et 30 corps d'enfants; que tous ces corps ont été enterrés d'une manière satisfaisante sous le rapport de la salubrité; qu'il a, depuis, vu les médecins de cette ville et s'est assuré que les dits médecins ont respectivement sous leurs soins, actuellement, le nombre suivant de patients souffrant de la piétoie, savoir:

Le

Lundi, le 22 Avril 1872.

Le Docteur Badaeus, père	1 malade
Le Dr Badaeus, fils	22 "
" Dr Hardy	5 "
" Dr Fenwick	1 "
" Dr Ogden	1 "
" Dr Gervais	<u>11</u> "
En tout	41 malades.

Notre Inspecteur fait de plus rapport qu'il s'est adressé à Mr. J. N. Bureau pour louer sa maison sur le coteau, mais que ce Monsieur refuse de louer pour un hôpital.

Madame Léon Grenier, qui a recueilli dernièrement quelques malades atteints de la picotte, a, paraît-il, d'après la plainte du constable Boniface Gagnon, l'habitude de placer sur les clôtures entre elle et ses voisins les couvertes et pailles à l'usage de ces malades.

Le tout est respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 22 Avril 1872.

(Signé) Ovide Rocheleau,  
Insp. de Ville

Rapport de M. Téléphore Lemay, concernant un passage à l'ouest du St<sup>e</sup> Maurice pour le chemin de fer des Piles.

Rapport

À Monsieur le Maire et à Messieurs les Conseillers de Ville de la Corporation de Trois-Rivières.

Conformément aux instructions que j'avais reçues de votre honorable Conseil, je suis parti de Trois-Rivières le 1<sup>er</sup> Avril pour faire l'exploration du territoire situé entre l'église paroissiale de Shawenigan et St<sup>e</sup> Flore, et rechercher le meilleur endroit où pourrait passer le chemin de fer projeté de Trois-Rivières aux Grandes Piles. Rendu à Shawenigan, j'ai pris trois hommes avec moi. J'ai adopté comme point de départ le 11<sup>e</sup> lot entre le 5<sup>e</sup> et le 6<sup>e</sup> rang de Shawenigan. Je me suis dirigé vers le lot N<sup>o</sup> 20 du 4<sup>e</sup> rang, passant par des terrains parfaitement unis; de là je me suis rendu en droite ligne jusqu'au 17<sup>e</sup> lot du 3<sup>e</sup> rang, puis remontant un peu, j'ai été au 27<sup>e</sup> lot du 2<sup>e</sup> rang. De ce dernier point, j'ai traversé tout le 1<sup>er</sup> rang, aboutissant à la ligne seigneuriale sur le lot N<sup>o</sup> 25 du 1<sup>er</sup> rang de Shawenigan, et de là, traversant la petite rivière Shawenigan, je me suis rendu en droite ligne au chemin ordinaire de St<sup>e</sup> Flore, chez M. Ovide Pontigny.

Naturellement,

Lundi, le 22 Avril 1872.

Naturellement, il m'a fallu faire des recherches pendant plusieurs jours, au milieu d'obstacles nombreux et considérables, avant de trouver un tracé que je crois facile et avantageux. Les principaux obstacles à éviter étaient la "coulée de Lavergne", la "côte à tuer", la "coulée de Boisvert." J'ose dire que par le tracé que je viens d'indiquer, on évitera ces obstacles sans allonger le chemin. C'est entre le 17<sup>e</sup> lot du 3<sup>e</sup> rang et le 27<sup>e</sup> lot du 2<sup>e</sup> rang qu'il était surtout difficile de trouver une issue. La "coulée de Lavergne" s'avance jusqu'au pied de la montagne connue sous le nom de Montagne du 2<sup>e</sup> rang. Mais entre la coulée et la montagne il y a un étroit passage qui devra sauver des dépenses énormes, car les travaux de nivellement y seront peu considérables, comparé à ce que coûterait un pont sur la coulée.

En passant en haut de la "Montagne à tuer" il faudra aplanir quelque peu le terrain, mais cette route est infiniment préférable à celle que les ingénieurs ont suivie, l'an dernier.

Sans vouloir déprécier en rien le mérite des ingénieurs qui ont fait le tracé de l'automne dernier, il est évident qu'ils n'ont pas eu le temps de connaître le terrain et qu'ils ont été se heurter à des obstacles qui n'existent que pour ceux qui n'ont pas étudié attentivement la topographie de cette région. En général, je me suis tenu à peu de distance du tracé de l'an dernier, si ce n'est pour éviter la "Montagne à tuer" qu'ils ont tournée par le sud et que j'ai évitée en passant plus au nord. Sur ces huit ou dix milles que je viens d'indiquer et qu'on peut mieux voir sur le "plan", je ne crains pas de dire que les inconvénients du terrain m'ont semblé bien insignifiants. J'en fais aujourd'hui rapport à votre honorable conseil, au meilleur de ma connaissance et conscience.

Trois-Rivières, 19 Avril 1872.

(Signé)

J. Lemay

Proposé par M. De Noncourt.

Secondé par M. Balcer.

Que les demandes de certificats pour obtenir des licences d'auberges de Messrs. Pierre Sylvestre, Isaïe Gauthier et Joseph Dufresne fils, soient reçues et examinées et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

Proposé par M. Baptiste,

Secondé par M. Beaurnier,

Que

2<sup>e</sup> motion.  
Certificats pour licences  
d'auberges confirmés.

Lundi, le 22 Avril 1872.

3<sup>e</sup> motion.

Réponses à une tiers-saisie  
contre Edouard Faviolette.

Que le Secrétaire Trésorier de ce Conseil, J. G. A. Frigou, Ceint, soit nommé et appointé pour comparaître pour et au nom de la Corporation de cette cité, en la Cour de Circuit pour le District des Trois-Rivières, et faire les réponses suivantes à une tiers-saisie, exécutée entre les mains du dit Secrétaire Trésorier dans une cause entre Onésime Latreille et Edm<sup>e</sup> Rocheleau, demandeurs, et Edouard Faviolette, défendeur, savoir: "Le dit Edouard Faviolette est endetté envers le dit Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour taxes municipales et frais, en une somme de six piastres et quinze centimes".

Adoptée.

Avis de motion de M. P.  
Beaumier, pour rappeler  
le règlement concernant  
le crieur public.

Je donne avis qu'au temps voulu par les règlements de cette Cité, je ferai motion que le chapitre 20 des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le crieur public" soit rappelé et abrogé, et qu'à l'avenir il ne soit plus permis d'exercer en cette Cité la dite occupation de crieur public.

En Conseil, ce 22 Avril 1872.

(Signé)

Prosper Beaumier.

Et le Conseil s'ajourne à lundi prochain, le 29 du courant, à sept heures et demi du soir.

Ajournement.

J. G. A. Frigou  
Sec. Trés.

J. G. A. Frigou  
Pro-Maire.

Séance du 29 Avril 1872

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue au Palais de Justice, en la dite Cité, lundi le vingt-neuvième jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Donneur l'honneur le Maire J. M. Desjardins Ceint  
et Messieurs les Conseillers

Baptiste,  
Bellefeuille,  
Desboncourt,  
Lerois,  
Latreille,  
Shortis.

Rapport du Comité des  
Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Lundi, le 29 Avril 1872

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le  
paiement

144

Lundi, le 29 Avril 1842.

paiement des comptes suivants: —

M. Edm. Lavolette et autres	Salle Publique	65	28
" Fabien Feron	Arrestation	1	50
" Ant <sup>me</sup> Dauphinais	"	1	65
Au Greffier de la Paix	Timbres	3	60
A. J <sup>me</sup> J. B <sup>me</sup> Rondeau	Lavage à l'Hotel de Ville	8	40
" L. Warnes et autres	Jardin Public	6	10
" J. B <sup>me</sup> Pinguette	Criées publiques	"	55
" Louis Sarrazin	Ouvrage	8	90
" Thelephore Fernay	Frais d'exploration	135	25
		231	23

Respectueusement soumis  
(Signé) Alex<sup>is</sup> Baptiste  
W. L. De Boncourt

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup> Shortier.

Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté  
Adoptée.

2<sup>e</sup> motion

Certificats pour marchands de liqueurs confirmés

Proposé par M<sup>r</sup> De Boncourt.

Secondé par M<sup>r</sup> Latreille.

Que les demandes de certificats pour obtenir des licences de marchands de liqueurs de Messrs G. La Barre & Frère, A. & D. Ricard, Jos. Régis, Napoléon Dagneau, W. Martel & C<sup>ie</sup>, L'Éphirin Gauthier, Firmin Corrette, L. Brunelle & Frère, L. Brunelle & Frère, Edouard Brunelle, Robichon & Frère, Desichaud & Ricaby, Pierre Blondin, Onézime Barignon, Jacques Baubl, Pierre Jollette, Pierre Bourie, L. Pécourt, L. P. Pheau, A. S. Delphos, Charles Rousseau, W<sup>m</sup> Chagnon, soient reçues et examinées et que les dits certificats soient confirmés  
Adoptée.

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup> Lervais,

Secondé par M<sup>r</sup> Baptiste.

Que les requêtes de Messrs Ephrem Dupresne et Louis Pothier soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de M<sup>r</sup> Ephrem Dupresne.

Requête de M<sup>r</sup> Ephrem Dupresne demandant que le privilège d'inaugurer l'Hotel de Ville soit accordé aux anciens élèves du Collège des Trois Rivières.

Requête



Lundi, le 29 Avril 1872

Requête de M<sup>r</sup> Louis Pothier.

Requête de M<sup>r</sup> Louis Pothier demandant que la corporation lui vende un morceau de terrain sur la rue S<sup>t</sup> Olivier.

Soumission de Onésime Hélot

Reférée au Comité des Chemins.  
Soumission de Onésime Hélot pour la charge de gardien de la commune.

Ajournement.

Reférée au Comité de la Commune.  
Le conseil s'ajourne à Jeudi prochain, le 2 de Mai 1872 à sept heures et demi du soir.

M. L. L.  
Maire.

Sec. G<sup>r</sup>.

Séance du 2 Mai 1872.

A une assemblée régulière du conseil de la corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue au Palais de Justice, en la dite Cité Jeudi, le deuxième jour de Mai mil huit cent soixante-douze à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Monsieur le Proc. Maire L. G. Gervais,
- et Messieurs les Conseillers  
Balcer,  
Baptist,  
Beaumier,  
Dellefeuille,  
De Moncourt,  
Latreille,  
Shortier.

Rapport du Comité des Finances

Rapport du Comité des Finances  
Jeudi, le 2 Mai 1872

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

A. L. Duval	Hotel-de-Ville	50
" P. L. Praig	do. acte Notarié	1 "
" M. L. De Moncourt	do. prix d'un terrain	638 50
" la Comp <sup>e</sup> du Rue 16 <sup>e</sup> 3	Salaires	30 "
" " " " "	Prime	8 "
" " " " 16 <sup>e</sup> 2	do.	5 "
" " " " "	Salaires	30 "
" " " " 16 <sup>e</sup> 1	do.	30 "
" " " " "	Prime	8 "
	A reporter	746 "

Jeudi, le 20 Mai 1872.

	Report	\$ 446	
A la lib <sup>re</sup> dite de "Isolated Risk of Canada" Prime		41	25
" Charles Alarie	Ouvrage dans la commune	1	14
" la Société St Vincent de Paul	Aide aux malades	20	
" " " " " "	" " " " " "	20	
		\$ 828	39

Respectueusement soumis  
(Signé) Alex<sup>e</sup> Baptiste  
St. L. Desboncourt

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup> Shortie,  
Secondé par M<sup>r</sup> Latreille.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adopté.

Rapport du Comité des Chemins concernant l'ouverture d'une rue pour continuer la rue St Charles jusqu'à la rue des Pins.

Rapport du Comité des Chemins  
Le Comité des Chemins auquel a été référé la requête de Messrs W<sup>m</sup> Stoddard et autres a l'honneur de faire rapport qu'il a visité les lieux et les terrains nécessaires pour l'ouverture d'une rue depuis la rue St François Xavier pour continuer la rue St Charles jusqu'à la rue des Pins et que pour faire cette rue il sera nécessaire de reculer la maison et hangar de Edmond Lelinas sur la rue St François Xavier et la maison de Marchand sur la rue St Paul et de prendre un morceau de terrain appartenant à M<sup>r</sup> Ed. Normand, de 120 pieds; un morceau appartenant à M<sup>r</sup> John Schroder de 140 pieds et un morceau appartenant à M<sup>r</sup> W<sup>m</sup> Stoddard d'environ 140 pieds et un morceau qui se trouve entre le terrain des Dames Ursulines et la rue St Paul, et votre comité recommande que les arrangements nécessaires soient faits sans délai pour l'ouverture de cette rue.

Le tout néanmoins humblement soumis.

Trois-Rivières, 2 Mai 1872

(Signé)

James Shortie,  
L. G. Lavoie,  
Henri M. Balcer.

Considération différée.

Rapport du Comité de la Commune concernant la nomination de Onésime Milot.

Rapport du Comité de la Commune  
Le Comité de la Commune auquel avait été référée la soumission de Onésime Milot pour la charge de gardien de la Commune, etc., a l'honneur de faire rapport qu'il est d'opinion que l'offre du dit Milot, contenue dans la susdite soumission devrait être

être

Jeudi, le 20 Mai 1872

être acceptée.

Respectueusement soumise.

Ce 2 Mai 1872

(Signé) J. H. Bellefeuille,  
Onésime Latreille,  
Prosper Beaumier.

2<sup>e</sup> motion.

Pour autoriser le Conseiller Bellefeuille à faire et signer l'engagement avec O. Milot.

Proposé par M<sup>r</sup>. DeBoncourt,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Raptist.

Que le Conseiller Bellefeuille soit autorisé à faire et signer un engagement avec Onésime Milot pour la charge de gardien de la commune et de l'enclaf public, et pour l'éclairage de certains fanaux à l'huile de pétrole - Le tout suivant les conditions du projet d'engagement maintenant produit.

Adoptée.

3<sup>e</sup> motion

Pour nommer Messieurs M. C. Frigon, M. G. Searon et D. Dufresne  
Dufresne assesses et évaluateurs.

Proposé par M<sup>r</sup>. Raptist,  
Secondé par M<sup>r</sup>. DeBoncourt.

Que Messieurs D. C. Frigon, M. G. Searon et D. Dufresne soient nommés assesses et évaluateurs des propriétés cotisables en cette Cote, suivant leur valeur réelle, pour l'année courante; que le rôle d'évaluation soit complété et livré au Secrétaire-Trésorier de ce Conseil le huitième jour de juin prochain et que la somme de soixante piastres soit allouée à chacun d'eux en paiement de leurs services, comme tels assesses et estimateurs aussitôt que leur rôle sera approuvé par ce Conseil; les dits estimateurs et évaluateurs devant se conformer en faisant le dit rôle, aux dispositions du chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les cotisations et taxes"; et qu'il soit alloué, vingt piastres pour la personne qui fera les écritures du dit rôle.

Adoptée.

Lettre de M<sup>r</sup>. L. Pothier.

Lettre de M<sup>r</sup>. Louis Pothier offrant soixante-quinze piastres (\$75<sup>00</sup>) pour la moitié d'un terrain appartenant à la corporation, situé au coin des rues S<sup>t</sup>. Olivier et S<sup>t</sup>. George.

Avis de motion pour amender le règlement du feu.

Je donne avis qu'au temps et en la manière voulue par les règlements de ce Conseil je ferai motion que le chapitre neuf des règlements, intitulé; "Règlement concernant le Département du Feu" soit amendé quand aux limites dans lesquelles il est prohibé de faire de la brique en cette Cote, et qu'à l'avenir il soit permis de manufacturer de la brique

Jeudi, le 20 Mai 1842

Journal

brigue j'ai l'ouest des bornes de la commune.

En conseil, ce 20 Mai 1842

(Signé)

M. L. De Moncourt

Et le conseil s'ajourne à lundi, le 13 du courant à sept heures et demi du soir

L. Pervais

Pro-Maire

Sec-Ges.

Séance du 13 Mai 1842

A une assemblée régulière du conseil de la corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue au Palais de Justice en la dite Cité, Lundi, le treizième jour de Mai mil huit cent quarante-deux, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Donneur le Maire J. M. Desjardins, Secier.

Et Messieurs les Conseillers

Baptiste

Beaumier

Dallafeuille

De Moncourt

Gervais

Latrielle

Shortier

Rapport du Comité des Finances

Rapport du Comité des Finances.

Lundi, le 13 Mai 1842

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants.

Ala Compagnie du Feu N° 1	Primes	8	00
" " don " " 3	"	5	00
" " don " " 3	"	5	00
" " don " " 4	"	3	00
" Sévère Martin et autres	Transport de pompes et eau	10	30
" Désiré Vadeboncour et autres	" " " "	1	60
" l'Inspecteur	Paiement Liste	12	40
" Joseph Robert	Chemins d'hiver	14	50
" Charles Seron	Arrestations	2	50
M. Greffier de la Paix	Simbre	2	60
M. L. Warnecre	Camé Champlain	17	40
" don	don	15	90
	A reporter	98	50

Lundi, le 13 Mai 1872

	Report	\$ 98 50
A. O. L. Hamel	Carré Champlain	5 80
Au Secrétaire Trésorier	Loyer de voitures	1 50
A. O. L. Hamel	Paie. Liste	50 95
- do. -	-	63 95
- la Comp <sup>te</sup> d'Ass <sup>ur</sup> Phœnix	Prime d'Assurance	30 -
- do. -	-	15 -
- L. Duval	Enregistrement	1 30
- Savage, Lyman & Co	1 Cadran	10 -
- la Société St Vincent de Paul	Aide aux malades	40 -
- Beauchemin & Valois	2 rôles d'Evaluation	12 -
		\$ 329 -

Respectueusement Sougnier,  
(Signé) St. L. De Moncourt,  
Alex<sup>e</sup> Baptist.

1<sup>re</sup> motion:

Proposé par M<sup>r</sup> Shortis  
Secondé par M<sup>r</sup> Beaumier

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de l'Inspecteur de Ville

Feu chez J.O. Pothier

A Son Honneur le Maire  
et Messieurs les Conseillers  
de la Cité des Trois Rivières

Le soussigné Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport que le 6 du courant, le feu s'est déclaré sur la couverture de la boutique de J.O. Pothier, sur la rue St. George et a été causé par la cheminée de la boutique de Rêmi Rémillard; le grillage en fil de fer de cette dernière cheminée étant brulé et laissant répandre les flammèches au dehors. La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 est arrivée la première à ce feu avec 23 hommes. La première barrique d'eau a été fournie par Sèvre Duval.

Feu chez les héritiers W<sup>m</sup> Lemier

Le 8 du courant un autre incendie a détruit une petite maison en bois appartenant aux héritiers de William Lemier, située au pied du côteau. La Compagnie N<sup>o</sup> 1 s'est rendue la première à ce feu avec 27 hommes, la seconde était la Compagnie N<sup>o</sup> 4 avec 30 hommes, la troisième était la Compagnie N<sup>o</sup> 3 avec 26 hommes et la dernière était la Compagnie N<sup>o</sup> 2 avec 15 hommes. Onzième N<sup>o</sup> 10 a fourni la première barrique d'eau, Pierre Pepin a fourni la seconde et la troisième a été livrée par Louis Vadeboncoeur.

Feu chez J<sup>m</sup> Morin.

Le 11 du courant, il y a eu un commencement d'incendie à la maison

Lundi, le 13<sup>e</sup> Mai 1872.

Compagnie des Louaves  
Sapeurs organisés.

maison de Joseph Morin sur la rue Notre-Dame, causé par la cheminée de cette maison, — Première pompe, compagnie N<sup>o</sup> 3 avec 23 hommes; seconde pompe, compagnie N<sup>o</sup> 1 avec 28 hommes; troisième, compagnie N<sup>o</sup> 4 avec 25 hommes; quatrième, compagnie N<sup>o</sup> 2 avec 20 hommes.

Votre Inspecteur fait de plus rapport que la Compagnie des Louaves Sapeurs est complètement organisée et a déjà rendu des services importants au feu du 8 du courant.

Le tout est respectueusement soumis  
Trois Rivières, Québec 1872.

Ovide Rochelau  
Inspecteur de Ville.

Rapport de J<sup>s</sup> Barnard.

Li un rapport de M<sup>rs</sup> James Barnard concernant l'alignement de la rue des Forges sur l'emplacement de M<sup>rs</sup> L'Éphirin Gauthier.

Officiers de la Comp<sup>ie</sup>  
du feu N<sup>o</sup> 4. Louaves Sapeurs.

Avis de la compagnie du feu N<sup>o</sup> 4 Louaves Sapeurs informant le conseil que les officiers dont les noms suivent ont été élus, savoir:

- Ch<sup>e</sup> P. Piquot Capitaine
- O. B. L'Heureux Asst. Capitaine
- Margiesse Dussault Lieutenant
- Thomas Desaygniers Sec. Trés.

J. D. Robert, Ant<sup>re</sup> Marineau, Geo. Constantin et L'Éphirin Moreau Sergentes.

Officiers de la Comp<sup>ie</sup>  
du feu N<sup>o</sup> 1.

Avis de la compagnie du feu N<sup>o</sup> 1 informant le conseil que les officiers dont les noms suivent ont été élus, savoir:

- James Carter Capitaine
- Onésime Dugal 1<sup>er</sup> Lieutenant
- John W<sup>o</sup> Kelvie 2<sup>e</sup> do
- Alex<sup>e</sup> Black Sec. Trés.

Alex<sup>e</sup> Spar et Napoléon Clément Sergentes.

Rapport du Comité des  
Chemins concernant le  
prolongement de la rue  
St Charles.

Rapport du Comité des Chemins

Le Comité des Chemins auquel a été référé la requête de Messrs. W<sup>rs</sup> Stoddard et autres a l'honneur de faire rapport qu'il a de nouveau visité les terrains nécessaires pour l'ouverture de la rue projetée depuis la rue St François Xavier à la rue des Forges, et en est venu à la conclusion qu'il serait plus satisfaisant de faire évaluer les dits terrains et recommander

que

Lundi, le 13 Mai 1872

que les démarches nécessaires soient faites sans délai.

Le tout néanmoins humblement soumis

Trois Rivières 13 Mai 1872

(Signé)

Jametz Shortier,  
L. G. Cervaies.

2<sup>e</sup> motion

Règlement du feu  
amendé.

Proposé par M. De Boncourt

Secondé par M. Bapst

Que le règlement intitulé: "chapitre XXVII Règlement pour amender le chapitre IX des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant le Département du Feu", soit lu, lu et adopté.

Adopté.

### Chapitre XXVII.

Règlement pour amender le chapitre IX des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant le Département du Feu.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, comme suit:

Permis de faire de la  
brique dans la Raulieu.

Sec. 1 - Les mots suivants sont par le présent ajoutés à la trente-deuxième section du règlement par le présent amendé, savoir: Pourvu toujours que sur les terres et emplacements qui se trouvent à l'ouest de la ligne de séparation entre la Commune des Trois Rivières et les terres de C. A. Guerin, Guerin St. J. B. Bureau, Guerin, il sera permis d'y faire et manufactures de la brique.

Règlement en force.

Sec. 2 - Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

3<sup>e</sup> motion

Proposé par M. Latreille,

Secondé par M. Shortier.

Que les ptections d'officiers par les Compagnies du feu N<sup>o</sup> 1 et 4 soient confirmées.

Adopté.

Certificat de M. O. L. Hamel  
des ouvrages faits à l'hôtel de  
ville.

Lire un certificat de M. O. L. Hamel, surveillant des travaux de construction de l'Hôtel de Ville, constatant que les matériaux rendus sur les lieux et l'ouvrage fait pour la construction du dit hôtel de ville sont de la valeur de mille francs, en sus des estimés au montant de dix huit mille francs précédemment faits et approuvés par ce Conseil.

4<sup>e</sup> motion

Proposé par M. De Boncourt

Ouvr

Secondé

Lundi, le 13 Mai 1872.

Pour payer \$1000<sup>00</sup> à Messrs. Perrault & Dugré.

Secondé par M<sup>r</sup>. Baptiste  
Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à payer à Messrs. Perrault & Dugré, contracteurs de l'Hotel de Ville, mille piastres, moins douze par cent qui devront être retenues aux termes de leur contrat avec ce Conseil.

Adoptée.

5<sup>e</sup> motion  
Certificat pour onar chaud deliqueur confirmé.

Proposé par M<sup>r</sup>. Lerois.  
Secondé par M<sup>r</sup>. Beaumier.  
Que le certificat de Dame Samuel Jordan afin d'obtenir une licence de marchandage de figueurs soit lu et examiné et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

6<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup>. De Boncourt.  
Secondé par M<sup>r</sup>. Baptiste  
Que les requêtes des compagnies du Feu N<sup>o</sup> 1, 2 & 3. et de Messrs Ls. Brunelle, Thurel Levassor, et L'ephirin Lauthier soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de la Comp<sup>ie</sup> du Feu N<sup>o</sup> 1.

Requête de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1 demandant que des uniformes neufs leurs soient fournis, ou que ceux qu'ils ont à présent sont pour la plupart usés et hors de service.

Requête de la Comp<sup>ie</sup> du Feu N<sup>o</sup> 2

Requête de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 2 demandant que des uniformes neufs leurs soient fournis, ou que ceux qu'ils ont à présent sont pour la plupart usés et hors de service;

Requête de la Comp<sup>ie</sup> du Feu N<sup>o</sup> 3.

Requête de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 demandant au Conseil de vouloir bien établir trois classes de primes d'activité au lieu de deux, qui sont actuellement accordées, ou que le corps des pompiers se trouve augmenté d'une nouvelle compagnie par l'adjonction des Louavee pompiers.

7<sup>e</sup> motion

Moved by M<sup>r</sup>. Shortis  
Seconded by M<sup>r</sup>. Laticille  
That the petitions of the fire Companies be referred to the fire committee and that said committee, report at the next meeting of this council

Adopted.

Requête de M<sup>r</sup>. Ls. Brunelle

Requête de M<sup>r</sup>. Ls. Brunelle demandant à acheter ou à louer le quai appartenant à la corporation.

Requête de M<sup>r</sup>. Thurel Levassor.

Requête de M<sup>r</sup>. Thurel Levassor, demandant que la faveur de donner une représentation dramatique et musicale pour l'inauguration



Lundi, le 13 Mai 1872

Requête de M<sup>r</sup> Gauthier

l'inauguration de la salle de l'Hôtel de Ville lui soit accordée.  
 Requête de M<sup>r</sup> Léphirin Gauthier demandant la somme de  
 \$1200<sup>00</sup> pour un terrain que la corporation veut acquérir pour  
 l'élargissement de la rue des Forges

Apournement

Référé au Comité des Chemins.

Et le conseil s'ajourne à Lundi prochain le 20 du courant à  
 sept heures et demi du soir.

L. B. Silex  
 Maire.

Sec. Gén.

Séance du 20 Mai 1872

A une assemblée régulière du conseil de la corporation de la  
 Cité des Trois Rivières, tenue au Palais de Justice en la dite Cité,  
 Lundi, le vingtième jour de Mai mil huit cent soixante-douze, à  
 sept heures et demi du soir en la manière et suivant les for-  
 matités prescrites par la loi, étaient préposés:

- Monsieur le Proc. Maire L. B. Serrajon  
 et Messieurs les Conseillers  
 Daptus  
 Deaumier,  
 Bellefeuille,  
 De Boncourt,  
 Latreille,  
 Shortier.

Rapport du Comité des  
 Finances

Rapport du Comité des Finances

Lundi, le 20 Mai 1872  
 Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le  
 paiement des comptes suivants.

A. E. J. Maxwell & Co	Papier	\$ 113 67
" Maxime Bédard	Charroffage	" 60
" Perrault & Dugré	Hôtel de Ville	880 "
" O. L. Hamel	Palais	62 50
" do	Caier liste	25 25
" L. Warnecq	"	20 10
" O. L. Hamel	"	47 63
Au Secrétaire Grecoyer	Von télégramme	" 25
A. J. & A. G. Park	Intérêt sur dette	263 04
" J. C. Park	" " "	32 "
" Théophile Larue	" " billets	40 53
	A reporter	\$ 1,485 57

Lundi, le 20 Mai 1842

Audreyffier de la Paix	Simbreon	Report	1,485.57
Métestin Féron	Arrestation		2.70
" Onézime Milob	Salaires		2.65
" Louis Robichon	Ouvrage		10.00
" William Chagnon	Huile, etc		10.80
" Jousaint Desaulniers	Ouvrage		82
" James Darnard	Arpentage		62.18
" J. G. A. Frigont autres	Palaires		5.00
			145.33
			1,725.05

Respectueusement soumis  
 (Signé) M. L. De Moncourt  
 Alex<sup>e</sup> Baptiste

1<sup>re</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Shortie,  
 Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille,  
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
 Adoptée.

Rapport du Comité du Feu sur les requêtes des C<sup>ies</sup> du feu N<sup>os</sup> 1, 2 et 3.

Rapport  
 Le Comité du Feu auquel ont été référées les requêtes des compagnies du Feu N<sup>os</sup> 1, 2 et 3, a l'honneur de faire rapport qu'il est d'opinion que des costumes neufs devraient être fournis aux compagnies N<sup>os</sup> 1 et 2; et que des soumissions devraient être demandées pour la confection des dits costumes d'après la forme et la qualité des matériaux qui seraient choisis par votre comité.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis  
 Trois-Rivières, 20 Mai 1842.  
 (Signé) Alex<sup>e</sup> Baptiste  
 Prosper Beaumier

2<sup>e</sup> motion

Autorisant l'Inspecteur à donner l'alignement de la rue des Forges vis-à-vis le terrain de M. Gauthier.

Proposé par M<sup>r</sup> James Shortie,  
 Secondé par M<sup>r</sup> Alex<sup>e</sup> Baptiste,  
 Que l'Inspecteur de Ville soit autorisé à donner ou faire donner à M<sup>r</sup> Léphirin Gauthier l'alignement que devra avoir la rue des Forges, vis-à-vis la bâtisse qu'il se propose de construire sur son terrain, et ce en conformité aux dispositions de la douzième section du chapitre septième des règlements de ce conseil. —

Adoptée

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup> Baptiste

Secondé

Lundi, le 20 Mai 1872

3<sup>e</sup> motion

Certificats pour aubergistes et marchands de liqueurs confirmés

Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille

Que les certificats de Messers J<sup>s</sup> Bergeron pour obtenir une licence d'auberge, George Riverville et Thomas Rourival pour obtenir des licences de magasins de liqueurs soient reçus et examinés, et que les dits certificats soient confirmés

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion

L. G. Gervais est nommé Président des élections municipales de 1872.

Proposé par M<sup>r</sup> De Moncourt

Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille

Que le Conseiller L. G. Gervais soit nommé président des élections des membres de ce Conseil qui auront lieu le premier lundi de juillet prochain. —

Adoptée.

5<sup>e</sup> motion

Pour remercier les différentes Compagnies du feu de cette Cité des services rendus à l'incendie du 19 Mai 1872.

Proposé par M<sup>r</sup> Beaumier

Secondé par M<sup>r</sup> Baptiste

Que ce Conseil est heureux de reconnaître les services importants que les différentes compagnies du feu de cette Cité ont rendus à l'incendie d'hier soir par leur dévouement et leur activité et que en conséquence, le Secrétaire Tricorier soit autorisé à transmettre au capitaine de chacune des dites compagnies les remerciements de ce Conseil et du public. —

Adoptée.

6<sup>e</sup> motion

M. G. Malhiot, est nommé Avocat de la Corporation.

Proposé par M<sup>r</sup> Latreille

Secondé par M<sup>r</sup> Beaumier

Que M. G. Malhiot, Juiet, soit nommé Avocat de la Corporation aux lieux et place de P. B. Panneton, Juiet.

7<sup>e</sup> motion

Un amendement à la motion principale

Proposé par M<sup>r</sup> Baptiste

Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille en amendement

Que la motion de Omerime Latreille demandant que M. G. Malhiot soit appointé Avocat de la Corporation soit remise à plus tard

Contre:

Messrs. Latreille,  
Shortis,  
Beaumier,

Pour:

Messrs. Baptiste,  
De Moncourt,  
Bellefeuille,

Perdue par le vote du Pro. Maire qui a voté contre.

Et la motion principale étant alors mise aux voix est adoptée.

motion principale adoptée.

Contre:

Messrs. Latreille,  
Shortis  
Beaumier

Pour:

Messrs. Baptiste,  
De Moncourt,  
Bellefeuille.

Lundi, le 20 Mai 1842.

Le Pro. Maire votant pour

8<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup>. De Boncourt  
Secondé par M<sup>r</sup>. Beaumier.

Que la requête de Messrs. J. S. Spottier et autres soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de Messrs. J. S. Spottier et autres.

Requête de Messrs. J. S. Spottier et autres demandant que la rue S<sup>t</sup>. Roch soit prolongée en droite ligne jusqu'au chemin S<sup>t</sup>. Marguerite.

Référé au comité des chemins

9<sup>e</sup> motion

Pour louer le terrain et les ruines du moulin à vent à Geo. A. Guin, Sec.

Proposé par M<sup>r</sup>. Baptiste  
Secondé par M<sup>r</sup>. Latreille

Que le terrain et les ruines du moulin à vent soient loués à Geo. A. Guin, Secier, pour l'espace de dix ans au prix de vingt piastres par an, et que Son Honneur le Maire soit autorisé à passer un acte à cet effet avec M<sup>r</sup>. Guin.

Adoptée.

10<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Shortier.

Que le Secrétaire Trésorier de ce conseil soit autorisé à notifier M<sup>r</sup>. Jean Fortin d'enlever sans délai la maison située sur le terrain de l'Hotel de Ville, qu'il a acheté de ce conseil.

Adoptée.

11<sup>e</sup> motion

Pour vendre à M<sup>r</sup>. Louis Pothier un terrain appartenant à la corporation situé au coin des rues S<sup>t</sup>. George et S<sup>t</sup>. Olivier.

Proposé par M<sup>r</sup>. Beaumier,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Shortier.

Que l'offre faite par M<sup>r</sup>. Louis Pothier de soixante quinze piastres pour la moitié de la longueur d'un terrain que la corporation possède au coin des rues S<sup>t</sup>. George et S<sup>t</sup>. Olivier; soit acceptée et que Son Honneur le Maire soit autorisé à passer un acte de vente du terrain, à M<sup>r</sup>. Pothier; la partie de terrain ainsi vendue devant être prise à la profondeur de cet emplacement.

Adoptée

Ajournement.

Et le conseil s'ajourne à Lundi prochain, le 27 du courant à sept heures et demi du soir.

J. L. Migon  
Sec. G<sup>er</sup>.

J. Pervais  
Pro. Maire

Mardi, le 21 Mai 1872

Au Secrétaire Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil,  
ce soir, à sept heures et demi, pour affaires concernant  
le carré Champlain.

Trois Rivières, 21 Mai 1872.

(Signé) J. M. Desilets

Maire.

Séance Spéciale du Conseil,  
21 Mai 1872.

A une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville, tenue le vingt-et-  
un Mai mil huit cent soixante-et-douze, à sept heures et demi du  
soir, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Sec.

Et Messrs. les Conseillers Ralur,

Baptist,

Beaumont,

Gervais,

Latreille,

Shortie.

Il est ordonné que certains arbres du Carré Champlain soient  
enlevés.

Et la séance est close.

J. M. Desilets

Maire

L. L. Migou  
Sec. Trés.

Lundi, le 27 Mai 1872

Lundi, le 27 Mai 1872, Son Honneur le Maire, à huit  
heures du soir, prend le fauteuil et constate qu'il n'y a pas de  
quorum; les membres du Conseil présents, étaient:

Son Honneur le Maire

Et M. M. les Conseillers De Noncourt,

Latreille,

Shortie,

lesquels ont ajourné à mercredi prochain, le vingt-neuf du  
courant, à sept heures et demi du soir.

L. L. Migou

Secrétaire-Trésorier.

Mercredi, le 29 Mai 1872.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité

Mercredi, le 29 Mai 1872.

des Trois-Rivières, tenues au Palais de Justice en fa dite Cité, mercredi, le vingt-neuvième jour de Mai, mil huit cent quatre-vingt-douze, à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, et ainsi présentés:

Donneur le Maire J. M. Desilets Secier,  
et Messieurs les Conseillers  
Balcer,  
Dapitich,  
Beaumier,  
Bellefeuille,  
Desjardins,  
Latreille.

Rapport du Comité des Finances

Rapport du Comité des Finances

Mercredi, le 29 Mai 1872

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

Mab <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 1	Piome	3	"
" " " " " 1	"	3	"
" " " " " 1	"	3	"
" " " " " 2	"	5	"
" " " " " 3	"	5	"
" " " " " 3	"	5	"
" " " " " 4	"	5	"
" L'Inspecteur	Paie Liste, charoage d'eau	9	25
" don	" " "	36	85
" don	" " "	33	25
" don	" " "	20	25
" Odilon Bouthier	Equipement pour les sapeurs	175	30
" Bazile Aubry	" " " "	23	90
" Albert Cadoret	Ouvrage " " "	2	25
" don	" " "	4	05
" A. D. Delphoe & C <sup>ie</sup>	Rafraichissement pour pompier	6	15
" Godefroy Hébert	Nettoyage des pompier	2	02
" Joseph Parent	Arrestation	1	65
" Geo. A. Pearson	"	1	50
Qu'Greffier de la Paix	Timbres	2	60
" don	"	3	60
" Secrétaire Trésorier	Paie à M <sup>rs</sup> Genob	10	"
M. O. M. Hamel	Paie Liste	74	20
	A Reporter	435	92

Mercredi, le 29 Mai 1872.

A. L. Warnecq	Report	435 92
" Adolphe Bendron	Jardin Public	17 79
Au Secrétaire Trésorier	" "	" 30
A l'Inspecteur	1 Télégramme	" 25
" J. B. Dupresne	Paje-Liste	8 90
" la Société St Vincent de Paul	Enterri un porc	" 25
" Ant <sup>re</sup> Dauphiné	Secours aux malades	20 " "
" J. B. Ringuette	Canoniers	2 " "
" Sévère Dumoulin	Criées publiques	1 " "
" Dame Jeanne Vallières	Billet payable	1500 " "
" G. J. Luchterhoff	Intérêt sur Billets	130 " "
" G. Baptist & Sons	Ouvrages	8 45
" V. Guilleb	Billet Payable	700 " "
" H. Lottinville	Intérêt sur 1 constitué	27 60
" G. Baptist & Sons	" " 1 billet	80 " "
" Onézime Bilot	" " 1 " "	67 48
" M <sup>re</sup> Leod & Fiere	Ouvrage dans la commune	9 13
" Aimé Janvier	Hôtel de Ville	200 " "
" Jean Janvier	Enterri des animaux morts	" 25
Au Secrétaire Trésorier	" " " "	1 " "
A Michel Baron	1 Papier d'épingles	" 08
" don	Billet payable	390 " "
" O. L. Hamel	Intérêt sur 1 billet	14 11
" Hector Hamel	Frais de voyage	8 25
	Ouvrage pour Hôtel de Ville	7 95
		3,630 71

Respectueusement soumis,  
 (Signé) M. L. De Moncourt,  
 Alex<sup>e</sup> Baptist

1<sup>re</sup> motion

Proposé par M<sup>re</sup> Beaumier.  
 Secondé par M<sup>re</sup> Latrielle.  
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
 Adopté.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

A Son Honneur le Maire  
 et à Messieurs les Conseillers  
 de la Cité des Trois Rivières

Au chez F<sup>re</sup> Dorion

L'Inspecteur de Ville a l'honneur de faire rapport que le 14 du courant, le feu a pris à un lit dans une chambre de la maison de M<sup>re</sup> Pierre Dorion, rue Bonaventure,

Mercredi, le 29 Mai 1872.

Il a été éteint après avoir causé un dommage assez considérable. La pompe de la compagnie du feu N° 2 est arrivée la première avec 24 hommes, et la pompe de la compagnie N° 1 était la seconde avec 20 hommes; la troisième compagnie du feu était la compagnie N° 4 avec 23 hommes. — La première barrique d'eau a été fournie par Ant<sup>e</sup> Pellerin et la seconde par Henri Deslaurier.

Incendie chez M<sup>rs</sup> Voldric Langlois

Le 15 du courant, il y eut un commencement d'incendie sur la couverture de la maison de M<sup>rs</sup> Voldric Langlois, rue du Fleuve, causé par la cheminée d'une maison voisine. Ce feu a été éteint de suite. — La compagnie du feu N° 3 est arrivée la première avec 30 hommes, la compagnie N° 1 était la seconde avec 22, la troisième était la compagnie N° 4 avec 21 hommes. Les premières et troisième barriques d'eau ont été fournies par Séverin Duval, la seconde par Ant<sup>e</sup> Pellerin. —

Incendie chez M<sup>rs</sup> Robichon

Le 16 du courant, le feu a pris sur la couverture de la boutique de M<sup>rs</sup> Pierre Robichon, rue Notre-Dame. — La compagnie du feu N° 4 est arrivée la première avec 11 hommes.

Incendie chez M<sup>rs</sup> Rémillard

Le 19 du courant, le feu s'est déclaré dans la boutique de M<sup>rs</sup> Rémi Rémillard, rue St-George, et a consumé entièrement cette boutique, ainsi que celles de la Compagnie du gaz, d'Olivier Pothier; de plus la boutique et l'écurie de Louis Morissette et l'écurie de Félix Lacombe. — Les compagnies du Feu se sont toutes rendues à ce feu avec leur complément d'hommes. La compagnie N° 3 est arrivée la première et la compagnie N° 1 était la seconde.

La première barrique d'eau a été fournie par Séverin Duval, la seconde barrique par Henri Deslaurier et la troisième par Adolphe Marie.

L'origine de cet incendie est inconnue car la recherche qui existait alors, il est heureux que le temps fut tout à fait calme, autrement il eût été impossible de maîtriser ce feu.

Le tout est respectueusement soumis.

Trois-Rivières 27 Mai 1872

(Signé) Ovide Rocheleau  
Surintendant au feu.

Commission de L'Éphirin Lord pour costumes des pompiers

Une commission de M<sup>rs</sup> L'Éphirin Lord offrant de faire les uniformes des pompiers des compagnies N° 1 et 2, aux prix suivants, savoir: pour la compagnie N° 1 \$13.50 et pour



Mercredi, le 29 Mai 1842

2<sup>e</sup> motion

Pour autoriser le Sec. G<sup>ral</sup>.  
à comparaître dans une tiers-  
cassé.

Pour la compagnie N<sup>o</sup> 2, \$ 75<sup>00</sup> chaque uniforme.

Proposé par M<sup>r</sup>. De Boncourt;

Secondé par M<sup>r</sup>. Baptiste,

Que le Secrétaire Trésorier de ce Conseil, J. G. A. Trigon, Guier, soit nommé et appointé pour comparaître pour et au nom de la corporation de cette Cité, en la Cour Supérieure pour le Bas Canada, siégeant à Montréal, et faire les réponses suivantes à une tiers-cassé élevée entre les mains du dit Secrétaire Trésorier dans une cause entre Charles Baillie, es-qualité, et Moïse Gitchon, savoir: "Que la corporation de la Cité des Trois Rivières, ne doit rien au dit Moïse Gitchon".

Adoptée.

Lettre de M<sup>r</sup>. O. S. J. Heureux

Lettre de M<sup>r</sup>. O. S. J. Heureux informant le Conseil que deux personnes se sont introduites dans la station des Louaves-Sapeins et y ont causé des dégâts assez considérables, et demandant qu'une récompense soit offerte pour trouver les coupables.

3<sup>e</sup> motion

Récompense de \$ 25<sup>00</sup> pour  
arrestation de malfaiteurs aux  
stations de pompes.

Proposé par M<sup>r</sup>. De Boncourt;

Secondé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,

Qu'une somme de vingt-cinq piastres soit offerte pour l'arrestation et la conviction des personnes mal intentionnées qui ont commis des dégradations sur les diverses pompes de cette ville dans la nuit du vingt courant.

Adoptée.

Lettre de A. Lavigne

Lue une lettre de M<sup>r</sup>. A. Lavigne demandant que la faveur d'inaugurer la salle de l'Hotel de Ville lui soit accordée.

Lettre de M<sup>r</sup>. J. Allen

Lettre de M<sup>r</sup>. J. Allen informant le Conseil que vu l'augmentation d'ouvrage des barrières et poteaux du Carri Champlain, le prix devra en être élevé.

4<sup>e</sup> motion

Certificat de marchand  
de liqueurs confirmé

Proposé par M<sup>r</sup>. Balcer;

Secondé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,

Que le certificat de M<sup>r</sup>. Maxime Boire pour obtenir une licence de magasin de liqueurs soit reçu et examiné et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

5<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup>. Baptiste;

Secondé par M<sup>r</sup>. Latreille,

Que la requête des compagnies du feu soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête des Compagnies du  
feu.

Requête des Compagnies du feu, demandant au conseil de vouloir bien

bien

162

Mercredi, le 29 Mai 1872.

bien établir trois classes de primes d'activité au lieu de deux  
Référé au Comité du Feu.

6<sup>e</sup> motion

Somme de \$450<sup>00</sup> accordée à chacune des 6<sup>ies</sup> du Feu N<sup>os</sup> 1 et 2 pour uniformes.

Proposé par M<sup>r</sup>. Desboncourts,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Baptiste.

Qu'une somme de quatre cent cinquante francs soit offerte à chacune des compagnies du Feu N<sup>os</sup> 1 et 2; laquelle somme devra être exclusivement employée à la confection de quarante costumes de pompier pour chaque compagnie. — Les dits costumes devant aussi demeurer la propriété de la Corporation et être déposés dans les stations du Feu des dites compagnies lorsque les dites compagnies ne sortiront pas en corps.

Ajourner.

Adoptée.  
Et le Conseil s'ajourne à lundi le 10 de Juin prochain à sept heures et demi du soir.

*J. M. Desboncourts*  
Sec. Gén.

*J. M. Desboncourts*  
Maire.

Séance du 10 Juin 1872.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières tenue au Palais de Justice, en la dite Cité, lundi, le dixième jour de Juin mil huit cent soixante et douze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. M. Desitets, Sec. Gén.,

Et Messieurs les Conseillers

Baker,  
Baptiste,  
Beaumier,  
Bellefeuille,  
De Noncourt,  
Gervais,  
Latreille,  
Shortie.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Lundi, le 10 Juin 1872.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

A Célestin Férou	Arrestation	\$	165
	A reporter	\$	165

Lundi, le 10 juin 1872.

		Report \$	
M. Sabien Péron	}	Arrestation	1 65
" do			1 10
" J. P. Gaillous			1 75
" Edouard Peterson		Charronnage d'eau au feu	.60
" Benj. Laverte		Transport d'une pompe " "	.40
" Jos. Girard		Ouvrage	1 30
" Jos. Riopel		Garde au feu Du 19 Mai	1 ..
" Morrissette & Frere		Ouvrage	11 30
" do		"	5 70
" Aimé Godin		"	10 75
" Thomas Crenneman		Rafraichissements	3 ..
" J. Guillemet & autres		Salles du Conseil	45 11
" do		" " "	32 50
" Jos. Dugre' et autres		Hôtel-de-Ville	41 50
" do		" " "	43 79
" Catelli & Carli		" " "	3 25
" E. Chanteloup		" " "	196 ..
" Morrissette & frere		" " "	2 57
" Comp <sup>ie</sup> du Richelieu		Arret	13 97
" Ed. Deland		Jardin Public	4 78
" L. Warncke & autres		" "	20 25
" do		" "	17 63
M. Greffier De la Paix		Timbres	7 30
" do		"	2 80
Ala Soc. St. Vincent-De-Paul		Aide aux malades	40 ..
" A. Lassalle		Inspection de Poids	2 20
" J. M. Desilets		Frais de Voyage	25 ..
" Em. Hart & Fils		Pois de service	292 67
" Viger & Sawyer		Ouvrage	35
			\$ 864 84

Respectueusement soumis,  
 (Signé) W. L. De Noncourt,  
 " L. E. Gervais.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M. Balcer.

Secondé par M. Latreille.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de M. O. J. Hamel  
 Cheminée de M. De Noncourt.

Rapport.

Trois-Rivières, 10 juin 1872,

Je,

Lundi, le 10 juin 1872.

Je, soussigné, crois de mon devoir d'informer le Conseil que la cheminée de la cuisine de N. L. De Noncourt, Ecuyer, est d'une grande incommode pour l'Hôtel-de-Ville et pourrait même causer un incendie; à part de cela, lorsque le vent est sud-ouest, la dite cheminée répand beaucoup de boue qui entre dans les appartements de l'Hôtel-de-Ville et qui tendrait à noircir les murs et la peinture.

(Signé)

O. J. Hamel,

Surveillant.

2<sup>e</sup> motion.

Vente des revenus des marchés, etc.

Proposé par M. Gervais.

" " M. Baptist,

Que les revenus provenant des taxes journalières et des droits de pesée sur les marchés aux denrées et au poisson et sur le marché au foin, ainsi que les loyers des étaux des bouchers, soient vendus par encan public, en la manière et aux conditions et prix ordinaires, samedi, le vingt-deux de juin courant, à dix heures de l'avant-midi, pour une année à dater du premier de juillet prochain; et que les loyers des magasins et boutiques des deux halles du marché aux denrées soient aussi vendus en même temps, en la manière et aux conditions ordinaires, pour les dix mois finissant le trente d'Avril prochain.

Adoptée.

3<sup>e</sup> motion.

Billet de \$1500.00

Proposé par M. De Noncourt,

Secondé par M. Bellefeuille.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire pour quinze cents piastres, payable à demande, à l'ordre de Séverin Dumoulin, Ecuyer, avec intérêt de sept pour cent l'an, payable semi-annuellement.

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion.

Transport des séances et des bureaux du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

Proposé par M. Shortis,

Secondé par M. Beaumier.

Que le et après le dix-neuvième jour de juin courant, l'Hôtel-de-Ville que ce Conseil a fait construire au coin des rues Alexandre et Royale, en cette Cité, soit le lieu où se tiendront à l'avenir les assemblées du Conseil-de-Ville des Trois-Rivières, et où sera tenu le bureau du Secrétaire-Trésorier et des autres officiers de ce Conseil.

Adoptée.

Avis de motion.

Je donne, par le présent, avis qu'au tempo et en la manière voulue par les règlements de ce Conseil, je ferai motion pour que la cent-deuxième

Lundi, le 10 juin 1872.

deuxième section du chapitre sept des dits règlements, intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves," soit amendée, en ajoutant après les mots "places publiques" les mots suivants, savoir: "ou dans aucune cour, jardin ou terrain vacant ou occupé, appartenant à autrui."

En séance du Conseil, ce 10 juin 1872.

(Signé)

L. E. Gervais.

Lettre de Ives & Allen.

Lui une lettre de Messrs. Ives & Allen concernant le retard apporté dans la livraison de la clôture en fonte pour le Carré Champlain.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à mercredi, le dix-neuf du courant, à sept heures et demi du soir.

*J. M. Desilets*

Secrétaire-Trésorier.

*J. M. Desilets*

Maire.

Convocation d'une assemblée spéciale du Conseil.

Au Secrétaire-Trésorier de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville, à une heure et demi après-midi, pour affaires concernant l'aqueduc.

Trois-Rivières, 13 juin 1872.

(Signé)

J. M. Desilets.

Maire.

Séance spéciale, 13 juin 1872.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue au Palais-de-Justice, en la dite Cité, jeudi, le treizième jour de juin mil huit cent soixante-et-douze, à une heure et demi de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Scieur,

Et Messieurs les Conseillers H. W. Palmer,

P. Beaumier,

W. L. Perroncourt,

L. E. Gervais,

O. Latreille,

James Shortie,

Commission est accordée à Messrs. G. B. Houlieton, président de la Compagnie du Gaz et M. Ritchot, représentant la Compagnie de l'aqueduc

Jeudi, le 13 juin 1872.

1<sup>re</sup> motion.  
Concernant la pose des tuyaux de l'aqueduc dans les rues des Forges et du Platon.

l'Aqueduc, d'adresser le Conseil, et il est ensuite:

Proposé par M. Baker,

Secondé par M. De Noncourt,

Attendu que la Compagnie du Gaz, par son président, s'est plaint, à cette présente séance, que la pose des tuyaux de la Compagnie de l'Aqueduc sur le côté nord-est des rues des Forges et du Platon est de nature à causer des dommages à la dite Compagnie du Gaz;

Et attendu que la dite Compagnie de l'Aqueduc est responsable aux termes du chapitre vingt-trois des règlements de ce Conseil, de tous les dommages qu'elle pourrait causer soit aux particuliers, soit à la Corporation;

Qu'il soit résolu que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil ait instruction d'informer, par écrit, M. Moïse Richeot, représentant en cette Cité, la dite Compagnie de l'Aqueduc, que des plaintes ont été faites au sujet de la pose de ses tuyaux ou conduits dans les susdites parties des rues des Forges et du Platon, et de le prier de passer ses tuyaux sur le côté opposé des rues à celui où sont déjà posés les tuyaux de la Compagnie du Gaz.

Adoptée.

Et la séance est close.

Clôture.

*J. M. Migon*  
Secrétaire-Trésorier.

*J. M. Decilets*  
Maire.

19 juin 1872.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, mercredi, le dix-neuvième jour de juin mil huit cent soixante-et-douze, à sept heures et demi du soir, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. M. Decilets, Ecuyer.

Et Messrs. les Conseillers  
Baker,  
Baptist,  
Beausmier,  
Gervais.

lesquels n'ont procédé à aucune affaire et ont ajourné, à mardi prochain, le vingt-six du courant, à sept heures et demi du soir.

*J. M. Migon*  
Secrétaire-Trésorier du Conseil.

Mardi, le 25 juin 1872.

Séance d'inauguration  
de l'Hôtel-de-Ville.  
25 juin 1872.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation  
de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de  
la dite Cité, mardi, le vingt-cinquième jour de juin mil  
huit cent-soixante-et-douze, à sept heures et demi du soir,  
en la manière et suivant les formalités prescrites par la  
loi, étaient présents:—

- Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Ecuyer,
- et Messrs. les Conseillers H. M. Balcer,
- Alex. Baptist,
- Prosper Beaumier,
- F. W. Bellefeuille,
- N. L. De Noncourt
- L. E. Gervais,
- James Shortie.

Rapport de Mr. O. Z. Hamel

Rapport  
A Son Honneur le Maire  
et à Messieurs les Conseillers  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je, soussigné, Surveillant des travaux de construction de  
l'Hôtel-de-Ville, ai l'honneur de faire rapport que les tra-  
vaux de construction du dit Hôtel-de-Ville, suivant le mar-  
ché passé entre la Corporation de cette Cité et Messrs. Perrault  
& Dugré, sont complètement terminés, à l'exception de quel-  
ques ouvrages de peinture et de détail, qui restent encore à  
finir, et qui sont plus que couverts par les augmentations aux-  
quelles les dits Messrs. Perrault & Dugré ont probablement droit  
par suite des changements aux plans qui ont été faits dans le  
cours de la construction.

Je certifie de plus que les matériaux employés dans la con-  
struction de cette bâtisse sont de la qualité et des dimensions  
spécifiées dans les devis et que l'ouvrage a été fait à ma satis-  
faction.

Respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 25 juin 1872.

(Signé) O. Z. Hamel.

Proposé par M. De Noncourt,  
Secondé par M. Balcer.

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé de payer à Messrs.  
Perrault & Dugré deux mille piastres à compte du montant  
qui

1<sup>re</sup> motion.  
Pour payer \$2000 à Mess.  
Perrault & Dugré

Mardi, le 25 juin 1872.

qui leur est dû sur leur contrat pour la construction de l'Hôtel-de-Ville.

Adoptée.

2<sup>e</sup> motion.  
Ajournement.

Proposé par M. Shortie,  
Secondé par M. Gervais,

Que cette séance soit ajournée au vingt-sept courant, à l'heure ordinaire.

Adoptée.

Discours de Messieurs le Maire, DeDoncourt, Malhiot, Gervais, Désaulniers et Panneton.

Son Honneur le Maire, M. le Conseiller DeDoncourt et Messieurs Malhiot, Gervais, Désaulniers et Panneton prennent successivement la parole et adressent le Conseil sur les progrès et les améliorations effectués en cette cité depuis la date de son incorporation, sur l'état actuel des finances de la Corporation, sur l'augmentation de la valeur de la propriété foncière, tel que démontrée par les rôles d'évaluation, et sur les avantages que devront produire, en cette ville, la construction prochaine des chemins de fer de la Rive Nord et des Piles.

Clôture.

Et la séance est close.

J. M. Desilets  
Secrétaire-Trésorier.

J. M. Desilets  
Maire.

Séance du 27 juin 1872.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, jeudi, le vingt-septième jour de juin mil huit cent soixante-et-douze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

- Son Honneur le Maire, J. M. Desilets, Ecuyer,
- Et Messieurs les Conseillers Baptiste,
- Beaumier,
- Bellefeuille,
- DeDoncourt,
- Gervais,
- Latreille.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Mardi, le 25 juin 1872.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

À la Compagnie du Richelieu	Fret	\$	1902
		Reporté	1902



Jeudi, le 27<sup>e</sup> Juin 1872.

	Report	19 02
A Herule Normand	Hôtel-de-Ville	10 "
" James Dean	" Bois-	127 12
" Rich. Patton	" numeros	3 60
" Lajoie & fiere	" toile etc	5 05
M <sup>r</sup> Secrétaire-Trésorier	" voyage	4 "
A. C. E. Pariseau	Ameublement, Hôtel-de-Ville	229 "
" C. Chanteloup	Garçiere	20 40
" E. J. Maxwell & Co	Coteaux d'escalier	9 "
" John Carlont	Encriers, etc	5 "
Nelson, Wood & Co	Plumats	5 65
" Andrew Graham	Encriers	4 "
" P. S. Ross & Bro.	Pavillon de la Quissance	24 "
" Joseph Borque & autres	Ouvrage	11 50
" L. Vadeboncourt	Charronnage	1 50
" Philom. Marie & autres	Lavage	5 60
" Octave Caron	Ouvrage	17 10
" J. B. & Geo. McLeod	Enduits et Corniches	100 "
" J. Dean	Bois	462 18
" Prosp. Deaurnier	Ouvrage	101 "
" Insp. Guillemet & autres	"	41 55
" Joffre Héroult & autres	"	36 "
" Cre. Cloutier & autres	"	44 10
" do	"	70 77
" L. Warnecke & autres	Carré Champlain	10 70
" do	" "	3 60
" do	" "	12 30
" do	" "	13 85
" Alex. Richard	" "	90
" James Dean	Bois	152 94
" J. B. Ringuette	Cirée publique	50
" do	"	40
" L. Dusault	1 balais	25
M <sup>r</sup> Secrétaire-Trésorier	1 boîte de sceaux	50
A Joseph Canneton	Blanchissage	3 60
" Ed. Parent	Chaux pour le Marché	50
" Robichon et fiere	Indemnité	30 "
" L'Inspecteur	Paie-Liste	29 97
" Paul Payan	Intérêt & Commission	24 "
	A reporter	1644 15

Jeudi, le 27 Juin 1872.

	Report	
Au Secrétaire-Tresorier	Intéret & Commission	1,674.15
A la Soc. St. Vincent-de-P.	Aide aux malades	45
" do	" " "	20
" J. M. Desilets	Frais de voyage	20
Au Secrétaire-Tresorier	1 télégramme	48
A. J. & L. Virginia	1 cliron	12
" Pres. Cloutier	Ouvrage	982½
" Odilon Gauthier	"	430
" Andrew-Neil	"	5
" James Pastet	1 pipe flexible	5
" Morrisette & fr	Ouvrage etc	1785
" Phil. Gravel	Uniformes de la Cie du Feu N. 2	450
" Dr. J. C. Badaud	Vaccination	4250
" Onex. Milot	Salaire	10
" O. G. Hamel	"	5750
Aux Officiers Du Conseil	"	14532
A la Compagnie du Feu N. 1	Allocation pour uniformes	450
" Pre. St. Pierre	Charroirage d'eau	2
" O. Rocheleau	Vente des Marchés	3
" Jos. Duval	Charroirage	1150
" L. C. Gervais	Frais de voyage	6
" Perrault & Augre	A compte de contrat	2000
		\$ 49368½

Respectueusement soumis.  
 (Signé) N. L. De Noncourt,  
 " Alex. Baptiste,  
 " L. C. Gervais.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. O. Latreille,  
 Secondé par Mr. Pelletier,  
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
 Adoptée.

Rapport du Dr. J. C. Badaud, vaccinateur. Rapport du Docteur J. C. Badaud, informant le Conseil qu'il a vacciné avec succès cent soixante-et-dix personnes.

Résolution du Conseil Municipal de la Paroisse des Trois-Rivières. Lu la résolution suivante passée par le Conseil Municipal de la Paroisse des Trois-Rivières, à sa séance du 17 Juin dernier: Que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, s'adresse à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières.

Jeudi, le 27 juin 1872.

"Rivières pour exposer les dommages que les chiens errants  
" causent aux Cultivateurs de la dite Municipalité, et les  
" prier de prendre des mesures rigoureuses pour empêcher  
" que de pareils dommages puissent se renouveler impu-  
" nement, attendu que l'on a de bonnes raisons de croire  
" que ces chiens appartiennent à des résidents de la dite  
" Cité des Trois-Rivières."

Protêt de la Compagnie  
du Gaz contre la pose  
des tuyaux de l'aqueduc

Lu un protêt de la Compagnie du Gaz des Trois-Rivières  
contre la pose des tuyaux de l'Aqueduc, à une trop grande  
proximité des tuyaux de la dite Compagnie du Gaz.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Gervais.

Secondé par M. Baptist.

Que les requêtes de la Compagnie du Gaz, de Pierre Giroux  
et de Edmond Gelinus soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de la Compagnie  
du Gaz.

Requête de la Compagnie du Gaz, représentant que Mr. Remi  
Rémillard se propose de rebâter en bois sa fonderie, der-  
nièrement détruite par le feu, dans le voisinage immé-  
diat des bâtisses du Gaz, et demandant au Conseil de pren-  
dre des mesures pour empêcher la reconstruction en bois  
de cette bâtisse, en cet endroit.

Référé au Comité du Feu.

Requête de Pierre Giroux.

Requête de Pierre Giroux demandant à être nommé gardien  
de la Commune, au cas où le gardien actuel serait destitué.

Référé au Comité de la Commune.

Requête de Edm<sup>d</sup> Gelinus.

Requête de M. Edmond Gelinus demandant qu'il soit placé  
un paratonnerre sur l'Hôtel-de-Ville.

3<sup>e</sup> motion

Proposé par M. Bellefeuille,

Paratonnerre sur l'Hôtel-  
de-Ville -

Secondé par M. Baptist.

Que les conclusions de la requête de M. Edmond Geli-  
nus soient accordées.

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Latreille,

Pour adopter un rapport  
du Comité des Chemins  
pour le prolongement de la  
rue St-Charles.

Secondé par M. Baptist.

Que le rapport du Comité des Chemins concernant le  
prolongement de la rue St-Charles jusqu'à la rue des Pins,  
présenté à ce Conseil le treize Mai dernier soit adopté, mais  
qu'au lieu de faire nommer des arbitres immédiatement, le  
Comité des Chemins soit chargé de faire les arrangements  
avec les propriétaires des terrains nécessaires à l'ouverture de la

Jeudi, le 27 Juin 1872.

rue, autant que possible, et que ce Conseil soit autorisé à faire nommer des arbitres ou experts pour procéder à l'évaluation des propriétés sur lesquelles le comité n'aura pu s'entendre.

5<sup>e</sup> motion.  
En amendement à la  
4<sup>e</sup> motion.

Et en amendement, il est

Proposé par M. De Noncourt,

Secondé par M. Gervais.

Que vu que la Corporation a fait de grands travaux depuis quelques années et que ses finances ne sont pas dans un très bon état; que vu que la Corporation a dernièrement décidé de ne pas entreprendre de travaux dépendant avant d'avoir terminé ceux actuellement en marche; qu'il soit résolu: Que la motion de Mons. Latreille, secondé par Mons. Baptist, soit amendé, et que le rapport du Comité des Chemins, à propos de la continuation de la rue St Charles, ne soit pas adopté, mais que l'ouverture de cette rue soit remise à plus tard.

Perdue sur division de 1 pour et 5 contre.

Contre:

Pour:

- M. Beaumier,
- " Baptist,
- " Bellefeuille,
- " Latreille,
- " Gervais.

M. De Noncourt

Adoption de la motion principale (N<sup>o</sup> 4.)

La motion principale étant alors mise aux voix est emportée sur division de 5 contre 1

Pour:

Contre:

- M. Beaumier,
- " Baptist,
- " Bellefeuille,
- " Latreille,
- " Gervais.

M. De Noncourt

Clôture.

Et la séance est levée.

H. Migou  
Secrétaire.

Latreille  
Maire

Séance du 8 juillet 1872.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, lundi, le huitième jour de juillet mil huit cent soixante et douze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites

# Lundi, le 8 juillet 1872

prescrites par la loi, laquelle assemblée a été convoquée par  
L. C. Gervais, Curier, en sa qualité de président des élections  
municipales qui ont eu lieu le premier du courant, étaient  
présents:

- Sont Connus le Maire, J. N. Bureau, Curier,
- Et Messieurs les Conseillers M. M. Balcer,
- Alex. Baptiste,
- Prosper Beaumier,
- F. W. Bellefeuille,
- J. C. A. Craig,
- L. C. Gervais,
- O. Latreille,
- James Shortie.

Serment de J. N. Bureau, Cur.

Province de Québec }  
Cité des Trois-Rivières }

Je, Joseph-Napoléon Bureau, jure solennellement de remplir fidèlement les devoirs de membre du Conseil-de-Ville des Trois-Rivières, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je jure solennellement que je possède, comme propriétaire, des biens immeubles, en la Cité des Trois-Rivières, de la valeur de huit cents piastres, en sus des charges et hypothèques dont ils sont grevés, et après paiement ou déduction de mes justes dettes.

Ainsi, Dieu me soit en aide.

Assermenté par devant moi,  
ce 8 juillet 1872.

(Signé) G. S. Bédard, J. O.  
" J. C. Hart J. O.

(Signé) J. N. Bureau,

Serment de James Shortie, Cur.

Province de Québec }  
Cité des Trois-Rivières }

Je, James Shortie, jure solennellement de remplir fidèlement les devoirs de membre du Conseil-de-Ville des Trois-Rivières, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je jure solennellement que je possède, comme propriétaire, des biens immeubles, en la Cité des Trois-Rivières, de la valeur de huit cents piastres, en sus des charges et hypothèques dont ils sont grevés, et après paiement ou déduction de mes justes dettes.

Ainsi, Dieu me soit en aide.

Assermenté par devant moi,  
ce 8 juillet 1872.

(Signé) J. N. Bureau, Maire

(Signé) James Shortie.

# Lundi, le 8 juillet 1872.

Serment de A. Baptist, Ca. Province de Québec, }  
Cité des Trois-Rivières. }

Je, Alexander Baptist, jure solennellement de remplir fidèlement les devoirs de membre du Conseil-de-Ville des Trois-Rivières, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je jure solennellement que je possède, comme propriétaire, des biens immeubles, en la Cité des Trois-Rivières, de la valeur de huit cents piastres, en sus des charges et hypothèques dont ils sont grevés, et après paiement ou déduction de mes justes dettes.

Ainsi, Dieu me soit en aide.

Assermenté pardevant moi, }  
ce 8 juillet 1872. }

(Signé) J. N. Bureau,  
Maire.

(Signé) Alex<sup>d</sup> Baptist.

Serment de O. Latreille, Cer. Province de Québec, }  
Cité des Trois-Rivières. }

Je, Orléans Latreille, jure solennellement de remplir fidèlement les devoirs de membre du Conseil-de-Ville des Trois-Rivières, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je jure solennellement que je possède, comme propriétaire, des biens immeubles, en la Cité des Trois-Rivières, de la valeur de huit cents piastres, en sus des charges et hypothèques dont ils sont grevés, et après paiement ou déduction de mes justes dettes.

Ainsi, Dieu me soit en aide.

Assermenté pardevant moi, }  
ce 8 juillet 1872. }

(Signé) J. N. Bureau,  
Maire.

(Signé) Or. Latreille

Serment de J. C. H. Craig, Cer. Province de Québec, }  
Cité des Trois-Rivières. }

Je, John Charles Henry Craig, jure solennellement de remplir fidèlement les devoirs de membre du Conseil-de-Ville des Trois-Rivières, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je jure solennellement que je possède, comme propriétaire, des biens immeubles, en la Cité des Trois-Rivières, de la valeur de huit cents piastres, en sus des Charges et hypothèques dont ils sont grevés, et après paiement ou déduction de mes justes dettes. Ainsi, Dieu me soit en aide.

Assermenté pardevant moi, }  
ce 8 juillet 1872. }

(Signé) J. N. Bureau, Maire.

(Signé) J. C. H. Craig.

# Lundi, le 8 juillet 1842.

1<sup>re</sup> motion.  
Nomination des auditeurs

Proposé par M. Craig,  
Secondé par M. Shortie,  
Que Messieurs W. Lamigan et E. M. Hart soient les auditeurs pour l'année courante. Et en amendement

2<sup>e</sup> motion.  
En amendement à la motion N<sup>o</sup> 1.

Proposé par M. Gervais,  
Secondé par M. Baptist.  
Que le nom de M. N. L. De Moncourt soit substitué à celui de Mr. E. M. Hart comme un des auditeurs pour l'année courante.

Adopté, 5 votant pour et 2 contre, savoir:

- |                 |            |
|-----------------|------------|
| Pour:           | Contre:-   |
| Mr. Baptist.    | Mr. Craig, |
| " Beaumier.     | " Shortie. |
| " Bellefeuille. |            |
| " Gervais.      |            |
| " Latreille.    |            |

3<sup>e</sup> motion.  
Nomination du pro-maire.

Proposé par M. Shortie,  
Secondé par M. Craig,  
Que A. C. Gervais, Ect., soit le pro-Maire pour le présent trimestre  
Adopté.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

A Son Honneur le Maire }  
et à Messrs. les Conseillers. }  
Le sousigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport que le 29 juin dernier le feu s'est déclaré dans la boutique de Mr. Charles Vadeboncoeur et a entièrement consumé cette bâtisse et la maison y attenante.

Feu chez M. Charles Vadeboncoeur.

Ces bâtisses étant construites en bois, et ce feu ayant eu lieu dans un temps de sécheresse et alors que beaucoup de personnes assistant à l'office divin du jour, l'incendie avait fait de si grande progrès, lorsque l'alarme a été donnée, qu'il a été impossible de l'éteindre. Les efforts des pompiers ont dû, en conséquence, se borner à préserver du feu les bâtisses voisines.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 2 est arrivée la première avec 34 hommes, la Compagnie N<sup>o</sup> 1 était la seconde avec 25 hommes, la Compagnie N<sup>o</sup> 3 avait 36 hommes et la Compagnie N<sup>o</sup> 4, 29 hommes. Benjamin Lacerte a fourni la première barrique d'eau, Joseph Duval a fourni la seconde et Pierre Pepin la troisième.

Feu chez Mr. Oliv. Deschênes.

Le 1<sup>er</sup> juillet le feu a aussi consumé une écurie sur la propriété de Mr. Olivier Deschênes, rue Dadeau 4. La prime pour la première

176

Lundi, le 8 juillet 1872.

pompe est réclamée par les compagnies du Feu N<sup>os</sup> 1 & 2. La compagnie N<sup>o</sup> 1 avait 31 hommes; la Compagnie N<sup>o</sup> 2 avait 29; la compagnie N<sup>o</sup> 3, 36 hommes et la Compagnie N<sup>o</sup> 4, 27 hommes.

La prime pour la première barrique d'eau est aussi réclamée pour Henri Deslauriers et Frédéric Dufresne.

Notre Inspecteur est incapable de décider à qui ces primes doivent être accordées.

Le tout est respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 8 juillet 1872.

(Signé)

Ovide Rocheleau,

Surintendant du Feu.

Trois-Rivières, 8 juillet 1872.

Je, soussigné, ai l'honneur de faire rapport qu'ayant examiné la liste des augmentations, fournie par Messieurs Perrault & Dugré, à votre Conseil, et à moi référée, constate ce qui suit:

Item N <sup>o</sup> 1.	2123 pieds de bois à \$20 par 1000 pieds, correct	\$42.46
" 2.	Entreplanchers, cela a été entendu par le Conseil	100.00
" 3.	Différence des foulures sur les murs qui devaient avoir 1 x 2 pouces, et qui ont 3 x 3 pouces, 4160 p <sup>ds</sup> à \$20 p <sup>ds</sup> 1000)	83.20
" 4.	Différence d'épaisseur des colombages, 1620 p <sup>ds</sup> à \$20 "	32.40
" 5.	Référé au Conseil - Voir les spécifications, quand au prix, il est correct, d'après l'avis d'un homme compétent.	
" 6.	Même raison.	
" 7.	30 préparations pour recevoir les chassis doubles à \$2.50 chaque	75.00
	214 do dans la salle publique	214.00
	22 do " le rez-de-chaussée	13.20
" 8.	Plâtre, consenti par le Conseil	100.00
" 9.	Au lieu de huit, 3 portes au lieu de 4 complètes	38.20
" 10.	Peinture de la palissade, voir la spécification, prix correct.	
" 11.	32 barreautins pour l'escalier de la grande salle	6.40
" 12.	Patron de l'écusson, correct	8.00
" 13.	Colombages des divisions, 1000 pieds à \$20	20.00
" 14.	Corniches de la salle du Conseil et du passage, au lieu de \$375 -	300.00

Ouvrage fait par le Conseil qui doit être retenu sur l'argent dû aux entrepreneurs, matériaux fournis et argent payé:

Paie liste

Rapport de Mr. O. J. Hamel.



17/7  
Lundi, le 8 juillet 1872.

Paiement, 6 Avril 1872	\$15.25
do 13 " "	10.60
Clou	2.50
Bois chez M. Dean	127.12
Peinture à être faite	64.15
Escalier à finir dans la grande salle.	25.00

Le tout respectueusement soumis,  
(Signé) O. J. Hamel,  
Surveillant.

4<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Gervais,  
Secondé par M. Craig,

Que le projet de règlement intitulé: Chapitre XXIII, Règlement pour amender le chapitre sept des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grièves," soit maintenant lu, et que le dit Règlement soit passé et adopté.

Adoptée.

Règlement pour amender le règlement des chemins et grièves.

Chapitre XXVIII. 28

Règlement pour amender le Chapitre sept des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grièves."

^ dans  
1872

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation des Trois-Rivières, comme suit: -

Animaux trouvés errants dans les cours, jardins, terrains vacants ou occupés.

Sec. 1- Le susdit chapitre sept des règlements de ce Conseil est par le présent amendé en ajoutant après les mots "chemins ou places publiques," qui se trouvent les cent-deuxième et cent-troisième sections du dit règlement, les mots suivants, savoir: "ou dans aucune cour, jardin ou terrain vacant ou occupé, appartenant à autrui."

Règlement en force.

Sec. 2- Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

5<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Shortis,

Secondé par M. Bellefeuille,

Que les requêtes de Messrs. André Robichon et Rochelau & Dumoulin, soient reçues et lues

Adoptée.

Requête de Mr. André Robichon.

Requête de Mr. André Robichon demandant à être nommé gardien du Carré Champlain.

Référée au Comité Général du Conseil.

Requête

# Lundi, le 8 juillet 1872.

Requête de Messrs. Geo. Marie et autres concernant l'ouverture de rues sur le terrain de M. M. Rochebeau & Dumoulin

Requête de Messrs. George Marie et autres, recommandant que les rues Niverville et St. Thomas soient prolongées jusqu'au terrain que Messrs. A. C. Rochebeau et P. R. Dumoulin ont achetée dans le fief Niverville, afin de communiquer aux emplacements qui doivent être formés et vendus dans le susdit terrain -

Lettre de L. U. A. Genest, Sec.

Reférée au Comité Général du Conseil -  
Lui une lettre de L. U. A. Genest, Sec., Greffier de la Paix, demandant que certains constables soient indemnisés des pertes de hardes et de temps, qu'ils ont souffert dans l'exécution de leur devoir, en arrêtant le 2 du courant, à l'Hotel Bernier, 3 hommes qui y causaient un grand désordre, et que le montant de cette indemnité soit de \$12, à être prise sur les amendes payés au greffe de la Paix par les susdits émeutiers.

6<sup>e</sup> motion.

Reférée au Comité de Police  
Proposé par M. Gervais,  
Secondé par M. Shortis,  
Résolu que le Conseil s'ajourne pour une demi-heure.  
Adoptée.

Ajournement pour une demi heure.

Et le Conseil s'étant ajourné pour une demi-heure, s'est ensuite réuni: -

7<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Craig,  
Secondé par M. Bellefeuille,  
Que les Conseillers dont les noms suivent forment les différents comités permanents de ce Conseil pour l'année courante.  
Adoptée.

Comités permanents du Conseil -

Finances.	L. C. Gervais, Président, Alexander Baptist, J. C. A. Craig.
Chemins.	J. C. A. Craig, Président James Shortis, L. C. Gervais.
Marchés.	O. Latreille, Président A. M. Balcer James Shortis.

Lundi, le 8 juillet 1872.

Feu -	Alex. Baptist, Président F. W. Bellefeuille, O. Latreille.
Eclairage -	H. M. Balcer, Président P. Beaumier, A. Baptist.
Santé -	Prosper Beaumier, Président O. Latreille, H. M. Balcer.
Commune -	F. W. Bellefeuille, Président, J. C. H. Craig, Prosper Beaumier.
Police -	James Shortie, Président, L. E. Gervais, F. W. Bellefeuille.

8<sup>e</sup> motion.

Indemnité aux Constables.

Proposé par M. Gervais,  
Secondé par M. Shortie,

Résolu que la demande faite à ce Conseil, par la lettre de M. L. U. A. Genest, en faveur de Joseph Lambert, Fabien Férou et autres soit accordée -

Adoptée.

Ajournement.

Et le Conseil s'ajourne alors à lundi prochain, le 15 du courant, à sept heures et demi du soir.

*J. M. Buxton*  
Maire.

*L. E. Gervais*  
Sec. - Trés.

Séance du 15 juillet 1872.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le quinzième jour de juillet mil huit cent soixante-et-douze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire: L. E. Gervais,  
Et Messieurs les Conseillers Balcer

*Baptist,*

Lundi, le 15 juillet 1872.

Baptist,  
Bellefeuille,  
Craig,  
Shortie.

1<sup>re</sup> motion.  
Pour payer la balance de  
comptes due à Messrs. Per-  
rault & Dugre, pour la  
construction de l'Hôtel-  
de-Ville.

Proposé par Mr. Craig,  
Secondé par Mr. Baptist,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à payer  
à Messrs. Perrault & Dugre seize cent cinquante-sept piastres et qua-  
rante-neuf centins pour dernier paiement du prix de leur contrat avec  
la Corporation de cette Cité pour la construction de l'Hôtel-de-Ville et  
de toutes les augmentations au dit contrat; et à recevoir des dits Messrs.  
Perrault & Dugre, un acte de quittance et décharge, devant notaire, de  
toute réclamation au sujet du dit contrat et des augmentations.

Adoptée.

Ajournement.

Et la séance est ajournée à lundi prochain, le 22 du courant, à sept  
heures et demi du soir.

J. L. Migon

Sec.-Trés.

M. Perreault  
Maire

Séance du 22 juillet 1872  
pas de Quorum -

Lundi, le vingt-deux juillet mil huit cent soixante-et-douze, à  
huit heures et demi du soir, le Conseil s'étant assemblé, Son  
Honneur le Maire constate qu'il n'y a pas de quorum; les  
membres présents étaient:

Son Honneur le Maire,  
Et Messrs. les Conseillers Baptist,  
Craig,  
Shortie,

qui ont ajourné à vendredi prochain, le vingt-six du courant,  
à sept heures et demi du soir -

J. L. Migon  
Secrétaire-Trésorier.

Séance du 26 juillet 1872

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité  
des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, vendre-  
di, le vingt-sixième jour de juillet mil huit cent soixante-et-douze,  
à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités  
prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Cozier,

et

Vendredi, le 26 juillet 1872.

Et Messrs. les Conseillers Ballet,  
Baptist,  
Beaumont,  
Bellefeuille,  
Craig,  
Gervais,  
Shortie.

Lundi, le 8 juillet 1872.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été fournis, et il recommande le paiement des suivantes:—

Rapport N° 1 du Comité des Finances.

A. G. Hamel	Paie Liste	\$ 244
" do	"	3174
" Mad. O. Rocheleau	Couvertures de chaises	320
" Ad. Gendron	Charroijage	160
" L. Warneke	Paie Liste	1038
" do	"	2125
" do	"	945
" do	"	1380
" Marc. S. Jean	Piquets	1375
" O. G. Hamel	Paie Liste	5910
" do	"	6474
" J. B. G. McLeod	Enduits et Corniches	150
Le Greffier de la Paix	Timbres judiciaires	380
A. Joseph Parent	Arrestation	2
" Ant. Francœur	Ouvrage	25
" do	"	25
" D <sup>lle</sup> Ménéclier	Intérêt sur 1 billet	70
" J. N. Bureau	" " " "	240
" L. E. Gervais et autres	Elections municipales	26
" la Société St Vincent de Pl.	Aide aux malades	20
" C. J. O. Legendre	Services d'huissier	460
" la Comp. d'Ass. Impériale	Prime	105
+ " Boyson & Co	1 cloche d'alarme	45
" L. Dusault	Ouvrage	10
" la Comp. d'Ass. Impériale	Prime d'assurance	1350
" do " "	" "	2750
" do " "	" "	1750
	A reporter	\$ 94851

Vendredi, le 26 juillet 1872.

		Report \$	978 57
Ala Comp. d'Ass. Impériale	Prime		18 "
" " do " "	"		15 "
" " do " "	"		21 "
" " do " "	"		60 "
" " do " "	"		10 50
" " do " "	"		20 "
" " do " N.B. & Mercantile	"		18 "
" " do " "	"		19 20
" " do " "	"		36 "
" " do " Royale	"		65 50
" Ant. Pellerin & autres	Charroiyage d'eau, etc		15 05
" Jos. Duval & autres	" "		7 75
" Ant. Pellerin	" "		" 40
" Ant. Noël	Ouvrage		4 20
" l'Inspecteur	Paiement		9 30
" Fabien Péron	Arrestation		1 50
" Société St. Vincent de Paul	Aide aux malades		12 "
" Jos. Lambert	Arrestation		1 50
" Péron & Balleux	Services comme constables		3 "
" Péron & Lambert	" "		2 "
		\$	1.318 41

Respectueusement soumis.  
 (Signé) L. E. Gervais, prés.  
 " Alex. Baptiste.  
 " J. C. A. Craig.

Rapport N° 2 du  
 Comité des Finances.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:—

x	A. Boyson & Co	1 cloche d'alarme	\$	45 "
	" la Comp. du Feu N° 3	Prime		5 "
	" do " 3	"		5 "
	" Henri Deslauriers	"		2 "
	Au Greffier de la Paix	Timbres judiciaires		4 "
	A Jos. Lambert & autres	Police spéciale aux Courses		54 "
	" Fab. Péron	Arrestation		3 "
	" Alexis Lafont	Ouvrage		" 50
	" Narc. St. Jean	24 paquets		7 20
	" Jean Janvier	Charroiyage		" 30
		Reporté	\$	109 00

Vendredi, le 26 juillet 1872.

A Joseph Duval	Charroriage	Report	109	..
" Ant. Chretien	"		"	45
" W. Lanigan	Auditeur		20	..
" J. N. Bureau	"		20	..
			\$	149 85

Respectueusement soumis,  
(Signé) L. E. Gervais, Prés.  
Alex. Baptist.

Lundi, le 15 juillet 1872.

Rapport N° 3 du Comité des Finances.

Le Comité des Finances recommande le paiement des comptes suivants:

A Antoine Pellerin	1 <sup>re</sup> barrigue d'eau	\$	2	..
" Sév. Duval	2 <sup>e</sup> " " "		1	50
" Ad. Marchand	Garde à un feu		1	..
" Théleph. Bisson	Transport d'une pompe		"	45
" Henri Deslauriers	Garde à un feu, etc.		1	20
" Jos. Girard	Réparations à une pompe		5	50
" John Sarrper	Charroriage		"	10
" O. G. Hamel	Paiement Liste		32	39
" Henri Deslauriers	Charroriage d'eau		"	30
" L. Warnecke	Paiement Liste		18	70
" O. G. Hamel	"		26	08 1/2
" Narcisse S. Jean	14 piquets		4	20
" Paul Boisvert	Ouvrage et charroriage		1	42 1/2
" Eugène Campagna	Police aux Courses		3	..
" Marc S. Jean	18 piquets		3	90
" L. Warnecke	Paiement Liste		13	80
" Onéz. Milot	Ouvrage, etc.		8	70
			\$	119 55

Respectueusement soumis,

Lundi, le 26 juillet 1872.

Rapport N° 4 du Comité des Finances.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants: -

A O. G. Hamel	Paiement Liste	\$	30	07
" do	"		12	..
			\$	42 07

Vendredi le 26 juillet 1872.

	Report \$	
A. O. J. Hamel	42 07	Paiement
" l'Inspecteur	24 50	"
" Onés. M. Dilot	14 45	Charroirage
" Ls. Warnecke	" 80	Carre Champlain
" do	13 80	Hôtel-de-Ville
" Alexis Lafont	22 45	Ouvrage
" Fabien Perou	" 50	Arrestation
" M. Leod & Freres	1 65	Salle Publique
" Achille Genot	100 "	Frais de voyage
" Frs Dore et autres	5 "	Charroirage d'eau, etc
" la Compagnie du Feu N° 2	10 35	Prime
" Jean Vaillancourt	5 "	Ouvrage
Le Secrétaire-Trésorier	5 72	Frais de voyage, etc
A. C. St. Legerneux	4 50	2 douz. crochets
" do	4 "	2 serrures
" John Date	2 25	1 privée (earth closet)
" C. E. Pariseau	18 "	1 lavemain
" Olivier Loo	7 50	Charroirage d'eau
" do	" 50	" " "
" Adolphe Gendron	" 40	Transport de pompes
" Joseph Parent	" 50	Arrestation
" Théophile Larue	" 50	Billet payable
" Jean Janvier	120 "	Ouvrage
" Mme Vve A. B. Mark	2 "	Intérêt sur 1 constitut
" E. M. Hart & Fils	12 54	Madriers etc
" la Comp. du Gaz	57 60	Compte d'éclairage
" Wm Chagnou	266 67	1 gall. Gin
	2 05	
	\$ 739 30	

Respectueusement soumis.  
(Signé) L. E. Gervais, Prés.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M. Craig,  
Secondé par M. Beaumier.

Que les rapports N<sup>os</sup> 1, 2, 3 et 4 du Comité des Finances soient adoptés et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à payer les comptes y mentionnés.

Adoptés.



Vendredi, le 26 juillet 1872.

Rapport annuel du Secrétaire Trésorier

Le Rapport annuel des recettes et des dépenses pour l'année finissant le 28 juin 1872, est mis devant le Conseil et approuvé -

Rapport de l'Inspecteur de Ville

A Son Honneur le Maire et à Messieurs les Conseillers de la Cité des Trois-Rivières.

Travaux de l'aqueduc.

Notre Inspecteur a l'honneur de faire rapport que depuis quelques jours plusieurs plaintes lui ont été faites pour la manière dont les travaux de l'aqueduc sont conduits, vu que la terre n'est pas également étendue, ce qui rend la circulation très dangereuse, surtout dans la rue Notre-Dame et la rue S. George, et qu'il a été même obligé de mettre deux gardes durant la nuit, dans le cours de la semaine dernière -

Respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 8 juillet 1872.

(Signé) Ovide Rocheleau,  
Insp. de Ville

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

A Son Honneur le Maire  
Et à Messrs. les Conseillers.

Feu chez Mme Vve Max. Gauthier.

Le soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport qu'il y a eu un commencement d'incendie le 12 du courant, à l'hôtel de Dame Veuve Maximine Gauthier, le 12 du courant, causé par le tonnerre.

La Compagnie du feu N.º 1 est arrivée la première à ce feu avec 20 hommes et la pompe N.º 3 est arrivée la seconde avec 15 hommes.

La première barrique d'eau a été fournie par Antoine Pellerin et la seconde par Sévère Duval.

Respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 15 juillet 1872.

(Signé) Ovide Rocheleau,  
Surintendant du Feu.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

A Son Honneur le Maire  
Et à Messrs. les Conseillers.

Feu chez E. K. Ogden, Etc.

Le soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport que le 22 du courant, il y a eu un incendie chez E. K. Ogden, Etc., qui a détruit une écurie et un hangar; l'origine de ce feu est inconnue. La Compagnie des sapeurs s'est rendue la première sur le lieu du feu avec 30 hommes; la Compagnie N.º 1 était la seconde avec 30 hommes;

Vendredi, le 26 juillet 1872.

la Compagnie N° 2 avait 28 hommes et la Compagnie N° 3 avait 30 hommes.

La première barrique d'eau a été fournie par Henri Deslauriers, la seconde par Adolphe Gelinas et la troisième par John Fleau.

Feu chez Mr. J. Bte. Thivierge.

Le 25 du courant il y a eu une alarme de feu chez Mr. J. B. Thivierge, causée par une cheminée défectueuse.

La Compagnie du Feu N° 3 s'y est rendue la première avec 20 hommes; la Compagnie N° 1 est arrivée la deuxième avec 18 hommes.

La première et la troisième barriques d'eau ont été fournies par Sévère Duval et la deuxième barrique a été livrée par Henri Deslauriers.

Plainte contre Joseph Rousseau pour absence de cheminée à sa maison.

Mr. Joseph Bégin, au coin des rues des Forges et du Côteau, se plaint que Joseph Rousseau, son voisin, n'a pas de cheminée à sa maison et est une source de danger, il menace même de poursuivre la Corporation pour non exécution des règlements; votre inspecteur a, en conséquence, notifié le dit Rousseau de faire une cheminée à sa maison, mais ce dernier a exposé qu'il était trop pauvre pour faire les frais de cette construction.

Le tout est respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 26 juillet 1872.

(Signé) Ovide Rocheleau,  
Surintendant du Feu.

Trois-Rivières, 13 juillet 1872.

Rapport de M. G. Mal-  
hist, Cct.

A Son Honneur le Maire et à Messieurs  
les Conseillers de la Cité des Trois-Rivières.

Messieurs,

Affaire de Félix Char-  
bonneau.

J'ai examiné, à votre réquisition, le dossier dans la cause N° 228, à la Cour Supérieure, dans laquelle cause Félix Charbonneau est demandeur vs la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, et, j'ai aussi spécialement examiné la sentence arbitrale rendue par Messieurs Trefflé Morrissette et Michel Caron, produite dans la dite cause.

Je suis d'opinion que la dite sentence arbitrale est entièrement nulle parce qu'elle n'a pas été faite conformément aux clauses 34 & 55 de la D. O. V. C. 129, ni conformément aux articles 1341 et suivants du code de procédure civile; cependant l'action ne repose pas entièrement sur cette sentence arbitrale. Charbonneau y allègue que son terrain vaut \$149.20 et il demande le paiement de cette

Vendredi, le 26 juillet 1872.

cette somme.

Dans mon opinion, l'action sera toujours maintenue pour un certain montant, parce que la Corporation ne peut se refuser de payer la valeur du terrain qu'elle a pris.

Si la somme de \$149.20 est trop élevée, la Corporation doit faire affirmer la somme que vaut ce terrain ainsi que les frais jusqu'à ce jour, et contester l'action pour le surplus. Si d'un autre côté la Corporation croit que le terrain vaut \$149.20, le mieux serait dans ce cas de régler l'affaire et de ne pas aller plus loin.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,  
Votre tout dévoué serviteur,

(Signé)

H. G. Malhiot.

Avocat.

Rapport du Président de  
la Compagnie du Chemin-  
de-fer de la Rive Nord.

Mis devant le Conseil le rapport annuel du Président de la Compagnie du Chemin de fer de la Rive Nord, et le rapport du Génl. Silas Seymour, Ingénieur-en-Chef de la même compagnie.

Proposé par M. Baptist.

Secondé par M. Bellefeuille.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet payable à demande à l'ordre de L. E. Gervais, Curier, pour quatre-vingt six piastres, avec intérêt de sept par cent, lequel intérêt sera payable semi-annuellement.

Adoptée.

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Gervais.

Secondé par M. Bulhet.

Que les requêtes de Messrs. O. E. L. Heuven et Moïse Dupont et autres soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de M. O. E. L. Heu-  
ven -

Requête de M. O. E. L. Heuven demandant qu'il soit permis à la Compagnie des Jouaves Capens de se servir d'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, pour les assemblées de cette Compagnie.

Référée au Comité du Peuple.

Requête de Moïse Dupont  
et autres.

Requête de Messrs. Moïse Dupont et autres se plaignant du gardien actuel de la Commune et demandant qu'il soit remplacé par Pierre Girouf.

Référée au Comité de la Commune.

Vendredi, le 26 juillet 1872.

Lettre de M. Jean Fortin

Lire une lettre de M. Jean Fortin demander qu'il lui soit permis de poser un perron à une maison qu'il fait actuellement construire sur la rue Plaisante.

Référé au Comité des Chemins.

4<sup>e</sup> motion.  
André Robichon nommé gardien du carré Champlain.

Proposé par M. Gervais.  
Secondé par M. Craig.

Résolu que M. André Robichon soit appointé gardien du carré Champlain pour le reste de la saison à raison de quinze piastres par mois, et que ses Devoirs soient réglés par le comité des Chemins.  
Adoptée.

5<sup>e</sup> motion.  
Comité Général du Conseil.

Proposé par M. Gervais.  
Secondé par M. Shortie.

Résolu que le Conseil se forme en comité général pour prendre en considération les plaintes qui ont été faites contre l'évaluation.  
Adoptée.

Plaintes contre le Rôle d'Evaluation.

Le Conseil s'étant alors formé en comité général, a examiné les plaintes faites contre le Rôle d'Evaluation par les personnes dont les noms de famille commencent par les lettres A. et B., et entendu les dits plaignants et leurs témoins sous serment, s'est ensuite ajourné à la prochaine séance du Conseil et a rapporté progrès.

Ajournement.

Et le Conseil s'ajourne à mardi prochain, le trente du courant, à sept heures et demi du soir.

J. N. Bureau  
Maire.

L. Mignot  
Sec. Trés.

Séance du 30 juillet 1872.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, mardi, le trentième jour de Juillet mil huit cent soixante-et-douze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Sec.

Et Messieurs les Conseillers  
Beaumont,  
Baptist,  
Bellefeuille,  
Craig,  
Gervais  
Latreille.

Rapport.

Mardi -

# Mardi, le 30 juillet 1872.

Rapport du Comité des Finances.

Mardi, le 30 juillet 1872.

Au Conseil: -

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants: -

M. Paschal Lesieur	Ouvrage	\$	1 60
" Fried. Dupresne	Prime à un feu		2 "
" l'Inspecteur	Paiement Liste		15 35
" O. J. Hamel	"		63 "
" M. Leod. Freres	Enduits & Corniches		100 "
" O. J. Hamel	Salaire		64 50
" Jos Duval	Charroirage		" 50
M. Greffier de la Paix	Timbres		3 60
M. Joseph Balleux	Arrestation		1 50
" Joseph Duval	Charroirage		" 3 1/2
" L. Warnecke	Paiement Liste		15 50
" Onézime Pilot	Matériaux & ouvrage		1 90
" do	Salaire		10 "
Aux Officiers Du Conseil	"		145 33
		\$	428 1 5 1/2

Respectueusement soumis,  
(Signé) L. E. Gervais,  
" J. C. N. Craig

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M. Bellefeuille.

Secondé par M. Beaumier.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté -  
Adopté -

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Gervais.

Secondé par M. Craig.

Que le Conseil se forme en Comité Général pour examiner les plaintes des contribuables contre l'évaluation -  
Adopté -

Comité Général du Conseil -

Le Conseil s'étant alors formé en comité Général a examiné les plaintes, d'un grand nombre, de contribuables contre le rôle d'évaluation. et les ayant entendu, eux et leurs témoins, sous serment, s'est ensuite ajourné à la prochaine séance du Conseil. Et le Conseil s'ajourne à mercredi prochain, le 31 du courant, à 7 1/2 heures du soir.

Ajournement.

L. E. Gervais Secrétaire

L. N. Bureau Maire.

# Mercredi, le 31 juillet 1872.

Séance du 31 juillet, 1872.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, mercredi, le trente-unième jour de juillet mil huit cent soixante-et-douze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

- Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Ceves,
- Et Messieurs les Conseillers Baptiet,
- Beaumier,
- Bellefeuille,
- Craig,
- Gervais,
- Shortie.

1<sup>re</sup> motion.  
Messrs. C. Garth & Co autorisés à poser une fournaise à eau chaude dans l'Hôtel-de-Ville.

Proposé par M. Gervais,  
Secondé par M. Shortie,

Résolu que la soumission de Messrs C. Garth & Co pour une fournaise à eau chaude pour l'Hôtel-de-Ville soit acceptée et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à leur en donner avis -

Adoptée.

2<sup>de</sup> motion.  
Plaintes contre le Rôle d'Evaluation.

Proposé par Mr. Baptiet,  
Secondé par M. Beaumier

Que le Conseil se forme en Comité général pour continuer l'audition des plaintes contre le Rôle d'Evaluation.

Adoptée.

Comité Général.

Le Conseil s'étant formé en Comité Général l'audition des réclamants et de leurs témoins contre le Rôle d'Evaluation est continuée, et le comité rapporte progrès.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à demain soir, le premier d' Août prochain, à sept heures et demi du soir -

J. N. Bureau  
Maire

H. Migon  
Sec. Trés.

Séance du 1<sup>er</sup> Août 1872.  
Pas de quorum.

Jeudi, le premier Août mil huit cent soixante-et-douze, le Conseil n'a pas siégé, faute de quorum, les membres présents, à huit heures et demi du soir, étaient: Son Honneur le Maire,

Et Messrs. les Conseillers Beaumier, Bellefeuille et Gervais, qui ont ajourné à mercredi, le septième jour d' Août prochain, à sept heures et demi du soir -

H. Migon  
Sec. Trés.

Mercredi, le 7 Aout 1842.

Séance du 7 Aout 1842.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, mercredi, le septième jour d'Aout mil huit cent soixante-et-douze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:-

Son H<sup>on</sup>neur le Maire, J. N. Bureau, Secrétaire,  
Et Messieurs les Conseillers Baptiste,  
Beaumier,  
Bellefeuille,  
Craig,  
Gervais,  
Shortie.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Mercredi, le 7 Aout 1842.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:-

M. L. Warnecke	Paiement Liste	\$	1340
" O. J. Hamel	"		914
" do	"		5378
" Hercule Normand	Tournage		780
" André Cooke	Facon de 3 clefs		150
" Philéas Pissou	Charropage		10
" J. Hamel	Braquettes		20
" J. B. Baillou	Arrestation		245
" l'Inspecteur de Ville	Paiement Liste		2085
" do	"		1805
" do	"		610
		\$	13340

Respectueusement soumis,  
(Signé) L. E. Gervais, Prés<sup>t</sup>  
Alex. Baptiste,  
J. C. A. Craig.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M. Bellefeuille,  
Secondé par M. Beaumier,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté et que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à payer les comptes mentionnés.  
Adoptée.

Mercredi, le 7 Aout 1872.

Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.

A Son Honneur le Maire et à Messieurs les Conseillers de la Cité des Trois-Rivières.

Feu chez Onégime Milot.

Le soussigné, Inspecteur-de-Ville, a l'honneur de faire rapport que le 30 de Juillet dernier, le feu s'est déclaré dans des bâtisses appartenant à M. Onégime Milot, sur la rue Royale, et a entièrement consumé deux maisons en bois et une écurie. L'origine de cet incendie est inconnue.

La Compagnie du Feu N.º 3 est arrivée la première à ce feu, la Compagnie N.º 1 était la seconde. Les quatre Compagnies du feu étaient au complet. La première barrique d'eau a été fournie par Joseph Duval, la seconde par Henri Deslauriers et la troisième par Luc Corbeil.

Le tout est respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 7 Aout 1872.

(Signé)

Ovide Rochelau,

Surintendant du Feu.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Gervais,  
Secondé par M. Shortis,

Que les requêtes de Messrs. F. A. Turcotte et autres, Amable Nohbert, Morrisette et frère, Albert Rousseau et Louis Dusault soient reçues et lues.

Adoptées.

Requête de M. M. F. A. Turcotte et autres.

Requête de Messrs. F. A. Turcotte et autres, membres de la bande de musique "La Trifluviennne", demandant qu'il leur soit permis de se servir d'une des salles de l'Hôtel-de-Ville pour les exercices de la dite bande.

Référé au Comité Général du Conseil.

Requête de M. Amable Nohbert.

Requête de M. Amable Nohbert demandant la place de gardien de la Commune, au cas où cette charge deviendrait vacante.

Référé au Comité de la Commune.

Requête de M. M. Morrisette et frère.

Requête de Messrs. Morrisette et frère demandant qu'il leur soit permis de se servir d'une machine à vapeur dans leur manufacture, au coin des rues St. George et Royale.

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Craig,  
Secondé par M. Baptist.

Que les conclusions de la requête de Messrs. Morrisette et frère soient accordées.

Adoptées.

Requête de M. Albert Rousseau.

Requête de M. Albert Rousseau pour demander qu'il soit nommé le gardien de l'Hôtel-de-Ville.

Référé



Mercredi, le 7 Aout, 1872.

Requête de M. Dussault.

4<sup>e</sup> motion.

Note de \$300 au vapeur  
"Dixie."

Ajournement.

Requière au Comité Général du Conseil.  
Requête de M. Louis Dussault, aussi pour demander  
que la charge de gardien de l'Hôtel-de-Ville lui soit confiée.

Requière au Comité Général du Conseil -  
Moved by M. Shortis,  
Seconded by M. Gervais,

That the sum of three hundred dollars (\$300) be paid  
as subsidy to Capt. Abel, of the Steamer Dixie, provided said  
steamer performs her trips regularly, twice a week, from St.  
Genevieve to this port from now until the close of navigation;  
said amount to be payable on the first of December next.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le dix-neuf du courant,  
à sept heures et demi du soir.

J. N. Bureau

Secrétaire-Treasorier.

J. N. Bureau  
Maire.

Convocation d'une  
assemblée spéciale du  
Conseil

Al Secrétaire-Treasorier du Conseil de la Corporation  
de la Cité des Trois Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville, aujourd'hui,  
à quatre heures de l'après-midi, pour affaires concernant la  
salle publique de l'Hôtel-de-Ville.

Trois-Rivières, 13 Aout 1872.

(Signé)

J. N. Bureau,

Maire.

Séance spéciale du Conseil  
le 13 Aout 1872.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois Rivières  
convoquée par Son Honneur le Maire et tenue au l'Hôtel-de-Ville  
de la dite Cité, mardi, le (13) treizième jour d'Aout mil huit cent  
soixante-et-douze, à quatre heures de l'après-midi, étaient  
présents: Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Cevier,  
Et Messieurs les Conseillers Balcer,

Beaumes,

Craig,

Gervais,

Latreille,

Shortis.

Lesquels se sont arrangés verbalement avec Mr. John Steld,  
peintre,

Mardi, le 13 Aout 1872.

Peintures à fresque dans la salle publique de l'Hôtel-de-Ville.

peintre, pour faire toutes les peintures à fresque dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, pour la somme de mil piastres.

Et la séance est levée.

J. N. Bureau

Secrétaire-Trésorier.

J. N. Bureau  
Maire

Séance du 19 Aout 1872.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le dix-neuvième jour d'Aout mil huit cent soixante-et-douze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Ecuyer,

Et Messieurs les Conseillers

Bellefeuille,

Craig,

Gervais,

Shortie.

Rapport du Comité Général du Conseil sur les plaintes contre le Rôle d'Evaluation.

A Son Honneur le Maire }  
Et Messieurs les Conseillers. }

Le Comité Général du Conseil, auquel avaient été référées les plaintes des contribuables de cette Cité contre le Rôle d'Evaluation pour 1872, a l'honneur de faire rapport: -

Qu'il a examiné, en la manière voulue par la loi, les plaintes qui avaient été filées entre les mains du Secrétaire-Trésorier de ce Conseil;

Qu'après avoir entendu les plaignants qui se sont présentés, ainsi que leurs témoins, sous serment, il croit devoir suggérer que l'estimation des propriétés des susdits plaignants, telle que portée au susdit rôle, soit maintenue, diminuée ou augmentée à la somme et valeur portée vis-à-vis de chacun des noms ci-dessous, savoir:

- Plainte N°1 - Elzéar Aubry, propriété devrait être évaluée à \$1800.00
- " " 2 - J. S. Ricard, " " " " 1200.00
- " " 4 - N. J. B. Bonneville, " " " " 300.00
- " " 7 - Ed. Boudreau " " " " 2500.00
- " " 8 - Ed. Beaudoin " " " " 1000.00
- " " 10 - André Bernaquet " " " " 1200.00

Lundi, le 19 Aout 1842.

Plainte N° 12	Jacques Blais, propriété	devrait être évaluée à	400.00
" "	13 Prop. Beaumier, 1 <sup>re</sup>	" " " "	2500.
" "	14 do 2 <sup>e</sup>	" " " "	1000.
" "	15 do 3 <sup>e</sup>	" " " "	1200.
" "	16 J. O. Blais	" " " "	650.
" "	17 Onéz. Bettez	" " " "	2000.
" "	18 David Beaumier	" " " "	850.
" "	19 J. A. B. Godin	loyer	100.
" "	W. Duncan	" " " "	36.
" "	Mercure Pariseau	" " " "	30.
" "	Adolphe Bélisle	" " " "	36.
" "	P. Brunneau alias Bronseau	" " " "	36.
" "	Hub. Massicotte	" " " "	30.
" "	Hil. Dubord, Jns.	" " " "	30.
" "	Ls. Allard	" " " "	30.
" "	Pie. Rivard	" " " "	30.
" "	Oliv. Siard	" " " "	18.
" "	Jean Adam	" " " "	18.
" "	20 Hérit. Thos Buvons	1 <sup>re</sup> propriété	5000.
" "	do	2 <sup>e</sup>	2000.
" "		3 <sup>e</sup>	1000.
" "	21 1 <sup>re</sup> Che. Beaudry	" " " "	1600.
" "	22 N. M. Balus	1 <sup>re</sup>	10000
" "		2 <sup>e</sup>	25000
" "		3 <sup>e</sup>	9000
" "		4 <sup>e</sup>	" " " "
" "		5 <sup>e</sup>	1 chien devrait être déduit
" "		6 <sup>e</sup>	propriété devrait être évaluée 1000.
" "	24 Jos. Abbott, père, prop.	devrait être évaluée à	280.00
" "	25 L. F. Beaudry	" " " "	9000.
" "	26 Jos. Chartre	" " " "	600.
" "	27 Andrié Cooke	1 <sup>re</sup>	1000.
" "	do	2 <sup>e</sup>	300.
" "	28 A. M. Cooke	" " " "	2500.
" "	29 L. A. Camirand	1 <sup>re</sup>	300.
" "	do	2 <sup>e</sup>	800.
" "	30 Arsène Chiquette	" " " "	800.
" "	31 A. B. Cresse	" " " "	1500.
" "	33 Laurent Coulombe	" " " "	800

Lundi, le 19 Août 1842.

196

Plainte N° 34	J. Chainé, sa prop.	devrait être évaluée à	\$ 800.
" "	35 Onéz. Caignan,	" " " "	2500.
" "	36 Le Barrien	" " " "	600.
" "	37 Cyr. Desoteau	" " " "	800.
" "	38 Ant. Duchesne 1 <sup>re</sup>	" " " "	4000.
" "	do 2 <sup>e</sup>	" " " "	2500.
" "	39 Eli Dubois	" " " "	2000.
" "	40 Le Desoteau père	" " " "	600.
" "	41 Ad. Duval	" " " "	650.
" "	42 Res <sup>d</sup> . C. O. Caron 1 <sup>re</sup>	" " " "	2000.
" "	do 2 <sup>e</sup>	" " " "	400.
" "	do 3 <sup>e</sup>	" " " "	6000.
" "	do 4 <sup>e</sup>	" " " "	300.
" "	do 5 <sup>e</sup>	" " " "	2500.
" "	do 6 <sup>e</sup>	" " " "	2000.
" "	do 7 <sup>e</sup>	" " " "	4000.
" "	do 8 <sup>e</sup>	" " " "	2000.
" "	43 Mich. Desoteau	" " " "	1000.
" "	44 J. M. Desilets 1 <sup>re</sup>	" " " "	1200.
" "	do 2 <sup>e</sup>	" " " "	600.
" "	45 N. L. De Noncourt	" " " "	2000.
" "	46 Mrs M. D. Dawson	"	absent
" "	47 Zeph. Drouin	" " " "	1600.
" "	48 James Dean	" " " "	15000.
" "	49 E. H. Durand	" " " "	600.
" "	50 Sid. Dupré	" " " "	1500.
" "	51 Jos. Desmarais 1 <sup>re</sup>	" " " "	3000.
" "	do 2 <sup>e</sup>	" " " "	500.
" "	52 Aub. Dussault 1 <sup>re</sup>	" " " "	2000.
" "	do 2 <sup>e</sup>	" " " "	1000.
" "	53 Alf. Desilets 1 <sup>re</sup>	" " " "	1000.
" "	do 2 <sup>e</sup>	" " " "	1700.
" "	54 Mrs. Dargis 1 <sup>re</sup>	" " " "	2500.
" "	do 2 <sup>e</sup>	" " " "	875.
" "	do 3 <sup>e</sup>	" " " "	700.
" "	55 Mrs. Ant. Duval	" " " "	100.
" "	56 Léon Doucet	" " " "	absent
" "	57 J. B. R. Dupont	" " " "	2500.
" "	58 Augt. Darriau	" " " "	850.
	do		

197

Lundi, le 19 Aout 1872.

Plainte N <sup>o</sup> 58. Augt. Daviau, 2 <sup>e</sup> propriété	devrait être évaluée à	\$ 400.00
" " 59 Ls. Daviau 1 <sup>re</sup>	" " " "	200.
do 2 <sup>e</sup>	" " " "	1,000.
" " 60 Pre. Dicoiteau	" " " "	6500.
" " 62 Pre. Durand	" " " "	300.
" " 63 Claude Féron	" " " "	1,400.
" " 64 Thos Fortin 1 <sup>er</sup>	" " " "	2,000.
do 2 <sup>e</sup>	" " " "	300.
do 3 <sup>e</sup>	" " " "	1,600.
do 4 <sup>e</sup>	" " " "	3,500.
do 5 <sup>e</sup>	" " " "	3,500.
do 6 <sup>e</sup>	" " " "	2,000.
do 7 <sup>e</sup>	" " " "	1,000.
do 8 <sup>e</sup>	" " " "	200.
" " 65 J. G. Farmer 1 <sup>er</sup>	" " " "	18,000.
do 2 <sup>e</sup>	" " " "	1,600.
" " 68 Jos L. Féron 1 <sup>er</sup>	" " " "	1,000.
do 2 <sup>e</sup>	" " " "	1,000.
" " 74 Casimir Gelinac 1 <sup>er</sup>	" " " "	5,000.
do 2 <sup>e</sup>	" " " "	2,500.
" " 75 Edm. Gelinac	" " " "	800.
" " 76 J. B. Gailloux 1 <sup>er</sup>	" " " "	1,500.
do 2 <sup>e</sup>	" " " "	2,000.
" " 77 Ed. Godin	" " " "	1,000.
" " 78 J. Evang. Germain	" " " "	1,000.
" " 80 Pre. Girard	" " " "	absent
" " 81 J. N. B. Godin	" " " "	600.
" " 82 Jos. Gaulin	" " " "	500.
" " 83 Pre. Guilbault	" " " "	1,500.
" " 84 Osaie Gauthier	" " " "	1,450.
" " 86 Wm. Harrois	" " " "	5,000.
" " 87 Ls. Hamel, fils	" " " "	500.
" " 88 E. M. Hart & fils	" " " "	3,000.
" " 89 John Harrison 1 <sup>er</sup>	" " " "	absent
do 2 <sup>e</sup>	" " " "	"
do 3 <sup>e</sup>	" " " "	"
do 4 <sup>e</sup>	" " " "	"
do 5 <sup>e</sup>	" " " "	"
" " 90 Chs. Hamel	" " " "	900.00

N<sup>o</sup> 91

Lundi, le 19 Août 1872.

198

Plainte N° 91 - Isaac Hamel, propriété devrait être évaluée à	\$1200.
" " 92 J. C. Start " " " " "	7000.
" " " C. A. Start " " " " "	6000.
" " 93 G. B. Gouletow " " " " "	4500.
" " 94 Ad. Hamel " " " " "	1500.
" " 95 D <sup>me</sup> Marquid " " " " "	absente
" " 96 Ant. Linetot 1 <sup>er</sup> " " " " "	1600.
" " " " 2 <sup>e</sup> " " " " "	1400.
" " " " 3 <sup>e</sup> " " " " "	600.
" " 100 D <sup>me</sup> L. Haesigeraye " " " " "	1800.
" " 101 Norb. Landry " " " " "	700.
" " 102 Godf. Labriche " " " " "	absent
" " 105 Eust. Leduc 1 <sup>er</sup> " " " " "	800.
" " do 2 <sup>e</sup> " " " " "	retiré
" " 106 Jean Lacroix " " " " "	2000.
" " 107 Jos. Lacroix " " " " "	2500.
" " 108 D <sup>me</sup> Latreille " " " " "	300.
" " 109 W <sup>m</sup> Languan 1 <sup>er</sup> " " " " "	3500.
" " do do 2 <sup>e</sup> " " " " "	7000.
" " 110 Moise Labranchet 1 <sup>er</sup> " " " " "	450.
" " do 2 <sup>e</sup> " " " " "	1200.
" " do 3 <sup>e</sup> " " " " "	2000.
" " 111 P <sup>re</sup> Lacroix " " " " "	1000.
" " 112 P <sup>re</sup> Milette " " " " "	6000.
" " 113 Dorimene Milette " " " " "	1200.
" " 114 Oneg. Milot 1 <sup>er</sup> " " " " "	800.
" " " " 2 <sup>e</sup> " " " " "	300.
" " 115 Ant. Marineau " " " " "	1000.
" " 116 Zeph. Moreau " " " " "	800.
" " 117 Oct. Marineau " " " " "	1000.
" " 118 Jean Merimean " " " " "	800.
" " 119 Moise Milette " " " " "	absent
" " 120 Eld. Martel 1 <sup>er</sup> " " " " "	5500.
" " do 2 <sup>e</sup> " " " " "	1700.
" " 123 Robichon frere 1 <sup>er</sup> " " " " "	13000.
" " do 2 <sup>e</sup> " " " " "	10000.
" " 125 P <sup>re</sup> Poliquin 1 <sup>er</sup> " " " " "	8000.
" " do 2 <sup>e</sup> " " " " "	1200.
" " 126 And. Pleau, pere " " " " "	500.

Plainte N° 127

Lundi, le 19 Août 1872

Plainte N <sup>o</sup> 127	N <sup>o</sup> 14 <sup>e</sup> L. Paillet	propriété	devrait être évaluée à	\$ 150.
" " 128	J. Panneton	" " " "	" " "	1000.
" " 129	Alex. Pelletier	" " " "	" " "	300.
" " 130	P. A. Robert	" " " "	" " "	1000.
" " 132	Alex. Normand	" " " "	" " "	3000.
" " 134	Ed. Normand	1 <sup>e</sup> "	" " " "	3500.
" "	do	2 <sup>e</sup> "	" " " "	2000.
" "	do	3 <sup>e</sup> "	" " " "	200.
" " 136	Alex. M. Kelvie	1 <sup>e</sup> "	" " " "	} 8000.
" "	do	2 <sup>e</sup> "	" " " "	
" " 137	Is. et Pilot	" " " "	" " "	1400.
" " 138	Robichon & Fie	1 <sup>e</sup> "	" " " "	3500.
" "		2 <sup>e</sup> "	" " " "	2400.
" " 140	Jos. Renick	" " " "	" " "	800.
" " 141	H. Stobbs	1 <sup>e</sup> "	" " " "	4000.
" "	do	2 <sup>e</sup> "	" " " "	6000.
" "	do	3 <sup>e</sup> "	" " " "	1200.
" "	do	4 <sup>e</sup> "	" " " "	1500.
" "	do	5 <sup>e</sup> "	" " " "	2500.
" "	do	6 <sup>e</sup> "	" " " "	3000.
" "	do	7 <sup>e</sup> "	" " " "	4000.
" " 142	Mon. Sjgman	" " " "	" " "	absent
" " 144	Is. Sarrasin	" " " "	" " "	1200.
" " 146	John Skroder	" " " "	" " "	1200.
" " 148	Chs. Valentine	" " " "	" " "	1500.
" " 149	Jos. Vallée	" " " "	" " "	2000.
" " 150	Dom. Vallée	1 <sup>e</sup> "	" " " "	1800.
" "		2 <sup>e</sup> "	" " " "	1200.
" " 157	Oliv. Verrette	" " " "	" " "	1000.
" " 152	Chs. Vadeboncoeur	" " " "	" " "	300.
" " 153	Avila Vozard	" " " "	" " "	1300.
" " 154	J. K. Ward	" " " "	" " "	4000.
" " 158	Pa. Blais	1 <sup>e</sup> "	" " " "	1200.
" "	do	2 <sup>e</sup> "	" " " "	3500.
" " 157	James Shortie	1 <sup>e</sup> "	" " " "	2450.
" "	do	2 <sup>e</sup> "	" " " "	9000.
" "	do	3 <sup>e</sup> "	" " " "	2500.
" "	do	4 <sup>e</sup> "	" " " "	4500.
" "	do	5 <sup>e</sup> "	" " " "	1500.

N<sup>o</sup> 157

Lundi, le 19 Aout 1872.

Plainte N <sup>o</sup> 154 James Shortis, 6 <sup>e</sup> prop.	de	7 <sup>e</sup>	"	"	"	"	"	"	\$ 4000.
do	do	8 <sup>e</sup>	"	"	"	"	"	"	800.
do	do	8 <sup>e</sup>	"	"	"	"	"	"	5000.
do	do	9 <sup>e</sup>	"	"	"	"	"	"	2000.

Notre Comité recommande de plus que les personnes dont les noms sont portés à la liste ci-annexée soient chargés, au rôle de perception, des taxes mentionnées vis-à-vis leurs noms respectifs.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 7 Aout 1872.

(Signé)

J. N. Bureau,

Président.

1<sup>re</sup> motion  
Rôle d'Evaluation, amendé, clos et homologué.

Proposé par M. Gervais,

Secondé par M. Craig,

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil concernant les plaintes et réclamations contre le rôle d'Evaluation de cette Cité fait cette présente année, soit adopté, et que le dit rôle d'Evaluation, tel qu'amendé par le susdit rapport, soit maintenant homologué et déclaré clos pour deux années à compter du premier jour de juillet dernier.

Adoptée.

Lundi, le 19 Aout 1872.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

Rapport du Comité des Finances.

M <sup>r</sup> Inspecteur	Paiement	\$ 45
" Jean Vaillancourt	Ouvrage	343
" Jean Bornaie	"	250
" Pr. Plamondon	"	125
" La C <sup>ie</sup> du Richelieu	Fret	890
" D <sup>ne</sup> Fr. Lacroix	64 voyages de terre	427
" Jos. Héroux	30 minots de gravois	150
" Gajoie & freres	6 douz. braid	180
" P <sup>r</sup> LeBel	Charroirage	10
" do	"	10
M <sup>r</sup> Secrétaire-Tresorier	3 demiarde Esprit-de-Vin	78
A Chs. Valentine	Huile, etc.	5576 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
" J. B. & G. M. Leod	Ciepis, etc.	200
" O. J. Hamel	Paiement	5715 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
" do	"	94 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
A reporter		\$ 38602 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>



Lundi, le 19 Aout 1872.

		Report	\$
A. O. Z. Hamel	Paiement Liste		386 02½
" Yves & Allen	Clôture du Carré Champlain		55 87
Au Secrétaire-Tresorier	Prime sur 1 traite		" 62
A. L. Warnecke	Paiement Liste		13 80
" do	do		14 15
" J. B. Ringuette	Prise publique		" 50
" Zach. Cloutier	Charroiyage		" 90
" Joseph Balbeau	Arrestation		1 50
" Moïse Wilette	"		1 80
" Geo. A. Fearon	"		1 50
" Célest. Féron	"		2 15
" do	"		1 "
" J. B. Gailloux	"		1 50
Au Greffier de la Paix	Timbres		3 50
M. l'Inspecteur	Paiement Liste		3 "
" Higer & Sanger	Ouvrage		13 "
" Jos. Bernaquez	Ramonage		45 "
" Jos. Hamel	Ouvrage		2 "
			\$ 2062 81½

Respectueusement soumis.

(Signé)

L. E. Gervais, Président

J. C. N. Craig.

2<sup>ème</sup> motion.

Proposé par M. Shortis.

Secondé par M. Bellefeuille.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

3<sup>ème</sup> motion.

Offres légales à Félix Charbonneau.

Proposé par M. Craig.

Secondé par M. Beaumier.

Que le Secrétaire-Tresorier de ce Conseil soit autorisé à faire faire des offres légales à M. Félix Charbonneau de la somme de cent piastres comme prix et valeur d'un morceau de terrain au coin des rues St. George et St. Olivier, et ce par arrangement afin d'éviter des frais judiciaires et des contestations.

Adoptée.

Avis de motion de Mr. Gervais.

Je donne avis qu'à la prochaine séance de ce Conseil, je proposerai que le règlement concernant les cotisations et taxes soit amendé en ce qui a rapport à la section 2<sup>ème</sup> du dit règlement.

Lundi, le 19 Aout 1872.

lettre de Messrs. Cohn,  
Van Felson & Co.

reglement

Lui, une lettre de Messrs. Cohn, Van Felson & Co. offrant de faire les peintures à fresque dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain, le 26 du courant, à 7 1/2 heures du soir.

L. Frigon

Sec. - trés.

J. N. Bureau

Maire.

Séance du 26 Aout 1872.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le vingt-sixième jour d'Aout mil huit cent soixante-et-douze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Secier,

Et Messieurs les Conseillers Baptiste,

Beaumier,

Craig,

Gervais.

Rapport du Comité  
des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Lundi, le 26 Aout 1872.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants: -

A. L. Craig	Acte notarié	\$	200
" l'Inspecteur	Paié Liste		1280
" O. G. Hamel	"		5762
" P. L. Hubert	Acte notarié		100
" Perrault & Dugré	Hôtel-de-Ville		2057 49
" Jos. Duval	Charroirage		175
Au Greffier de la Paix	Timbres		360
" do	"		360
A. Moïse Milette	Arrestation		165
Aux Officiers du Conseil	Salaires		14533
A. D. C. Frigon	Evaluation		4000
" Dominique Dupresne	"		4000
" Henry G. Fearon	"		4000
" J. L. Clair	"		4000
	A reportes		244084

Lundi, le 26 Aout 1872.

M. Leods frere	Crépis et Corniches	Report	2440 84
" Marie Girard	Lavage	\$	100 "
" femme Marie	"		3 50
" Marie Morin	"		3 50
" Che. Girard	Sciage de bois		" 90
" D <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> Vallières	Intérêt sur 2 billets		130 "
" Le Warnecke	Carri Champlain		13 95
		\$	2696 19

Respectueusement soumis,

(Signé)

L. C. Gervais, Prist.

Alex. Baptist.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup>. Beaumiet.

Secondé par M<sup>r</sup>. Baptist.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adoptée.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup>. Gervais.

Secondé par M<sup>r</sup>. Craig.

Que le projet de règlement intitulé: Chapitre XXIV, Règlement pour amendes le chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes," ne soit pas lu ce soir et que la considération en soit renvoyée à la prochaine séance.  
Adoptée.

3<sup>e</sup> motion.

Certificat pour licence de marchands de liqueurs à Hardy & Pelletier.

Proposé par M<sup>r</sup>. Craig.

Secondé par M<sup>r</sup>. Baptist.

Que le certificat de Messrs Hardy & Pelletier pour obtenir une licence de marchands de liqueurs soit reçu et examiné et que le dit certificat soit confirmé.  
Adoptée.

4<sup>e</sup> motion.

Billet de \$5000 en faveur de D. G. LaBarre, Ect.

Proposé par M<sup>r</sup>. Baptist.

Secondé par M<sup>r</sup>. Beaumiet.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet payable à demande à l'ordre de D. G. LaBarre, Ecuyer, pour cinq mille piastres avec intérêt au taux de huit pour cent l'an; lequel intérêt sera payable semi-annuellement.  
Adoptée.

Sequestre de la succession de feu François Boucher

L.C.G.

Ajournement.

Et le Conseil s'ajourne à lundi, 2 Septembre prochain, à 1/2 heures du soir.

L. Gervais Sec. Trésor

Maire.

# Lundi, le 2 Septembre 1872.

2 Septembre 1872.  
Pas de quorum.

Lundi, le deuxième jour de Septembre mil huit cent soixante-et-douze, à huit heures et demi du soir, étaient présents:

- Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Ecuyer,
- Et Messieurs les Conseillers A. M. Pallet,
- J. C. A. Craig,
- L. G. Gervais.

Ajournement.

Lesquels, ne formant pas un quorum, ont ajourné à lundi prochain, le 9 du courant, à 7 1/2 heures du soir.

L. Mignon  
Sec. Trés.

9 Septembre 1872.  
Pas de quorum.

Lundi, le neuvième jour de Septembre mil huit cent soixante-et-douze, advenant huit heures du soir, le Conseil n'a pu s'assembler, faute de quorum, les membres présents étaient:

- Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Ecuyer,
- Et Monsieur le Conseiller Prosper Beaumier,

Ajournement.

qui ont ajourné à lundi prochain, le 16 du courant, à sept heures et demi du soir.

L. Mignon  
Sec. Trés.

Séance du 16 Septembre 1872.

Aune assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières tenue en l'Hotel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le seizième jour de Septembre mil huit cent soixante-et-douze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Ecuyer,
- Et Messieurs les Conseillers Beaumier,
- Bellefeuille,
- Craig,
- Gervais & Shortis.

Lundi, le 16 Septembre 1872.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:-

Rapport du Comité des Finances.

M. l'Inspecteur	Paiement Liste	\$	2252
" O. F. Humel	"		4075
" J. R. & Les. M. Leod	Crépis & Corniches		69160
" O. F. Hamel	Salair		65..
	A reporter	\$	81987

Lundi, le 16 Septembre 1842

		Report \$	819 84
A Boniface Gagnon	Arrestation		1 50
" Geo. A. Fearon	"		1 "
" Jos. Parent	"		1 50
" LeSarrasin	Ouvrage et matériaux		16 28
" do	" " "		28 45
" la Comp <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 1	Prime		3 "
" " do " " " 1	"		5 "
" " do " " " 1	"		14 "
" L. Warnecke	Paie liste		9 50
" André Robichon	Salairé		16 "
" Ovide Rocheleau	Percentage sur collections		26 20
" Onézime Pilot	Salairé		10 "
" do	Ouvrage		3 70
" Thomas Desaulniers	(Ouvrage) 1 armoire		7 80
" Toussaint Desaulniers	Ouvrages divers		10 30
" Joseph Doctales	Loyer de Staurcaup		25 "
" J. Bte Ringuette	Criées publiques		1 "
" Ls. Robichon	Peinture et imitation		33 67
" Ls. Warnecke	Paie liste		13 80
" John Meld	Peinture à fresque		100 "
" Pr. LeBel	Charroyage		" 10
Al Secrétaire Trésorier	Voyage à Montréal		4 45
A. A. Genot	Décorations		55 "
" la Comp <sup>ie</sup> du Richelieu	Fret		" 35
" " do " "	"		" 50
" " do " "	"		" 30
" David LeFrancois et autres	Charroyage		6 "
" Frs. Trottier	Ouvrage		12 5
" B. Chanteloup	Carrières		20 65
" Joseph Blouffe	Charroyage		" 17
" O. J. Namel	Paie liste		37 46
" l'Inspecteur	"		42 27
" O. J. Namel	"		47 10
" Bart. Parent	Charroyage		" 12 1/2
" Adolphe Lord	"		" 20
" Ls. Rivard	"		" 20
" Ovide Rocheleau	Ouvrage		3 90
" Comp <sup>ie</sup> du Richelieu	Fret		" 80
A reporter \$			1398 99 1/2

Lundi, le 16 Septembre 1842.

206

		Report \$	1398 99½
M. Narcisse St-Jean	Charroriage		10
" Ach. Genot	Peintures		20 u u
" Ad. Trudel	"		50 u u
" L. C. Gervais	Frais de voyage		6 u u
" Joseph Parent	Arrestations		550
" Geo. St-Fearon	"		525
" Ant. Noil	Ouvrage		596
" L. Warncke	Paié Liète		1295
" Oct. Dube'	Ouvrage, etc		250
" Ois. Lord & autres	Charroriage d'eau, etc.		3325
" Ant. Pellerin & autres	" " "		3085
" Jean Janvier & autres	" " "		3075
" R. M. Charlton	1 Directory		1 " "
" Jos. Lacroix	Loyer de voitures		150
" la Compagnie du Gaz	Pose de tuyeaux		200 u u
" " Comp. du Feu N. 3	Prime à un feu		5 u u
		\$	1809 60½

Respectueusement soumise  
(Signé) L. E. Gervais.  
" J. C. St-Craig.

N<sup>o</sup> motion

Proposé par M. Bellefeuille,  
Secondé par M. Beaumier,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adopté.

Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.

A Son Honneur le Maire et à Messieurs  
les Conseillers de la Cité des Trois-Rivières.

Le soussigné, Inspecteur-de-Ville, a l'honneur de faire rapport que le dix du courant, vers deux heures du matin, le feu s'est déclaré dans un hangar en arrière de la maison de C. M. Godby, Br., sur la rue des Forges, occupée par M. Napoléon Dagneau. Cet incendie a détruit ce hangar ainsi que plusieurs autres hangars et dépendances situés entre la place du marché et les maisons occupées par Messrs. J. P. Godin, Thomas Connolly, L. Pattegay, Valère Guillet et L. J. Robitaille. L'origine de ce feu est inconnue.

Les Compagnies du Feu N<sup>os</sup> 1, 3 & 4 réclament la prime pour la première pompe rendue au feu. Il en est de même pour la prime accordée pour la première barrique d'eau qui est réclamée par trois charretiers.

Le

Feu chez M. Napoléon Dagneau.

Lundi, le 16 Septembre 1872.

Feu chez les Méritiers  
D. G. LaBarre.

Le même jour, vers huit heures du soir, le feu a aussi consumé deux hangars et une écurie sur les propriétés des Méritiers LaBarre et de David Francoeur.

La Compagnie du Feu N° 3 est arrivée la première à ce feu; la Compagnie N° 1 était la seconde, la Compagnie N° 4 la troisième et la Compagnie N° 2 la quatrième.

Toutes les compagnies du feu étaient au complet à ces deux incendies. Sévère Duval a fourni la première barrique d'eau; et les primes pour la deuxième et la troisième barriques sont réclamées par plusieurs personnes.

Pompe Equitable

Notre Inspecteur croit devoir informer votre Conseil que la pompe Equitable, appartenant à la Compagnie du Feu N° 1 est complètement usée, et tellement hors de service qu'il est impossible de la faire réparer.

Le tout est respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 16 Septembre 1872.

(Signé) Ovide Rochekau,  
Surintendant du Feu.

Reférée au Comité Général du Conseil.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Gervais,

Secondé par M. Craig,

Que le projet de règlement intitulé: Chapitre XXIX, Règlement pour amender le Chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes", soit maintenant lu, et que le dit règlement soit passé et adopté.

Adopté.

### Chapitre XXIX.

Règlement pour amender le règlement des Cotisations et Taxes.

Règlement pour amender le chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes".

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit: -

Taxe sur bateaux amendés.

Sec. 1 - La vingt-cinquième section du règlement par le présent amendé, imposant une taxe d'une piastre au propriétaire, possesseur ou conducteur de tout bateau ou autre embarcation contenant une charge ou cargaison de pommes, sel ou autres choses ou articles de commerce, chaque fois que tel bateau apportera une nouvelle charge pour être vendue, soit en gros ou en détail, dans les limites de la dite Cité, est amendée, et

Lundi, le 16 Septembre 1872.

à l'avenir, la taxe imposée sur chaque tel bateau, comme susdit, sera de une piastre pour chaque cent minots de pommes, sel, grain ou autre chose ou article que contiendra tel bateau ou embarcation; pourvu toujours que tel bateau contenant une charge de moins de cent minots sera tenu au paiement de la taxe de une piastre; et pourvu aussi que toute quantité de cinquante minots ou plus, en sus des cent minots complets, sera considérée comme un cent minots, et que les quantités moindres que cinquante minots, en sus des quantités de cent minots que pourra contenir telle embarcation, ne seront pas comptées ni sujettes au paiement de la dite taxe.

Art. 2. - Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Beaumier,

Secondé par M. Bellefeuille,

Que les requêtes de Messrs. L. Beaulieu, James Baxter & autres et Eustache Ledue et autres soient reçues et lues.

Adoptées -

4<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Gervais,

Secondé par M. Craig,

Que le certificat de M. Louis Beaulieu pour obtenir une licence de marchand de liqueurs soit reçu et examiné et que le dit certificat soit confirmé -

Adoptées.

Certificat de Marchand  
de Liqueurs

Requête du Capt.  
James Baxter et  
autres.

Requête de Messrs. James Baxter, Capitaine, et autres, membres de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1, demandant qu'il leur soit fourni une nouvelle pompe à feu.

Référée au Comité Général du Conseil -

Requête de l'assist.  
Capt. Eustache Ledue  
et autres.

Requête de Messrs. Eustache Ledue, assistant capitaine, et autres, membres de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 2, demandant que le système actuel de primes accordées aux compagnies de pompes soit changé, et qu'une cloche d'alarme soit placée sur l'Hôtel-de-Ville.

Référée au Comité Général du Conseil -

Lettre de Mr. Oniz.  
Miloh.

Lettre de M. Onizime Miloh demandant à acheter deux emplacements dépendant de la Commune -

Référée au Comité Général du Conseil.

Lettre de M. Eugène  
Dupuis.

Lettre de M. Eugène Dupuis offrant de vendre une cloche pour mettre sur l'Hôtel-de-Ville - -



Lundi, le 16 Septembre 1872.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le vingt-troisième jour de Septembre courant, à sept heures et demi du soir.

J. N. Bureau  
Sec. Trés.

J. N. Bureau  
Maire.

Convocation d'une assemblée spéciale du Conseil.

Au Secrétaire Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville des Trois-Rivières, à quatre heures de l'après-midi, ce jourd'hui, afin d'emprunter une certaine somme de M. Landry, et pour d'autres fins.

Trois Rivières, 20 Septembre 1872.

(Signé)

J. N. Bureau,  
Maire

Séance spéciale du Conseil.  
20 Septembre 1872.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, vendredi, le vingt-iième jour de Septembre mil huit cent soixante et douze, à quatre heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Secier,  
Et Messieurs les Conseillers

Bellefeuille,

Beaumier,

Craig,

Gervais,

Latreille,

Shortis.

1<sup>re</sup> motion.

Billet de \$5,200.00 en  
faveur de M. Landry.

Proposé par M. Gervais,

Secondé par M. Latreille.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire à l'ordre de Dame Marie Adélaïde alias Marguerite Adélaïde Quesnel, épouse de Elzéar Landry, Secier, médecin, pour la somme de cinq mille deux cent piastres, payable en cinq ans de cette date, et non avant, avec intérêt payable semi-annuellement et d'avance au taux de sept pour cent l'an.

Adoptée.

Vendredi, le 20 Septembre 1872.

210

2<sup>e</sup> motion.

Nomination de Louis  
Dusault, comme gardien  
de l'Hôtel-de-Ville.

Proposé par Mr. Craig,  
Secondé par Mr. Gervais,

Que Louis Dusault, collecteur et messenger de ce Con-  
seil, soit nommé et appointé le gardien de l'Hôtel-de-Ville  
aux prix, charges et conditions à être fixés par le Comité des  
Finances et ratifiés par ce Conseil à sa prochaine séance.

Adoptée.

Rapport de l'Inspecteur-  
de-Ville.

Concernant la résigna-  
tion des Jouaves Sapeurs

A Son Honneur le Maire et à Messieurs  
les Conseillers de la Cité des Trois-Rivières.

Le soussigné, Inspecteur-de-Ville, a l'honneur de faire rapport que le  
dix-sept du courant il a reçu la lettre ci-annexée. Après avoir communi-  
qué cette lettre à Son Honneur le Maire et à Messieurs les Conseillers, Ger-  
vais, Craig et Balcer; Mr. le Maire donna instruction à Votre Inspec-  
teur de prendre possession des accoutrements et effets appartenant à  
la Corporation et entre les mains de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 4,  
Jouaves Sapeurs. En conséquence, votre Inspecteur s'étant rendu à la  
station de la dite Compagnie, y prit possession de tous les habillem-  
ents, équipements, outils et autres effets à l'usage des sapeurs et  
la propriété de la Corporation; moins cinq habillements complets avec  
leurs accessoires qui ne lui ont pas encore été livrés.

Le tout est respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 20 Septembre 1872.

(Signé)

Ovide Rocheleau,  
Surintendant du Feu.

3<sup>e</sup> motion.

Résignation des Jouaves  
Sapeurs acceptée.

Proposé par M. Beaumier,  
Secondé par M. Balcer,

Que la résignation des membres de la Compagnie du Feu  
N<sup>o</sup> 4, Jouaves Sapeurs, adressée à l'Inspecteur-de-Ville par la lettre  
annexée au rapport du dit Inspecteur, soit acceptée et que le dit  
Inspecteur soit chargé de faire remettre, aux membres de la dite Com-  
pagnie du Feu tous les habillements, équipements, outils et autres  
objets en la possession des dits membres de la susdite Compagnie  
et appartenant à la Corporation de cette Cité. Et de prendre tous  
les moyens prescrits par les règlements pour arriver à cette fin.

Adoptée.

Ajournement.

Et la séance est levée.

L. L. Migon

Sec. Trés.

J. P. P. P. P.  
Maire.

# Lundi, le 23 Septembre 1872.

Séance du 23 Septembre  
1872.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue en l'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le vingt-troisième jour de Septembre mil huit cent soixante-et-douze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Secrétaire,  
Et Messieurs les Conseillers Balcer,  
Bellefeuille,  
Craig,  
Gervais.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances.  
Lundi, le 23 Septembre 1872.  
Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

A. J. Ste. Hator	Pieux et planches	\$	60
" l'Inspecteur	Paiement		1755
" Le Rivard & autres	Charroirage d'eau		2840
" Thomas Richard	Garde à un feu		100
" Mre. Doré	Transport d'une pompe		50
" Oniz. Miloh	37 pieux		400
" do	Salaires		1000
Au Secrétaire Trésorier	Intérêt & timbre		1286
" do	Timbre		156
A. D. G. LaDane	Intérêt		328
" Flav. Lottinville	"		5052
Au Secrétaire Trésorier	"		18200
A. Norbert Sarragin	Charroirage		15
" Mre. Doré	"		15
" Flav. Lottinville	Billet Payable		200000
Au Greffier de la Paix	Timbre		290
A. Joseph Parent	Arrestation		100
" La Comp <sup>ie</sup> du Richeheu	Passage de 4 vagabonds		150
" Le Warnecke	Paiement		1125
" André Robichon	Salaires		1500
" John Held	de peintures à fresque		10000
Aux Employés du Conseil	Salaires		14533
A. Joseph Morrissette	Peinturage		3866
" do	"		1210
		\$	264031

Lundi, le 23 Septembre 1872.

Respectueusement soumise,  
L. E. Gervais, Prést.,  
J. C. N. Craig.

(Signé)

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M. Balcet.

Secondé par M. Bellefeuille.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée -

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Craig,

Secondé par M. Gervais.

Que les requêtes de Messrs. Olivier Déchaine et J. Geo. Martin soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de M. Oliv.  
Déchaine.

Requête de M. Olivier Déchaine demandant le droit de placer un vitreau dans le pignon de sa maison, rue Badaux, afin d'avoir droit de vue sur la place du marché-aux-denrées.

Référé au Comité Général du Conseil -

Requête de M. J. Geo.  
Martin -

Requête de M. J. Geo. Martin, secrétaire de la ci-devant Compagnie du Feu N. 4, Jouaves Sapeurs, demandant que le salaire dû à cette Compagnie ainsi les primes auxquelles elle a droit soient payés.

Référé au Comité Général du Conseil -

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne à lundi, le 30 du courant, à sept heures et demi du soir.

L. E. Gervais

Secrétaire Trésorier -

J. C. N. Craig  
Maire

Convocation d'une  
assemblée spéciale du  
Conseil-de-Ville.

Au Secrétaire Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Nous convoquons une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville des Trois-Rivières, ce soir, à sept heures et demi, pour décider quand au mode et au temps d'inauguration de la Salle Publique de l'Hôtel-de-Ville.

Trois-Rivières, 26 Septembre 1872.

(Signé)

L. E. Gervais,

J. C. N. Craig.

Séance spéciale  
du 26 Sept. 1872.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, jeudi, le 26 Vingt-sixième jour de Septembre mil

Jeudi, le 26 Septembre 1872.

mil huit cent soixante-et-douze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Proc. Maire, L. E. Gervais, Secuier,  
Et Messieurs les Conseillers Beaumier,  
Bellefeuille,  
Craig,  
Shortis.

1<sup>re</sup> motion.

Eau de l'Acqueduc dans  
l'Hôtel-de-Ville.

Proposé par M. Shortis,

Secondé par M. Bellefeuille,

Que ce Conseil accepte l'offre de M. Ritchot, gérant de la Compagnie d'Acqueduc, pour l'introduction de l'eau dans l'Hôtel-de-Ville au prix de cinquante piastres par année pour tous les besoins du dit Hôtel-de-Ville.

Adoptée.

2<sup>e</sup> motion.

Concert pour l'inauguration de l'Hôtel-de-Ville.

Proposé par M. Bellefeuille,

Secondé par M. Beaumier,

Que la proposition d'un comité de citoyens de cette ville d'inaugurer le douze d'Octobre prochain, la salle publique de l'Hôtel-de-Ville par un grand concert qui sera donné sous la direction de ce Comité soit acceptée.

Adoptée.

Cloture.

Et la séance est close.

L. E. Gervais  
Sec. Trés.

Proc. Maire.

Séance du 30 Septembre  
1872.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le trentième jour de Septembre mil huit cent soixante-et-douze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Secuier,  
Et Messieurs les Conseillers J. W. Bellefeuille,  
A. M. Balcer,  
J. C. N. Craig,  
L. E. Gervais,

O. Latrille

# Lundi, le 30 Septembre 1872.

Rapport du Comité des Finances.

O. Latreille,  
J. Shortie.  
Rapport du Comité des Finances.  
Lundi, le 30 Septembre 1872.

Au Conseil:  
Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:—

M. P. Vallières	Charbon de terre	\$ 182 86
Au Secrétaire-Trésorier	Voyage à Québec	7 25
" do	Télégrammes	" 45
A femme Rondeau et autres	Lavage	1 20
" Henri Deslauriers	Charroirage d'eau	" 25
" Ant. Pellerin	" "	" 15
" Narcisse St. Jean	" "	" 20
" Joseph Duval	" "	" 20
Au Greffier de la Paix	Timbres	4 30
" do	Frais de Police	13 " "
A. & D. Ricard	Liqueurs & biscuits	4 45
" do	"	2 50
" F. Trenaman	"	12 " "
" Jos. Bellefeuille	"	2 80
" Femme Rondeau	Lavage	1 20
" A. & D. Ricard	Huile	1 " "
" J. N. Bureau, Sec	à compte d'un billet de \$6000	2000 " "
" J. B. Pothier, Sec	Intérêt sur un billet	200 " "
" Thomas Cooke	Ouvrage de forge	2 45
		\$ 2436 56

Respectueusement soumise,  
(Signé) L. G. Gervais, Prés.  
J. C. St. Craig.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M. Balcer,  
Seconde par M. Bellefeuille,  
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adopté.

Rapport du Comité Général du Conseil, sur

Le comité Général de ce Conseil a l'honneur de faire rapport qu'il a pris en considération la requête de Mr. Olivier Séchaine demandant

Lundi, le 30 Septembre 1872.

Requêtes de Olivier  
Déchainé & Onézime  
Milot -

demandant la permission de faire mettre un vitreau à sa maison au coin de la rue Badaud, afin d'avoir vue sur le marché; aussi la lettre de Onézime Milot demandant des terrains vacants, est d'avis que les conclusions des dites requêtes ne doivent pas être accordées.  
Le tout, néanmoins, humblement soumis.

Trois Rivières, 30 Septembre 1872.

(Signé) J. N. Bureau,  
Président.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Gervais,  
Secondé par Mr. Shortis,

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil concernant les requêtes et demandes de Olivier Déchainé et Onézime Milot soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité Général  
du Conseil.

Primes réclamées par les  
Compagnies du Feu N<sup>os</sup>  
1, 3 & 4.

Le Comité Général de ce Conseil a pris en considération les demandes des Compagnies de pompiers N<sup>os</sup> 1, 3 et 4, demandant la première prime au feu chez Mr. Napoléon Dagneau, et comme il y a impossibilité de s'assurer laquelle des compagnies N<sup>os</sup> 1 ou 3 a été rendue la première au dit feu, a l'honneur de suggérer au Conseil que la première prime doit être accordée aux deux compagnies et qu'une deuxième prime soit accordée à la Compagnie N<sup>o</sup> 4 et que le salaire dû à la Compagnie N<sup>o</sup> 4 lui soit payé ainsi que les primes gagnées par elle, et ce, aussitôt que tous les habillements auront été livrés au surintendant.

Trois Rivières, 30 Septembre 1872.

(Signé) J. N. Bureau,  
Président.

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Bellefeuille,  
Secondé par M. Latreille,

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil sur le rapport de l'Inspecteur, concernant le feu chez M. Napoléon Dagneau et la lettre de Mr. J. Geo. Martin soit adopté.

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Craig,  
Secondé par Mr. Shortis,

Que les requêtes de Messrs. John Ryan & Philip Gauthier soient reçues et lues.

Adoptée.

Lundi, le 30 Septembre 1872.

216

Requête de Mr. John Ryan.

Requête de Mr. John Ryan demandant que certains emplacements qui il possédait ci-devant sur le chemin S<sup>te</sup> Marguerite, et qui ont été réunis au domaine pour non-paiement de rente constituée et de taxes municipales et scolaires, lui soient rendus, en par lui acquittant tous les arriérages des dites rentes et taxes ainsi que les frais encourus en justice.

Reféré à un Comité Général du Conseil.

Requête de Mr. Félix Gauthier.

Requête de Mr. Félix Gauthier demandant qu'il lui soit permis de prendre quelques pieds sur la rue Royale afin d'y construire un petit magasin.

Reféré à un Comité Général du Conseil.

5<sup>e</sup> motion.

Pour inviter Mr. Napoléon Bourassa à visiter les peintures à fresque de la Salle Publique.

Proposé par Mr. Gervais,  
Secondé par Mr. Craig.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à écrire à Mr. Bourassa, ou à tout autre peintre à fresque, pour l'inviter à venir visiter les peintures à fresque qui sont actuellement exécutées dans l'Hôtel-de-Ville et à en estimer la valeur et la qualité.

Adoptée.

Ajournement

La séance est alors close et le Conseil s'ajourne à lundi, le sept d'Octobre prochain, à sept heures et demi du soir.

L. Migon  
Secr. Trés.

J. N. Bureau  
Maire

Séance du 7 Octobre 1872.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le septième jour d'Octobre mil huit cent soixante et douze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Cuvier,
- Et Messieurs les Conseillers H. M. Balcer,
- A. W. Bellefeuille,
- J. C. A. Craig,
- L. C. Gervais,
- O. Latraille,
- James Shortie.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Lundi, le 7 Octobre 1872.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement



# Lundi, le 4 Octobre 1842.

paiement des comptes suivants:

Al' Inspecteur	Pai-Liste	\$	57 53
" Sévère Duval	Prime à un feu		2 "
" Le Rivard	" " " " etc.		3 50
" A. Deslauriers	" " " " "		2 50
" Elie Dubois	" " " "		1 "
" Jos Girard	2 menoirs & ferrures		1 50
" Octave Dubé	2 " & ouvrage		2 50
" Onéz. Carignan	Effets		4 35
" Nap. Bonrassa	Honoraires & frais de voyage		20 "
" J. N. Bureau	Télégrammes		" 58
" Sévère Duval	Charroirage		" 20
" Pr. Le Bel	"		" 30
" Jos. Marcheterre	"		" 45
" la Comp <sup>ie</sup> du Richelieu	Fret		4 "
" Pemme & Morin	Cuvrage		" 30
" Ant. Pellerin	Charroirage		" 25
" Le Dusault	Cuvrage		" 25
" Pemme Rondeau	Lavage		" 90
" do	"		2 85
" Le Parnecke	Carré Champlain		13 80
" D <sup>me</sup> V <sup>ie</sup> McNeil	Intérêt sur billet		24 50
" A. R. Dupresne	Papeterie		11 55
" O. J. Hamel	Pai-Liste		98 71 1/2
		\$	2538 1/2

Respectueusement soumis,  
 (Signé) L. E. Gervais, prest.  
 J. C. St. Craig.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M. Bellefeuille,  
 Secondé par M. Shortis.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
 Adopté.

Rapport du Surintendant du Feu.  
 Feu chez J. A. V. Bureau, Cu.

A Son Honneur le Maire  
 Et à Messieurs les Conseillers.

Le soussigné, Surintendant du Feu, a l'honneur de faire rapport que le premier du courant, il y a eu un commencement d'incendie

Lundi, le 7 Octobre 1842.

d'incendie à la demeure de J. F. V. Bureau, Coquier, rue des Champs, causé par une servante qui a mis accidentellement le feu dans une armoire avec une chandelle. Le feu a été éteint avant d'avoir causé de dommage considérable. La Compagnie du Feu N° 1 est arrivée la première avec 18 hommes et la compagnie N° 2 était la seconde avec 12 hommes. La première barrique d'eau a été fournie par Antoine Pellerin, la seconde barrique par Sévère Duval et la troisième par Louis Rivard.

Le tout est respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 7 Octobre 1842.

(Signé) Ovide Rocheleau,  
Insp. de Ville.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Shortis.

Seconde par M. Craig.

Que M. le Conseiller L. C. Gervais, soit le pro-maire pour le présent trimestre.

Adopté.

Avis de motion.

concernant le Département

Je donne avis qu'à la prochaine séance de ce Conseil, ou à une séance subséquente, je proposerai que la trente-deuxième section du règlement intitulé: "Règlement des Chemins et Grèves," soit amendée.

Trois-Rivières, 7 Octobre 1842.

(Signé) Onésime Latreille.

Avis du Capitaine Bureau, de la nouvelle compagnie de Sapeurs-pompiers.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières.

Je vous donne avis, en conformité à la troisième section du Chapitre neuf des règlements de cette Cité, qu'une compagnie de sapeurs-pompiers a été organisée et que les personnes dont les noms suivent ont été nommés officiers de la dite compagnie, savoir:

- J. F. V. Bureau, Capitaine,
- Octave Caron, Lieutenant,
- Zéphirin Duplessis, Secrétaire,
- Nazaire Gauthier et Charles Faillou, Sergents.

La dite compagnie se compose de trente membres et que cette compagnie soit approuvée par le Conseil-de-Ville, et que la nomination ci-dessus des officiers soit ratifiée.

Trois-Rivières, 7 Octobre 1842.

(Signé) J. F. V. Bureau, Capitaine.

je demande

Lundi, le 4 Octobre 1842.

3<sup>e</sup> motion.

Nomination des officiers  
de la Compagnie du Feu  
N<sup>o</sup> 4. Sapeurs-pompier,  
approuvée -

Proposé par M. Gervais,

Secondé par M. Craig,

Que la nouvelle compagnie de sapeurs-pompier soit approuvée par ce Conseil ainsi que la nomination qui elle a faite de ses officiers, et que la dite compagnie du feu soit connue comme compagnie N<sup>o</sup> 4, sujette aux Dispositions des réglemens de ce Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Balcer,

Secondé par M. Latrille,

Que les requêtes de Messieurs Napoléon Dagneau et Godfroid Lassalle et autres soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de M. Napoléon  
Dagneau.

Requête de M. Napoléon Dagneau demandant la permission d'ériger temporairement une remise en bois, pour remplacer les hangards sur la propriété de P. St. Godby, Scieur, qui ont été détruits par le feu du 10 Septembre dernier; promettant de démolir le printemps prochain, la dite remise et de la remplacer par une construction à l'épreuve du feu.

5<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Gervais,

Secondé par M. Balcer,

Que les conclusions de la requête de M. Napoléon Dagneau soient rejetées.

Adoptée.

Requête de Messrs. Godf.  
Lassalle et autres

Requête de Messrs. Godf. Lassalle et autres se plaignant de l'habitude qu'ont les marchands de cette ville d'accrocher et pendre en dehors de leurs magasins et sur la rue leurs marchandises et demandant que le Conseil adopte les mesures nécessaires pour remédier à ces inconvénients.

La séance est alors close et ajournée à lundi, le quatorze du courant, à sept heures et demi du soir.

J. G. Migon

Secrétaire-Trésorier.

J. B. Buisson  
Maire.

14 Octobre 1842.

Lundi, le quatorze Octobre mil huit cent soixante et deux, il n'y a pas eu de séance, aucun des membres du Conseil n'étant présent au lieu ordinaire des séances.

J. G. Migon Sec. Trés.

Vendredi, le 18 Octobre 1872.

Convocation d'une  
assemblée.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée générale du Conseil-de-Ville  
aujourd'hui, à cinq heures de l'après-midi, pour affaires or-  
dinaires.

Trois-Rivières, 18 Octobre 1872.  
(Signé) J. N. Bureau,  
Maire.

Séance du 18 Octobre  
1872.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et  
tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, vendredi, le dix-huit  
Octobre mil huit cent soixante-et-douze, à cinq heures de l'a-  
près-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par  
la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Cequier,  
Et Messieurs les Conseillers Beaumier,  
Craig,  
Gervais,  
Latreille,  
Shortie.

Rapport du Comité  
des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Vendredi, le 18 Octobre 1872.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paie-  
ment des comptes suivants:

A. O. J. Hamel	Paie Liste	\$	442 2 1/2
" Wm Drum	Sièges		410 "
" Pr. LeBel	Charroiyage		" 8 1/2
" do	"		" 50
" Joseph Marchatere	"		112 1/2
" John Meld	Peintures à fresque		100 "
Au Secrétaire Trésorier	Argent à Mr. Genot		10 "
A femme Gloutier	Lavage		2 "
" Hardy & Pelletier	2 Douz. bols		2 "
" do	Vaisselle		1 50
" la Comp <sup>ie</sup> du Richelieu	Fret		10 "
" do	"		12 50
" la Comp <sup>ie</sup> du St-Jac N <sup>o</sup> 7	Salairé		25 "
	A reporter		6197 2 1/2

Vendredi, le 18 Octobre 1872.

		Report \$	619 42½
A la Comp <sup>ie</sup> du Fuel N <sup>o</sup> 4	Primes		8 ..
" do " 4	"		3 ..
" do " 4	"		5 ..
" do " 3	"		5 ..
" Ant. Pellerin & autres	Charroirage d'eau		5 50
" Thomas Chevalier	"		1 50
" Joseph Bernaquez	Ramonage		45 ..
" Femme Cadoret & autres	Lavage		10 35
" do "	"		1 90
" do "	"		1 80
" Femme Perrette	"		90
" Joseph Fournier	Ouvrage		5 20
" Francois Fournier	"		5 20
" Joseph Duval	"		3 15
" do	Charroirage		1 12½
" Narcisse St-Jean	"		6 65
" do	"		40
Au Secrétaire Trésorier	Télégramme		35
A l'Inspecteur	Pédicure		20 25
" Joseph Kamel	Ouvrage		2 ..
" Fabien & Célestin Péron	Arrêtation		2 40
Au Greffier de la Paix	Timbres		2 50
" do	"		2 50
A Onésime Mongrain & autres	Police spéciale		11 50
" L'Assur <sup>ie</sup> "Isolated Risks"	Prime		57 50
" L. Warneke	Carri Champlain		11 ..
" Jos. Dugre	"		3 12½
" la Comp <sup>ie</sup> du Gaz	Eclairage		2 50 ..
" l'Imprimeur de la Reine	Annonces		6 ..
" Thélephon Rierson	Charroirage		30
" Octave Lottinville	Loyer de 2 taureaux		20 ..
		\$	1112 82½

Respectueusement soumise,

(Signé)

L. C. Gervais, prest.  
J. C. St. Craig.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M. Latreille,  
Secondé par M. Shortis.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté  
Adoptée

Vendredi, le 18 Octobre 1872

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Latrielle,  
Secondé par M. Gervais,

Que le projet de règlement intitulé: Chapitre XXX, Règlement pour amender le chapitre sept des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves", soit maintenant lu, et que le dit règlement soit passé et adopté.

Adopté.

Chapitre XXX.

Règlement des Chemins amendé

Règlement pour amender le chapitre sept des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves".

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit: -

Défense d'étaler des pavillons ou marchandises en dehors des magasins.

Sec. 1. Personne, à l'avenir ne placera sur les trottoirs ni dans les rues aucun effet, marchandise, caisse, quart ni aucun embarras d'aucune espèce ou chose que ce soit, ni ne placera, pendra ou suspendra au mur d'aucune maison, boutique, magasin, bâtisse ou autre établissement, ni à aucun poteau ou auvent aucun pavillon; ni n'étalera et suspendra aucun effet ou marchandise quelconque et toute personne recevant des effets et marchandises devra les débaler et les entrer le jour même de leur réception, sans les laisser exposés en dehors de son magasin ou bâtisse; et les pénalités imposées pour contravention au présent règlement seront imposables et recouvrables pour chaque jour que les dits pavillons ou effets resteront ainsi placés ou suspendus; pourvu toujours qu'il sera permis de placer des enseignes en bois ou autre matière solide à une hauteur de pas moins de dix pieds du trottoir.

Remplacé par Sec. 1<sup>er</sup> du Chap. 31 - 30 Dec 72 fo. 255

Défense déposer et scier du bois dans les rues.

Sec. 2 - Il ne sera pas permis de déposer, scier, fendre ou débiter du bois de chauffage ou autre bois dans les rues ou sur les trottoirs.

Sec. 3 - Toute disposition du chapitre premier des règlements de ce Conseil, susceptible de s'appliquer au présent règlement, sera considérée et interprétée comme s'y appliquant.

Sec. 4 - Le présent règlement prendra force et effet à dater de ce jour.

3<sup>e</sup> motion -

Proposé par M. Beaumier,  
Secondé par M. Craig,

Que la requête de M. Joseph Panneton soit reçue et lue.

Adopté -

Vendredi, le 18 Octobre 1842.

Requête de M. Joseph Panneton.

Requête de M. Joseph Panneton demandant à être continué l'hiver prochain, dans la charge de pelleter et entretenir certains trottoirs et chemins d'hiver, et, vu l'augmentation de ces travaux, que son salaire soit élevé à cent vingt piastres

Référé au Comité des Chemins.

Proposé par M. Gervais,

Secondé par M. Shortis,

4<sup>e</sup> motion.  
Comité spécial pour le prolongement de la rue St. Charles.

Résolu qu'un comité spécial composé de Messieurs Baptiste, Latraille et Beaumier soit autorisé à faire tous les arrangements nécessaires pour le prolongement de la rue St. Charles, avec pouvoir d'acheter aux meilleures conditions possibles et de faire évaluer les terrains dont il ne pourra pas faire d'arrangements avec les propriétaires, et que ce Comité remplace le Comité des Chemins autorisé à ce faire par une résolution en date du 27 juin dernier.

Adoptée.

Lettre de Messrs. Beauchemin & fils.

Lue une lettre de Messrs. Beauchemin & fils, de Sorel, offrant de faire et fournir les bornes-fontaines dont la Corporation pourrait avoir besoin.

Lettre de L. C. Dodge.

Lue une lettre de L. C. Dodge, Maire de Burlington, Vermont, pour informer le Conseil que la Corporation de Burlington n'a pas de pompes à incendies à vendre.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le vingt-huit du courant, à sept heures et demi du soir.

H. P. Wigoux

Sec. Trés.

J. N. Bureau  
Maire.

Séance, du 28 Octobre 1842.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le vingt-huitième jour d'Octobre mil huit cent soixante-et-douze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Ecuyer,

Et Messieurs les Conseillers Baptiste,

Beaumier,

Bellefeuille,

Craig,

Gervais,

# Lundi, le 28 Octobre 1842.

Rapport du Comité  
des Finances.

Rapports.

Gervais,  
Latreille,  
Shortie,

Lundi, le 28 Octobre 1842.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le  
paiement des comptes suivants:

M. l'Inspecteur	Paiement	\$ 43 25
" J. B. Ringuette	Crée publique	. 25
" Augt. Guillemet & autres	Hôtel-de-Ville	29 86
" Joseph Guillemet & "	do	
M. le Secrétaire-Trésorier	do	" 10
M. Phil. LeBel, &c.	do	" 35
" la Comp <sup>ie</sup> du Richelieu	Fret	" 25
" Félix Charbonneau	Loyer de boutique	18 " "
" Augt. Guillemette & fils	Ouvrage	41 60
" J. Warnecke	Hôtel-de-Ville	10 40
" do	Carre Champlain	21 30
" G. J. Luckhoff	Ornement pour lustre	3 50
" A. Genot	Peintures	5 " "
" la Comp <sup>ie</sup> d'Acqueduc	Pose de tuyaux	80 15
" Jos. Namel	Ouvrage	23 50
" Edm. Gelinas	Pose de paratonnerres	27 76
" C. Gauth & Co	A compte de fourniture	900 " "
M. le Secrétaire-Trésorier	Achat d'une traite	" 50
" do	" " "	1 13.
M. D. G. La Parre	Intérêt sur 1 billet	80 " "
" Frs. Dargis	1 corde de bois	3 60
" Célestin Férou	Arrestation	1 15
" Jean Janvier	Enterre un sac	1 " "
" André Robichou	Salaire	15 " "
" Onés. Milot	"	10 " "
M. les Employés du Conseil	"	145 33
M. O. J. Namel	"	70 " "

Respectueusement soumis.  
 (Signé) L. G. Gervais, prêt.  
 J. C. A. Craig.



Lundi, le 28 Octobre 1842.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Beaumier,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adoptée.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Shortis,  
Secondé par M. Craig,

Que les requêtes de Messrs. Joseph Duval, J. F. V. Bureau,  
Joseph Gervais et Joseph Chateaufort et autres soient reçues et lues.  
Adoptée.

Requête de Joseph Duval.

Requête de Mr. Joseph Duval demandant à être continué,  
l'hiver prochain, dans la charge d'entretenir certains che-  
mins d'hiver.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de J. F. V. Bureau, Ex-  
Capt. des Sapeurs-pompier.

Requête de J. F. V. Bureau, Ex-Capitaine des Sapeurs-pom-  
piers, demandant que chaque homme de cette compagnie,  
soit pourvu annuellement d'une paire de fortes bottes.

Référée au Comité du Feu.

Requête de Joseph Gervais.

Requête de M. Joseph Gervais demandant qu'il soit fait  
un trottoir dans la rue St. Elizabeth (Fourneau-à-chauff),  
qu'un fanal soit placé au coin de cette rue et que la  
côté conduisant au fleuve, à l'extrémité de cette rue,  
soit réparé.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de Joseph Cha-  
teaufort et autres.

Requête de Messrs. Joseph Chateaufort et autres se plai-  
gnant de l'état d'un cours d'eau qui traverse les em-  
placements de la rue St. Paul et demandant que ce  
cours d'eau soit réparé et nettoyé.

3<sup>e</sup> motion.

Messrs. Elzéar Aubry  
et Théodule St. Pierre  
nommés inspecteurs de  
clôtures & fossés.

Proposé par M. Craig,  
Secondé par M. Beaumier,

Que Messrs. Elzéar Aubry et Théodule St. Pierre  
soient nommés inspecteurs de clôtures et fossés pour cette  
Cité, en conformité du chapitre seize des règlements de  
ce Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion.

Achat de terrain de  
Messrs. Dumoulin  
et Rocheleau.

Proposé par M. Gervais,  
Secondé par M. Latreille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à acheter  
pour et au nom de cette Corporation de Messieurs P. B.  
Dumoulin et E. A. Rocheleau un certain terrain qu'ils  
ont

Lundi, le 28 Octobre 1872.

ont acquis de J. B. de Niverville par acte de vente, passé le quatorze Octobre courant, devant M<sup>re</sup> P. L. Hubert, notaire, pour le prix de cinquante piastres, plus le coût de l'acte susdit et de son enrégistrement.

Adoptée.

Lettre de Son Honneur le Maire au Secrétaire de la Compagnie du Chemin de fer de la Rive Nord.

Son Honneur le Maire donne certaines informations concernant son absence de la dernière assemblée des directeurs de la Compagnie du Chemin-de-fer de la Rive Nord et explique les raisons qui l'ont empêché d'assister à cette assemblée, après quoi le Secrétaire-Trésorier fait la lecture de copie d'une lettre adressée par Son Honneur le Maire à A. H. Verret, Sec. de la dite Compagnie de Chemin-de-fer, ainsi que d'une lettre de ce monsieur, en réponse à celle du Maire -

Lettre de A. H. Verret, Sec. Secrétaire, C<sup>ie</sup> du Chemin de fer, Rive N.

Lit une lettre de Mr. N. Bourassa, adressée à Son Honneur le Maire, et contenant l'opinion de ce monsieur quand au mérite des peintures à fresque qui ont été récemment exécutées dans la grande salle de l'Hotel-de-Ville.

Lettre de Mr. N. Bourassa.

Et le Conseil s'ajourne à lundi prochain, le quatre de Novembre, à sept heures et demi du soir.

Ajournement :

J. N. Bureau  
Maire.

H. A. Migon  
Secrétaire-Trésorier.

Lundi, 4 Novembre 1872.  
Pas de Quorum.

Lundi, le quatre de Novembre mil huit cent soixante-et-douze, il n'y a pas eu d'assemblée, aucun des membres n'étant présents, vu qu'il avait été préalablement convenu de remettre l'assemblée au lendemain.

H. A. Migon  
Sec. Trés.

Convocation d'une assemblée du Conseil.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée régulière du Conseil-de-Ville, ce soir, à sept heures, pour affaires générales et de routine.  
Trois-Rivières, 5 Novembre 1872.

(Signé)

J. N. Bureau,  
Maire.

Mardi, le 5 Novembre 1872.

Séance du 5 Novembre  
1872.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, mardi, le cinquième jour de Novembre mil huit cent soixante-et-douze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Secrétaire.  
Et Messieurs les Conseillers: Baptiste,  
Beaumier,  
Bellefeuille,  
Gervais.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances.  
Mardi, le 5 Novembre 1872.  
Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

M. Jofflé Prévost & autres	Hôtel-de-Ville	\$	24 51
" Dumoulin & Rocheleau	Achat de terrain		51 "
" P. L. Craig	Acte notarié		1 50
" L. G. Duval	Enregistrement		1 15
" J. N. Bureau	Télégramme		" 25
M. Secrétaire-Président	2 bottes de paille		" 15
A. A. Genot	afc de décors		3 "
" Prud'homme	Charroirage		" 15
" Henri Panneton	Pose de vitres		1 25
" Adolphe Trudel	Peinture		230 75
" John Dowlan	Ouvrage		2 40
" G. Warnecke	Plantations d'arbres		15 20
" L. C. Gervais	Effets		225 59
" John Held	Peintures à fresque		600 "
" Jos. Parent	Arrestations		1 "
" J. N. Bureau	Intérêt sur un billet		26 67
" A. G. Malhiot	Frais judiciaires		19 "
" J. P. L. Hould	" "		3 30
		\$	1206 84

Respectueusement soumis,  
(Signé) L. C. Gervais, prés.  
Alex. Baptiste,

M. motion

# Mardi, le 5 Novembre 1872.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. Bales,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,  
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adoptée.

2<sup>e</sup> motion.

Requête de Alph. Dubord,  
Sec. Président de l'Union  
St. Joseph.

Proposé par Mr. Lervais,  
Secondé par Mr. Beaumier  
Que la requête de Mr. Alphonse Dubord soit reçue et lue.  
(Requête pour demander l'usage d'une salle dans l'Hôtel-de-Ville pour l'Union St. Joseph) — } Référé à un Comité Général  
Adoptée.

3<sup>e</sup> motion.

Onézime Milot  
destitué comme gar-  
dien de la Commune.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Beaumier,  
Que Onézime Milot soit destitué de sa charge de gardien de la Commune et de l'enclos public et que le Secrétaire-Tresorier soit autorisé à lui en donner avis.

Ajournement.

Passé  
Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le dix-huit du courant, à sept heures et demi du soir.

L. A. M. J. G. G. G.  
Sec. Trésor.

J. N. Bureau  
Maire.

Convocation  
d'une assemblée du  
Conseil.

Au Secrétaire-Tresorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières. }  
Je convoque une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville, ce soir, à sept heures et demi, pour affaires ordinaires.  
Trois-Rivières, 12 Novembre 1872.  
(Signé) J. N. Bureau,  
Maire.

Séance spéciale du  
12 Novembre 1872.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, mardi, le douzième jour de Novembre mil huit cent soixante-douze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Ecuyer,  
Et Messieurs les Conseillers Bales,  
Baptist,  
Beaumier,  
Bellefeuille,

Mardi, le 12 Novembre 1872.

Belleville  
Craig,  
Gervais.

1<sup>re</sup> motion.  
Concernant les terrains vacants du Coteau St. Louis

Proposé par M. Craig,  
Secondé par M. Gervais.

Attendu les développements considérables que prend la ville depuis quelque temps, il devient nécessaire que les terrains vacants de la Seigneurie du Coteau St. Louis soient vendus ou concédés par le Gouvernement dans l'intérêt public;

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir ordonner la vente des terrains de la Seigneurie du Coteau St. Louis, situés en la Cité des Trois-Rivières.

Adoptée.

2<sup>e</sup> motion.  
Concernant les ponts du St. Maurice.

Proposé par M. Baptiste,  
Secondé par M. Beaumier.

Qu'il devient nécessaire de reconstruire les ponts traversant la rivière St. Maurice; et vu que des démarches ont été faites dernièrement auprès du Gouvernement de cette Province à cette fin; et considérant qu'il serait de l'intérêt de la Cité que les dits ponts fussent reconstruits au plus vite et soient sous le contrôle de la Corporation de la Cité;

Qu'il soit résolu que la Cité des Trois-Rivières reprenne les dits ponts et les rebâtisse avec tel aide qu'il sera possible d'obtenir du Gouvernement.

Que copie de la présente résolution soit transmise à M. G. Malhiot, Sec., le membre de cette ville, le priant de faire valoir auprès du Gouvernement les droits réclamés par la Cité.

Adoptée.

3<sup>e</sup> motion.  
Elargissement de la rue Julie

Proposé par M. Beaumier,  
Secondé par M. Craig.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte notarié par lequel la Corporation du Collège St. Joseph des Trois-Rivières cède gratuitement à la Corporation de cette Cité une lisière de terrain sur le front de leur morceau de terre joignant la rue Julie de trois pieds ou environ de profondeur à un bout de la dite lisière de terrain et de deux pieds ou environ à l'autre bout.

Adoptée.

Mardi, le 12 Novembre 1872.

Rapport de la Compagnie du Feu N° 3.

Lû un rapport des procédés de l'assemblée des membres de la Compagnie du Feu N° 3, par lequel il appert qu'à la dite assemblée les membres suivants ont été élus officiers de cette Compagnie, savoir:

- Edmond Buisson, Capitaine,
- Morice Godin, Lieutenant,
- Arthur Gauthier, Secrétaire,
- Jérémie René, Ingénieur,
- Octave Dubé, Assiet. Ingénieur,

et demandant au Conseil d'approuver les dites nominations d'officiers - Référé à un Comité Général du Conseil.

Requête des anciens officiers et de certains membres de la Compagnie du Feu N° 3 -

Requête des anciens officiers et de plusieurs membres de la Compagnie du Feu N° 3 se plaignant des procédés de l'assemblée des membres de cette Compagnie tenue le 6 du courant pour l'élection des officiers de la Compagnie, et demandant que les nominations et choix d'officiers alors faits ne soient pas approuvés par le Conseil et que certains pouvoirs soient accordés aux officiers de la Compagnie pour la punition des membres qui se rendent coupables de désobéissance ou de mauvaise conduite.

Référé à un Comité Général du Conseil

Ajournement pour une demi-heure.

Le Conseil s'ajourne alors pour une demi-heure.

Le Conseil s'étant de nouveau réuni, Son Honneur le Maire annonce que le Comité Général, auquel avait été référé les rapport et requête des membres de la Compagnie du Feu N° 3, a pris ces documents en considération et qu'il fera rapport à la prochaine séance du Conseil -

Ajourné à lundi prochain.

Et le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain, le dix-huit du courant, à sept heures et demi du soir.

J. A. Miron, Sec. Trés.

[Signature] Maire.

Séance du 18 Novembre 1872.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le dix-huitième jour de Novembre mil huit cent soixante-et-douze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur

Lundi, le 18 Novembre 1842.

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Curé,  
Et Messieurs les Conseillers A. H. Pales,  
P. Beaumier,  
F. H. Bellefeuille,  
J. C. H. Craig,  
L. E. Gervais,  
O. Latreille,  
James Shortis.

Rapport du Comité des  
Finances.

Rapport.

Lundi, le 18 Novembre 1842.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paie-  
ment des comptes suivants:

A l'Inspecteur	Paie d'office	\$	17 81½
" Edouard Peterson	Charroiyage		6 "
" Frs. Guilbault	"		6 "
" la Compagnie du Feu N. 1	Primes		13 "
" do " " 2	"		8 "
" do " " 2	Salaires		30 "
" Joseph Mathou	Ouvrage de sellier		21 10
" Odilon Gauthier	" " "		2 10
" C. A. Hart et autres	Intérêt sur obligation		263 04
" C. G. Hart	" " "		32 "
" D. Radeaux	Rentes de terrains		3 "
" L'Evêché	" " "		8 "
" Frs. Dusault	Commission		6 10
" Frs. Guillemette & autres	Menuisiers		55 66
" Olivier Frigon	Charroiyage		30 "
" David LeFrancois	Charroiyage		57 "
" Femme Cadoret	Lavage		60 "
" C. J. Maxwell & Co	Bois		37 41
" M <sup>re</sup> Bazile Veveux	Ouvrage de ferblantier		7 73
Au Secrétaire-Trésorier	1 telegramme		60 "
A Ach. Genot	Décor		142 "
" Marc. St-Jean	Charroiyage		1 57
" Comp <sup>ie</sup> d'Ass <sup>ee</sup> Royale	Prime		40 "
" J. B. Ringuette	Criée publique		50 "
" L. Warnecke	Plantation d'arbres		2 30
" Phil. Jourdain	2 quarts de clou		10 50
	A reporter		7157 ½

Lundi, le 18 Novembre 1872.

		Report of	415 7/2
A. Jos. Panneton	Écordes de bois		12 "
" M. Sarrazin	Ferrures, etc.		25 70
" Joseph Parent	Arrestation		" 30
" do	"		2 40
" G. A. Fearon	"		1 "
" do	"		1 "
M. Greffier de la Paix	Timbres		9 30
" do	"		8 20
" do	"		17 55
A. l'Inspecteur	"		1 70
		\$	492 92 1/2

Respectueusement soumis,  
(Signé) L. E. Gervais, Prést.  
J. C. H. Craig.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. Latreille,  
Secondé par Mr. Beaumier.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adoptée.

Rapport du Comité Gé-  
néral sur demande et  
requête de la Compagnie  
du Feu N<sup>o</sup> 3.

Rapport.

Le Comité Général de ce Conseil auquel ont été référées les de-  
mande et plainte des membres de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3, a  
l'honneur de faire rapport; attendu que par suite d'un malen-  
tendu entre les membres de la Compagnie, plusieurs d'entre eux n'  
ont pu assister à l'assemblée générale des membres de cette Compa-  
gnie pour l'élection de ses officiers, il suggère, en conséquence, que  
l'élection faite dernièrement des officiers devrait être recommencée  
vendredi prochain, après qu'avis suffisant aura été donné aux  
membres qui ont droit de vote; et que les anciens officiers de-  
vraient être continués dans leurs charges jusqu'à ce que le ré-  
sultat des prochaines élections soit approuvé par votre Conseil.  
Le 18 Novembre 1872.

Respectueusement soumis,  
(Signé) J. N. Bureau,  
President

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Gervais,  
Secondé par Mr. Shortie,

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil sur les re-  
quêtes et demandes de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 soit adopté.  
Adoptée.



Lundi, le 18 Novembre 1842.

Rapport du Comité des Chemins pour offrir à Mr. Japh. Gauthier #168.66. comme prix de terrain pour élargir la rue des Forges.

Rapport.

Le Comité des Chemins a l'honneur de faire rapport qu'il a pris en considération la demande verbale faite par Mr. Jéphirin Gauthier, par le ministère de Mr. De Noncourt, d'être payé d'une certaine lisière de terrain sur le front de son emplacement, rue des Forges, qu'il a livré pour l'élargissement de la dite rue, et il est d'opinion qu'une somme de cent-soixante-et-huit piastres et soixante-et-six centins devrait être payée pour ce terrain, étant au taux de trente-trois centins et un tiers par pied, pris par Messrs. Robichon & frère pour un terrain acquis d'eux pour la même fin.

Respectueusement soumis.

ce 18 Novembre 1842.

(Signé)

J. C. St. Craig,  
Président.

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Gervais,  
Secondé par M. Balcer,

Que le rapport du Comité des Chemins pour achat de terrain de Mr. Jéphirin Gauthier soit adopté.

Adoptée.

Rapport de l'Inspecteur de-Ville.

Rapport.

A Son Honneur le Maire  
Et à Messieurs les Conseillers  
de la Cité des Trois-Rivières

Le soussigné, Inspecteur de-Ville, a l'honneur de faire rapport que, conformément aux dispositions des règlements de la Cité et aux instructions qui lui ont été données, il a institué des poursuites contre Mr. Joseph Robichon pour contravention au règlement qui défend de couvrir les bâtisses en bois dans certaines parties de cette Cité, et contre Messrs. M. M. Balcer, Frs. Rocheleau, Frs. Gelinas et Henri Lajoie pour contravention au règlement qui défend de suspendre des effets ou marchandises en dehors des magasins; que ces poursuites ont été respectivement remises au 20 et au 22 du courant.

Poursuite contre Mr. Joseph Robichon

Poursuites contre Messrs. Balcer, Rocheleau, Gelinas et Lajoie

Gardien de la Commune et de l'enclos public.

Qu'il serait nécessaire qu'un gardien de la Commune et de l'enclos public et allumeur des fanaux au pétrole fut nommé sans retard.

Le tout est respectueusement soumis.

Trois-Rivières.

Lundi, le 18<sup>e</sup> Novembre 1872.

234

Trois-Rivières, 18 Novembre 1872.

(Signé)

Ovide Rocheleau,

Inspecteur de-Ville.

Lettre de C. B. Genest, Ccuier.

Lettre de C. B. Genest, Ccuier, reclamant \$30<sup>00</sup> de dommages causés à un cheval, un harnais et une voiture, par suite du mauvais état du chemin, sur la rue Bonaventure.

4<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Bellefeuille,

Secondé par Mr. Craig,

Que les requêtes de Messrs. Jacques Vigneau et Joseph Robichon soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Mr. Jacques Vigneau.

Requête de Mr. Jacques Vigneau demandant qu'il ne lui soit chargé que \$10<sup>00</sup> pour l'usage du quai de la Corporation depuis le mois de juin dernier, au lieu de \$25<sup>00</sup> qui lui ont été demandées.

Référé au Comité des Chemins et Grèves.

Requête de Mr. Joseph Robichon.

Requête de Mr. Joseph Robichon demandant la permission de racher de couvrir en bardeaux, une couverture déjà commencée à une maison en briques qu'il fait actuellement construire, sur la rue Roppe.

5<sup>e</sup> motion

Proposé par Mr. Gervais,

Secondé par Mr. Latreille,

Que les conclusions de la requête de Mr. Joseph Robichon soient rejetées.

Adoptée sur division de 4 pour et 3 contre.

Pour :

Messrs. Gervais,

" Shortis,

Balcer,

Latreille. 4.

Contre :

Messrs. Bellefeuille,

Beaumier

Craig 3.

6<sup>e</sup> motion.

Pour fixer au Vendredi les réunions des comités.

Proposé par Mr. Bellefeuille,

Secondé par Mr. Shortis.

Attendu que par suite de l'augmentation des affaires dont ce Conseil doit s'occuper, il est devenu désirable que toute question, rapport ou requête référé à aucun des Comités du Conseil soit pris en considération par tel comité en un temps autre que celui qui aura été fixé pour les assemblées du dit Conseil; qu'il soit résolu: qu'à l'avenir tout comité auquel aucune requête ou autre document aura été référé pour en faire rapport à ce Conseil, devra s'assembler

Lundi, le 18 Novembre 1872.

à l'Hôtel-de-Ville, le vendredi qui précédera la prochaine assemblée du Conseil, à sept heures et demi du soir, pour considérer aucun tel document et préparer le rapport qui devra en être présenté au Conseil.

Adoptée.

Avis de motion par  
M<sup>r</sup>. Onésime Gatreille.

Je donne avis qu'au temps et en la manière voulue par les règlements de ce Conseil, je ferai motion que le chapitre 26 des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Inspecteurs de clôtures et fossés", soit amendé.

En Conseil, ce 18 Novembre 1872.

(Signé)

Onésime Gatreille.

Avis de motion pareille.  
A. M. Balcer.

Je donne avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je ferai motion que le règlement intitulé: "Chapitre XXX, Règlement pour amender le Chapitre VII des règlements de ce Conseil concernant les Chemins et Grèves", soit amendé de manière à permettre aux marchands et autres de placer des échantillons ou enseignes de leurs effets en dehors de leurs magasins, pourvu que les dits effets n'excedent pas de plus de six pouces le mur ou façade des dits magasins.

En Conseil, ce 18 Novembre 1872.

(Signé)

Henry M. Balcer.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le vingt-cinq du courant, à sept heures et demi du soir, et la séance est close.

J. N. Bureau  
Maire.

J. A. Migou  
Sec. Trés.

Séance du 25 Nov. 1872

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le vingt-cinquième jour de Novembre mil huit cent soixante-et-douze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Ceuier,  
Et Messieurs les Conseillers Balcer,

Baptist,

Beaunier,

Craig,

Genvais,

# Lundi, le 25 Novembre 1872.

Gervais,  
Latreille,  
Shortie.

Rapport du Comité des  
Finances.

Rapport.

Lundi, le 25 Novembre 1872.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été présentés, et il recommande le paiement des suivants: -

A. E. Chanteloup	Gazeliers	\$ 209	" "
" Joseph Fournier	Ouvrage	4	" "
" Normand & Gerin	Annales & Impressions	175	12
Aux Employés du Conseil	Salaires	145	33
A. D. M <sup>re</sup> Vallières	Intérêt sur billets	130	" "
" W <sup>m</sup> Drum	Meubles	158	30
Au Secrétaire Trésorier	John Meld	300	55
A. Robichon & fils	Bois	3	60
" C. Garth & Co	% de fournaise	250	05
" Narcisse D. Jean	Charroirage	"	8 1/2
Au Secrétaire Trésorier	1 télégramme	"	25
A la Comp <sup>ie</sup> du Feu N. 1	Prime	3	" "
" " do " " " 3		5	" "
" Henri Deslauriers	Charroirage d'eau	"	30
" do		3	10
" Adolphe Marie	" "	1	60
Au Secrétaire Trésorier	1 affiche	"	05
" do	Intérêt sur argent	11	14
A la C <sup>ie</sup> d'Acqueduc	Compte pour eau	29	16
		\$ 1430	42 1/2

Vote Comité fait de plus rapport que l'estimation de la propriété de M. Pierre Dico-teau, rue du Fleuve, par les anciens rôles, comprenait sa propriété de la rue S<sup>te</sup> Antoine de même que celle de la rue du Fleuve, mais que par le rôle d'évaluation de cette année, ces deux propriétés ont été évaluées séparément; que, considérant que l'évaluation faite cette année de la propriété de la rue du Fleuve est la vraie valeur des deux propriétés, il suggère que les taxes imposées sur la propriété, rue S<sup>te</sup> Antoine, soient remises et effacées des livres de compte du Secrétaire Trésorier

Deduction sur taxes  
dûes par Pierre Dico-  
teau.

Lundi, le 25 Novembre 1872.

Taxes, etc., dues par John Turnet.

secrétaire Trésorier.

Notre Comité recommande aussi que le Secrétaire-Trésorier devrait prendre de suite des mesures pour faire payer à Mr. John Turnet, le montant dû à la Corporation pour taxes, assurance sur sa propriété et intérêt sur emprunt de débentures, ce Conseil n'ayant pas le droit, d'après la loi, de faire aucune remise sur ses dettes et taxes.

Assurance de la propriété de Mr. Uldoric Martel, père, sur propriété, rue Bonaventure.

De plus, que le Secrétaire-Trésorier notifiât Mr. Uldoric Martel de transporter à ce Conseil la police d'assurance sur les propriétés qu'il a acquises de la succession de feu C. P. de Niveville, Cev, et dans le cas de négligence à faire ce transport, que le Secrétaire-Trésorier fasse assurer ces propriétés aux frais du dit Mr. Martel, afin de garantir ce Conseil pour le montant qui lui est dû sur prêt fait au dit feu Mr. de Niveville.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 25 Novembre 1872.

(Signé) L. C. Gervais, Prés.  
J. C. A. Craig.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. Shortis,  
Secondé par Mr. Beaumier,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Passé.

Rapport du Comité des Chemins, sur requêtes de Joseph Pannetou et Joseph Duval.

Rapport.

Le Comité des Chemins, auquel ont été référées les requêtes de Joseph Pannetou et Joseph Duval, a l'honneur de faire rapport qu'il est d'opinion que ces personnes devraient être continués respectivement dans la charge d'entretenir certains chemins d'hiver, et que le dit Joseph Pannetou, outre l'entretien des chemins dont il était chargé l'année dernière, soit de plus obligé d'entretenir le trottoir autour du marché au foin et celui en front du terrain de l'Hôtel-de-Ville, y compris les deux passages du dit Hôtel-de-Ville et une allée pour conduire aux rues Alexandre et Royale, et qu'il soit alloué pour l'entretien de ces divers chemins et rues, la somme de cent vingt piastres, payable aux époques ordinaires; que Joseph Duval soit continué dans la charge de l'entretien de certains chemins aux conditions

Lundi, le 25 Novembre 1872.

sur requête de Jacques Vigneau.

tions et pris de l'année dernière. -  
Votre Comité fait de plus rapport que la requête de M<sup>r</sup> Jacques Vigneau, demandant une réduction sur le pris de l'usage du quai de la Corporation devrait être rejetée et que le Secrétaire-Trésorier ait instruction de collecter de suite le montant demandé.

Respectueusement soumis  
Trois-Rivières, 25 Novembre 1872  
(Signé) J. C. H. Craig  
Président

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup> Beaumier,  
Secondé par M<sup>r</sup> Baptiste,  
Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.  
Adoptée

Rapport de l'Inspecteur de Ville

Rapport  
A Son Honneur le Maire  
Et à Messieurs les Conseillers  
de la Cité des Trois-Rivières

Feu chez M<sup>r</sup> Pierre Bourri

Le soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport que le 22 du courant, le feu s'est déclaré dans un hangard en arrière du magasin de M<sup>r</sup> Pierre Bourri, rue du Platon et a causé peu de dommages.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 s'y est rendue la première avec 30 hommes; la Compagnie N<sup>o</sup> 1 était la seconde avec 20 hommes. La Compagnie des Sapeurs avait 18 hommes et la Compagnie N<sup>o</sup> 2, avait 15 hommes.

Les première et troisième barriques d'eau ont été fournies par Henri Deslauriers et la seconde par Adolphe Marie.

Joseph Gourmier.

Le soussigné, Inspecteur de Ville, fait de plus rapport que Joseph Gourmier acceptera la charge de gardien de la Commune, et de l'enclor public, des fanais à l'huile et d'engagé pour tous travaux que la Corporation pourra requérir de lui, au pris de dix-huit piastres par mois, pour les six mois commençant au 1<sup>er</sup> Novembre, et de vingt-deux piastres par mois pour les six mois d'été, avec en sus le logement gratis dans la maison de la Commune. -

Le tout est respectueusement soumis.  
Trois-Rivières, 25 Novembre 1872  
(Signé) Ovide Rochbeau  
Inspecteur de Ville.

Lundi, le 25<sup>e</sup> Novembre 1872.

3<sup>e</sup> motion

M<sup>r</sup> Joseph Fournier nommé gardien de la commune de l'enclos public &c.

Proposé par M<sup>r</sup> Lerois

Secondé par M<sup>r</sup> Shortier

Que Joseph Fournier soit engagé au service de la Corporation aux conditions mentionnées dans le rapport de l'Inspecteur de Ville, et que le Secrétaire-Treasurer soit autorisé à passer un acte sous seing privé à cet effet, avec le dit Joseph Fournier.

Adoptée.

Procès-verbal de Meesere, Elgear B. Aubry et Théodule S<sup>t</sup> Pierre.

Lû un procès-verbal de Meesere, Elgear Benjamin Aubry et Théodule S<sup>t</sup> Pierre, Inspecteurs de Clotures et fossés, concernant le cours d'eau qui se trouve dans le Quartier S<sup>t</sup> Ursule de cette Cité.

Nomination des officiers de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3

Ordo de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 informant le Conseil que les officiers dont les noms suivent ont été élus, savoir:

Edmond Diesson,	Capitaine
Morice Godin,	Lieutenant
Arthur Gauthier,	Secrétaire
Trefflé Sawyer	Sergent
Jérémie René	Ingénieur

4<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup> Lerois

Secondé par M<sup>r</sup> Craig

Que les élections d'officiers faites le 22 du courant par les membres de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3, soient ratifiées et approuvées.

Adoptée.

5<sup>e</sup> motion

Achat du terrain de M<sup>r</sup> Edmond Lélinais au prix de \$1,900<sup>00</sup>

Proposé par M<sup>r</sup> Lerois

Secondé par M<sup>r</sup> Baptist

Résolu que l'offre de M<sup>r</sup> Edmond Lélinais de vendre sa maison et terrain pour la continuation de la rue S<sup>t</sup> Charles pour la somme de dix-neuf cents piastres soit acceptée et que Son Honneur le Maire soit autorisé de passer un acte à cet effet.

Cette motion ayant été mise aux voix, a été adoptée sur division de 3 pour et 2 contre, savoir:

Pour:  
Meesere. L. E. Lerois,  
P. Beaumier,  
Alex<sup>e</sup> Baptist.

Contre:  
Meesere. J<sup>r</sup> Shortier,  
J. C. H. Craig.

Moved by

Lundi, le 25<sup>e</sup> Novembre 1872.

6<sup>e</sup> motion

Moved by J. C. H. Craig  
Seconded by J. Shortie,

Grand-Salle Louis  
à 10<sup>h</sup> Clark pour \$10<sup>00</sup>

That the use of the concert-room be granted to the Misses Clark for the sum of ten dollars for one evening.

Pour:	Contre:
Messrs. J. Shortie,	M <sup>rs</sup> J. C. Lavoisier
J. C. H. Craig,	
P. Beaumier,	
Alex <sup>d</sup> Baptist.	

Adoptée sur division de 4 pour et 1 contre.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le (9) neuf Décembre prochain, à sept heures et demi du soir, et la séance est close.

J. N. Bureau  
Maire.

Sec. G<sup>ral</sup>.

Convocation d'une  
Assemblée du Conseil.

A Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois Rivières }

Nous convoquons une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville, ce soir à sept heures et demi, pour prendre en considération un projet de règlement concernant les chemins et grèves.

Trois Rivières, le 2 Décembre 1872.

(Signé) Henry M. Balcer  
J. C. H. Craig

Siéance du 2 Décembre  
1872.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, convoquée par Messieurs Henry M. Balcer et J. C. H. Craig, et tenue en l'Hotel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le deuxième jour de Décembre mil huit cent soixante-et-douze, à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. N. Bureau, Ecuier  
et Messieurs les Conseillers Balcer  
Baptist  
Beaumier

Bellefeuille



Lundi, le 2 Décembre 1872.

Bellefeuille,  
Craig,  
Cervais,  
Shortier.

1<sup>re</sup> motion

Pour amender le Chapitre  
XXX des règlements de ce  
Conseil.

Proposé par M<sup>r</sup> Balcer  
Secondé par M<sup>r</sup> Craig.

Que le règlement intitulé, Chapitre XXXI, règlement  
pour amender le Chapitre XXX des règlements de ce Conseil,  
intitulé: Règlement pour amender le Chapitre VII des  
"règlements de ce Conseil intitulé: Règlement concernant le  
"Département des Chemins et Grèves", passé le dit huitième  
jour d'Octobre mil huit cent soixante-et-douze, soit main-  
tenant lu, passé et adopté.

2<sup>e</sup> motion

En amendement à la 1<sup>re</sup>  
motion

Proposé par M<sup>r</sup> Shortier,  
Secondé par M<sup>r</sup> Baptiste.

En amendement à la motion de M<sup>r</sup> Balcer, secondé  
par M<sup>r</sup> Craig, que la considération de la dite motion soit  
remise à la prochaine séance. —

Adoptée sur division de 4 pour et 3 contre.

Pour:

Messrs. L. E. Cervais  
J<sup>r</sup> Shortier  
F. H. Bellefeuille  
M<sup>r</sup> Baptiste.

Contre:

Messrs. P. Beaumier,  
J. C. H. Craig  
H. M. Balcer.

3<sup>e</sup> motion

Pour nommer un Comité  
chargé de la surveillance de  
l'Hotel de Ville et du Carré  
Champlain.

Proposé par M<sup>r</sup> Beaumier  
Secondé par M<sup>r</sup> Craig

Qu'un Comité chargé de la surveillance de l'Hotel de  
Ville et du Carré Champlain soit nommé et que ce Comité se  
compose de Messrs. Shortier, Balcer et Baptiste.

Adoptée

Lettre de M<sup>r</sup> Léphirin  
Gauthier.

Lu une lettre de M<sup>r</sup> Léphirin Gauthier informant le  
Conseil qu'il refuse d'accepter la somme de cent soixante-huit  
francs et soixante-vingt centimes comme prix et valeur d'une partie  
de son terrain sur la rue des Forges, qu'il a cédé à la Corpora-  
tion de cette Cité, pour l'élargissement de la dite rue; et infor-  
mant de plus le dit Conseil qu'il a nommé M<sup>r</sup> Hubert Dussault  
son arbitre ou expert pour procéder conjointement avec l'expert  
qui serait nommé par ce Conseil.

Proposé par

242

Lundi, le 2 Décembre 1872.

4<sup>e</sup> motion  
Nommant M<sup>r</sup> O. Le Hamel  
père, expert de la Corporation  
dans l'affaire de M<sup>r</sup> L<sup>e</sup>  
Gauthier.

Proposé par M<sup>r</sup> Shortes,  
Secondé par M<sup>r</sup> Craig,

Que M<sup>r</sup> O. L. Hamel, père, soit nommé expert de ce  
Conseil pour estimer, en conformité aux dispositions de la  
trente-septième section de l'acte d'incorporation de cette Cité, la  
valeur réelle du terrain que M<sup>r</sup> Léphirin Gauthier a livré  
pour l'élargissement de la rue des Forges, en front de  
sa propriété sur la dite rue, et ce, conjointement avec M<sup>r</sup>  
Hubert Dussault, l'expert nommé par le dit M<sup>r</sup> Léphi-  
rin Gauthier, pour faire la dite expertise.

Adoptée.

La séance est alors close.

L. Bureau  
Maire.

Sec. Trés.

Lundi, le 9 Décembre  
1872.

Lundi, le neuf de Décembre mil huit cent soixante-et-douze,  
étant un jour de fête légale (célébration de l'Immaculée Concep-  
tion), le Conseil de Ville des Trois-Rivières ne s'est pas assem-  
blé.

L. Bureau  
Sec. Trés.

Convocation d'As-  
semblée -

Au Secrétaire Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée régulière du Conseil de Ville  
des Trois-Rivières, ce soit, à sept heures et demi, pour affaires gé-  
nérales.

Trois-Rivières, 10 Décembre 1872.

(Signé)

J. N. Bureau,  
Maire.

Séance du 10 Décembre  
1872.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite  
Cité, mardi, le dixième jour de Décembre mil huit cent soix-  
ante-et-douze, à sept heures et demi du soir, en la manière  
et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient pré-  
sents:

Messieurs

Mardi, le 10 Décembre 1842.

Monsieur le Pro-Maire  
Et Messieurs les Conseillers

L. E. Gervais,  
H. M. Balcer,  
A. Baptist,  
P. Beaumier,  
F. A. Bellefleur,  
J. C. H. Craig.

Rapport du Comité des  
Finances.

Rapport.

Mardi, le 10 Décembre 1842.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander  
le paiement des comptes suivants:

A Pierre Pepin	Charroiyage	\$	" 42
" Frédéric Dupresne	"		" 15
Au Secrétaire Trésorier	Traite de banque		" 25
A Frs. Perron	Ouvrage		" 50
" Adolphe Duval	"		2 50
" Viger & Sarrjet	Pose d'un écusson		12 "
" James Shearet	26 chassie Doubles		26 42
" Femme J. B. Cadoret	Ouvrage		" 30
Au Secrétaire Trésorier	Traite de banque		" 28
" do	Fret		5 95
A Pierre Gauriois	1 cordon de bois		" 40
Au Greffier de la Paix	Timbres		17 40
" do	"		3 30
A Che. Stérou	Arrestation		1 "
" Pe. Poliquin	Intérêt sur 1 billet		52 50
" Théophile Larue	" " 1 "		39 18
" Ovide Rocheleau	Commission sur collections		5 62
" J. N. Bureau	Frais de voyage		25 "
Au Secrétaire Trésorier	Écritures et télégrammes		2 "
A Antoine Dusault	Écritures		2 25
Au Secrétaire Trésorier	Frais de port		" 40
A la Comp <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 3	Salaires		30 "
" " do " " " 3	Primes		13 "
" Gs. Rivard	Transport d'une pompe		" 50
" Adolphe Marie	" " "		" 50
" P. L. Craig	Actes notariés		3 "
" O. J. Namel	Frais d'expertise		5 "
" Le Lampron	Ouvrage		12 "
	A reporter	\$	262 42

Mardi, le 10 Décembre 1872.

		Report \$	262	42
A. Milaine Panneton	7 cordes de bois		28	" "
Au Secrétaire Trésorier	2 calendriers		"	10
A Joseph Bourmier	Salaires		3	" "
" la Comp. " du Richelieu	Fret		7	75
" J. F. Gaudet	Arpentages		15	" "
		\$	316	27

Respectueusement soumis,  
 (Signé) L. C. Gervais,  
 " J. C. St. Craig,  
 " Alex<sup>e</sup> Raptist.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. Beaumier,  
 Secondé par Mr. Bellefeuille,  
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
 Adoptée.

Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.  
 Concernant les chemins d'hiver ci-devant entretenus par Joseph Panneton.

Rapport.  
 A son Honneur le Maire  
 Et à Messieurs les Conseillers.  
 Le soussigné, Inspecteur-de-Ville, a l'honneur de faire rapport que Joseph Panneton, père, a refusé d'entreprendre l'entretien de certains chemins d'hiver aux prix et conditions fixés par votre Conseil; en conséquence, vu le mauvais état de ces chemins, sur l'avis de quelques conseillers, votre inspecteur a employé des hommes à la journée pour faire ces travaux, en attendant que votre Conseil décide à ce sujet.

Respectueusement soumis.  
 Trois-Rivières, 10 Décembre 1872.  
 (Signé) Ovide Rocheleau,  
 Inspecteur-de-Ville.

Rapport d'experts pour évaluer le terrain pris sur l'emplacement de Jéphirin Gauthier pour élargir la rue des Forges.

Lu un rapport de Messrs. O. J. Hamel père, et Hubert-Dusault, experts nommés par le Conseil de cette Cité et par Sieur Jéphirin Gauthier, pour évaluer une certaine lisière de terrain prise sur l'emplacement du dit Jéphirin Gauthier, sur la rue des Forges, pour l'élargissement de la dite rue; lesquels estiment la valeur du dit terrain à quarante centins du pied carré formant en tout cent quatre-vingt-six piastres et quarante centins pour quatre cent soixante et six pieds, mesure française, qui contient la dite lisière

Mardi, le 10 Décembre 1872.

2<sup>e</sup> motion.  
Offres réelles à Géphirin  
Gauthier.

de terre.

Proposé par Mr. Baptist.

Secondé par Mr. Craig.

Que le Secrétaire-Tréorier soit autorisé à faire faire des offres réelles à Monsieur Géphirin Gauthier de la somme de cent quatre-vingt-six piastres et quarante centins, montant alloué au dit Gauthier comme prix et valeur d'une lisière de terrain prise sur le front de son emplacement pour l'élargissement de la rue des Forges par les experts nommés par ce Conseil et par le dit Géphirin Gauthier.  
Adoptée.

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Balcer.

Secondé par Mr. Bellefeuille.

Que la considération du règlement pour amender de nouveau le règlement des chemins soit remise à la prochaine séance.

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Craig.

Secondé par Mr. Beaumier.

Que les requêtes de Messrs. Joseph Châteauneuf et autres et Albert Cadoret et autres soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Joseph Châteauneuf et autres.

Requête de Joseph Châteauneuf et autres se plaignant d'un procès-verbal d'un cours d'eau sur les emplacements de la rue St. Paul, fait par Messrs. Elzias Aubry et Théodule St. Pierre, Inspecteurs de clôtures et fossés, et demandant qu'ils soient déchargés de leur part de l'entretien du dit cours d'eau et que l'entretien de ce cours d'eau, soit, à l'avenir, à la charge de la Corporation.

Requête de Albert Cadoret et autres.

Requête de Messrs. Albert Cadoret et autres, barbiers, et de plusieurs citoyens de cette cité demandant qu'il soit passé un règlement pour défendre aux dits barbiers d'exercer leur métier le dimanche et pour punir par l'amende toute personne qui enfreindra les dispositions du dit règlement.

5<sup>e</sup> motion.

Proposed by Mr. Balcer.

Seconded by Mr. Craig.

Pour faire préparer un estimateur du coût approximatif de la continuation de la

That the committee charged to enquire about & purchase the necessary lots for opening the next street, be asked to give a detailed

Mardi, le 10 Décembre 1872.

la rue St. Charles et un état de la position financière actuelle de la Corporation.

\* 6<sup>e</sup> motion.  
Ajournement.

detailed account of the probable cost necessary to open said street, and further, that our secretary-treasurer be desired to give a statement of the present position of the Corporation, if such a sum to defray the expenses of the said road are in his hands, or if he expects to be in a position to meet the said expenses between now and the first of May next.

(Voir ci-bas pour cette motion) —

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne à lundi, le 23 du courant, à sept heures et demi du soir.

*L. H. Migon*  
Sec. Trés.

*L. P. Prouais*  
Pro-Maire

\* 6<sup>e</sup> motion.

Omise par erreur dans le procès-verbal de la séance du 10 Décembre 1872. —

Requête au Lieutenant-Gouverneur pour un Magistrat Stipendié.

Proposé par Mr. Craig,  
Secondé par Mr. Baptiste.

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de cette Province, au nom de ce Conseil, représentant les nombreuses raisons pourquoi un magistrat stipendié, ou un recorder devrait être nommé le plus tôt possible pour la Cité et le district des Trois-Rivières.

Adoptée.

N.B. Cette motion a été omise par erreur dans le procès-verbal ci-dessus des procédés du Conseil à sa séance du dix de Décembre 1872.

*L. H. Migon*  
Sec. Trés.

*L. P. Prouais*  
Pro-Maire.

Séance du 23 Décembre 1872.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le vingt-troisième jour de Décembre mil huit cent soixante-et-douze, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: —

Son Honneur le Maire,

Et Messieurs les Conseillers

J. N. Bureau, Secrétaire,

N. M. Bales,

Alex. Baptiste,

P. Beaumier,

J. W. Bellefeuille

L. G. Gervais.

Rapport du Comité des Finances.

Lundi,

Lundi, le 23 Décembre 1872.

Rapport du Comité des  
Finances.

Lundi, le 23 Décembre 1872.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le  
paiement des comptes suivants:—

M. l'Inspecteur	Paiement	\$	11 92½
" Zéphirin Gauthier	Achat de terrain		186 40
" P. L. Craig	Acte notarié		1 " "
" Adolphe Friedel	Ouvrage à Peinture		23 " "
" Geo. Duprien	Ouvrage		2 50
" Jos. Duval	30 balles		" 45
" Chas. Garth & Co	apc de fournaise		300 " "
Aux Sec. Trés.	1 traite de banque		" 25
A Jacques Larivière	Ouvrage		16 " "
" Louis Dusault	1 bouteille de whiskey		" 45
" Jean Giroux	Charroirage Eau		" 20
" Louis Duval	"		" 12½
" J. E. Normand	1 pupitre		12 " "
" Robichon & Fric	Effets		34 94
" Joseph Duval	Charroirage		" 8½
" D <sup>m</sup> e V <sup>m</sup> e Marie	Ouvrage		1 30
" Ant. Garceau	2 voy. de bois		3 60
" Michel Landry	1 " " "		1 80
" D <sup>m</sup> e V <sup>m</sup> e Bourdages	Cene & Rentes		22 89
Aux Secrétaire Trésorier	Intérêt sur emprunt de \$800		18 57
A Léandre Abel	Subside au vapeur "Dixie"		300 " "
Aux Docteur Gervais	Vaccination		13 25
A J. N. Bureau	Frais de voyage		15 " "
Aux Secrétaire Trésorier	2 télégrammes		12 4
A Joseph Bernaquez	Ramonnage		45 " "
" Joseph Fournier	3 clefs		" 30
" Colbert Godin	Arrestation		1 50
" P. Lassalle	Inspection de poids		1 " "
" John M. Dougall & Sons	Effets		21 01
" la Comp <sup>ie</sup> du Gaz	Eclairage		295 10
Aux Employés du Conseil	Salaires		163 33
" Greffier de la Paix	Frais de poursuite		9 95
" do	" " "		9 95
" do	" " "		10 05
" do	" " "		9 95
		\$	1535 50½

Lundi, le 23 Décembre 1872.

Respectueusement soumis,  
(Signé) L. E. Gervais, Prêt.  
Alyx. Baptiste

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M. Beaumier,  
Secondé par M. Bellefeuille,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté  
Adopté.

Rapport du Secrétaire  
Trésorier, concernant  
l'état des finances de  
la Corporation.

Rapport.  
A Son Honneur le Maire  
Et à Messieurs les Conseillers  
de la Cité des Trois Rivières.

Le Secrétaire Trésorier, soussigné, conformément à une  
résolution de votre Conseil, passée à sa séance du dix du cou-  
rant, lui enjoignant de préparer un état de la position financière  
actuelle de la Corporation et des moyens qu'il peut avoir en  
main pour rencontrer les frais et dépenses nécessaires pour  
l'ouverture d'une rue pour prolonger la rue St. Charles jusqu'à  
la rue des Pins, a l'honneur de soumettre à votre Conseil les  
différents états ci-annexés qui constatent:-

1<sup>o</sup> Que le montant total des dettes dues par la Corporation  
sur obligations, billets, rentes foncières, constituts et comptes  
courants, est de \$49,024.00

2<sup>o</sup> Que les échéances des susdites dettes sont comme suit,  
savoir:-

Payable à demande	\$ 9,656.16
" en 1873	12,930.00
" " 1874	7,000.00
" " 1877	5,200.00
" " 1879	6,576.00
" " 1881	4,000.00

3<sup>o</sup> Que le montant des intérêts payables annuellement sur  
les susdites dettes est de \$ 3,612.92

4<sup>o</sup> Que les revenus probables de la Corporation, provenant de  
toutes sources, seront d'environ \$15,100.00

5<sup>o</sup> Que les dépenses probables de la Corporation, pendant la  
dite année, seront en tout d'environ \$24,700.00

6<sup>o</sup> Qu'au 30 de Novembre dernier, il était dû à votre Secré-  
taire Trésorier, pour excédant des dépenses sur les recettes \$1,013.25 1/2

En conséquence, votre Secrétaire Trésorier doit déclarer qu'il  
n'a pas entre ses mains les fonds nécessaires pour payer les  
terrains

pendant la présente  
année,  
L. E. G.



Lundi, le 23 Décembre 1872.

terrains sur lesquels passera la rue projetée et pour faire face aux frais d'ouverture, clôturage, trottoirs, etc, de la dite rue, et qu'il sera nécessaire, à cette fin, de contracter de nouveaux emprunts.

Notre Secrétaire croit de plus devoir attirer l'attention de votre Conseil sur le fait que le maximum des taux de taxes et cotisations que, en vertu de la loi, votre Conseil a le droit d'imposer sur les immeubles, les biens-meu- bles, fonds de commerce, professions, occupations, métiers, animaux, etc, est aujourd'hui atteint et que le revenu ne pourrait être augmenté en élevant le taux des taxes, excepté, toutefois, la taxe sur la propriété foncière qui est actuel- lement de vingt-cinq centins par cent piastres, et qui peut être augmentée jusqu'à quarante-et-un centins et demi; ce qui donnerait un surplus de revenu de deux mille huit cent quatre-vingt piastres. Mais, si l'on considère que l'estimation de la valeur des propriétés, d'après le dernier rôle d'évaluation, est déjà très élevée, il ne serait pas dési- rable de charger de nouvelles taxes sur la propriété, et il y aurait lieu de craindre que ce procédé ait l'effet de paralyser l'élan qui a été donné, depuis quelques années, aux spéculations sur les terrains et aux nombreuses constructions de bâtisses nou- velles dans cette cité. — D'ailleurs, il serait de toute prudence de réserver l'exercice du droit d'élever ainsi la taxe sur la propri- été, pour le cas où des dépenses urgentes ou imprévues, en fe- raient une nécessité pour votre Conseil, ou pour aider à ren- contrer la somme de huit mille piastres qui sera payable an- nuellement sur la dette du chemin de fer de la Rive Nord, aussitôt que ce chemin aura été construit.

Les licences d'auberges, de marchands de liqueurs et autres sont aussi très élevées et pourraient difficilement être augmentées. Il en est de même quand aux loyers des revenus des marchés, des étaux des bouchers, des magasins dans le marché, ainsi que des lods et ventes et des cens et rentes de la Commune.

Si, sur la somme de \$24,000, montant probable des dépenses pendant l'année courante, on déduit celle de \$12,000, dépensée sur l'Hôtel-de-Ville et le Carré Champlain, il reste une balance de \$12,000, environ, qui représente les dépenses ordinaires de votre Conseil.

Les

Lundi, le 23 Décembre 1872.

258

Les revenus probables de la Corporation, pour la même année, étant d'environ \$15000.00, il reste un surplus de \$3000.00, applicable à la réduction graduelle de la dette de \$49.024.00.

Sous ces circonstances, votre Secrétaire-Trésorier croit qu'il est de son devoir de représenter bien respectueusement à votre Conseil qu'il y aurait danger, en augmentant considérablement, en ce moment, les dettes de la Corporation, de ne pouvoir faire face aux obligations déjà contractées et de nuire au crédit de la cité.

Il est de toute nécessité que la Corporation conserve le bon crédit dont elle jouit actuellement et qu'elle continue à inspirer confiance aux prêteurs, car il sera nécessaire de faire de nouveaux emprunts pour rencontrer, au moins en partie, les dettes actuelles à leurs échéances ou de renouveler ces mêmes dettes : et si le crédit de la Corporation continue à être bon, il sera toujours facile de trouver à emprunter les sommes dont votre Conseil pourrait avoir besoin, et ce, à un taux d'intérêt raisonnable; mais si, au contraire, le crédit de la Corporation venait à être affecté, il serait presque impossible de trouver à emprunter, même à un taux usuraire.

Le tout est, néanmoins, respectueusement soumis.

(Signé)

J. G. A. Frigon,  
Secrétaire-Trésorier.

Trois-Rivières, 23 Décembre 1872.

Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.

A Son Honneur le Maire  
et à Messieurs les Conseillers  
de la Cité des Trois-Rivières.

Le soussigné, Inspecteur-de-Ville, a l'honneur de faire rapport que le dix du courant, il y a eu un commencement d'incendie dans la cour du magasin de Mr. Charles Rousseau qui a été éteint avant d'avoir causé aucun dommage. Le feu ayant été découvert vers onze heures du soir, auprès d'un quart d'huile de charbon, votre inspecteur a lieu de craindre qu'il a été mis exprès.

Feu chez M. Charles Rousseau.

La compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1 est arrivée la première avec 20 hommes; la Compagnie des Sapeurs est arrivée la seconde avec 10 hommes; et la Compagnie N<sup>o</sup> 3 est arrivée la troisième avec 16 hommes. Il est à remarquer que la Compagnie des Sapeurs n'ayant pas de traîneau pour le transport en hiver de ses outils et instruments, les a apportés à bras, ce qui lui a permis d'arriver long temps avant la  
Compagnie

Lundi, le 23 Décembre 1872.

Compagnie N<sup>o</sup> 3. En conséquence, votre Inspecteur ne peut décider à quelle compagnie appartient la seconde prime.  
Respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 23 Décembre 1872.

(Signé) Ovide Rocheleau,  
Surintendant du Feu.

Rapport du Dr. Gervais,  
médecin vaccinateur.

A M. M. le Maire et Conseillers de la  
Corporation de la Cité des Trois-Rivières.

Je, soussigné, nommé médecin-vaccinateur pour vacciner les enfants pauvres dans les quartiers Notre-Dame, S<sup>te</sup> Ursule et dans une partie du quartier S. Louis en cette Cité, vous sou mets le rapport suivant relativement au nombre d'enfants que j'ai vaccinés dans les quartiers ci-dessus mentionnés, savoir:

Dans le quartier Notre-Dame,	13 enfants
" " " S <sup>te</sup> Ursule	27 "
" " " S <sup>te</sup> Louis	13 "

formant un total de 53 enfants.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé) Emery Gervais, M. D.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Balcer,

Secondé par M. Bellefeuille,

Que son Honneur le Maire et Messrs. les Conseillers L. G. Gervais et Alex<sup>e</sup> Baptiste soient et forment le bureau des réviseurs pour réviser les listes d'électeurs et que le délai pour recevoir et écouter les plaintes et réclamations contre et sur les dites listes des électeurs de cette Cité, soit fixé de ce jour au troisième jour de Février prochain, temps auquel les dites listes seront définitivement closes.

Adoptée.

Avis de motion  
de M. Balcer.

Je donne avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je ferai motion que le règlement passé le dix-huit Octobre mil huit cent soixante-et-douze et intitulé: "Chapitre XXX, Règlement pour amender le chapitre VII des règlements de ce Conseil concernant les Chemins et Grèves," soit amendé en rappelant et annulant la première partie de la première section du dit chapitre trente des règlements de ce Conseil, qui défend de placer, pendre ou suspendre aucun effet ou marchandise au noir d'aucune maison, boutique, magasin, bâtisse ou autre établissement, et que les mots suivants soient ajoutés oux lieu et place de la

partie

Lundi, le 23 Décembre 1872.

252

partie de la dite section ainsi rappelée et annulée et soient considérées comme en faisant partie, savoir: "personne, à l'avenir, ne placera, étalera et suspendra au mur d'aucune maison, boutique, magasin, bâtisse ou établissement quelconque, ni sur aucun mur ou clôture, adjoignant les rues, aucun effet ou marchandise excédant le susdit mur ou clôture de plus de six pouces," et qu'une pénalité de pas moins de une ni plus de vingt piastres soit imposée pour toute contravention au règlement ainsi amendé.

En Conseil, ce 23 Décembre 1872.

(Signé)

Henry M. Baker.

3<sup>e</sup> motion.

Transports de deux licences pour vente de liqueurs ratifiés

Proposé par Mr. Gervais,

Secondé par Mr. Bellefeuille

Que le transport de la licence de magasin pour la vente de liqueurs vineuses et spiritueuses de L. & P. Rheault, fait par L. O. Turgeon, syndic, à Charles Rousseau; et que le transport de la licence d'auberge de Dame Neuve Michel Loizeau, fait par J. L. Clair, syndic, à Pierre Poliquin, soient approuvés par ce Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion.

Pour autoriser le Maire à signer l'acte de vente de Mr. Edm<sup>d</sup>. Gelinas.

Proposé par Mr. Gervais,

Secondé par Mr. Baptiste,

Que, conformément à une résolution de ce Conseil, passée le vingt-cinq de Novembre dernier, Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un certain projet d'acte de vente par sieur Edmond Gelinas à la Corporation de cette Cité, préparé par M<sup>te</sup> P. L. Craig, notaire, aux termes et conditions mentionnés au dit projet de vente, en amendant le dit projet d'acte et en y stipulant que l'intérêt payable au dit Edmond Gelinas ne commencera à courir que du moment que la Corporation prendra possession du terrain et bâtisse du dit Gelinas et en retranchant tout ce qui, dans le dit projet d'acte, met à la charge de ce Conseil la partie de la confection et de l'entretien des clôtures et trottoirs et de l'entretien du chemin qui, d'après la loi, se trouveraient être à la charge du dit Edmond Gelinas, et de plus que ce Conseil ne soit responsable des accidents par le feu qui pourraient arriver à la dite propriété que du moment qu'elle lui aura été livrée.

Adoptée.

Lundi, le 23 Décembre 1872.

5<sup>e</sup> motion.

Pour ratifier un marché  
entre Sévère Duval et le  
Comité des Chemins.

Proposé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Baptiste.

Que l'acte de marché passé le vingtième jour de Décembre courant entre Sévère Duval et J. C. N. Craig et James Shortis, Ecuiers, Conseillers de Ville et membres du Comité des Chemins pour l'entretien de certains chemins d'hiver soit ratifié par ce Conseil.

Adoptée.

Lettre de M. Larue, Ecr.

Lit une lettre de M. Larue, Ecr., offrant de vendre à la Corporation pour l'usage de la Salle de Musique, un piano.

Lettre du Bureau de  
Commerce.

Lit une lettre du Secrétaire du Bureau de Commerce de cette cité exposant l'importance d'avoir, vis-à-vis cette cité, une traverse d'hiver à vapeur, et demandant au Conseil de prendre la chose en considération.

Lettres des Agents des  
Compagnies d'Assurance  
"Scottish Imperial" et  
"Royale"

Lit une lettre des Agents de la Compagnie d'Assurance "Scottish Imperial", adressée au Secrétaire-Trésorier de ce Conseil et une lettre de la Compagnie d'Assurance "Royale", adressée à son Agent, ici, en réponse aux lettres adressées aux dits Agents, par le Secrétaire-Trésorier et concernant les risques extras qui peuvent être encourus en permettant les représentations scéniques dans la Salle de Musique.

Lettre de l'Assistant-Secrétaire  
Provincial.

Lit une lettre de l'Assistant-Secrétaire Provincial accusant la réception de la requête du Maire et des Conseillers de cette cité à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur pour demander qu'il soit nommé un Magistrat Stipendiaire pour ce District.

Ajournement.

Et le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain, le trente du courant, à sept heures et demi du soir.

A. Mijou  
Sec. Trés.

J. N. Bureau  
Maire.

Séance du 30 Décembre  
1872.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi le trentième jour de Décembre mil huit cent soixante-et-douze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Ecuiers,

Et

Lundi, le 30 Décembre 1872.

254

Et Messieurs les Conseillers: A. M. Balcer,  
A. Baptist,  
P. Beaumier,  
F. B. Bellefeuille,  
J. C. H. Craig,  
L. E. Gervais,  
James Shortis,

formant un quorum du dit Conseil.

Rapport du Comité des Finances.

Lundi, le 30 Décembre 1872.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

A Telesphore Bisson	Charroiyage et ouvrage \$	12.	85
" Sèvre Duval	Ouvrage	1	50
" P. L. Craig	Actes notariés	2	25
" L. J. Duval	Enregistrement	1	80
" Ovide Fleury	Ouvrage	1	25
" Henri Panneton	Pose de vitres	16	80
" do	" " "	1	50
" Onésime Carignan	1/2 galon esprit de vin	"	95
Au Greffier de la Paix	Timbres	2	60
A Colbert Godin	Arrestation	1	65
" F. X. Nobert	Ouvrage et matériaux	30	62 1/2
" Frédéric Duprasme	Charroiyage d'eau	"	12 1/2
" La Cie d'Assur. Imper.	Prime d'Assurance	12	50
	\$	86	40

Respectueusement soumis

(Signé) L. E. Gervais

" J. C. H. Craig

Proposé par Mr Balcer,

Secondé par Mr Bellefeuille,

Que le rapport du Comité des finances soit adopté.

Adoptée

Proposé par Mr Balcer

Secondé par Mr Beaumier

Que le règlement intitulé: Chapitre XXXI, règlement pour amender le Chapitre XXX des règlements

Rapport du Comité des Finances.

1<sup>re</sup> Motion

2<sup>ème</sup> Motion

Pour amender le Chap VII des Règlements de ce Conseil.

Lundi, le 30 Décembre 1872.

ments de ce Conseil, intitulé: "Règlement pour amender le Chapitre VII des Règlements de ce conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves", passé le dix-huitième jour d'Octobre mil-huit-cent-soixante-et-douze, soit maintenant lu, passé et adopté.

Adoptée.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté savoir:-

### Chapitre XXXI

Règlement pour amender le Chapitre XXX des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement pour amender le Chapitre VII des Règlements de ce conseil, intitulé: Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves," passé le dix-huitième jour d'Octobre mil-huit-cent-soixante-et-douze.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit:

Sect. 1- La partie de la première section du chapitre trente des Règlements de ce Conseil, par le présent amendé, qui défend de placer, pendre ou suspendre au mur d'aucune maison, boutique, magasin, bâtisse ou autre établissement aucun effet ou marchandise quelconque, est rappelée et annulée; et les mots suivants sont par le présent ajoutés aux lieux et places de la partie de la dite section ainsi rappelée et annulée et seront considérés, comme en faisant partie, savoir: "personne, à l'avenir, ne placera, étalera et suspendra au mur d'aucune maison, boutique ou magasin, bâtisse ou établissement quelconque, ni sur aucune porte de cour ou porche, ni sur aucun mur ou clôture adjoignant les rues, aucun effet ou marchandise, excédant le susdit mur ou clôture de plus de six pouces."

Sect. 2- Toutes les autres dispositions de la section première et des autres sections du dit règlement par le présent amendé, sont maintenues et continueront.

Chapitre 31, Règlement pour amender les chapitres 7 & 30, concernant les chemins et grèves.

Lundi, le 30 Décembre 1872.

256

continueront à être en force comme si le dit règlement n'avait pas été amendé.

Sect. 3- Toutes dispositions du Chapitre vingt-cinq des règlements de ce Conseil, passé le onze Mars mil-huit-cent-soixante et douze, et intitulé: "Règlement concernant les Règlements," susceptibles de s'appliquer au présent règlement ainsi qu'au règlement par le présent amendé, seront considérées et interprétées comme s'y appliquant et comme en faisant partie.

Sect. 4. Le présent Règlement prendra force et effet à compter de ce jour, et le dit règlement sera lu et interprété comme formant partie des chapitres sept et trente des règlements de ce Conseil, par le présent amendé, et les pénalités imposées par la cent-seizième section du Chapitre sept des règlements de ce Conseil, s'appliqueront de même et seront considérées comme s'appliquant à toute contravention ou infraction aux dispositions de ce présent règlement ou du susdit Chapitre trente des dits Règlements, par le présent amendé.

Proposé par Mr Gervais,

Secondé par Mr Craig,

Que les requêtes des Soeurs de la Providence et de Mr J. L. Desaulniers soient reçues et lues.

Adoptée

Requête des Dames de la Providence, demandant au Conseil que remise de leurs taxes municipales et d'Écoles leur soit faite.

Referrie au Comité Général.

Requête de Mr L. J. Desaulniers assistant-Secrétaire du Conseil, demandant une augmentation de salaire.

Referrie au Comité Général.

Lue une lettre de Charles Dumoulin C<sup>er</sup>, offrant d'acheter un certain terrain appartenant à la Corporation, et situé sur la rue Notre-Dame.

Lue une lettre de C. C. Tacké C<sup>er</sup>, assistant Commissaire du département des terres de la Couronne,

demandant

3<sup>ème</sup> motion.

Requête des Dames de la Providence.

Requête de L. J. Desaulniers C<sup>er</sup>.

Lettre de C. Dumoulin C<sup>er</sup>.

Lettre de C. C. Tacké C<sup>er</sup>.



Lundi le 30 Decembre 1872

demandant que toutes les informations nécessaires au Cadastre de la Cité des Trois-Rivières soient fournies à G. A. Bourgeois, Cor. Directeur du Cadastre, et ce, sans rémunérations

4<sup>ème</sup> Motion

Proposé par Mr Gervais

Secondé par Mr Sportis.

Autorisant le Secrétaire Trésorier à demander par avis publiés dans les journaux des soumissions pour la traverse entre cette Cité et la rive Sud du Fleuve St Laurent.

Resolu que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à donner avis dans les papiers publics, que la Corporation de cette Cité recevra, d'ici au quinzième jour de Février prochain, des soumissions des personnes désirant se charger des traverses de cette ville avec la rive sud du fleuve St Laurent à partir du premier juillet prochain, avec un bateau à vapeur de première classe qui devra tenir les deux traverses en été et une en hiver avec un tarif fait par la Corporation et que ces soumissions devront mentionner quel nombre d'années de privilèges les soumissionnaires exigent, et devront aussi contenir les noms de deux personnes qui voudront se porter caution pour la due exécution du Contrat.

Adoptée

Et le conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le treize Janvier 1873, à sept heures et demi du soir.

J. Mignard

Sec. Trés.

J. W. Bureau  
Maire.

Siéance du 13 Janvier  
1873.

À une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi le treizième jour de Janvier mil huit cent quatre-vingt-treize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présentes:

Donneur l'Honneur le Maire

J. W. Bureau, Maire.

Et Messieurs les Conseillers

Dalcor,

Baptist,

Delfauille,

Craig.

Gervais.

Lundi, le 13 Janvier 1873.

Rapport du Comité des Finances.

Levois. Shortis.

Rapport du Comité des Finances.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivantes :

A l'inspecteur	Paié-Liste	\$	26	65
" Sire Dural	Chemins d'hiver		37	50
" James Dean	Bois de construction		135	35
" do	" " " "		249	10
" do	" " " "		44	61
" do	" " " "		3	21
" do	" " " "		5	51
" S. G. Dural	Enregistrement		1	50
" P. L. Craig	Acte notarié		3	"
" Joseph Lambert	Ouvrage		1	"
" Adolphe Féron	"		"	50
" Charles Dugré	Madriers, etc,		66	"
" C. Garth & Co	de de fournaise		112	85
" Treffié Picourt & Co	Ouvrage		195	25
" Louis Polbier	"		35	"
" Ovide Fleury	"		1	25
" Au Secrétaire-Trésorier	Achat d'une traite		"	72
" do	1 papier d'épingle		"	06
" do	2 paquet d'Ébroquette		"	10
A femme Cadorette	Lavage		"	75
" do	"		"	90
" do	"		"	15
" la Compagnie du Feu N°4	Prime		3	"
" Antoine Noël	Ouvrage		1	"
Au Secrétaire-Trésorier	1 Clef		"	10
A Adolphe Gendron	Charroirage		"	40
" D <sup>re</sup> Miniclier	Intérêt sur billet		70	"
" Joseph Gagnon	1/2 corde de bois		6	75
" Célestin Féron et autres	Police Spéciale		9	"
" Louis Dussault	1 livre de chandelles		"	30
" la C <sup>ie</sup> du Feu N° 3	Prime		3	00
Respectueusement soumis			\$	1014 51

Signé

Lundi, le 13<sup>janvier</sup> 1873

(Signé) L. E. Gervais  
J. C. H. Craig

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr Balcer  
Secondié par Mr Bellefeuille  
Que le rapport du Comité des Finances  
Soit adopté.

Adoptée

Rapport du Secrétaire  
Trésorier.

L'Etat des recettes et dépenses du Secrétaire-Trésorier,  
pour les six mois finissant le 31 Décembre 1872, est en-  
suite lu au Conseil et adopté

A son Honneur le Maire }  
Et à Messrs les Conseillers }  
de la Cité des Trois Rivières }

Rapport de l'Inspecteur-  
de-Ville.  
Feu au Collège.

Le soussigné, Inspecteur de Ville, à l'honneur  
de faire rapport que le 29 de Décembre dernier, le feu a  
pris à un ventilateur dans un dortoir du Collège  
et et a été probablement causé par une lampe à l'huile.  
Le feu a été éteint après avoir causé quelque dom-  
mage.

La Compagnie du Feu N°1 s'est rendue la pre-  
mière sur les lieux avec 20 hommes et les sapeurs  
sont arrivés les seconds au nombre de 11 hommes.

Sévère Duval se rendait à cet incendie avec une  
tonne d'eau lorsqu'il a été informé que le feu était  
éteint. Votre Conseil devra décider s'il a droit à la  
prime de deux piastres accordée à la première bar-  
rique d'eau fournie à un feu.

Le tout est respectueusement soumis  
Trois Rivières, 13<sup>janvier</sup> 1873

Ovide Rocheleau  
Surintendant du Feu

2<sup>e</sup> motion.

Nomination du pro-maire.

Proposé par Mr Craig  
Secondié par Mr Bellefeuille  
Que Mr le Conseiller L. E. Gervais soit  
le pro-maire pour le présent trimestre

Adoptée

Proposé

# Lundi le 13<sup>me</sup> Janvier 1873

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr Shortis

Secondé par Mr Craig

Que les requêtes de Messrs François Desaulniers et Johnny Lacroix soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Mrs. Fr. Desaulniers

Lue, une lettre de Mr François Desaulniers s'offrant pour remplir les charges de Messenger de la Corporation et gardien de l'Hôtel de ville, dans le cas que Mr Louis Dusault, messenger actuel, résignerait.

Référée au Comité général du Conseil.

Requête de Mr Johnny Lacroix.

Requête de Mr Johnny Lacroix demandant au Conseil la remise de l'amende à laquelle il avait été condamné dans une cause entre lui et la Corporation, et demandant aussi du délai pour payer les frais.

Référée au Comité Général du Conseil -

Ajournement.

Et le conseil s'ajourne ensuite à Lundi prochain le 20 du courant à 7 1/2 heures du soir.

J. N. Bureau, Maire.

H. Migon

Secrétaire Présoriet.

Séance du 20 Janvier 1873.

A une assemblée régulière du Conseil-de-Ville de la Corporation des Trois-Rivieres tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le vingtième jour de Janvier mil huit cent soixante-et-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Ecuyer.

Et Messieurs les Conseillers N. M. Balcer,

P. Beaumier,

F. N. Bellefeuille,

L. E. Gervais,

James Shortis.

Les procès de la dernière séance étant lus: il est

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. Bellefeuille,

Secondé par Mr. Beaumier,

Que Messrs. les Conseillers Balcer et Shortis soient autorisés à signer les comptes approuvés ce soir par le Comité des Finances, en remplacement des membres du dit Comité, absents de cette séance.

Adoptée

Lundi, le 20 Janvier 1873.

Rapport du Comité  
Général du Conseil.

A Son Honneur le Maire  
Et à Messieurs les Conseillers  
de la Cité des Trois Rivières.

Le Comité Général de ce Conseil a l'honneur de faire rapport qu'il a pris en considération les divers rapports, requêtes et demandes qui lui avaient été référés, et il suggère :

Gardien de l'Hôtel-de-  
Ville.

1<sup>o</sup> Que Louis Dusault, père, collecteur et messenger du Conseil, soit en outre nommé gardien de l'Hôtel-de-Ville avec un salaire en tout de quinze piastres par mois; l'usage gratuit des appartements préparés pour le dit gardien dans le rez-de-chaussée de cette bâtisse et l'usage temporaire et jusqu'à nouvel ordre de la moitié de la grande salle du rez-de-chaussée, qu'il fera réparer à ses frais; l'usage de l'eau de l'aqueduc et le chauffage de ses appartements en hiver seulement. Le dit Louis Dusault devant se considérer engagé au service de ce Conseil du premier de Janvier courant aux prix et conditions ci-dessus et remplir les Devoirs et services suivants, savoir:

Agir comme collecteur et messenger de ce Conseil et du Bureau du Secrétaire-Trésorier; Chauffer la fournaise et la tenir en bon ordre; avoir la garde de l'Hôtel-de-Ville; le balayer, épousseter et tenir en état de propreté tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; veiller à l'entretien et conservation de l'ameublement et des accessoires de la bâtisse; fermer les portes, fenêtres et ouvertures aux temps et heures convenables; empêcher toute dépense inutile de luminaire ou de chauffage; remplir les susdits devoirs de gardien et surveillant de l'Hôtel-de-Ville en tout temps et spécialement lors d'aucune assemblée publique, bazar, concert ou de toute autre réunion ou amusement qui se tiendra dans le dit Hôtel.

2<sup>o</sup> Que la somme de \$18.50 qui a été payée le 20 de Novembre dernier par les Soeurs de la Providence pour taxes et cotisations soit remise aux dites soeurs, vu leur état de pauvreté et les services qu'elles rendent à la classe indigente de cette cité.

3<sup>o</sup> Que la requête de Mr. L. J. Désaulniers, pour augmentation

# Lundi, le 20 Janvier 1873.

Requête de Mr. L. F. Désaulniers.

mentation de salaire, comme assistant-secretaire-trésorier, ne peut être prise en considération avant le premier de juillet prochain, temps auquel commence l'année fiscale de la Corporation.

Requête de Mr. Mrs. Désaulniers.

4<sup>o</sup>: Que la requête de Mr. Frs. Désaulniers et autres requêtes et demandes qui ont été faites à ce Conseil pour la charge de gardien de l'Hôtel-de-Ville, ne pourront être prises en considération que dans le cas où le messenger actuel de ce Conseil refuserait d'accepter les offres qui lui sont faites ci-dessus.

Requête de Mr. Johnny Lacroix

5<sup>o</sup>: Que les conclusions de la requête de Mr. Johnny Lacroix ne peuvent être accordées.

Prime à un feu

6<sup>o</sup>: Que la prime pour la première barrique d'eau fournie au feu du Collège, réclamée par Sévère Duval, lui soit payée.

Gratification à Mr. A. Génot.

7<sup>o</sup>: Qu'une somme de vingt-cinq piastres soit payée à Mr. Ach. Génot, en sus du montant qu'il a déjà reçu pour façon du rideau de la Salle de Musique, et ce comme gratification.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 20 Janvier 1873.

(Signé)

J. N. Bureau,  
Président.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Gervais,  
Secondé par Mr. Shortis.

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil soit adopté.

Adoptée

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Lundi, le 20 Janvier 1873.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:-

Au Greffier de la Paix	Timbres	\$	3 60
A Fabien Férou	Arrestation		1 65
" do	"		1 65
" Pierre Bisilets	2 Voyages de bois		3 80
" Bruno Rocheleau	Ouvrage		3 " "
" Célestin Férou	Arrestation		1 50
" Joseph Duval	Chemins d'hiver		20 " "
" Le. Desault	Gardien de l'Hôtel-de-Ville		36 " "
Au Greffier de la Paix	Timbres		3 40
	A reporter	\$	44 90

Lundi, le 20 janvier 1873.

		Report \$	
A Eugène Gervais	Écritures		44 90
" J. N. Bureau	Frais de voyage		5 "
" B. Globenakij	Amendement à l'acte d'incorp.		11 60
" Joseph Duval	Charroiyage		85 "
" D <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> A. B. Hart	Intérêt		1 12½
" Adolphe Duval	Ouvrage		72 "
" Godf. Hébert	Sciage de bois		" 75
Aux Employés du Conseil	Salaires		125
			163 33
		\$	414 95½

Respectueusement soumise,

(Signé)

L. E. Gervais, prés.

A. Ch. Babet.

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Shortie.

Secondé par Mr. Bellefeuille.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion.

Lettre de Mr. John Turner.

Proposé par Mr. Babet.

Secondé par Mr. Shortie.

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à recevoir de Mr. John Turner son billet endossé à la satisfaction du Comité des Finances, payable à trois mois pour cent soixante-et-dix piastres, en règlement de toutes les réclamations que la Corporation de cette Cité a contre le dit John Turner, pour taxes municipales, intérêt sur emprunt des Incendies et pour primes d'assurance payées pour lui. Pourvu que le dit John Turner donne le dit billet avant le premier de Février prochain, sans quoi la présente résolution sera nulle et de nul effet.

Adoptée.

5<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Bellefeuille.

Secondé par Mr. Beaumier.

Que les glaciers du marché aux denrées soient vendus par encan public, aux conditions ordinaires, samedi, le huit de Février prochain, et que les prix de départ soient comme suit, savoir:—

Les petites glaciers Nos 1, 2, 3, 4, 5 & 6 à \$ 5<sup>00</sup> chacune, et les deux grandes glaciers à \$ 10<sup>00</sup> chacune; et que les dites ventes soient annoncées par trois criées publiques consécutives sur le dit marché aux denrées.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 20 Janvier 1873.

6<sup>e</sup> motion.  
Cession de terrain par  
les Dames Ursulines.

Proposé par Mr. Beaumiet,  
Secondé par Mr. Gervais,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte  
de cession de terrain, faite par les Révérendes Dames Ursulines  
de cette Cité, pour le prolongement de la rue St. Charles, aux charges  
et conditions arrêtées entre les dites Dames et Messrs. A. Baptiet  
et Prosper Beaumiet.

Adoptée.

7<sup>e</sup> motion.  
Délai fixé pour rece-  
voir les demandes  
certificats pour licences  
d'auberges.

Proposé par Mr. Gervais,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,  
Que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à annoncer que les de-  
mandes de certificats pour obtenir des licences d'auberges suront  
recues jusqu'au quinze de Mars prochain, et pas plus tard.

Adoptée.

8<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Balier,  
Que la requête de Messrs. Michel Gauthier et autres soit  
reçue et lue.

Adoptée.

Requête de Messrs.  
Michel Gauthier &  
autres.  
Ajournement.

Requête de Messrs. Michel Gauthier & autres demandant qu'il  
soit ouvert une nouvelle rue dans la Commune.  
Référé au Comité Général du Conseil.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à vendredi, le 31 du courant,  
à sept heures et demi du soir.

J. P. Bureau  
Secrétaire-Trésorier.

J. N. Bureau  
Maire.

Séance du 31 Janv.  
1873.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la  
Cité des Trois Rivières tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité,  
vendredi, le trente-unième jour de Janvier mil huit cent soixante-  
et-treize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant  
les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Ecuyer,

Et Messieurs les Conseillers A. Baptiet,

P. Beaumiet,

J. N. Bellefeuille,

J. C. A. Craig,

L. E. Gervais,

Les



Vendredi, le 31 janvier 1873.

Rapport du Comité des Finances.

Les procès de la dernière séance sont lus.  
Rapport.

Vendredi, le 31 janvier 1873.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

A. Sévère Duval	Prime à un feu	\$	2	"
" Trefflé Morrissette	Ouvrage aux pompes		5	"
" Elz. Charrette	" " "		2	50
" A. M. Cooke	6 flacons de lin		2	40
" Benj. Lacerte	Charroiyage de bois		"	25
" Théob. Bisson	" " " etc.		1	"
" C. K. Ogden	Frais de port		4	25
" Duvernoy, frères, Dansereau	Annonces		7	13
" Hector Sabre	"		5	90
" Le Robichon	Facon de numéros		6	"
" E. M. Hart & Fils	Intérêt sur emprunt		"	55
" Ovide Rocheleau	Commission sur licences collectées		4	40
" Joseph Parent	Ariettation		1	"
" Yves & Allen	Grillage		6	50
" Ach. Genot	Gratification		25	28
" J. B. Rondeau	Ouvrage		"	20
" Jousaint Désailbiers	" et ferrures		10	15
" L'Inspecteur	Pacifiste		21	90
" Joseph Corbeil	Ouvrage et ferrures		60	25
" Ant. Chrétien	Ouvrage		1	"
" Marg. Lajoie & autres	Lavage		5	25
		\$	172	91

Respectueusement soumise  
(Signé) L. C. Gervais, Prés.  
J. C. M. Craig.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M. Bellefeuille,  
Secondé par M. Beaumier.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adoptée.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Baptist,  
Secondé par M. Craig.

Que les requêtes de L. Warncke, Alfred O. Belisle, Sévère Duval et Fabien Férou soient reçues et lues.  
Adoptée.

Vendredi le 31 Janvier 1873.

Requête de Mr. L. Warnecke.

Requête de Mr. L. Warnecke demandant la place de collecteur, messager et gardien de l'Hôtel-de-Ville.

Référé au Comité Général du Conseil.

Requête de Mr. Alfred O. Bélière.

Requête de Mr. Alfred O. Bélière demandant à être nommé collecteur, messager et gardien de l'Hôtel-de-Ville.

Référé au Comité Général du Conseil.

Requête de Mr. Sèvre Duval.

Requête de Mr. Sèvre Duval demandant la place de gardien de la Commune.

Référé au Comité Général du Conseil.

Requête de Mr. Fabien Férou.

Requête de Mr. Fabien Férou demandant la remise de l'amende et des frais qu'il a encourus dans une poursuite de la Corporation contre lui.

Référé au Comité Général du Conseil.

3<sup>e</sup> motion.

Pour acheter les parts de Moïse Ritchot dans l'Acqueduc.

Proposé par Mr. Servais.

Secondé par Mr. Craig.

Résolu qu'un comité composé de tous les membres de ce Conseil soit autorisé à assister à la vente des parts de Moïse Ritchot dans la Compagnie de l'Acqueduc des Trois-Rivières, qui doit avoir lieu au bureau du Shérif le quatre Février prochain, et d'acheter les dites parts s'il trouve avantageux lors de la dite vente.

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion.

Arpentage d'une nouvelle rue dans la Commune.

Proposé par Mr. Craig.

Secondé par Mr. Servais.

Qu'un comité spécial composé de Messrs. Bellefeuille, Beaumier et du moteur soit autorisé à employer un arpenteur pour arpenter le terrain nécessaire pour l'ouverture d'une nouvelle rue dans la Commune et les emplacements qui devront avoir leur front sur la dite nouvelle rue, et de faire rapport à ce Conseil du résultat de cet arpentage.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le trois de Février prochain, à sept heures et demi du soir.

H. A. Migon

Sec. Trés.

J. Bureau Maire.

Siéance du 3 Févriér 1873

Or une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, Lundi, le troisième jour de Février mil huit cent soixante et treize, à sept heures et demi du soir, en la manière

Lundi, le 3 Fevrier 1843.

et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient  
présentes:

Son Honneur le Maire J. M. Bureau, Cuier  
Et Messieurs les Conseillers Balcer,  
Baptist,  
Beaumier,  
Bellefeuille,  
Craig,  
Gerbaier,  
Shortier

Rapport de l'Inspecteur  
de-Ville.

Son Honneur le Maire  
Et Messieurs les Conseillers  
de la Cité des Trois Rivières

Feu chez M<sup>r</sup> Alex<sup>d</sup>  
M<sup>c</sup> Kelvic.

Le sousigné à l'honneur de faire  
rapport que le vingt-sept de Janvier dernier le feu s'est  
déclaré dans la boutique de forgeron de M<sup>r</sup> Alexander  
M<sup>c</sup> Kelvic et a détruit cette boutique ainsi que la maison  
y attenante. La cause de cet incendie est inconnue.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 est arrivée la première et la  
Compagnie N<sup>o</sup> 1 était la seconde. —

Le personnel des quatre compagnies du Feu était au  
complet.

Henri Deslaurier a fourni la première barrique  
d'eau, Adolphe Marie a fourni la seconde barrique et  
Augustin Gauthier la troisième.

Tout est respectueusement soumis.

Trois Rivières, 3 Fevrier 1843

(Signé)

Ovide Rocheleau

Surintendant des Feux.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup> Craig,

Secondé par M<sup>r</sup> Shortier

Que les requêtes de Messrs. François Desguliniers,  
François Lacombe et François Pagé soient reçues  
et lues.

Adoptées.

Requête de M<sup>r</sup> Frs. Désaul-  
niers

Requête de M<sup>r</sup> Frs. Désaulniers offrant de remplir les  
charges de messenger de la corporation et de gardien de l'Hôtel-  
de-Ville au prix de dix-sept (17<sup>00</sup>) piastres par mois

Référée au Comité Général.

Requête

Lundi, le 3<sup>e</sup> Fevrier 1873.

Requête de Mr. Frs. Jacombé

Requête de Mr. François Jacombé demandant l'emploi de gardien de l'Hotel-de-Ville.

Requête de Mr. Frs. Page

Requête de Mr. François Page demandant que la charge de gardien de la Commune et de l'enclos public lui soit accordée.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Lervais, Secondé par Mr. Baptist.

Billet de Mr. John Turner

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à accepter le billet de Mr. John Turner endossé par Mr. John Harrison payable à cinq mois au lieu de trois mois tel que décidé par la résolution de ce Conseil passée le 20 Janvier dernier.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain le 10<sup>e</sup> du courant à sept heures et demi du soir.

J. N. Bureau Maire.

Sec. Trés.

Convocation d'une assemblée spéciale

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil de la Cité des Trois-Rivières

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville, ce soir, à sept heures et demi, pour affaires concernant l'aqueduc des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 5 Fevrier 1873

(Signé)

J. N. Bureau Maire.

Séance spéciale du Conseil - 4 Fevrier 1873.

D'une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue en l'Hotel-de-Ville de la dite Cité mardi, le quatrième jour de Fevrier mil huit cent soixante et treize, à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Donneur le Maire J. N. Bureau, Cuivier, Et Messieurs les Conseillers Balcer Baptist

Beaumier

Mardi, le 4<sup>e</sup> Février 1873.

1<sup>re</sup> motion  
Emprunt de \$4000  
de H. M. Balcer, Ect.

Proposé par M<sup>r</sup> Gervais,  
Secondé par M<sup>r</sup> Craig.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer  
un billet promissoire payable en un an de sa date à  
l'ordre de H. M. Balcer, Ect., pour la somme de quatre  
mille piastres avec intérêt de huit par cent l'an,  
payable semi-annuellement.

Adoptés.

La séance est alors close.

L. P. Vigor,  
Seci. - Trés.

J. N. Bureau,  
Maire.

Séance du 10 Février 1873.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des  
Trois-Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, le dixième  
jour de Février mil huit cent soixante-et-treize, à sept heures et demi du  
soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient  
présents:

Son Honneur le Maire,

Et Messieurs les Conseillers

J. N. Bureau, Seci.

A. Baptist.

F. A. Bellefeuille,

J. C. A. Craig,

L. E. Gervais.

Rapport du Comité des  
Finances.

Rapport.

Lundi, le 10 Février 1873.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paie-  
ment des comptes suivants:

A Adolphe Gendron & autres	Charroiyage Eau, etc.	\$	4421
" Frédéric Dupresne & autres	" " "		1860
" de Barraquin	Ferrures de 2 sleighe		18 "
" Bazile Aubry	Ouvrag et matériaux		3204
" Joseph Bellefeuille	Boisson aux sapeurs		"95
" Théophile Bisson	Charroiyage		"30
	A reported	\$	11410

Lundi, le 10 Février 1873

		Report	114 10
A. Napoléon Lemire	Bois de corde		12 "
" Godfr. Nébert	Ouvrage		1 50
" Norbert Savrazin	Charroirage		" 10
" Joseph Fournier	Ouvrage		2 "
" Jos. Morissette	Peinturage		97 17
" la Compagnie du Peupl. N. 1	Salairé		60 "
" " do " " " 2	Prime		5 "
" " do " " " 3	"		5 "
" Ed. Peterson	Charroirage d'eau		" 80
" Henri Chamberland	"		" 10
" Michel Landry	12 1/4 cordes de bois		52 06 1/2
" Colbert Godin	Arrestation		1 63
M. Greffier de la Paix	Timbres		3 60
A. J. N. Bureau	Intérêt		160 "
M. Secrétaire-Trésorier	" et timbres		1 45
A. N. M. Balcer	"		1 63
M. Secrétaire-Trésorier	Timbres		1 20
" do	Payé au Shérif pour l'Acqueduc		4237 50
M. J. Bourne de la Providence	Taxes remboursées		18 50
A. Sévère Duval	Chemins d'hiver		37 50
" G. Dusault	Gardien de l'Hôtel-de-Ville		6 "
" J. B. Ringuette	Criées publiques		" 45
		\$	4819 59 1/2

Respectueusement soumis,  
 (Signé)  
 " "  
 " "  
 L. E. Gervais, Prést.  
 J. C. N. Craig,  
 Alex. Baptist.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M. Bellefeuille.

Secondé par M. Baptist.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité Général du Conseil.

Rapport.

Requêtes pour la place de gardien de l'Hôtel-de-Ville.

Le Comité Général du Conseil, auquel avaient été référées diverses requêtes et demandes, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les requêtes de Messrs. A. Warnecke, Frs. Désaulniers, Frs. Lacombe et Alfred O. Bélisle, demandant la place de collecteur et messenger du Conseil et gardien de l'Hôtel-de-Ville, et il suggère que M. Warnecke soit nommé aux susdites charges avec un salaire de

Lundi, le 10 Février 1873.

Nomination de M. Warnecke  
comme gardien de l'Hôtel-  
de-Ville.

de vingt-quatre piastres par mois, l'usage gratuit des appartements préparés pour le gardien dans le rez-de-chaussée de l'Hôtel-de-Ville, l'usage de l'eau de l'aqueduc et le chauffage des dits appartements en hiver seulement. de dit M. Warnecke, outre les devoirs de collecteur et messenger du Conseil et du Secrétaire-Trésorier, devant de plus être obligé de tenir le dit Hôtel-de-Ville en état de propreté, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, le chauffer, balayer et épousseter, veiller à l'entretien et conservation de l'ameublement et accessoires, fermer les portes, fenêtres et ouvertures aux temps et heures convenables; remplir les susdits devoirs en tout temps et spécialement lors d'aucune assemblée publique ou autre réunion ou amusement qui aura lieu dans la bâtisse; agir comme le jardinier des carrés ou places publiques appartenant à la Corporation; faire toutes plantations qui pourront être requises par le Conseil et avoir la garde spéciale du Parc Champlain.

Requête de Fabien Féron  
rejetée.

Notre Comité fait de plus rapport qu'il ne peut recommander que les conclusions de la requête de M. Fabien Féron soient accordées.

Respectueusement soumis,

Trois-Rivières, 10 Février 1873.

(Signé)

J. N. Bureau.

Président

2<sup>e</sup> motion

Proposé par Mr. Gervais,  
Secondé par Mr. Craig,

Que le rapport du Comité Général du Conseil soit adopté.  
Adoptée.

3<sup>e</sup> motion.

Billet de \$1000 à M. M.  
Balcer, C<sup>o</sup>.

Proposé par Mr. Craig,  
Secondé par Mr. Baptiste,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, un billet payable dans un an, à l'ordre de M. M. Balcer, C<sup>o</sup>, pour mille piastres, avec intérêt au taux de huit pour cent l'an payable semi-annuellement.  
Adoptée.

4<sup>e</sup> motion.

Billet de \$600 à J. B. de  
Niverville, C<sup>o</sup>.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Gervais,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, un billet daté le six du courant et payable à demande, à l'ordre de J. B. de Niverville, C<sup>o</sup>, pour six cents piastres, avec intérêt au taux de huit par cent l'an, payable semi-annuellement.

Lundi, le 10 Février 1873.

annuellement.

Adoptée.

5<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Baptiet,

Secondé par Mr. Gervais,

Que la requête de Mr. David Aubry soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de Mr. D. Aubry.

Requête de Mr. David Aubry demandant à être chargé de la conduite des travaux de l'aqueduc.

Lettre du Dr. Bourgeois.

Lue une lettre du Docteur Bourgeois, directeur du Cadastre, concernant l'arpentage de terrains vacants sur le Côteau St-Louis.

Ajournement.

Et le Conseil s'ajourne à lundi, le dix-sept du courant, à sept heures et demi du soir.

H. A. Migon  
Sec. - Trés.

J. N. Bureau  
Maire.

Lundi, le 17 Février 1873.

Cas de quorum.

Lundi, le dix-septième jour de Février mil huit cent soixante-et-treize, le Conseil ne s'est pas assemblé, faute de quorum, et advenant huit heures du soir, les membres présents, savoir:

Messieurs les Conseillers Baptiet, Beaumier et Belhfeuille ont ajourné à lundi prochain, le vingt-quatre du courant, à sept heures et demi du soir.

H. A. Migon  
Secrétaire-Trésorier.

Lundi, 24 Février 1873.

Cas de quorum.

Lundi, le (24) vingt-quatre de Février mil huit cent soixante-et-treize, à sept heures et demi du soir, aucun membre du Conseil-de-Ville n'étant présent en la Salle des séances du dit Conseil, il n'y a pas eu d'assemblée.

H. A. Migon  
Sec. Trés.

Lundi, 3 Mars 1873.

Convocation  
d'une assemblée du  
Conseil.

Au Secrétaire-Trésorier, du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, ce soir, à sept heures et demi -

Trois-Rivières, 3 Mars 1873.

(Signé)

J. N. Bureau  
Maire



Lundi, le 3 Mars 1873.

Siéance Du 3 Mars 1873. A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le troisième jour de Mars mil huit cent soixante-et-treize, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Secier,  
Et Messrs. les Conseillers Balcer,  
Baptist,  
Beaumur,  
Craig,  
Gervais,  
Shortie.

1<sup>re</sup> motion.  
Ajournement.

Proposé par M<sup>r</sup>. Gervais,

Seconde par M<sup>r</sup>. Craig,

Que comme marque de respect pour la mémoire de feu Origène Latreille, Secier, membre de ce Conseil et décidé hier, que cette assemblée soit ajournée à lundi prochain, à sept heures et demi du soir.

Adoptée.

Et la séance est levée.

J. N. Bureau

Secrétaire Trésorier.

J. N. Bureau  
Maire.

Siéance du 10 Mars 1873. A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la Cité, lundi, le dixième jour de Mars mil huit cent soixante-et-treize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Secier,  
Et Messieurs les Conseillers M<sup>r</sup>. M. Balcer,  
P. Beaumier,  
F. A. Bellefeuille,  
J. C. A. Craig,  
A. C. Gervais,  
James Shortie.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Lundi, le 10 Mars 1873.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

274

Lundi, le 10 Mars 1873.

À la Compagnie du Gaz	Pose de tuyaux, etc.	410 51
" Godfroid Hébert	Ouvrage	" 45
" do	Sciage de bois	1 50
" do	" " "	1 50
" Ant. Lemire	17 5/8 cordes de bois	67 31
" O. C. Dupont	Lavage et ouvrage	2 70
" Fabien Féron	Police spéciale	1 " "
" Charles Féron	" "	2 " "
" do	Arrestation	1 50
Au Greffier de la Paix	Timbres, etc.	2 75
" do	"	3 60
A Théophile Bisson	Charroiyage de bois	" 30
" Wilbrod Bisson	Charroiyage d'eau	1 " "
" M <sup>r</sup> . Doré	" d'une pompe	" 50
" la C <sup>ie</sup> d'Ass. N. B. & M.	Prime d'assurance	5 " "
" O. J. Hamel	Salaire, etc. -	46 90
" L. A. Camirand	Acte notarié et déboursés	20 " "
" Elzéar Aubry	Inspection de cours d'eau	2 40
" Théodule St Pierre	" " " "	2 40
" L'Inspecteur	Paie fixe	9 15
" L. W. Godin	Ouvrage	8 25
" Didace St Pierre	Charroiyage d'eau	" 40
" Félix Charbonneau	Loyer d'une boutique	18 " "
" Sévère Dumoulin	Intérêt sur un billet	60 " "
" L'Assurance N. B. & M.	Prime	30 " "
Aux Employés du Conseil	Salaires	172 78
À la C <sup>ie</sup> du Gaz N. B.	Primes	16 " "
" Benjamin Lacerte	Charroiyage d'eau	2 60
" Sévère Duval	Charroiyage de bois	" 20
" M <sup>r</sup> . Doré	Transport de pompe	" 50
" Jos. Héroux	2 voyages de bois	4 " "
" do	1 corde de bois	4 25
" Godfroid Hébert	Ouvrage	1 75
" do	"	" 75
" Robichon & fr <sup>es</sup>	1 serrure	" 80
" Pierre Cloutier	Ouvrage	3 05
Au Greffier de la Paix	Timbres	1 20
A Fabien Féron	Arrestation	1 50
" P. L. Craig	Acte notarié	2 50
	A reported	911 60

Lundi, le 10 Mars 1873.

		Report \$	
A. Sèveré Duval	Chemins d'hiver		911 60
" D <sup>m</sup> Vallières	Intérêts sur billets		34 50
" Jean Chartre	Ouvrage		130 "
" Comp <sup>ie</sup> d'Acq. Provinc <sup>le</sup>	Prime		" 50
" J. B. Ringuette	Pièces publiques		25 "
Mr. Secrétaire Trésorier	1 télégramme		" 40
A. N. Bureau	Frais de voyage		" 26
Mr. Greffier de la Paix	Timbres		11 85
" do	"		2 80
A. B. Gailloux	Arrestation		2 80
" D <sup>m</sup> Landry	Intérêts		1 50
" L. G. Frigon	"		182 "
" do	"		2 45
" J. Kempf	Licence remise		" 66
" Ovide Rocheleau	1 moulin à agraffer		3 "
" Bart. Courtois	Ouvrage		7 "
" la Comp <sup>ie</sup> d'Acqueduc	Prêt		" 60
" Casimir Gelinac	Paratonnerres réparés		250 "
" Joseph Duval	Chemins d'hiver		3 "
Mr. Séminaire De Nicolet	Rente constituée		10 "
			27 60
		\$	1610 52

Respectueusement soumis,

(Signé)

L. G. Gervais, prêtre  
J. C. St. Craig.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. Pales,

Secondé par Mr. Bellefeuille.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté -

Recettes et Dépenses en  
Février 1873.

Le Secrétaire Trésorier met devant le Conseil un état des recettes et des  
dépenses pour le mois de Février dernier.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Gervais,

Secondé par Mr. Craig.

Que Mr. P. B. Vanasse soit nommé conseiller en remplacement  
de Onézime Latraille, Ecuyer, Conseiller.

Moved in amendment by Mr. Shortis,

Seconded by Mr. Craig,

That Jos. Roucher De Niverville, Esq<sup>re</sup>, be named councillor

for

Pour nommer Mr. P. B.  
Vanasse, Conseiller.

3<sup>e</sup> motion.

Nomination de Jos. B. de  
Niverville, conseiller

Lundi, le 10 Mars 1873.

for the Notre Dame Ward in place of the late O. Latreille.

Adoptée sur division de 5 pour et 1 contre.

Pour:

Contre:

- Messrs. J. Shortis,
- J. M. Bellefeuille,
- J. C. St. Craig,
- O. Beaumier,
- H. M. Balcer.

Mr. A. E. Gervais.

4<sup>e</sup> motion  
Chs. Gagné engagé  
comme ramoneur.

Proposé par Mr. Gervais,  
Secondé par Mr. Balcer,

Que Charles alias Jean Gagné soit engagé comme ramoneur en remplacement de Joseph Bernaquez, père, démissionnaire, aux prix et conditions du dit Joseph Bernaquez.

Adoptée.

5<sup>e</sup> motion.  
pour recevoir les  
soumissions pour les  
traverses.

Proposé par Mr. Craig,  
Secondé par Mr. Beaumier,

Que les soumissions pour tenir les traverses entre cette Cité et la rive sud du fleuve St. Laurent, qui ont été filées au bureau du Secrétaire Prévôt de ce Conseil, soient maintenant ouvertes et référées à un comité général de ce Conseil.

6<sup>e</sup> motion.  
En amendement à  
la motion N<sup>o</sup> 5.

Proposé en amendement par A. E. Gervais,  
Secondé par J. C. St. Craig,

Résolu que la soumission pour la traverse reçue le 15 Février soit seule ouverte et lue, et référée à un comité de tout le Conseil.

Adoptée.

Soumission de Mr.  
J. B. Normand.

Une soumission de Mr. J. B. Normand, offrant d'établir une traverse avec des bateaux à vapeur, entre cette Cité et la rive sud du fleuve St. Laurent, est alors décachée et lue.

7<sup>e</sup> motion.  
Billet en faveur de  
M<sup>lle</sup> Lassieraye \$400

Proposé par Mr. Shortis,  
Secondé par Mr. Craig,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet payable à demande et daté le quatre du courant, à l'ordre de Demoiselle E. Clémentine Lassieraye pour quatre cents piastres, avec intérêt payable semi-annuellement au taux de huit pour cent l'an.

Adoptée.

8<sup>e</sup> motion.  
Billet à A. M. Cooke pour  
\$2400<sup>00</sup>

Proposé par Mr. Craig,  
Secondé par Mr. Gervais,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de

Lundi, le 10 Mars 1843.

de la Corporation de cette Cité un billet daté du cinq du courant, payable à demande à l'ordre de Mr. A. M. Cooke pour deux mille quatre cent piastres, avec intérêt au taux de huit pour cent l'an payable demi-annuellement.

Adoptée.

9<sup>e</sup> motion.

Prêts d'argent à la Compagnie d'Acqueduc.

Proposé par Mr. Gervais,

Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à avancer au Secrétaire-Trésorier de la Compagnie d'Acqueduc des Trois-Rivières, diverses sommes d'argent n'excédant pas en tout la somme de mille piastres en par le dit Secrétaire-Trésorier de la Compagnie d'Acqueduc fournissant au Secrétaire-Trésorier de ce Conseil une copie dûment certifiée d'une résolution des gérants de la dite Compagnie d'Acqueduc autorisant le Secrétaire-Trésorier de la dite Compagnie à signer des bons ou reçus de toute somme ainsi avancée; lesdits bons ou reçus devront être payables à demande et porter intérêt au taux de huit pour cent l'an.

Adoptée.

10<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Bellefeuille,

Secondé par Mr. Beaumier,

Que les requêtes de Dame Veuve Pierre Cormier et de Messieurs David Bussière, Benjamin Milot, Pierre Grenier, Paul Blais et André Robichou soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Dame Veuve P<sup>re</sup>. Cormier.

Requête de D<sup>me</sup> Esther Dugré, V<sup>ve</sup> P<sup>re</sup>. Cormier, se plaignant de l'estimation de sa propriété, sur la rue des Forges, et demandant une réduction.

11<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Craig,

Secondé par Mr. Gervais,

Que les conclusions de la requête de Dame Esther Dugré, Veuve Pierre Cormier, soient rejetées.

Adoptée.

Requête de Adolphe Bussière.

Requête de Adolphe Bussière demandant la permission de poser un vitreau au pignon de la maison qu'il a achetée de Olivier Déchaine, afin d'avoir droit de vue sur la place du marché aux-démées.

12<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Gervais,

Secondé par Mr. Shortis,

Résolu que la requête de Adolphe Bussière soit rejetée

Adoptée

Requête

Lundi, le 10 Mars 1873.

Requêtes de Benj. Milot,  
Paul Blais et Pierre  
Grenier.

Requêtes de Benjamin Milot, Paul Blais et Pierre Grenier  
demandant d'être nommés à la charge de gardien de la  
Commune.

Requête de André Ro-  
bichon.

Référé toutes trois au Comité Général du Conseil -  
Requête de André Robichon demandant à être continué, l'été  
prochain, dans la charge de gardien du Carré Champlain.

Avis de motion

Je donne avis qu'au temps et en la manière voulue par la  
loi je ferai motion que le chapitre neuf des règlements de ce Cou-  
seil, passé le vingt-sept de Juin mil huit cent soixante-et-dix et  
intitulé: "Règlement concernant le Département du Feu", soit amendé  
en retranchant, rappelant et annulant les mots suivants sa-  
voir: "de l'amende imposée pour infraction au dit règlement",  
qui se trouvent à la fin de la trente-unième section du dit règle-  
ment, et en remplaçant les susdites mots ainsi retranchés, rappe-  
lés et annulés par les mots suivants, savoir: "d'une amende de vingt  
"piastres par jour, et ce pour chaque jour que durera la contravention ou  
"infraction aux dispositions des susdites sections du présent règlement."

En Conseil, ce 10 Mars 1873.

(Signé)

L. C. Gervais.

Ajournement.

Et le Conseil s'ajourne à lundi prochain, le dix-sept du courant,  
à sept heures et demi du soir.

L. C. Gervais  
Sec. Trés.

J. N. Bureau  
Maire

Séance du 17 Mars 1873.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité  
des Trois-Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi,  
le dix-septième jour de Mars mil huit cent soixante-et-treize, à  
sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités  
prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Secrétaire,

Et Messieurs les Conseillers M. M. Balcer,

Alex<sup>e</sup> Baptiste,

P. Beaumier,

J. W. Bellefeuille,

J. C. N. Craig,

L. C. Gervais

J. B. de Niverville,

Tous membres et formant un quorum du dit Conseil -

M.

Lundi, le 17 Mars 1873.

Serment de Jos. Boucher de Niverville, Ect.

Province de Québec,  
Cité des Trois-Rivières.

Je, Joseph Boucher de Niverville, jure solennellement de remplir fidèlement les devoirs de membre du Conseil-de-Ville des Trois-Rivières, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je jure solennellement que je possède, comme propriétaire, des biens immeubles, en la Cité des Trois-Rivières, de la valeur de huit cents piâtres, en sus des charges et hypothèques dont ils sont grevés, et après paiement ou déduction de mes justes dettes.

Ainsi, Dieu me soit en aide.

Assesmenté par devant moi,

ce 17 Mars 1873.

(Signé) Jos. Boucher de Niverville.

(Signé) J. N. Bureau, Maire J. P.

Rapport du Comité des Finances

Rapport.

Lundi, le 17 Mars 1873.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

A la Comp <sup>ie</sup> d'Acqueduc	Prêt d'argent	\$	500	"
Au Secrétaire-Trésorier	Timbres		"	84
A Godf. Hébert	Sciage de bois		"	25
" Jos. Lanneton	" " "		2	50
" Jos. Hamel	1 ess		2	50
" Ant. Lemire	11 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> cordes de bois		52	8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
" Fabien Férou	Arrestation		1	50
" N. M. Balcer	Intérêts		1	04
Au Secrétaire-Trésorier	Timbres		"	30
A la Comp <sup>ie</sup> d'Acqueduc	Argent prêté		150	"
" James Darnard	Frais d'arpentage		45	50
			\$	757 30 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>

Respectueusement soumis,

(Signé) L. G. Gervais, Prêt.  
" J. C. A. Craig,  
" Alex. Baptiste.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. Beaumier,  
Secondé par Mr. Balcer,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

Lundi, le 17 Mars 1873.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Gervais,  
Seconde par Mr. Craig,

Que le règlement intitulé: Chapitre XXXII, règlement pour amender le chapitre neuf des règlements de ce Conseil, passé le vingt-septième jour de juin mil huit cent soixante-et-dix, et intitulé: "Règlement concernant le Département du Feu," soit lu, passé et adopté.

Adopté.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir:

Chapitre XXXII.

Règlement pour amender le chapitre neuf des règlements de ce Conseil, passé le vingt-septième jour de juin mil huit cent soixante-et-dix, et intitulé: "Règlement concernant le Département du Feu."

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir: -

Sec. 1. Les mots suivants qui se trouvent à la fin de la trente-unième section du chapitre neuf des règlements de ce Conseil, passé le vingt-septième jour de juin mil huit cent soixante-et-dix, et intitulé: "Règlement concernant le Département du Feu," par le présent amendé, savoir: de "l'amende imposée pour infraction au dit règlement," sont par le présent retranchés, rappelés et annulés, et les susdits mots ainsi retranchés, rappelés et annulés sont et seront considérés comme étant remplacés par les mots suivants, savoir: "d'une amende de vingt piastres par jour, et ce pour chaque jour que durera la contravention ou infraction aux dispositions des susdites sections du présent règlement."

Sec. 2. Toutes les autres dispositions du règlement et des amendements au règlement par le présent amendé, sont maintenues et continueront à être en force comme si le dit règlement n'avait pas été amendé.

Sec. 3. Toutes dispositions du chapitre vingt-neuf des règlements de ce Conseil, passé le onze Mars mil huit cent soixante-et-douze, et intitulé: "Règlement pour amender le règlement intitulé: Chapitre 1. Règlement concernant les Règlements," susceptibles de s'appliquer au présent règlement ainsi qu'au règlement par le présent amendé, seront considérées et interprétées comme s'y appliquant et comme en faisant partie.

Sec. 4. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour, et le dit règlement sera lu et interprété comme formant partie des chapitres neuf, vingt-et-un, vingt-deux des règlements de ce Conseil.

Règlement du Feu  
amendé.

et vingt-sept  
J.G.B.



Lundi, le 17 Mars 1873.

3<sup>e</sup> motion.

Certificats des aubergistes  
et des marchands de li-  
queurs confirmés.

Proposé par M<sup>r</sup>. Craig,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,

Que les certificats de Messers. Pierre Poliquin, Dumont & Frère, F. G. Farmer, Joseph Bernier, Pierre Sylvestre, Joseph Bellefeuille, Edouard Cloutier, Napoléon Potvin, Isaac Gauthier, J. B. Trottier et Ludger Vigneau et de Dames A. M. Décioteau et Almaïde Man-  
cour pour obtenir des licences d'auberges, et de Messers. Firmin Carret, A. S. Hart et Lupien Girard pour obtenir des licences de marchands de liqueurs soient reçus et examinés, et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi prochain, le vingt-quatre du  
courant, à sept heures et demi du soir.

H. A. Migon  
Secr. Trés.

J. N. Bureau  
Maire.

Séance du 24 Mars 1873.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la  
Cité des Trois-Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité,  
lundi, le vingt-quatre de Mars mil huit cent soixante-et-  
treize, à sept heures et demi du soir, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Secrétaire.

Et Messieurs les Conseillers A. Baptist,

F. W. Bellefeuille,

J. C. A. Craig,

L. G. Gervais,

James Shortis.

Ajournement.

Le Conseil n'a procédé à aucune affaire et s'est ajourné à  
vendredi prochain, le vingt-huit du courant, à sept heures  
et demi du soir.

H. A. Migon  
Secr. Trés.

J. N. Bureau  
Maire.

Séance du 28 Mars 1873.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la  
Cité des Trois-Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité,  
vendredi, le vingt-huitième jour de Mars mil huit cent soixante-et-  
treize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités  
prescrites par la loi, étaient présents:

Son

Vendredi, le 28 Mars 1873.

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Beuzet,  
 Et Messieurs les Conseillers M. H. Balcer,  
 A. Baptiet,  
 P. Beaumier,  
 F. W. Bellefeuille,  
 J. C. H. Craig,  
 L. E. Gervais.

Rapport du Comité  
 des Finances.

Rapport.

Vendredi, le 28 Mars 1873.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des Comptes suivants:

A. Sévère Duval	Charroiyage de bois	\$	30
Joseph Duval	" d'eau		1 90
Jean Giroux	" "		50
Benjamin Jacerte	" "		50
Théophile Jacerte	" "		40
Benj. Daviau	" "		30
D. G. LaBarre	Intérêt sur 2 billets		280 "
J. B. Cothier	" " " "		200 "
Henri Panneton	Pose de vitres		1 25
Sévère Duval	Ouvrage aux chemins		40
Aux Officiers et Employés	Salaires		175 33
Joseph Panneton	Sciage de bois		45
Paul Boisvert & autres	Charroiyage d'eau		12 35
Scandre Désilets	" "		3 10
Félix Jacombe	" "		3 80
Didace S. Pierre	" "		1 "
L'Inspecteur	Paie fiète		23 5 1/2
Ad. Alarie & autres	Charroiyage d'eau, etc.		4 60
Joseph Lafont	" " "		3 15
James Dean	Pois		21 64
Ambroise Namelin & autre	Témoins en Court		10 "
James Barnard	Arpentages		5 "
		\$	774 84 1/2

Respectueusement soumis,

(Signé) L. E. Gervais, Pres.  
 J. C. H. Craig,  
 Alex. Baptiet.

Vendredi, le 28 Mars 1843.

1<sup>re</sup> motion:Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Balcer,Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adopté.Rapport de l'Inspecteur de  
Ville.

Rapport.

A Son Honneur le Maire  
Et à Messieurs les Conseillers  
de la Cité des Trois Rivières.

Feu chez Mr. P. Lassalle.

Le soussigné, Surintendant du Feu, a l'honneur de faire rapport que le 17 du courant, le feu s'est déclaré dans la demeure de Mr. Benoni Lassalle, au coin des rues Bonaventure et Royale, et a été promptement éteint. Ce feu a été causé par un trou de tuyau pratiqué dans un colombage. La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 2 a droit à la première prime et la Compagnie N<sup>o</sup> 1 a droit à la deuxième. La Compagnie N<sup>o</sup> 1 avait 25 hommes, la Compagnie N<sup>o</sup> 2 avait 22 hommes, la Compagnie N<sup>o</sup> 3, 23, et la Compagnie N<sup>o</sup> 4, 15 hommes qui ont répondu à l'appel. La première barrique d'eau a été fournie par Paul Roisvert, la seconde par Benj. Daviau et la troisième par Frédéric Dupresne.

Feu chez M<sup>de</sup> V<sup>ve</sup> Turcotte.

Le 21 du courant, il y a eu un feu de cheminée chez M<sup>de</sup> Veuve Turcotte, sur le Boulevard, qui a été éteint sans avoir causé de dommages, excepté par l'eau nécessaire pour éteindre ce feu. La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 4 est arrivée la première avec 14 hommes, la Compagnie N<sup>o</sup> 1 était la seconde avec 20 hommes, la Compagnie N<sup>o</sup> 3 avait 17 hommes et la Compagnie N<sup>o</sup> 2, 19 hommes. Olivier Gorrion a livré la première barrique d'eau, Antoine Pelletier la seconde barrique et Adolphe Marie la troisième.

Feu chez Mr. D. G. LaParre.

Le même jour le feu a entièrement consumé une bâtisse en bois, située sur la rue Saint, et servant de hangar, grange et étable, appartenant à Mr. D. G. LaParre. Lorsque l'alarme a été donnée, toute cette bâtisse était en flammes et le feu se communiqua promptement aux maisons voisines, qui prirent feu plusieurs fois, mais puvent être préservées par les pompiers. Le manque d'eau, au commencement des incendies, s'est encore fait sentir en cette occasion. La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1 s'est rendue la première sur les lieux, la Compagnie N<sup>o</sup> 4 est arrivée la seconde. Le personnel des quatre compagnies était au complet. La prime pour la première barrique d'eau est réclamée par Adolphe Marie et Augustin Gauthier; Sévère Duval et

Vendredi, le 28 Mars 1873.

Feu chez Mr. Thos. Fortin.

et Caliste Lacombe ont fourni les premières barriques d'eau ensuite. Le 23 du courant, il y eut une alarme de feu causée par la cheminée d'une maison appartenant à Mr. Thomas Fortin, sur la rue St. Olivier, qui était en flammes. Le feu a été éteint sans l'intervention des pompiers ni des charretiers. Les pompes y ont été, néanmoins, conduites. La Compagnie N<sup>o</sup> 4 est arrivée la première et la Compagnie N<sup>o</sup> 1 était la seconde. Sévère Duval est arrivé avec la première barrique d'eau et Félix Lacombe avec la deuxième. Votre Conseil devra décider si les primes allouées ordinairement doivent être payées en cette circonstance.

Le tout est respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 24 Mars 1873.

(Signé)

Ovide Rochbeau,  
Surintendant du Feu.

Référé au Comité du Feu.

2<sup>e</sup> motion.

Vente des magasins du marché.

Proposé par Mr. Gervais.

Secondé par Mr. Craig.

Que les loyers des magasins dans la grande et la petite halle du marché aux denrées soient vendus à l'encan, samedi, le douze d'Avril prochain, à dix heures du matin, pour une année à compter du premier de Mai prochain, aux prix de départ et conditions ordinaires.

Adoptée

3<sup>e</sup> motion.

Billet à James Dean, Esq.

Proposé par Mr. Baptiste.

Secondé par Mr. Bellefeuille.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de cette Cité un billet payable dans quatre mois du premier d'Avril prochain, à l'ordre de James Dean, Esq., pour cent soixante piastres et vingt-huit centimes.

Adoptée.

Lettre de Mr. J. B. Normand.

Lue une lettre de Mr. J. B. Normand par laquelle il déclare qu'il retire la soumission qu'il avait faite, au Conseil, le 15 Février dernier, pour établir une traverse entre cette Cité et la rive sud du fleuve St. Laurent.

4<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Bellefeuille.

Secondé par Mr. Beaumier.

Que les requêtes de Messrs. Louis Décoteau, père, et Joseph Mongrain soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de M. Décoteau.

Requête de Mr. Louis Décoteau, père, offrant de remplir la charge de gardien de la Commune.

Référée

Vendredi, le 28 Mars 1873.

Requête de Joseph Mongrain.

Référée au Comité Général du Conseil.  
 Requête de M. Joseph Mongrain demandant qu'il ne lui soit chargé pour les trois mois prochains, sur une licence de commercant-de-viande, qu'en proportion du prix exigé pour une licence prise au commencement de l'année civile.

5<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Gervais,  
 Secondé par M. Craig,  
 Que la requête de M. Joseph Mongrain soit rejetée.  
 Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le sept d'Avril prochain, à sept heures et demi du soir.

J. N. Bureau Maire.  
 Sec. Trés.

Séance du 7 Avril 1873.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le septième jour d'Avril mil huit cent soixante-treize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Ecuyer.
- Et Messieurs les Conseillers Bellefeuille,  
 Craig,  
 Gervais,  
 De Viverville,  
 Shortie.

Rapport du Comité des Finances

Rapport.  
 Lundi, 7 Avril 1873.  
 Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

A. Fabien Péron	Arrestation	\$	150
" Célestin Péron	"		165
" J. B. Gaillouf	"		150
M. Greffier de la Paix	Timbres		360
A la Comp <sup>ie</sup> d'Acqueduc	Argent prêté		10"
" " do	" "		25"
" Aimé Panneton	Ouvrage		145
" John J. Foote	Annales		888
	Reporter	\$	5388

Lundi, le 7 Avril 1843.

		Report	
A. Sévère Duval	Ouvrage		53 88
" James Dean	Intérêts		40
A. Greffier de la Paix	Timbres		4 45
" do	"		3 60
A. Boniface Gagnou	Arrestation		3 50
" George Gagné	Ramonage		1 50
" J. N. Godin	Compte courant		45 "
" Simon Peters	Barotens		552 41
" D <sup>me</sup> Dio. M <sup>re</sup> Neil	Intérêt sur un billet		6 "
" J. B. H. Mould	Mémoire d'Avocat		24 50
" Geo. A. Fearou	Arrestation		63 65
" Joseph Bellefeuille	Liqueurs aux pompiers		1 "
			3 "
			\$ 462 89

Respectueusement soumis  
 (Signé)  
 " L. C. Gervais, Prés.  
 J. C. H. Craig.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. de Niverville,  
 Secondé par Mr. Shortis,  
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
 Adoptée.

2<sup>e</sup> motion.

Nomination du Pro-Maire

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
 Secondé par Mr. Craig,  
 Que Mr. L. C. Gervais soit nommé Pro-Maire pour le présent trimestre.  
 Adoptée.

3<sup>e</sup> motion.

Pour faire payer au  
 Comté de St. Maurice  
 sa quote-part dans le  
 coût du bureau et de  
 la route du Registrateur.

Proposé par Mr. Shortis,  
 Secondé par Mr. de Niverville,  
 Attendu que, en vertu des dispositions de la 9<sup>de</sup> section du chapitre 37 des Statuts Refondus du Bas-Canada, la municipalité de tout comté ou division d'enregistrement est tenue de se procurer et tenir constamment dans un ordre parfait, dans le bureau d'enregistrement du dit comté ou division, un coffre-fort de métal ou une route à l'épreuve du feu, convenable et suffisante pour conserver en sûreté les livres et papiers du dit bureau, sous peine de l'amende y spécifiée;  
 Et attendu que, en conformité aux dispositions de la loi suscitée, la Corporation de cette Cité a fait construire dans l'Hôtel de Ville des Trois-Rivières, une route à l'épreuve du feu et un bureau à l'usage exclusif.

Lundi, le 7 Avril 1843.

exclusif du Régistrateur de la division d'enregistrement des Trois-Rivières;

Et attendu que, suivant la loi, la municipalité du Comté de St. Maurice doit contribuer sa quote part avec la Cité des Trois-Rivières dans le paiement du coût de la construction du susdit bureau et de la susdite route du Régistrateur susdit;

Qu'il soit résolu, que Son Honneur le Maire soit autorisé à informer le Préfet du Comté de St. Maurice que ce Conseil a fait construire les susdits bureau et route, et à inviter le le dit Préfet à faire nommer par le Conseil du dit Comté un arbitre, pour établir conjointement avec l'arbitre qui sera nommé par ce Conseil, le prix et valeur du bureau et de la route construits dans le dit Hôtel-de-Ville pour le dit Régistrateur, afin d'en faire payer la juste proportion par le dit Conseil du Comté de St. Maurice ou de payer sa quote-part du loyer du dit bureau et de la dite route, si le Conseil du dit Comté le préfère.

Adoptée

4<sup>e</sup> motion.

Pour remplacer feu Mr. Latreille par Mr de Niverville dans les comités permanents.

Proposé par Mr. Gervais,

Secondé par Mr. Shortie,

Résolu que Joseph B. de Niverville, Curier, remplace feu O. Latreille dans les Comités permanents de ce Conseil.

Adoptée

5<sup>e</sup> motion.

Vente de la maison de Mr. Edmond Gelinas.

Proposé par Mr. Gervais,

Secondé par Mr. Craig,

Que la maison que ce Conseil a achetée de Mr. Edmond Gelinas soit vendue à l'encan, vendredi, le vingt-cinq d'Avril courant, à dix heures de l'avant-midi, avec la partie de terrain y attachant, qui n'est pas nécessaire au prolongement de la rue St. Charles, et qu'un avis public de la dite vente soit donné; les conditions de vente devant être fixées par un comité général de ce Conseil.

Adoptée

6<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Bellefeuille,

Secondé par Mr. Shortie,

Que les requêtes de Messrs. Honoré Larivière, Joseph Duval, D. Maigret & A. Désaulniers et J. F. V. Bureau soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Mr. Honoré Larivière.

Requête de Mr. Honoré Larivière demandant à être nommé gardien

Lundi, le 7 Avril 1873.

gardien de la Commune.

Référéé au Comité Général du Conseil.

Requête de Mr. Joseph Duval.

Requête de Mr. Joseph Duval demandant à être indemnisé du surcroît d'ouvrage qu'il a eu, cet hiver, pour entretenir les chemins dont il s'était chargé, suivant contrat.

Référéé au Comité des Chemins.

Requête de Messrs. D. Maigret & A. Désaulniers.

Requête de Messrs. D. Maigret & Alph. Désaulniers représentant qu'ils se proposent d'établir en cette cité une manufacture de portes et fenêtres et autres articles en bois, et demandant à être exempté du paiement des taxes sur cette manufacture pendant dix ans.

Référéé au Comité Général du Conseil.

Requête du Capt. J. F. V. Bureau.

Requête de J. F. V. Bureau, Cap. des Sapeurs Pompiers, demandant que les roues actuelles de la voiture de la dite compagnie soient remplacées par des roues plus légères; que la compagnie soit pourvue d'échelles d'escaladage et de bottes et que la station soit agrandie et améliorée.

Référéé au Comité du Feu.

Ajournerment.

Et le Conseil s'ajourne à demain, le 8 du courant, à 7<sup>h</sup> heures du soir.

J. F. V. Bureau  
Secrétaire Présoriet.

J. F. V. Bureau  
Maire.

Séance du 8 Avril 1873.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières tenue en l'Hotel-de-Ville de la dite Cité, mardi, le huitième jour d'Avril mil huit cent soixante-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Scieur,

Et Messieurs les Conseillers A. M. Balcer,

Alex<sup>e</sup> Baptiste,

P. Beaumier,

H. W. Bellefeuille,

J. C. H. Craig,

L. C. Gervais.

Rapport du Comité Général sur requêtes de Mrs. Page, B. Milot, P. Blais, P. Grenier, J. Décoiteau, Hon. Larivière.

Rapport.

Le Comité Général auquel avaient été référées les requêtes de Mrs. Page, Benj. Milot, Paul Blais, Pierre Grenier, J. Décoiteau, père, et Honoré Larivière, pour la charge de gardien de la Commune



Mardi, le 8 Avril 1873.

Commune et autres emplois, a l'honneur de faire rapport que Louis Bécoteau, père, nommé Louis Bécoteau devrait être nommé à ces charges avec un salaire de dix-huit piastres par mois et que le Secrétaire-Trésorier devrait être autorisé à passer un engagement sous seing-privé avec le dit Bécoteau de la forme et teneur qui sera approuvée par le Comité de la Commune.

Respectueusement soumis.

(Signé)

J. N. Bureau,  
Président.

Trois Rivières, 8 Avril 1873.

Proposé par Mr. Craig,

Secondé par Mr. Beaumier,

Que le rapport du Comité Général du Conseil soit adopté.

Adoptée.

1<sup>re</sup> motion.

Rapport du Comité du Feu.  
Primes allouées.

Rapport.

Le Comité du Feu a l'honneur de faire rapport qu'il recommande de payer à Adolphe Marie et Augustin Gauthier, \$5 montant de primes pour première barrigue d'eau au feu chez Mr. LaBarre, le 21 Mars dernier, réclamée par chacun d'eux; et que les primes allouées pour les feux réels soient payées pour l'alarme de feu qui a eu lieu le 23 de Mars dernier sur la rue St. Olivier.

Respectueusement soumis.

(Signé)

Alex. Baptiste,

Prés.

Trois Rivières, 8 Avril 1873.

Proposé par Mr. Bellefeuille.

Secondé par Mr. Balcer,

Que le rapport du Comité du Feu soit adopté.

Adoptée.

2<sup>e</sup> motion.

Etat des Recettes et des  
Dépenses en Mars 1873.

Le Secrétaire-Trésorier met devant le Conseil un sommaire des Recettes et des Dépenses en Mars 1873.

3<sup>e</sup> motion

Proposé par Mr. Balcer,

Secondé par Mr. Craig,

Tiers-saisie contre Félix  
Charbonneau.

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, J. G. A. Frigon, Ecuyer, soit nommé et appointé pour comparaître pour et au nom de la Corporation de cette Cité, en la Cour de Circuit pour le District des Trois Rivières, et faire les réponses suivantes à une tiers-saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier dans une cause entre Louis Dumont, demandeur, et Félix Charbonneau, défendeur, savoir: "Le Conseil de la Corporation

Mardi, le 8 Avril 1843.

Corporation de la Cité des Trois Rivières doit au dit Félix Charbon-  
 "neau pour capital et intérêts d'un jugement contre la dite Corpo-  
 "ration cent cinquante-sept piastres et trente deux centins, et le  
 "dit Félix Charbonneau doit à la dite Corporation cent cin-  
 "quante piastres et trente centins pour loyer d'un étal de boucher  
 "dans le marché-aux-denrées des Trois Rivières pour les trois  
 "années finissant le trente de Juin prochain, deux piastres pour  
 "taxe ou licence sur son occupation de boucher pendant les  
 "deux années finissant au trente de Juin prochain, quatorze pi-  
 "astres et soixante-huit centins pour taxes municipales pour l'an-  
 "née courante, et une piastre et cinquante-un centins pour rente cons-  
 "tituée échue le quinze de Mai dernier, formant en tout cent soix-  
 "ante-huit piastres et quarante neuf centins, et qu'en conséquence  
 "la dite Corporation ne doit rien au dit Félix Charbonneau et  
 "ne lui devait rien lors de la signification de la susdite tiers-  
 "saisie."

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion.  
 Tiers-saisie contre Félix  
 Charbonneau.

Proposé par Mr. Gervais.

Secondé par Mr. Baptiste.

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, J. G. A. Frigon, Cuisinier,  
 soit nommé et appointé pour comparaître pour et au nom de la  
 Corporation de cette Cité, en la Cour de Circuit pour le District des  
 Trois Rivières, et faire les réponses suivantes à une tiers-saisie exé-  
 cutée entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier dans une cause  
 entre Joseph Genest dit LaBarre, demandeur, et Félix Charbonneau,  
 défendeur, savoir: "Le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-  
 "Rivières doit au dit Félix Charbonneau pour capital et intérêts  
 "d'un jugement contre la dite Corporation, cent cinquante-sept  
 "piastres et trente-deux centins; et le dit Félix Charbonneau  
 "doit à la dite Corporation cent cinquante piastres et trente centins  
 "pour loyer d'un étal de boucher dans le marché-aux-denrées  
 "des Trois Rivières pour les trois années finissant le trente de  
 "Juin prochain, deux piastres pour taxe ou licence sur son  
 "occupation de boucher pendant les deux années finissant au  
 "trente de Juin prochain, quatorze piastres et soixante-huit  
 "centins pour taxes municipales pour l'année courante et  
 "une piastre et cinquante-un centins pour rente constituée  
 "échue le quinze de Mai dernier, formant en tout cent soix-  
 "ante-huit piastres et quarante-neuf centins, et qu'en consé-  
 quence

Mardi, le 8 Avril 1873.

Ajournement.

"quene la dite Corporation ne doit rien au dit Felix Charbonneau et ne lui devait rien lors de la signification de la susdite tiers-saisie."

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à mardi, le quinze du courant, à sept heures et demi du soir.

J. N. Bureau

Maire.

H. Vigour

Secrétaire-Président.

Mardi, le 15 Avril 1873.  
Pas de quorum.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières tenue mardi, le quinze d'Avril mil huit cent soixante-treize, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Bourget,  
Et Messieurs les Conseillers Balser,  
Baptist,  
Bellefeuille.

Advenant huit heures du soir et n'y ayant pas de quorum, le Conseil s'est ajourné à vendredi prochain, le dix-huit du courant, à sept heures et demi du soir.

J. N. Bureau

Maire.

H. Vigour

Secrétaire-Président.

Vendredi, le 18 Avril 1873.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, vendredi, le dix-huit Avril mil huit cent soixante-treize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Bourget,  
Et Messieurs les Conseillers A. Baptist,  
F. A. Bellefeuille,  
J. C. A. Graig,  
L. E. Gervais.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Mardi, le 15 Avril 1873.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

Vendredi, le 18 Avril 1873.

M. G. Malhiot	Mémoire de frais	\$	59	50
" Adolphe Marie	Charroirage d'eau		2	"
" Onég. Milot	"			25
" Sévère Duval	"		2	"
" W. Chagnon	Liquieur aux pompiers		2	62½
" la Comp <sup>ie</sup> du gaz	Eclairage		291	90
" J. B. Ringuette	Criées publiques		1	20
" l'Inspecteur	Paiement		42	15
" Sévère Duval	Chemin de traverse		12	"
" L. A. Camirand	Acte notarié		4	50
" Benj. Daviau	2 barriques d'eau		"	20
" la Comp <sup>ie</sup> d'Acqueduc	Argent prêté		65	"
" Geo. Frigon	Intérêt		1	44
			\$	484 76

Respectueusement soumis,  
 (Signé)  
 " " " " " "  
 L. E. Gervais,  
 J. C. St. Craig,  
 Alex. Baptist.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. Bellefeuille.  
 Secondé par Mr. Baptist.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
 Adoptée

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Gervais.  
 Secondé par Mr. Craig.

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, J. G. A. Frigon, Occupé, doit nommer et appointer pour comparaitre pour et au nom de la Corporation de cette Cité en la Cour de Circuit pour le District des Trois Rivières, et faire les réponses suivantes à une tierce saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier dans une cause entre Edouard Narcisse Morrissette, demandeur, et Félix Charbonneau, défendeur, savoir: " Le Conseil de la Corporation de la Cité " des Trois Rivières doit au dit Félix Charbonneau pour capital et " intérêts d'un jugement contre la dite Corporation cent cinquante " sept piastres et trente-deux centimes; et le dit Félix Charbonneau " doit à la dite Corporation cent cinquante piastres et trente cen- " tims pour loyer d'un étal de boucher dans le marché aux denrées " des Trois Rivières pour les trois années finissant le trente de Juin pro- " chain, deux piastres pour taxe ou licence sur son occupation " de boucher pendant les deux années finissant au trente de Juin " prochain,

Tiers-saisie contre Félix Charbonneau.

Vendredi, le 18 Avril 1873.

"prochain, quatorze piastres et soixante-huit centins pour  
"taxes municipales pour l'année courante et une piastre  
"et cinquante-un centins pour rente constituée échue le  
"quinze de mai dernier, formant en tout cent soixante-huit  
"piastres et quarante-neuf centins, et qu'en conséquence la  
"dite Corporation ne doit rien au dit Félix Charbonneau et ne  
"lui devait rien lors de la signification de la susdite tiers-saisie."  
Adoptée.

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Gervais.

Salaires du Gardien de la  
Commune augmentés

Secondé par M. Craig.

Qu'une somme additionnelle de deux piastres par mois  
soit ajoutée au salaire fixé au rapport en date du huit avril  
courant, pour le gardien de la Commune

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Bellefeuille.

Secondé par M. Baptist.

Que la requête de M. D. G. LaBarre soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de D. G. LaBarre,  
Ect. -

Requête de D. G. LaBarre, Ect., demandant qu'il lui soit  
permis de couvrir avec du bardeau, posé dans du mortier,  
l'écurie et hangar qu'il fait actuellement construire  
sur la rue St-Jac.

Référé au Comité Général du Conseil.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le vingt-huit du  
courant, à sept heures et demi du soir.

Ajournement.

L. A. Mignon.

Secrétaire Trésorier.

L. M. Desjardins  
Maire.

Séance du 23 Avril 1873  
Convocation.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil-de-  
ville, ce soir, à sept heures et demi, pour affaires ordinaires.  
Trois-Rivières, 23 Avril 1873.

(Signé)

J. N. Bureau.

Maire.

Mercredi, le 23 Avril 1873.

A une assemblée spéciale du Conseil de Ville, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, mercredi, le vingt troisième jour d'Avril mil huit cent soixante et treize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :-

- Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Ecuyer,
- Et Messieurs les Conseillers N. M. Ralied,
- A. Baptiste,
- P. Beaumier,
- H. W. Belkfeuille,
- J. C. N. Craig,
- L. E. Gerwaie,
- J. Pouchet de Viverville,
- James Shortis.

Rapport sur requête de D. G. LaBarre, Ec. -

Rapport.

Le Comité Général du Conseil a l'honneur de faire rapport qu'il a pris en considération la requête de D. G. LaBarre, Ecuyer, présentée à ce Conseil le 18 du courant, et demandant qu'il lui soit permis de couvrir en bardeau posé dans le mortier, l'écurie qu'il fait actuellement construire, et il suggère que les conclusions de cette requête ne soient pas accordées.

Respectueusement soumis,

Trois-Rivières, 23 Avril 1873.

(Signé)

J. N. Bureau, Président.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M. Gerwaie.

Secondé par M. Craig.

Que le rapport du Comité Général du Conseil soit adopté.  
Adoptée.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Mercredi, le 23 Avril 1873.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

A. Domey	Compte	\$	2 50
" H. Godin	Couvreage		1 50
" Frs. Bélisle	Arrestation		1 " "
		A reported	\$ 5 " "

Mercredi, le 23 Avril 1873.

Al' Inspecteur	Caisse	Report \$	5 "
Aux Officiers & Employés	Salaires		19 40
			145 33
		\$	199 73

Respectueusement soumise,  
(Signé)  
" "  
" "  
L. E. Gervais, prés.  
J. C. A. Craig  
Alex. Baptist.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Balcer,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,  
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté -  
Adoptée.

3<sup>e</sup> motion.

Certificats d'aubergistes et  
de marchands de liqueurs.

Proposé par Mr. Beaumier,  
Secondé par Mr. de Niverville,  
Que les certificats de Messrs. Joseph Dufresne, père, & Joseph  
Dufresne, fils, pour obtenir des licences d'auberges et de Messrs.  
Thomas Rournival, Joseph Bégin, Bailey & Compagnie et Lacroix  
et frère pour licences de marchands de liqueurs, soient maintenant  
examinés et que les dits certificats soient confirmés; et que le  
certificat de Messrs. Grenier & Gelinac, soit refusé.  
Adoptée.

Ajournement.

Et le Conseil s'ajourne à lundi prochain, le 28 du courant,  
à sept heures et demi du soir.

J. N. Bureau  
Secrétaire.

J. N. Bureau  
Maire.

Lundi, le 28 Avril 1873.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des  
Trois-Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi,  
le vingt-huitième jour d'Avril mil huit cent soixante-et-treize,  
à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les for-  
malités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Cuyes.

Et Messieurs les Conseillers H. M. Balcer,

A. Baptist,

P. Beaumier,

F. W. Bellefeuille,

J. C. A. Craig,

L. E. Gervais

Rapport

Lundi, le 28 Avril 1873.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Lundi, le 28 Avril 1873.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

A Edouard Lemire	Crise publique	\$	1	20
" Antoine Ramond	Ouvrage			50
" Adolphe Duval	"		7	50
" As Warnecke	Carri Champlain		6	"
" James Barnard	Arpentage		3	"
		\$	18	20

Respectueusement soumis,  
(Signé) L. C. Gervais, Prést.  
Alex<sup>e</sup> Paptiet.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. Beaumiet.

Secondé par Mr. Shortie,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adoptée.

2<sup>e</sup> motion.

Acte de vente à Mr. Alex<sup>e</sup> McKelvie, père.

Proposé par Mr. Gervais,

Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente à Mr. Alex<sup>e</sup> McKelvie, père, de la maison et dépendances et de partie du terrain que la Corporation de cette Cité a acquis de Mr. Edmond Gelinas pour prolonger la rue St. Charles aux termes et conditions d'un projet d'acte de vente préparé par M<sup>rs</sup> P. L. Craig, notaire, ci-annexé.  
Adoptée.

3<sup>e</sup> motion.

Certificats de magasins de liqueurs confirmés.

Proposé par Mr. Balce,

Secondé par Mr. Beaumiet,

Que les certificats de Messrs. Napoléon Dagneau, Charles LaBarre & frère, Louis Beaulieu, Zéphirin Gauthier, Gelinas & Co., As. Brunelle & frère, Brunelle & Co., Edouard Brunelle, Jacques Nault, Pierre Nourri, Pierre Blondin, Gencéhaud & Kulkaby, Hardy & Boisvert, Onézime Carignan, Olivier Levasseur, Eldoré Martel & Co., Wm Chagnon et A. D. Ricard, soient examinés et que les dits certificats soient confirmés, et que le certificat de Mr. Louis Gelinas pour obtenir une licence d'auberge ne soit pas confirmé.  
Adoptée.

Proposé



Lundi, le 28 Avril 1873.

4<sup>e</sup> motion.

Mr. Joseph Godin, nommé expert pour évaluer le terrain de John Roland.

Proposé par Mr. Gervais,  
Seconde par Mr. Baptist.

Que Mr. Joseph Godin soit nommé l'expert de ce Conseil pour faire, conformément aux dispositions de la trente-septième section de la 20<sup>e</sup> Vict., chap. 129, l'expertise de la partie du terrain appartenant à John Roland, sur la rue St. Paul, en cette Cité, nécessaire pour continuer le prolongement de la rue St. Charles depuis la rue St. Francois-Xavier jusqu'à la rue St. Paul, et ce, conjointement avec l'expert qui pourra être nommé par le dit John Roland ou avec le troisième expert qui pourra être nommé par ces deux derniers en cas d'avis contraire entre eux.

Adoptée.

Lettre de P. E. Panneton, Sec.

Lue une lettre de P. E. Panneton, Sec. Député Protonotaire demandant au Conseil l'usage d'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, pendant la tenue des Cours Supérieure et de Circuit, en Juin et Juillet prochain, et ce, en conséquence des travaux de construction qui se font actuellement au Palais-de-Justice pour ce District.

Référé au Comité Général du Conseil.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi prochain, le cinq de Mai, à sept heures et Demi du soir.

Ajournement.

L. Migou

Secrétaire-Trésorier.

J. N. Bureau

Maire.

Lundi, le 5 Mai 1873.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le cinquième jour de Mai mil huit cent soixante et treize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Curé,

Et Messieurs les Conseillers A. M. Baker,

A. Baptist,

F. de Bellefeuille,

P. Beaumier,

J. C. N. Craig,

J. B. de Niverville,

James Shortie.

Rapport

Lundi, le 5 Mai 1873.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Lundi, le 5 Mai 1873.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il recommande le paiement des comptes suivants:

A. Pierre Coliquin	Intérêt sur un billet	\$	52	50
" L. E. Gervais	" " " "		1	57
" Prudent Pratte	Ouvrage		2	20
" L. E. Gervais	Billet Payable		100	"
" la Compagnie d'Acqueduc	Compte d'abonnement		21	25
" Jean Janvier	Ouvrage		4	50
" Séverin Duval	Chemise d'hiver		37	50
" P. L. Craig	Actes notariés		3	"
		\$	222	52

Respectueusement soumis,

(Signé)

L. E. Gervais,

J. C. A. Craig.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M. de Niverville.

Secondé par M. Shortis.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Craig.

Secondé par M. de Niverville.

Que les certificats de Messrs. Napoléon Potvin, Louis Prévost, George Niverville, Robichon, frère et J. C. Rousseau pour obtenir des licences de magasins de vins et liqueurs et de M. Louis Gelinas pour obtenir une licence d'auberge soient examinés et confirmés.

Adoptée.

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Bellefeuille.

Secondé par M. Beaumier.

Que la requête de Messrs. Zacharie Cloutier et autres soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de J. Cloutier et autres.

Requête de Messrs. J. Cloutier et autres demandant que la rue St Denis soit prolongée.

Référé au Comité des Chemins.

Lettre de Che. Bourgeois.

Qu'une lettre de M. Che. Bourgeois concernant les traverses entre

Lundi, le 5 Mai 1873.

Ajournement.

entre cette Cité et la rive sud du fleuve St. Laurent.  
Ajourné à lundi, le douze du courant, à sept heures et  
demi du soir.

L. P. Migon  
Sec. Trés.

J. P. Bussan  
Maire.

Séance du 12 Mai 1873.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité  
des Trois Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi,  
le douzième jour de Mai mil huit cent soixante-et-treize, à sept  
heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités  
prescrites par la loi, étaient présents :

Monsieur le Procureur : L. C. Gervais,  
Et Messieurs les Conseillers H. W. Baker,  
A. Baptist,  
P. Beaumier,  
F. W. Bellefeuille,  
J. C. H. Craig,  
James Shottis.

Rapport du Comité des  
Finances.

Rapport.

Lundi, le 12 Mai 1873.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paie-  
ment des comptes suivants :

A. Edm. d. Selinas	A compte de terrain	\$ 600 ..
" Joseph Duval	Chemins d'hiver	20 ..
" l'Inspecteur	Paie fiète	312.5
" do	"	72.63
" Joseph Fournier	Ouvrage	5 ..
" Séverin Duval	Charroirage	" 45
" G. Rivard	"	" 25
" Geo. Lupien	Ouvrage	4.50
" G. Wannecke	"	" 93
" la Comp <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 2	Salaires	30 ..
" " do " " 3	"	30 ..
" " do " " 4	"	30 ..
" " do " " 4	Primes	16 ..
A. Griffier de la Paix	Timbres	3 70
A James Adair	Arrestation	1.50
	A reporter	\$ 846.51

Lundi, le 12 Mai 1873.

300

Alex. A. Fearon	Arrestation	Report	846	51
" Chas. Garth & Co.	A compte de fourniture		165	"
" Dauphines & Robert	Ouvrage		300	"
" Jean Janssiet	Enterre des animaux morts		50	"
		\$	1150	16

Respectueusement soumis,  
(Signé)

J. C. A. Craig,  
Alex. Baptiste

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. Balcer,

Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Shortie,

Secondé par Mr. Beaumier,

Certificat pour licence  
de magasin.

Que le certificat de Mr. Jean Menancon pour obtenir  
une licence de magasin de liqueurs soit examiné et confirmé.

Adoptée.

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Craig,

Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que la requête de Mr. Sévère Duval soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de Mr. Sév.  
Duval.

Requête de Mr. Sévère Duval demandant une indemnité  
pour le surcroît d'ouvrage qu'il a eu, l'hiver dernier, pour  
entretenir et réparer certains chemins suivant son con-  
trat, à cet effet, avec la Corporation.

Référé au Comité des Chemins.

Lettre de G. A. Gorin, Ect.,

Lettre de G. A. Gorin, Ect., offrant de louer le quai au pied  
de la rue du Platou.

Référé à un Comité Général.

Ajournement.

Et le Conseil s'ajourne à lundi, le dix-neuf du courant, à  
sept heures et demi du soir.

J. C. A. Craig

Secrétaire-Trésorier.

Pro-Maire.

Siéance du 19 Mai  
1873.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville des Trois-Rivières,  
lundi, le dix-neuvième jour de Mai mil huit cent soixante-et-treize,

Lundi, le 19 Mai 1873.

à huit heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présentes:

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Ecuyer,  
Et Messieurs les Conseillers A. Baptist,

P. Beaumier,

F. W. Bellefeuille,

J. C. St. Craig.

Rapport du Comité Général du Conseil, sur requêtes de Joseph Duval et Sévère Duval.

Rapport.

Le Comité Général du Conseil auquel avaient été référées les requêtes de Joseph Duval et Sévère Duval, a l'honneur de faire rapport qu'il recommande qu'une somme de quinze piastres soit allouée à Joseph Duval et une somme de vingt piastres soit aussi allouée à Sévère Duval; ces deux allocations étant pour indemniser les personnes susdites du surcroît qu'elles ont eu l'hiver dernier dans l'accomplissement des conditions de leurs contrats respectifs pour entretien de certains chemins d'hiver.

Respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 19 Mai 1873.

(Signé)

J. N. Bureau,

Président.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M. Baptist.

Secondé par M. Craig.

Que le rapport du Comité Général du Conseil soit adopté.

Adopté.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Lundi, le 19 Mai 1873.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

A la Compagnie du Feu N <sup>o</sup> 2	Prime	\$	5	00
" " do " 2	"		5	00
" Joseph Fournier	Ouvrage		5	75
" Joseph Parent	Arrestation		1	50
" Ars. Paril	Ouvrage		3	00
" Jean Janvier	Enterre un cheval		1	00
" Ed. Lemire	Criée publique		1	00
" Ant. Marineau	Ouvrage		14	00
" Geo. Dupien	"		5	40
" J. B. Gailloux	Arrestation		1	50
			A reporté	\$ 43 15

Lundi, le 19 Mai 1873.

M. Edouard Lemire	Criée publique	Report \$	4315
" D <sup>rs</sup> Messrs. Mark	Intérêt		1"
" J. B. Mark	"		26304
			32"
		\$	33919

Respectueusement soumis,  
 (Signé) J. C. St. Craig,  
 " Alex<sup>e</sup> Baptist.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
 Secondé par Mr. Beaumier,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
 Adoptée.

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Craig,  
 Secondé par Mr. Beaumier,

Que le certificat de Mr. Alfred Tessier pour obtenir une licence de marchand de liqueurs soit examiné et confirmé.  
 Adoptée.

Certificat de marchand de liqueurs

Règlement du Conseil Municipal de la paroisse des Trois Rivières, concernant les chiens.

Lus un règlement et une résolution passés par le Conseil municipal de la paroisse des Trois Rivières, et concernant les chiens.

Référés au Comité Général du Conseil.

4<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
 Secondé par Mr. Baptist,

Que les requêtes de Messrs. Pierre Vigneau, F. W. Déco-  
 teau et de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3, soient reçues & lues.  
 Adoptée.

Requête de Mr. Pierre Vigneau.

Requête de Mr. Pierre Vigneau informant le Conseil qu'il se propose d'établir une traverse avec un bateau à vapeur, entre cette cité et la paroisse de St. Grégoire, et demandant un subside ou aide pour encourager l'établissement de cette traverse.

Référée au Comité Général du Conseil.

Requête de Mr. F. W. Déco-  
 teau.

Requête de Mr. F. W. Déco-  
 teau demandant la permission de  
 poser un Perron d'une marche sur le trottoir de sa mai-  
 son, sur la rue St. Philippe.

Référée au Comité des Chemins

Requête de la Comp<sup>ie</sup>  
 du Feu N<sup>o</sup> 3.

Requête de Mr. Edmond Buisson, Capitaine de la Com-  
 pagnie du Feu N<sup>o</sup> 3, demandant des uniformes neufs pour  
 les pompiers de cette Compagnie.

Référée

Lundi, le 19 Mai 1873.

Ajournement.

Référé au Comité Général du Conseil.  
Le Conseil s'ajourne alors à mardi prochain, le 27 du  
courant, à sept heures et demi du soir.

L. Bureau  
Maire.

L. Migon  
Sec. Trée.

Mardi, le 27 Mai 1873.  
Pas de quorum.

Mardi, le vingt-sept de Mai mil huit cent soixante-et-  
treize, il n'y a eu d'assemblée du Conseil-de-Ville, faute de  
quorum; les membres présents étaient,

Messieurs les Conseillers Joseph B. de Viverville,  
et James Shortie,

lesquels, à huit heures et un quart du soir, ont ajourné à  
vendredi prochain, le trente du courant, à sept heures et demi  
du soir.

L. Migon  
Secrétaire Trésorier.

Vendredi, le 30 Mai 1873.  
Pas de quorum.

Vendredi, le trente Mai 1873, le Conseil-de-Ville ne s'est  
pas assemblé, aucun des membres du dit Conseil n'étant  
présent.

L. Migon  
Sec. Trée.

Convocation d'une assem-  
blée du Conseil.

Au Secrétaire Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée générale et régulière du  
Conseil-de-Ville, ce soir, à six heures et demi.

Trois-Rivières, 2 Juin 1873.

(Signé),

J. N. Bureau,  
Maire.

Lundi, le 2 Juin 1873.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la  
Cité des Trois-Rivières tenue en l'Hotel-de-Ville de la dite Cité,  
lundi, le deuxième jour de Juin mil huit cent soixante-et-  
treize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant  
les formalités prescrites par la loi, était présent un quorum des  
membres du dit Conseil, savoir:

Don

Lundi, le 2 juin 1873.

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Curé,  
 Et Messieurs les Conseillers P. Beaumier,  
 F. W. Bellefeuille,  
 J. C. St-Craig,  
 L. E. Gervais,  
 J. Poucher de Niverville,  
 James Shortie.

Rapport du Comité des Finances.

Lundi, le 2 juin 1873.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

A. Antoine Charneau	Ouvrage	16	"
" Narcisse St-Jean	Charroirage	4	50
" Frs Baril	Ouvrage	1	25
" Joseph Panneton	"	4	"
" Prosper Adam	"	"	20
" l'Inspecteur	Paie fête	10	90
" Sèvre Duval	Chemins d'hiver	20	"
" Edmond Gelinas	Achat de terrain, &c	100	"
" Narcisse St-Jean	Ouvrage	4	43
" Joseph Fournier	"	3	"
" Ant. Dauphiné	Siret le Canon	1	50
" Henri Robert	" " "	1	"
" Joseph Bruneau	Affichage	"	25
" Adolphe Béron	Loyer d'une barge	"	75
" Hercule Panneton	" " "	1	50
" Dme M <sup>lle</sup> Vallières	Intérêts	130	"
" St. R. Dufresne	Papeterie	8	24
" Ovide Rocheleau	Ventes à l'encan	4	"
" Morrissette & frère	Bois	"	50
" M. Desjardins	Salaire	20	"
Aux Officiers et Employés	"	154	33
A l'Inspecteur	Paie fête	44	84
" Norbert Gingras	Crise publique	"	25
" do	" "	"	50
" Ant. Charneau	Ouvrage	22	75
" Frs Baril	"	1	50
" Isaac Lord	"	4	95
A reporter		564	14



Lundi, le 2 juin 1843.

		Report \$	564 14
M <sup>r</sup> Honoré Chamberland	Charroirage		" 25
" Ls. Décoteau	"		" 34
" C. K. Ogden	Port de lettres		" 34
" Jos. Godin	Transport d'une pompe		1 "
" W <sup>m</sup> Chagnon	Divers effets		10 35
			<hr/>
		\$	576 42

Respectueusement soumis,

(Signé)

L. C. Gervais, Prés<sup>t</sup>

J. C. N. Craig.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,

Secondé par M<sup>r</sup>. Beaumier,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adoptée.

2<sup>e</sup> motion.

Nomination du Président  
des élections municipales.

Proposé par M<sup>r</sup>. Gervais,

Secondé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,

Résolu que James Shortis, Sec., soit nommé président de  
l'élection du Maire et des Conseillers qui doit avoir lieu le  
sept juillet prochain.  
Adoptée.

3<sup>e</sup> motion.

Vente des revenus des  
marchés et des étaux  
des bouchers.

Proposé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,

Secondé par M<sup>r</sup>. Shortis,

Que les revenus provenant des taxes journalières et des  
droits de pesée sur les marchés aux denrées et au foir, ain-  
si que les loyers des étaux des bouchers dans la grande  
Halle du marché aux denrées, soient vendus par encan pu-  
blic, en la manière et aux conditions et prix ordinaires, samedi,  
le vingt-unième jour de juin courant, à dix heures de l'avant-  
midi, pour une année à dater du premier de juillet prochain.  
Adoptée.

4<sup>e</sup> motion.

André Robichon nommé  
gardien du Carré Cham-  
plain.

Proposé par M<sup>r</sup>. Gervais,

Secondé par M<sup>r</sup>. Craig,

Résolu que M<sup>r</sup>. André Robichon soit nommé gardien  
du Carré Champlain pour la présente saison, avec un salaire de  
quinze piastres par mois et aux conditions que le Secrétaire-Trésor-  
rier est autorisé à arrêter avec lui.  
Adoptée.

5<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup>. Craig,

Secondé par M<sup>r</sup>. de Riverville,

Que

Lundi, le 2 Juin 1873.

Billet à D<sup>me</sup> Vallières pour \$3000<sup>00</sup>

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de cette Cité, un billet à l'ordre de Dame Veuve Vallières de D<sup>e</sup> Réal, pour trois mille piastres, avec intérêt payable semi-annuellement au taux de huit pour cent l'an, le quel billet sera payable en huit ans du vingt-quatre de Mai dernier et est consenti en renouvellement d'un autre billet de même somme qui est devenu échu le 24 de Février dernier.

Adoptée.

6<sup>e</sup> motion.  
Concernant la localisation du chemin-de-fer des Piles.

Proposé par Mr. Craig,  
Secondé par Mr. Beaumier.

Considérant que d'après les plans préparés et les lignes tirées par l'Ingénieur-en-chef de la Compagnie du Chemin-de-fer du Nord, l'embranchement de Trois-Rivières aux Piles doit être construit du côté est du St. Maurice, le dit embranchement devant opérer sa jonction avec la ligne principale au point que la Compagnie du chemin-de-fer du Nord doit faire construire sur le St. Maurice à environ deux milles de son embouchure;

Considérant que si le dit embranchement était construit ainsi que projeté, non seulement il serait d'aucune utilité pour la ville, mais il serait au contraire très préjudiciable à ses intérêts bien entendus et à sa prospérité;

Que la ville n'aurait jamais souscrit cent mille piastres de parts ou actions dans le fonds capital de la dite compagnie si elle n'eut eu l'assurance positive de la part des agents de la dite Compagnie que cette souscription aurait certainement l'effet d'assurer la construction de l'embranchement des Piles du côté ouest du St. Maurice et que c'est cette seule considération qui a déterminé la ville des Trois-Rivières à prendre les susdits cent mille piastres de parts.

Qui en conséquence il soit résolu que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières ne paie les susdites cent mille piastres qu'à la stricte condition que non-seulement le terminus de l'embranchement des Piles soit dans les limites de la Cité des Trois-Rivières, mais encore à la stricte condition que tout le dit embranchement soit construit du côté ouest du St. Maurice.

Proposé

Lundi, le 2 juin 1873.

7<sup>e</sup> motion.

En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 6

Proposé en amendement par Mr. Gervais,  
Secondé par Mr. Shortis.

Résolu que Son Honneur le Maire soit autorisé à voter à l'assemblée des directeurs du chemin-de-fer du Nord et des Piles, qui doit avoir lieu le 4 du courant, pour que les conditions des capitalistes anglais soient acceptées, et en même temps de prier les directeurs d'user de leur influence pour que le chemin des Piles soit construit du côté ouest du S<sup>t</sup> Maurice.

Perdue sur division de 1 pour et 5 contre, savoir:

Pour:

Mr. Gervais,

Contre:

Messrs Shortis,

Bellefeuille,

de Viverville,

Beaumier,

Craig,

La motion principale (N<sup>o</sup> 6) est alors mise aux voix et emportée sur division de 5 pour et 1 contre, savoir:

Pour:

Messrs Shortis,

Bellefeuille,

de Viverville,

Beaumier,

Craig,

Contre:

Mr. Gervais -

8<sup>e</sup> motion.

Funérailles de Sir Geo. E.  
Cartier -

Proposé par Mr. Beaumier,

Secondé par Mr. de Viverville,

Résolu que les funérailles de Sir Geo. E. Cartier devant être publiques, qu'il soit résolu qu'une délégation de tout le Conseil soit autorisée à y assister pour représenter la Cité des Trois-Rivières.

Adoptée

Avis de motion de Mr.  
de Viverville.

Je donne avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je ferai motion que le règlement intitulé: "Règlement pour autoriser le dit Conseil de la Cité des Trois-Rivières à prendre des actions dans la Compagnie du Chemin-de-fer de la Rive Nord et de la Navigation et des Terres du Saint-Maurice" et à émettre des débentures pour icelles, passé le dix-huitième jour d'Octobre mil huit cent soixante-et-dix, soit amendé de manière à déterminer que ce Conseil, représentant

Lundi, le 2 juin 1873.

représentant la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, n'entend pas être obligé au paiement des cent mille piastres de parts que la dite Corporation a pris dans le fonds-capital de la dite Compagnie de chemin-de-fer, si l'embranchement du dit chemin-de-fer entre cette Cité et les Piles n'est pas construit sur la rive ouest de la Rivière St. Maurice.

En Conseil, ce 2 juin 1873.

(Signé)

Jos. Boucher de Viverville.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à mardi prochain, le dix du courant, à sept heures et demi du soir.

H. P. Migouin

Sec. Trés.

J. N. Bureau  
Maire.

Séance du 10 juin 1873.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, mardi, le dixième jour de juin mil huit cent soixante-et-treize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Ceuyer,

Et Messieurs les Conseillers H. M. Calvert

A. Paptist,

P. Beaumier,

F. A. Bellefeuille,

J. C. A. Craig,

L. C. Gervais.

James Shortie.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Mardi, le 10 juin 1873.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport, qu'il recommande le paiement des comptes suivants:

A Ovide Rochebeau	Commission	\$	11	74
Au Secrétaire-Trésorier	Intérêt sur billets et timbres		20	18
A Edmond Gelinas	Intérêt sur dette de M. Gelinas		61	66
" do	Balance sur prix de terrain		1200	" "
" P. L. Craig	Acte notarié		1	" "
Joseph Duval	Chemins d'hiver		15	" "
" Dominique Vallières	Billet Payable		3000	" "
	A reporter	\$	4309	58

Mardi, le 10 juin 1873.

		Report \$	4309 58
A. Normand & Gerin	Annonces & Impressions		95 54
" Olivier Prigon fils	Ouvrage		" 30
Au Greffier de la Paix	Timbres		2 70
A. Joseph Parent	Arrestation		" 50
" Gs. Laperrière	Police spéciale		3 "
" O. Rocheleau	Amende due par le ramoneur		10 "
" Prosper Beaumier	Ouvrage		19 77
" Oct. Marineau & autres	"		25 50
" Isaac Lord	"		49 2½
" Arsène Chiquette père	Avis d'élections		. 85
Au Secrétaire-Trésorier	Télégrammes		" 85
A. Sévère Duval	Loyer de voitures		2 "
" F. H. Bellefeuille & frs	Compte d'ouvrage, etc.		82 40
" la C <sup>ie</sup> du Sauc <sup>er</sup> 3	Prime		3 "
		\$	4560 91½

Respectueusement soumis,

(Signé)

L. G. Gervais, Président,  
Alex. Baptist,

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. Shortis,  
Secondé par Mr. Beaumier.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adopté.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Baptist.

Secondé par Mr. Balcer.

Résolu que ce Conseil approuve la signature d'un billet promissoire par L. G. Gervais, Sec. Pro-Maire, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, endossé par James Shortis, Secrétaire, et payable à l'agence de la Banque Union, en cette Cité, le huit d'Aout prochain, pour douze cents piastres.

Adopté.

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Bellefeuille.

Secondé par Mr. Baptist.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à contracter pour et au nom de la Corporation de cette Cité, un emprunt d'une somme de sept mille piastres de la Banque d'Épargnes de la Cité et du District de Montréal ou de toute autre compagnie, corporation ou individu, pour le temps, les conditions

Pour autoriser le Maire à emprunter \$4000

Mardi, le 10 juin 1843.

conditions et au taux d'intérêt qui lui paraîtront le plus convenables, et de signer tout billet ou reconnaissance par écrit qui pourra être nécessaire pour effectuer le dit emprunt.

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Shortie  
Seconde par Mr. Gervais.

Que les requêtes de Messrs. Théophile Capelle-Sommaripa, L. J. Désaulniers et Ovide Rocheleau soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Mr. Capelle-Sommaripa.

Requête de Mr. Théophile Capelle-Sommaripa demandant l'usage d'une des salles de l'Hôtel-de-Ville pour y tenir une école du soir.

5<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Gervais.  
Seconde par Mr. Shortie.

Que les conclusions de la requête de Mr. Théophile Capelle-Sommaripa ne peuvent être accordées.

Adoptée.

Requête de Mr. L. J. Désaulniers.

Requête de Mr. L. J. Désaulniers demandant qu'il soit fait un rapport sur sa requête présentée dans le mois de janvier dernier et demandant une augmentation de salaire.

Reféré au Comité Général du Conseil.

Requête de Mr. Ovide Rocheleau.

Requête de Mr. Ovide Rocheleau demandant une augmentation de salaire.

Reféré au Comité Général du Conseil.

Ajournement.

Et le Conseil s'ajourne à lundi prochain, le seize du courant, à sept heures et demi du soir.

J. N. Bureau  
Maire.

H. Migon  
Secrétaire-Tresorier.

Séance du 16 juin 1843.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le seizième jour de juin mil huit cent soixante-et-treize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Secrétaire,  
Et Messrs. les Conseillers N. M. Balcer,  
P. Beaumier

Lundi, le 16 juin 1873.

Rapport du Comité des  
Finances.

Rapport.

P. Beaumier,  
F. H. Bellefeuille,  
J. L. H. Craig,

Lundi, le 16 juin 1873.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il recommande le paiement des comptes suivants: —

M. G. Duval	Enregistrement	\$ 130
" l'Inspecteur	Pauvriste	4840
" do	"	1670
" Jacques Vault	Arrosage des rues	2"
" Norbert Gingras	Crées publiques	150
" Cha. Valentine	18 1/2 lbs. cierges	110
" U. Martel & Cie	Fromage, bière, etc.	1387
" A. Warnecke	1 lb. graine de trèfle	35
" Isaac Ford	Ouvrage	450
" Ant. Charneau	"	737 1/2
" Nigez & Sarraget	20 poteaux de clôture	2710
" H. R. Dupresne	Papeterie, etc.	989
" J. C. Gelinac	Pose d'une drisse	5"
" Théophile Larue	6 mois d'intérêt	3780
" D <sup>rs</sup> Lassicraye	3 " "	8"
" Geo. Gagné	Salaires comme ramoneur	45"
" Pierre St-Pierre	Charroirage d'eau	120
" G. Laperrière	Arrestation	1"
" Fr. Larivière	Service funèbre de Sir G. E. Cartier	5"
" Henri Deslauriers	Charroirage	1"
" L. G. Frigon	Intérêt	39
" L. C. Gervais	Effets (Service de Sir G. E. Cartier)	11490
" Bazile Aubry	Ouvrage	10"
" do	"	550
		\$ 3788 1/2

Respectueusement soumise,  
(Signé) L. C. Gervais, Président  
" J. C. H. Craig

1<sup>re</sup> motion:

Proposé par Mr. Pales,  
Seconde par Mr. Beaumier,

Que

Lundi, le 16 juin 1873.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adoptée.

2<sup>e</sup> motion.  
Comité pour reviser  
les listes des voteurs  
municipaux.

Proposé par Mr. Gervais,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Messrs. les Conseillers Craig, De Viverville  
et Shortis soient et forment le comité chargé d'entendre  
et de juger les plaintes qui pourront être faites contre les  
listes des voteurs aux prochaines élections municipales que le  
Secrétaire Trésorier est tenu de préparer, par la loi -  
Adoptée.

3<sup>e</sup> motion.  
Billet à D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Oliv.  
Trudelle de \$500

Proposé par Mr. Craig,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au  
nom de la Corporation de cette Cité un billet payable à demande,  
à l'ordre de Madame Veuve Olivier Trudelle pour cinq cents  
piastres, avec intérêt payable semi-annuellement au taux  
de huit par cent l'an. Le dit billet devant être daté le 14 du  
courant.

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion.  
Délégation aux funé-  
raillles du Maire de  
Montréal.

Proposé par Mr. Gervais,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Vu l'invitation qui a été faite au Maire et aux  
Conseillers de cette Cité d'assister aux funérailles de feu  
Mr. Cassidy, Maire de Montréal, que Son Honneur le Maire soit  
délégué pour représenter la Corporation de cette Cité aux  
dites funérailles.

Adoptée

5<sup>e</sup> motion.  
Vente des emplace-  
ments sur la rue  
Bureau.

Proposé par Mr. Craig,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que le Comité de la Commune soit autorisé à offrir  
en vente par encan public les emplacements de la nouvelle  
rue Bureau projetée, dans la Commune de cette ville, et que le  
prix de départ des dits emplacements soit de \$25<sup>00</sup> avec une  
rente annuelle constituée de quatre piastres par année, aux  
conditions suivantes, savoir: 1<sup>o</sup> il sera réservé un empla-  
cement à tous les coins de rue et ailleurs où il est jugé désirable;  
2<sup>o</sup> il devra être construit une maison sur chaque emplacement ven-  
du d'hui à deux ans, laquelle maison ne devra pas avoir moins  
de 24 pieds de front; 3<sup>o</sup> la hauteur du sollage de chaque maison  
sera



Lundi, le 16 juin 1873.

sera fixée par le dit Comité de la Commune; 4<sup>o</sup>, la façon et l'entretien des clôtures entre les dits emplacements et les terrains appartenant à la Corporation seront à la charge des acquéreurs de ces emplacements; 5<sup>o</sup> Le prix d'achat sera payable comme suit, savoir: un quart comptant et un quart chaque mois en suivant; 6<sup>o</sup> Les contrats de vente ne seront passés qu'après le paiement entier du prix d'achat.

Adoptée.

6<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Gervais,  
Secondé par M. Craig.

Que les requêtes de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 4 et de Dame Veuve Louis Arcand soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de la Comp<sup>ie</sup>  
du Feu N<sup>o</sup> 4

Requête de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 4, Sapeurs-pompiers, réclamant la première prime au feu qui a eu lieu le 11 du courant.

Référé au Comité du Feu.

Requête de Dame V<sup>e</sup>  
Louis Arcand.

Requête de Dame V<sup>e</sup> Lo. Arcand, demandant qu'il lui soit fait remise de la moitié des arriérés de taxes, cotisations et cens et rentes qu'elle doit à la Corporation.

Référé au Comité Général du Conseil.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi prochain, le 23 du courant, à sept heures et demi du soir.

*J. C. Craig*

Secrétaire-Trésorier.

*J. C. Gervais*  
Maire.

Lundi, 23 juin 1873

Lundi, le (23) vingt-trois juin mil huit cent soixante-treize, advenant huit heures et demi du soir, n'y ayant pas de quorum, les membres présents, savoir:

Messieurs J. C. Craig,

J. C. Gervais,

Joe. B. de Niverville,

James Shortis,

ne formant pas un quorum, ont ajourné l'assemblée du Conseil à vendredi, le (27) vingt-sept du courant, à sept heures et demi du soir.

*J. C. Craig*  
Sec. Trés.

Vendredi, le 27 Juin 1873.

Séance, du 27 Juin 1873

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, vendredi, le vingt-septième jour de Juin mil huit cent soixante-et-treize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présentes:

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Cuyjet,  
Et Messieurs les Conseillers St. M. Balcer,

P. Beaumiet,  
F. W. Bellefeuille,  
A. E. Gervais,  
J. B. de Niverville,  
James Shortie.

Rapport du Comité Général sur requête de D<sup>me</sup> Ls. Arcand.

Rapport.

Le Comité Général de ce Conseil, auquel la requête de D<sup>me</sup> Veuve Ls. Arcand avait été référée, a l'honneur de faire rapport qu'il est d'opinion que les conclusions de la dite requête devraient être rejetées, votre Conseil n'étant pas autorisé à faire aucune remise de taxes, excepté en certains cas prévue par la loi.

Respectueusement soumis.

Ce 21 Juin 1873.  
(Signé)

J. N. Bureau,  
Président.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. Shortie,

Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que le rapport du Comité Général du Conseil soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité du Feu sur la requête de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 4.

Rapport.

Le Comité du Feu a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné la requête de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 4, sapeurs-pompiers, qui lui avait été référée, et il suggère que la prime de cinq piastres devrait être payée à chacune des deux compagnies du Feu N<sup>o</sup> 1 et 4. ce 23 Juin 1873.

(Signé)

Respectueusement soumise,  
F. W. Bellefeuille,  
Prosper Beaumiet.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Balcer,

Secondé par Mr. Beaumiet,

Que le rapport du Comité du Feu soit adopté.

et résolu.

Proposé

Vendredi, le 27 juin 1873.

3<sup>e</sup> motion.

Achat de terrain de  
Eugène Marchand.

Proposé par Mr. Gervais,

Secondé par Mr. Shortis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Eugène Marchand à la Corporation de cette Cité, d'un morceau de terrain situé sur la rue St. Paul et nécessaire pour le prolongement de la rue St. Charles, pour le prix de trois cent cinquante piastres, aux termes et conditions de paiement qui pourront être établis entre le Maire et le dit Eugène Marchand.

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion.

M. Shortis autorisé à signer  
les comptes approuvés par  
le Comité des Finances.

Proposé par Mr. Gervais,

Secondé par Mr. Balcer,

Que M. le Conseiller Shortis soit autorisé à agir comme membre du Comité des Finances pour signer les comptes approuvés par le dit Comité et présentés à cette séance.

Adoptée.

Rapport du Comité  
des Finances.

Rapport.

Vendredi, le 27 juin 1873.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants :

A. Alex <sup>e</sup> . M <sup>r</sup> . Kelvie	Divers ouvrages	\$ 20 90
" Elie Ringuette	Servie de Sir Geo. Ch. Cartier	2 "
" Edouard Beland	" " do	2 "
" Oniz. Beland	" " do	2 "
Au Secrétaire-Trésorier	1 télégramme	" 33
A Jos. Duval	45 balises	1 12 1/2
" Adolphe Gendron	Charroiyage	" 10
Aux Officiers du Conseil	Salaires	157 33
A la Comp <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 3	Prime	3 "
" G. J. Luckerkhoff	Ouvrages	19 "
" Eugène Marchand	af sur prix de terrain	100 "
Au Secrétaire-Trésorier	Timbres pour un billet	" 15
A Ls. Beoteau	Salair	20 "
" Frs. Larivière	Ouvrage	" 15
" Sév. Duval	Charroiyage	" 20
" l'Inspecteur	Caie liste du Feu	10 05
" do	" " "	13 50
" Jos. Lafont	Transport d'une pompe	1 "
	A reportet	\$ 352 83 1/2

Vendredi, le 27 Juin 1873.

		Report \$	352	83½
M. La Perrière	Transport d'une pompe		0	50
" Sévère Duval	Charroirage d'eau		"	40
" Onésime Millot	Ouvrage		"	50
" Thomas Fortin	Reclamation		1	"
" Fabien Férou	Arrestation		1	50
" Célestin Férou	Police spéciale		1	"
" Godfroid Lassalle	Effete		21	97
" W. P. Bureau	"		9	"
" J. Imbleau	Ouvrage		1	50
" Alph. Rocheleau	"		90	60
" do	"		2	35
" Isaac Lord	"		5	40
" Ant. Noël	"		3	60
" Norbert Gingras	Criées publiques		1	50
" Olivier Coirriet	Service de Sir Geo. C. Cartier		2	"
" Jos. Lambert	Arrestation		1	50
" J. N. Bureau	Intérêt sur billet		159	"
" L'Inspecteur	Paie-fiste		38	95
" Félix Charbonneau	Jugement et intérêts		154	32
			\$	852 42½

Respectueusement soumise,  
(Signé) L. C. Gervais, Prêt.  
James Shortis.

5<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Beaumier,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,  
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adoptée.

6<sup>e</sup> motion.

Soumissions pour costumes pour la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3.

Proposé par Mr. Gervais,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,  
Qu'il soit demandé des soumissions pour la fourniture de costumes pour les pompiers de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3, de la qualité et de la forme des habillements actuellement déposés au bureau du Secrétaire-Trésorier, sauf les changements aux dits habillements qui seront suggérés par le dit Secrétaire-Trésorier, et que ces soumissions soient reçues jusqu'au quinze de juillet prochain.

Adoptée.

7<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Shortis,  
Secondé par Mr. Balier,  
Que

Vendredi, le 27 Juin 1873.

Que la requête de Dame Veuve J. C. Turcotte soit reçue et lue. Adoptée.

Requête de Dame Veuve J. C. Turcotte.

Requête de Dame Veuve J. C. Turcotte demandant au Conseil de prendre à sa charge l'entretien et la réparation du trottoir du Boulevard, vis-à-vis sa propriété, pour les raisons mentionnées dans la dite requête.

Référé au Comité des Chemins.

Ajournement.

Et le Conseil s'ajourne à lundi prochain, le trente de Juin courant, à sept heures et demi du soir.

L. Prigou  
Secr. Trés.

J. N. Bureau  
Maire

Lundi, le 30 Juin 1873.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le trentième jour de Juin mil huit cent soixante-et-treize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Ecuyer,  
Et Messieurs les Conseillers Balcer,

Beaumier,  
Bellefeuille,  
Craig,  
Gervais,  
de Niverville,  
Shortis.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Lundi, le 30 Juin 1873.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

A. D. G. LaParre	Billet Payable	\$	2,000	""
" P. A. A. Dorion	Intérêt sur 1 billet		40	76
" D <sup>lle</sup> Ménéclier	" " " " " "		40	""
" Fabien Férou	Arrestation		1	50
" Isaac Ford	Ouvrage		2	25
" Fried. Dufresne	Charroiyage d'eau		"	20
		\$	2,114	71

Respectueusement soumis,  
(Signé)

# Lundi le 30 juin 1873.

(Signé) L. C. Gervais, Prést.  
" J. C. A. Craig.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Shortie,  
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adoptée.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. de Niverville,  
Secondé par Mr. Beaumier,  
Que la requête de Messrs. Augt. Gauthier et autres soit  
reçue et lue.  
Adoptée.

Requête de Messrs. Augt. Gauthier et autres.

Requête de Messrs. Augustin Gauthier et autres demandant  
qu'il soit ouvert un passage sur le marché au foin pour  
donner accès en voiture aux maisons qui sont construites  
sur le dit marché.

Ajournement.

Reféré au Comité des Chemins.  
Et le Conseil s'ajourne au jour qui sera fixé par le Président  
des prochaines élections municipales.  
L. C. Gervais  
Maire.  
J. C. A. Craig  
Secrétaire Trésorier.

Séance du 14 juillet 1873.

en l'Hotel-de-Ville de  
la dite cite.  
J. C. A.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par James Shortie, Ecuyer, en sa  
qualité de président des élections municipales qui ont eu lieu  
le sept de juillet courant et tenue le quatorze de juillet mil huit  
cent soixante-et-treize, à sept heures et demi du soir, en la ma-  
nière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient pré-  
sents: -

- Son Honneur le Maire, J. C. Normand, Ecuyer;
- Et Messieurs les Conseillers: F. W. Bellefeuille,
- Es. Brunelle,
- J. C. A. Craig,
- Chs. Dumoulin,
- J. B. de Niverville,
- James Shortie,
- Arthur Turcotte.

Le Secrétaire Trésorier ayant annoncé le résultat des  
élections

Lundi, le 14 juillet 1873.

municipales tenues le sept du courant, les membres élus aux dites élections prêtent les serments suivants, savoir :-

Serment de J. E. Normand,  
Ect. -

Province de Québec,  
Cité des Trois-Rivières. }

Je, Thélesphore Eugène Normand, jure solennellement de remplir fidèlement les devoirs de membre du Conseil-de-Ville des Trois-Rivières, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je jure solennellement que je possède, comme propriétaire, des biens immeubles, en la Cité des Trois-Rivières, de la valeur de huit cents piastres, en sus des charges et hypothèques dont ils sont grevés, et après paiement ou déduction de mes justes dettes.

Ainsi, Dieu me soit en aide.

Assermenté pardevant moi,

ce quatorze juillet 1873.

(Signé) J. M. Desilets,

Magistrat de District du  
District des Trois-Rivières. }

(Signé)

J. E. Normand

Serment de F. W. Bellefeuille,  
Ect. -

Province de Québec,  
District des Trois-Rivières. }

Je, François-Ravier Bellefeuille, jure solennellement de remplir fidèlement les devoirs de membre du Conseil-de-Ville des Trois-Rivières, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je jure solennellement que je possède, comme propriétaire, des biens immeubles, en la Cité des Trois-Rivières, de la valeur de huit cents piastres, en sus des charges et hypothèques dont ils sont grevés, et après paiement ou déduction de mes justes dettes.

Ainsi, Dieu me soit en aide.

Assermenté pardevant moi,

ce quatorze juillet 1873.

(Signé) J. E. Normand, Maire. }

(Signé)

F. W. Bellefeuille.

Serment de Charles Du-  
moulin, Ect. -

Province de Québec,  
District des Trois-Rivières. }

Je, Charles Dumoulin, jure solennellement de remplir fidèlement les devoirs de membre du Conseil-de-Ville des Trois-Rivières, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Lundi, le 14 juillet 1873.

capacité.

Je jure solennellement que je possède, comme propriétaire, des biens immeubles, en la Cité des Trois Rivières, de la valeur de huit cents piastres, en sus des charges et hypothèques dont ils sont grevés, et après paiement ou déduction de mes justes dettes.

Ainsi, Dieu me soit en aide.

Assermenté par devant moi,

ce quatorze juillet 1873.

(Signé) J. E. Normand,

Maire.

(Signé)

Charles Dumoulin.

Serment de Arthur Turcotte, Cct.

Province de Québec, }  
Cité des Trois Rivières. }

Je, Arthur Turcotte, jure solennellement de remplir fidèlement les devoirs de membre du Conseil-de-Ville des Trois-Rivières, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je jure solennellement que je possède, comme propriétaire, des biens immeubles, en la Cité des Trois Rivières, de la valeur de huit cents piastres, en sus des charges et hypothèques dont ils sont grevés, et après paiement ou déduction de mes justes dettes.

Ainsi, Dieu me soit en aide.

Assermenté par devant moi,

ce quatorze juillet 1873.

(Signé) J. E. Normand,

Maire.

(Signé)

Arthur Turcotte.

Serment de Ls. Brunelle, Cct.

Province de Québec, }  
Cité des Trois Rivières. }

Je, Louis Brunelle, jure solennellement de remplir fidèlement les devoirs de membre du Conseil-de-Ville des Trois Rivières, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je jure solennellement que je possède, comme propriétaire, des biens immeubles, en la Cité des Trois-Rivières, de la valeur de huit cents piastres, en sus des charges et hypothèques dont ils sont grevés, et après paiement de mes justes dettes.

Ainsi, Dieu me soit en aide.

Assermenté par devant moi,

ce quatorze juillet 1873.

(Signé) J. E. Normand, Maire.

(Signé)

Ls. Brunelle.

Lecture



Lundi, le 14 juillet 1843

1<sup>re</sup> motion.

Nomination des Comités permanents du Conseil.

Lecture est faite des procès de la dernière séance, et il est

Proposé par Mr. Craig

Seconde par Mr. Dumoulin.

Que les Conseillers dont les noms suivent forment les différents comités permanents de ce Conseil pour l'année courante.

Finances.  
James Shortis, Président,  
Alex<sup>d</sup>. Baptist,  
J. C. A. Craig.

Chemins.  
J. C. A. Craig, Président,  
James Shortis,  
Arthur Turcotte.

Marchés.  
Joseph B. de Niverville, Président,  
Ls. Brunelle,  
James Shortis.

Feu.  
Alex<sup>d</sup>. Baptist, Président,  
F. W. Bellefeuille,  
Chs. Dumoulin.

Eclairage.  
Ls. Brunelle, Président,  
Arthur Turcotte,  
Jos. B. de Niverville.

Santé.  
Chs. Dumoulin, Président,  
Jos. B. de Niverville,  
Ls. Brunelle.

Commune.  
F. W. Bellefeuille, Président,  
J. C. A. Craig,  
Chs. Dumoulin.

Police.  
Arthur Turcotte, Président,  
Alex<sup>d</sup>. Baptist,  
F. W. Bellefeuille.

Adoptée.

Lundi, le 14 juillet 1873

2<sup>e</sup> motion.

Nomination des audi-  
teurs. ✓

Proposé par Mr. Shortis,

Secondé par Mr. Brunelle.

Que Messrs. W<sup>m</sup> Lanigan et N. L. De Noncourt soient les audi-  
teurs pour l'année courante.

Adoptée

3<sup>e</sup> motion.

Nomination du pro-  
maire.

Proposé par Mr. Craig,

Secondé par Mr. de Riverville,

Que Mr. James Shortis soit le pro-maire pour le présent trimestre.

4<sup>e</sup> motion

en amendement.

Proposé en amendement par Mr. Shortis,

Secondé par Mr. Turcotte.

Que Mr. Baptiste soit le pro-maire pour le présent trimestre.

Perdue sur division de 3 pour et 4 contre.

Pour:

Messrs. Turcotte,

Brunelle,

Shortis — 3.

Contre:

Messrs. Bellefeuille,

Dumoulin,

de Riverville,

Craig.

La motion principale (N<sup>o</sup> 4) est alors adoptée à l'unani-  
mité.

Rapport du Secrétaire-  
Trésorier.

Le Secrétaire-Trésorier fait lecture de l'état des recettes et des  
dépenses du Conseil de Ville pour l'année terminée le 30 de Juin  
dernier, tel qu'assuré par le dit Secrétaire-Trésorier et  
certifié par les auditeurs, lequel rapport est adopté.

Rapport de l'Inspec-  
teur de Ville.

Rapport.

A Son Honneur le Maire

et à Messieurs les Conseillers

de la Cité des Trois-Rivières.

Feu chez Ed. Cloutier.

Le soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire  
rapport que le neuf de Juin dernier, il y a eu un commence-  
ment d'incendie à la couverture de la maison de Mr. Edouard  
Cloutier, rue des Forges, causé par un feu de cheminée. Cet  
incendie a causé peu de dommages à la maison.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1 a droit à la première prime  
et la Compagnie N<sup>o</sup> 3 a droit à la seconde prime.  
20 hommes de la Compagnie N<sup>o</sup> 1 étaient présents, 24 hommes  
de la Compagnie N<sup>o</sup> 3, 20 hommes de la Compagnie N<sup>o</sup> 2 et 19  
hommes de la Compagnie N<sup>o</sup> 4 étaient aussi présents. Pierre  
Pepin a livré la première barrique d'eau, Paul Boissvert la  
seconde et Henri Deslauriers la troisième.

Le

Lundi, le 14 juillet 1873.

Feu à une grange des  
Héritiers Edw. Rurstall.

Le douze de juin dernier le feu a détruit une grange appartenant aux héritiers Edward Rurstall sur la rue St<sup>e</sup> Ursule; lorsque l'alarme a sonné, cette bâtisse, construite en bois et remplie de matières inflammables, était déjà en grande partie consumée, et c'est avec beaucoup de difficulté que les pompiers, en déployant leur activité ordinaire, ont pu préserver les bâtisses voisines, qui sont aussi construites en bois.

La première prime est également réclamée par les compagnies du Feu N<sup>o</sup> 1 et 4 et la Compagnie N<sup>o</sup> 3 est arrivée la troisième. Les quatre compagnies du Feu étaient au complet. Edouard Peterson a fourni la première barrique d'eau, Henri Deslauriers la seconde et George Lachance la troisième.

Feu chez J. B. Gauthier et  
autres

Dans la nuit du 6 au 7 du courant, le feu s'est aussi déclaré dans la demeure de Mr. J. B. Gauthier, sur la rue St<sup>e</sup> Antoine. Cet incendie, lorsqu'il a été découvert, avait déjà enveloppé toute cette bâtisse et c'est avec difficulté que la famille de Mr. Gauthier a pu échapper aux flammes sans avoir même eu le temps de se vêtir. La maison voisine, appartenant à M. Octave Girard, a aussi été consumée et le feu se communiquant à de nombreuses bâtisses en bois, construites en arrière de ces deux maisons, a ensuite détruit complètement les maisons et bâtiments de Messrs. Gabriel Picoteau, Dr. Gilmour, Pierre Poliquin et Frédéric Langlois. La Compagnie N<sup>o</sup> 1 s'est rendue la première sur le théâtre de cet incendie et la Compagnie N<sup>o</sup> 4 était la seconde. 26 hommes de la Compagnie N<sup>o</sup> 1, 20 hommes de la Compagnie N<sup>o</sup> 2, 28 hommes de la Compagnie N<sup>o</sup> 3 et 8 hommes de la Compagnie N<sup>o</sup> 4 étaient présents. La première et la troisième barriques d'eau ont été fournies par Antoine Pellerin et la seconde par Sévère Duval.

Boyaux et sucoirs de la  
Comp<sup>ie</sup> du Feu N<sup>o</sup> 1.

Les sucoirs de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1, ainsi que les boyaux de la même compagnie, sont trop vieux et trop pourris pour soutenir la pression de l'eau et à chaque feu ces boyaux et ces sucoirs crevent et font complètement défaut. Votre Inspecteur est d'opinion qu'ils devraient être immédiatement remplacés par des sucoirs et des boyaux neufs.

Le tout est respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 14 juillet 1873.

(Signé) Ovide Rocheleau,  
Surintendant du Feu.

Proposé

# Lundi, le 14 juillet 1873.

5<sup>e</sup> motion.  
Bille en faveur de D<sup>lle</sup>  
Ménélier pour \$20000<sup>00</sup>

✓

Proposé par Mr. Craig,  
Secondé par Mr. Shortis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet payable à D<sup>lle</sup> Ménélier en deux ans du trente de Juin et au point deux mille piastres, avec intérêt payable semi-annuellement au taux de huit par cent l'an.

Adoptée.

6<sup>e</sup> motion.

✓

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Dumoulin,

Que les requêtes de Messrs. William Lanigan et N. L. De Noncourt, J. V. Woolsey et autres, Ls. Brunelle et frère et la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1 soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Messrs. W<sup>m</sup>  
Lanigan et N. L. De non-  
court.

Requête de Messrs. W<sup>m</sup> Lanigan et N. L. De Noncourt représentant que les devoirs de la charge d'auditeurs des comptes de la Corporation étant plus considérables que par le passé, par suite de l'augmentation des affaires au bureau du Secrétaire Trésorier, leurs salaires devraient être élevés, et demandant qu'ils soient fixés à trente piastres au lieu de vingt piastres par année.

Référé au Comité des Finances.

Requête de Messrs. J. V.  
Woolsey et autres.

Requête de Messrs. J. V. Woolsey et autres se plaignant du bruit et du désordre qui a lieu, la nuit, dans la rue du Platow, et demandant au Conseil de faire cesser ce désordre.

Référé au Comité de la Police.

Requête de Messrs. Ls.  
Brunelle & frère.

Requête de Messrs. Ls. Brunelle et frère demandant qu'il leur soit permis de poser un conduit d'égout depuis leur résidence, sur la rue des Casernes, jusqu'au fleuve St. Laurent.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de la Comp<sup>ie</sup>  
du Feu N<sup>o</sup> 1.

Requête de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1 se plaignant de l'insuffisance de l'organisation actuelle du Département du Feu et demandant au Conseil de faire l'achat d'une pompe à vapeur pour les incendies.

Référé au Comité du Feu.

Ajournement

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain, le vingt-un du courant, à sept heures et demi du soir.

H. P. Trigoup  
Sec. Trés.

T. E. McNeill  
Maire.

Jeudi, le 17 juillet 1873.

Convocation d'une assemblée spéciale du Conseil.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières — }

Nous convoquons une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville, ce soir, à sept heures et demi, pour prendre en considération les mesures à prendre en vue de la vente, demain, par le shérif des biens de la Compagnie d'Aqueduc des Trois-Rivières et pour autres affaires en général.

Trois-Rivières, 17 juillet 1873.

(Signé)

J. C. N. Craig,  
Arthur Turcotte, } Conseillers

Séance spéciale du  
18 juillet 1873.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Messieurs J. C. N. Craig et Arthur Turcotte, conseillers, et tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, jeudi, le dix-septième jour de juillet mil huit cent soixante-et-treize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les Conseillers Alex. Baptist,  
F. W. Bellefeuille,  
Ls. Brunelle,  
J. C. N. Craig,  
Chs. Dumoulin,  
A. Turcotte.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Mr. le Pro-Maire Mr. le Conseiller Baptist est choisi comme président de cette assemblée.

Proposé par Mr. Craig,

Secondé par Mr. Brunelle,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à payer au shérif de ce District le montant dû à la Banque d'Union du Bas-Canada par la Compagnie d'Aqueduc des Trois-Rivières, suivant un jugement contre la dite Compagnie en vertu duquel les biens et effets de la dite Compagnie d'Aqueduc doivent être vendus demain matin par le dit shérif, en par l'Agent de la dite Banque d'Union subrogeant la Corporation de cette Cité en tous ses droits contre la susdite Compagnie d'Aqueduc.

Adopté.

Proposé.

1<sup>re</sup> motion.

Pour payer au shérif le montant d'un jugement contre la Compagnie d'Aqueduc.

Jeu-di, le 17 juillet 1873.

2<sup>e</sup> motion.  
Billet de \$3000<sup>00</sup> en  
faveur de M. F. A. Ja-  
pin.

Proposé par Mr. Dumoulin,

Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet payable en un an du 16 juillet courant, à l'ordre de Dame Louise Philomine Cormier, épouse de F. A. Tapin, Ecuyer, pour trois cents piastres, avec intérêt payable semi-annuellement au taux de huit pour cent l'an.

Adopted.

3<sup>e</sup> motion.  
Employé surnumé-  
raire dans le bureau  
du Secrétaire-Trésorier.

Proposé par Mr. Craig,

Secondé par Mr. Turcotte,

Considérant qu'il est nécessaire, avant de voter les appro-  
priations, tel qu'exigé par la loi, de connaître le montant des arriérages  
qui sont dus à ce Conseil;

Considérant de plus qu'il est aussi nécessaire de hâter le plus  
possible la collection du revenu;

Considérant aussi qu'afin d'arriver à ce résultat sous le plus  
bref délai il est nécessaire d'employer temporairement une personne  
comme surnuméraire dans le bureau du Secrétaire-Trésorier, qu'il  
soit résolu: -

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à engager pour le temps  
qui sera requis un employé surnuméraire et à lui payer un sa-  
laire qui n'excédera pas trente sous par heure d'ouvrage.

Adopted.

Cloture.

Et la séance est close.

Alex. Baptist  
Président pro-tem.

H. A. Mignot  
Sec. Trés.

Séance du 21 juillet  
1873.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite  
Cité, lundi, le vingt-troisième jour de juillet mil huit cent  
soixante-et-treize, à sept heures et demie du soir, en la manière  
et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, F. C. Normand, Ecuyer,

Et Messieurs les Conseillers A. Baptist,

F. A. Bellefeuille,

So. Brunelle,

J. C. A. Craig

James Shortis

Lundi, le 21 juillet 1873.

James Shortie,  
Arthur Turcotte.Rapport du Comité  
des Finances.

Rapport.

Lundi, le 21 juillet 1873.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport  
qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis et il  
recommande le paiement des suivants:

M <sup>r</sup> l'Inspecteur	Paie-liste	19 40
Au Secrétaire-Trésorier	Chaux et Sel	" 65
A Jean Janvier	Enterre' un cheval	1 "
" Joseph Fournier	" " " et un veau	1 25
" James Barnard	Arpentage de rues	130 35
" Norbert Gingras	Criées publiques	1 25
" Jas. Shortie et autres	Frais d'élection	26 ..
" P. E. Verina	" " "	2 75
" Adolphe Duval	Façon des Colles	2 ..
" Sévère Duval	150 balises	3 75
" Joseph Duval	30 "	1 "
" L. J. Beaudry	Effets endommagés	3 90
" Lajoie frere	" "	1 64
" P. L. Craig	Protet d'un billet	2 01
" Norbert Gingras	Criée publique	1 "
" La C <sup>ie</sup> d'Ass <sup>ur</sup> Royale	Primes d'Assurance	87 ..
" " " " N.B. & M.	" "	81 50
" " " " do	" "	56 ..
" " " " do	" "	30 ..
" " " " Imperiale	" "	30 ..
" " " " do	" "	25 ..
" " " " do	" "	10 50
" " " " do	" "	70 ..
" " " " do	" "	36 ..
" " " " do	" "	25 ..
" " " " do	" "	30 ..
" " " " do	" "	39 50
" " " " do	" "	22 50
" " " " do	" "	120 ..
" Ant. Pellerin & autres	Charroirage d'eau, etc.	65 30
" Comp <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 1	Primes	19 ..
	A reporter	895 55

Lundi, le 21 juillet 1843.

	Report	895 55
A. Barthélemy Parent	Charroriage d'eau	1 30
" Félix Lacombe	" " etc	3 60
" Jacquot et frère	Liqueurs, etc, aux pompiers	3 38
" Phil. Lang	Ouvrage	8 "
" Théo. Larue	A compte de billet	80 "
" Paul Payan	Rente constituée	24 "
" Ls. Warnecke	Lavage de l'Hotel de Ville	7 18
" J. B. Rondeau	" " do	" 30
" Jos. Fournier	Ouvrage à do	1 25
" André Robichon	Salaires	15 "
" Frs. Fournier	Ouvrage	3 15
" Isaac Lord	"	4 95
" Jos. Lambert et autres	Police spéciale	20 "
Au Greffier de la Paix	Timbres	1 "
" do	"	3 70
" do	"	3 70
" do	"	3 70
A. Fabien Peron	Arrestation	2 50
" do	"	1 50
" do	"	1 50
" do	"	1 50
" Ls. Laperrière	"	1 "
" Wm. Lanigan	Auditeur	20 "
" N. L. De Noncourt	"	20 "
" Ad. Duval	10 tables pour le marché	30 "
" Ovide Rocheleau	Vente des marchés et de terrain	5 "
" Wm. Chagnon,	Liqueurs, etc, aux pompiers	2 "
" C. Garth & Co	Balances sur prix de fourniture	1331 33
" Ls. Warnecke	Réparé le pavillon	" 20
Au Sec. Trésorier	Payé au shérif dette de l'Agueduc	646 20
" do	Ecompte et timbres	3 "
A. D <sup>lle</sup> Ménéchier	Billet Payable	2,000 "
" Léandre Désilets	Charroriage d'eau	2 80
" Ls. Laperrière et autres	Ch " " etc	15 "
" Sév. Germain	" " "	3 "
" Jacques Vault	Liqueurs aux pompiers	2 10
" Joseph Fournier	Ouvrage	3 "
" Pre. Giroux	"	10
	A reportet \$	5,169 09



Lundi, le 21 juillet 1873.

		Report	5769 09
A. de Warnecke	Ouvrage		203
" Onés. Milot	"		" 40
" Ant. Marineau	"		5 "
" Ad. Trudelle	"		1 "
" Onés. Milot	Usage d'un terrain		12 "
Au Secrétaire Trésorier	Frais de voyage		9 90
A Joseph Fournier	Ouvrage		1 "
" O. Carignan	Chandelles & Whiskey		" 68
		\$	5201 70

Respectueusement soumis,  
(Signé) James Shortis,  
J. C. St. Craig,  
Alex. Baptist.

N<sup>o</sup> motion.Proposé par M<sup>r</sup>. Brunelle.Secondé par M<sup>r</sup>. Turcotte.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adopté.

Rapport de l'Inspecteur  
de Ville.

Rapport.

A Son Honneur le Maire et à Messieurs  
les Conseillers de la Cité des Trois Rivières.

Feu chez A. B. Cresci, C<sup>o</sup>.

Le soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire  
rapport que dans la soirée du 14 du courant, le feu a consumé  
un hangar en arrière de la maison de Edw. A. Barnard, C<sup>o</sup>, sur  
la rue des Champs, occupée par A. B. Cresci, C<sup>o</sup>. —

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1 est arrivée la première au complet,  
la Compagnie N<sup>o</sup> 2 est arrivée la seconde aussi au complet; les  
Compagnies N<sup>os</sup> 3 & 4 avaient aussi tous leurs hommes.

Par suite d'un accident à la pompe de la Compagnie N<sup>o</sup> 3, cette  
pompe n'a pu fonctionner.

M. Laperrière a fourni la première barrique d'eau et Joseph Don-  
val la seconde. La troisième barrique d'eau est réclamée par Sé-  
verin Duval et par Ant. Pellerin.

Respectueusement soumis,  
Trois-Rivières, 21 juillet 1873.  
(Signé) Ovide Rocheleau,

Surintendant du Feu.

Soumissions pour costu-  
mes de pompiers.

Les soumissions suivantes pour fourniture de costumes  
pour les pompiers de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3, sont  
ouvertes

# Lundi, le 21 juillet 1873.

ouvertes et lues, savoir:

Soumission de Messrs. Lor & Dupresne pour \$445.00  
do Messrs. Panneton & Rocheleau pour 310.00

2<sup>e</sup> motion  
Soumission de Messrs.  
Panneton & Rocheleau  
acceptée.

Proposé par Mr. Craig,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,  
Que la soumission de Messrs. Panneton et Rocheleau, offrant de  
faire et fournir les costumes pour la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 pour  
la somme de \$310.00, soit acceptée.

Adoptée

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Shortis,  
Secondé par Mr. Baptiste,  
Que la requête de Messrs. J. B. O. Dumont et autres soit reçue  
et lue.

Adoptée.

Requête de Messrs.  
J. B. O. Dumont et  
autres.

Requête de Messrs. J. B. O. Dumont et autres se plaignant que  
les fumeurs de gaz, dans les rues, ne sont pas allumés pendant  
les nuits les plus obscures, et demandant au Conseil de remédier  
à cet état de choses.

Référé au Comité de l'Éclairage.

Adjournement.

La séance est alors close et le Conseil s'ajourne à lundi prochain,  
le vingt huit du courant, à sept heures et demi du soir.

L. Migouy  
Sec. Trés.

J. B. Normand Maire.

Séance du 28 juillet  
1873.

Aune assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité  
des Trois-Rivières, tenue en l'Hotel-de-Ville de la dite Cité, lundi  
le vingt huitième jour de juillet mil huit cent soixante-et-treize,  
à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les  
formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

- Son Honneur le Maire, T. B. Normand, Cuyet,
- Et Messieurs les Conseillers F. W. Bellefeuille,
- J. Brunelle,
- J. C. A. Craig,
- Chs. Dumoulin
- Jos. B. de Niverville,
- James Shortis.

Rapport du Comité  
des Finances.

Rapport.

Lundi,

Lundi, le 28 juillet 1873.

Lundi, 28 juillet 1873  
Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le  
paiement des comptes suivants:

M. C. Cervaie	Intérêt	\$	602
" D <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> A. B. Mart	"		1254
" Jacques Vault	Arosage de rues et effete		2210
" Célestin Peron	Arrestation		125
" la C <sup>ie</sup> d'Ass. Impériale	Prime		60
" " do Provinciale	"		60
" Edouard Peterson	Charroirage d'eau		30
" S <sup>er</sup> . Duval	"		70
" Thomas Bournival	Liqueurs et biscuits		255
" Officiers et employés	Salaires		15733
" S <sup>er</sup> . Dicoiteau	"		20
" S <sup>er</sup> . Duval et autres	Charroirage d'eau, etc.		625
" Geo. Marie	"		10
" Narcisse S <sup>t</sup> Jean	Ouvrage		2
" l'Inspecteur	Paiement		2235
" Célestin Peron	Arrestation		275
" Isaac Ford	Ouvrage		460
" Ant. Marinneau	"		8
" Asid. Pothier	Expertise		8
		\$	39684

Respectueusement soumis,

(Signé)

James Shortis,  
J. C. N. Craig.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M. de Niverville,

Secondé par M. Dumoulin,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adopté.

Rapport du Comité des  
Chemins sur la requête  
de D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> J. C. Turcotte.

Rapport.

A son Honneur le Maire et à Messieurs  
les Conseillers de la Cité des Trois-Rivières.

Le Comité des Chemins auquel avait été référé la re-  
quête de Madame Veuve Turcotte, demandant à ce Conseil  
de se charger de l'entretien du trottoir du Boulevard,

vis-à-vis

Lundi, le 28 juillet 1873.

vicaires sa propriété, a l'honneur de faire rapport qu'il croit devoir ne pas recommander l'adoption des conclusions de cette requête pour entre autres raisons qu'en se chargeant ainsi du trottoir de cette partie de boulevard, il serait nécessaire que plus tard ce Conseil se chargeat des mêmes obligations envers les autres propriétaires sur le Boulevard.

Respectueusement soumis,

Trois-Rivières, 28 juillet 1873.

(Signé) James Shortis,  
J. C. A. Craig.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. de Niverville.

Secondé par M. Bellefeuille.

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.

Adopté.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

A Son Honneur le Maire et à Messieurs les Conseillers de la Cité de Trois-Rivières.

Feu chez Ant. Deslauriers.

Le sousigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport que le 22 du courant, le feu a été découvert dans un lit dans la demeure de Antoine Deslauriers, au coin des rues des Forges et Saint. Cette maison était fermée et inhabitée depuis 6<sup>h</sup> heures du soir et le feu ne s'est déclaré qu'à onze heures du même soir, une somme de dix piastres a aussi été volée dans cette maison, ce qui fait présumer que le feu a dû être mis. Cet incendie a été éteint avant d'avoir causé d'autre dommage que de brûler le lit et la couchette.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1 est arrivée la première, la Compagnie N<sup>o</sup> 4 était la seconde. A l'appel 15 hommes de la Compagnie N<sup>o</sup> 1 et 6 hommes de la Compagnie N<sup>o</sup> 4 étaient présents.

Feu chez M. Gelinac et frère.

Sévère Duval a fourni la première et la seule barrique d'eau. Le 23 du courant le feu s'est déclaré au magasin de Messrs. Gelinac et frère, rue Notre-Dame, causé par de l'esprit de thérébentine qui avait été répandue sur le plancher. Ce feu n'a causé aucun dommage.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 s'y est rendue la première et la Compagnie N<sup>o</sup> 1 était la seconde. - 12 hommes de la Compagnie N<sup>o</sup> 1, 10 hommes de la Compagnie N<sup>o</sup> 3 et 7 hommes de la Compagnie N<sup>o</sup> 4 étaient présents.

Augustin Gauthier a livré la première barrique d'eau et Thomas Janvier a fourni la seconde. Tout est respectueusement soumis -

Trois-Rivières, 28 juillet 1873.

(Signé) Ovide Rochebeau.  
Surintendant du Feu.  
Proposé

Lundi le 28 juillet 1873.

3<sup>e</sup> motion

Billet à Ed. Radeaux, Cur.

M. D. \$300.00

Proposé par Mr. Craig,

Secondé par M. Bellefeuille,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet pour trois cents piastres payable en deux ans de cette date à l'ordre de Edouard Radeaux, Cur., M. D., avec intérêt payable semi-annuellement au taux de huit pour cent l'an.

Adopté.

4<sup>e</sup> motion

Transport de la licence de

Firmin Corret à D<sup>lle</sup> Flore

Leduc.

Proposé par Mr. Craig,

Secondé par Mr. Shortie,

Que le transport du certificat approuvé par ce Conseil pour autoriser Firmin Corret à obtenir une licence de marchand de liqueurs, fait par J. L. Clair, Cur., syndic, et par le dit Firmin Corret, à Demoiselle Flore Leduc soit confirmé.

Adoptée.

5<sup>e</sup> motion.

pour ajourner.

Proposé par Mr. Shortie,

Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que ce Conseil s'ajourne pour une demi-heure afin de référer à un comité général les appropriations pour l'année courante.

Adoptée.

Le Conseil s'est alors ajourné et après l'expiration de la susdite demi-heure, il s'est de nouveau assemblée et son Honneur le Maire ayant rapporté progrès, il a été

6<sup>e</sup> motion.

Note des appropriations

Proposé par Mr. Shortie,

Secondé par Mr. Craig,

Attendu, qu'àfin de se conformer aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec, 36 Vict., cap. 57, sec. 3, il est nécessaire de voter des appropriations pour rencontrer les dépenses de ce Conseil pendant la présente année civile, qu'il soit résolu: -

Que pendant le cours de l'année civile commencée le premier de juillet courant et finissant le trente de Juin prochain, il ne pourra être dépensé par ce Conseil, ou par aucun des comités ou employés du dit Conseil, aucune somme excédant celles ci-dessous mentionnées et par le présent votées pour faire face aux dépenses de la présente année, savoir:

1 <sup>o</sup> Fonds de réserve de 5% à être prélevé sur les revenus de la Cité, provenant de toutes sources, estimés à \$16,475	8244 "
2 <sup>o</sup> Intérêts sur le principal des dettes de la Corporation	4420 "
3 <sup>o</sup> Salaires des officiers et employés du Conseil	2128 "
4 <sup>o</sup> Assurance des propriétés de la Cité	200 "

A reporter. \$ 7592 "

Lundi, le 28 juillet 1873.

	Report	7.542 " "
5 <sup>o</sup> Département du Feu		2.955 " "
6 <sup>o</sup> " del' Eclairage		1200 " "
7 <sup>o</sup> " des Marchés		110 " "
8 <sup>o</sup> " des Chemins		2.859 " "
9 <sup>o</sup> " de la Commune		415 " "
10 <sup>o</sup> " de la Santé		65 " "
11 <sup>o</sup> " de la Police		350 " "
12 <sup>o</sup> Frais de poursuites		100 " "
13 <sup>o</sup> Papeterie, annonces et impressions		250 " "
14 <sup>o</sup> Hôtel-de-Ville		2.268 " "
15 <sup>o</sup> Carre' Champlain		400 " "
16 <sup>o</sup> Dépenses Diverses		750 " "
17 <sup>o</sup> Du au Secrétaire-Trésorier le 30 juin 1873.		149 89
	\$	19.443 89

Que le Comité des Finances soit spécialement chargé de veiller à l'exécution de la présente résolution, et que le Secrétaire-Trésorier soit requis d'ouvrir un registre dans lequel seront entrées les appropriations ci-dessus ainsi que les différentes sommes qu'il pourra avoir payées sur les dites appropriations.

Les dispositions ci-dessus n'affecteront pas la section trois du chapitre six des règlements de ce Conseil, en vertu de laquelle tout compte contre la Corporation doit être examiné et approuvé par le Comité des Finances avant que ce Conseil en ordonne le paiement.

Adoptée.

Ajournement.

Et le Conseil s'ajourne à lundi, le onze de juillet prochain, à sept heures et demi du soir.

J. E. Normand  
Maire.

A. Migon  
Secrétaire-Trésorier.

Convocation d'une assemblée spéciale.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières pour affaires concernant la Compagnie d'Acqueduc, ce soir, à sept heures et demi -

Trois Rivières, 4 Août 1873.

(Signé) J. E. Normand, Maire.

Lundi, le 4 Aout 1873.

Séance du 4 Aout 1873.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue lundi, le quatrième jour d'Aout mil huit cent soixante-et-treize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présentes:

- Son Honneur le Maire, J. E. Normand, Ecuypet,
- Et Messieurs les Conseillers A. Baptiste,
- F. W. Bellefeuille,
- L. Brunelle,
- J. C. A. Craig,
- Chs. Dumoulin,
- James Shortis.

1<sup>re</sup> motion.  
Concernant les actions de la Compagnie d'Agueduc sur lesquelles les versements n'ont pas été payés.

Proposé par M. Craig,  
Secondé par M. Bellefeuille.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé et prié de voter à la prochaine assemblée des gérants de la Compagnie d'Agueduc des Trois-Rivières, pour que les parts des actionnaires dans la dite Compagnie d'Agueduc, sur lesquelles il est dû des versements, soient confisquées suivant la loi. (Mr. Shortis a voté seul contre.)

Adoptée.

2<sup>e</sup> motion.  
Transport par la Banque d'Union d'un jugement contre la Compagnie d'Agueduc.

Proposé par Mr. Brunelle,  
Secondé par Mr. Dumoulin.

Que, en conséquence du paiement fait par le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, le trente-et-un de juillet dernier, à l'Agent de la Banque d'Union, en cette Cité, de la somme de trois cent cinquante-cinq  $\frac{72}{100}$  piastres, montant d'un jugement, capital, intérêts et frais, obtenu par la dite Banque contre la Compagnie d'Agueduc des Trois-Rivières, Son Honneur le Maire soit autorisé à accepter, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, un transport et subrogation de droits et pouvoirs en vertu du susdit jugement, à être fait par l'agent de la dite Banque en faveur de la dite Corporation.

Adoptée.

Clôture.

La séance est levée.

*J. E. Normand*  
Sec.-Trés.

*J. E. Normand*  
Maire.

Lundi, le 11 Aout 1873.

Séance du 11 Aout 1873.

Aune assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, lundi, le onzième jour d'Aout mil huit cent soixante-et-treize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire, J. C. Normand, Curé et,
- Et Messieurs les Conseillers F. H. Bellefeuille,
- Le Brunelle,
- J. C. A. Craig,
- Ch. Dumoulin,
- James Shortie.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Lundi, le 11 Aout 1873.

Le comité des Finances a l'honneur de recommander que les comptes suivants soient payés:-

A la Comp <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 1.	Primes	23	"
" Sévère Duval	Charroirage d'eau	1	"
" Sévère Germain	" "	1	80
" la Comp <sup>ie</sup> de Caoutchouc, Mont <sup>s</sup>	Sucroirs	57	13
" " do du Richelieu	Arret	"	38
" Pre. Blondin	9 seaux	1	80
" la C <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 3	Allocation pour casquettes	60	"
" Norbert Gingras	Arrestation	2	"
" Geor. A. Pearson	"	1	"
" do	"	1	75
" Fabien Peron	"	5	10
" do	"	1	50
" do	"	1	"
Au Greffier de la Paix	Timbres	3	90
" do	"	4	30
" do	"	3	80
" do	"	3	60
A James Dean	Billet Payable	160	28
" la Banque Union	" "	1200	"
Miss Dames Ursulines	Rente	"	25
A D <sup>lle</sup> Zéphise Lapointe	Intérêts	126	"
" A. M. Palcet	"	160	"
" G. J. Luckerkhoff	Assurance	48	"
A reporter			1877
			59



Lundi, le 11 Août 1873.

		Report	1877	59
A Gabriel Decoteau	Assurance		200	"
" la Banque Union	Jugement contre la Cie d'Acqueduc		355	42
" Valérie Guillet	2 actes notariés		3	"
Au Régistrateur	Enregistrements		2	60
A J. P. Godin	Effets		392	1/2
" Adolphe Duval	Ouvrage		2	80
" André Robichon	Salaires		15	"
" Isaac Lord	Ouvrage		6	30
Au Secrétaire Trés. et autres	Salaires		16	67
A N. A. Du Berger	"		20	50
Au Secrétaire Trésorier	Frais d'expertise		11	25
A J. Bellefeuille	Poisson aux pompiers		2	15
" do	" " "		4	85
" Colbert Godin	Loyer De Chevaux		4	"
			\$ 2526	35 1/2

Respectueusement soumis,

(Signé)

James Shortie,  
J. C. A. Craig.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M. Brunelle,

Secondé par M. Bellefeuille,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport d'experts sur l'évaluation d'un morceau de terrain appartenant à John Roland et nécessaire au prolongement de la rue St. Charles.

Qu'un rapport fait par M. M. Joseph Godin et Alexander McKelvie, père, deux des experts nommés pour faire la visite et l'évaluation d'une partie de l'emplacement de John Roland, sur la rue St. Paul, nécessaire pour le prolongement de la rue St. Charles jusqu'à la rue St. Paul, lesquels experts évaluent la dite partie de terrain à trois cents piastres.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Craig,

Secondé par M. Bellefeuille,

Que le rapport des experts sur l'évaluation d'une certaine partie du terrain de John Roland, nécessaire pour l'ouverture et le prolongement de la rue St. Charles, soit adopté et que le Comité des Chemins soit autorisé à procéder de suite à l'ouverture de la dite rue, et à prendre les procédés nécessaires pour arriver à cette fin.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 11 Aout 1873.

3<sup>e</sup> motion.  
Billet à D<sup>me</sup> W<sup>me</sup> McKhea  
pour \$120.<sup>00</sup>

Proposé par Mr. Shortis.  
Secondé par Mr. Dumoulin.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de cette Cité un billet payable en un an de cette date, à l'ordre de Madame William McKhea pour cent vingt piastres, avec intérêt payable semi-annuellement au taux de huit pour cent l'an.  
Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le vingt-cinq du courant, à sept heures et demi du soir.

J. L. Migon  
Sec. - Trés.

J. E. Normand  
Maire.

Séance du 25 Aout 1873.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières tenue le vingt-cinq d'Aout mil huit cent soixante-treize, à sept heures et demi du soir, étaient présentes:

- M. le Pro-Maire James Shortis, Secy,
- Et Messieurs les Conseillers A. Baptist,
- F. H. Bellefeuille,
- L. Brunelle,
- J. C. N. Craig,
- Ch. Dumoulin,
- A. Turcotte.

1<sup>re</sup> motion.  
Ajournement.

Proposé par M. Turcotte.  
Secondé par M. Brunelle.

Que ce Conseil s'ajourne à mercredi prochain, le 27 du courant, à 7 1/2 heures du soir.  
Adoptée.

Et la séance est levée.

J. L. Migon  
Sec. - Trés.

James Shortis  
Pro-Maire.

Séance du 27 Aout 1873

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières tenue au l'Hotel de Ville de ladite Cité, Mercredi le Vingt Septième jour d'Aout mil huit cent soixante-treize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents.

Son Honneur le Maire J. E. Normand Secy

Mercredi, le 24 Aout 1873.

Et Messieurs les conseillers  
 Alex. Baptist  
 F. R. Bellefeuille  
 Louis Brunelle  
 J. G. H. Craig  
 Lch<sup>r</sup> Dumoulin  
 James Shortis  
 Arthur Turcotte.

1<sup>re</sup> Motion

Propose' par M<sup>rs</sup> Brunelle

Secundi' par M<sup>r</sup> Bellefeuille

Que M<sup>r</sup> le conseiller Dumoulin soit autorise' à contresigner  
 les Comptes soumis à cette présente séance par le Comité des Finances

Adopté

Rapport

du Comité des Finances

Rapport

Lundi, le 25 Aout 1873.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le  
 paiement des Comptes suivants:-

St Sever Duval	Lehanoyage d'eau, etc	1 50
" Panneton & Rocheleau	Costumes pour lab <sup>rs</sup> de feu n <sup>o</sup> 3	3 10
" do	Pour extras	15
" Louis Robichou	Façon de numéros, etc	17
" Pierre & Pierre et autres	Lehanoyage d'eau etc	7 50
" J. G. M <sup>r</sup> Larson	Boyaux pour pompe	189 75
" La Compagnie de Bautehouc	Sucre	37 13
" " au Richelieu	Fret	43
" Lch <sup>r</sup> Lesieur	Transport d'une pompe	50
" M <sup>rs</sup> M <sup>r</sup> Robin	1 Babcock Extinguisher	60
" Alex <sup>r</sup> Richard	1 <sup>er</sup> Barril d'eau	2
" J <sup>rs</sup> Le Bel	Lehanoyage	10
" D <sup>rs</sup> Vallières	3 mois d'intérêt	130
" F. A. A. Dorion	158 jours d'intérêt	169 18
Au Secrétaire Trésorier	Billet payable	5000
A Adolphe Duval	Ouvrage	1 46
" Joseph Fournier	"	3
" Felix Levasseur	Lehanoyage d'eau	1 50
" Femme Pondeau	Lavage	30
" Octave Larou	Ouvrage	21 40
" L. D. Beauchemin & Valois	1 Livre de bain	7 25
" Joseph Marchatene	Lehanoyage	10
	à Reporter	5975 10

Mercredi, le 27 Aout 1843.

		Report	5975 10
À Adolphe Duval	Ouvrage		2 50
À Greffier de la Paix	Timbres		3 60
" do	"		3 60
" do	"		3 70
À Celestin Férou	Arrestation		1 75
" Fabien Férou	"		1 75
" do	"		1 75
" Férou & Laperrière	Police Spéciale		6 .
" Charles Valentine	Eclairage		58 20
" Eugène Marchand	Achat de terrain		230 .
" P. L. Craig	Actes Notariés		2 .
" L. G. Duval	Enregistrement		1 15
" Burland, Capricani & Co.	1 plaque gravée et cartes	V	4 00
" G. Frigon	Plumes		1 20
" St Robert Gingras	Briées publiques		1 50
" André Robichon	Salaires		15 .
" L. Decoteau	"		20 .
" Officiers et employés	"		174 .
" Férou & Laperrière	Police Spéciale		4 .
" Ovide Rocheleau	Commission sur licences		12 12
" La compagnie du Richelieu	Trat		1 20
			<b>6545 00</b>

Respectueusement soumis  
 (Signé) P. L. Craig  
 Charles Demoulin

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par M<sup>r</sup> Turcotte  
 Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté, sauf le compte de la Co<sup>re</sup> du Gaz, lequel devra être référé au Comité de l'éclairage.

Adopté  
 À son Honneur le Maire  
 et à Messieurs les Conseillers.

Rapport  
 de l'Inspecteur de Ville

feu chez Henry M<sup>r</sup> Felvic.

L. Soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport que le 8 du courant, le feu s'est déclaré sur la couverture des boutiques de M<sup>r</sup> Henry M<sup>r</sup> Felvic sur la rue Bell, et a été éteint presque de suite. Les dommages sont presque nuls.

La compagnie du Feu 2<sup>me</sup> est arrivée la première sur les lieux avec tous ses hommes, la compagnie n<sup>o</sup> 1 était la seconde avec 26 hommes, et les deux autres compagnies sont arrivées ensuite.

Les

Mercredi, le 24 Août 1843.

Les première et troisième barriques d'eau ont été fournies par Pierre & Pierre, fils, et la seconde par Sévère Duval.

Respectueusement soumis

Trois Révisés, 25 Aout 1843

(Signé) Ovide Rocheleau

Surintendant du feu.

Rapport

de l'Inspecteur de Ville

À Son Honneur le Maire  
Et à Messieurs les Conseillers

Le Soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport que le 23 du courant, par suite d'une explosion des bouillottes du moulin de M. Stoddard & Co, le feu s'est déclaré dans ce moulin et a été éteint sans causer de graves dommages.

La Compagnie du Feu N° 1. s'est rendue la première avec 20 hommes, la Compagnie N° 4, est arrivée la seconde avec 12 hommes, la Compagnie N° 3 avait 15 hommes et la Compagnie N° 2 avait 14 hommes.

Alex Richard a fourni la première barrique d'eau, Félix Levasseur a fourni la seconde barrique et Sévère Duval, la troisième.

Le tout est respectueusement soumis.

Trois Révisés, 27 Aout 1843

(Signé) Ovide Rocheleau

Surintendant du feu.

3<sup>e</sup> Motion

Transport de la licence de Judger Vigneau.

Proposé par M<sup>r</sup> Braig

Secondé par M<sup>r</sup> Dumoulin

Que ce Conseil ratifie le transport fait à M<sup>r</sup> Peter Vigneau d'un certificat de licence d'aubergiste ratifié par ce dit Conseil le printemps en faveur de M<sup>r</sup> Judger Vigneau

adoptée

4<sup>e</sup> Motion

Billet à D<sup>lle</sup> Panneton pour \$300.

Proposé par M<sup>r</sup> Bellefeuille

Secondé par M<sup>r</sup> Baptiste

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet payable en deux ans au 1<sup>er</sup> du courant, à l'ordre de D<sup>lle</sup> Adèle Elzire Panneton pour trois cents piastres, avec intérêt payable semi-annuellement au taux de huit pour cent l'an

adoptée.

Le Secrétaire-Trésorier met devant le Conseil un état des arriérés de Taxes Municipales et autres dettes dues à la Corporation de cette cité le trente du Juin dernier.

Lettre

de M<sup>r</sup> St<sup>r</sup>, M<sup>r</sup> Elroy

Lue une lettre de M<sup>r</sup> James M<sup>r</sup> Elroy Surintendant de la Compagnie du Gaz en cette cité, en date du Vingt Cinq du courant demandant

Mercredi, le 27 Aout 1843.

des informations sur l'état actuel des réverbères et demandant un délai pour pouvoir les réparer

Référé au Comité d'éclairage.

Protet  
de Edm<sup>d</sup> Robillard & autres

Le Secrétaire-Municipal met et produit devant le Conseil un protet contre la incorporation de cette cité à la Requisition d'Edmond Robillard et de M<sup>lle</sup> Richebot, fait passer et signifié par M<sup>re</sup> Hector Trepantier Notaire le Vingt-cinq au courant, et dont le dit Conseil a refusé de prendre connaissance.

5<sup>e</sup> Motion

Proposé par M<sup>r</sup> Dumoulin

Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille.

Quelques requêtes de Mess<sup>rs</sup> Sévère Duval & autres, de S. A. Lamarche & autres, du Reverend L. F. Baillargeon & autres et de François Gélinas soient reçues et lues

Adopté.

Requête de Sévère  
Duval & autres

Requête de Sévère Duval & autres, charbonniers de cette cité, se plaignant qu'ils sont quelque fois employés sur Conventin de paiement et que les personnes qui les emploient ne retiennent sans les payer ni leur donner de garantie de paiement et demandant la passation d'un règlement pour les protéger contre de tels abus.

Référé à un Comité général du conseil

Requête  
de S. A. Lamarche & autres

Requête de S. A. Lamarche & autres, locataires de Magasins de la Halle aux denrées se plaignant des regrattiers ou Commerçants qui encombrement le trottoir immédiatement près de la Halle et demandant que les dits regrattiers soient placés sur le second trottoir ou au moins à une distance suffisante de la Halle de manière à ce qu'ils ne fassent aucun dommage au Commerce des Requerants.

Référé au Comité des Marchés.

Requête  
du Rev<sup>d</sup> L. F. Baillargeon & autres

Requête du Reverend L. F. Baillargeon & autres, électeurs Municipaux de cette cité exposant qu'ils ont acquis des lots à bâtir sur les terrains appartenant à Mess<sup>rs</sup> Dumoulin & Rochéau dans le quartier Notre Dame, qu'ils ont bâtis ou sont sur le point de bâtir sur ces lots et les occuper, mais qu'ils éprouvent de grands inconvénients faits de rues qui ne sont pas le terrain nécessaire pour l'ouverture de telles rues qui seraient d'un grand avantage pour la cité et pour les Requerants en particulier, et demandant que la Corporation fasse ouvrir et livrer à la circulation, au moins la continuation de la rue du Pont et la rue Cartier.

Référé au Comité des Chemins.

Requête  
de François Gélinas.

Requête de François Gélinas Marchand de cette Cité, demandant

Mercredi, le 27 Aout 1873.

demandant à acheter la maison qu'occupe actuellement le gardien de la commune sur la rue St Roch, à des conditions libérales.

Referé au Comité de la commune.

Proposé par M<sup>r</sup> Furootte

Secondé par M<sup>r</sup> Brunelle.

Que John Boland soit protégé par le Maire, au nom de la Corporation de ne pas continuer ses travaux sur la maison qu'il construit sur le terrain qu'il occupe et sur lequel doit passer la rue St Charles

Adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> Loraig

Secondé par M<sup>r</sup> Brunelle

Qu'un Comité spécial, composé de Mess<sup>rs</sup> Baptiste, Furootte & Dumoulin soit nommé et chargé de s'enquérir des moyens convenables pour réparer le ruisseau de la rue St Paul & prévenir les inondations causées par ce ruisseau et de faire rapport à la prochaine séance

Adoptée

Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le premier jour de septembre prochain, à sept heures et demi du soir.

J. B. Normand  
Maire.

J. L. Loraig  
Secrétaire.

Ajournement

Séance du 1<sup>er</sup> septembre  
1873.

A une assemblée régulière du conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières tenue au l'Hotel de Ville de la dite Cité, Lundi le premier jour de septembre à midi huit cent soixante-treize à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, étaient présents,

Son Honneur le Maire J. B. Normand Secrétaire

et Messieurs les Conseillers L. Brunelle

J. B. Loraig

D. B. Rivestille

James Shortis.

Rapport

Lundi le 1<sup>er</sup> septembre 1873

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des Comptes suivants.

Rapport

du Comité des Finances

Lundi, le 1<sup>er</sup> Septembre 1843.

M <sup>r</sup> Alex <sup>e</sup> Richard & autres	Chanoyage d'eau	5 75
" Aug <sup>t</sup> Gauthier & autres	" "	5 35
" Joseph Fournier	Ouvrage	2 10
" M <sup>r</sup> Pelletier	"	1
" Fabien Perou	Arrestation	2
" do	"	5
Ces Greffier du la Fair	Timbres	3 60
M <sup>r</sup> J. C. M. Craiz	Frais de Voyage Etc	27
" La Comp <sup>te</sup> du Gaz	Eclairage	250
" Joseph Fournier	Ouvrage	1 80
" L <sup>e</sup> Marnette	"	60
" A. A. DuBerges	"	39
" J. C. M. Craiz	Effets	29 42
" Antoine Moarreau	Ouvrage	11 50
		<b>\$ 384 12</b>

Respectueusement soumis

(Séqui) J. L. Shortis  
J. C. M. Craiz

Propose' par M<sup>r</sup> de Nienville

Seconde' par M<sup>r</sup> Brunelle

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté

Adopté

1<sup>ere</sup> Motion

Rapport

du Comité d'Eclairage  
sur le compte de la Comp<sup>te</sup>  
du Gaz.

Rapport

Le Comité de l'Eclairage, auquel avait été referé le Compte de la Compagnie du gaz, a l'honneur de faire rapport qu'il devrait être de deux cents neuf piastres et quatre vingt dix centimes sur le compte de la dite Compagnie, aduisant le dit compte à \$ 250.

Respectueusement soumis

Trois Rivières, 1<sup>er</sup> Septembre 1843

(Séqui) L<sup>e</sup> Brunelle, Président  
J. Bouchier de Nienville

2<sup>e</sup> Motion

Propose' par M<sup>r</sup> Shortis

Seconde' par M<sup>r</sup> Craiz

Que le rapport du Comité de l'Eclairage soit adopté

Adopté

Rapport

du Comité des Marchés  
sur la requête de J. A.  
Lamarche et autres

Rapport

Le Comité des Marchés, auquel avait été referé la requête de Mess<sup>rs</sup> J. A. Lamarche et autres, concernant les requettiers qui commencent sur la devanture du marché aux denrées, a l'honneur de faire rapport qu'il



Lundi, le 1<sup>er</sup> Septembre, 1843.

qu'il s'est entendu avec les intéressés au sujet de l'objet de la dite requête et qu'il a donné des instructions à cet effet au clerc du dit Marché.

Respectueusement soumis

Trois Rivières 1<sup>er</sup> Septembre 1843.

[Signé] Jos. Boucher de Riverville, Président  
L. Brunelle.

3<sup>e</sup> Motion

Proposé par M<sup>l</sup> Coraig

Secondé par M<sup>l</sup> Shortis

Que le rapport du Comité des Marchés soit adopté

Adopté

Rapport

du Comité des Chemins sur la requête du Rév<sup>d</sup> C. F. Baillargeon, autres.

Rapport

Le Comité des Chemins, auquel a été référée la requête du Rév<sup>d</sup> C. F. Baillargeon et autres, a l'honneur de faire rapport que ce conseil ayant, dans ses appropriations, voté une certaine somme pour l'ouverture des rues demandées dans la dite requête, le dit Comité doit prendre de suite les démarches nécessaires pour l'ouverture des dites rues.

Respectueusement soumis

Trois Rivières 1<sup>er</sup> Septembre 1843

[Signé] L. C. Coraig  
" J. Shortis

4<sup>e</sup> Motion

Proposé par M<sup>l</sup> Brunelle

Secondé par M<sup>l</sup> de Riverville

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté

Adopté.

Rapport

de l'Inspecteur de Ville.

A Son Honneur le Maire  
Et à Messieurs les Conseillers

Feu chez Joseph Guilbert

Le Soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport que le 29 Aout dernier, le feu a été découvert dans le plancher de la boutique de M<sup>l</sup> Joseph Guilbert, sur la rue Badaux, et a été éteint avant d'avoir causé peu de dommages, 1<sup>re</sup> prime gagnée par la compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3, avec 20 hommes et la seconde par la compagnie N<sup>o</sup> 1 avec 18 hommes; les deux autres compagnies du Feu se sont aussi rendues sur les lieux.

Augustin Gauthier a fourni la première barrique d'eau, Henri Deslauriers, la seconde et Sévère Duval la troisième.

Respectueusement soumis

Trois Rivières 1<sup>er</sup> Septembre 1843.

[Signé] Ovide Rocheleau

Surintendant du Feu.

Rapport

Lundi, le 1<sup>er</sup> Septembre 1843.

Rapport  
de M. G. Malhiot, Ec.  
sur l'expertise du terrain  
de John Boland.

Trois Rivières 30 Aout 1843.

A Son Honneur le Maire et à Messieurs les Conseillers de la Cité  
des Trois Rivières.

Messieurs,

Ayant pris communication d'une expertise faite par  
M. M. J. B. G. Godin, David Young et Alexander M<sup>re</sup> Felsie Jure, le trente  
Sept dernier, afin d'exproprier John Boland d'un terrain requis pour  
prolonger la rue St Charles, je suis d'opinion que le dit John Boland ne  
peut être contraint d'accepter le prix fixé par deux des dits experts, parce que  
ladite expertise n'a pas été faite conformément à, et sous l'autorité de la  
Clause 59, de la 20. Vict. Cap. 29.

La seule manière, selon moi, d'exproprier le dit John Boland,  
est de suivre le mode prescrit par la dite Clause.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre Ob<sup>t</sup> Serviteur

(Signé) M. G. Malhiot

Avocat

5<sup>e</sup> Motion.  
Pour exproprier une par-  
tie du terrain de John  
Boland.

Proposé par M<sup>re</sup> Craig

Secondé par M<sup>re</sup> Shortis.

Attendu que ce Conseil, par plusieurs résolutions et autres procé-  
dés, et entre autres par les résolutions passées aux assises blés régulières et générales  
du dit Conseil tenues le Vingt Septième jour de Juin et le dix huitième jour  
d'Octobre Mil huit cent soixante et douze, a décidé et ordonné l'ouverture  
d'une rue pour prolonger la rue St Charles depuis la rue St François Xavier  
jusqu'à la rue des Fins (Finest street) dans la ligne de séparation des quartiers  
Notre Dame et St. Ursule, en cette Cité,

Et Attendu qu'il est nécessaire de faire l'acquisition et l'achat  
des terrains requis pour faire et prolonger la susdite rue St Charles et, entre  
autres terrains, d'une partie de l'emplacement entre au Role d'évaluation  
de cette Cité, actuellement en force, comme appartenant à John Boland, et  
lequel terrain ou emplacement est renfermé dans les bornes suivantes, savoir:  
en front par les emplacements situés sur le front de la rue St Paul, en profon-  
deur par les Reverendes Dames Ursulines; d'un côté, au Nord ouest, par  
Henry Stanley, et de l'autre côté au Sud est, par les Heritiers Fortier; la  
partie du susdit terrain ou emplacement, nécessaire pour l'ouverture et  
le prolongement en ligne droite de ladite rue St Charles devant être d'envi-  
ron quarante pieds de large sur toute la longueur du dit empla-  
cement de John Boland

M<sup>re</sup> alias Bulland

Et attendu

Lundi, le 11<sup>e</sup> Septembre 1843.

Et attendu que le dit John Boland a refusé de vendre de gré à gré audit Conseil la sus dite partie de son emplacement nécessaire à l'ouverture et au prolongement de la sus dite rue St Charles.

Qu'il soit résolu que Pierre Laurent Craig Cuyler, Notaire, de cette Cité, soit nommé le Notaire employé par ce Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières pour faire les offres légales et nécessaires audit John Boland de la somme de cent cinquante piastres, étant le prix et valeur de la sus dite partie d'emplacement de John Boland que ce Conseil entend prendre et exproprier pour les fins sus dites;

Que dans le cas où le dit John Boland refuserait d'accepter la sus dite somme de cent cinquante piastres à lui offerte par les sus dit Notaire, ce Conseil, en conformité aux dispositions de la 20<sup>e</sup> Vict, Chap. 129 Sec 50 et 59, nomme et appointe par les présentes Monsieur John Schneider, commerçant de bois, de la Cité des Trois Rivières, pour être l'arbitre de ce dit Conseil et pour faire conjointement avec l'arbitre qui sera nommé par le Cour de Circuit ou le Cour Supérieure siégeant dans et pour le District des Trois Rivières, l'évaluation du sus dit morceau de terrain, et que Henri Gédéon Malhiot, Cuyler, Avocat et Procureur de ce Conseil soit autorisé à s'adresser à la dite Cour Supérieure ou de Circuit dans le District des Trois Rivières, pour demander qu'un arbitre soit nommé par les dites Cours pour faire, conjointement avec l'arbitre audit Conseil, l'évaluation du dit terrain nécessaire pour l'ouverture de la sus dite rue et faire tous autres procédés légaux nécessaires pour l'expropriation du sus dit terrain.

Que les susdits arbitres, ainsi nommés par ce Conseil et par la sus dite Cour, soient aussi chargés d'évaluer, conformément aux dispositions de la 36<sup>e</sup> Vict, Chap 57, l'augmentation de valeur que pourra acquies le terrain audit John Boland par l'ouverture de la sus dite rue St Charles.

Adoptée.

Proposé par Mr Brunelle.

Secondé par Mr Shorté.

Qu'il soit résolu que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte Notarial donnant main levée d'hypothèque sur un immeuble situé sur la rue des Forges en cette Cité, appartenant à Monsieur J. C. H. Craig et occupé par Mr Edilon Boitard, à la condition expresse que la Corporation ait la première hypothèque sur l'immeuble au dit J. C. H. Craig, situé au coin des rues Notre Dame et des Forges.

Adoptée

Le Conseil s'ajourne à lundi, le 15 du courant, à 1/2 heures du soir.

J. B. Normand  
Maire.

L. A. Wigour  
Sec. Trés.

6<sup>e</sup> Motion  
main levée d'hypothèque  
contre J. C. H. Craig, Cct. -

Ajournement

Convocation  
d'une assemblée spéciale

Au Secrétaire Trésorier du conseil  
de la Corporation de la Cité des Trois Rivières

Je convoque une assemblée spéciale du conseil de ville,  
ce soir, à sept heures et demi, pour délibérer au sujet de l'élection d'un  
Maire pour cette Cité.

Trois Rivières, 10 Septembre 1873.  
/Signé/ James Shortis  
Pro Maire.

Séance  
du 10 Septembre 1873.

A une assemblée spéciale du conseil de la Corporation de la  
Cité des Trois Rivières, convoquée par James Shortis Euyor, Pro Maire  
et tenue le Mercredi le dixième jour de Septembre Mois huit cent soixante  
trois, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités  
prescrites par la loi, étaient présents:-

- James Shortis Euyor, Pro Maire.
- et Messieurs les Conseillers  
  - Alex Baptist
  - F. R. Bellefeuille
  - L. Brunelle
  - L. G. A. Craig
  - Ch. Dumoulin
  - Les B. de Nouvelle

Léu un jugement annulant l'élection du Maire, entrée plus bas.  
Proposé par Mr Baptist  
Secoude par Mr Craig

1<sup>re</sup> motion.  
pour ajourner.

Que le conseil s'ajourne à Mardi prochain, le Seize du  
Courant, à sept heures et demi du soir?

Et en amendement, il est  
Proposé par Mr Furcotte  
Secoude par Mr Brunelle.

2<sup>e</sup> motion.  
pour nommer un président de l'élection du  
Maire.

En amendement à la motion de Mr Baptist que le  
conseil procede de suite à la nomination du Président de l'élection  
d'un maire pour cette Cité.

Perdue sur division de 2 pour et 5 Contre.

- |                |             |
|----------------|-------------|
| Contre         | Pour        |
| Mr Baptist     | Mr Furcotte |
| " Dumoulin     | " Brunelle  |
| " Nouvelle     |             |
| " Craig        |             |
| " Bellefeuille |             |

Mercredi, le 10 Septembre 1873.

Et la Motion Principale étant alors mise aux voix est emportée sur division de 5 Contre 2.

Pour	Contre
M <sup>r</sup> Baptist	M <sup>r</sup> Turcotte
" Dumoulin	" Brunelle
" Stieville	
" Craig	
" Bellefeuille	

Jugement annulant  
l'élection de J. C. Normand, Cit., comme  
Maire de la Cité.

Le Secrétaire Trésorier donne lecture d'un Jugement à lui signifié ce jour, rendu par le Cour Supérieur siégeant en Vacation dans et pour le District des Trois Rivières le neuvième jour de Septembre courant dans une instance sur un quo Warranto et devant par d'acte devant ledit Cour sous N<sup>o</sup> 309, où Joseph A. Bureau était demeuré en cause contre Plesphore E. Normand défendeur et George A. Gouin et autres intervenants.

Et la séance est levée.

*J. P. Mignou*  
Secrétaire Trésorier.

James Shortie  
Pro-Maire.

Lundi, le 15 Septembre 1873.  
Pas de quorum.

Lundi, le quinzième jour de Septembre mil huit cent soixante-et-treize, advenant huit heures du soir, les membres du Conseil présents dans le bureau du Secrétaire-Trésorier, étaient présents: M<sup>r</sup>. le Pro-Maire, James Shortie, Citier, Et Messieurs les Conseillers Brunelle, Craig et Turcotte, lesquels ne formant pas un quorum du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, ont ajourné la prochaine séance du dit Conseil à mardi, le seize du courant à sept heures et demi du soir.

*J. P. Mignou*  
Sec. Trés.

Requisition au Pro-Maire }  
A James Shortie, Cit., Pro-Maire }  
de la Cité des Trois Rivières. }

Vu qu'il y a des doutes quant à la régularité et à la légalité des procédés du Conseil de Ville des Trois-Rivières, passés et adoptés à sa séance spéciale tenue mercredi, le dix du courant, et vu qu'il est désirable de prendre de suite des mesures pour la prochaine élection d'un Maire pour cette Cité, nous, soussignés, deux des membres

Mardi, le 16 Septembre 1873.

membres du dit Conseil, nous prions et requerrons, par la présente, de convoquer une assemblée spéciale du dit Conseil, à l'Hôtel-de-Ville, ce soir, à sept heures et demi, pour adopter, là et alors, les procédures nécessaires pour la dite élection et pour les affaires du dit Conseil en général.

Trois-Rivières, le 16 Septembre 1873.  
(Signé) Arthur Turcotte, Conseiller,  
L. Brunelle, —

Convocation d'une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville.

To the Secretary-Treasurer of the City Council of Three Rivers.

In conformity to the above requisition I hereby call a general and special meeting of the City Council of Three Rivers, at the City-Hall, this evening, at half past seven o'clock.

Three Rivers, 16<sup>th</sup> September 1873.  
(Signé) James Shortis, Pro-Mayor.

Mardi, le 16 Septembre 1873.

A une assemblée générale et spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par James Shortis, Secrétaire, exerçant les devoirs et la charge de Maire de la dite Cité, jusqu'à la prochaine élection d'un Maire, en vertu de la loi, et tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, mardi, le seizième jour de Septembre mil huit cent soixante et treize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire, James Shortis Secrétaire,
- Et Messieurs les Conseillers Bellefeuille, Brunelle, Dumoulin, Craig, Turcotte.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Mardi, Le 16 Septembre 1873

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des Comptes suivants:-

À l'Inspecteur	Paie liste	1870
" do	"	93 85
" do	"	23 00
	a reporter	136 43

Mardi, le 16 Septembre 1843.

		Reporte	
			136 43
to James Shortis	Bois		109 95
" Geo-Boucher	"		30
" Sévère Duval	Charroyage		9
" Michel Carou	Expertise		4
" P. L. Craig	Acte notarié		3 25
" Fr. Girard	Transport d'instruments		20
" Jacques Hault & autres	Charroyage d'eau etc		9 50
" L. F. Edwards	" "		40
" Telesphore Buisson	"		30
" Douglass Baxter	Peinturage		2 50
" L. Lampron	Ouvrage		3 50
" A. M. Cooke	Intéret		96
Au Secrétaire Trésorier	Timbres etc		2 25
" D. Gilmore	Argent remboursé		200
" Secrétaire Trésorier	Argent pour l'aqueduc		100
" do	" " "		30
" Greffier du la Paix	Timbres		3 60
to Fabien Ferron	Arrestation		1 50
" André Cooke père	Ferme d'un clef		30
" Pierre Cloutier	Pose d'une serrure		60
" P. G. Normande	Frais de voyage		18
" Félix Godin	Service de Sir J. E. Cartier		4
" J. G. Mart	A compte d'obligation		100
" Joseph Robert	Barri Champlain		3 15
" do	" "		4 95
" Louis Samasin	Ouvrages divers		34 37
" Robichon & fils	" "		20 82
" Le Compt. d'aqueduc	Argent prêtés		10
" Coide Pochebeau	1 lot de pierres		7
" John Roland	Achat de terrain		300
" M. Houan	Services d'avocat		40
" L. G. Duval	Enregistrement		15
" P. L. Craig	Acte notarié		2 50
" Joseph Robert	Ouvrage		3 15
" do	"		1 35
" D. Baxter	Peinturage		1
" Sévère Duval	Loyer de voiture		2
	to reporter		1266 52

Mardi, le 16 Septembre 1873.

Reporte	1266	52
		158

M. B. qui a eu Gagnon

arrestation

Respectueusement soumis

(Signé) James Shortis, Président  
" J. G. N. L'Orail.

Propose par M. Bellefeuille

Seconde par M. Dumoulin

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté

Adopté.

1<sup>ère</sup> Motion

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

M. le Maire

Cher Messieurs les Conseillers

de la Cité des Trois Rivières

Le Soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur

Feu à la boutique de M. Henry McKelvie.

de faire rapport que le 27 d'août dernier, le feu s'est déclaré à la boutique de M. McKelvie, sur la rue Bell, et a été éteint de suite.

La Compagnie du feu N° 3, s'y est rendue la première avec 15 hommes, la Compagnie N° 1 est arrivée la seconde avec 12 hommes et les deux autres Compagnies sont arrivées ensuite.

Jacques Nault a fourni la première barrique d'eau et Henri Deslauriers a livré la seconde.

Feu chez M. P. Nourri.

Le 31 d'août dernier, il y a eu une autre alarme de feu chez M. Pierre Nourri. La Compagnie du feu N° 1 est arrivée la première avec 20 hommes, la Compagnie N° 4 était la seconde avec 14 hommes et les deux autres groupes s'y sont aussi rendus.

Sevère Duval a fourni la première et la troisième barrique d'eau et Frédéric Dupresne a livré la seconde barrique.

Respectueusement soumis

Trois Rivières, 15 Septembre 1873

(Signé) Ovide Rocheleau

Surintendant du Feu

Propose par M. Brumelle

Seconde par M. Bellefeuille

2<sup>ème</sup> Motion  
Vente de terrain par John Boland ratifiée.

Que le Conseil approuve et ratifie par la présente les résolutions la signature par James Shortis Leves, Pré-Maire de cette Cité, pour et au nom de la Corporation de la dite Cité, d'un acte de vente de terrain pour le prolongement de la rue d'Abraham, fait par John Boland par acte passé devant J. G. N. L'Orail Notaire le 15 d'août courant. Martin Monan Es. représentant la dite Boland avait acte, en vertu d'une procuration spéciale à cet effet.

Adopté



Mardi, le 16 Septembre 1873.

3<sup>me</sup> Motion  
Billet à Clément Millot  
pour \$350<sup>00</sup>

Proposé par M<sup>r</sup> Craig  
Secondé par M<sup>r</sup> Dumoulin

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet payable à l'ordre de M<sup>r</sup> Clément Millot, en deux ans au tirage du courant pour trois cent cinquante piastres, avec intérêt payable semi-annuellement au taux de huit pour cent l'an.

Adopté

La Commission de M<sup>r</sup> Williams, Chagnon en date du deux du courant offrant de livrer à la Corporation cent cordes de bois franc première qualité à raison de cinq piastres la corde et celle de M<sup>r</sup> Los Frigon offrant de livrer la même quantité de bois à raison de cinq piastres et cinquante centes la corde, cette dernière soumission en date du dix du courant, sont ouvertes et lues, et sont toutes deux référées à un Comité général.

Soumission pour bois  
de chauffage.

4<sup>me</sup> Motion

Proposé par M<sup>r</sup> Craig

Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille.

Que M<sup>r</sup> le conseiller Alexander Baptist soit nommé le président de la prochaine élection d'un maire pour cette cité.

Adopté.

Le Conseil s'ajourne à lundi le 22 du courant à 7 1/2 heures du soir

James Shortis  
Maire.

H. Frigon  
Sec. - Trés.

Mr. Baptist nommé pré-  
sident de l'élection du  
Maire.

Ajournement.

Convocation d'une  
assemblée spéciale du  
Conseil-de-Ville.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville, ce soir, à sept heures et demi pour procéder à la nomination d'un président de la prochaine élection d'un maire, en remplacement de M<sup>r</sup> Baptist, C<sup>er</sup>, qui a refusé d'accepter la dite charge de président de cette élection et pour tout autre objet concernant la dite élection.

Trois-Rivières, 18 Septembre 1873.

(Signé)

James Shortis  
Maire.

Siéance spéciale,  
18 Septembre 1873.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire et tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, jeudi, le dix-huitième jour de Septembre mil huit cent soixante

Jeudi, le 18 Septembre 1873.

soixante-et-treize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, James Shortis, Cuyet,

Et Messieurs les Conseillers F. W. Bellefeuille,

L. Brunelle,

J. C. H. Craig,

Ch. Dumoulin,

Joseph B. de Niverville,

Arthur Turcotte.

Lettre de Alex. Baptist,  
Cet. -

Qui une lettre de Alex<sup>d</sup> Baptist, Cuyet, refusant d'accepter la charge de président de la prochaine élection d'un maire pour cette Cité.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M. Craig,

Pour nommer J. B. de Niverville, Cuyet, président de la prochaine élection d'un maire.

Secondé par M. Dumoulin,

Considérant que Alex<sup>d</sup> Baptist, Cuyet, a refusé d'accepter la charge de président de la prochaine d'un maire pour cette Cité, rendue nécessaire par un jugement de la Cour Supérieure, siégeant en vacance, et rendu le neuvième jour de Septembre courant;

+ élection

J. B.

Qu'il soit résolu que Joseph Boncher de Niverville, Cuyet, un des membres de ce Conseil soit le président de la dite élection d'un maire pour cette Cité.

Carried -

2<sup>e</sup> motion.

Pour fixer le jour de l'élection.

Proposé par M. Turcotte,

Secondé par M. Brunelle,

Que le jour ou se tiendra la prochaine élection d'un maire pour cette Cité, soit fixé à mardi, le trentième jour de Septembre courant.

Carried.

Clôture.

Et la séance est levée.

J. A. Migon

Sec. Trés.

James Shortis  
Maire.

Jeudi, 22 Sept. 1873.

Jeudi, le vingt-deux de Septembre mil huit cent soixante-et-treize, advenant huit heures du soir, les membres présents, savoir: M. H. les Conseillers Dumoulin, Brunelle, de Niverville et Turcotte, ne formant pas un quorum, ont ajourné la prochaine assemblée du Conseil, à vendredi prochain, le 26 du courant, à 7<sup>1</sup>/<sub>2</sub> heures du soir.

J. A. Migon Sec. Trés.

Vendredi, le 26 Septembre 1873.

Séance du 26 Septembre  
1873.

A une Assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hotel de Ville de la dite Cité Vendredi le vingt sixième jour de Septembre Mil huit cent soixante treize à sept heures et demie du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents.

Son Honneur le Maire & James Shortis Secy.

Et Messieurs les Conseillers Alex<sup>e</sup> Baptiste

F. L. Bellefeuille

L<sup>e</sup> Brunelle

Ch<sup>e</sup> Dumoulin

A. Turcotte.

Rapport

Rapport sur les soumissions de Messrs. Chagnon et Frigon pour bois de chauffage

Le Comité Général de ce Conseil, auquel avaient été reçues les soumissions de Messrs. W<sup>m</sup> Chagnon et Joseph Frigon pour la fourniture de cent Cordes de bois de chauffage, en a été informé, fait rapport qu'il suggère que la soumission de M<sup>r</sup> W<sup>m</sup> Chagnon, lequel offre de fournir le dit bois au prix de cinq piastres par corde, soit acceptée.

Respectueusement soumis.

Trois Rivières, 26 Sept 1873.

(Signé) James Shortis, Président

Arthur Turcotte

F. L. Bellefeuille

Ch<sup>e</sup> Dumoulin

L<sup>e</sup> Brunelle

Alex<sup>e</sup> Baptiste

1<sup>re</sup> Motion

Proposé par M<sup>r</sup> Turcotte

Secundé par M<sup>r</sup> Dumoulin

Que le rapport du Comité Général du Conseil sur les soumissions de Messrs. W<sup>m</sup> Chagnon et Joseph Frigon pour la fourniture de cent Cordes de bois soit adoptée.

Adoptée.

Rapport

Rapport du Comité des Finances.

Vendredi, le 26 Septembre 1873.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des Comptes suivants.

À l'Inspecteur	Paié Liste	\$ 45 01
" do	"	45 58 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
" Antoine Mayrand	Bois	230 22
	à reporter	\$ 350 81 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>

Vendredi, le 26 Septembre 1873.

	Report	350	81½
Au Régistrateur	Enregistrement de deux actes	2	30
A la Compagnie du Feu 2403	Prime	5	.
" Joseph Robert	Quorage	4	27½
" André Robichon	Salaires	15	.
" L <sup>e</sup> D <sup>e</sup> cotéau	"	20	.
" Officiers et employés du bureau	"	174	.
" A. M. Belcer	Intérêts	40	.
" L <sup>e</sup> Inspecteur	Frais Liste	85	53
" L. A. Camirando	Acte Notarié	3	.
" Chas. Garth & Co.	Comptes du	262	44
" Ferou & Lapierre	Folio Spécial	4	.
" Geo A. Fearon	" "	1	.
" do	" "	.	90
" Edouard Peterson	Changement de eau	.	60
" Secrétaire Prévôt	Cuis d'Avocat et voyage	26	.
" Robert Gingras	Affichage	.	50
" do	Criée publique	.	50
" L <sup>e</sup> M <sup>r</sup> Warnecke	Lavage	.	30
		996	16

Respectueusement soumis  
 (Signé) James Shortis  
 " Alex<sup>e</sup> Baptist.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par M<sup>r</sup> Bellefeuille  
 Secondé par M<sup>r</sup> Turcotte

Que le Rapport du Comité des Finances soit adopté  
 Adoptée

3<sup>e</sup> Motion

Billet en faveur de  
 D<sup>e</sup> Landry.

Proposé par M<sup>r</sup> Baptist  
 Secondé par M<sup>r</sup> Durovlin.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet à l'ordre de  
 Dame Marie Adélaïde alias Marguerite Adélaïde Roumel, épouse de Elzéar  
 Landry Cuyver, Médecin, pour une somme de pas plus de deux mille cinq cents  
 piastres et payable en six ans de cette date, avec intérêt payable semi-annuelle-  
 ment et d'avance, au taux de sept pour cent l'an.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion

Pour confirmer les procédés  
 du Conseil en juillet et  
 Août 1873.

Proposé par M<sup>r</sup> Brunelle  
 Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille

Considérant que par un jugement de la Cour Supérieure pour  
 le District des Trois Rivières, séjant en vacance et rendu le neuvième jour de  
 Septembre

Vendredi, le 26 Septembre 1873.

Septembre courant, dans une instance dans laquelle J. N. Bureau, Esq, était Demandeur et J. B. Normand, Esq, Défendeur et G. A. Gourvil et autres étaient intervenants, il a été jugé qu'il y avait eu élection de Philippe Euoche Normand, Esq, le septième jour de Juillet dernier, comme Maire de cette Cité et qu'il n'y avait pas, lors de ladite élection les qualifications requises par la loi pour exercer cette charge de Maire de cette Cité; -

Qu'il soit résolu que le Conseil, par la présente résolution, confirme et ratifie tous précédés, actes, et ordonnances passés par le dit Conseil, siégeant en assemblées régulières ou spéciales entre le sept de Juillet dernier et le neuf de Septembre courant, sous la présidence dudit J. B. Normand, en sa qualité de Maire dument élu à la sus dite élection du sept de Juillet dernier.

Adopté.

5<sup>e</sup> Motion

Proposé par M<sup>r</sup> Turcotte

Seconde par M<sup>r</sup> Baptiste

Que les requêtes de Mess<sup>rs</sup> E. M. Hart et Joseph Dupreone soient reçues et lues.

Adopté.

Requête de E. M. Hart, Esq.

Requête de Ezekiel, M. Hart Esq, Courtier de cette Cité, demandant le paiement de la somme de mille piastres pour la valeur d'une partie de terrain prise par la corporation de la Cité des Trois Rivières pour le prolongement de la rue Royale et pour dommages à lui causés par ce fait

Requis à un Comité général.

Requête de M. Jos. Dupresne

Requête de Joseph Dupreone, demandant, pour les raisons y contenues, à être nommé assistant Inspecteur des chemins, offrant de remplir cette charge gratuitement, si le Conseil croit ne pas devoir lui allouer une rémunération.

Requis à un Comité général.

Cloture.

Et le Conseil s'ajourne à Vendredi, le 3 Octobre prochain, à sept heures et demi du soir.

James Shortis  
Maire.

L. P. Migon  
Secrétaire-Trésorier.

Séance du 3 Octobre 1873.

A une Assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hotel de Ville de ladite Cité, Vendredi, le troisième jour d'octobre Mil huit cent soixante treize à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents

Son Honneur le Maire, J. B. Normand Esq  
et Messieurs

Vendredi, le 3 Octobre 1873.

Et Messieurs les Conseillers  
 F. R. Bellefeuille  
 Le Brunelle  
 J. G. N. Kraig  
 Ch<sup>r</sup> Dumoulin  
 L. B. de Niverville  
 James Shortis  
 Arthur Fucette.

Serment de J. G. Normand  
 Ec. -

Le Secrétaire Trésorier ayant annoncé le résultat de l'élection tenue le mardi trente de septembre dernier pour l'élection d'un Maire pour cette cité, Pheosphore Euzèbe Normand Ecuyer, élu Maire à la dite election prète sous écrit le serment suivant:

Provinces de Québec  
 Cité des Trois Rivières

Je, Pheosphore Euzèbe Normand, Jure solennellement de remplir fidèlement les devoirs de membre du conseil de Ville des Trois Rivières, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je jure solennellement que je possède, comme propriétaire, des biens immeubles en la Cité des Trois Rivières, de la valeur de huit cents piastres, en sus des charges hypothéques dont ils sont grevés, et après paiement ou déduction des mes justes dettes.

Ainsi, Dieu me soit en aide.

Assurément par devant moi / Signé / J. G. Normand  
 le trois d'octobre 1873.  
 / Signé / James Shortis  
 J. P.

Rapport du Comité  
 des Finances.

Rapport

Vendredi, le 3 Octobre 1873.

Le Comité des Finances a l'honneur de vous commander le paiement des comptes suivants:-

St. Basimir Gélinas	Fois	61 57
" Jacques Vault,	Arrosage des rues	23 75
" J. B. Pothier	Intérêt sur un billet	200.
" Dr Landry	" " " "	182.
" St. A. Du Berger	Écritures	36 75
" L'Inspecteur	Faire Liste	64 05
" J. B. de Niverville Ec	Election	8.
" F. R. Gauthier	"	4.
	À reporter	580 12

Vendredi, le 3 Octobre 1843.

		Reporte	580 12
A M Robert Gingras	Service d'huissier		1.
" la Comp <sup>te</sup> d'assurance Impériale	Primes		12.
" la Compagnie d'aqueduc	Argent prêtés		10.
" l'Inspecteur	Frais Liste		40 78
" Do	" "		5 25
" Octave Lottinville	Loyer de 2 bureaux		16.
" Ovide Rocheleau	1 Morceau de bois		3 46 1/2
			<b>668 61 1/2</b>

Respectueusement soumis  
 Signé / James Shortis  
 J. C. A. Gralg.

1<sup>re</sup> Motion

Proposé par M<sup>r</sup> Bellefeuille  
 Secondé par M<sup>r</sup> Brunelle

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté  
 Adopté.

Rapport de l'Inspecteur de  
 Ville.  
 Feu chez M<sup>r</sup> L. M. Godin.

A Monsieur l'Honneur le Maire  
 Et à Messieurs les Conseillers

Le soussigné, Inspecteur de Ville a l'honneur de faire  
 rapport que le 27 Septembre dernier, le feu s'est déclaré sur la couverture  
 de la maison de M<sup>r</sup> L. M. Godin, rue Notre Dame, causé par la cheminée.  
 Le feu a été éteint avant de causer aucun dommage considérable.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3, s'y est rendue la première avec  
 15 hommes et la Compagnie N<sup>o</sup> 1 était la seconde avec 20 hommes. La  
 Compagnie des Sapeurs avait 10 hommes.

Sévère Duval a porté la première barrique d'eau, Bar-  
 thélemi Parent la seconde, et Louis Laperrinière la troisième.

Respectueusement soumis

Trois Rivières, 3 Octobre 1843.

Signé / Ovide Rocheleau

Surintendant du feu

2<sup>e</sup> Motion

Nomination du pro-maire.

Proposé par M<sup>r</sup> Gralg  
 Secondé par M<sup>r</sup> Brunelle

Que M<sup>r</sup> le conseiller Shortis soit le Pro-maire pour le  
 présent trimestre.

Adopté

3<sup>e</sup> Motion.

Proposé par M<sup>r</sup> Furotte  
 Secondé par M<sup>r</sup> Brunelle.

Que le conseil autorise l'avocat de la Corporation d'écris

Vendredi, le 3 Octobre 1873.

Concernant la Compagnie du Gaz.

au Président de la Compagnie du Gaz que la Corporation prendra des procédures judiciaires contre la Compagnie du Gaz de la Cité des Trois Rivières pour inexécution de son contrat et de ses obligations à ce envers la Corporation de cette Cité, si elle n'exécute pas son contrat

Ajournement.

Adoptée  
Le conseil s'ajourne à Lundi le 13 du courant à 7 1/2 heures du soir

J. L. Migou  
Sec. Trés.  
Maire.

13 Octobre 1873.  
Pas de séance.

Lundi, le treizième jour de Octobre mil huit cent soixante-et-treize, le Conseil ne s'est pas assemblé, aucun des membres n'étant présent à huit heures du soir.

J. L. Migou  
Sec. Trés.

Convocation d'une assemblée du Conseil.

au Secrétaire-Trésorier du Conseil de la Cité des Trois Rivières.

Je convoque une assemblée régulière du Conseil de Ville pour affaires générales et de routine, ce soir, le 20 Octobre courant, à 7 1/2 heures.

Trois Rivières, 20 Octobre 1873.  
(Signé) J. E. Normand,  
Maire.

Lundi, le 20 Oct. 1873.  
Pas de séance.

Lundi, le vingtième jour d'Octobre mil huit cent soixante-et-treize, le Conseil de la Cité des Trois Rivières n'a pas siégé; les membres présents étaient:

- Son Honneur le Maire, J. E. Normand, Ceint,
- Et Messieurs les Conseillers ss. Brunelle,
- J. C. St. Craig,
- Che. Dumoulin,
- J. B. de Niverville,
- James Shortie,
- Arthur Turcotte,

lesquels, ayant siégé et comité général du Conseil jusqu'à dix heures du soir, ont alors ajourné la prochaine assemblée du Conseil à mercredi prochain, le 22 du courant, à 7 1/2 heures, P. M.

J. L. Migou Secrétaire Trésorier



Mercredi, le 22 Octobre 1843.

Séance du 22 Oct. 1843.

A une assemblée régulière du conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue au l'Hotel de Ville de la dite Cité, Mercredi le Vingt deuxième jour d'Octobre à huit heures soixante treize à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, et aux présentes.

Son Honneur le Maire J. C. Normand Leuyer

Et Messieurs les conseillers,  
 A. Baptist  
 Fr. L. Bellefeuille  
 L. P. Brunelle  
 E. L. N. Leclair  
 Ch. Damoulin  
 L. B. de Stewille  
 James Shortis  
 A. Turcotte.

Rapport du Comité  
 Général sur la requête  
 de E. M. Hart, Cer., et con-  
 cernant certains terrains  
 de la rue Royale.

A Son Honneur le Maire,  
 et à Messieurs les conseillers de la Cité.

Le Comité Général de ce Conseil auquel avait été référée la requête de E. M. Hart Leuyer, présentée le 26 Septembre dernier, demandant la possession de cette partie de la Rue Royale entre les rues des Forges et St George, que la Corporation de cette Cité a acquis par bon titre de D<sup>me</sup> D<sup>me</sup> Dumont, a l'honneur de faire rapport qu'après avoir pris l'opinion de l'Avocat de votre Conseil sur les motifs des allégations de la dite requête, il suggère respectueusement que les conclusions de la dite requête soient rejetées.

Votre Comité fait de plus rapport qu'il suggère que les juisances de la devanture des terrains au sud de la susdite partie de la dite rue Royale occupés par Messrs E. M. Hart, Hubert Dubault, Antoine Marincau, Octave Marincau, Alphonse Rochelau et les Héritiers Joseph Hamel pour l'épave de terrain qui se trouve entre les maisons des susdites personnes et le trottoir tel qu'il a été placé récemment soit laissée aux susdites personnes par souffrance seulement et ce jusqu'à ce que la dite Corporation veuille décider de reprendre la dite partie de terrain de la rue Royale, pourvu que les dites personnes consentent un acte notarié à cet effet. Votre Conseil ne devant pas par le présent arrangement, renoncer à ses droits sur le susdit terrain ainsi cédé temporairement seulement. Le dit trottoir devant être fait et entretenu par les dits propriétaires comme par le passé; mal qu'il ne soit pas attaché à leurs terrains.

Trois Rivières 20 Oct. 1843

Respectueusement soumis

(Signé) J. C. Normand, Président  
 " E. L. N. Leclair  
 " Arthur Turcotte  
 " James Shortis.

Mercredi, le 22 Octobre 1873.

Rapport de M. Malhiot, Sec.

Accompagnant le dit rapport est produit l'opinion par écrit de M. G. Malhiot Secy, Avocat au Conseil, en date du 17 Octobre courant, au sujet de la réclamation contenue en la requête de P. H. Hart Secy et sur lequel avis est fondé le rapport du Comité Général ci-dessus.

1<sup>re</sup> Motion.  
Pour adopter le rapport ci-dessus.

Proposé par M. Shortis  
Secoué par M. Brunelle

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil sur la requête de P. H. Hart Secy. Concernant le terrain pris en 1862, pour prolonger une certaine partie de la rue Royale et sur la Cession temporaire aux autres propriétaires de cette partie de la dite rue, de la jouissance du terrain en face de leurs emplacements, soit adoptée; et qu'un son Honneur le Maire soit autorisé à passer et à autoriser avec les dits propriétaires de terrains sur la rue Royale entre les rues des Forges et St George, leur accordant l'usage et la jouissance de cette partie de la dite rue sur les deux côtés de leurs emplacements, entre les lignes des emplacements et de tout voir récemment construit jusqu'à ce que le Conseil décide d'en reprendre la possession ou de la livrer à l'usage du public.

durant sept années.  
J. G. M.  
R. P.

Adoptée

Rapport concernant le cours d'eau de la rue St Paul.

A Son Honneur le Maire  
Et à Messieurs les Conseillers.

Le Comité spécial nommé le 27 Aout dernier, auquel avait été référé la requête de Messrs Joseph Châteauneuf et autres concernant un cours d'eau qui passe sur les emplacements de la rue St Paul, a l'honneur de faire rapport qu'il a visité le dit cours d'eau et il suggère que le cours d'eau de la rue Hemlock devrait être rétabli comme cours d'eau séparé, mais au lieu d'être fait du côté du Est, tel qu'anciennement, qu'il devrait être fait sur le côté sud Ouest: - que le fossé qui a été ouvert le long de la rue des Commissaires pour réunir ce dernier cours d'eau à celui de la rue St Paul, devrait être fermé; - que le cours d'eau de la rue St Paul soit entretenu aux frais des voisins, ainsi que pratiqué anciennement.

Votre Comité fait de plus rapport que ce cours d'eau est en mauvais état; obstrué en plusieurs endroits et espère d'être débarrassé et réparé de suite.

Votre Comité est d'opinion que les inondations causées par ce cours d'eau sont dues au mauvais état dans lequel il se trouve.

Respectueusement soumis

Froid Rivière 20 Octobre 1873  
/ Signé / Arthur Turcotte  
Charles Durocher

2<sup>e</sup> Motion.  
Pour adopter le rapport ci-dessus.

Proposé par M. de Stasville  
Secoué par M. Craig.

Que le rapport du Comité Spécial nommé le 27 Aout

Mercredi, le 22, Octobre 1843.

dernier pour s'enquérir des moyens convenables de réparer le ruisseau de la rue St Paul soit adoptés et que le dit Comité soit autorisé à faire faire les travaux suggérés par le dit rapport.

Adoptée.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport

Lundi, le 20 Octobre 1843.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les Comptes qui lui ont été soumis et il recommande le paiement des suivants

A L'Inspecteur	Paié liste	85 90
" do	"	94 60
" Geo Boucher	Bois	10 52
" Gabriel Decoteau	Assurance remboursé	200
" do	"	200
" do	"	200
" do	"	100
" Pierre Poliquin	"	400
" Dame Lapin	Effets	2
" C. G. Holt	Avis d'avocat	14
" F. E. Vézina	Frais d'huissier	1 90
Au Secrétaire Trésorier	Frais d'annonces	5 87
A la Comp <sup>ie</sup> du Feu n° 3.	Prime	5
" Jean Giroux	Charroirage	85
" Joseph Dostaler	Loyer de 4 tauraux	30
" la Comp <sup>ie</sup> d'aqueduc	Prêt d'argent	15
" M <sup>rs</sup> Fournier	Courage	4 25
" Joseph Robert	"	3
" L. E. Gervais	Effets	5 86
" L. Marquette	Lavage	30
" Celestin Peron	Arrestation	1 75
" Gingras & Peron	Folies spéciales	4
" St. J. & Malhiot	Avis d'avocat etc	49
" M <sup>rs</sup> Clémentine Lassierais	Intérêt sur un billet	8
" Pierre Poliquin	Intérêt sur un billet	52 50
" D <sup>rs</sup> & McNeil	" " "	24 50
" James Dean	Bois - Dep. artoiment des Chemins	275 15
" do	" " "	16 30
" Adolphe Lord	Charroirage de fascines, de t <sup>er</sup> etc	36 20
" Onésime & Hélot	" de pierre	26
	A reporter	1842 45

Mercredi le 22 Octobre 1843.

	Report	
A Joseph Robert	Ouvrage dans la commune	1872 45
" James Dean	Bois pour l'Amarchi	3
" do	" " Service de Sir G. B. Cartier	18 80
" do	" " Hôtel de Ville	5 31
" do	" " Carré Champlain	94
" Colbert Godin	Arrestation	82 83
" Noël Beaumier	Transport d'une pompe	1 75
" Robichon & Frère	Effets	75
" L Brunelle & Frère	1 Morceau de bois	21 02
" La Compagnie d'Ass. North B & Co.	Prime	3 20
" L <sup>e</sup> Picoteau	Salaires	9
" André Robichon	"	20
Aux Officiers du Conseil	"	15
		194
		<u>\$ 2228 05</u>

Respectueusement soumis

(Signé) James Shortis, Président  
" J. C. H. Craig

3<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le rapport  
du Comité des Finances.

Proposé par M<sup>r</sup> de Beauville

Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

4<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 3

Proposé en amendement par M<sup>r</sup> Turcotte

Secondé par M<sup>r</sup> Brunelle.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté, moins et  
excepté le compte de M<sup>r</sup> Holt, Avocat de Québec et une partie du compte de  
M<sup>r</sup> N. G. Moultrie, savoir la somme de vingt-huit piastres montant de ses  
dépenses de voyage et vacation à Québec.

Perdus sur division de 2 pour et 6 Contre

Four  
Mess<sup>rs</sup> L Brunelle  
A Turcotte

Contre  
Mess<sup>rs</sup> James Shortis  
L. R. Bellefeuille  
J. C. H. Craig  
Jos B. de Beauville  
C. Demoulin  
A. Baptist

Motion N<sup>o</sup> 3 adoptée

La motion principale (N<sup>o</sup> 3) est alors mise aux voix et emportée sur  
division de 6 pour et 2 Contre.

Four  
Mess<sup>rs</sup> James Shortis  
L. R. Bellefeuille

Contre  
Mess<sup>rs</sup> L Brunelle  
A Turcotte

Mercredi, le 22 Octobre 1873.

Feur: - Messrs J. H. Loraig  
J. B. de Riverville  
Léon Demoulin  
Alex Baptiste

Proposé par Mr Demoulin  
Secundi par Mr Loraig

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet pour trois cent cinquante piastres payable en trois ans du treize au courant, à l'ordre de Edouard Badaux Ecuyer M. D, avec intérêt payable semi-annuellement au taux de huit pour cent l'an

Adoptée

5<sup>e</sup> Motion  
Billet au Dr. Ed. Badaux  
pour \$350

Le Secrétaire Trésorier met et produit devant le Conseil un tableau des appropriations votées par le Conseil de Ville pour l'année fiscale de 1873-1874, et des dépenses depuis le 1<sup>er</sup> Juillet au 30 septembre 1873.

Recettes et Dépenses pour  
3 mois

Proposé par Mr Loraig  
Secundi par Mr Bellefeuille

6<sup>e</sup> Motion  
Pour payer à Moïse Ritchot  
et al. leurs parts dans  
la Compagnie d'Aguedue

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer et à accepter pour et au nom de la Corporation de cette cité, un acte de vente ou cession consenti par Edmond Robillard Ec, M. D, de Montréal, de tous les droits, actions et réclamations que peut posséder le dit Ed Robillard contre la dite Corporation ou contre la Compagnie d'Aguedue des Trois Rivières et dans lequel acte de vente ou cession Moïse Ritchot est intervenant pour ratifier le dit acte, lequel acte est en tout conforme et semblable au projet d'acte ci annexé.

Que le Secrétaire Trésorier du Conseil soit autorisé à payer à Joseph M. Lorange Ecuyer, fondé de pouvoir et représentant, au sus dit acte le dit Edmond Robillard la somme de quatre mille cinq cents piastres étant la considération et les prix et valeur des droits réclamés par les sus dits Edmond Robillard et Moïse Ritchot contre la dite Compagnie d'Aguedue et cédés par le sus dit acte de vente et cession à la dite Corporation et aussi en paiement de tous les frais payables aux avocats et procureurs des dits Messrs Robillard & Ritchot.

Et que son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la dite Corporation quatre billets de mille piastres chacun, payables à un, deux, trois et quatre mois, afin de procurer au dit Secrétaire Trésorier les fonds nécessaires pour le sus dit prix d'achat

Adoptée

Mercredi, le 22 Octobre 1843.

7<sup>e</sup> Motion  
Révision des actes d'incorporation

Proposé par M<sup>r</sup> Craij  
Secondé par M<sup>r</sup> Shortis.

Que le Secrétaire Trésorier du Conseil et J. M. Quillets  
Euyor, soient chargés de préparer en diligence un projet d'acte pour  
Amender et refondre les divers actes d'incorporation de cette Cité.

Adopté.

8<sup>e</sup> Motion  
Arriérages de taxes et  
Cotisations

Proposé par M<sup>r</sup> Parrotte  
Secondé par M<sup>r</sup> Dumoulin

Vu qu'il reste encore dû à la Corporation un montant considérable  
d'arriérages de taxes municipales et autres, qui n'ont pas encore été collectés, que  
le Secrétaire Trésorier a reçu instruction de procéder immédiatement à la  
collecte des dits arriérages de taxes et qu'après un avis de quinze jours  
donné aux retardataires, les Maires en ont le mandat pour le recouvrement  
des dits arriérages de taxes

Adopté.

9<sup>e</sup> Motion

Proposé par M<sup>r</sup> Baptiat  
Secondé par M<sup>r</sup> Desvillers

Que les requêtes de M<sup>rs</sup> Augustin Cloutier et Geo. E. Mart  
soient reçues et lues.

Adopté.

Requête de M<sup>r</sup> Aug<sup>t</sup>  
Cloutier

Requête de Augustin Cloutier, Clerc de la Halle aux denrées, de cette  
Cité, demandant le plein et entier contrôle sur l'usage du Slip ainsi que des  
revenus d'icelui, afin de subvenir à l'entretien d'icelui.

Requis au Comité des Marchés.

Requête de Geo. E. Mart, Esq.

Requête de George E. Mart, de la Cité des Trois Rivières Euyor,  
Notaire demandant pour les raisons y contenues de numérotter les maisons  
et lots de cette Cité à telles conditions qui seront agréées.

Requis au Comité général.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le troisième jour de Novem-  
bre prochain, à sept heures et demi du soir.

*J. E. Normand*  
Secrétaire.

*J. E. Normand*  
Maire.

Séance du 3 Nov. 1843.

À une Assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité  
des Trois Rivières, tenue en l'Hotel de Ville de la dite Cité, Lundi le troisième  
jour de Novembre Mil huit cent soixante treize à sept heures et demi du soir  
en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents

Son Honneur le Maire J. E. Normand Euyor

Et Absent les Conseillers J. D. Bellefeuille

Lundi, le 3 Novembre 1843.

1<sup>re</sup> MotionProposé par M<sup>r</sup> BellefeuilleSecondé par M<sup>r</sup> Dumoulin.

Que M<sup>r</sup> le Conseiller Furestte soit autorisé à signer les Comptes  
approuvés par le Comité des Finances

Adoptés.

Rapport

du Comité des Finances

Rapport

Lundi, le 3 Novembre 1843.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement  
des comptes suivants:-

Au l'Inspecteurs	Faire Liste	46 95
" Joseph Genvais	Fois	14 91
" Adolphe Lorde	Chamoyage	3 .
" Viger & Sawyer	1 Guitte	5 .
" H. B. Vallières	à compte de charbon	100 .
" Ant. Girard	Chamoyage	8 67
" Narcisse Martin	"	3 .
" Jos. Robert	Ouvrage	5 .
" S. M. Loranger	Intérêt de M. F. de la Compagnie	
" do	d'aqueduc	4,000 .
" P. L. Lorrain	Honoraires 1/2	500 .
Au Secrétaire Trésorier	Acte Notariai	5 .
Au L <sup>r</sup> Laperrière	Escompte sur Billets	71 10
" Ephrem Fisdell	Chamoyage d'eau	25 .
" Celestino Férou	Ouvrages	10 .
" Colbert Godin	Arrestations	4 05
Au Greffier de la Paix	"	1 25
Au Joseph B. de Neuvillay	Timbres	3 80
" Geor. Frigon	Président de l'élection	8 .
" G. J. Luckerhoff	2 Caissees Vides	1 60
" Ant. Barineau	Ouvrages divers	26 58
" Pierre Foliquin	"	12 65
" La Comp <sup>ie</sup> d'Assur <sup>ie</sup> Impériale	Assurance remboursée	400 .
" M <sup>me</sup> Lehaquou	Prime	75 .
	Intérêt sur un billet	2 05
	Reporter	5223 71

Lundi le 3 Novembre 1873.

		Rapports	5223	71
A. P. L. Craig	Actes Notariés		3	
" Turcotte, Paquin & Turcotte	Memoire de frais		4	70
" Joseph Lafont	Transporte d'une pompe			50
" Turcotte, Paquin & Turcotte	Honoraires		2	
" Joseph Duval	Transporte d'une pompe			75
" Joseph Leorbil	Ouvrage		4	50
" do	"			50
			<b>5239</b>	<b>66</b>

Respectueusement soumis  
 (Signé) James Shortis  
 Arthur Turcotte.

2<sup>me</sup> Motion

Propose' par M<sup>r</sup> Brumelle  
 Seconde' par M<sup>r</sup> Dumenil  
 Que les rapports du Comité des Finances soient adoptés.  
 Adoptés.

Rapport  
 de l'Inspecteur de Villes

A Son Honneur le Maire  
 Et à Messieurs les Conseillers  
 de la Cité des Trois Rivières.

Le Soussigné, Inspecteur de Villes, a l'honneur de faire rapport que le 31 d'octobre dernier il y a eu une alarme causée par un feu de cheminée chez M<sup>r</sup> Olivier Déchaine, sur la rue St-Joseph. Le feu n'a causé aucun dommage. La compagnie du feu N<sup>o</sup> 3, est arrivée la première avec 12 hommes et la compagnie N<sup>o</sup> 1 était la seconde avec 15 hommes.

Feu chez Olivier Déchaine.

Respectueusement soumis  
 Trois Rivières 3 Novembre 1873.  
 (Signé) Ovide Rocheleau  
 Inspecteur de Villes.

3<sup>me</sup> Motion  
 Billet de \$ 300<sup>00</sup> à  
 M<sup>r</sup> Chagnon.

Propose' par M<sup>r</sup> Brumelle  
 Seconde' par M<sup>r</sup> Turcotte  
 Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, un billet payable à deux mois à l'ordre de M<sup>r</sup> William Chagnon, pour trois cents piastres.

Lettre de J. H. Bureau,  
 Oct-

Adoptés  
 Lire une lettre de J. H. Bureau etc. au sujet de Paul Boivin informant le Conseil qu'il est chargé de poursuivre la Corporation pour \$150. pour prix d'un cheval blessé le 24 Octobre dernier par un fiquet pointu qui se trouvait dans le chemin de St-Marguerite, vis-à-vis la propriété de M<sup>r</sup> J. G. Farmer de la quelle blessure le cheval est mort le 29 Octobre dernier.  
 Réponé à un Comité général du Conseil



Lundi, le 3 Novembre 1873

Lettre de L. D. Paquin, Cur.

Lue une lettre de L. D. Paquin datée en date du jour informant le Conseil que par suite du mauvais état de la rue des Commissaires Damon & Gingras, le directeur y a versé sa voiture chargée de planches et de oruits et qu'étant tombé lui-même sous la charge s'est cassé une jambe et offrant d'arranger cette affaire à l'amiable pour la somme de \$500.

Référé à un Comité général du Conseil

Lue une résignation faite au nom de la Compagnie du Feu N° 4 dite Sapeurs pompiers informant le Conseil qu'elle résignait par la raison que la station actuelle de la dite Compagnie est tout à fait insuffisante étant trop exigüe pour y entrer les voitures et étant de plus sans feu ni lumière.

Proposé par M<sup>rs</sup> BellefleurSecondé par M<sup>r</sup> DemoulinQue la requête de Mess<sup>rs</sup> L. E. Gervais et autres soit reçue et lue

Adopté.

Résignation de la C<sup>ie</sup> du Feu N° 4, Sapeurs pompiers4<sup>me</sup> MotionRequête de Mess<sup>rs</sup> L. E. Gervais et autres.

Requête de Mess<sup>rs</sup> L. E. Gervais et autres exposant que la rue Notre Dame est en mauvais état et qu'il est presque impossible de la traverser sans faire un long détour et demandant qu'une traverse vers le milieu, entre les rues St Antoine et du Platon soit posée en cet endroit sans délai.

Proposé par M<sup>rs</sup> TurcotteSecondé par M<sup>r</sup> Demoulin

Que les conclusions de la requête de Mess<sup>rs</sup> L. E. Gervais et autres soient accordées.

Adopté.

Le Conseil s'est réuni alors à Lundi le dixième jour de Novembre courant à sept heures et demi du soir.

J. C. Normand  
Sec. Trés.J. C. Normand  
Maire.

Lundi, le 10 Novembre 1873.

Lundi, le dixième jour de Novembre mil huit cent soixante-treize, advenant neuf heures du soir, et n'y ayant pas un quorum, les membres présents, savoir:

Son Honneur le Maire, J. C. Normand, Cuyet,

Et Messieurs les Conseillers L. Brunelle et Arthur Turcotte.

ont ajourné la prochaine assemblée du Conseil à demain, mardi, le onze du courant, à sept heures et demi du soir.

J. C. Normand

Sec. Trés.

Mardi, le 11 Novembre 1873.

Mardi, 11 Novembre 1873.  
Pas de quorum.

Mardi, le onze de Novembre 1873, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil-de-Ville, faute de quorum, les membres présents étaient:  
Son Honneur le Maire, J. E. Normand, Ect.,  
Et Messrs. les Conseillers F. de Bellefeuille,  
L. Brunelle et  
A. Turcotte,  
lesquels, advenant neuf heures du soir, ont ajourné la prochaine assemblée du Conseil à samedi prochain, le quinze du courant, à huit heures du soir.

J. E. Normand  
Sec. Trés.

Samedi 15 Novembre 1873.  
Pas de quorum

Samedi, le quinze de Novembre 1873, advenant neuf heures du soir n'y ayant pas un quorum les membres présents étaient  
Son Honneur le Maire J. E. Normand Secy  
Et Messieurs les Conseillers F. de Bellefeuille  
L. Brunelle  
James Shortis  
ont ajourné la prochaine assemblée du Conseil à Mercredi prochain, le dix-neuvième jour de Novembre courant à sept heures et demi du soir.

J. E. Normand  
Sec. Trés.

Mercredi 19 Novembre 1873  
Pas de séance

Mercredi le dix-neuvième jour de Novembre Mil huit cent soixante-treize, le Conseil n'est pas assemblé, aucun des membres n'étant présent à huit heures du soir.

J. E. Normand  
Sec. Trés.

Convocation d'une assemblée

Trois Rivières, 24 Novembre 1873  
Au Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois Rivières.  
Je convoque une assemblée régulière et générale du Conseil de Ville, ce soir à sept heures et demi.  
(Signé) J. E. Normand  
Maire

# Lundi, le 24 Novembre 1873.

Séance du 24 Nov. 1873.

A une assemblée régulière du conseil de la corporation de la cité des Trois Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite cité le lundi vingt quatrième jour du mois de Novembre mil huit cent soixante treize à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi; étaient présents

- Notre Honneur le Maire J. S. Normand-Coupe  
 Et Messieurs les Conseillers L<sup>rs</sup> Brunelle  
 Labbé Dumoulin  
 James Shortis  
 Arthur Turcotte.

1<sup>re</sup> Motion

Proposé par M<sup>r</sup> Brunelle

Secondé par M<sup>r</sup> Dumoulin

Que M<sup>r</sup> le conseiller Turcotte soit autorisé à contresigner les comptes approuvés par le Comité des finances & à être présentés à la présente séance.

Adoptés.

Rapport

Rapport

du Comité des finances

Lundi, le 24 Novembre 1873

Le Comité des finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:-

À la Compagnie au feu N <sup>o</sup> 3.	Salaires	\$ 30.
" do " " 4.	"	30.
" do " " 3.	Prime	3.
" do " " 3.	"	20.
" do " " 4.	"	17.
" Philippe Gravel	Bois pour le quai	43 25
" Moïse Lechampion	" "	32 84
" Joseph Corbeil	Ferrures	58 75
Au Greffier de la Paix	Timbres	4 40
À Louis Laperrière	Arrestation	1 50
Au Régistrateur	Enregistrement d'un acte	1 60
" Secrétaire-trésorier	un télégramme	30
" G. A. Fearon	Arrestation	1 75
" Secrétaire-trésorier	un télégramme	35
À M. A. Duthier	Salaires	40 50
" Joseph Robert	Courage	3.
" L <sup>rs</sup> Wainwright	"	25
" Joseph Robert	"	2.
" J. B. Gauthier	Circuit des incendies	80.
	À reporter	\$ 370 49

Lundi, le 24 Novembre 1873.

372

	Rapports	370	49
A D <sup>lle</sup> Godin	Effets		75
Au Greffier de la Paix	Timbres	3	60
A Boniface Gagnon	Arrestation	1	50
" Fabien Peron	"	1	50
" Eugene Campagna	Police Speciale	2.	
" L <sup>a</sup> Caperniere	"	2.	
" Antoine Morin	Pose d'une vitre		40
" do	Ouvrage au Marché	1	70
" L <sup>a</sup> Decoteau	1 Janvier		30
" A. B. Gauthier	Assurance remboursee	25.	
" do	"	50.	
" L'Inspecteur	Pai liste	34	75
" do	"	15.	
" D <sup>lle</sup> et M <sup>rs</sup> Hart	Interet sur obligations	263	04
" L. C. Hart	" " "	30	63
" J <sup>ms</sup> & V <sup>rs</sup> Vallieres	" " billets	130.	
" D <sup>lle</sup> Zephira Lapointe	" " Obligation	14.	
" Theophile Larue	" " billets	41	03
" Onide Robreau	Commission sur collections	8	44
Au Greffier de la Paix	Timbres	4	40
A Fabien Peron	Arrestation	2	40
" La Compagnie du Feu N <sup>o</sup> 1	Prime	20.	
" do " " 1	Salaires	30.	
" M. D. Abidot	Bois de chauffage	12	50
Au Secrétaire trésorier	1 telegramme		25
A John R. Barrett & Co	1 Clipp & file	2.	
" Andre Robichow pere	Salaires	7	50
" L <sup>a</sup> Decoteau	"	20.	
Cesx Officiers du Conseil	"	174.	
A. William Chagnon	Bois de chauffage	500.	
Au Secrétaire trésorier	Quatre etc		10
			1769 28

Respectueusement soumis  
(Signé) James Shortis  
" Arthur Turcotte.

2<sup>e</sup> Motion

Propose par M<sup>r</sup> Dumoulin  
Seconde par M<sup>r</sup> Brunelle

Que le rapport au Comité des Finances soit adopté

Adopté

Lundi, le 24 Novembre 1873.

Rapport  
de l'Inspecteur de Ville

Feu chez M<sup>l</sup>. Martel, Co.

A Son Honneur le Maire  
Et à Mess<sup>rs</sup> les Conseillers

Le soussigné, Inspecteur de Ville, à l'honneur de faire rapport  
qu'à 11<sup>h</sup> du courant, il y a eu un feu de cheminée chez M<sup>l</sup>. Martel Co.,  
sur l'arue Martel, qui a nécessité l'appel des pompes.

La compagnie du feu N<sup>o</sup> 1 s'y est rendue la première avec 15  
hommes et la compagnie N<sup>o</sup> 3 est arrivée la seconde avec 12 hommes.

Augustin Gauthier a fourni la première barrique d'eau,  
Séverin Dewal a livré la seconde et Narcisse Martin la troisième.

Notre Inspecteur croit devoir de plus informer votre Conseil qu'il  
reçoit tous les jours des plaintes par suite du manque des arroseurs depuis  
l'hiver dernier, et que les cheminées n'ayant pas été ramonnées depuis long  
temps, les dangers du feu sont d'autant plus considérables.

Respectueusement soumis.

Trois Rivières, 24 Novembre 1873

(Signé) Ovide Rochelleau

Inspect<sup>r</sup> de Ville.

Rapport du Comité général  
sur la requête de M. Dupresne.

Le Comité général du Conseil, auquel la requête de M<sup>r</sup> Joseph  
Dupresne père, avait été renvoyée, a l'honneur de faire rapport qu'il a connu au de  
quel l'offre de M<sup>r</sup> Dupresne de remplir gratuitement la charge d'assistant  
inspecteur des chemins soit acceptée.

Respectueusement soumis

(Signé) P. E. Normand, Président

James Shortis

" L. Brunelle

" Arthur Turcotte

" Charles Dumoulin

3<sup>e</sup> Motion  
pour adopter le rapport ci-  
dessus.

Proposé par M<sup>r</sup> Shortis

Secondé par M<sup>r</sup> Brunelle

Que le rapport du Comité général au Conseil sur la requête  
de M<sup>r</sup> Joseph Dupresne soit adopté

Adopté.

4<sup>e</sup> Motion  
M. Turcotte nommé mem-  
bre du Comité des Finances  
et M. Brunelle membre du  
Comité des chemins en  
remplacement de M.  
Craig.

Proposé par M<sup>r</sup> Shortis

Secondé par M<sup>r</sup> Dumoulin

Que M<sup>r</sup> le conseiller Turcotte soit nommé membre du  
Comité des finances en remplacement de M<sup>r</sup> Craig dont le siège  
est devenu vacant, et que M<sup>r</sup> le conseiller Brunelle remplace le dit  
M<sup>r</sup> Craig dans le Comité des chemins

Adopté

# Lundi, le 24 Novembre 1873.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet pour \$2000.

Propose' par Mr Shortis  
Seconde' par Mr Turcotte

Que son Honneur le Maire soit autorisè à signer pour et au nom de la Corporation de cette Cité un billet pour deux mille piastres payable en trois mois à l'ordre de L Brunelle Cuyr à la Banque Ville Marie à Montréal

Adoptée.

Action de Edm<sup>d</sup>. Gingras pour dommages.

Le secrétaire-trésorier met devant le conseil une copie d'assignation et déclaration y annexé signifié ce jour au bureau de la Corporation de cette Cité à la poursuite de Edmond Gingras contre la dite Corporation en Cour Supérieure pour la somme de \$500, de dommages.

Lettre de Mr P. Campeau

Le Secrétaire-trésorier met et produit devant le conseil, une lettre en date à Québec du 18 courant du départ de P. Campeau, inspecteur des Mines, l'informant qu'il est impossible de trouver un ramoneur pour les foyers offert par ce conseil, lequel foyers est trop nombreux.

6<sup>e</sup> Motion  
Salaires du ramoneur élevé à \$250<sup>00</sup>

Propose' par Mr Dumoulin  
Seconde' par Mr Shortis.

Que le Comité des foyers soit autorisè à offrir jusqu'à deux cent cinquante piastres pour les salaires annuel d'un ramoneur et à faire les démarches nécessaires pour engager un ramoneur.

Adoptée

7<sup>e</sup> Motion

Propose' par Mr Turcotte  
Seconde' par Mr Brunelle

Que les requêtes de Mess<sup>rs</sup> Severe Duval, Joseph Duval Jean Giroux et L. G. Beaudry soient reçues et lues

Adoptée

Requête de Sevr. Duval.

Lue la requête de Severe Duval offrant d'entretenir les chemins depuis la Cité jusqu'au pont de St Maurice le chemin jusqu'à la borne sur les Coteaux et les trottoirs autour du carré Champlain ainsi que le boulevard Turcotte, en bon ordre et les trottoirs devant l'Hotel de Ville pour le prix de \$150

Referé au Comité des chemins.

Requête de Jos. Duval.

Lue la requête de Joseph Duval demandant à être continué dans la charge d'entretien de certains chemins d'hiver comme par le passé avec un salaire de \$60.

Referé au Comité des chemins.

Requête de Jean Giroux.  
d'hiver

Lue la requête de Jean Giroux, concernant certains chemins

Referé au Comité des chemins

Requête de L. G. Beaudry

Lue la requête de L. G. Beaudry demandant pour les raisons y contenues que le conseil veuille bien amender la section 2 des

Lundi, le 24 Novembre 1873.

Chapitre XVII des reglements de cette cite en substituant les mots "un gallon" à ceux de "trois gallons", comme et abaisant le minimum de la vente en gros des boissons enivrantes dans cette cite.

8<sup>e</sup> Motion

Propose par M<sup>r</sup> Turcotte

Seconde par M<sup>r</sup> Brunelle

Que les conclusions de la requete de M<sup>r</sup> L. G. Beaudry soient rejetees.

Adoptee

Avis de Motion de J. Shortis.

Je donne avis qu'au temps et en la maniere prescrite par la loi j'offrirai motion qu'un reglement en amendement au septieme Chapitre des reglements de ce conseil soit passe pour en etre sous le controle du dit conseil cette partie de la rue Notre Dame comprise entre les rues Bonaventure et St George et cette partie des rues du Plateau et des Forges comprise entre la rue du Fleuve et la rue Mart

En conseil ce 24 Novembre 1873

(Signe) James Shortis.

Le conseil s'ajourne alors à Mercredi prochain le Vingt sept de Novembre courant à sept heures et demi du soir

J. C. Normand  
Maire.

J. H. Migou  
Sec. Tres.

Mercredi, le 26 Nov. 1873.  
Pas de seance.

Aune assemblee reguliere du conseil de la Corporation de la cite des Trois Rivières tenue en l'Hotel-de-Ville, mercredi, le Vingt sixieme jour de Novembre mil huit cent soixante et treize, à sept heures et demi du soir, etaient presents:

- Son Honneur le Maire J. C. Normand, Ed.
- Et Messieurs les Conscillers J. W. Bellefeuille,
- J. Brunelle,
- Cher. Dumoulin
- Joseph B. de Niverville,
- James Shortis,
- Arthur Turcotte.

Le dit conseil n'a procede à aucune affaire et s'est ajourne à demain, jeudi, le Vingt sept du courant, à sept heures et demi du soir

J. C. Normand  
Maire.

J. H. Migou  
Sec. Tres.

376

Jeudi, le 27 Novembre 1873.

Jeudi le Vingt sept Novembre et il huit cent soixante treize  
il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil de Ville, faute de quorum, les  
membres présents étaient:-

Son Honneur le Maire J. E. Normand Cuyver

Et Messieurs les Conseillers F. L. Bellefeuille

L. Brunelle

Arthur Turcotte

Lesquels advenant neuf heures du soir ont ajourné la prochaine Assem-  
blée du Conseil à demain, Vendredi le Vingt huit Novembre courant  
à sept heures et demi du soir.

J. E. Normand Cuyver  
Sec. Trés.

Vendredi, le Vingt huit Novembre et il huit cent soixante  
treize, l'assemblée régulière du Conseil de Ville, convoquée comme d'usage  
avoir lieu ce soir, n'a pas eu lieu, faute de quorum, les seuls membres  
présents étant

Messieurs les Conseillers F. L. Bellefeuille

L. Brunelle

James Shortis

Arthur Turcotte.

Lesquels, advenant neuf heures du soir, ont ajourné la prochaine Assem-  
blée du Conseil à Lundi prochain, le premier jour de Décembre prochain,  
à sept heures et demi du soir.

J. E. Normand Cuyver  
Sec. Trés.

Séance du 1<sup>er</sup> Décembre  
1873.

Auue Assemblée régulière du Conseil de Ville de la Corporation de la  
cité des Trois Rivières tenue au Hotel de Ville, Lundi, le premier jour  
de Décembre Mil huit cent soixante treize à sept heures et demi du soir,  
étaient présents.

Son Honneur le Maire, J. E. Normand Cuyver

Et Messieurs les Conseillers Alex<sup>e</sup> Baptist

F. L. Bellefeuille

L. Brunelle

Labé Dumoulin

Proposé par M<sup>re</sup> Brunelle

Secondé par M. Bellefeuille



Lundi, le 1<sup>er</sup> Décembre 1873.

1<sup>re</sup> motion.

Que M<sup>le</sup> le conseiller Dumoulin soit autorisé à contre-signer les comptes présentés à cette séance par le Comité des Finances.

Adopté.

Rapport  
au Comité des Finances.

Rapport

Lundi le 1<sup>er</sup> Décembre 1873

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants :

M. J. B. Normand	Achat de terrain	\$ 172.80
" Polichon & Frier	Effets	16.47 1/2
" Joseph Robert	Ouvrage	2.
" Honoré Robert	"	.50
" Marcisse Martin	Charroisage d'eau	1.
" Severe Duval	"	1.50
" La Comp <sup>te</sup> au Feu N <sup>o</sup> 2	Salaires	30.
" do " N <sup>o</sup> 3	Prime	3.
" M. A. Du Berger	Ecritures	36.
" Adolphe Desaulniers	1 échelle	3.50
au Secrétaire trésorier	Escompte sur un billet	46.75
A D <sup>me</sup> Veuve Bourdages	Loans et Rentes	22.89
" M. B. Vallières	Charbon de terre	123.
" do	"	60.
au D <sup>re</sup> Gilmour	à compte d'assurance	750.
M. J. B. Gauthier	"	93.
au Secrétaire trésorier	Billet payable	1000.
A Henri Lamothe	Ouvrage	1.25
" Joseph Lamothe	"	1.
		\$ 2364 66 1/2

Respectueusement soumis

(Signé) Alex. Baptist

Charles Dumoulin

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par M<sup>le</sup> Bellefeuille

Secondé par M<sup>le</sup> Brunelle

Que le rapport au Comité des Finances soit adopté

Adopté.

Rapport  
au Comité des Chemins

au Conseil,

Le Comité des Chemins auquel votre Conseil, à sa séance du 24 du courant, a fait référer les requêtes de M. M. Severe Duval, Joseph Duval et Jean Giroux, a l'honneur de faire rapport qu'il a pris ces

Lundi le 1<sup>er</sup> Decembre 1873.

sur requetes de Severe Duval, Joseph Duval et Jean Girouy.

requetes en consideration et il recommande que Severe Duval soit continue pendant le present hiver, dans la charge d'entretenir les differents trottoirs et chemins d'hiver qu'il a entretenus suivant contrat l'hiver dernier, et de plus d'entretenir la partie de la rue St Charles que la Corporation est tenue de separer et entretenir ainsi que le trottoir sur un des cotes de cette partie de la dite rue, de plus la rue Lehamplain et le trottoir sur le cote sud de cette rue, aussi de placer une rangie de balises au milieu du chemin d'hiver conduisant du pont St Maurice à la rue Julie, et de tracer et entretenir un chemin de chaque cote des balises, le tout pour la somme de deux cent cinquante piastres payable en la maniere et aux epoques de l'annee derniere.

Que Joseph Duval soit aussi charge d'entretenir les differents chemins d'hiver qu'il s'etait oblige l'annee derniere de separer et tenir en bon ordre pour la somme de soixante piastres payable aux memes epoques et de la meme maniere que par le passe.

Que la requete de Jean Girouy, ne comportant aucune demande, votre Comité n'ait aucun rapport à faire sur icelle.

Le tout meanmoins, respectueusement soumis

Trois Rivières 27 Novembre 1873

(Signe) D. Brunelle - President

Propose par M<sup>r</sup> Baptiste

Seconde par M<sup>r</sup> Dumoulin

Que le rapport du Comité des chemins soit adopte et que son Honneur le Maire soit autorise à passer avec Mess<sup>rs</sup> Severe Duval et Joseph Duval des contrats pour entretenir et separer certains chemins d'hiver, aux termes et conditions dudit rapport.

Adopte

Propose par M<sup>r</sup> Bellefeuille

Seconde par M<sup>r</sup> Dumoulin

Que Emmanuel Mounier soit nomme le ramoneur de la cite, aux termes du reglement du feu, avec un salaire de deux cent cinquante piastres

Adopte.

Le secretaire-tresorier procure et met devant le conseil une copie du buff d'assignation et d'une declaration y annexee, signifiee à son bureau, etant dans une action pour dommages au montant de trois cents piastres emanie à la poursuite de Paul Boisvert contre la Corporation de la dite cite et rapportable devant la Cour Superieure le dixieme jour du courant.

Propose par M<sup>r</sup> Baptiste

Seconde par M<sup>r</sup> Brunelle

Que son Honneur le Maire soit autorise à passer un acte avec M<sup>rs</sup>

3<sup>me</sup> Motion  
Pour adopter le rapport ci-dessus.

4<sup>me</sup> Motion  
Engagement d'un ramoneur.

Poursuite de Paul Boisvert

5<sup>e</sup> Motion

Lundi le 1<sup>er</sup> Décembre 1873.

Achat de terrain de M. J. B. Normand pour l'achat de la partie de son terrain nécessaire pour le prolongement de la rue de Charles et à signer un billet payable à six mois pour cent soixante-douze piastres montant au prix d'achat du dit terrain S. Charles.

Adoptée

6<sup>ème</sup> Motion  
Pour former un comité général

Proposé par M. Brunelle  
Secrétaire par M. Demoulin

Que le conseil se forme en comité général pour prendre en considération les dispositions du projet d'acte pour refondre et amender les divers actes d'incorporation de cette cité

Adoptée.

Comité général pour l'examen de l'acte pour refondre les actes d'incorporation -  
Ajournement

Le conseil s'est alors formé en comité général pour prendre en considération les dispositions du dit projet d'acte. Le dit comité s'est ensuite ajourné la présente séance à demain le deuxième jour du courant à sept heures et demi du soir

J. B. Normand  
Maire

L. A. Migon  
Sec. Trés.

2<sup>e</sup> Dec. 1873.  
Pas de séance.

Mardi le deuxième jour de Décembre Mil huit cent soixante-treize l'assemblée du conseil de ville convoquée comme devant avoir lieu ce soir n'a pas eu lieu faute de quorum, les membres présents étant  
Son Honneur le Maire F. B. Normand Ceypes  
et Messieurs les Conseillers A. R. Bellefeuille  
L. Brunelle  
Ch. Demoulin

Les quels après avoir attendu jusqu'à neuf heures du soir ont ajourné la prochaine assemblée du dit conseil à demain le trois du courant à sept heures et demi du soir

J. B. Normand  
Maire.

L. A. Migon  
Sec. Trés.

3<sup>e</sup> Décembre 1873.  
Pas de séance.

Mardi le troisième jour de Décembre Mil huit cent soixante-treize l'assemblée régulière du conseil de ville ajournée à ce jour à sept heures et demi du soir n'a pu avoir lieu faute de quorum, les seuls membres présents étant  
M. le conseiller L. Brunelle  
Joseph B. de Riverville

Les quels après avoir attendu jusqu'à neuf heures du soir ont ajourné la prochaine assemblée du dit conseil à Vendredi le cinq du courant à sept heures et demi du soir

L. A. Migon  
Sec. Trés.

Vendredi, le 5 Décembre 1873.

5 Décembre 1873.

Vendredi, le cinq de Décembre mil huit cent soixante et treize, le Conseil ne s'est pas assemblé, faute de quorum; les membres présents étaient:

Messieurs les Conseillers Bellefeuille,  
Brunelle et  
Turcotte,

qui ont ajourné à mardi prochain, le neuf du courant, à sept heures et demi du soir.

J. L. Rigouf  
Sec. Trés.

Séance du 9 Décembre  
1873.

Aune assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, mardi, le neuvième jour de Décembre mil huit cent soixante et treize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

Son Honneur le Maire, J. C. Normand, Ceuyet,  
Et Messieurs les Conseillers H. Baptiste,  
F. W. Bellefeuille,  
L. Brunelle,  
Che. Dumoulin,  
James Shortis,  
Arthur Turcotte.

Rapport du Comité  
des Finances.

Rapport.

Mardi, le 9 Décembre 1873.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:—

Au Greffier de la Paix	Timbre	\$	3 60
" do	"		3 70
A J. B. Gauthier	Arrestation		1 "
" Fabien Férou	"		1 50
" Sévère Dumoulin	Intérêt sur un billet		120 "
" Mme V <sup>ve</sup> Oliv. Trudel	" " " "		20 "
" Henri Lamothe	Ouvrage		50 "
" Sévère Duval	"		1 "
" Pierre Poliquin	Argent des Incendies		300 "
" Auguste De Noncourt	1 serrure		45 "
" Sévère Dumoulin	180 balises		6 "
	A reported	\$	458 05

Mardi, le 9 Décembre 1843.

A la Comp<sup>ie</sup> du Gaz    Eclairage  
 " J. M. Dougall, Sous Effets  
 " Dorion, Dorion, Geoffroy    Mémoire de frais

Report \$	458 05
	200 ..
	128 02
	76 40
\$	862 44

Respectueusement soumis,  
 (Signé) James Shortis,  
 " Arthur Turcotte.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M. Brunelle,  
 Secondé par M. Bellefeuille,  
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée

Rapport de l'Inspecteur  
de-Ville.

A Son Honneur le Maire  
 et à Messieurs les Conseillers.

Feu chez Edouard Dupont.

Le soussigné, Inspecteur de-Ville, a l'honneur de faire rapport que le 4 du courant, il y a eu un feu de cheminée chez M<sup>r</sup>. Edouard Dupont, sur la rue Notre-Dame. Le feu s'étant déclaré pendant une forte tempête de vent, l'appel a été sonné et les pompiers s'y sont rendus.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1 est arrivée la première avec 20 hommes et la Compagnie N<sup>o</sup> 3 était la seconde avec 19 hommes. La première barrique d'eau a été fournie par Henri Deslauriers et la seconde par Sévère Duval.

Feu chez Ch<sup>r</sup>. Marceau.

Le même jour il y a eu un autre feu de cheminée chez M<sup>r</sup>. Charles Marceau, sur la rue St. Roch.

La compagnie du Feu N<sup>o</sup> 2 s'y est seule rendue avec 15 hommes.

Respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 9 Décembre 1843.

(Signé)

Ovide Rocheleau.

Surintendant du Feu.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Turcotte,  
 Secondé par M. Dumoulin,

Que ce Conseil se forme en comité général pour continuer la considération du projet d'acte pour refondre et amender les divers actes d'incorporation de cette cité.

Adoptée.

Et après avoir siégé en comité général pour examiner et réviser le susdit projet d'acte, le Conseil s'est ajourné à

Ajournement

# Mardi, le 9 Décembre 1873.

à vendredi prochain, le 12 du courant, à 7 1/2 heures du soir.  
*T. C. Normand*  
 Maire.  
*L. Migon*  
 Secrétaire Trésorier.

Vendredi, le 12 Dec. 1873.  
 Pas de quorum.

Vendredi, le 12 Décembre 1873, il n'y a eu de séance du Conseil, faute de quorum, les membres présents étaient:  
 Son Honneur le Maire, T. C. Normand, Et.,  
 Et Messieurs les Conseillers Bellefeuille et Brunelle,  
 qui ont ajourné à lundi prochain, le 15 du courant, à sept heures et demi du soir.  
*L. Migon*  
 Sec. Trés.

Lundi, le 15 Dec. 1873.  
 En la manière et suivant les formalités prescrites par la loi,  
*L. Migon*

A une assemblée régulière du conseil de la Corporation de la ville des Trois Rivières, tenue au l'Hotel-de-Ville, le lundi le quinze jour de Décembre Mil huit cent soixante treize, à sept heures et demi du soir, étaient présents  
 Son Honneur le Maire J. C. Normand Secy.  
 Et Messieurs les Conseillers J. N. Bellefeuille  
 L. Brunelle  
 Edm. Demoulin  
 James Shortis  
 Arthur Frevette

Rapport  
 du Comité des Finances

Rapport.  
 Lundi, le 15 Décembre 1873  
 Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:-

À Adolphe Lord	Ouvrage	\$	75
" P. L. Craig	Actes notariés		1 50
" Sévère Duval	Prime à un jeu		1 50
" Chevalier	Charrage d'une pompe		1
" Lab. d'assur. Impériale	Prime		24 50
" " " do	"		12
" " " Royal Canad.	"		8 60
" Femme Charette	Lavage		45
" Gingras et Parent	Folie au théâtre		2
" J. Stobbs	Papeterie		3 35
" Antoine Noël	Ouvrage		1 40
	À reporter	\$	57 05

Lundi, le 15 Décembre 1843.

		Reporte	57 05
À D <sup>r</sup> Lasserain	3 mois d'intérêt		8.
Au D <sup>r</sup> Gelinours	Assurance		30.
À Joseph Lambert	Arrestation		2 50
			<u>\$ 97 55</u>

Respectueusement soumis  
 (Signé) James Abbotts, Président  
 Arthur Furootte.

1<sup>re</sup> Motion

Proposé par M<sup>r</sup> Dumoulin

Secondé par M<sup>r</sup> Brunelle.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion

Billet à Hubert Dusault

pour \$600.

Proposé par M<sup>r</sup> Brunelle

Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet payable en un an de cette date à l'ordre de M<sup>r</sup> Hubert Dusault, pour six cents piastres, avec intérêt autant de huit pour cent l'an

Adoptée

Lettre de J. B. L. Gould, C<sup>o</sup>.

concernant la réclamation

pour dommages chez M<sup>r</sup> Lacroix

frère -

Le Secrétaire trésorier met devant le conseil une lettre en date du dix du courant de J. B. L. Gould deuy or, Avocat, informant le conseil qu'il est chargé de la part de Mess<sup>rs</sup> Lacroix & frères, Marchands, de poursuivre la corporation pour \$150. de dommages à eux causés par la rupture d'un des tuyaux des égouts, et offrant de prendre par arrangement \$100.

Referé à un Comité spécial composé de Mess<sup>rs</sup> Bellefeuille, Brunelle et Furootte.

Resolution du Bureau de

Commerce concernant le

pont du St. Maurice et

une traverse entre la

Cité et le Cap de la Made-

leine

Lue, à la requête de John Woodry, secrétaire de la Chambre de Commerce des Trois Rivières, une résolution passée à une assemblée de la dite chambre de Commerce tenue le douze du courant fixant le conseil de Ville de vouloir bien prendre en considération la nécessité de la reconstruction des ponts sur le St. Maurice et d'une traverse régulière entre cette Cité et la paroisse de St. Barthelemy de la paroisse de Cap de la Madeleine pour faciliter la reconstruction des dits ponts.

Referé à un Comité général de ce conseil

Proposé par M<sup>r</sup> Abbotts

Secondé par M<sup>r</sup> Furootte

Que ce conseil se forme en Comité général pour continuer l'examen du projet d'acte pour réviser et amender les actes d'incorporation de cette Cité.

Adoptée

3<sup>e</sup> Motion

Comité général pour examiner le projet d'acte d'incorporation.

Lundi, le 15 Décembre 1873.

Le dit conseil s'est alors formé en Comité général, a examiné et revisé le dit projet d'acte et a ensuite fait rapport sur celui au Conseil.

Proposé par M<sup>re</sup> Brunelle

Secondé par Mr Shortis.

Que le projet d'acte pour refondre et amender les divers actes d'incorporation de cette cité, soit adopté tel qu'il a été examiné et revisé par ce conseil; et qu'une requête à la Législature de cette Province soit transmise avec le dit projet d'acte, à M. G. Malhiot Secuyer M. P. P. pour cette cité, le priant de faire passer et sanctionner par la Législature le sus dit acte projeté.

Adopté.

Le conseil s'est alors ajourné à Mardi, le seizième jour du courant, à sept heures et demi du soir.

J. B. Normand  
Maire.

J. L. Brunelle  
Sec. G<sup>ral</sup>.

Ajournement.

Mardi, le 16 Décembre 1873.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières tenue en l'Hotel de Ville de ladite Cité (Mardi le seizième jour de Décembre Mil huit cent soixante et sept, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi étaient présents

Son Honneur le Maire

F. G. Normand Secuyer

Et Messieurs les conseillers

F. L. Bellefeuille

L<sup>re</sup> Brunelle

Ch<sup>re</sup> Dumoulin

Arthur Fureotte.

1<sup>re</sup> Motion.

Proposé par Mr Fureotte

Secondé par M<sup>re</sup> Brunelle.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer le projet d'acte préparé par M<sup>re</sup> F. L. Lanciau, notaire, pour louer la manse ou du marché aux denrées à Mess<sup>rs</sup> Gélinas, Bergeron & Compagnie, aux termes et conditions du dit projet d'acte.

Adopté.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr Fureotte

Secondé par Mr Dumoulin

Que M<sup>re</sup> G. J. Hamel soit nommé le surveillant des travaux que Mess<sup>rs</sup> Gélinas, Bergeron & Compagnie doivent faire dans le marché

Nomination de M. G. J. Hamel comme surveillant des travaux dans le marché



Mardi, le 16 Décembre 1873.

aux denrées suivant contrat, avec un salaire de cinquante francs pour tout le temps de la durée des dits travaux.

Adopté

3<sup>e</sup> Motion  
Avis à la municipalité  
de St<sup>e</sup> Angèle de Laval  
concernant la traverse.

Proposé par Mr Dumoulin  
Secrétaire par Mr Bellefeuille.

Que le secrétaire trésorier soit requis de motiver le secrétaire trésorier de la municipalité de la paroisse de St<sup>e</sup> Angèle de Laval, de faire tracer, baliser et entretenir un chemin d'hiver sur le moitié sud du fleuve St Laurent, entre cette cité et la dite paroisse sous vingt quatre heures de la réception du décret, et qu'en si le dit chemin d'hiver n'est pas tracé et balisé dans le susdit délai, le conseil fasse alors tracer et baliser et ensuite entretenir et réparer la dite partie de chemin d'hiver conformément aux dispositions des articles 842, et suivants du Code municipal

Adopté.

Ajournement

Le conseil s'est alors ajourné à mercredi le vingt quatrième jour de Décembre courant, à sept heures et demi du soir.

*J. B. Normand*  
Sec. Trés.

*J. B. Normand*  
Maire

Séance du 24 Déc<sup>r</sup> 1873.

A une assemblée régulière du conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hotel de Ville Mercredi le Vingt quatrième jour de Décembre Mil huit cent Soixante treize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents

- Monsieur le Maire P. E. Normand Secy<sup>r</sup>
- Et Messieurs les conseillers
- Alex<sup>e</sup> Baptist
- J. B. Bellefeuille
- L. Bernelle
- Jos. Boucher de Riverville
- Arthur Farcotte.

Rapport,

Mercredi le 24 Décembre 1873.

Le Comité des Finances a l'honneur de vous adresser le rapport des comptes suivants:

Rapport  
du Comité des Finances

À l'Inspecteur	Fais liste	\$ 36 20
" James Dean	Bois	156 47
" T. L. Leclair	Cote Notariale	1 50
" L. G. Dewol	Enregistrement	1 15
	À reporter	\$ 195 32

Mercredi, le 24 Décembre 1873.

		Report	195	32
A Ovide Rochelau	1 Voyage à St Angele			50
" Jean Janvier	1 Branche			10
" B. Lassalle	Inspection de puits		3	50
" P. L. Lemaig	Acte notarié		1	25
" Ant. & Marineau	Ouvrage			75
" Emmanuel Mounier	Ramonage		62	50
" La Compagnie du Feu n° 2	Prime		5	
" Augt Gauthier	Charroirage d'eau		2	
" James Deau	Bois		5	01
" Quésime Carignan	Effets		4	71
" Antoine Marineau	Ouvrage		15	
" Joseph Robert	"		2	50
" Joseph Fournier	"			50
" A. B. Gauthier	Argent des Incendies		400	
" do	" " "		50	
" D. Gilmour	" " "		600	
" Geo. A. Fearon	Arrestation		1	
Au Greffier de la Paix	Timbres		3	70
A. J. P. Godin	29 p <sup>ts</sup> de gants		4	35
Au Secrétaire-tresorier	Frais de poste			38
" do	Billet payable		1000	
" La Compagnie d'assur. Royale	Prime		40	
" Lacroix & Frère	Indemnités		30	
" L. P. Decoteau	Salair		20	
" D <sup>rs</sup> & Péneclier	6 mois d'intérêt		80	
Aux Officiers du Conseil	Salaires		174	
A Stormand & Gerin	Annonces et impressions		198	
" La Compagnie d'assur. " Impériale	Prime		12	50
" Fabien Ferous.	Arrestation		2	40
			<b>1914</b>	<b>97</b>

Respectueusement soumis  
 (Signé) Alex<sup>e</sup> Baptiste  
 Arthur Furotte

par Motion

Proposé par M<sup>r</sup> Bellefeuille  
 Secondé par M<sup>r</sup> de Stévenille

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté  
 Adopté.

Mercredi, le 24 Décembre 1843.

Rapport  
du Comité Spécial  
sur la réclamation de Messrs  
Lacroix & Frères.

Rapport.  
Le Comité Spécial auquel avait été référé la lettre de M. B. L. Roudot  
Lacroix, réclamant la somme de \$125. pour dommages causés à Messrs Lacroix  
& Frères par les travaux de l'aqueduc, a l'honneur de faire rapport qu'il a visité les  
lieux et s'est commandé qu'une somme de \$50. soit payée auxdits Lacroix & Frères,  
et que le montant soit chargé au débit de la compagnie d'aqueduc.

Respectueusement soumis  
Paris Pévères, 24 Dec. 1843  
P. R. Bellefeuille  
" L. Brunelle  
" Arthur Furootte.

2<sup>e</sup> Motion,  
pour adopter le rapport ci-dessus.

Proposé par M<sup>r</sup> Baptist  
Secondé par M<sup>r</sup> de St. Ursilles  
Que le rapport du Comité Spécial sur la réclamation de Messrs  
Lacroix & Frères soit adopté.

Adopté.

3<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter un règle-  
ment amendant le  
règlement des chemins.

Proposé par M<sup>r</sup> Furootte  
Secondé par M<sup>r</sup> Brunelle  
Que le règlement intitulé "Chapitre XXIII, Règlement pour amender  
le chapitre sept des règlements de ce conseil passé le Vingt septième jour de Juillet  
Mil huit cent soixante et dix, et intitulé "Règlement concernant le Département des  
chemins et grèves" soit lu, passé et adopté.

Et en amendement il est

4<sup>e</sup> Motion  
en amendement à la  
Motion N<sup>o</sup> 3.

Proposé par M<sup>r</sup> Baptist  
Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille  
En amendement à la Motion de M<sup>r</sup> Furootte, secondé par M<sup>r</sup> Brunelle  
que la considération du dit règlement soit remise à la prochaine séance de ce conseil

Adopté.

5<sup>e</sup> Motion  
Concernant les amende-  
ments aux actes d'incor-  
poration de la cité  
Ponts St. Maurice -

Proposé par M<sup>r</sup> Bellefeuille  
Secondé par M<sup>r</sup> Furootte  
Qu'une pétition à la Législature de cette Province pour demander  
qu'il soit ajouté au projet d'acte pour en modifier les divers actes d'incorpo-  
ration de cette cité, des dispositions concernant la construction, l'entretien et la  
réparation des ponts St. Maurice et le droit d'émettre des debentures pour cette fin  
soit transmis à M. G. Malhiot M. P. F. pour être cité, aux fins de les remettre  
devant la Chambre d'Assemblée.

Adopté.

6<sup>e</sup> Motion

Proposé par M<sup>r</sup> Bellefeuille  
Secondé par M<sup>r</sup> Baptist  
Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet

Mercredi, le 24 Décembre 1873.

Billet à Mr. J. A. C. Godin pour \$1000.

payable en trois annis au dix huit du courant à l'ordre de Mr. J. A. C. Godin pour mille piastres, avec intérêt au taux de huit pour cent l'an  
Cécipite.

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi, le cinquiesme jour de Janvier soit huit cent soixante quatorze.

J. B. Normand  
Maire.  
Sec. Trés.

Séance du 5 Janvier 1874.

A une Assemblée régulière du Conseil de la Corporation des Cités des Trois Rivières, tenue au l'Hotel de Ville, Lundi le Cinquiesme jour de Janvier soit huit cent soixante quatorze, à sept heures et demi du soir, et de la manière suivante les formalités prescrites par la loi, étaient présents:-

- Notre Honneur le Maire J. B. Normand Mayor
- Et Messieurs les Conseillers F. R. Bellefeuille
- L. Brunelle
- Edm. Demoulin
- Et J. A. Shortis.

Rapport du Comité des Finances

Lundi le 5 Janvier 1874

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des Comptes suivants:-

A l'Inspecteur	Paie-liste	\$ 15 95
" Soc. B. de Niverville	Int + Commission	24.
Au Secrétaire-trésorier	" "	2.
A William Lehaquon	Billet payable	300.
" la C <sup>ie</sup> d'ass <sup>ur</sup> Impériale	Assurance des propriétés	7 50
" " " "	" " "	7 50
" F. R. Bellefeuille	Aqueduc	170.
" Gabriel Decoteau	Ass <sup>ur</sup> des Incendies	100.
" do	" " "	50.
" Ch. A. DuBerger	Salaires	37 50
" Joseph Duval	Cherroyage d'eau	1 50
" Pierre Peron	Arrestation	1 50
" Fabien Peron	"	5 30
Au Greffier de l'affaire	Fumées	2 80
A St. A. DuBerger	Ecrivain supplémentaire	1 50
" J. B. Normand	Frais de voyage	18.
	a Reporter	\$ 745 05

Rapport  
du Comité des Finances

Lundi, le 5 Janvier 1874.

		Report.	\$	745	05
A Gabriel Decoteau	assurance remboursée			25	
Au Secrétaire-tresorier	Frais de port				19
A Alphonse Rochebeau	Ouvrage			4	40
" L. M. Desilets	Reposés des actes d'incorporation			50	
" L. G. A. Frigon	" " "			50	
			\$	874	64

Respectueusement soumis  
 (Signé) James Shortis  
 " Charles Dumoulin

Proposé par M<sup>r</sup> Brunelle

Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille

Que le rapport au Comité des Finances soit adopté  
 Adopté.

1<sup>re</sup> Motion

pour adopter le rapport ci-dessus

Rapport

au Secrétaire-tresorier

voir pour ces rapports la séance du 4 Nov 73

L'Etat des recettes et dépenses du Conseil de Ville pour les six mois finis au 31 Décembre dernier (1873) tel qu'assimilé par le Secrétaire-tresorier est maintenant en considération remise.

Le Secrétaire-tresorier du Conseil met devant le dit Conseil un Etat des revenus probables de la Corporation des Trois Rivières pour l'année fiscale 1873-1874, et des montants collectés depuis le 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Décembre 1873, et un état des appropriations pour l'année fiscale, au 31 Décembre 1873.

Proposé par M<sup>r</sup> Shortis

Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille

Que le projet de règlement pour amender le règlement des chemins soit lu et révisé à Mess<sup>rs</sup> L. M. Desilets et L. G. A. Frigon pour faire rapport sur icelui à la prochaine séance du Conseil  
 Adopté.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par M<sup>r</sup> Bellefeuille

Secondé par M<sup>r</sup> Brunelle

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de cette Cité, un billet payable à l'ordre de M<sup>r</sup> Charles Duque, en quatre mois de cette date, pour mille piastres, avec intérêt de huit pour cent. - Le dit billet étant en remboursement d'une certaine somme payable à M<sup>r</sup> Pierre Polquin pour la reconstruction de sa maison.  
 Adopté.

3<sup>e</sup> Motion

Billet pour \$1000.00 à Che. Duque -

Proposé par M<sup>r</sup> Dumoulin

Secondé par M<sup>r</sup> Shortis.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer au nom de la Corporation de cette Cité, un billet payable à l'ordre de M<sup>r</sup> Charles Duque, en quatre mois de cette date pour sept cents piastres avec intérêt.

4<sup>e</sup> Motion

Billet pour \$700.00 à Che. Duque -

Lundi, le 5 Janvier 1874.

au taux de huit pour cent par année, à compte du montant payable à M<sup>r</sup> Jean Poliquin.

Adopté.

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi le douzième jour du Janvier courant à sept heures et demi du soir.

J. E. Normand  
Maire.

H. P. Migon  
Sec. Trés.

12 Janvier 1874.  
Pas de quorum.

Lundi, le douze Janvier mil-huit-cent-soixante-et-quatorze, à huit heures du soir, n'y ayant pas un quorum, les membres suivants du Conseil, savoir: Messieurs les Conseillers Bellefeuille, Brunelle et Shortis, lesquels ont ajourné la prochaine séance du Conseil, à lundi prochain, le 19 du courant, à 7 1/2 heures P.M.

H. P. Migon  
Sec. Trés.

Convocation  
d'une Assemblée Spéciale  
du Conseil

À son Secrétaire-trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, ce soir, à sept heures et demi pour affaires concernant le projet d'acte d'incorporation et la construction des ponts

Trois-Rivières, 13 Janvier 1874  
/Signé/ J. E. Normand. Maire.

Séance Spéciale  
du  
16 Janvier 1874.

À une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, et tenue au l'Hotel-de-Ville de la dite Cité le Mercredi jour du Janvier à six heures et quart, soit à huit heures et quart à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents.

Seu Honneur le Maire, J. E. Normand Secy  
Et Messieurs les Conseillers, F. R. Bellefeuille  
L. Brunelle  
Eos. Boncher de St-Eusèbe  
James Shortis.

sur Motion  
le Maire autorisé à  
descendre à Québec  
pour l'acte d'incorporation.

Proposé par F. R. Bellefeuille  
Secondi par James Shortis.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à se rendre à Québec pour prendre les intérêts de ce conseil devant le Comité des Pils Privés concernant le projet d'acte pour défendre et amender les

Mardi, le 13 janvier 1874.

divers actes d'incorporation de cette Cité.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Joseph Boucher de St-Vincent

Secondé par L<sup>rs</sup> Brunelle

Pétition à la Législature  
concernant les Ponts de St  
Maurice -

Qu'une pétition soit présentée à la Législature de cette  
Province, demandant un aide pour la reconstruction des ponts de St  
Maurice, et que son Honneur le Maire soit chargé de faire tenir cette pétition  
à qui de droit et de faire toutes démarches nécessaires à cette fin.

Adoptée.

Et la séance est levée

J. G. A. Frigon

Secrétaire-Trésorier.

J. B. Normand  
Maire.

19 janvier 1874.

Lundi, le 19 janvier 1874, vu l'absence de son Honneur  
le Maire, le Conseil ne s'est pas assemblé - Aucun des  
membres n'était présent en la Salle du Conseil.

J. G. A. Frigon  
Sec. Trés.

23 janvier 1874.  
Convocation d'une  
assemblée du Conseil-  
de-Ville.

Trois-Rivières, 23 janvier 1874.

A. J. G. A. Frigon, Cauiet,  
Sec. - Trés. de la Corporation de  
la Cité des Trois Rivières.

Trois-Rivières -

Monsieur,

Veillez donner avis à Messieurs les Conseillers  
d'une assemblée des membres de la Corporation à 7 heures,  
ce soir, au lieu ordinaire des séances.

Notre &

(Signé)

J. B. Normand,  
Maire

23 janvier 1874  
Pas de quorum.

Lundi, le 23 janvier 1874, le Conseil-de-Ville ne s'est pas  
assemblé, faute de quorum, les membres présents étaient

Son Honneur le Maire

Et Messrs. les Conseillers Bellefeuille & Brunelle,  
lesquels ont ajourné la prochaine séance à mercredi, le 28  
du courant, à 7 $\frac{1}{2}$  heures du soir.

J. G. A. Frigon Sec. Trés.

Mercredi, le 28 janvier 1874.

28 Janvier 1874.  
Pas de quorum.

Mercredi, le 28 janvier 1874, à huit heures du soir, aucun des membres du Conseil n'étant présent en la salle des séances, il n'y a pas eu d'assemblée.

H. A. Migon

Convocation d'une  
assemblée du Conseil.  
2 Février 1874.

Au Secrétaire-Trésorier du  
Conseil-de-Ville, Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée régulière du Conseil-de-Ville, ce soir, à  $\frac{1}{2}$  heures.

Trois-Rivières, 2 Février 1874.

(Signé)

J. C. Normand,

Maire.

2 Février 1874.  
Pas de quorum.

Lundi, le deux Février mil huit cent soixante et quatorze, le Conseil-de-Ville ne s'est pas assemblé, faute de quorum, les membres présents étaient

Son Honneur le Maire,

Et Messieurs les Conseillers

J. Brunelle,

Che. Demoulin,

A. Turcotte,

lesquels, advenant neuf heures du soir, ont ajourné à mercredi, le quatre Février courant, à  $\frac{1}{2}$  heures du soir.

H. A. Migon

Secrétaire-Trésorier.

Siéance du 4<sup>e</sup> Février  
1874.

Qu'une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hotel de Ville de la dite Cité, mercredi, le quatrième jour de Février mil huit cent soixante et quatorze, à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. C. Normand, Cuivier.

Et Messieurs les Conseillers Bellefeuille,

Brunelle,

Demoulin,

Shortie,

Turcotte.

Rapport du Comité  
des Finances

Rapport.

Mercredi, le 4<sup>e</sup> Février 1874.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander



Mercredi, le 4<sup>e</sup> Fevrier 18<sup>e</sup> 4.

Le paiement des comptes suivants,

M <sup>r</sup> Sévère Duval	Chemins d'hiver	62	50
" Robert Lingras	Crée publique	"	50
" do.	do.	"	50
" do.	Police	2	"
" Célestin Féron	Arrestation	1	50
Au Greffier de la Paix	Timbres	3	80
A <sup>m</sup> W <sup>m</sup> Stoddard	Planches	23	80
" D. J. Morissette	Expertise &c.	4	"
" P <sup>r</sup> Poliquin	Assurance remboursée	1900	"
" J. B. Gauthier	"	100	"
" La Comp <sup>ie</sup> Impériale	Prime	16	8 1/2
" Aug <sup>te</sup> Gauthier	Charroirage d'eau	1	80
" Joseph Lafont	Transport d'une pompe	1	"
" Robichon & Frère	Effets	13	59
" L. F. J. Duission	2 doz. de gants	4	80
" Joseph Fournier	Ouvrage	2	25
" l'Inspecteur	Paie fete	11	25
" Jos. Duval	Chemins d'hiver	20	"
" do.	"	20	"
" Sévère Duval	"	62	50
" L. W. Godin	Ouvrage et effets	6	20
" Geo. A. Fearon	Arrestation	1	75
" Fabien Féron	"	2	"
" Le Caperrière	"	1	"
Au Greffier de la Paix	Timbres	3	60
M <sup>r</sup> James Baxter	Réparation d'une pendule	1	50
" L. Warnecke	" d'un pavillon	"	75
" Joseph Fournier	Ouvrage	1	"
" la Comp <sup>ie</sup> du Gaz	Intérêt sur un billet	12	12
" J <sup>me</sup> A. B. Hart	" " un Constitut	72	"
Au Greffier Ass <sup>és</sup> Législatives	Honoraires &c. bill d'incorp <sup>te</sup>	242	48
Au Comp <sup>ie</sup> d'Ass <sup>és</sup> Provinc <sup>es</sup>	Prime	4	"
" " " Impériale	"	4	"
Aux Officiers &c. du Conseil	Salaires	174	"
A Louis Décoteau	"	20	"
" Aimé Duval	Transport d'une pompe	"	75
" do.	"	"	75
	A Reporter	2,809	56 1/2

Mercredi le 4<sup>e</sup> Fevrier 1874.

394

	Report	
M. Henri Deslaurier	Charroiyage d'eau	2 <sup>00</sup>
" Barthélemy Parent	" "	" 40
" La Comp <sup>ie</sup> du Gaz	Eclairage	450 <sup>00</sup>
Au Secrétaire-Trésorier	1 Télégramme	" 42 <sup>00</sup>
M. A. Gode & C <sup>ie</sup>	Impression du Bill	88 <sup>00</sup>
" J. M. Bureau	Intérêt sur un billet	160 <sup>00</sup>
Au Secrétaire-Trésorier	" " " "	48 <sup>38</sup>
" don	Billet Payable	1000 <sup>00</sup>
M. Ant <sup>ne</sup> Mariveau	Ouvrage	380 <sup>00</sup>
" A. M. Hart	Honoraires d'avocat &c.	186 <sup>00</sup>
" P. L. Craig	Actes notariés	150 <sup>00</sup>
" W. A. Du Berger	Ecrivain surnuméraire	37 <sup>50</sup>
" Gingras & Parent	Police au théâtre	2 <sup>00</sup>
Au Secrétaire-Trésorier	Timbres pour billets	2 <sup>00</sup>
M. Louis Duval	Charroiyage d'eau	114 <sup>00</sup>
" Joseph Robert	Ouvrage	" 50 <sup>00</sup>
" Joseph Fournier	"	225 <sup>00</sup>
" Thomas Pournival	1 pett. de vaisselle	325 <sup>00</sup>
" Marianne Lajoie	Lavage	" 60 <sup>00</sup>
Au Greffier de la Paix	Timbres	370 <sup>00</sup>
Et la C <sup>ie</sup> d'Ass. N. B. & Mercant	Prime	5 <sup>00</sup>
		\$ 4,808 <sup>03</sup> 1/2

Respectueusement soumis  
(Signé) James Shortie  
Arthur Turcotte.

1<sup>re</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille  
Secondé par M<sup>r</sup>. Dumoulin  
Que le rapport du Comité des Finances soit  
approuvé.

Adopté.

2<sup>e</sup> motion

Vente des glaciers  
dans le marché aux  
denrées.

Moved by M<sup>r</sup>. Shortie  
Seconded by M<sup>r</sup>. Brunelle and resolved that the icehouses  
in the provision market be sold by public auction on  
Saturday next the 7<sup>th</sup> day of February instant at the usual  
price and conditions.

Adopted.

Rapport du  
Secrétaire-Trésorier.

Et Son Honneur le Maire  
Et à Messieurs les Conseillers.

Le

Mercredi, le 4<sup>e</sup> Fevrier 18<sup>e</sup> 44.

Le Secrétaire-Tresorier a l'honneur de vous soumettre avec le rapport semi-annuel des recettes et des dépenses un état des appropriations votées pour l'année courante et des sommes dépensées pendant les six mois finissant le 31 Décembre 18<sup>e</sup> 43.

Il appert par cet état, que le Département des Chemins a, durant ces six mois, dépensé \$8.65 de plus que la somme qui avait été allouée pour ce département pour toute l'année; et que le Département des Marchés a aussi excédé le montant à son crédit pour l'année, de \$31.41 -

Votre Secrétaire-Tresorier suggère respectueusement, en conséquence, qu'une somme suffisante pour couvrir ces déficits et pour rencontrer les dépenses probables de ces deux départements, pendant les prochains six mois, soit transférée du fonds de réserve au crédit de ces départements.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

Trois Rivières, 2 Janvier 18<sup>e</sup> 44.

(Signé) J. G. A. Frigon.  
Secrétaire-Tresorier.

Rapport du Secrétaire  
Tresorier.

Rapport:

A Son Honneur le Maire  
Et à Messieurs les Conseillers }

Le Secrétaire-Tresorier a l'honneur de vous soumettre un état des sommes payables par votre Conseil pendant le mois de Janvier courant et pendant le mois de Fevrier prochain, ainsi qu'un état de la caisse, le 1<sup>er</sup> du courant; par lequel il appert qu'il était alors dû \$105.01 à votre Secrétaire-Tresorier par la Corporation et \$848.45 par les Commissaires d'Ecôle.

En conséquence, votre Secrétaire-Tresorier informe respectueusement votre Conseil qu'il n'a pas en mains les fonds nécessaires pour payer aucune des dettes payables pendant le cours des mois de Janvier courant et Fevrier prochain.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

Trois Rivières, 19 Janvier 18<sup>e</sup> 44.

(Signé) J. G. A. Frigon.  
Secrétaire-Tresorier.

Rapport.

Mercredi, le 4<sup>e</sup> Février 1874.

396

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville

Rapport:

À Son Honneur le Maire  
Et à Messieurs les Conseillers

Feu chez J. G. H. Craig

Le soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport que le 29 de Décembre écoulé, le feu a consumé une grange appartenant à J. G. H. Craig, C<sup>te</sup>, sur la rue St George, avec tout son contenu. Lorsque l'alarme a été donnée les flammes enveloppaient déjà cette bâtisse.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1 est arrivée la première, au complet, la Compagnie N<sup>o</sup> 3 est venue la seconde, aussi au complet; la N<sup>o</sup> 2 était aussi au complet.

La première et la troisième barriques d'eau ont été fournies par Louis Laperrière, et la seconde par Henri Deslauriers.

Respectueusement soumis,

Trois-Rivières, 12 janvier 1874.

(Signé)

Ovide Rocheleau  
Surintendant du Feu.

3<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup>. Shortis.

Amendements au  
Règlement concernant  
le Département des  
Chemins & Grèves.

Secondé par M<sup>r</sup>. Brunelle.

Que le règlement intitulé: "Chapitre XXXIII, Règlement pour amender le chapitre sept des règlements de ce Conseil, passé le vingt-septième jour de juin mil huit cent soixante et dix" et intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves", soit lu, passé et adopté.

Adoptée.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir: -

### Chapitre XXXIII.

Règlement pour amender le chapitre sept des règlements de ce Conseil, passé le vingt-septième jour de juin mil huit cent soixante et dix, et intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves."

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

1. En conformité avec les dispositions du troisième paragraphe de la deuxième section de la 36<sup>e</sup> Vict., cap. 57, le dit conseil prend par les présentes sous son contrôle cette partie

de

Amendé par ch. 55, 3 Avril 74.

Mardi le 4<sup>e</sup> Février 1874.

A remplacé par Sec. P. du chef  
+  
55 - 3 Avril 1877, fo. 249

de la rue Notre-Dame comprise entre la rue St Pierre et la rue St George, toute la rue du Platon et cette partie de la rue des Forges comprise entre la rue Notre-Dame et la rue Hart et se charge de l'amélioration, réparation et entretien en bon ordre en hiver et en été, aux frais du dit Conseil, des susdites rues et parties de rues comprises entre les trottoirs des dites rues et parties de rues, ainsi que de l'amélioration, réparation et entretien des trottoirs des susdites rues en été seulement; le pèlletage et l'enlèvement de la neige sur les dits trottoirs, en hiver, devant continuer à être comme par le passé, à la charge des propriétaires, locataires ou possesseurs des terrains voisins.

2. Il sera tenu par le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil un compte séparé de toutes les dépenses encourues par le dit Conseil pour l'entretien, l'amélioration ou la réparation des susdites rues ou parties de rues, et au premier jour de juillet de chaque année, le dit Secrétaire-Trésorier, chargera dans ses livres de comptes, contre chacun des propriétaires ou possesseurs des terrains voisins et adjoignant telles rues ou parties de rues, sa quote-part des frais et déboursés du dit Conseil pour les objets susdits, et ce en proportion de l'étendue que les dits terrains ont sur chaque telle rue ou partie de rue. —

3. Toute somme due au dit Conseil pour entretien, réparation ou amélioration d'aucune des susdites rues ou parties de rue ou trottoir, comme susdit, sera considérée être une taxe spéciale sur le terrain contre lequel telle somme aura été chargée et telle taxe spéciale sera collectée de la même manière que le sont les autres taxes et cotisations.

4. Il sera loisible au dit Conseil par une résolution à cet effet, de prendre sous son contrôle et à sa charge et d'appliquer les dispositions de ce présent règlement à toute autre rue ou partie de rue que le Conseil voudrait, plus tard, ainsi prendre sous son contrôle et à sa charge.

5. Toute personne conduisant une voiture dans aucun chemin d'hiver qui sera double, sera tenue de prendre le chemin tracé à droite, sous peine d'amende.

Mercredi, le 4<sup>e</sup> Fevrier 1874

398

b. Toutes les autres dispositions du Chapitre sept et des chapitres vingt-huit, trente et trente-deux des règlements de ce Conseil, en amendement du dit Chapitre sept, par le présent de nouveau amendé, sont maintenues et continueront à être en force comme si le dit règlement n'avait pas été amendé; et toutes dispositions du Chapitre vingt-cinq des règlements du dit Conseil, passé le onze Mars mil huit cent soixante-douze, et intitulé: Règlement pour amender le règlement intitulé: "Chapitre 1. Règlement concernant les règlements susceptibles de s'appliquer au présent règlement ainsi qu'au règlement par le présent amendé, seront considérées et interprétées comme s'y appliquant et comme en faisant partie.

Le présent règlement prendra force et effet à compter de lundi, le neuvième jour de Fevrier courant.  
Passé et Adopté.

Proposé par M<sup>r</sup>. Brunelle

Secondé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille

Que ce Conseil ratifie la signature par M<sup>r</sup>. le Proc. Maire d'un billet daté du 13 Janvier dernier et payable en quatre mois à l'ordre de la Compagnie du Gaz pour quatre cent cinquante piastres.

Adopté.

Proposé par M<sup>r</sup>. Brunelle

Secondé par M<sup>r</sup>. Turcotte

Que ce Conseil confirme la signature par Son Honneur le Maire d'un billet payable par la Corporation de cette Cité, en quatre mois du 24 Janvier dernier, pour quinze cents piastres, à l'ordre de James Shortis Esq.

Adopté.

Proposé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille

Secondé par M<sup>r</sup>. Turcotte.

Que la requête de M<sup>r</sup>. Joseph Page soit reçue et lue.

Adopté

Requête de M<sup>r</sup>. Joseph Page.

Requête de M<sup>r</sup>. Joseph Page demandant au Conseil de lui accorder une licence pour tenir une traverse

est

Mardi, le 4 Fevrier 1874.

Objournement.

sur le St. Maurice à l'endroit appelé fond de veau.  
 Référé au Comité Général du Conseil.  
 Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain le neuf  
 du courant à sept heures et demi du soir.  
 J. E. Normand  
 Maire.  
 J. P. Mijou  
 Secrétaire.

9 Fevrier 1874.  
Pas de quorum.

Lundi, le neuvième jour de Fevrier mil huit cent soixante et  
 quatorze, le Conseil de la Cité des Trois-Rivières ne s'est pas  
 assemblée, faute de quorum, les membres présents étaient:  
 Son Honneur le Maire, J. E. Normand, Ecuier.  
 Et Messieurs les Conseillers J. N. Bellefeuille,  
 Ls. Brunelle,  
 Chs. Dumoulin,  
 lesquels, à huit et demi du soir, ont ajourné à lundi prochain,  
 le seize du courant, à sept heures et demi du soir.  
 J. P. Mijou  
 Secrétaire Trésorier.

16 Fevrier 1874.  
Pas de siance.

Lundi, le seizième jour de Fevrier mil huit cent soixante et  
 quatorze, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, vu l'absence  
 de Son Honneur le Maire et de M. le Pro-Maire. Aucun des  
 membres du Conseil n'étant présent, il y a pas eu d'ajourne-  
 ment.  
 J. P. Mijou  
 Sec. Trés.

20 Fevrier 1874.  
Convocation d'une as-  
semblée du Conseil-  
de-Ville.

Secrétaire-Trésorier  
 du Conseil-de-Ville }  
 Je convoque une assemblée régulière du  
 Conseil-de-Ville, ce soir, à sept heures et demi pour  
 affaires régulières.  
 Trois-Rivières, 20 Fevrier 1874.  
 (Signé.) J. E. Normand  
 Maire.

Siéance du 20 Fevrier 1874

Une assemblée régulière du Conseil de la Corporation  
 de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de-Ville de  
 la

# Vendredi, le 20 Fevrier 1874.

la dite Cité, Vendredi le vingtième jour de Fevrier mil huit cent soixante-et-quatorze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présentes:

Son Honneur le Maire J. C. Normand Cécier  
 Et Messieurs les Conseillers  
 Baptiste,  
 Bellefeuille,  
 Brunelle,  
 Dumoulin,  
 Shortier.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport.

Vendredi, le 20 Fevrier 1874.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivantes: -

A. O. L. Hamel	Surveillant au marché	\$ 50
" Paul Boisvert	Charroiyage d'eau	" 30
" J. B. de Riverville	6 mois d'intérêt	24
" J. H. C. Godin	Commission sur argent prêté	5
M. Docteur Gilmour	Assurance remise	600
A. J. B. Gailloux	Arrestation	2 25
" La C. d'Ass. Provinciale	Prime	25
" " " Impériale	"	60
" Joseph Fournier	Ouvrage	1 50
Au Secrétaire Trésorier	Achat d'une traite	" 50
M. J. C. Normand	Frais de voyages	68 75
Au Secrétaire Trésorier	" " "	10 50
A. G. K. Cyden	Frais de port	2 68
" Paul Boisvert	Charroiyage	" 30
" Joseph Robert	Ouvrage	1
" V. Dincoyrt	Lavage	1 20
" Elise Morin	"	1 20
" La Fontaine	Charroiyage d'eau	" 30
Au Greffier de la Paix	Timbres	3 70
A. Fabien Tiron	Arrestation	1 50
" do.	"	1 75
" do.	"	1 50
" H. M. Balcer	Intérêt sur un billet	160
" Pierre Poliquin	Assurance Collectée	893 50
	A Reporter	\$ 1,916.43



Vendredi, le 20<sup>e</sup> Fevrier 1874.

	Report	\$ 1,916 43
Mr J. B. Sauthier	Assurance collecté	50 " "
" do.	" "	100 " "
" Le Saperrière	Charroiyage d'eau	1 " "
" Norbert Gingras	Criée publique	" 50
Au Secrétaire-Trésorier	Billet Payable	1,000 " "
A Ovide Rocheleau	Vente des glacières	2 " "
" Librairie Royale Canadienne	Prime	60 " "
Au Secrétaire-Trésorier	1 Emcrier	1 35
A James Dean	Bois pour le marché	14 22
" Pierre Poliquin	Assurance remise	106 50
" J. M. Godin	Effets de magasin	172 51
" Peter Pepin	Ouvrage	2 50
		\$ 3,427 01

Respectueusement soumis  
(Signé) James Shortie,  
Alex<sup>e</sup> Baptiste,

1<sup>re</sup> motion

Proposé par Mr Brunelle.  
Secondé par Mr Dumoulin,  
Que le rapport du Comité des Finances soit  
adopté.

Adoptée.

2<sup>e</sup> motion.

Billet de \$ 2000<sup>00</sup> en  
faveur de J. H. C. Godin.

Proposé par Mr Shortie,  
Secondé par Mr Bellefeuille,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer  
pour et au nom de la Corporation de cette Cité un billet  
payable en trois mois de cette date, à l'ordre de Mr J. H. C.  
Godin, pour deux mille piastres, avec intérêt de huit pour  
cent l'an.

Adoptée.

3<sup>e</sup> motion

Billet de \$ 600<sup>00</sup> en faveur  
d'Hubert Dussault.

Proposé par Mr Brunelle,  
Secondé par Mr Bellefeuille,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à  
signer pour et au nom de la Corporation de cette Cité un  
billet payable en un an du 16 Janvier dernier, à l'ordre  
de Mr Hubert Dussault, pour six cents piastres, avec  
intérêt payable semi-annuellement au taux de huit par  
cent l'an.

Adoptée.

Lino

Vendredi, le 20<sup>e</sup> Février 1874.

402

Lettre du Rés<sup>d</sup> M<sup>r</sup>  
Baillargeon.

Lue une lettre du Rés<sup>d</sup> M<sup>r</sup> Baillargeon demandant que l'usage de la Salle de l'Hotel de Ville, durant le bazar en faveur du Collège, lui soit accordée sans rémunération.

Référée au Comité Général du Conseil.

Lettre de G. A. Louin Ec<sup>t</sup>.

Lue une lettre de Geo. A. Louin Ec<sup>t</sup>, demandant à louer le quai de la Corporation pour l'année prochaine.

Référée au Comité Général du Conseil.

4<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup> Shortis,

Avis pour licences

Secondié par M<sup>r</sup> Dumoulin,

d'auberges et de magasins.

Que le délai pour faire application pour les licences d'auberges et de magasins soit fixé au premier Avril prochain.

Adoptée.

5<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup> Shortis

Secondié par M<sup>r</sup> Bellefeuille

Que les requêtes de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 2, et Joseph Panneton soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de la C<sup>ie</sup> du Feu  
N<sup>o</sup> 2.

Requête des membres de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 2, demandant qu'une cloche d'alarme soit placée sur leur Station.

6<sup>e</sup> motion

Moved by M<sup>r</sup> Raptier,

Cloche d'alarme pour  
la C<sup>ie</sup> du Feu N<sup>o</sup> 2.

Secondié by M<sup>r</sup> Bellefeuille,

And resolved that the request of N<sup>o</sup> 2 fire company, asking for an alarm bell for their station be granted.

Adoptée.

Requête de Jos. Panneton.

Requête de M<sup>r</sup> Joseph Panneton demandant que ses taxes lui soient remises, vu, ses infirmités et son âge avancé.

Référée au Comité des Finances.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain le vingt-trois du courant à sept heures et demi du soir.

J. E. N. Mauve  
Maire.

J. M. G. G. G.  
Secr<sup>és</sup>.

Lundi, 23 Fevt. 1874.  
Pas de quorum.

Lundi, le 23 Février 1874, il n'y a pas eu d'assemblée, faute de quorum, les membres présents étaient Messrs. les Conseillers Bellefeuille, Brunelle,

Lundi, le 23 Février 1874.

Brunelle et Shortis, lesquels, à huit heures du soir, ont ajourné à Vendredi prochain, à sept heures et demi du soir.

J. P. Migon  
Sec. Trés.

Vendredi, le 24 Février 1874.

Vendredi, le 27 Février 1873, advenant huit heures du soir, et n'ayant pas de quorum, les membres présents, savoir:

Son Honneur le Maire, J. E. Normand, Curjet.

Et Messieurs les Conseillers Bellefeuille et Brunelle.

ont ajourné à lundi prochain, le 2 Mars, à 7 heures du soir.

J. P. Migon  
Sec. Trés.

Séance du 2 Mars 1874

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hotel-de-Ville, de la dite Cité, lundi, le deuxième jour de Mars mil huit cent soixante et quatorze, à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Normand, Curjet.

Et Messieurs les Conseillers  
Papitist,  
Bellefeuille,  
Brunelle,  
Dumoulin,  
Shortis,  
Turcotte.

Rapport  
du Comité Général sur lettres  
du Rév. M<sup>r</sup> Baillargeon et de  
M<sup>r</sup> Geo. A. Gouin, Ec<sup>r</sup>.

Rapport:

A Son Honneur le Maire  
Et à Messieurs les Conseillers

Le Comité Général du Conseil a l'honneur de faire rapport sur les lettres du Rév. M<sup>r</sup> Baillargeon et de M<sup>r</sup> Geo. A. Gouin qu'il recommande que le prix demandé pour l'usage de la Salle de l'Hotel-de-Ville pour le Bazar en faveur du Collège ne soit pas réduit et que le quai des poissonniers soit vendu à l'encan, au commencement d'Avril prochain pour la saison de navigation de ce bête, aux prix et conditions ordinaires. -

Respectueusement soumis,  
(Signé) J. E. Normand Président

F. D.

Lundi, le 2 Mars 1874.

407.

( Signés )

J. B. Bellefeuille,  
Charles Dumoulin,  
Louis Brunelle,  
Arthur Turcotte.

1<sup>re</sup> Motion

Proposé par M. Turcotte  
Secondé par M. Brunelle.

Que le rapport du Comité Général sur les lettres  
du Rév. M. Baillargeon et de Geo. A. Kouin, Ec., soit adopté  
Moved by M. Shortis.

2<sup>e</sup> Motion en  
amendement.

Seconded by M. Baptist.

In amendment to M. Turcotte's motion to approve of the  
report moved before this Council, that that part of the  
report concerning the sale of the wharf be not adopted.

Pour:

Messrs Shortis,  
Baptist.

Contre:

Messrs. Bellefeuille,  
Brunelle,  
Turcotte,  
Dumoulin.

Perdue sur division de deux pour et quatre contre.  
La motion principale est alors mise aux voix et emportée sur  
division de quatre pour et deux contre, savoir:

Pour:

Messrs. Bellefeuille,  
Brunelle,  
Turcotte,  
Dumoulin.

Contre:

Messrs. Shortis,  
Baptist.

Rapport des  
Comités des Finances.

Rapport.

Lundi, le 2 Mars 1874.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le  
paiement des comptes suivantes:

M. Sévère Duval	Chemins d'hiver	\$ 62 50
" Mme J. Vallières	Intérêt sur emprunt	130 " "
" L. Picoteau	Salaire	20 " "
" Officiers du Conseil	"	1 1/4 " "
" H. M. Balcer	Intérêt sur 1 billet	80 97
Au Secrétaire-Trésorier	" " 1 " et timbre	19 86
A Pierre Bloutier	Ouvrage	32 8 1/2
" Joseph Parent	Arrestation	1 45
	A Reporter	\$ 521 88 1/2

Lundi le 2<sup>e</sup> Mars 1844.

	Report	\$ 521 88½
M Paul Boisvert	Charroirage d'eau	30
" l'Inspecteur	Paiement	18 01
" "	" Chemins sous contrôle	35 12½
Au Secrétaire-Trésorier	Billet Payable	4,000 " "
A John Harrison	Ouvrage et effets	16 15
" Gilbert Codin	Arrestation	1 45
Au Secrétaire-Trésorier	Escompte d'un billet	6 58
" Greffier de la Paix	Timbres	3 60
		\$ 4,603 40

Respectueusement soumis.  
(Signé) James Shortis

" Arthur Turcotte

Le Comité des Finances fait rapport que M<sup>r</sup> Joseph Panneton produise un affidavit à l'appui de sa requête demandant qu'il soit relevé de l'obligation de payer restant, avant que sa dite requête soit accordée.

(Signé) James Shortis  
Arthur Turcotte

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup> Bellefeuille  
Secondi par M<sup>r</sup> Brunelle

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptés.

4<sup>e</sup> motion

Nomination de M<sup>r</sup> W. Cooke  
Cooke comme Conseiller.

Proposé par M<sup>r</sup> Bellefeuille  
Secondi par M<sup>r</sup> Brunelle

Que M<sup>r</sup> Maxime Cooke, de cette cité soit nommé Conseiller pour le Quartier St. Philippe au lieu et place de M<sup>r</sup> J. H. Craig, dont le siège dans le Conseil de la Corporation de cette cité, est devenu vacant.

Adoptés.

Avis de motion.

Je donne avis qu'au temps et en la manière voulu par la loi, je ferai motion qu'il soit passé un règlement pour amender le Chapitre 9 des règlements de ce Conseil intitulé: "Règlement concernant le Département du Feu" et les divers règlements passés en amendement du surdit règlement, aux fins d'amender de nouveau les sections 27, 28, 29 et 30 du dit Chapitre 9 des règlements et d'étendre jusqu'à la rue St. Olivier les limites de cette cité dans lesquelles

Lundi, le 2 Mars 1844.

lesquelles il est défendu de construire en bois.

En Conseil ce 2 Mars 1844.

(Signé.)

Arthur Turcotte

5<sup>e</sup> motion  
Billet de \$4000 en fav<sup>r</sup>  
de M. M. Balcer, Ec<sup>r</sup>.

Proposé par M<sup>r</sup>. Shorties,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille.

Que ce Conseil ratifie la signature par Son Honneur  
le Maire, pour et au nom de la Corporation de cette Cité,  
d'un billet payable en trois mois du 8 Février dernier, à  
l'ordre de M. M. Balcer, Ec<sup>r</sup>, pour quatre mille piastres.

Adaptée.

6<sup>e</sup> motion  
Billet de \$2000 en fav<sup>r</sup>  
de M. Brunelle Ec<sup>r</sup>.

Proposé par M<sup>r</sup>. Dumoulin,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Baptiste.

Que ce Conseil confirme la signature par Son  
Honneur le Maire pour et au nom de la Corporation de  
cette Cité d'un billet d'un billet payable le dix Avril pro-  
chain, à l'ordre de M. Brunelle, Ec<sup>r</sup>, pour deux mille  
piastres, en renouvellement d'un autre billet de même  
somme qui est devenu dû le 28 Février

Adaptée.

7<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup>. Brunelle,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Turcotte.

Que la requête de M<sup>r</sup>. Joseph Dupresne soit reçue  
et lue.

Adaptée.

Requête de M<sup>r</sup>. Joseph  
Dupresne.

Requête de M<sup>r</sup>. Joseph Dupresne offrant de faire entrer  
l'eau de l'Aqueduc dans le réservoir du Coteau St. Louis à  
raison de cent piastres.

Renvoyée aux tétrants de la Comp<sup>ie</sup> d'Aqueduc.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain le 9 du cou-  
rant à sept heures et demi du soir.

L. A. Mignou  
Sec<sup>r</sup>tes.

Maire

Lundi le 9 Mars 1844.  
Pas de quorum

Lundi, le 9 Mars 1844, il n'y a pas eu d'assemblée faute de  
quorum les membres présents étaient M<sup>r</sup>. le Pro-Maire James  
Shorties et Messieurs les Conseillers Bellefeuille, Brunelle  
& Cooke, lesquels à huit heures du soir, ont ajourné à vendredi  
prochain le 13 du courant à sept heures et demi du soir.

Vendredi, le 13 Mars 1874.

Séance du 13 Mars 1874

Aucune assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, vendredi, le treizième jour de Mars mil huit cent soixante et quatorze, à sept heures et demi du soir en la manière, et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présentes:

- M<sup>r</sup> le Pro-Maire James Shortis,
- Et Messieurs les Conseillers Bellefeuille,
- Brunelle,
- Cooper,
- Dumoulin.

Serment de  
Ant. M<sup>r</sup> Cooke, Sec.

Province de Québec }  
Cité des Trois Rivières }

Je, Antoine Maximilien Cooke, jure solennellement de remplir fidèlement les devoirs de membre du Conseil de Ville des Trois Rivières, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je jure solennellement que je possède comme propriétaire, des biens immeubles, en la Cité des Trois Rivières, de la valeur de huit cent piastres, en pur des charges et hypothèques dont ils sont grevés, et après paiement ou déduction de mes justes dettes.

Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté par devant moi  
ce 13 Mars 1874.

(Signé) James Shortis

J.P.

(Signé) Ant. Cooke.

Rapport du  
Comité des Finances

Rapport du Comité des Finances.

Vendredi, le 13 Mars 1874.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivantes:

M <sup>r</sup> L. O. Gervais	Intérêt sur billet	\$	1 28
" do	" " "		3 01
" A. M. Cooke	" " "		96 " "
" L. G. Frigon	" + Commission		" 60
du Secrétaire-Trésorier	" "		6 20
" do	Billet Payable		2000 " "
	A Reporter	\$	2,107 09

Vendredi, le 13 Mars 1874.

	Report	
M. Joseph Parent	Arrestation	\$ 2,104 09
" Honoré Lamothé	Ouvrage	1 75
" Joseph Dupresne	Loyer de voiture	" 80
" J. B. Gauthier	Assurance Collectif	4 " "
" Étienne Bouchard	Sciage de bois &c.	100 " "
" J. C. Normand	Frais de voyage	2 " "
" Paul Boissvert	Charroiyage d'eau	36 " "
" Étienne Boucher	Ouvrage	" 60
" Sébastien Féron	Arrestation	" 25
Au Greffier de la Paix	Timbres	1 75
et C. M. Harb & Fils	Escompte	3 40
" D <sup>elle</sup> Passieraye	Intérêt sur 1 billet	2 80
" Gédéon Desilets	Abonnement	8 " "
" do.	Annonces	10 " "
" Joseph Dupal	Réparations de chemins	9 18
" La Comp <sup>ie</sup> d'Acqueduc	Prêt d'Argent	3 " "
" " " "	"	12 " "
" M. Laferrière & Jos. Parent	Police	15 " "
		4 " "
		\$ 2,321 92

Respectueusement soumis  
(Signé) James Shortis  
Charles Dumoulin

1<sup>re</sup> motion

Proposé par M<sup>rs</sup> Bellefeuille

Secondé par M<sup>rs</sup> Brunelle

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

2<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>rs</sup> Bellefeuille,

Secondé par M<sup>rs</sup> Brunelle,

Que ce Conseil ratifie par les présentes la signature par Son Honneur le Maire, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, d'un billet payable à un mois du 7 du courant pour huit cents piastres, à l'ordre de James Shortis, C<sup>or</sup>.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi prochain le 16 du courant à sept heures et demi du soir.

J. L. MIGNON  
Sec. Trés.

James Shortis  
Pro. Maire



Lundi, le 16 Mars 1844.

Séance du 16 Mars 1844.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le vingtième jour de Mars mil huit cent soixante-et-quatorze, à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Monsieur le Pro-Maire James Shortie
- Messieurs les Conseillers Baptiste
- Bellefeuille,
- Drunelle,
- Booker,
- Dumoulin,
- Jucotte.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances  
Lundi, le 16 Mars 1844.

Le Comité des Finances à l'honneur de recommander le paiement des comptes suivantes.

M. L. A. Hoerner	1 miroir	\$	2	"
" J <sup>me</sup> Elz. Landry	Intéret sur 1 billet		182	"
		\$	184	"

Votre Comité fait de plus rapport qu'il ne peut recommander le paiement des comptes présentés par M. Dumoulin, M<sup>rs</sup> Dougall, Genes & de Barre, pour frais de voyage et dépenses d'une délégation à Québec, concernant les ponts du S<sup>t</sup> Maurice et le projet d'acte pour refondre les actes d'incorporation de la Cité; la dite délégation ayant eu lieu, sans autorisation et à l'insu de votre Conseil.

Respectueusement soumis  
(Signé) Alex<sup>ts</sup> Baptiste,  
Arthur Jucotte,  
James Shortie.

1<sup>re</sup> motion

Proposé par M<sup>rs</sup> Bellefeuille,  
Secondé par M<sup>rs</sup> Booker,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Lettre de M<sup>rs</sup> Weigs.

Lire une lettre de M<sup>rs</sup> Weigs informant le Conseil que prochainement il présentera une requête demandant au dit Conseil de renier

Lundi, le 16 Mars 1874.

410

2<sup>e</sup> motion  
Billet pour \$1000 en faveur  
de H. W. Balcer, Esq.

venir en aide à la construction d'un chemin de fer appelé -  
"The Philipsburg, Farnham & Yamaska Railroad".

Proposé par M<sup>r</sup>. Paptick;

Secondé par M<sup>r</sup>. Dumoulin,

Que M<sup>r</sup>. le Proc<sup>te</sup> Maire soit autorisé à signer pour et  
au nom de la Corporation de cette Cité un billet pour mille  
piastres payable en deux mois à l'ordre de H. W. Balcer,  
Esq.

Adoptée.

3<sup>e</sup> motion  
Droit de traverse ac-  
cordé à M<sup>r</sup>. Charles  
Bourgeois.

Proposé par M<sup>r</sup>. Brunelle,

Secondé par M<sup>r</sup>. Dumoulin,

Que ce Conseil ratifie l'arrangement verbal fait  
par les membres de ce Conseil avec M<sup>r</sup>. Charles Bourgeois en  
juin 1873, lequel arrangement était aux conditions suivantes,  
savoir:

1<sup>o</sup> Le dit Charles Bourgeois s'obligeait à établir une traverse régu-  
lière entre la Cité des Trois Rivières et la paroisse de St<sup>e</sup> Angèle  
de aval et une autre traverse régulière entre ladite Cité et la  
paroisse de St<sup>e</sup> Grégoire, avec des bateaux à vapeur de force  
et de capacité suffisantes et à la satisfaction de ce Conseil;

2<sup>o</sup> Les heures de départ et d'arrivée des dits bateaux traversiers  
et le tarif des frais de passage et de fret devant être fixés, changés  
et amendés par le dit Conseil;

3<sup>o</sup> Aux conditions ci-dessus, ce Conseil accorde au dit  
Charles Bourgeois un droit et privilège exclusif de traverse  
pendant la saison d'été pour et durant les cinq années com-  
mencées à l'ouverture de la navigation en 1873.

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup>. Turcotte.

Secondé par M<sup>r</sup>. Brunelle,

Que les requêtes de Messrs. James Renick, W<sup>m</sup> Morrow,  
Grégoire Dumont & autres soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de M<sup>r</sup>. James  
Renick & W<sup>m</sup> Morrow.

Requête de Messrs. James Renick & W<sup>m</sup> Morrow demandant la per-  
mission d'établir une traverse sur le St<sup>e</sup> Maurice

Référée au Comité Général.

Requête de M<sup>r</sup>. Grégoire  
Dumont & autres.

Requête de M<sup>r</sup>. Grégoire Dumont & autres demandant que la rue  
Volontaire soit prolongée jusqu'au chemin des Forges dans  
le premier coteau.

Référée au Comité Général. L

# Lundi, le 16 Mars 1874.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain le 23 du courant à sept heures et demi du soir.

James Sportis  
Pro-Maire

Sec. Trés.

Séance du 23 Mars 1874.

Lundi, le 23 Mars 1874, le Conseil-de-Ville n'a pas siégé, les membres présents étaient Messieurs les Conseillers Baptist, Bellefeuille, Brunelle, Dumoulin et Turcotte, qui ont ajourné à vendredi prochain, le 27 du courant, à sept heures et demi du soir.

Sec. Trés.

Séance du 30 Mars 1874.

A une assemblée régulière du conseil de la corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le trentième jour de Mars, mil huit cent soixante-et-quatorze, à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi étaient présents:

- Monsieur le Pro-Maire James Sportis,
- Et Messieurs les Conseillers Baptist,
- Bellefeuille,
- Brunelle,
- Cooper,
- Dumoulin,
- Turcotte.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances,  
Lundi, le 30 Mars 1874.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

M. H. M. Balcer	Billet Payable	\$ 1000 " "
" do	Intérêt sur Billet	54 03
" Gingras, Papenière & Parent	Police	3 " "
" Louis Decoteau	Salaire	20 " "
Quatre Officiers du Conseil	"	174 " "
A Pierre Féron	Arrestation	1 50
" l'Inspecteur	Paie-ficte Chemins	16 75
	A Reporter	\$ 1,269 28

Lundi, le 30 Mars 1874.

M. l'Inspecteur	Report	\$ 1,269 28
" do	Paier d'ete Chemins	13 "
" do	Feu	14 85
" do	"	32 25
" Sèvere Duval	Charoyage d'eau	" 70
" Théodule Olie	"	2 40
" do	Transport de pompes &c.	1 12 1/2
" Antoine Marineau	Ouvrage	" 80
" do	"	1 80
" do	"	2 25
" Paul Boisvert	Charoyage d'eau	" 30
" J. P. Gautier	Argent des Incendies remis	50 "
Au Secrétaire Trésorier	2 télégrammes	" 67
Alabomp <sup>ie</sup> d'Arqueduc	Prêt d'argent	24 "
" J. B. Pothier	Intérêt sur billets	200
		\$ 1,612 92 1/2

Respectueusement fournis,  
 (Signé) James Shortier,  
 " Alex<sup>e</sup> Baptiste,  
 " Arthur Turcotte.

1<sup>re</sup> motion

Proposé par M. Turcotte,  
 Secondé par M. Brunelle,  
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
 Adopté.

Rapport de  
 l'Inspecteur de Ville.

A bon honneur le Maire  
 et à Messieurs les Conseillers.

Le soussigné Inspecteur de Ville, a  
 l'honneur de faire rapport que le 23 du courant, il y a eu  
 un commencement d'incendie chez M. J. P. Gaillouf sur la  
 rue Notre-Dame; le feu a été mis par de jeunes enfants avec  
 des allumettes et a causé quelques dommages.

La compagnie N<sup>o</sup> 3 est arrivée la première avec 18 hommes  
 et la compagnie N<sup>o</sup> 1 était la seconde avec 16 hommes. La  
 première barrique d'eau a été fournie par M. Osimé  
 Duval, la seconde par M. Henri Deslaurier et la troi-  
 sième par M. Sèvere Duval.

Le 25 il y a eu un feu chez M. Joseph Desmarais sur  
 la rue des Champs.

La compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1 est arrivée la première au com-  
 plet.

Feu chez J. B. Gaillouf.

Feu chez Joseph  
 Desmarais.

Lundi, le 30 Mars 1874.

plet, la Compagnie N° 3 est arrivée la seconde au complet et la Compagnie N° 2 est arrivée la troisième aussi au complet. La première et la troisième barriques d'eau ont été fournies par Napoléon Pellerin et la seconde par Sévère Duval.

Feu chez M<sup>r</sup> Descherne.

Le 26 il y a eu un autre feu chez M<sup>r</sup> Olivier Descherne sur la rue Notre-Dame.

La Compagnie du Feu N° 2 est arrivée la première au complet, la Compagnie N° 1 est arrivée la seconde au complet et la Compagnie N° 3 est arrivée la troisième aussi au complet. La première barrique d'eau a été fournie par Aimé Duval, la seconde par Sévère Duval et la troisième par Napoléon Pellerin.

Respectueusement soumis.

Trois Rivières, 30 Mars 1874.

(Signé.)

Ovide Rocheleau

Surintendant du Feu.

1<sup>re</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Cooke,

Secondé par M<sup>r</sup> Dellefeuille,

Que les requêtes de Messrs. Pierre Jacrois et autres et de la Compagnie du Feu N° 1 soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Messrs. P<sup>r</sup> Jacrois et autres.

Requête de Messrs. Pierre Jacrois et autres demandant que le projet d'amendement au règlement du feu soit permis à plus tard.

Référé à un Comité Spécial.

Requête de la Comp<sup>ie</sup> du Feu N° 1.

Requête des membres de la Compagnie du Feu N° 1 demandant que les deux pompes qu'ils ont actuellement soient vendues et remplacées par une voiture de Pabcock échelles 40.

Référé à un Comité Général.

3<sup>re</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Dumoulin,

Secondé par M<sup>r</sup> Baptiste,

Règlement concernant les Déventures.

Que le règlement intitulé: "Chapitre 34, Règlement pour autoriser l'émission de Déventures au montant de cinquante mille piastres," soit lu, passé et adopté.

Adoptée.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir:

Chapitre

414

Lundi, le 30 Mars 1844.

Chapitre XXXIV.

Règlement pour autoriser l'émission de D'Ébentures au montant de cinquante mille piastres.

Attendu que par l'acte 3<sup>e</sup> Vict., chap. 46, intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la Cité des Trois-Rivières et les divers actes qui l'amendent," le Conseil de la Cité des Trois-Rivières a été autorisé à émettre des débentures ou bons de corporation au montant de cinquante mille piastres, afin de consolider les dettes de la Corporation de la dite cité, actuellement existantes et créées pour l'agrandissement de la place du marché aux denrées et la construction d'une halle sur le dit marché, pour l'acquisition du terrain du carré Champlain et les dépenses faites dans le susdit carré, pour l'acquisition du terrain de l'hôtel de ville et la construction du dit hôtel de ville, pour l'achat de l'aqueduc des Trois-Rivières, et pour divers autres travaux et dépenses considérables;

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:—

Sec. I. Les débentures émises en vertu des dispositions de l'acte suscite seront chacune de la somme de cinq cents piastres, elles porteront intérêt au taux de sept pour cent par année et seront payables en vingt ans du premier jour de juillet mil huit cent soixante et quatorze.

Sec. II. Le dit Conseil pourra ordonner de temps à autre, par une résolution à cet effet, l'émission des dites débentures, au montant qu'il jugera être nécessaire pour l'extinction des dettes ou de partie des dettes actuellement existantes.

Proposé par M<sup>r</sup>. Brunelle,

Secondé par M<sup>r</sup>. Turcotte,

Attendu qu'il est nécessaire de pourvoir de suite au paiement des dettes de la Corporation de cette Cité, qui sont actuellement échues ou qui écherront d'hui au premier de juillet prochain, qu'il soit résolu:

Que, conformément aux dispositions du chapitre trente quatre des règlements de ce Conseil, il soit émis des débentures de la dite Corporation au montant de vingt mille piastres;

Que

1<sup>e</sup> Motion

pour autoriser l'émission de \$20,000<sup>00</sup> de D'Ébentures.

Lundi, le 30 Mars 1874.

Que Son Honneur le Maire et M<sup>rs</sup> le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à négocier les dites débentures aux conditions qui leur paraîtront les plus avantageuses, mais à un taux pas moindre de quatrevingtquinze, sans en avertir avant le dit Conseil.

Que le Secrétaire-Trésorier soit tenu de déposer le produit de la vente des dites vingt mille piastres de débentures dans une banque, à intérêt, et à retirer de la dite banque le montant ainsi déposé, au fur et à mesure qu'il le sera jugé nécessaire, par ce Conseil, pour le paiement des dettes de la Corporation.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion

Proposé par M<sup>r</sup> Cooke,  
Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille.

Tarif des prix de loyer de la Salle de l'Hôtel de Ville.

Et attendu qu'il est désirable d'établir un tarif des prix auxquels la salle publique de l'Hôtel de Ville devra être louée à l'avenir, qu'il soit résolu: -

1<sup>o</sup> Lorsque la dite salle sera louée pour des représentations scéniques ou dramatiques, ou pour toutes autres représentations durant lesquelles il y aura des changements de décors ou de costumes, ou lorsqu'il sera employé, dans le cours des dites représentations des feux du Bengale, ou autres préparations chimiques ou des lumières artificielles d'aucune espèce, le prix du loyer de la dite salle sera de vingt-cinq piastres pour la première soirée et de vingt piastres pour les soirées subséquentes;

2<sup>o</sup> Lorsque la dite salle sera louée pour des concerts, bals, bazars ou assemblées publiques, le prix du loyer sera de vingt piastres pour la première soirée et de quinze piastres pour chacune des soirées subséquentes;

3<sup>o</sup> Lorsque la dite salle sera louée pour aucun des objets susdits faits uniquement dans un but de bienfaisance, de charité ou d'intérêt local, le prix en sera de dix piastres pour la première soirée et de huit piastres pour chacune des soirées subséquentes;

4<sup>o</sup> Il sera de plus payé pour chaque soirée pendant laquelle la dite salle sera employée pour des exercices préparatoires ou pour des répétitions privées, une somme de cinquante centins, pourvu qu'il ne soit pas

pas

Lundi, le 30 Mars 1844.

pas allumé, pendant telle soirée, plus de huit becs ou lumières de gaz, et s'il est allumé plus de huit lumières de gaz à la fois, il sera payé en sus dix centimes pour chaque lumière additionnelle.

Adoptée.

Lettre de E. E. Taché Esq.

Lue une lettre de l'Assistant-Commissaire des Terres de la Couronne, concernant le prolongement de la rue Genama, jusqu'à la rue Lejeune.

Lettre de l'Honorable Commissaire du Département de l'Agriculture.

Lue une lettre de l'Honorable Commissaire du Département de l'Agriculture informant Son Honneur le Maire que M. Sauvreau Ingénieur en Chef fera prochainement la visite des ports sur le St. Maurice.

6<sup>e</sup> motion

Proposé par M. Turcotte,  
Secondé par M. Brunelle,

Récompense de \$100<sup>00</sup> concernant les feux du 25 & 26 Mars, 1844.

Que, vu qu'il y a des doutes sur l'origine des deux derniers incendies, et qu'un grand nombre de citoyens soupçonnent et ont sous l'impression qu'ils sont le fait d'un incendiaire, le Conseil de cette Corporation offre une récompense de cent piastres (\$100<sup>00</sup>) à quiconque donnera à la Corporation des informations et renseignements, de nature à faire découvrir le ou les coupables et les emmener à une condamnation devant les tribunaux; et autorise de plus le Secrétaire-Trésorier à publier un avis public dans les journaux à cet effet, et à faire afficher le même avis dans les endroits les plus publics de cette Cité.

Adoptée.

7<sup>e</sup> motion

Proposé par M. Cooke,  
Secondé par M. Bellefeuille,

Vente du loyer des magasins dans la grande et la petite halle du marché aux denrées.

Que les loyers des magasins dans la grande et la petite halle du marché aux denrées soient vendus à l'encan samedi, le onze d'Avril prochain, à dix heures du matin, pour une année à compter du premier de Mai prochain, aux prix de départ et conditions ordinaires.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain, le 6 d'Avril à sept heures et demi du soir

*[Signature]*  
Sec. Trés.

Pro-Maire.



Lundi, le 6 Avril 1874.

Lundi, le 6 Avril 1874, étant un jour de fête légale,  
le Conseil ne s'est pas assemblé.

J. L. Migon  
Sec<sup>re</sup> Trés.

4 Avril 1874.  
Convocation d'une as-  
semblée du Conseil-de-  
ville.

Au Secrétaire Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois Rivières

Je convoque une assemblée générale  
du Conseil-de-Ville, ce soir, à 7<sup>h</sup> heures.

Trois Rivières, 4 Avril 1874.

(Signé)

J. B. Normand

Maire

Séance du 4 Avril 1874.

Aucune assemblée régulière du Conseil de la Corporation  
de la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la  
dite Cité, mardi, le septième jour d'Avril mil huit cent soixan-  
te et quatorze, a sept heures et demi du soir en la manière et  
suivant les formalités prescrites par la loi étaient présents.

Son Honneur le Maire J. B. Normand Sec<sup>re</sup>

Et Messieurs les Conseillers

Dufresne

Dellefeuille,

Prunelle,

Cooper,

Turcotte.

Rapport du Comité  
des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Mardi, le 4 Avril 1874.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le  
paiement des comptes suivants.

A. J. P <sup>re</sup> Bauthier	Argent des Inc. remis	\$ 50 " "
" Emmanuel Monnier	3 mois de Salaire	62 50
" J. H. Bureau	Frais de voyage	30 " "
" Théodule Elie	Charroiyage d'eau	3 " "
" Lewis Warnecke	2 <sup>tes</sup> farine pour affiches	" 10
" la Corporation Episcopale	Rente sur terrain	4 " "
Au Secrétaire Trésorier	Expres pour transports de Debe	1 50
A D <sup>me</sup> 4 <sup>me</sup> Diogène McNeil	Intéret sur billet	28 " "
" D <sup>lle</sup> O. E. Panneton	" " "	12 " "
" L. Brunelle & frere	Liqueur aux pompiers	5 40
	A Reporter	\$ 196 50

Mardi, le 7<sup>e</sup> Avril 1874.

D <sup>me</sup> H. Q. Landry	Report	\$ 196 50
Ala Compagnie du Gaz	Intérêt sur billets	84 " "
" Etienne Doucher	Éclairage	341 40
" Lewis Warnecke	Ouvrage	1 " "
" Lacroix & frere.	Carri Champlain	18 " "
	Liquens aux pompiers	2 80
		<u>\$ 643 70</u>

Respectueusement soumis  
(Signé) Alex<sup>e</sup> Baptiste  
Arthur Turcotte.

1<sup>re</sup> motion

Proposé par M<sup>rs</sup> Brunelle,  
Secondé par M<sup>rs</sup> Coode.

Que le rapport du Comité des Finances  
soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Secrétaire Trésorier

De Son Honneur le Maire  
Et à Messieurs les Conseillers  
de Ville des Trois Rivières.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport que  
sur le montant total des appropriations votées pour l'année  
courante, ci \$19,294.00  
il a été dépensé pendant les 9 mois  
finissant le 31 Mars écoulé, ci 15,762.70  
laissant une balance des dites appropriations  
pour rencontrer les dépenses des 3 mois finissant  
le 30 juin prochain, de \$3,531.30

Les chapitres suivants de dépenses ont été dépensés, en sus des  
sommes qui leur avaient été allouées, les montants ci-  
dessous, savoir:

Assurance sur les propriétés de la Cité	\$49.00
Département des Marchés	130.31½
Département des Chemins	370.89
Dépenses Diverses	85.69½
	<u>\$635.90</u>

Le tout est respectueusement soumis,  
(Signé) J. G. A. Trigon  
Sec<sup>r</sup> Trés<sup>r</sup>

Proposé

Mardi, le 4<sup>e</sup> Avril 1844.

2<sup>e</sup> motion  
James Shortis Cer. nommé  
Pro-Maire

Proposé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Coore,  
Que M<sup>r</sup>. le Conseiller James Shortis soit le Pro-  
Maire pour ce présent trimestre. —

Adoptée

3<sup>e</sup> motion

Moved by M<sup>r</sup>. Baptiste  
Seconded by M<sup>r</sup>. Turcotte  
That Messrs Geo. B. Houlston, Rev<sup>d</sup>  
M<sup>r</sup>. McCaul and family be allowed to address the  
Council

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion  
Certificats d'Aubergistes  
et de Marchands de liqueurs.

Proposé par M<sup>r</sup>. Turcotte,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Brunelle,  
Que les certificats de Messrs. Joseph Bernier  
J. B<sup>te</sup> Trottier, Joseph Bellefeuille, Joseph Dupresne père,  
Joseph Dupresne fils, C. Amédée Genest La Parre, Edouard  
Bloutier, Jos. E. Dubord, Tho<sup>s</sup>. J. Farnes, Pierre, Sylvestre,  
Traie Gauthier, Philippe Poliquin et de Messrs. Urbain  
Lélinas, W. H. Bailey, James Bailey, James Bailey & C<sup>ts</sup>,  
Joseph Bégin, D<sup>lle</sup> Flore Feduc, Edouard Brunelle,  
Louis Brunelle & frère pour licences de Marchands de  
Liqueurs soient maintenant examinés et que les dits cer-  
tificats soient confirmés.

Adoptée.

Avis de motion de M<sup>r</sup>.  
Turcotte.

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière  
voulu par la loi je ferai motion qu'il soit passé un ré-  
glement pour amender le chapitre 9 des règlements de  
ce Conseil intitulé: "Règlement concernant le Départe-  
ment du Feu" et les divers règlements passés en amende-  
ment du susdit règlement aux fins d'amender de  
nouveau les sections 27, 28, 29 et 30 du dit chapitre 9 des  
règlements et d'étendre les limites dans lesquelles il  
est défendu de construire en bois à cent cinquante pieds  
de distance des rues Bell, St. George, Royale, des Champs,  
St. Charles et St. Francois Xavier.

En Conseil ce 4<sup>e</sup> Avril 1844.

(Signé) Arthur Turcotte

Le Conseil s'est ajourné ensuite à mercredi le quinze du  
courant

Ajournement

Mardi, le 4 Avril 1844.

courant à sept heures et demi du soir.

M. Giguère Sec. G<sup>ral</sup>. J. E. Normand Maire.

Séance du 15 Avril 1844.

Il y a eu une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, mercredi, le quinzième jour d'Avril mil huit cent soixante et quatorze, à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi étaient présents:

- Son Honneur le Maire J. E. Normand
- Et Messieurs les Conseillers: Bellefeuille, Brunelle, Cooke, Shortis, Turcotte.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances

Mercredi, le 15 Avril 1844.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

M. Louis Brunelle	Billet Payable	\$ 2,000	" "
" James Shortis	" "	800	" "
" W. A. Gilmour	Argent des Inc. remboursé	220	" "
" J. P. Gauthier	" " " "	53	" "
" Norbert Lingras	Criée publique	150	" "
" do	" "	50	" "
" M. R. Dupresne	Papeterie	11	46
Au Secrétaire Trésorier	Intérêt sur billet	3	39
" do	Escompte d'un billet & timbres	166	17
" do	Frais de voyage, pension &c.	52	" "
" do	2 boîtes de reçus	"	50
A l'Inspecteur	Paie d'acte	21	50
		\$ 3,330	02

Respectueusement soumis (Signé) James Shortis Arthur Turcotte

1<sup>re</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille Secondé par M<sup>r</sup>. Cooke

Que

Mardi, le 15 Avril 1844.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adopté.

Rapport du Maire et du Conseil de Ville de la Cité des Trois Rivières. —  
du Secrétaire-Trésorier  
concernant les Débentures.

Les soussignés, autorisés par une résolution de votre Conseil, en date du 30 Mars écoulé, à négocier la vente de \$20,000 de débentures de cette Cité, ont l'honneur de faire rapport qu'ils se sont rendus à cet effet à Montréal et qu'ils sont entrés en négociations avec les courtiers et agents de change qui leur avaient été recommandés par les hommes d'affaires les plus expérimentés qu'ils ont eu occasion de consulter à ce sujet;

Qu'après avoir fait de nombreuses démarches, ils n'ont pu réussir à placer de suite ces débentures au taux fixé par votre Conseil;

Que vu le besoin pressant de fonds dans lequel se trouve actuellement la Corporation afin de rencontrer les engagements de ce présent mois et de conserver le crédit de la Corporation, ils ont cru devoir, en vertu des pouvoirs que votre Conseil leur avait conférés par la susdite résolution, placer \$9,500 des susdites débentures comme sûreté collatérale d'un prêt de \$10,000 que la Banque Ville-Marie s'est obligée à faire, sur billets payables en quatre mois avec intérêt de huit pour cent l'an.

Respectueusement soumis,  
Trois Rivières, 15 Avril 1844.  
(Signé)

J. E. Normand

Maire  
J. B. A. Frigon  
Sec. Trés.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup>. Brimelle,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Turcotte,

Que ce Conseil confirme et ratifie la signature par son honneur le Maire d'un billet pour six mille piastres, consenti pour et au nom de la Corporation de cette Cité, payable en quatre mois du quatorze du courant à l'ordre de James Shortis, & C<sup>o</sup>, à la Banque Ville-Marie, à Montréal.

Adoptée.

Proposé

Billet de \$6,000 en faveur  
de James Shortis, & C<sup>o</sup>.

422

Mercredi, le 15<sup>e</sup> Avril 1874.

3<sup>e</sup> motion

Billet de \$1000 en faveur  
de James Shortis, Esq.

Proposé par M<sup>r</sup>. Turcotte,

Secondé par M<sup>r</sup>. Brunelle,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de cette Cité un billet pour quatre mille piastres, payable en quatre mois à la Banque Ville-Marie, à Montréal, à l'ordre de James Shortis Esq.

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion

Billet de \$800 en fav<sup>r</sup>.  
de J<sup>r</sup>. Shortis, Esq.

Proposé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,

Secondé par M<sup>r</sup>. Cooke,

Que ce Conseil confirme la signature par Son Honneur le Maire d'un billet de huit cents piastres payable par la Corporation de cette Cité, à l'ordre de James Shortis, Esq., le vingt-huit du courant à la Banque Union.

Adoptée.

Proté de J. V. Woolsey

Lue un proté de la part de J. V. Woolsey Esq., concernant le ramoneur de cette Cité.

5<sup>e</sup> motion

Comité Spécial pour  
vente de terrain aux Com-  
missaires d'École.

Proposé par M<sup>r</sup>. Cooke

Secondé par M<sup>r</sup>. Brunelle

Qu'un Comité spécial composé de Messrs. Shortis, Baptist et Bellefeuille soit nommé afin de s'entendre avec Messrs. les Commissaires d'École sur l'étendue du terrain nécessaire pour la nouvelle école du quartier St. Philippe et sur la valeur du dit terrain.

Adoptée.

6<sup>e</sup> motion

Requête de Messrs.  
Marc. Pratte & autres.

Proposé par M<sup>r</sup>. Cooke,

Secondé par M<sup>r</sup>. Brunelle,

Que la requête de Messrs. Narcisse Pratte & autres soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de Messrs. Narcisse Pratte & autres demandant au Conseil, de vouloir bien faire construire des étaux de bouchers dans le sous-bassement du Marché aux denrées.

Référé au Comité des Marchés.

7<sup>e</sup> motion

Nomination d'un Comité  
Spécial pour l'Aqueduc.

Proposé par M<sup>r</sup>. Shortis,

Secondé par M<sup>r</sup>. Turcotte,

Qu'un comité spécial composé de Messrs. Bellefeuille, Cooke & Brunelle soit nommé pour aider Son Honneur le Maire à prendre les intérêts de cette Corporation dans la

Compagnie

Mercredi, le 15<sup>e</sup> Avril 1874.

Compagnie d'Aqueduc des Trois Rivières.

Journal.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain le 20 du courant à 7<sup>h</sup> heures du soir

J. M. J. P.

Secrétaire.

Maire.

Séance du 20 Avril 1874.

Une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, lundi le vingtième jour d'Avril mil huit cent soixante et quatorze, à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Monsieur le Procureur James Shortie,
- Et Messieurs les Conseillers Bellefeuille,
- Brunelle,
- Cooper,
- Turcotte.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Lundi, le 20 Avril 1874.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

Au Secrétaire Trésorier	Billet Payable	1,500
A l'Inspecteur	Paie d'été du feu	6 45
" Ovide Rochelleau	Vente du quai & des magasins	3 " "
" Pierre Coliquin	Intérêt	51 37
" L. G. Frigon	"	4 05
" la Comp <sup>ie</sup> d'Aqueduc	Prêt d'Argent	50 " "
Au Secrétaire Trésorier	Billet Payable	800 " "
A J. H. Bureau	A compte de billet payable	2000 " "
" la Comp <sup>ie</sup> d'Aqueduc	Prêt d'argent	77 35
" Parent & Lingras	Police au Théâtre	4 " "
" J. H. Bureau	Intérêt sur dette	40 " "
		<b>4,536 22</b>

Respectueusement soumis,  
(Signé) James Shortie,  
Arthur Turcotte.

Proposé

Lundi, le 20 Avril 1874.

1<sup>re</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Bellefeuille,  
Secondé par M<sup>r</sup> Brunelle,  
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adoptée.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.  
Fait chez M<sup>r</sup> George  
Poliquin.

M<sup>r</sup> le Bon Honneur le Maire  
et à Messieurs les Conseillers }  
Le soussigné Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire  
rapport que le 13 du courant, il y a eu un commencement  
d'incendie chez M<sup>r</sup> George Poliquin sur la rue Notre-Dame, le  
feu a pris sur la couverture par des étincelles qui tombaient  
de la cheminée.

La compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 est arrivée la première au  
complet; la compagnie N<sup>o</sup> 1 était la seconde avec 20 hommes  
et la compagnie N<sup>o</sup> 2 était la troisième avec 15 hommes.  
La première barrique d'eau a été fournie par Séverin Duroval,  
la seconde par Henri Deslaurier et la troisième par Frédéric  
Dufresne.

Respectueusement soumis  
Trois-Rivières, 20 Avril 1874.  
(Signé) Ovide Rocheloup  
Surintendant du Feu.

2<sup>de</sup> motion

M<sup>r</sup> Cooke nommé pré-  
sident du Comité des Che-  
min et membre du Comi-  
té de la Commune.

Proposé par M<sup>r</sup> Turcotte,  
Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille,  
Que M<sup>r</sup> le Conseiller Cooke remplace M<sup>r</sup> le Conseiller  
Brunelle comme président du Comité des Chemins et M<sup>r</sup>  
le Conseiller Craig comme membre du Comité de la Com-  
mune.  
Adoptée.

Lettre de J. L. Blair, Ec.

Lue une lettre de J. L. Blair, Ec., concernant le prolongement  
de la rue St. Maurice.  
Référé au Comité des Chemins.

3<sup>de</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup> Cooke,  
Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille,  
Que les requêtes de Messrs. Ant<sup>ne</sup> Marineau, Hyacin-  
the Vallières et autres, Fred. Stobbs et autres, Chs. Marceau et de  
la compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 soient reçues et lues.  
Adoptée.

Requête de  
M<sup>r</sup> Ant<sup>ne</sup> Marineau.

Requête de M<sup>r</sup> Ant<sup>ne</sup> Marineau demandant la permis-  
sion de bâtir en bois sur la rue St. George.  
Référé au Comité Général.



Lundi, le 20<sup>e</sup> Avril 18<sup>74</sup>.

Requête de M<sup>rs</sup> Hyacinthe Vallières et autres.

Requête de M<sup>rs</sup> Hyacinthe Vallières et autres demandant que la pompe appartenant à la corporation, à l'endroit nommé "La Force" soit réparée.

Référée à un Comité Général.

Requête de M<sup>rs</sup> Fred. Stobbs et autres.

Requête de M<sup>rs</sup> Fred. Stobbs et autres demandant que la rue Odair soit prolongée jusqu'à la rue Plaisante.

Référée au Comité des Chemines.

Requête de M<sup>rs</sup> Charles Marceau.

Requête de M<sup>rs</sup> Charles Marceau demandant que des réparations soient faites au magasin qu'il occupe dans le roubarrement du marché-aux-derniers.

Référée au Comité des Marchés.

Requête de la Comp<sup>te</sup> du Feu N<sup>o</sup> 3.

Requête de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 demandant que leur station soit réparée et que la cloche d'alarme soit changée.

Référée au Comité du Feu.

Ajournement.

Le Conseil ajourne ensuite à lundi prochain le vingt-sept du courant à sept heures et demi du soir.

James Sherbrooke  
Pro-Maire.

H. Mignou  
Secrétaire.

X  
Séance du 2<sup>e</sup> Avril 18<sup>74</sup>.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville, de la dite Cité lundi, le vingtseptième jour d'Avril mil huit cent soixante et quatorze, à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Dont l'honneur le Maire J. E. Normand Secier.

Et Messieurs les Conseillers Baptist,

Dellefeuille,

Brunelle,

Booke,

Shortie,

Turcotte.

Rapport du Comité Général du Conseil.

À Son Honneur le Maire  
Et à Messieurs les Conseillers

Le Comité Général du Conseil auquel avaient été référées les requêtes de M<sup>rs</sup> Marceau et Hyacinthe Vallières et autres a l'honneur de faire rapport:

Requête de M<sup>rs</sup> Marceau refusée.

1<sup>o</sup> Que la requête du dit M<sup>rs</sup> Marceau doit être refusée, et

que

Lundi, le 27<sup>e</sup> Avril 1874.

Requête d'Hyacinthe Val-  
lières & autres accordée.

que le règlement du feu doit être exécuté;  
2<sup>e</sup> Qu'il devrait être donné ordre de faire réparer la pompe de  
la Forée.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 27 Avril 1874.

(Signé)

- J. B. Normand Prés.
- H. B. Bellefeuille,
- Alex<sup>e</sup> Baptiste,
- A. M. Coore,
- James Shortis,
- Louis Brunelle,
- Arthur Turcotte,

1<sup>re</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Shortis.

Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille.

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil soit adopté.

Adopté.

Rapport du  
Comité des Finances

Rapport du Comité des Finances.

Lundi, le 27 Avril 1874.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paie-  
ment des comptes suivants:

M. L. A. Hoerner	Acide sulfurique &c.	3 20
" Margie & Martin & autres	Charroirage d'eau	7 40
" L. J. Frigon	Intérêt & Commission	2 22
" Sévère Duval	Entretien de Chemins d'hiver	4 " "
" do.	" " " "	62 50
" Joseph Duval	" " " "	20 " "
" Pierre LeBel	Charroirage d'eau	30
" M. G. Malhiot	Frais de poursuites	24 " "
Quel Officiers du Conseil	Salaires	174 " "
" Secrétaire-Trésorier	Timbres pour billets	3 " "
" do.	" " " Escompte	104 90
M <sup>r</sup> l'Inspecteur	Paie & cte	19 25
" do.	do.	17 10
		<b>441 87</b>

Respectueusement soumis,

- James Shortis,
- Alex<sup>e</sup> Baptiste,
- Arthur Turcotte,

Proposé par

Lundi, le 27<sup>e</sup> Avril 1874.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup> Cooke,  
Secondé par M<sup>r</sup> Brunelle,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adoptée.

Rapport du Comité  
de la Commune.  
Loyer d'une partie de la  
Commune pour 10 ans  
à M<sup>r</sup> Doucland.

A Son Honneur le Maire }  
Et aux Messieurs les Conseillers }

Le Comité de la Commune a l'honneur de faire rapport  
qu'il suggère qu'un certain morceau de la Commune, compris entre  
les emplacements de J. B. H. Craig, Couier, la terre de J. M. Bureau  
Écuier, et la continuation d'une clôture actuellement existante dans  
la Commune et mentionnée verbalement par M<sup>r</sup> le Conseiller  
Bellefeuille, devrait être loué pour dix ans à M<sup>r</sup> Doucland,  
aux conditions suivantes, savoir: -

- 1<sup>o</sup> Les deux premières années gratuitement;
- 2<sup>o</sup> Les quatre années suivantes à \$20<sup>00</sup> par année;
- 3<sup>o</sup> Et les quatre dernières années à \$40<sup>00</sup> par année;

et toutes toutefois aux autres charges, conditions ou restrictions que  
votre Comité jugera à propos d'établir.

Vente d'emplacements  
sur les rues Bureau et  
Gervais.

Votre Comité recommande de plus que les emplacements  
sur les rues Bureau et Gervais qui n'ont pas encore été vendus,  
ainsi que ceux vendus le 30 Juin 1873 et sur le prix d'achat  
desquels aucun paiement n'a été fait, soient vendus à l'encan  
le dix-huitième jour du mois de Mai prochain aux prix et  
conditions de l'année dernière.

Ce tout est néanmoins respectueusement soumis.

Trois Rivières, 27 Avril 1874.

(Signé) J. D. Bellefeuille  
A. M. Cooke

3<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Turcotte,  
Secondé par M<sup>r</sup> Brunelle,

Que le rapport du Comité de la Commune soit  
adopté et que le dit Comité soit autorisé à faire rédiger un acte  
de loyer à cet effet lequel acte devra être considéré et confirmé  
par ce Conseil à sa prochaine séance. -

Adoptée.

Rapport du Comité  
des Marchés.  
Requête de M<sup>r</sup> Pratte & autres  
refusée.

A Son Honneur le Maire }  
Et aux Messieurs les Conseillers }

Le Comité des Marchés, auquel la requête de  
M<sup>r</sup> Pratte & autres avait été référée, à l'honneur de faire  
rapport

Lundi, le 24 Avril 1844.

rapport;

Qu'il suggère que des étaux de bouchers ne devraient pas être établis pour le présent dans le rez-de-chaussée du marché aux denrées.

Somme de \$10<sup>00</sup> allouée à Léonard Duquay

Qu'une somme de dix piastres soit allouée à Léonard Duquay pour toute indemnité à laquelle il puisse avoir droit par suite des travaux faits dans son étal de boucher l'hiver dernier.

Le tout est respectueusement soumis,  
Trois-Rivières, 24 Avril 1844.  
(Signé)

James Shortis  
Louis Brunelle

4<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Baptiste,  
Secondé par M<sup>r</sup> Turcotte.

Que le rapport du Comité des Marchés soit adopté.  
Adopté.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

A Son Honneur le Maire  
Et à Messieurs les Conseillers

Feu chez M<sup>me</sup> Moïse  
Alarie.

Le soussigné Inspecteur de Ville a l'honneur de faire rapport que le 24 du courant il y a eu un commencement d'incendie chez M<sup>me</sup> Moïse Alarie sur la rue St. Philippe; le feu a été mis par de petits enfants avec des allumettes.

La compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 est arrivée la première avec 22 hommes, la compagnie N<sup>o</sup> 1 était la seconde avec 25 hommes et la compagnie N<sup>o</sup> 2 était la troisième avec 10 hommes.

La première barrique d'eau a été fournie par Narcisse Martin, la seconde par Amb<sup>roise</sup> Pellerin et la troisième par Damasse Thibault.

Respectueusement soumis  
Trois-Rivières, 24 Avril 1844.  
(Signé)

Ovide Rocheleau  
Surintendant du Feu

Lettres de Messrs.  
M<sup>r</sup> Dougall & Davidson.

Les deux lettres de Messrs. M<sup>r</sup> Dougall & Davidson concernant les Débentures.

5<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Shortis  
Secondé par M<sup>r</sup> Brunelle

Messrs C. M<sup>r</sup> Hart, Théophile Lemay & John Ryan nommés assessesurs et évaluateurs

Que Messieurs C. M<sup>r</sup> Hart, Théophile Lemay et John Ryan soient nommés assessesurs et évaluateurs des propriétés cotisables en cette Cité, suivant leur valeur réelle,

pour

Lundi, le 2<sup>nd</sup> Avril 1874.

pour l'année courante; que le rôle d'évaluation soit com-  
plète et livré au Secrétaire-Trésorier de ce Conseil le  
huitième jour de Juin prochain et que la somme de soixante  
et quinze piastres soit allouée à chacun d'eux en fraie-  
ment de leurs services, comme tels assessors et estima-  
teurs aussitôt que leur rôle sera approuvé par ce  
Conseil; les dits estimateurs et évaluateurs devant se  
conformer, en faisant le dit rôle, aux dispositions du cha-  
pître cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement  
concernant les cotisations et taxes"; qu'il soit de plus alloué  
cinquante piastres pour la personne qui fera les écritures  
du dit rôle. —

Adoptée.

Proposé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille.

Secondé par M<sup>r</sup>. Turcotte.

Que les certificats de Messieurs Marcisse Veillet,  
D<sup>ne</sup> U<sup>ne</sup> Maxime Gauthier, Louis P. Duplessis, Antoine  
Dizaulniers pour obtenir des licences d'auberges et de  
Messieurs Thomas Pournival, Uld<sup>re</sup> Martel, J. Kilinas,  
Trefflé Robichon, J. B. Rousseau, Onésime Milot, Onésime  
Parignan, Louis Beaulieu, J. P. Comeau, George Riverville,  
Elzéar Hardy, Jacques Gaul, Adolphe Ricard, Napoléon  
Dagneau, Henry Lacroix, Louis Picquet, A. B. Hart,  
Olivier Levasseur, Octave Dupien, Charles LaBarre, —  
Léphirine Gauthier, B. Valentine, L. Brunelle & frères et  
James Shortis pour licences de marchande de liqueurs  
soient maintenant examinés et que les dits certificats  
soient confirmés.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain le quatrième  
jour de Mai, à sept heures et demi du soir.

J. E. Steward

Maire.

H. P. Rigou  
Secrétaire

Apurement.

4 Mai 1874.

Pas de quorum

Lundi, le 4 Mai 1874, advenant huit heures et n'y ayant pas de  
quorum, les membres présents, savoir: Son Honneur le Maire et M. le  
Conseiller Dumoulin ont ajourné à demain, mardi, le 5 du courant,  
à 7 heures du soir.

H. P. Rigou Secrétaire.

Mardi le 5 Mai 1844.

430

Séance du 5 Mai 1844.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hotel-de-Ville de la dite Cité, mardi, le cinquième jour de Mai, mil huit cent quarante et quatorze, à sept heures et demi du soir en la manière et suivant le format des prescriptions prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire. J. B. Normand, Ecuyer.  
Et Messieurs les Conseillers Bellefeuille,  
Brunelle,  
Booke,  
Dumoulin,  
Turcotte.

1<sup>re</sup> motion  
pour amender les  
réglements du Feu.

Proposé par M<sup>r</sup> Turcotte,  
secondé par M<sup>r</sup> Brunelle,

Résolu, que le règlement intitulé: "Chapitre XXXV, Règlement pour amender le chapitre neuf des règlements de ce Conseil, passé le vingt septième jour de Juin mil huit cent quarante-dix, et intitulé: Règlement concernant le Département du Feu", soit lu, passé et adopté.

2<sup>e</sup> motion  
En amendement à la 1<sup>re</sup>

Proposé par M<sup>r</sup> Dumoulin,  
secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille,

En amendement à la motion de M<sup>r</sup> Turcotte secondé par M<sup>r</sup> Brunelle, que la considération du règlement pour amender le règlement du Feu soit remise à la prochaine séance.

Adoptée.

3<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Brunelle,  
secondé par M<sup>r</sup> Booke,

Certificats de Marchands  
de liqueurs.

Que les certificats de M. M. Alfred Tessier et James Shortie, pour obtenir des licences de marchands de liqueurs, soient maintenant examinés et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion

Billet de \$2000<sup>00</sup> en  
fav<sup>r</sup> de M. M. Palmer.

Proposé par M<sup>r</sup> Bellefeuille,  
secondé par M<sup>r</sup> Booke,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de cette Cité un billet payable en trois mois de cette date, à l'ordre de M. M. Palmer, C<sup>o</sup>, pour deux mille piastres, en renouvellement d'un billet de quatre mille piastres.

Mardi, les 10 Mai 1874.

fiactres qui sera dû le 11 du courant.

Adoptées.

5<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Dumoulin  
Secondé par M<sup>r</sup> Turcotte

Ouverture de la rue St  
Thomas sur le terrain  
de M<sup>r</sup> Larue.

Attendu que M<sup>r</sup> Auguste Larue, Prop<sup>r</sup>, offre de livrer  
gratuitement à l'usage du public la rue St Thomas, depuis  
la rue Julie jusqu'à la continuation de la rue Champfleur, à  
condition que ce Conseil se charge de faire, à ses frais, la clôture  
et le trottoir sur le côté sud-est de cette partie de la dite rue; qu'il  
soit résolu que le Comité des Chemins soit autorisé à faire  
de suite la dite clôture et à faire faire le dit trottoir lorsqu'il  
le jugera nécessaire; et que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à passer un acte à cet effet avec le dit M<sup>r</sup> Larue.

Adoptées.

Lettre de J. L. Clair, Esc<sup>r</sup>.

Lue une lettre de J. L. Clair, Esc<sup>r</sup> informant le Conseil du prix  
de son terrain qui doit servir au prolongement de la rue St Maurice.

Renvoyé au Comité des Chemins.

Lettre du Sec. du Dép<sup>t</sup>  
des Travaux Publics.

Lue une lettre du Secrétaire du Département des Travaux  
Publics concernant la rue des Casernes.

Lettre de M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Dougall  
& Davidson.

Lue une lettre de Messrs. M<sup>r</sup> Dougall & Davidson concernant  
les debentures.

Le Conseil s'est ajourné ensuite à lundi prochain le onze  
du courant à sept heures et demie du soir.

J. E. Normand  
Maire.

H. Mignot  
Sec. Trés.

Séance du 11 Mai 1874.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation  
de la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hotel de Ville de la  
dite Cité, lundi, le onzième jour de Mai mil huit cent soixante  
et quatorze, à sept heures et demi du soir en la manière et  
suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:  
Son Honneur le Maire J. E. Normand, Bailier.

Et Messieurs les Conseillers Bellefeuille,  
Brunelle,  
Booke,  
Dumoulin,  
Dhortier,  
Turcotte

Rapport

Lundi, le 11 Mai 1874.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Lundi, le 11 Mai 1874.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants: -

Ala Comp <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 1	Salaire	\$ 30	" "
" " " " " 2	"	30	" "
" " " " " 3	"	30	" "
" " " " " 1	Primes	32	" "
" " " " " 3	"	32	" "
" D <sup>me</sup> Thiophile Larue	6 mois d'intérêt	40	" "
" Ovide Rocheleau	Commission sur collection	7	60
" Greffier de la Paix	Timbres	3	40
" Joseph Parent	Arrestation	1	50
" Louis PicotEAU	Salaire	20	" "
" la Comp <sup>ie</sup> d'Acqueduc	Argent prêté	10	" "
" " do. do.	" "	40	" "
" Léonard Duguay	Indemnité	10	" "
" la Comp <sup>ie</sup> d'Acqueduc	Argent prêté	52	50
" " " du Feu N <sup>o</sup> 2	Prime	5	" "
Au Secrétaire Trésorier	Billet Payable	1000	" "
" do.	" "	400	" "
" do.	Intérêt sur un billet	26	96
M. J. Godin	" " " "	18	67
" do.	" " " "	18	32
" Jean Girouet & autres	Charroirage d'eau	16	85
" Ant <sup>me</sup> Pellerin & autres	" "	15	30
" Onésime Bilot	" de sable	28	40
" Sévère Duval	Pelletage de beige	"	75
" do.	" " "	2	" "
" la Comp <sup>ie</sup> d'Acqueduc	Argent prêté	40	" "
" Colbert Godin	Arrestation	1	75
" C. K. Ogden	Frais de port	"	54
" G. Warnecke	1 lb. de farine	"	05
Au Secrétaire Trésorier	Billet Payable	4000	" "
" do.	Intérêt sur un billet	41	64
Au Inspecteur	Paix prêté	28	80
" Sévère Duval & autres	Charroirage d'eau de	9	05
" Parent & Lingras	Police au théâtre	2	" "
" Damascé Thibault	Charroirage d'eau	"	30
		\$ 6,295	68



Lundi, le 11 Mai 1874.

Respectueusement soumis  
(Signé) James Shortis,  
Arthur Turcotte,

Proposé par M<sup>r</sup> Drumelle,  
Secondé par M<sup>r</sup> Cooke,

1<sup>re</sup> motion ..

Que le rapport du Comité des Finances soit  
adopté

Adopté.

Rapport du Comité des  
Chemins, concernant un  
terrain de J. L. Clair, C<sup>te</sup>.

A Son Honneur le Maire  
& à Messieurs les Conseillers

Le Comité des Chemins auquel avait été référé  
la lettre de J. L. Clair, C<sup>te</sup>, présentée à votre Conseil le 5 du  
courant et demandant sept centins et demi pour une  
partie du terrain qui lui appartient et douze centins et  
demi pour l'autre partie du dit terrain, mentionnées dans  
la dite lettre, a l'honneur de faire rapport qu'il suggère  
que ces prix sont exorbitants et ne doivent pas être payés;  
votre Comité suggère de plus, que six centins par pied,  
devraient être offerts au dit Isidore Louis Clair, ou à tout  
autre qu'il appartiendra, après examen des titres à ce  
sujet qui peuvent se trouver au bureau d'enregistrement  
des Trois Rivières, sous protest et par un notaire public,  
à deniers découverts, comme prix et valeur du terrain né-  
cessaire pour prolonger en droite ligne et sur une largeur  
de soixante pieds, telle qu'elle existe à présent, la rue  
St Maurice ou du Pont, depuis la rue des Champe  
jusqu'aux terrains de Messieurs C. D. Rocheleau et  
P. B. Dumoulin; et dans le cas, où le dit J. L. Clair, ou  
toute autre personne à qui le dit terrain ou partie du dit  
terrain, peut appartenir, refuserait d'accepter la valeur de  
six centins par pied comme prix et valeur du morceau  
de terrain ci dessus mentionné et nécessaire pour les  
fins susdites, que votre Conseil devrait de suite prendre les  
mesures nécessaires pour faire et propriété le susdit  
morceau de terrain suivant la loi.

Le tout des mêmes respectueusement soumis  
Trois Rivières, 11 Mai 1874,  
(Signé) A. M. Cooke,  
James Shortis.

1314

Lundi, le 11 Mai 1874.

Rapport du Comité du  
Feu sur la requête de la  
Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3.

A Son Honneur le Maire  
Et à Messieurs les Conseillers

Le Comité du Feu, auquel avait été référé la requête de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3, a l'honneur de faire rapport, qu'après avoir examiné l'état de la dite Compagnie, il considère qu'il est urgent de faire réparer la dite station et il suggère qu'une somme de cent cinquante francs devrait être affectée à cette fin.

Le tout est méanmoins respectueusement soumis.

Trois-Rivières 11 Mai 1874.

(Signé)

J. H. Bellefeuille  
Charles Dumoulin

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup> Dumoulin,  
Secondé par M<sup>r</sup> Turcotte.

Que le rapport du Comité du Feu soit adopté et que le dit Comité soit autorisé à faire faire les ouvrages mentionnés.

Adoptés.

3<sup>e</sup> motion

Pour acquies un terrain  
de J. L. Clait, Cit.

Proposé par M<sup>r</sup> Bellefeuille,  
Secondé par M<sup>r</sup> Brunelle,

Que le rapport du Comité des Chemines soit adopté et dans le cas où Idore Louis Clait, Cit., ou ses représentants refuseraient d'accepter la somme de six cents par pied carré comme prise et valeur du terrain mentionné au dit rapport et nécessaire pour prolonger la rue St Maurice ou du Pont depuis la rue des Champs jusqu'à la rue tracée ou ouverte sur le terrain que Messrs. P. B. Dumoulin et A. B. Rochelieu ont acquis de Joseph Boucher de Riverville, Cit., que M. G. Malhiot, Cit., avocat et procureur de ce Conseil soit autorisé à s'adresser à la Cour de Circuit, du Circuit des Trois-Rivières, pour demander qu'un arbitre soit nommé par la dite Cour pour faire, conjointement avec l'arbitre du dit Conseil, l'évaluation du susdit morceau de terrain; Et que dans ce cas, ce Conseil nomme et appointe Monsieur William Janigan de la Cité des Trois-Rivières, pour être l'arbitre de ce Conseil et pour faire conjointement avec l'arbitre qui sera nommé par la Cour de Circuit, siégeant dans et pour le district des Trois-Rivières, l'évaluation du susdit morceau de terrain

Mr. William Janigan,  
nommé arbitre.

Lundi, le 11 Mai 1874.

terrain; le tout en conformité aux dispositions de la 20<sup>e</sup> V.ict., chap. 129, Sec. 58 & 59. —

Adoptées.

Rapport N<sup>o</sup> 1 de l'Inspecteur  
de Ville

A Son Honneur le Maire  
Et à Messieurs les Conseillers

Feu à l'Evêché.

Le soussigné Inspecteur de Ville a l'honneur de faire rapport que le 4 du courant il y a eu un feu à l'Evêché, qui a été causé par la pipe et a consumé un hangar et écurie.

La compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1 est arrivée la première au complet, la Compagnie N<sup>o</sup> 3 était la seconde au complet et la compagnie N<sup>o</sup> 2, la troisième aussi au complet.

La première barrique d'eau a été fournie par Ant<sup>me</sup> Pellerin, la seconde par Damase Thibault et la troisième par Paul Boievert.

Voiture des sapeurs

J'informe de plus le Conseil que si la voiture des sapeurs retourne au feu sans qu'une compagnie soit organisée, la dite voiture reviendra sans aucun instrument, car ils ont été brisés et endommagés pour au moins quinze piastres lors de ce dernier incendie; je ferai remarquer de plus que si les instruments des sapeurs étaient bien utilisés en temps de feu, la dépense d'eau serait beaucoup moindre et de même coûterait moins cher à la Corporation.

Respectueusement soumis.

Trois Rivières, 8 Mai 1874.

(Signé)

Ovide Rocheleau

Surintendant du Feu.

Rapport N<sup>o</sup> 2 de l'Inspecteur  
de Ville

A Son Honneur le Maire  
Et à Messieurs les Conseillers

Feu au Collège

Le soussigné Inspecteur de Ville a l'honneur de faire rapport que le 8 du courant il y a eu un commencement d'incendie à la ferme du Collège, l'origine du feu est inconnue.

La compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 est arrivée la première avec 12 hommes, la compagnie N<sup>o</sup> 2 est arrivée la  
seconde

436

Lundi, le 11 Mai 1844.

recoyde avec 8 hommes.

La première et la deuxième barriques d'eau ont été fournies par Sévère Duval, la troisième par Ant<sup>me</sup> Pellerin.

Maison des Héritiers Dupien.

Votre Inspecteur informe de plus le Conseil que la maison des Héritiers Dupien située au coin des rues St. Olivier et Volontaire est dangereuse pour les passants, vu, qu'elle penche dans la rue St. Olivier.

Trois Rivières, 11 Mai 1844. Respectueusement Soumis,

Ovide Rocheleau  
Surintendant du Feu.

4<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup> Turcotte,  
Secondé par M<sup>r</sup> Brunelle,

Que le règlement intitulé: Chapitre XXXV, Règlement pour amender le Chapitre neuf des règlements de ce Conseil, passé le vingt septième jour de Juin mil huit cent soixante dix et intitulé: "Règlement concernant le Département du Feu," soit maintenant lu, passé et adopté.

Adopté.

Le règlement ci devant lu, passé et adopté, a pour:

Chapitre XXXV.

Règlement pour amender le Chapitre neuf des règlements de ce Conseil, passé le vingt septième jour de Juin mil huit cent soixante dix et intitulé: "Règlement concernant le Département du Feu."

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, comme suit, savoir:—

Sec. 1. Les dispositions des vingt septième, vingt huitième, vingt neuvième, trentième et trente et unième sections du Chapitre neuf des règlements de ce Conseil, par le présent amendé, s'appliqueront à l'avenir, à tous les terrains situés au nord ouest de la rue Royale, entre les rues des Forges et Niverville, et distants de la dite rue Royale, d'au moins cent cinquante pieds.

Sec. II. Les maisons ou autres bâtieses qui, aux termes de la vingt septième section du dit règlement, par le présent amendé, peuvent être lambrissées en brique, le seront aussi.

Règlement pour amender le règlement du Feu.

Lundi, le 11 Mai 1874.

Et immédiatement après que la couverture ou les ouvertures de telles maisons ou bâtisses auront été faites ou posées, et toute personne qui négligera de se conformer aux dispositions de cette présente section, sera passible des pénalités et des amendes imposées pour infraction aux dispositions du règlement par le présent amendé.

Sec. III. Toutes les autres dispositions du règlement et des amendements au règlement par le présent amendé, sont maintenues et continueront à être en force comme si le dit règlement n'avait pas été amendé.

Sec. IV. Toutes dispositions du chapitre vingt-cinq des règlements de ce Conseil, passé le onze Mars mil huit cent soixante et douze, et intitulé "Règlement pour amender le règlement intitulé Chapitre I. Règlement concernant les Règlements susceptibles de s'appliquer au présent règlement ainsi qu'au chapitre neuf, vingt, vingt et un, vingt deux, vingt trois et trente deux des règlements de ce Conseil, seront considérées et interprétées comme s'y appliquant et comme en faisant partie.

Sec. V. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Proposé par M<sup>r</sup> Dumoulin

Secondé par M<sup>r</sup> Turcotte

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, un billet payable en trois mois du 8 du courant, à l'ordre de M<sup>r</sup> Charles Eugé, pour quatre cents piastres, en renouvellement d'un autre billet de sept cents piastres qui est devenu dû le même jour.

Adopté.

Proposé par M<sup>r</sup> Shortis,

Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille,

Que les certificats de Messrs. O. Hélinast & J. A. Pédard, pour obtenir des licences de marchands de liqueurs soient examinées et que les dits certificats soient confirmés.

Adopté.

Proposé

5<sup>e</sup> motion.  
Billet de \$400.

6<sup>e</sup> motion  
Certificats pour licences  
de Marchands de liqueurs

Lundi, le 11<sup>e</sup> Mai 1874.

7<sup>e</sup> motion  
lieux d'aisance sur le  
Marché-aux-Derrières

Proposé par M<sup>r</sup>. Brunelle,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Cooke,

Que des soumissions soient demandées pour  
la construction d'une maison d'aisances sur la place  
du marché-aux-derrières, suivant les plans qui seront  
déposés au bureau du secrétaire Trésorier; lesquelles  
soumissions devront être ouvertes le dimanche prochain.  
Adoptée.

8<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Dumoulin,

Que la requête de M<sup>r</sup>. J. V. Bureau et autres  
soit reçue et lue.  
Adoptée.

Requête du Club Drama-  
tique.

Requête du Club Dramatique des Trois-Rivières, demandant  
au Conseil d'acheter leur décors.

Référée au Comité Général.  
Le Conseil ajourne ensuite à lundi prochain le dix huit  
du courant à sept heures et demi du soir.

Ajournement.

J. E. Normand  
Maire

M. J. P. P.  
Sec. Trés.

Séance du 18 Mai 1874.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de  
la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite  
Cité, lundi, le dix-huitième jour de Mai mil huit cent soixante  
et quatorze, à sept heures et demi du soir en la manière, et  
suivant les formalités prescrites par la loi, étaient pré-  
sents:

Monsieur le Maire J. E. Normand, Caïer  
Et Messieurs les Conseillers Bellefeuille,  
Brunelle,  
Cooke,  
Dumoulin.

Rapport de l'Inspecteur  
de Ville.

Monsieur le Maire  
Et Messieurs les Conseillers

Le sousigné Inspecteur de Ville a l'hon-  
neur de faire rapport que le 12 du courant il y a eu un feu  
chez Lacroix & Frère et autres qui a consumé plusieurs  
hangars et écuries etc., l'origine du feu est inconnue.

Feu chez Lacroix & Frère  
et autres.

Lea

Lundi, le 18 Mai 1844.

Les Compagnie du Feu N<sup>os</sup> 1 et 3 réclament la première prime et la Compagnie N<sup>o</sup> 2 réclame la seconde. Les trois Compagnies étaient au complet.

La première et la troisième barriques d'eau ont été fournies par Sévère Duval, la deuxième est réclamée par Ant<sup>ne</sup> Pellerin et Henri Deslaurier.

Feu chez H. Desaulniers,  
Ect. -

Le 13 du courant il y a eu un autre feu chez A. L. Desaulniers, Ect., qui a consumé un hangar en bois, l'origine du feu est inconnue.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1 est arrivée la première au complet, la Compagnie N<sup>o</sup> 3 était la seconde au complet et la Compagnie N<sup>o</sup> 2 la troisième aussi au complet. La première barrique d'eau est réclamée par Ant<sup>ne</sup> Pellerin et Henri Deslaurier, la seconde par Sévère Duval et la troisième par Wilbrod Quirson, Augustin Cauthier et Damarce Thibault.

Trois Rivières, 18 Mai 1844.

Respectueusement soumis.

(Signé)

Ovide Rocheleau

Surintendant du Feu.

Référé au Comité du Feu.

Lettre de E. C. Taché, Ect.  
Département des Terres de  
la Couronne

Prolongement de la rue  
Trenaman.

Lettre de J. B. Hould, Ect.

1<sup>re</sup> motion  
Certificat pour licence de  
Marchand de liqueurs.

Lue une lettre de E. C. Taché, Ect., Assistant Commissaire des Terres de la Couronne, informant le Conseil, que le Gouvernement fait un octroi gratuit à la Corporation, du terrain nécessaire pour prolonger la rue Trenaman jusqu'à la rue Lejeune. —

Lue une lettre de J. B. Hould, Ect., demandant que des ouvrages et réparations, soient faites dans la rue St<sup>e</sup> Roch, au nom des propriétaires de la dite rue.

Proposé par M<sup>rs</sup> Brunelle

Secondé par M<sup>rs</sup> Dumoulin

Que la demande de certificat de M<sup>rs</sup> Benjamin Braig pour obtenir une licence de marchand de liqueurs soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

Lettre de M<sup>rs</sup> J. A. Burke.

Lue une lettre de M<sup>rs</sup> J. A. Burke informant le Conseil qu'il a intention d'établir une manufacture d'allumettes à Trois Rivières pour laquelle, il demande d'être exempt de payer les taxes municipales durant l'espace de dix ans.

Référé au Comité Général.

Lundi, le 18 Mai 1874.

Lettre de A. B. Gressé, Cit.

Lire une lettre de A. B. Gressé, Cit., informant le Conseil que M. Alex<sup>e</sup> Trudel désire poursuivre la Corporation pour la somme de \$150<sup>00</sup>.

2<sup>e</sup> motion.

Référée au Comité Général.  
Proposé par M. Bellefeuille,  
Secondé par M. Cooke.

Que les requêtes de M. M. Félix Décoteau et Olivier Lord et autres soient reçues et lues.

Requête de M. Félix Décoteau

Requête de M. Félix Décoteau offrant de louer les petites halles sur la place du marché aux denrées pour trois ou cinq ans à commencer du premier Mai prochain.

Requête de Messrs. Oliv. Lord & autres

Requête de M. Olivier Lord et autres demandant que le tarif actuel des charretiers soit élevé.

Adjournement.

Référée au Comité Général.  
Le Conseil ajourne ensuite à lundi prochain le 25 du courant à sept heures et demi du soir.

J. E. NORMAN  
Maire.  
L. Mignot  
Sec. Trés.

25 Mai 1874.

Lundi, le 25 Mai 1874, ayant été fixé par une proclamation de Son Excellence le Gouverneur-Général, comme jour de fête publique, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté la Reine, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil-de-Ville.

L. Mignot  
Sec. Trés.

Convocation d'une assemblée du Conseil

Trois-Rivières, 26 Mai 1874.

M. le Secrétaire-Trésorier du Conseil de la Cité des Trois-Rivières }  
Je convoque une assemblée régulière du Conseil-de-Ville, ce soir, à 7<sup>h</sup> heures.

Signé, James Shortis,  
Pro-Maire.

Séance du 26 Mai 1874.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité



Mardi, le 26 Mai 1844

Cité, mardi, le vingt-sixième jour de Mai mil huit cent soixante-et-quatorze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: Monsieur le Pro-Maire, James Shortis,

Et Messieurs les Conseillers Bellefeuille,  
Brunelle,  
Cooke,  
Dumoulin.

\* voir plus bas

Proposé par Mr. Brunelle,

Secondé par Mr. Dumoulin,

Que la soumission de M. Adolphe Duval offrant de construire des lieux d'aisance, sur la place du marché-aux-denrées, pour la somme de cent soixante-et-dix piastres, étant la plus basse, soit acceptée et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à passer un acte à cet effet, sous seing-privé, avec le dit Adolphe Duval.

Adoptée.

1<sup>re</sup> motion.  
Soumission de M.  
Adolphe Duval pour  
lieux d'aisance sur le  
marché acceptée.

\* Les soumissions suivantes pour la construction de lieux d'aisance sur le marché sont reçues et lues, savoir:

Mr. Antoine Marineau \$180.00

Mr. Adolphe Duval 170.00

Proposé par Mr. Bellefeuille,

Secondé par Mr. Cooke,

Que ce Conseil confirme la signature par Son Honneur le Maire, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, d'un billet payable à l'ordre de St. M. Pabiet, & Co., à trois mois du vingt du courant, pour cinq cents piastres en renouvellement d'un autre billet pour mille piastres qui est devenu dû le même jour.

Adoptée.

\* Soumissions pour  
lieux d'aisance.

2<sup>e</sup> motion.  
Billet pour \$500

Proposé par Mr. Dumoulin,

Secondé par Mr. Brunelle,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de cette Cité un billet payable à l'ordre de James Shortis, & Co., en deux mois de cette date, pour mille piastres, en renouvellement d'un autre billet pour quinze cents piastres, qui sera dû demain.

Adoptée.

Proposé

3<sup>e</sup> motion.

Billet pour \$1000

Mardi, le 26 Mai 1874.

4<sup>e</sup> motion.

Ventes des revenus des marchés et des étaux des bouchers.

Proposé par Mr. Cooke,  
Secondé par Mr. Bellefeuille.

Que les revenus provenant des taxes journalières et des droits de pesée sur les marchés aux denrées et au foin, ainsi que les logera des étaux des bouchers dans la grande halle du marché aux denrées, soient vendus par encan public, en la manière et aux conditions et prix ordinaires, samedi, le vingtième jour de Juin prochain, à dix heures de l'avant midi, pour une année à dater du premier de Juillet prochain.

Adopted.

Lettre de M. Ed. Normand concernant la fermeture des ponts St. Maurice.

Lû une lettre de Edouard Normand, Ecuier, informant le Conseil que, conformément à l'ordre qu'il en avait reçu du Gouvernement de cette Province, en date du 13 du courant, les ponts sur la rivière St. Maurice, dans les limites de cette cité, ont été fermés le 25 du courant; et que, depuis cette date, il se considère comme déchargé de la responsabilité des accidents qui pourraient survenir par suite du mauvais état des dits ponts.

5<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Brunelle,  
Secondé par Mr. Cooke,

Que les requêtes de Messrs. L. A. Camirand et autres et Napoléon Guillemette et autres soient reçues et lues.

Requête de Messrs. L. A. Camirand et autres demandant le prolongement de la rue St. Charles et l'élargissement de la rue Hertel.

Requête de Messrs. L. A. Camirand et autres demandant que la rue St. Charles soit prolongée jusqu'à la rue des Pins et que la rue Hertel soit élargie.

Référé au Comité des Chemins

Requête de Messrs. Nap. Guillemette et autres

Requête de Messrs. Nap. Guillemette et autres demandant qu'il soit placé un réverbère et une traverse au coin des rues St. François Xavier et St. Séverin

Référé au Comité des Chemins.

Ajournement.

Et le Conseil s'ajourne à lundi, le premier de Juin prochain, à sept heures et demi du soir.

James Fortin  
Pro-Maire.

J. G. Migon  
Sec. Trés.

Convocation d'une assemblée spéciale du Conseil.

Au Secrétaire = Trésorier du Conseil de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de Ville pour prendre

Samedi, le 30 Mai 1874.

prendre en considération les moyens d'établir une traversée avec un bateau-à-vapeur entre cette cité et le Cap de la Madeleine, aujourd'hui, à quatre heures, P. M.

Trois-Rivières, 30 Mai 1874.

(Signé)

J. C. Normand,

Maire.

Séance spéciale du 30 Mai  
1874.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue, samedi, le trentième jour de Mai mil huit cent soixante-et-quatorze, à quatre heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

Son Honneur le Maire, J. C. Normand, Cuiet.

Et Messieurs les Conseillers Brunelle,

Cooke,

De Viverville,

Dumoulin,

Shortie,

Turcotte.

1<sup>re</sup> motion.

Traversée à l'ancien pas-  
sage.

Proposé par Mr. Shortie,

Seconde par Mr. de Viverville.

And resolved that this Corporation do make an immediate agreement with Jos. Page or any other person who can give the necessary security for the purpose of keeping a proper ferry between the place known as the "ancien passage" and this city—also with Capt. Bourgeois for the same purpose of keeping a ferry between this city and the point of the Cap Magdeleine.

Proposé par Mr. Turcotte,

Seconde par Mr. Brunelle,

Que la considération de la motion de Mr. Shortie soit renvoyée à lundi prochain, à dix heures du matin, afin de mieux prendre en considération la question de la traversée du St. Maurice.

Adopté.

Clôture

Et la séance est levée.

J. C. Normand  
Maire.

J. P. Giguère  
Secrétaire.

Séance du 1<sup>er</sup> juin 1874.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite cité, lundi,

Lundi, le 1<sup>er</sup> Juin 1874.

Lundi, le premier jour de Juin mil huit cent soixante et quatorze, à dix heures du matin, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire, J. E. Normand, Ecuyer,

Et Messieurs les Conseillers: F. W. Bellefeuille,

L. Brunelle,

A. M. Cooke,

Che. Dumoulin,

J. R. de Riverville,

James Shortie,

Arthur Surocotte.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M. Brunelle,

Secondé par M. Cooke,

Que la requête de Messrs. Napoléon Dagneau et autres soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de M. Napoléon Dagneau et autres.

Requête de Messrs. Napoléon Dagneau et autres demandant qu'une traverse soit établie de suite, sur le St. Maurice, à l'ancien passage, et qu'une autre traverse soit aussi établie, si cela est possible, entre cette cité et la pointe du Cap de la Madeleine.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Shortie,

Secondé par M. Bellefeuille,

Que ce Conseil se forme en Comité Général.

Adoptée.

Comité Général concernant l'établissement de traverses sur le St. Maurice.

Le Conseil s'étant alors formé en Comité Général, sous la présidence de M. le Conseiller Shortie, a pris en considération la requête de Messrs. Napoléon Dagneau et autres, ainsi que les applications et communications de Messrs. R. G. Lajoie, Théophile Marchand et Olivier Doctales concernant l'établissement d'une ou de plusieurs traverses entre cette cité et la paroisse du Cap de la Madeleine.

Le Comité rapporte progrès, et Son Honneur le Maire étant au fauteuil, il a été: -

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Shortie,

Secondé par M. de Riverville,

Que la motion proposée et secondée par eux et étant la motion N<sup>o</sup> 1 des procès de l'assemblée spéciale de ce Conseil, tenue le 30 Mai écoulé, soit adoptée, et la dite motion ayant été mise aux voix, a été adoptée unanimement.

Ajournement.

Et le Conseil s'ajourne à Mercredi prochain, le 3 Juin, à 7<sup>h</sup> heures du soir.

J. E. Normand Sec. Gre.

J. E. Normand Maire

Vendredi, le 5 juin 1874.

Séance du 5 juin 1874. A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, vendredi, le cinquième jour de juin mil huit cent soixante-et-quatorze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: —

Son Honneur le Maire, J. E. Normand, Cuyet,

Et Messieurs les Conseillers: A. Baptist.

J. W. Bellefeuille,

L. Brunelle,

A. M. Cooke,

James Shortt,

Arthur Turcotte.

Rapport d'un comité général: —

Sur lettre de J. A. Burke,

" requête de P. Dioteau.

Rapport.

Le comité général de votre Conseil auquel différentes requêtes et lettres avaient été référées, à l'honneur de faire rapport: —

1<sup>o</sup>. Que la demande de J. A. Burke pour exemption du paiement des taxes pendant dix ans, sur une manufacture d'allumettes qu'il se propose d'établir en cette cité, devrait être rejetée;

2<sup>o</sup>. Qu'il ne soit pas fait de réponse, quant à présent, à la requête de M. Félix Dioteau, demandant à louer pour plusieurs années une partie de la petite halle du marché.

Respectueusement soumise,

Trois Rivières, 26 Mai 1874.

(Signé)

Arthur Turcotte,

Alex<sup>e</sup> Baptist.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par Mr. Turcotte,

Secondé par Mr. Brunelle.

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité du Feu.

sur rapport de l'Inspecteur de Ville

Rapport.

Le Comité du Feu auquel avait été référé le rapport de l'Inspecteur de Ville, en date du 18 du courant, a l'honneur de recommander que vu l'impossibilité de constater quelle compagnie ou quel charretier a droit à la première prime au feu du 12<sup>e</sup> du courant, que la première prime au feu du 12 devrait être payée à chacune des compagnies Nos 1 et 3; et que la prime pour la deuxième barrigue d'eau devrait également être payée à Ant. Pellerin et Henri Deslaurier; qu'au feu du 13 du courant, la prime pour la première barrigue d'eau devrait être payée à Antoine Pellerin et Henri Deslaurier et la

troisième

et du 13

# Vendredi, le 5 juin 1874.

troisième à chacune des personnes suivantes, savoir: Wilbrod Buisson, Hugh Gauthier et Damase Phibeau.

Un sucoir devrait être fourni à la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 2; une quatrième roue devrait être ajoutée et certaines autres améliorations faites à la pompe de cette Compagnie -

Le tout est respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 26 Mai 1874.

(Signé)

Alex<sup>e</sup>. Baptiste, Prest.  
F. N. Bellefeuille.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Cooke,  
Secondé par M. Brunelle.

Que le rapport du Comité du Feu soit adopté et que le dit Comité soit autorisé à faire les dépenses nécessaires pour réparations à la pompe N<sup>o</sup> 2.  
Adoptée.

Comité des Finances.  
Rapport.

Rapport.

Vendredi, 5 juin 1874.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants: -

M <sup>r</sup> l'Inspecteur	Pair Liste	\$	23 16
" do.	"		33 07 1/2
" Aimé Duval & autres	Charroyage d'eau		23 55
" Henri Deslaurier " "	" "		14 95
" Alex. Richard " "	" "		35 55
" Jotique Désaulniers	Ouvrage		1 " "
" S <sup>r</sup> s. Duval et autres	Charroyage d'eau		9 80
" Geo. Harie	" "		45
" Fab. Féron	Arrestation		2 25
" do	"		1 50
" Eli Flageole	2 échelles		1 25
" Norb. Gingras	Crées publiques		5 " "
" O. Rocheleau	Vente de lots dans la Commune		5 " "
" D <sup>m</sup> Vallières de S <sup>t</sup> . Réal	Intérêt sur billets		130 " "
" Norb. Gingras	Crée publique		50
" James M <sup>r</sup> . Dougall	Billet Payable		450 " "
" la C <sup>o</sup> d'Ass. Royale Canad.	Prime		96 " "
" Paul Harose	Parre Champlain		2 " "
" Joseph Lemerise	Ouvrage à un feu		1 " "
" J. B. Gaillouy	" " " "		3 " "
	Reporté	\$	839 03 1/2

Vendredi, le 5 juin 1874

		Report	
			839 03 $\frac{1}{2}$
A Messrs. Park	Intérêt sur obligation		263 04
" C. C. Park	" " "		28 " "
A Remi Dufresne	Charroiyage d'eau		4 80
" Phil. Thivierge	Ouvrage		1 " "
" Chas. Lee	Garde à un feu		1 " "
Au Secrétaire-Tresorier	Billet Payable		1000 " "
" do	Intérêt sur un billet		10 67
A Joseph Lambert	Arrestation		1 50
" Ed. Badaucamp	Intérêt sur 2 billets		26 " "
Au Secrétaire-Tresorier	1 télégramme		" 86
A la C <sup>ie</sup> d'Ass. Impériale	Prime d'assurance		80 " "
Au Sec. Trés.	" "		9 " "
" Griffard de la Paix	Timbres		3 60
" do	"		3 60
A Fabien Férou	Arrestation		1 50
" Paul Larose	Carri Champlain		4 " "
" la Comp <sup>ie</sup> d'Acqueduc	Argent prêté		45 " "
" l'Inspecteur	Paie d'été		8 50
" do	"		30 50
" do	"		4 95
" M. Décoteau	Salair		20 " "
Aux Officiers du Conseil	"		174 " "
A J. P. Buisson & autres	Charroiyage d'eau, etc.		3 50
" Dav. Raymond & autres	" " "		18 45
" A. Chamberland & autres	" " "		19 50
" Sév. Duval	" " "		3 " "
" Ant. Pellerin	" " "		1 50
" Henri Deslauriers	" " "		3 50
" Albert Cadoret	Ouvrage pour les sapeurs		5 30
" J. Bellefeuille	Liquor aux sapeurs		2 45
Au Secrétaire-Tresorier	Billet Payable		1500 " "
" do	Intérêt sur un billet		14 02
A Sévère Duval	Carri Champlain		2 " "
" Norb. Gingras	Prise publique		" 50
" Desbarats & C <sup>ie</sup>	Impression des Délibérations		160 " "
" l'Inspecteur	Paie d'été		5 " "
" Remi Dufresne	Animaux enterrés		4 " "
Au Secrétaire-Tresorier	1 télégramme		" 86
	Report		4340 43 $\frac{1}{2}$

Vendredi, le 5 juin 1874.

		Report \$	4340	43½
A. C. du Feu N.º 1 et autres	Primes & Charroij. d'eau		12	50
Au Greffier de la Paix	Timbres		3	60
A. Celestin Ferrou	Arrestation		3	25
" Oct. Camirand	Ouvrage		4	50
" Remi Dupresne	"		2	50
" do	Charroijage		2	70
" do	"		1	50
Au Secrétaire-Tresorier	Billet Payable		172	"
A. Joseph Duval	Charroijage		2	80
" Thomas Bournival	Idem		12	50
" Narcisse Martin et autres	Charroijage d'eau, etc.		14	70
" Emmanuel Monnier	Salair		62	50
" Mr. Gelinas & Cie	Liquour aux pompiers		1	"
" do	" " "		1	93
" L. Brunelle frere	" " "		4	55
" J. B. Trottier	" " "		2	"
" Compagnie du Feu N.º 2	Prime		3	"
" do " 3	"		3	"
" Remi Dupresne	Charroijage d'eau		3	60
" Sivere Duval	" "		3	60
" Paul Borsvert	"		"	20
" W. B. Buisson	Transport d'une pompe		"	50
" J. & M. Godin	Garde à un feu		1	50
" Narc. Martin	Charroijage		"	25
" Paul Larose	Ouvrage		6	"
" St. Deslauriers et autres	Charroijage d'eau, etc.		17	35
" Augt. Gauthier	" "		2	"
			\$ 4691	36½

Respectueusement soumis,  
 (Signé) James Shortie,  
 " Alex. Baptiet,  
 " Arthur Turcotte.

3<sup>e</sup> motion.

Propose par M. Brunelle,  
 Secondé par M. Cooke,  
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
 Adoptée.

Rapport du Comité  
 des Chemins.

Rapport.  
 Le Comité des Chemins auquel la requête de Messrs. Napoléon  
 Guillemette



Vendredi, le 5 juin 1874.

Sur requête de St. Guillemette et autres  
 et autres  
 Prolongement de la rue St. Ch.  
 Guillemette et autres avait été référée, demandant qu'il soit placé un reverbère et une traverse au coin des rues St. Séverin et St. François Xavier, a l'honneur de faire rapport qu'il recommande que les conclusions de cette requête soient accordées; aussi qu'une traverse soit placée au coin des rues des Champs et St. Thomas.

Votre Comité recommande de plus que les travaux nécessaires pour le prolongement de la rue St. Charles soient continués sans délai et que pour cette fin, M. le Conseiller Baptist soit adjoint au comité des Chemins.

Le tout est respectueusement soumis,

5 juin 1874.

(Signé)

A. M. Cooke,

James Shortis.

4<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Baptist,

Secondé par M. Brunelle,

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.

Adopté.

Rapport du Comité Spécial pour vente de terrain, aux Commissaires d'École. —  
 Le Comité Spécial qui, par une résolution passée le 15 Avril dernier, avait été chargé de s'entendre avec Messieurs les Commissaires d'École sur l'étendue et la valeur du terrain dans le Carre Victoria, sur lequel les dits Commissaires d'École ont construit une maison d'école, a l'honneur de faire rapport qu'il s'est rencontré avec les dits Commissaires d'École, et il suggère qu'il devrait être vendu aux dits Commissaires une étendue de terrain de deux cent trente pieds de front sur la rue Royale et de cent pieds de profondeur, égale à quatre des emplacements que votre Conseil a fait vendre récemment dans le voisinage immédiat de ce terrain. La valeur du terrain à vendre aux dits Commissaires d'École étant de deux cent trente-deux piastres et demi, calculée sur le prix de vente des emplacements voisins, avec en sus une rente annuelle constituée de seize piastres.

Le tout est, néanmoins, respectueusement soumis.

Trois Rivières, 5 juin 1874.

(Signé)

James Shortis

H. W. Bellefeuille,

Alex. Baptist.

5<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Baptist,

Secondé par M. Turcotte,

Que le rapport du Comité Spécial concernant un terrain à vendre, sur la rue Royale, aux Commissaires d'École, soit adopté

Vendredi, le 5 juin 1874.

adopté; et que M. le Pro-Maire soit autorisé à passer un acte à cet effet avec le président des dits Commissaires d'Écol.

Adoptée.

Rapport de l'Inspecteur de Ville. Feu chez M. Anth Duchesne

Rapport.

Le soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport que le 19 du courant, le feu s'est déclaré dans un hangar appartenant à Mr. Antoine Duchesne, sur la rue Notre-Dame, et a détruit cette bâtisse, ainsi qu'une bâtisse servant anciennement de moulin à l'huile et une maison en bois; la cause de cet incendie est inconnue.

La Compagnie du Feu N.º 3 est arrivée la première, la Compagnie N.º 2 était la seconde et la Compagnie N.º 1 était la troisième. Toutes ces compagnies étaient au complet. Onizime Poulin a fourni la première barrique d'eau, Sévère Duval la deuxième et Wilbrod Ruissou la troisième.

Respectueusement soumis,

Trois-Rivières, 26 Mai 1874.

(Signé)

Ovide Rocheleau.

Inspecteur-du-Feu

6<sup>e</sup> motion. Nomination du président des élections.

Proposé par M. Brunelle,

Secondé par M. Bellefeuille,

Résolu que M. le Conseiller Turcotte soit nommé président de l'élection du maire et des conseillers qui doit avoir lieu le sixième jour de juillet prochain.

Adoptée.

Lettre de D. G. LaBarre, Ect.

Lit une lettre de D. G. LaBarre, Ect., représentant qu'il serait avantageux d'établir un nouvel enclos public à l'extrémité ouest de la rue Notre-Dame, près de la ligne de la Banlieue.

Référé au Comité de la Commune.

Lettre des Capitaines de Pompiers.

Lit une lettre de Messrs. O. C. L'Heureux, Capitaine des Sapeurs, et James Baster, Capt. de la Compagnie du Feu N.º 1, demandant que chaque compagnie du feu soit pourvue de deux Rabcocks.

Référé à un comité général.

4<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Cooke,

Secondé par M. Brunelle,

Que la requête de Messrs. W<sup>m</sup> M<sup>r</sup> Dougall et autres soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de Messrs. W<sup>m</sup> M<sup>r</sup> Dougall & autres.

Requête de M. M. W<sup>m</sup> M<sup>r</sup> Dougall et autres se plaignant de l'insuffisance

Vendredi, le 5 juin 1874.

Aqueduc.

fisance de l'aqueduc actuel et demandant qu'il soit adopté, sans retard, des mesures pour construire un aqueduc plus effectif.

Référé à un comité général du Conseil.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain, le 8 du courant, à 7½ heures du soir.

J. E. Normand  
Maire.

L. Mignou  
Sec. Trés.

Séance du 8 juin 1874.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hotel-de-Ville, de la dite Cité, lundi, le huitième jour de juin mil huit cent soixante-et-quatre, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

Son Honneur le Maire, J. E. Normand, Ecuier,

Et Messieurs les Conseillers Baptiste,

Bellefeuille,

Brunelle,

Coote,

Dumoulin,

Turcotte.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M. Bellefeuille,

Secondé par M. Coote,

Que la requête de J. N. Bureau, Ec., soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de J. N. Bureau, Ec.

Requête de J. N. Bureau, Ec., demandant qu'il lui soit permis de transporter une maison depuis le coin des rues Bonaventure et St-Joseph jusqu'à son terrain, sur la rue St-Joseph.

Référé à un comité général du Conseil.

Lettre de Joseph Pagi, concernant la traverse du Passage

Lettre de M. Joseph Pagi donnant avis qu'il discontinue de tenir la traverse du Passage, sur le St-Maurice.

Rapport

Rapport.

du Comité Général sur les

requêtes des pompiers et de

M. M. Wm McDougall, autres

Le Comité Général auquel avait été référé la requête des Capitaines des Compagnies du Feu N<sup>os</sup> 4, 5, 6, demandant que les Compagnies du Feu soient pourvues chacune de deux Babcocks, a l'honneur de faire rapport que votre Conseil ayant l'intention de se procurer prochainement une nouvelle pompe à incendie, il ne peut recommander pour le présent l'achat de ces Babcocks.

Votre

Lundi, le 8 juin 1874.

Votre Comité fait aussi rapport que la requête de Messrs. McDougall et autres, représentant évidemment l'opinion publique au sujet de la construction d'un nouvel aqueduc, des mesures devraient être prises de suite pour assurer, sans retard, la construction d'un aqueduc effectif en fer.

Respectueusement soumis

Trois Rivières, 8 juin 1874.

(Signé)

J. C. Normand,

Président,

( " )

Fr. Brunelle,

( " )

Alex<sup>e</sup>. Baptiste,

( " )

Arthur Turcotte,

( " )

Chs. Dumoulin,

( " )

F. H. Bellefeuille,

( " )

A. M. Cooke.

( " )

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Brunelle,

Secondé par M. Turcotte,

Que le rapport du Comité Général sur la requête des compagnies de pompiers et sur celle de Messrs. M<sup>rs</sup> McDougall et autres soit adopté.

Adoptée

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Lundi, le 8 juin 1874.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

A. Adolphe Marie	Charroirage d'eau	\$	1 " "
" Joseph Marie	" "		1 10
" St. M. Kelvie	Divers ouvrages		47 25
" N. Caron	" "		23 05
" Ser. Duval	292 balises		9 05
" Rémé Dupresne	Charroirage, etc.		2 20
Aux Greffier de la Paix	Timbres		4 " "
A. la C <sup>ie</sup> d'Aqueduc	Prêt d'argent		50 " "
" L'Inspecteur	Paie Liste		9 " "
" Bailey & frere	Liquent aux pompiers		3 90
" Alex <sup>e</sup> . Pelletier & autres	Charroirage d'eau, etc.		4 85
" J. B. Gaillouf et autres	Police secrète		139 " "
		\$	295 40

Respectueusement soumis,

(Signé)

James Shortis, Prêst

Alex<sup>e</sup> Baptist,

Arthur Turcotte.

Lundi, le 8 juin 1874.

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Bellefeuille,  
Secondé par M. Cooke,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adoptée.

Rapport du Comité de la  
Commune.

Rapport.

Le Comité de la Commune a l'honneur de faire rapport sur la lettre de D. G. LaBarre, C<sup>te</sup>, demandant qu'un enclos public soit établi sur la terre de F. N. Tapin, C<sup>te</sup>, à l'extrémité ouest de la rue Notre-Dame, qu'il recommande que cet enclos devrait être établi, pourvu que cela n'entraîne aucune dépense contre votre Conseil.

Respectueusement soumis,

8 juin 1874.

(Signé)

F. N. Bellefeuille,  
Charles Drumoulin,  
A. M. Cooke.

4<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Brunelle,  
Secondé par M. Cooke,

Que le rapport du Comité de la Commune soit adopté et que Louis Thatté soit le gardien de l'enclos public mentionné au dit rapport, conformément aux dispositions des règlements à cet effet.

Adoptée.

Rapport de l'Inspecteur  
de Ville.

Feu à la ferme du  
Collège

Rapport.

A Son Honneur le Maire  
Et à Messieurs les Conseillers.

Le soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport que le 8 huit de Mai dernier il y a eu un commencement d'incendie à la ferme du Collège, située rue des Champs, qui a causé peu de dommages, l'origine du feu est inconnue.

La compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 est arrivée la première avec 12 hommes & la compagnie N<sup>o</sup> 2 est arrivée la seconde avec huit hommes.

La première et la seconde barriques d'eau ont été fournies par Sévère Duval et la troisième par Antoine Pellerin.

Feu chez Olivier  
Bouchard.

Le 21 du même mois il y a eu un commencement d'incendie chez Olivier Bouchard rue

St

Lundi, le 8 Juin 1874.

St. Philippe; le feu a causé peu de dommages et l'origine en est inconnue.

La compagnie du Feu N° 3 est arrivée la première avec 20 hommes, la compagnie N° 1 est arrivée la seconde avec 23 hommes et la compagnie N° 2 est arrivée la troisième avec 12 hommes.

La première barrique d'eau a été fournie par Henri Deslaurier, la seconde par Sévère Duval et la troisième par Wilbrod Buisson.

Feu chez Michel baron.

Le 2 du courant il y a eu un feu chez M<sup>re</sup> Michel baron sur la rue Badaeaus, qui a causé des dommages assez considérables; l'origine du feu est inconnue.

Les compagnies du Feu N° 1 & 3 réclament la première prime et la compagnie des Sa-peurs la seconde et la compagnie N° 2 est arrivée la troisième; les quatre compagnies étaient au complet.

La première barrique d'eau a été fournie par Olivier Lord, la seconde par Henri Deslaurier et la troisième par Sévère Duval.

Trois-Rivieres 8 Juin 1874.

Respectueusement soumis  
(Signé) Ovide Rocheleau  
Surintendant du Feu.

5<sup>e</sup> motion  
Allocation pour le prolongement de la Rue Volontaire

Proposé par M. Cooke  
Sécondé par M. Turcotte

Que la somme de quarante piastres soit allouée au Comité des Chemins pour l'ouverture et le prolongement de la Rue Volontaire jusqu'à la Rue Le jeune

Adoptée

6<sup>e</sup> motion  
Protification à Joseph Pagés à ses cautions.

Proposé par M. Turcotte  
Sécondé par M. Brunelle

Que le Sec. Trésorier de la Corporation soit autorisé à écrire à M. Joseph Pagés à ses cautions, lui enjoignant de la part du Conseil d'avoir à continuer ses traverses régulières sur le St. Maurice suivant son marché avec la Corporation pendant

Vendredi, le 12 Juin 1874.

ajournement

pendant les 15 jours d'avis qu'il est obligé de donner avant de discontinuer

et adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à vendredi prochain le 12 du courant à 7 1/2 heures du soir.

J. E. Normand

Maire.

H. Mignou

Secr. G. E.

Séance du 12 Juin 1874

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, vendredi, le douzième jour de Juin mil huit cent soixante et quatorze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. E. Normand, Ecuyer

Et Messieurs les Conseillers,

Baptist

Bellefeuille

Brunelle

Coake

Dumoulin

1<sup>re</sup> motion

Proposé par M. Bellefeuille

Secondé par M. Coake,

Que la requête de M. Joseph Pagé soit reçue et lue et adoptée

Requête de J. Pagé

Requête de Joseph Pagé demandant que le droit exclusif de traverser sur la rivière St. Maurice lui soit continué et qu'un tarif soit établi par le Conseil pour la dite traversée.

Référé au Comité Général.

Rapport du Comité

Général sur la

requête de J. N. Bureau, Ecr.

A son Honneur le Maire

Et à Messieurs les Conseillers

Le Comité Général de votre Conseil auquel avait été référé la requête de J. N. Bureau Ecr, demandant qu'il lui soit permis de transporter une maison, depuis le coin des rues Bonaventure & St. Joseph jusqu'à un autre terrain sur la rue St. Joseph, à l'hon-

neur

Vendredi, le 12 juin 1874.

456

neur de faire rapport qu'il recommande que les conclusions de cette requête soient adoptées, aux conditions suivantes, savoir: que la dite maison devra être recouverte en métal ou autres matériaux à l'épreuve du feu et lambrissée en briques, tel que prescrit par les règlements de ce Conseil.

Respectueusement soumis

Trois-Rivières 12 juin 1874.

(Signé) F. C. Normand

( " ) J. B. Prévost

( " ) Alex. Baptist

( " ) Ls. Brunelle

( " ) A. M. Cooke

( " ) F. H. Bellefeuille

( " ) Charles Dumoulin

2<sup>e</sup> motion

Proposé par M. Brunelle

Secondé par M. Dumoulin

Que le rapport d'un comité général de ce Conseil sur la requête de J. P. Bureau, Cer. soit adopté

et adoptée.

Rapport du Secrétaire Trésorier  
État des appropriations

Le Secrétaire Trésorier met alors devant le Conseil un état des appropriations pour l'année courante, constatant les sommes dépensées ainsi que celles qui restent à dépenser, à venir au trente Mai dernier.

3<sup>e</sup> motion

Proposé par M. Dumoulin

Secondé par M. Baptist

Nomination de médecins vaccinateurs.

Que le Docteur Servais soit nommé pour vacciner les enfants de cette cité, demeurant dans les quartiers Notre-Dame et St<sup>e</sup> Ursule et dans cette partie du quartier St Louis située au Nord-Est de la rue des Forges; et que le Docteur Edouard Badaeu soit aussi nommé pour vacciner les enfants en la dite cité, demeurant dans le quartier St Philippe et dans cette partie du quartier St Louis située au Sud-Ouest de la dite

rue



Vendredi, le 12 Juin 1874

rue des Forges; le tout, tel que voulu par la 24<sup>e</sup> Vict. Chap. 24, pour prévenir les ravages de la petite vérole parmi les enfants de la dite Cité, et que la station du feu, sur la rue Notre-Dame, près l'Eglise Paroissiale, soit l'endroit où seront vaccinés les enfants des quartiers St. Anne et St. Louis, au nord. Est de la rue des Forges; le bureau du dit Docteur Gervais, sur la rue des Champs, l'endroit où seront vaccinés les enfants du quartier Notre-Dame; le bureau du dit Docteur Badaeau, sur la rue des Forges, l'endroit où seront vaccinés les enfants dans le quartier St. Louis, au Sud-Ouest, de la rue des Forges; et la station du feu du quartier St. Philippe l'endroit où seront vaccinés les enfants du dit quartier.

Est que d'ici à un mois les dits médecins fassent rapport à ce Conseil et produisent les certificats voulus par la loi du nombre d'enfants qu'ils auront vaccinés.

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion

Proposé par M. Bellefeuille

Secondé par M. Cooke

Certificat de Marchand de liqueurs

Que ce Conseil confirme le transport du certificat, et de la licence accordés, pour l'année courante, à William Boisvert pour tenir un magasin de vins et liqueurs, sur la rue Badaeau, au nom de M<sup>r</sup> Jacques Pault: la dite licence devant servir seulement pour son magasin situé sur la rue du Platon.

Adoptée.

5<sup>e</sup> motion

Proposé par M. Baptist

Secondé par M. Brunelle

Billet de \$ 800. à l'ordre du Secrétaire Trésorier.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, un billet payable en deux mois de cette date, à l'ordre du Secrétaire Trés.

Vendredi, le 12 juin 1874.

Tresorier de ce conseil pour huit cents piastres, afin de rembourser le dit Secrétaire. Tresorier de certaines sommes qu'il a avancées.  
Adoptée.

6<sup>e</sup> motion

Proposé par M. Brunelle  
Secondé par M. Dumoulin

Achat de terrains pour prolonger la rue St Charles.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à passer des actes avec Messieurs Edouard Cormand, John Schroeder, J. W. Ward et Ross, Ritchey & Co, pour l'achat des morceaux de terrain appartenant à ces Messieurs et nécessaires pour le prolongement de la rue St Charles, depuis la rue St Paul jusqu'à la rue des Pins, aux conditions qui avaient été arrêtées en 1872, entre ces messieurs ou leurs représentants alors et un comité de ce conseil.

Adoptée.

Ajournement

Le conseil s'ajourne ensuite à mardi prochain le 16 du courant, à 7 1/2 heures du soir.

J. B. Cormand  
Maire.

J. Dumoulin  
Sec. Gée.

Siéance du 16 juin 1874. A une assemblée régulière du conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, mardi, le seizième jour de juin mil huit cent soixante et quatorze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Pro-Maire James Shortis, Ecuier  
Et Messieurs les Conseillers  
Baptist  
Brunelle  
Coake  
Turcotte.

1<sup>ère</sup> motion

Proposé par M. Brunelle  
Secondé par M. Coake.

Que

Mardi, le 16 juin 1874.

Que les requêtes des officiers de la Compagnie du Feu N° 3 et de Messrs Fortin et Chagnon soient recues et lues

et adoptée.

Requête des Officiers de la Compagnie du Feu N° 3

Requête des Officiers de la Compagnie du Feu N° 3 demandant, que la Corporation de cette cité leur achète une nouvelle pompe.

Référée au Comité Général.

Requête de Messrs. F. Fortin et W. Chagnon

Requête de Messrs. Thomas Fortin et W. Chagnon demandant, qu'il leur soit permis d'établir une traverse sur le St Maurice à l'endroit appelé l' "Ancien Passage".

Référée au Comité Général.

Rapport du Comité des Finances

Rapport.

Mardi, le 16 juin 1874.

Le Comité des Finances à l'honneur de faire rapport, qu'il recommande le paiement, des comptes suivants :

à l'Inspecteur	Paie Liste	\$	21	35½
" do	"		24	74½
" Désiré Padeboncoeur	Ouvrage		10	"
" Sévère Duval	Charroiyage d'eau		1	"
" Compagnie du Feu N° 2	Prime		3	"
" Olivier Lord	Charroiyage d'eau		2	"
" Joseph Marchaterre	"		1	"
" Edouard Dupont	Chaussures pour les Sapeurs		67	"
" Adolphe Duval	Ouvrage		2	25
" Damase Déchaine	"		1	87
" Penny Wilson & Co	annonces		20	50
" Sévère Loranger	4 balises		"	13
" Téléphore Buisson	Ouvrage et charroiyage		3	87½
" Robert Singras	criée publique		"	50
" D <sup>cs</sup> Moenéchier	6 mois d'intérêt		80	"
" Honoré Larivière	Ouvrage		2	50
" Jean Janvier	"		1	50
" l'Inspecteur	Paie Liste		4	92½
" do	"		11	50
" do	"		14	87½
	à reporter	\$	274	52½

Mardi, le 16 juin 1874.

460

	Montant reporté	274	52½
M. A. Bourgeois, Sec	Rue Tremaman	8	..
.. Sévère Duval et autres	Charoyage d'eau etc.	7	60
.. D <sup>lle</sup> Marguerite Beaulieu	19 Kepis	15	20
.. la compagnie du Feu N <sup>o</sup> 1	Reapraichissements	12	..
.. Fabien Féron	arrestation	1	50
.. Joseph Parent	Police au théâtre	2	..
.. do	" " "	1	..
.. Paul Larose	Ouvrage	9	50
.. Normand & Gérin	Papeterie et impression	12	30
.. D <sup>me</sup> Oliv. Trudel	6 mois d'intérêt	20	..
.. P. L. Craig	acte notarié	1	..
.. G. Warnecke	Ouvrage	"	70
		480	32½

Respectueusement soumis  
 ( Signé ) James Shortis  
 ( " ) Arthur Turcotte  
 ( " ) Alex. Baptiste.

2<sup>e</sup> motion

Proposé par M. Cooke

Secondé par M. Brunelle

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté  
 Adoptée.

Rapport

Rapport

de l'Inspecteur de Ville

et son Honneur le Maire

Et à Messieurs les Conseillers

Feu chez John Royan

Le soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport que le 14. du courant, un commencement d'incendie à la maison de M. John Royan, sur la rue Notre-Dame, probablement causé par une cheminée a eu lieu - Ce feu a été éteint avant d'avoir causé aucun dommage considérable.

La compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 s'est rendue la première sur les lieux avec 22 hommes; la compagnie N<sup>o</sup> 1 était la seconde avec 16 hommes; la compagnie N<sup>o</sup> 4 est arrivée la troisième avec 12 hommes.

La première barrique d'eau a été fournie par Sévère Duval, la deuxième par Henri

Des.

Mardi, le 16 juin 1874.

Desloiers et la troisième par Antoine Pellerin  
 Respectueusement soumis  
 Hôtel de Ville 16 juin 1874  
 (Signé) Ovide Rocheleau  
 Surintendant du Feu.

3<sup>e</sup> motion  
 Certificats pour maisons  
 de pension.

Proposé par M. Cooke  
 Secondé par M. Brunelle

Que les certificats de M. M. Antoine Des-  
 saubniers et Eugène Turcotte pour tenir des maisons  
 de pension soient reçus et examinés et que les  
 dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

Ajournement

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain,  
 le 22 du courant, à sept heures et demi du soir.

H. P. Mignon Sec. Greffier

J. M. Thibault  
 Pro-Maire

Séance du 22 juin 1874

A une assemblée régulière du Conseil de la Cor-  
 poration de la cité des Trois-Rivières, tenue en l'  
 hôtel de Ville de la dite cité, lundi, le vingt  
 deuxième jour de juin mil huit cent soixante  
 et quatorze, à sept heures et demi du soir en  
 la manière et suivant les formalités prescrites  
 par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, F. C. Normand, Secier  
 Et Messieurs les Conseillers Bellefeuille  
 Brunelle  
 Cooke  
 Dumoulin

1<sup>re</sup> Motion

Proposé par M. Cooke  
 Secondé par M. Dumoulin

Que la requête du capitaine des Sapeurs  
 soit reçue et lue

Adoptée

Requête de O. C. L'  
 Heureux.

Requête de O. C. L'Heureux, capitaine des  
 jeunes Sapeurs concernant la position de  
 la station projetée pour les Sapeurs.

Rapport

Rapport

du Comité Général

A son Honneur le Maire

Et à Messieurs les Conseillers

Lundi, le 22 juin 1874.

462

Sur requêtes pour tenir  
la traverse sur le S.  
Maurice.

Le Comité Général de votre Conseil auquel les requêtes de Messrs Joseph Page, Roenick & Morrhu et Thomas Fortin et William Chagnon avaient été référées, et demandant toutes le droit d'établir une traverse sur la rivière St. Maurice, entre l'endroit appelé: "Fonds de Beau" et la Paroisse du Cap de la Madelaine à l'honneur de faire rapport qu'il recommande que les deux premières requêtes ci-dessus soient rejetées et que la requête de Messrs Fortin et Chagnon soit acceptée, la traverse, par le présent autorisée, devant être tenue conformément aux dispositions du Chapitre dix-neuf des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Traversiers", et les dits Thomas Fortin et William Chagnon devant être considérés comme obligés de donner avis à ce Conseil, au cas où ils voudraient discontinuer de tenir la dite traverse avant l'expiration de leur licence à cet effet, au moins un mois d'avance, sous peine de tous dommages et intérêts que la Corporation ou les citoyens, ou le public voyageur pourraient souffrir par suite de la discontinuation de cette traverse. Et qu'un comité composé de Messrs Shortis, Brunelle & Cooke soit chargé de préparer un tarif ou cahier des charges pour cette traverse.

Respectueusement soumis

Trois-Rivières 22 juin 1874

(Signé) T. C. Normand, Président

( " ) G. Brunelle

( " ) Charles Dumoulin

( " ) F. H. Bellefeuille

( " ) A. M. Cooke

Proposé par M. Brunelle

Secondé par M. Bellefeuille

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil recommandant que la licence  
pour

2<sup>e</sup> motion

Lundi, le 22 Juin 1874.

<sup>1</sup> soit accordée à Messrs.

<sup>2</sup> Fortin & Chagnon,

K.P.

3<sup>e</sup> motion

Reconnaissance de  
la Compagnie du  
Feu N<sup>o</sup> 4.

pour tenir une traverse régulière et efficace sur  
la rivière St Maurice, entre l'ancien passage  
(Fonds de Beau) et la paroisse du Cap de la  
Madelaine, soit adoptée aux conditions suggérées  
dans le dit rapport.

Adoptée

Proposé par M. Bellefeuille

Secondé par M. Locke

Que la Compagnie des Bonnes Sapeurs  
pour le service des échelles et gaffes, formée le  
24 de Mai dernier, soit reconnue comme une  
des Compagnies du Feu de cette cité sous le nom  
de "Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 4; et que la nomina-  
tion des personnes suivantes comme officiers de  
la dite Compagnie soit ratifiée par ce Conseil,  
savoir: -

O. E. L'Heureux, Capitaine

P. Dusault, Assistant, Capitaine

A. Cadorette Lieutenant

F. B. Gauthier Secrétaire

Chs. Faillon et Ephrem Montour, Sergents

Adoptée

4<sup>e</sup> motion

Billet de \$ 810 pour  
S. L. Clair, Cer.

Proposé par M. Dumoulin

Secondé par M. Brunelle

Que son Honneur le Maire soit autorisé à  
accepter et signer un acte de vente par Isidore  
Louis Clair, Cuisinier, à la Corporation de cette cité,  
du terrain nécessaire pour prolonger en droite  
ligne, sur une largeur de soixante pieds, la  
rue St Maurice du du pont depuis la rue  
des Champs jusqu'à une rue ouverte par  
Messrs. Dumoulin & Rocheleau pour continuer  
la susdite rue St Maurice sur leur propriété;  
et à signer pour et au nom de la Corporation  
de cette cité, un billet promissoire payable  
en quatre mois du onze de Mai écoulé, pour  
(\$ 810) huit cent dix piastres, avec intérêt au  
taux de huit pour cent l'an, en paiement  
du susdit morceau de terrain.

Adoptée

Pro.

Lundi, le 22 juin 1874.

464

5<sup>e</sup> motion

Proposé par M. Brunelle

Secondé par M. Dumoulin.

Comité pour réviser  
les listes des électeurs.

Que Messieurs les Conseillers F. B. Bellefeuille, E. Dumoulin et L. Brunelle soient et forment, le comité chargé d'entendre et de juger les plaintes qui pourront être faites contre les listes des électeurs aux prochaines élections municipales que le Secrétaire Trésorier de ce Conseil est tenu de préparer par la loi.

et adoptée

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à mardi prochain le trente du courant, à sept heures et demi du soir.

H. A. Mignon  
Sec. Trés.

J. B. Normand  
Maire.

Séance du 30 juin 1874.

At une assemblée régulière du conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hotel-de-Ville de la dite Cité, Mardi, le trentième jour de Juin Mil huit cent soixante quatre, à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi étaient présents:-

Son Honneur le Maire

F. B. Normand & c<sup>ie</sup>

Et Messieurs les Conseillers

Baptist

Brunelle

Coche

Dumoulin

Shortis

Furcotte.

1<sup>re</sup> Motion

Proposé par M<sup>r</sup> Shortis

Secondé par M<sup>r</sup> Furcotte

Que la requête de Mess<sup>rs</sup> E. M. Hart et autres soit reçue et lue

Adoptée

Requête

de E. M. Hart & autres  
pour élargir la rue des Forges.

Requête de E. M. Hart, M. Rousseau et autres demandant

pour les raisons contenues en icelle il serait avantageux que la rue des Forges en cette Cité serait élargie en mettant de niveau avec les



# Mardi, le 30 Juin 1874.

autres, les maîtres ou de John Harisou, lequel serait disposé en recevant une juste indemnité de se mettre de suite sur le dromesq alligement.

Referé à un Comité général du Conseil.

Sur une lettre du Commissaire des terres de la Couronne en

date du 26 courant adressé au Maire de cette Cité, demandant l'usage d'une des salles de l'Hotel de Ville pour faire dans le cours d'été prochain la vente à l'encan des lots appartenant au Gouvernement sur le Coteau St Louis

## Rapport

Lundi 22 Juin 1874

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des Comptes suivants:-

### Lettre

au Com<sup>te</sup> des terres de la Couronne demandant l'usage d'une des salles de l'Hotel de Ville.

### Rapport

du Comité des Finances

À Aimé Godin	1 échelle	4 50
" Alex <sup>e</sup> Pelletier	Ouvrage	1
" St. Carou	"	40 10
" Joseph Monissette	"	40 56
Au Secrétaire-Treasorier	Intérêt sur un billet	10 51
" Greffier de la Paix	Timbres	2 70
À Péléphore Buisson	Ouvrage	6
" Henri Duclaurier	Le charroyage	.30
" Paul Laroc	Ouvrage	4 75
" Norbert Gingras	Conces publiques	1
" L'Inspecteur	Paix hist. de la rue St Charles	38 74
" Joseph Ballou	Arrestation	1
" Louis Decoteau	Salaires	20
" L'Inspecteur	Paix-liste de la Couronne	25 50
Aux officiers du Conseil	Salaires	174
À D <sup>lle</sup> Clementine Lassierais	3 Mois d'intérêt sur \$ 400.	8
" Edm <sup>e</sup> Gingras	Prix de voiture et dommage	1 45
" La Comp <sup>te</sup> du feu N <sup>o</sup> 3	Primes	28
" do " N <sup>o</sup> 3	Allocation	12
" do " N <sup>o</sup> 2	do	12
" La Compagnie d'aqueduc	Payé le montant de frais ci annexé	152 34
Aux Greffier de la Paix	Timbres	3 60
À L <sup>re</sup> Lapreviere	Le charroyage d'eau	30
" George Boucher	Loyer d'une chambre 8%	9 50
Au Secrétaire-Treasorier	Loyer d'une voiture	1
" do	Payé au greffier du conseil Executif	1, 50
	à Reporter	600 35

# Mardi, le 30 Juin 1874.

		Report	600	35
M. Henri Deslauriers	L'charroyage d'eau		1	50
" E. Gerin Ec	Honoraires d'Avocat		5	.
" La Compagnie d'acqueduc	Argent prêté		40	.
" L'Inspecteur	Pain liste		7	43
" M. M. Cooke Ec.	1 fanale etc		6	.
" Henri Deslauriers	L'charroyage d'eau		.	30
" Femme Lafreniere & autres	Lavage au l'Hotel de Ville		12	65
" Pileophore Brisson	L'charroyage		.	30
" do	"			50
" Dosithe Fournier	Ouvrage		1	.
" Pileophore Brisson	"		3	.
" Antoine Proussan	Arrestation &c		2	75
" Parent & Gingras	Police au Theatre		2	.
" Paul Larose	Ouvrage		6	.
" Adolphe Duval	"		1	50
" Henri Farnetou	"		1	50
" Damas Dechaîne	"		1	25
" Sœur Duval	Balises et L'charroyage		5	33
			698	36

Respectueusement soumis  
 (Signé) James Shortis  
 " Alex Baptiste  
 " Arthur Turcotte.

2<sup>e</sup> Motion

Propose' par M. Cooke

Secunde' par M. Brunelle

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté

Rapports

Rapport

du Comité Spécial

Le Comité Spécial nommé par ce conseil le 22 Juin courant

pour  
 Tarif des piéages sur la  
 Traversée de St Maurice

et chargé de préparer un tarif ou cahier des charges pour la traversée entre  
 l'endroit appelé "Fonds de Veau" et la paroisse du Cap de la Madeleine,  
 a l'honneur de faire rapport qu'il recommande que le tarif suivant  
 soit adopté, savoir:

Pour 1 Voiture à un cheval, avec 1 ou 2 personnes	25
" 1 " 2 chevaux " 1 ou 2 "	40
" 1 " chargée de foin	50
" 1 Voiture chargée d'une tonne de melasse ou autres liqueurs de 100 gallons ou plus	40

# Mardi, le 30 juin 1874.

Pour 1 voiture chargée de pas plus de 1000 livres pesant d'autres effets	25
" toute personne au dessus de 2 dans une voiture	05
" Les piétons	05
" 1 cheval, tambour ou vache et le conducteur	25
" 1 Cochon, 1 Veau ou 1 Mouton	10
" 1 poche de patates ou autres effets	03
" 1 quart de fleur ou autres articles dans un quart	05

Les tarifs ci-dessus devaient être pour les traverses faites de jour seulement et comprennent pour le même prix, l'aller et le retour des voitures et des piétons le même jour.

Cette traverse devra être faite au moins quatre fois par heure, depuis 5 1/2 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir pendant les mois de Mai, Septembre, Octobre et Novembre; et depuis 4 heures du matin jusqu'à 8 1/2 heures du soir pendant les mois de Juin, Juillet et Août. Le dimanche seulement devant être excepté.

Le tout est respectueusement soumis

(Signé) J. James Shortis

" A. M. Cooke

" L. Brunel

### 3<sup>e</sup> Motion.

Proposé par M<sup>r</sup> Turcotte

Secondé par M<sup>r</sup> Dumoulin

Que le rapport du Comité spécial nommé pour préparer un tarif pour la traverse de l'ancien passage soit adopté

Adopté.

### 4<sup>e</sup> Motion

Proposé par M<sup>r</sup> Baptista

Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille

Billets de 1000. à 3 mois à l'ordre du Sec. Trésorier.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet payable en trois mois à l'ordre du Secrétaire Trésorier pour huit cents cinquante, afin de payer la dette de même montant à D<sup>rs</sup> Josphon Lapointe.

Adopté.

Et le Conseil s'ajourne ensuite à Vendredi le troisième jour de Juillet prochain à sept heures et demi du soir.

J. B. St. Amant  
Maire.

J. G. Roy  
Sec. - Trés.

Sec. - Trés.

Assemblée du 3 juillet 1874.

Et une assemblée régulière du conseil de la Corporation de la cité des Trois Rivières, tenue en l'hôtel

Vendredi, le 3 juillet 1874.

L'hôtel de Ville de la dite cité, vendredi, le troisième jour de juillet mil huit cent soixante et quatorze, à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :

Son Honneur le Maire T. E. Normand, Esquier  
 Et Messieurs les conseillers Bellefeuille  
 Brunelle  
 Cooke  
 Shortis  
 Turcotte

Rapport du Comité des Finances.

Vendredi, le 3 juillet 1874

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants :

Rapport  
 du Comité des Finances.

A l'Inspecteur	Paie - Liste	\$	13	42
" Henri Deslauriers	Charroyage d'eau		2	" "
" Théodore Paquin	Transport d'une pompe		"	50
" Narcisse Clairmont	" " "		"	75
" Bazile Aubry	Divers		70	80
" la C <sup>ie</sup> d'assurance "Impériale"	Prime		30	" "
" " " do "	"		25	" "
" " " do "	"		25	" "
" " " do "	"		30	" "
" " " do "	"		75	" "
" " " do "	"		22	50
" " " do "	"		39	50
" " " do "	"		36	" "
" " " do "Provinciale"	"		75	" "
" " " do "Royale"	"		87	50
" " " do "N.B. Mercant"	"		31	50
" " " do "	"		30	" "
Au Secrétaire-Trésorier	Intérêt payé au D <sup>lle</sup> Lapointe		33	88
" " " "	" sur B. S. 176		17	07
A G. G. Frigon	" sur argent prêté		3	27
Au Secrétaire-Trésorier	Payé à D <sup>lle</sup> Lapointe		800	" "
A P. L. Hubert	Acte notarié		"	1 " "
" G. G. Duval	Radiation d'hypothèque		"	50
	A reporter	\$	1450	19

Vendredi, le 3 juillet 1874.

	Report	1450 19
A Singras & Parent	Police au théâtre	6 ..
" G. B. Gailloux	Arrestation	1 50
" André Robichon	Salaires	15 ..
" Antoine Mayrand	Bois de sciage	33 98
" Hubert Dupont	Ouvrage à Station N° 3	40 ..
" la Comp <sup>te</sup> de Caoutchouc	2 sucors	44 55
" Ovide Rocheleau	Pente des revenus et des marchés	5 ..
" la Compagnie d'aqueducs	Argent prêté	30 ..
" O. J. Hamel	Surveillance d'ouvrages et	28 94
" Edm. Buisson	Ouvrage	1 50
		\$ 1686.66

Respectueusement soumis  
(Signé) James Shortis  
( " ) Arthur Turcotte.

1<sup>ère</sup> motion

Proposé par Mr Bellefeuille.

Secondé par Mr. Cooke.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté  
et adopté

Rapport de  
l'Inspecteur de Pille  
Feu aux moulins  
de Ross & Cie  
Feu chez M. Ross & C<sup>ie</sup>.

A son Honneur le Maire  
Et à Messieurs les Conseillers

Le soussigné Inspecteur de Pille a l'honneur de faire rapport que le 29 juin dernier il y a eu un commencement d'incendie au moulin de Messieurs Ross & Cie; l'origine du feu est inconnue et a causé peu de dommages.

La Compagnie du Feu N° 4 est arrivée la première avec 15 hommes, la Compagnie N° 1 est arrivée la seconde avec 20 hommes, la Compagnie N° 3 est arrivée la troisième avec 18 hommes et la Compagnie N° 2 est arrivée la quatrième avec 12 hommes.

La première bannière d'eau a été fournie par Henri Deslaurier.

Trois-Rivières 3 juillet 1874.

Respectueusement soumis  
(Signé) Ovide Rocheleau  
Surintendant des Feux  
Proposé

Vendredi, le 3 juillet 1874.

2<sup>e</sup> motion

Billet \$1000 à Paschal  
Bouchard

Proposé par M. Shortis  
Secondé par M. Bellefeuille

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de cette cité un billet payable en six mois du premier du courant, à l'ordre de M. Paschal Bouchard pour mille piastres, avec intérêt au taux de huit pour cent l'an

Adoptée

3<sup>e</sup> motion

Proposé par M. Bellefeuille  
Secondé par A. M. Cooke

Que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à payer la somme de cent piastres à M. Adolphe Duval, à compte de son marché pour la construction de lieux d'aisance sur le Marché-aux-Denrées

Adoptée

4<sup>e</sup> motion

Officiers de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 2.

Proposé par M. Brunelle  
Secondé par M. Turcotte

Que les nominations des officiers suivantes faites aux dernières élections de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 2, soient confirmées, savoir:

- |                     |            |
|---------------------|------------|
| Adolphe Désautiers, | Capitaine  |
| Eustache Leduc,     | Lieutenant |
| Joseph Grenier      | Secrétaire |
| Ant. Guillemette    | Sergent    |
| Adolphe Lacroix     | do         |

Adoptée.

La séance est ensuite close.

J. B. St. Mars  
Maire.

L. A. Migou  
Sec. Trés.

Séance du 13 juillet 1874.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Arthur Turcotte, Ect., en sa qualité de président des élections municipales qui ont eu lieu le six de juillet courant, et tenue le treizième jour de juillet mil huit cent soixante et quatorze, à sept heures et demi de soir,

en

Lundi, le 13 juillet 1874.

en l'Hotel-de-Ville de la dite Cité, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents.

Son Honneur le Maire, J. E. Normand, Ecuyer,

Et Messieurs les Conseillers Alex<sup>d</sup> Baptiét,

J. W. Bellefeuille,

L. Brunelle,

A. M. Cooke,

Chs. Dumoulin,

James M. Dougall

Arthur Turcotte,

P. B. Vanasse.

M. le Conseiller Turcotte, président des élections tenues le six du courant, ayant informé les anciens membres du Conseil du résultat de ces élections, les nouveaux membres élus prêtent les serments requis par la loi et prennent leurs

sièges, savoir: J. E. Normand, Ec., Maire de la Cité; James M. Dougall, Ec., membre pour le quartier St. Louis; Alex<sup>d</sup> Baptiét, conseiller pour le quartier St. Ursule; A. M. Cooke, conseiller pour le quartier St. Philippe et P. B. Vanasse, conseiller pour le quartier Notre-Dame.

Son Honneur le Maire lit ensuite une adresse concernant l'état des finances de la Corporation, passant en revue les principales opérations du Conseil pendant l'année civique écoulée, et faisant plusieurs remarques et suggestions au sujet des affaires du Conseil pendant la nouvelle année.

M. le Conseiller Turcotte répond à cette adresse au nom de Messieurs les Conseillers.

Lecture est alors faite des procès-verbaux de la dernière assemblée.

Proposé par M. Bellefeuille,

Secondé par M. Brunelle,

Que Messieurs Wm Lanigan et N. L. De Noncourt soient les auditeurs pour l'année courante.

Adoptée.

Proposé par M. Turcotte,

Secondé par M. Baptiét,

Que les Conseillers dont les noms suivent forment les différents comités permanents de ce Conseil pour l'année courante:—

Finances.

James M. Dougall, président  
Alex<sup>d</sup> Baptiét,  
Arthur Turcotte.

Serments du Maire et  
des nouveaux conseillers.

Adresse du Maire.

Discours de M. Turcotte.

1<sup>re</sup> motion.

Nomination des auditeurs.

2<sup>e</sup> motion.

Nomination des Comités permanents.

1472

Lundi, le 13 juillet 1874.

Chemins.	Charles Dumoulin, président Ls. Brunelle, A. M. Cooke.
Feu.	H. D. Bellefeuille, président Alex. Baptiste, James M. Dougall.
Marchés.	Ls. Brunelle, président A. M. Cooke, P. B. Vanasse.
Police.	Alex. Baptiste, président A. Turcotte P. B. Vanasse
Commune.	A. M. Cooke, président. Chs. Dumoulin, H. D. Bellefeuille.
Eclairage.	A. Turcotte, président. H. D. Bellefeuille, Jas. M. Dougall.
Santé.	P. B. Vanasse, président. Chs. Dumoulin, Ls. Brunelle.
Aqueduc.	Son Honneur le Maire, président. James M. Dougall, Ls. Brunelle, Alex. Baptiste, H. D. Bellefeuille.

3<sup>e</sup> motion.

Adoptée.

Proposé par M. Dumoulin,  
Seconde par M. Turcotte,  
Que M. le Conseiller Alexander Baptiste soit le pro-maire pour le  
présent trimestre.

Adoptée.



Lundi, le 13 juillet 1874.

Ajournement.

La séance est ensuite ajournée à demain, mardi, le 14 du courant, à 7½ heures du soir.

L. A. Migon

Secrétaire-Trésorier.

J. B. Normand  
Maire.

Mardi, 14 juillet 1874.  
Pas de séance.

Mardi, le quatorze de juillet 1874, le Conseil ne s'est pas assemblé, les membres présents, savoir: Son Honneur le Maire et Messieurs les Conseillers Bellefeuille, Brunelle, Cooke et M. Dougall, ont ajourné à vendredi prochain, le 17 du courant, à 7½ heures du soir.

L. A. Migon  
Sec. Trés.

Vendredi, 17 juillet 1874.  
Pas de séance.

Vendredi, le 17 juillet 1874, il n'y a pas eu de séance, les membres présents étaient: Son Honneur le Maire et Messieurs les Conseillers Bellefeuille, Brunelle, Cooke, Dumoulin et M. Dougall, lesquels ont ajourné à lundi prochain, le 20 du courant, à 7½ heures du soir.

L. A. Migon  
Sec. Trés.

Auune assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, lundi, le vingtième jour de juillet mil huit cent soixante et quatorze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présentes: —

Donc Honneur le Maire J. B. Normand, Cuius

Et Messieurs les Conseillers  
Baptist,  
Bellefeuille,  
Brunelle,  
Cooke,  
Dumoulin,  
M. Dougall,  
Turcotte,  
Vanasse.

Lettre de M. G. Roberts.

Que une lettre de M. G. Roberts informant le Conseil qu'il se propose de bâtir sur la rue St. François Xavier, et demandant l'alignement

Lundi, le 20 juillet 1874.

l'alignement de la dite rue vu que la Corporation a intention de l'élargir.

Référée au Comité des Chemins

1<sup>er</sup> Motions

Proposé par M<sup>r</sup> Bellefeuille

Secondé par M<sup>r</sup> Vanasse

Que la requête de Messrs. Chagnon & Fortin soit reçue et lue.

Adoptée.

Requêtes de Chagnon & Fortin

Requête de M<sup>r</sup> Chagnon & Fortin demandant qu'une lampe soit placée de chaque côté du St. Maurice à l'endroit appelé "Ancien Passage"

Référée au Comité Général du Conseil.

Rapports du Comité des Finances

Rapport du Comité des Finances.

Vendredi, le 1<sup>er</sup> juillet 1874.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants

M <sup>r</sup> l'Inspecteur	Paie liste	89 12 1/2
" do	"	21 " "
" M <sup>r</sup> Decoteau, fils	50 pieux	4 50
" Régis Vadeboncoeur	Ouvrage dans la rue Chenaman	33 " "
Au Greffier de la Paix	Mémoire de frais	6 45
M <sup>r</sup> Joseph Chateaucneuf	Transport d'une pompe	1 " "
" Henri Deslaurier	" " "	" 25
" Rémis Dufresne	Charroiyage d'eau	1 40
" D. & G. Daxter	Reparations à la pompe N <sup>o</sup> 1	6 50
" Adolphe Balcer	Écisques pour les sapeurs	6 " "
" Hubert Dupont	Ouvrage à la Station N <sup>o</sup> 3	10 " "
" La C <sup>ie</sup> du Richelieu	Arêt	" 25
" Adolphe Duval	lieux d'aisance	100 " "
" do	" " "	83 " "
" Rémis Dufresne	Charroiyage de terre	2 50
" J. B <sup>e</sup> Dufresne	Ouvrage	2 50
" Paul Carose	"	2 " "
" do	"	5 " "
Au Greffier de la Paix	Timbres	4 40
M <sup>r</sup> Norbert Lingrae	Arrestation	1 50
" do	"	1 25
" Fabien Féron	"	2 10
	À Reporter	387 32 1/2

475

Lundi, le 20 Juillet 1874.

		Report	\$ 387	32½
M. Fabien Féron	Arrestation		1	50
" Robert Kingras	Police au théâtre		3	"
" Pierre Louin	Loyer de maison		2	"
" Adolphe Duval	Façon des pollen		2	"
" Robert Kingras	Significations aux membres élus		2	75
" C. O. Beauchemin & Valois	2 rôles de perception		14	"
" la C <sup>ie</sup> du Richelieu	Frete		"	15
" Virginie Doucher	Lavage de l'Hotel de Ville		"	70
" do <sup>r</sup> & autres	" " " "		2	"
" Joseph Fournier	Enterre des animaux morts		1	"
" do <sup>r</sup>	" " " "		1	"
" Antoine Frigon	Liste des animaux dans la Comm.		"	30
" la Comp <sup>ie</sup> du Gaz	Compte de Gaz		314	20
" Arthur Turcotte <sup>Coar</sup> <sup>autres</sup>	Elections Municipales		24	"
" W <sup>m</sup> Lagnigan	Salaires		20	"
" H. L. Desboncourt	"		20	"
" St <sup>r</sup> Mayrand	Bois		33	98
" Ferni Dupresne	Cheroyage d'eau		1	20
" Agcrois & Frere	1 flocon de brandy		1	"
" Gilbert Rodin	Arrestation		2	35
" Kingras & Parent	Police au théâtre		2	"
" J. S. A. Frigon	Papeterie		1	25
du D <sup>r</sup> Edwardes	Comptes contre l'Acqueduc		25	"
M. H. R. Dupresne	Papeterie		12	73
" Paul Harborg	Ouvrage		4	"
" W <sup>m</sup> Warnecke	" au rideau du théâtre		1	"
Au Secrétaire Trésorier	Télégrammes		1	35
			\$ 881	78½

Respectueusement soumis  
 (Signé) James M. Dougall  
 " Alex<sup>e</sup> Baptist  
 " Arthur Turcotte.

2<sup>e</sup> Motion

pour adopter le rapport ci-dessus

Proposé par M<sup>r</sup> Cooke.

Secondé par M<sup>r</sup> Demoulin.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté  
 Adopté.

A son Honneur le Maire  
 Et à Messieurs les Conseillers  
 Messieurs.

476

Lundi, le 20 juillet 1874.

Rapport  
du  
Secrétaire-Trésorier.

Le Soussigné a l'honneur de vous soumettre l'état des recettes et des dépenses de la corporation pour l'année terminée le 31 Juin dernier, dûment assorties et certifiées par les auditeurs de la Cité; ainsi qu'un état des appropriations pour la même année et des dettes actuelles de la Corporation. Le montant total des recettes est de \$1,553.68 plus élevé qu'estimé qui en avait été fait l'an dernier et le montant voté pour les appropriations de la même année n'a pas été excédé. L'augmentation considérable du revenu est dû, en grande partie, à l'emploi pendant quelques mois d'un turn out-rain, ce qui a permis la collection d'une proportion importante des arriérés de taxes etc., qui, par suite de l'augmentation continue des affaires dans le bureau du Soussigné, avait été forcément négligé.

Le Soussigné représente respectueusement que, pour diverses causes, l'ouvrage a tellement augmenté depuis un an dans son bureau, qu'il lui est impossible de remplir efficacement les devoirs de sa charge avec un seul assistant, sans négliger la collection du revenu en temps convenable.

Il demande en conséquence qu'un employé supplémentaire lui soit adjoint pour une partie de l'année.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

Hôtel de Ville,  
13 Juillet 1874

(Signé) J. G. A. Frigon  
Sec. Trés.

Le Secrétaire-Trésorier produit et met devant le Conseil, le Rôle d'évaluation pour Mil huit cent soixante quatorze.

Proposé par M<sup>r</sup> Turcotte

Secondé par M<sup>r</sup> Brumelle.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet payable en trois mois, à l'ordre de Mess<sup>rs</sup> Charles Garth & Compagnie, en paiement de la somme de quatre cent vingt une livres 7/10 qui leur est due par la Compagnie d'aqueducs

Adopté.

Proposé par M<sup>r</sup> Baptiste

Secondé par M<sup>r</sup> Dumoulin.

Que ce conseil confirme le transport de la licence de M<sup>r</sup> Elzear Hardy, pour la vente des vins et liqueurs en quantité pas au moins de trois demiards, au nom de Mess<sup>rs</sup> O. Boergeois & Co<sup>rs</sup>

Adopté

Proposé par M<sup>r</sup> Dougal

Secondé par M<sup>r</sup> Cooke.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de cette Cité, un billet payable en deux mois

3<sup>e</sup> Motion  
Billet de \$521.75 à 3 mois  
à l'ordre de C. Garth & Co

4<sup>e</sup> Motion  
Transport de la licence  
d'Elzear Hardy

5<sup>e</sup> Motion  
Billet de \$400. à 2 mois  
à l'ordre de J. Elias Bergeron  
H<sup>on</sup>

Lundi, le 20 juillet 1874.

de cette date à l'ordre de Messrs Gélinas, Bergeron & Co pour quatre cents piastres en paiement de pareille somme qui leur sera due le 1<sup>er</sup> Août prochain

Adopté.

6<sup>e</sup> Motion

Autorisant le Maire à aller à Québec, avisur aux moyens de recevoir le Gouverneur Général.

Proposé par M<sup>r</sup> Vanasse

Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à se rendre à Québec pour avisur aux meilleurs moyens de recevoir convenablement son Excellence le Gouverneur Général lors de sa prochaine visite en cette cité

Adopté

7<sup>e</sup> Motion

Nommant un Comité pour les préparatifs à faire pour recevoir le Gouverneur Général

Proposé par M<sup>r</sup> Turcotte

Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille.

Que Messrs Vanasse, M<sup>r</sup> Dougal & Cooke, soient nommés un Comité spécial pour faire les préparatifs nécessaires pour la réception de son Excellence le Gouverneur Général

Adopté

Et le conseil s'ajourne ensuite à Jeudi le Vingt-troisième jour de Juillet courant à sept heures et demie du soir.

J. B. Stoddard  
Maire

L. Mignou  
Sec. Trés.

Séance du 23 juillet 1874.

A une assemblée régulière du conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières tenue au Hotel-de-Ville de la dite Cité, Jeudi, le Vingt-troisième jour de Juillet Mil huit cent soixante quatre, à sept heures et demie du soir, en l'absence et suivant les formalités requises par la loi, étaient présents -

M<sup>r</sup> le Tho. Spair

Baptist

Et Messieurs les Conseillers

Bellefeuille

Brunelle

Cooke

Dunnoulin

M<sup>r</sup> Dougal.

Rapport

du Comité des Finances

Rapport du Comité des Finances

Jeudi, le 23 juillet 1874

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants.

A l'Inspecteur

Paié Liste

A Reporter

37 32 $\frac{1}{2}$

37 32 $\frac{1}{2}$

jeudi, le 23 juillet 1874.

		Report	\$	37	32½
A. Edouard Lemire	Grise publique			1	
" John M. Dougal & Sons	Fouare 8½			6	56
" John V. Woolsey	Fournim Salut			1	90
" Ant <sup>m</sup> Ligotte	Ouvrage			1	50
" Adolphe Bellemare	"				75
" Helen Schanille & autres	Lavage de l'Hotel de Ville			2	80
" de la Bande de la Cité de Montréal	Musique			120	
" M <sup>r</sup> Joseph Kerux	Lavage de la Station de pompe n° 3			1	50
" Joseph Duval	225 Calices			6	75
Souffleur de la Fair	Fimbres			3	80
" Séminaire de Nicolet	1 année de rente constituée			27	60
" J. E. Dubord & Co <sup>ie</sup>	Pensions des Musiciens obligeurs			57	
				268	48½

Respectueusement soumis

(Signé) James M. Dougal  
" Alex<sup>m</sup> Baptist.

1<sup>re</sup> Motion

pour adopter le rapport ci-dessus.

Proposé par M<sup>r</sup> Bellefeuille  
Secondé par M<sup>r</sup> Coche.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté  
Adopté.

2<sup>e</sup> Motion

Comité général du conseil  
pour examiner les plaintes  
contre le Role d'évaluation.

Proposé par M<sup>r</sup> Bellefeuille  
Secondé par M<sup>r</sup> Dunn ou lui.

Résolu que le Conseil se forme en Comité général pour  
prendre en considération les plaintes qui ont été faites contre le Role d'évaluation.  
Adopté.

Le Comité général de ce conseil ayant pris en considération les plaintes  
faites contre le Role d'évaluation et qui avaient été produites entre les mains du  
Secrétaire-Président, et entendus les dits plaignants ordonne ainsi qu'il suit  
sur les dites plaintes.

Plainte n° 1 de F. C. Normands, - que le nom du dit F. C. Normands soit  
retranché comme propriétaire d'un terrain sur la rue St Maurice et celle propriété  
portée au nom de M. Emery Gervais.

Plainte n° 2 de St<sup>e</sup> Bonheur - qu'il ne soit pas chargé comme Cordonnier  
tenant boutique de 2<sup>e</sup> classe et comme possédant un fonds de Cordonnier  
évalué à \$25.00.

Plainte n° 3 de Edward Normands - que l'emploi sur la rue  
St Maurice, entre à son nom, le soit à celui du Gouvernement de cette  
Province.

Et que ces Plaintes n° 4 de Godfroi Fabrice demandent que

Jeudi, le 23 juillet 1874.

L'évaluation de la propriété sur la rue d'Alie soit réduite de \$900 à \$800.  
No 5 d'Oliver Fignon, demandant que sa propriété sur St-Roch soit  
évaluée à \$600 au lieu de \$800. et No 6 de François Belleisle, demandant  
que le terrain vacant sur la rue St-François Xavier, et argué à son nom,  
soit porté à Thomas Robert, Sam. Mitchell et Douglas Baxter, soient  
renvoyés vu l'absence des dits plaignants.

Que la plainte No 7 d'Onésime Barquand demandant que son  
fonds de marchandises soit diminué à deux mille au lieu de quinze mille  
soit rejetée.

La plainte No 8 de Marius Lamy demandant que sa propriété  
sur la rue St-Roch soit évaluée à \$750 au lieu de \$1000. ayant été retirée  
par le dit plaignant, le Conseil en n'en est pas occupé.

Le Comité Général fait rapport en conséquence

Proposé par M<sup>r</sup> Brunelle  
Secondé par M<sup>r</sup> Rougall

Que le Rôle d'Evaluation de cette Cité, fait cette présente  
année soit adopté, et que le dit Rôle d'Evaluation tel qu'annulé à cette  
présente séance, soit maintenant homologué et de là en clos pour deux  
années à compter du premier jour de Juillet courant

adopté

Alex. Baptiste  
Pro-Maire

H. Mirand  
Sec. Greff.

3<sup>e</sup> Motion  
Pour homologuer  
le Rôle d'Evaluation de cette  
année.

Séance du 30 juillet 1874

Aucune assemblée régulière du Conseil de la Corporation de  
la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hotel de Ville de la dite Cité,  
Jeudi, le trentième jour de juillet mil huit cent soixante et  
quatorze, à sept heures et demi du soir en la manière et sui-  
vant les formalités prescrites par la loi, étaient présentes:

- Donneur d'honneur le Maire J. E. Normand Secrétaire
- Et Messieurs les Conseillers Bellefeuille,
- Brunelle,
- Coote,
- Dumoulin,
- M<sup>r</sup> Rougall,
- Turcotte.

1<sup>re</sup> Motion

Proposé par M<sup>r</sup> Turcotte,  
Secondé par M<sup>r</sup> Dumoulin,

Que

1480

Jeudi, le 30 Juillet 1874.

Que les requêtes de Messrs. L. Décaulniers, M. A. Du Berger, John M<sup>rs</sup> Dougall & Sons et autres soient reçues et lues. Adoptées.

Requête de M<sup>rs</sup> L. Décaulniers.

Requête de M<sup>rs</sup> L. Décaulniers Assistant Secrétaire Trésorier demandant une augmentation de salaire. Référé au Comité Général.

Requête de M<sup>rs</sup> M. A. Du Berger

Requête de M<sup>rs</sup> M. A. Du Berger demandant que la somme de (\$80<sup>00</sup>) quatre-vingt piastres lui soit accordée pour la confection du rôle d'évaluation de l'année 1874. Référé au Comité Général.

Requête de Messrs. John M<sup>rs</sup> Dougall & autres

Requête de Messrs. John M<sup>rs</sup> Dougall & Sons et autres demandant que l'arrosage des rues Notre-Dame, du Platon et des Forges soit sous le contrôle de la Corporation, et recommandant M<sup>rs</sup> Sévère Duval pour faire le dit arrosage des rues. Référé au Comité Général.

2<sup>e</sup> motion  
Certificat de marchand de liqueurs.

Proposé par M<sup>rs</sup> Brunelle.  
Secondé par M<sup>rs</sup> Bellefeuille.  
Que le certificat de Athanas Perre pour obtenir une licence pour tenir un magasin de vins et liqueurs soit examiné et confirmé. — Adoptées.

Lettre du Gouverneur Général

Lue une lettre de Son Excellence le Gouverneur Général, remerciant le Conseil de la réception qui lui a été faite aux Trois-Rivières. Adoptées.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances.  
Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivantes. Jeudi, le 30 juillet 1874.

M Adolphe Duval	Ouvrage	\$ 9 <sup>00</sup>
" Paul Larose	"	6 <sup>50</sup>
Au Secrétaire-Trésorier	Intérêt sur 1 billet	5 <sup>62</sup>
" do	Timbres pour billets	1 <sup>00</sup>
" M <sup>rs</sup> H. B. Harb	Intérêt sur Constitué	12 <sup>53</sup>
A Hélina Bergeron & Co <sup>ie</sup>	" " billets	4 <sup>85</sup>
" do	façon de plancher etc. au marché	4 <sup>00</sup>
" M <sup>rs</sup> Paul Payan	1 année de rente constituée	24 <sup>00</sup>
Au Secrétaire-Trésorier	Billet payable	1000 <sup>00</sup>
" Officiers du Conseil	Salaires	1 <sup>74</sup>
	A Reporter	\$ 1637 <sup>50</sup>



Jeu*di*, le 30 Jui*llet* 18*74*.

		Report	\$ 1,637 50
M. André Robichon	Salaires		15 " "
" Louis Decoteau	"		20 " "
" Joseph Gacrocis	loyer de voitures		5 " "
" Félix Godin	" " "		10 " "
" Jean Bloutier	" " "		40 50
" Joseph Lambert & autres	Police		12 " "
" George Doucher	Ouvrages		3 25
" Lévière Dural	loyer de voitures		3 " "
" Louis Figotte	Ouvrage		1 50
" Ch. Barth & C <sup>ie</sup>	Cte. contre la C <sup>ie</sup> d'Aqueduc		421 75
" Ant <sup>me</sup> Dauphinée	Ouvrage		2 " "
" J. H. Godin	Sable dans la commune		11 91
" Lij. Beaudry	Galon pour les sapeurs		5 63
" la C <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 1	Primes		29 " "
" Charles Valentine	Huile de Charbon &c.		69 64 1/2
			\$ 2,287 68 1/2

Respectueusement soumis  
(Signé) James W. Dougall  
Arthur Turcotte

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Cooke,  
Secondé par M. Dumoulin,  
Que le rapport du Comité des Finances soit  
adopté.

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion  
Billet de \$1000 en faveur  
de James Shortis, Ect.

Proposé par M. Turcotte,  
Secondé par M. Bellefeuille  
Que son Honneur le Maire soit autorisé à  
signer un billet payable en un mois de cette date, à l'ordre de  
James Shortis Ect., pour sept cents cinquante, en renou-  
vellement d'un autre billet pour \$1000 qui est devenu dû ce  
jour.

Adaptée.

5<sup>e</sup> motion  
pour former un Comité  
Général du Conseil.

Proposé par M. W. Dougall,  
Secondé par M. Cooke,  
Que ce Conseil se forme en comité général pour  
prendre en considération les estimés des revenus et des dépenses  
de la présente année civique.

Adoptée.

Le

Jeudi, le 30<sup>e</sup> Juillet 18<sup>e</sup>44.

Le Conseil s'étant alors formé en Comité Général a examiné une partie des estimés (recettes et dépenses) et a ajourné à demain vendredi à sept heures et demi du soir pour continuer ces examens.

J. B. Normand  
Maire

Sec. - Trés.

Seance du 31 juillet 18<sup>e</sup>44

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, Vendredi, le trente-et-unième jour de juillet mil huit cent soixante-et-quatorze, à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi et autres présentes:

Don<sup>t</sup> Honneur le Maire J. B. Normand, Secier.  
Et Messieurs les Conseillers  
" Bellefeuille,  
" Brunelle,  
" Cooke,  
" M<sup>r</sup> Dougall,  
" Turcotte.

Le Conseil se reforme de nouveau en Comité Général et continue l'examen des estimés (recettes et dépenses) et rapporte progrès.

Proposé par M<sup>r</sup> Brunelle,

Secondé par M<sup>r</sup> Cooke,

Attendu, qu'afin de se conformer aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec, 36<sup>e</sup> Vict., chap. 57, Sec. 3, il est nécessaire de voter des appropriations pour rencontrer les dépenses de ce Conseil pendant la présente année civile, qu'il soit résolu: - Que pendant le cours de la présente année civile commencée le premier de juillet courant et finissant le trente de juin prochain, il ne pourra être dépensé par ce Conseil ou par aucun des Comités ou employés du dit Conseil, aucune somme excédant celles ci-dessous mentionnées et par le présent votées pour faire face aux dépenses de la présente année, savoir: -

1<sup>re</sup> motion.  
Vote des appropriations pour l'année 18<sup>e</sup>44 à 18<sup>e</sup>45.

1<sup>o</sup> Fonds de réserve de 5% à être prélevé sur les revenus de la Cité, provenant de toutes sources, pendant la dite année, et estimés à \$18,800<sup>00</sup> -

\$ 940<sup>00</sup> "

2<sup>o</sup>

Vendredi, le 31<sup>e</sup> Juillet 1844.

	Report	\$ 940 " "
2 <sup>o</sup> Intérêt sur le principal des dettes de la Corporation		5,449 97
3 <sup>o</sup> Salaires des Officiers et Employés du Conseil		2,443 " "
4 <sup>o</sup> Assurances des propriétés de la Corporation		190 " "
5 <sup>o</sup> Département du Feu		1,549 " "
6 <sup>o</sup> " de l'Eclairage		1,500 " "
7 <sup>o</sup> " des Marchés		510 " "
8 <sup>o</sup> " des Chemines		4,925 " "
9 <sup>o</sup> " de la Commune		425 " "
10 <sup>o</sup> " de la Santé		80 " "
11 <sup>o</sup> " de la Police		330 " "
12 <sup>o</sup> Frais de Poursuites		100 " "
13 <sup>o</sup> Papeterie, annonces et impressions		350 " "
14 <sup>o</sup> Hôtel de Ville		375 " "
15 <sup>o</sup> Barrés Champlain et de la Force		340 " "
16 <sup>o</sup> Dépenses Diverses		450 " "
17 <sup>o</sup> Du au Secrétaire-Trésorier le 30 Juin 1844.		1,258 " "
		\$ 21,604 97

Que le Comité des Finances soit spécialement chargé de veiller à l'exécution de la présente résolution et que le Secrétaire-Trésorier soit requis d'entrer dans un registre à cet effet les appropriations ci-dessus, ainsi que les différentes sommes qu'il pourra avoir payées sur les dites appropriations;

Qu'aucune dépense d'argent, autre que celles par le présent autorisées et détaillées dans la cédule des estimés ci-annexée, ne pourra être faite, à moins que telle dépense ait été recommandée par le Comité des Finances et autorisée par ce Conseil.

Les dispositions ci-dessus n'affecteront pas la section trois du Chapitre six des règlements de ce Conseil, en vertu de laquelle tout compte contre la Corporation doit être examiné et approuvé par le Comité des Finances avant que ce Conseil en ordonne le paiement.

Adoptées.

Le Conseil se réunit ensuite à lundi, le dix d'août prochain à sept heures et demi du soir.

Adjournement.

*J. B. Raymond*  
Sec.-Trés.

*J. B. Raymond*  
Maire.

Lundi, le 3<sup>e</sup> Août 1874.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale

Le Secrétaire-Treasorier du  
Conseil de Ville des Trois-Rivières

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de Ville, ce soir, à 7<sup>h</sup> heures, pour affaires concernant l'Acqueduc de cette Cité et pour les autres affaires en général.

Trois-Rivières, 3 Août 1874.  
(Signé) J. E. Normand  
Maire.

Séance du 3<sup>e</sup> Août 1874.

Une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le troisième jour d'Août mil huit cent soixante et quatorze, à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présentes:

Son Honneur le Maire J. E. Normand  
Et Messieurs les Conseillers Bellefeuille,  
Brunelle,  
Cooper,  
M<sup>r</sup> Dougall,  
Vanasse.

Lettre de M<sup>r</sup> William  
Chagnon.

Lue une lettre de M<sup>r</sup> William Chagnon offrant de fournir le bois de chauffage pour le besoin de la Corporation durant l'hiver prochain.

Référé au Comité Général

Lettre de M<sup>r</sup> James  
Paxter et autres

Lue une lettre de Messrs. James Paxter et autres demandant que leur résignation comme membres de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1 soit acceptée par le Conseil.

Référé au Comité Général.

1<sup>re</sup> motion.  
Certificat d'Aubergiste.

Proposé par M<sup>r</sup> Vanasse.  
Secondé par M<sup>r</sup> Cooper.

Que le certificat de M<sup>r</sup> Jean Deaudet pour obtenir une licence d'auberge soit maintenant examiné et que le dit certificat soit confirmé.

Référé au Comité de la Police.

2<sup>e</sup> motion  
Billet pour \$200<sup>00</sup> en faveur  
d'Edouard Normand & Co

Proposé par M<sup>r</sup> Brunelle.  
Secondé par M<sup>r</sup> Vanasse.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer

Lundi, le 3 Aout 1844.

signer pour et au nom de la Corporation de cette Cité un billet payable en trois mois à l'ordre de Edouard Boimand & Co, pour deux cents piastres en paiement de terrain vendu pour le prolongement de la rue St Charles.

Adoptée.

La séance est ensuite close.

*[Signature]*  
Sec. Gén.

*[Signature]*  
Maire.

Séance du 10 Aout 1844.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hotel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le dixième jour d'Aout mil huit cent soixante et quatorze à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi étaient présents:

M. Pellefeuille Ec. Président Pro. Temp.

Et Messieurs les Conseillers  
Brunelle,  
Cooke,  
Dumoulin,  
M<sup>r</sup> Dougall,  
Vanasse,

Requête de M<sup>r</sup> Joseph Dupresne.  
Requête de M<sup>r</sup> Louis Sarazin.

Requête de M<sup>r</sup> Joseph Dupresne offrant de faire fonctionner l'Aqueduc de cette Cité pendant un an.

Requête de M<sup>r</sup> Louis Sarazin offrant de faire fonctionner l'Aqueduc de cette Cité pour le temps que le Conseil voudra bien le lui laisser.

Proposé par M<sup>r</sup> Vanasse,

Secondé par M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Dougall,

Que les conclusions de la requête de M<sup>r</sup> Joseph Dupresne soient adoptées.

Adoptée sur division de 3 pour et 2 contre savoir:

Pour: Messrs. Brunelle,  
M<sup>r</sup> Dougall,  
Vanasse,  
Contre: Messrs. Cooke,  
Dumoulin,

Requête de E. M<sup>r</sup> Hart, Ec.

Requête de E. M<sup>r</sup> Hart Ec., demandant la permission d'eriger un abri sur son terrain rue Royale

Référé au Comité du Feu.

Proposé

Lundi, le 10<sup>e</sup> Août 1874.

2<sup>e</sup> motion

Examen des différentes pompes de cette Cité.

Proposé par M<sup>r</sup> Lamasse  
Secondé par M<sup>r</sup> Cooke,

Que le Comité du Feu soit autorisé à faire examiner les différentes pompes de cette Cité et faire rapport de leur état à la prochaine séance du Conseil

Adoptée.

3<sup>e</sup> motion

Billet pour \$2000 en faveur de J<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Dougall, Escr.

Proposé par M<sup>r</sup> Brunelle,  
Secondé par M<sup>r</sup> Dumoulin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de cette Cité en billet payable en quinze jours à l'ordre de James M<sup>r</sup> Dougall, Escr., pour deux mille piastres

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion

Billets de \$4000 et de \$6000 en faveur de James Shortie, Escr.

Proposé par M<sup>r</sup> Dumoulin  
Secondé par M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Dougall

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de cette Cité, un billet payable en un mois pour quatre mille piastres et un autre billet pour six mille piastres payable en trois mois. - Ces deux billets devant être faits à l'ordre de James Shortie, Escr., et étant en renouvellement de deux autres billets de mêmes montants qui seront dûs les 1<sup>er</sup> et 21 du courant.

Adoptée

5<sup>e</sup> motion

Billet de \$400 en faveur de J<sup>r</sup> G. O. Trigon, Escr.

Proposé par M<sup>r</sup> Lamasse,  
Secondé par M<sup>r</sup> Cooke,

Que son Honneur soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de cette Cité un billet payable en un mois de cette date, à l'ordre de J. G. O. Trigon, Escr., pour quatre cents piastres en renouvellement d'un autre billet pour huit cents piastres qui sera dû le 15 du courant.

Adoptée.

6<sup>e</sup> motion

Billet de \$1000 en faveur de H. M<sup>r</sup> Palmer Escr.

Proposé par M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Dougall,  
Secondé par M<sup>r</sup> Brunelle,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de cette Cité un billet payable en un mois de cette date à l'ordre de H. M<sup>r</sup> Palmer, Escr., pour mille piastres en renouvellement d'un autre billet pour deux mille piastres qui sera dû le 14 du courant.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 10 Août 1874.

1<sup>re</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Cooke,  
Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille.

Billet de \$200<sup>00</sup> en faveur  
de M<sup>r</sup> Charles Dugré.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de cette Cité un billet payable en deux mois de cette date, à l'ordre de M<sup>r</sup> Charles Dugré, pour deux centes piastres en renouvellement d'un autre billet pour quatre centes piastres qui sera dû demain.

Adopté.

8<sup>me</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Vanasse,  
Secondé par M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Dugally.

Ingénieur pour examen  
des ponts du S<sup>t</sup> Maurice,  
et pour construction d'un  
aqueduc

Qu'un ingénieur compétent soit chargé de faire l'examen des ponts du S<sup>t</sup> Maurice et de préparer et remettre à ce Conseil un plan pour des nouveaux ponts avec les estimés, devis et spécifications de ces ponts et ce sans aucun délai.

Qu'un ingénieur compétent soit aussi chargé de faire une étude des moyens les plus avantageux de construire un aqueduc effectif et de faire des estimés du coût probable et des avantages respectifs d'un aqueduc dont l'eau serait fournie par un engin s'alimentant dans la rivière S<sup>t</sup> Maurice ou par un aqueduc puisant l'eau dans certaines sources situées dans la paroisse de S<sup>t</sup> Etienne ou sur d'autres points dans les environs de la Cité -

Adopté.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain le dix-sept du courant à sept heures et demi du soir.

J. G. M<sup>r</sup> M<sup>r</sup>  
Sec. Trés.

J. G. M<sup>r</sup> M<sup>r</sup>  
Maire

Séance du 17 Août 1874.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hotel de Ville de la dite Cité, lundi, le dix-septième jour d'Août, mil huit cent soixante et quatre, à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités voulues par la loi, étaient présents:

M<sup>r</sup> Son Honneur le Maire, A. Baptiste, Secrétaire  
Et Messieurs les Conseillers Bellefeuille

Lundi, le 1<sup>er</sup> Août 18<sup>74</sup>.

Brunelle  
Dumoulin  
M<sup>re</sup> Dougall  
Turcotte  
Vanasse

Requête de O. E. L'Heureux

Requête de O. E. L'Heureux, capitaine des  
jeunes Sapeurs demandant la construction  
immédiate de la station projetée.

Référée au Comité du Feu.

Lettre de Alf. Jacques.

Lettre de Alf. Jacques, Agent, pour le Cirque  
de Sam. Cole demandant une réduction  
de licence pour ce cirque.

Rejetée

Soumissions pour ter-  
racement des rues Bureau  
et Royale.

Les soumissions suivantes pour ouvrage dans  
les rues Bureau et Royale sont alors décachées  
et sont comme suit:

Joseph Duval Neuf piastres par arpent.  
Sévère Duval Onze piastres par arpent.  
Philippe Bellefeuille Onze piastres par arpent.  
Jean Hébert Quinze piastres par arpent.

Référées au Comité des Chemins

Rapport du  
Comité des Finances

Rapport du Comité des Finances.

Lundi le dix sept août 18<sup>74</sup>.

Le Comité des Finances a l'honneur de recom-  
mander le paiement des comptes suivants:

A. B. Gailloux et ses Parents	Arrestation	2 25
Robert Gingras et ses Parents	Police	2 ..
Au Greffier de la Paix	Timbres	3 70
A Joseph Fournier	Ouvrage	2 ..
" D. G. Braeter	Reparation à la pompe	6 50
" L. G. Duval	Pour usage du livre de rem...	5 ..
" Berni Dupresne	Ouvrage	.. 70
" do	Charrage de sable	1 20
" Adolphe Duperron	20 pieux pour la rue St. Charles	3 ..
" Henri Turcotte	Loyer de voitures	2 ..
" Gédéon Turcotte	" " "	8 ..
do	Transport de la pompe N <sup>o</sup> 3, etc.	1 50
" Colbert Godin	Loyer de voitures	3 ..
	A reporter	40 85



Lundi, le 1<sup>er</sup> Août 1874.

	Report	\$ 40.85
A. & M. Hart	Salaire comme Evaluator	75 ..
" John Ryan	" " "	75 ..
" Philosphore Lemay	" " "	75 ..
" H. A. Du Berger	" " Ecrivain	80 ..
" do	" " Surnuméraire	38 ..
" Celestin Féron	Arrestation	3 75
" Arthur Gauthier	Ouvrage pour les Sapeurs	2 45
" O. E. L'Heureux	20 moletons pour les Sapeurs	60 ..
Duverny Frères & Dansereau	Annonces pour déventures	19 50
" Paul Larose	Ouvrage	5 50
" Rocheleau & Lacroix	"	10 75
" do	" pour les Sapeurs	20 50
Au Secrétaire Trésorier	Intérêt sur billets	9 90
A. A. J. Pothier	Ouvrage	55 89
" do	"	11 18
" l'Inspecteur	Pais. Liste (rue Bureau)	11 ..
" "	" (chemins)	27 56
" "	" (rues sous contrôle)	6 04 1/2
" "	" (réception du Gouverneur)	4 90
Au Secrétaire Trésorier	Billets Payable	2,000 ..
" do	"	800 ..
" do	Intérêt sur Billets	3 21
" do	" " "	155 08
" do	" " "	10 43
A Arthur Gauthier	5 strappes pour la pompe N <sup>o</sup> 2	1 50
" do	Ouvrage " " " " 3	4 80
" Joseph Parent	Arrestation	75
" J. B. Gaillouze	"	3 25
" Joseph B. Allen	"	1 50
" Robert Gingras	"	1 50
" Ls. Dicoteau	Salaire balance	17
" L. S. Desaulniers	"	8 33
" Ovide Rocheleau	"	4 16
" J. N. Bureau	6 mois d'intérêt	80 ..
" Paul Larose	Ouvrage	6 ..
" Pierre Féron	"	2 50
" J. N. Bureau	6 mois d'intérêt	80 ..
" D <sup>ne</sup> P <sup>te</sup> Pallières	3 " "	1 30 ..
	A reporter	\$ 3926 15 1/2

Jundi, le 1<sup>er</sup> Oct 18<sup>74</sup>.

490

	Report	\$ 3926.15 <sup>z</sup>
A. Geo. A. Pearson	Arrestation	1.50
" Luckerhoff and Brothers	Compte	55.30
		\$ 3982.95 <sup>z</sup>

Respectueusement soumis  
(Signé) James Mc Dougall  
( " ) Alex. Baptiste  
( " ) Arthur Turcotte

1<sup>re</sup> Motion.

Proposé par M. Bellefeuille

Secondé par M. Panasse

Que le rapport du Comité de Finances soit adopté.

Adoptée

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par M. Turcotte

Secondé par M. Dumoulin

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, un billet payable en un an du douze du courant, à l'ordre de D<sup>lle</sup> Seraphine Beaudry pour trois cents piastres, avec intérêt payable semi-annuellement au taux de huit pour cent l'an.

Adoptée

3<sup>e</sup> Motion

Proposé par M. Brunelle

Secondé par M. Bellefeuille

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de cette Cité, un billet payable en six mois du treize du courant, à l'ordre de Demoiselles Marie Algée et Céline Raiche, pour cinq cents piastres, avec intérêt au taux de huit pour cent l'an.

Adoptée

4<sup>e</sup> Motion

Proposé par M. Mc Dougall

Secondé par M. Brunelle

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de cette Cité un billet payable en un mois du 18 du courant, à l'ordre de M<sup>r</sup>. J. H. Godin.

Godin

Billet pour \$2000<sup>00</sup> en  
fav<sup>r</sup> de J. H. Godin.

Billet pour \$500<sup>00</sup> en  
fav<sup>r</sup> de D<sup>lles</sup> Marie Algée  
et Céline Raiche

Billet pour \$300<sup>00</sup> en  
fav<sup>r</sup> de D<sup>lle</sup> Seraphine  
Beaudry

Lundi, le 1<sup>er</sup> Aout 1874.

Godin, pour trois mille piastres, en renouvellement d'un billet pour mille piastres qui est devenu dû le 21 Mars dernier, et d'un autre billet pour \$ 2000 qui est aussi devenu dû le 12 Mai dernier

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain le vingt-quatre du courant, à sept heures et demi du soir.

*L. Migon*  
Sec. Trés.

Pro = Maire.

Ajournement.

Lundi, 24 Aout 1874.  
Pas de quorum.

Lundi, le vingt-quatre Aout mil huit cent soixante et quatorze, à huit heures du soir, n'y ayant pas de quorum, les membres présents, savaient :-

Son Honneur le Maire et Messieurs les Conseillers Bellefeuille, Brunelle et Turcotte ont ajourné à demain, mardi, le vingt-cinq du courant, à sept heures et demi du soir.

*L. Migon*  
Sec. Trés.

Séance du 25 Aout 1874.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, mardi, le vingt-cinquième jour d'Aout mil huit cent soixante et quatorze, à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Normand Cuiet  
Et Messieurs les Conseillers Bellefeuille,  
Brunelle,  
Dumoulin,  
M<sup>rs</sup> Dougall,  
Turcotte.

1<sup>re</sup> motion

Proposé par M<sup>rs</sup> Bellefeuille  
Secondé par M<sup>rs</sup> M<sup>rs</sup> Dougall.

Que les requêtes des Compagnies du Feu N<sup>os</sup> 2, 3 et 4, de P. Augustin Cloutier, de J. S. Dumont et autres de Augustin

Mardi, le 25<sup>e</sup> Aout 1844.

492

Augustin Gauthier et Jacques Haubert roient recues et lues.  
"Adoptées."

Requête de la Compagnie  
du Feu N<sup>o</sup> 2.

Requête des membres de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 2 demandant une augmentation de salaire.

Référé au Comité du Feu.

Requête de la Compagnie  
du Feu N<sup>o</sup> 3.

Requête des membres de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 demandant une augmentation de salaire.

Référé au Comité du Feu.

Requête de M. J. Heureau

Requête de M<sup>o</sup> O. G. J. Heureau Capitaine de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 4 demandant au Conseil de vouloir bien définir les mots "arrivés au feu".

Référé au Comité du Feu.

Requête de Aug<sup>te</sup> Bloutier

Requête de M<sup>o</sup> P. Augustin Bloutier Clerc du Marché aux Denrées se plaignant que certains bouchers sont en contravention avec les règlements des marchés.

Référé au Comité des Marchés.

Requête de S. S. Dumont et autres

Requête de Messrs. S. S. Dumont et autres demandant au Conseil de passer un règlement pour que les boutiques de barbiers soient fermées le Dimanche.

Référé au Comité Général.

Requête de Jacques Haubert

Requête de M<sup>o</sup> Jacques Haubert demandant que l'arrosage des rues dans la partie commerciale de cette Cité, lui soit accordé.

Référé au Comité Général.

Rapport du Comité  
Général sur requête de  
Messrs W. Chagnon et Fortin

À Son Honneur le Maire  
Et à Messieurs les Conseillers }  
Le Comité Général de votre Conseil a l'honneur de faire rapport:

Sur lettre de M<sup>o</sup> Chagnon

1<sup>o</sup> Sur la requête de Messrs. W. Chagnon et Thomas Fortin, présentée le 20 juillet dernier, et demandant que deux lampes soient placées sur le St Maurice, à la traversée du Passage, que les conclusions de cette requête soient rejetées; ces sortes de dépenses ne devant pas être à la charge de la Corporation;

Sur requête de Messrs John  
W. Dougall et autres.

2<sup>o</sup> Sur la lettre de M<sup>o</sup> W. Chagnon, présentée le 3 Aout courant et offrant de fournir à la Corporation tout le bois de chauffage dont elle pourrait avoir besoin pendant l'année, votre Comité recommande que la considération en soit remise à plus tard, afin de pouvoir alors établir les prix du marché;  
3<sup>o</sup> Que les conclusions de la requête de Messrs. John W. Dougall et autres, présentée le 30 juillet dernier, et demandant que l'arrosage

Mardi, le 25<sup>e</sup> Aout 1874.

Concernant les ponts sur le S<sup>t</sup> Maurice et l'Aqueduc

L'arrosage des rues du Platon, Notre-Dame et des Forges, soit sous le contrôle de la Corporation, devraient être accordés; Il est que Son Honneur le Maire soit chargé de s'enquérir s'il serait possible d'avoir les services d'un ou de plusieurs ingénieurs compétents pour faire des estimés du coût probable de nouveaux ponts sur le S<sup>t</sup> Maurice et d'en fournir des plans et spécifications et aussi pour faire la visite des différentes endroits aux environs de cette Cité ou il serait possible d'obtenir l'eau nécessaire pour alimenter un aqueduc convenable et suffisant afin de rencontrer les besoins croissantes de la Cité; pour faire de plus rapport des avantages respectifs d'un aqueduc qui serait mis par la vapeur ou d'un autre qui prendrait l'eau sans le recours d'un engin, ainsi que du coût probable d'un aqueduc de l'une ou de l'autre des deux manières ci-dessus.

Respectueusement soumis,  
(Signé) James M<sup>e</sup> Dougall,  
Arthur Turcotte,  
Louis Brunelle,  
J. B. Bellefeuille,  
Charles Demoulin

2<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>e</sup> Turcotte,  
Seconde par M<sup>e</sup> Brunelle,  
Que le rapport du Comité Général soit adopté.  
Adopté.

Rapport du Comité du Feu sur requête de E. M. Hart, Cor.

A Son Honneur le Maire  
Et à Messieurs les Conseillers,  
Le Comité du Feu a l'honneur de faire rapport;  
1<sup>o</sup> Sur la requête de E. M. Hart, Cor., présentée le 10 Aout courant, et demandant la permission d'ériger un abri en bois sur son terrain, Rue Royale, que votre Conseil ne peut accorder une telle permission, les règlements de la Cité actuellement en force, et proposant formellement;  
2<sup>o</sup> Sur l'état des différentes pompes de la Cité, votre Comité ayant examiné ces pompes, est d'opinion que la grosse pompe "Ebelcier", outre qu'elle exigerait des dépenses assez considérables pour la mettre en bon ordre par achat de cuvoirs neufs, etc., est trop pesante et qu'elle n'est pas appropriée aux besoins du département du feu; elle ne pourrait par conséquent, rendre des services effectifs

Sur l'état des différentes pompes de la Cité.

Mardi, le 25<sup>e</sup> Aout 1874.

494

effectifs en temps de feu.

Respectueusement Soumis  
(Signé) J. H. Bellefeuille  
James W. Rougall

3<sup>e</sup> motion

Proposé par M. Dumoulin  
Secondé par Mr. Turcotte,

Que le rapport du Comité du Feu soit adopté.  
Adopté.

Rapport du Comité  
des Finances

Rapport du Comité des Finances.

Mardi, le 25<sup>e</sup> Aout 1874.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander  
le paiement des comptes suivants -

A Léonard Duquay & autres	Charroirage d'eau, etc.	\$ 18 80
" Félix Larose "	" " "	14 30
" Henri Deslaurier "	" " "	30 05
" Norbert Carabon "	" " "	20 90
" Frédéric Dupresne "	" " "	14 15
" Joseph Duval "	" " "	11 65
" Louis Dupier "	" " "	24 30
" Benjamin Jacerte "	" " "	25 55
" Sévère Duval "	" " "	11 65
" Joseph Fournier	Ouvrage aux stations	1 50
Au Secrétaire-Trésorier	Billet Payable	1,000 "
" do	" "	2,000 "
" do	" "	500 "
" Greffier de la Paix	Timbres	3 70
" do	"	3 60
" do	"	3 60
A Lingras & Parent	Police au Théâtre	2 "
" Elie Dupois	Charroirage	" 30
" Norbert Lingras	Criées Publiques	" 50
" J. C. Godin	Intérêt sur billets	158 88
" Marc Martin & autres	Charroirage d'eau	3 10
" Jean Giroux	" "	" 80
" Johny Giroux	" "	" 80
Au Greffier de la Paix	Timbres	3 90
A Paul Larose	Ouvrage	5 "
" Sévère Duval	Charroirage	" 60
	A Reporter	\$ 3,862 63

Mardi, le 25<sup>e</sup> Aout 1874.

	Report	\$ 3,862 63
De Adolphe Duval	Ouvrage	4 " "
" Ant <sup>re</sup> Langlois	Planches et papiers	1 30
Au Secrétaire-Trésorier	Billet Payable	6000 " "
" do.	"	4000 " "
" do.	Timbres	1 " "
		\$ 13,871 93

Respectueusement soumise  
(Signé) James M<sup>re</sup> Dougall  
Arthur Marcotte

4<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>re</sup> Bellefeuille,  
Secondé par M<sup>re</sup> Dubrelly,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adopté.

Rapport de l'Inspecteur  
de Ville  
Ferdinand Mercure Girard

A Son Honneur le Maire  
Et à Messieurs les Conseillers

Le soussigné Inspecteur de Ville a l'honneur de faire rapport que le 13 du courant il y a eu un feu chez Hercule Girard et autres qui a causé des dommages considérables et dont l'origine est inconnue.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 est arrivée la première au complet, les compagnies du Feu N<sup>o</sup> 1 et 4 réclament la deuxième prime et la Compagnie N<sup>o</sup> 2 est arrivée la troisième. La première barrique d'eau a été fournie par Leonard Duguay, la seconde par Sévère Duval et la troisième par Henri Declaurier.

Feu chez Fr<sup>re</sup> Dargis

Le 14 du courant il y a eu un feu chez Fr<sup>re</sup> Dargis et autres qui a causé des dommages considérables et dont l'origine est inconnue.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 est arrivée la première au complet, les Compagnies du Feu N<sup>o</sup> 1 et 4 réclament la deuxième prime et la Compagnie N<sup>o</sup> 2 est arrivée la troisième.

La première barrique d'eau a été fournie par Louis Duval, la seconde par Henri Declaurier et la troisième est réclamée par Basille Sauvageau et Adolphe Ford.

Feu chez Jacques Haubert

Le 15 du courant il y a eu un feu chez Jacques Haubert et autres qui a causé des dommages assez considérables et dont l'origine est inconnue.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 4 est arrivée la première au complet

Mardi, le 25<sup>e</sup> Aout 18<sup>74</sup>.

496

Les Compagnies du Feu N<sup>o</sup> 3 et N<sup>o</sup> 1 reçoivent la deuxième prime et la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 2 est arrivée la troisième, la première barrique d'eau a été fournie par Joseph Duval, la seconde par Sévère Duval et la troisième par Narcisse Martin.

Feu chez M<sup>s</sup> Bergeron.

Le même jour il y a eu un feu chez Louis Bergeron et autres qui a causé des dommages considérables et dont l'origine est inconnue.

Les Compagnies du Feu N<sup>o</sup> 3 et N<sup>o</sup> 1 réclament la première prime, la Compagnie N<sup>o</sup> 4 est arrivée la deuxième et la Compagnie N<sup>o</sup> 2 est arrivée la troisième,

La première barrique d'eau a été fournie par Sévère Duval la deuxième par Augustin Eduthier et la troisième est réclamée par Henri Deslaurier et François Denoit.

Feu chez Michel Baron.

Le même jour il y a eu un autre feu chez Michel Baron sur le côté des courses, qui a causé des dommages considérables et dont l'origine est inconnue.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 est arrivée la première au complet, les Compagnies du Feu N<sup>o</sup> 1 et N<sup>o</sup> 2 réclament la deuxième prime et la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 4 est arrivée la troisième.

La première barrique d'eau a été fournie par Edouard Picard, la deuxième par Sévère Duval et la troisième par Joseph Pellerin.

Feu chez M<sup>s</sup> S. Hart.

Le 16 du courant il y a eu un commencement d'incendie chez Abraham Hart, le feu a été arrêté avant d'avoir causé des dommages et l'origine est inconnue.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 est arrivée la première au complet, la Compagnie N<sup>o</sup> 1 est arrivée la deuxième aussi au complet et les deux autres compagnies se sont rendues sur les lieux.

La première barrique d'eau a été fournie par Antoine Pellerin, la deuxième par Edouard Picard et la troisième par Jean Menancon.

Trois Rivières, 24 Aout 18<sup>74</sup>.

Respectueusement soumis.

(Signé) Ovide Rochelley  
Surintendant du Feu  
Référé au Comité du Feu.

Rapport



Mardi, le 25<sup>e</sup> Août 1874.

Rapport du Comité des Chemins

Le Comité des Chemins a l'honneur de faire rapport sur les soumissions présentées à votre Conseil, à sa dernière séance, pour la façon de parties des rues Bureau et Royale, qu'il recommande que la soumission de M<sup>r</sup> Joseph Duval soit acceptée comme étant la plus basse et la plus avantageuse, et ce, aux conditions du marché qui sera passé à cet effet entre votre Conseil et le dit Joseph Duval.

Respectueusement  
(Signé) Charles Dumoulin  
Louis Brunelle

5<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Turcotte,  
Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille,

Soumission de Joseph Duval acceptée.

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté et que le Président du Comité des Chemins soit autorisé à signer pour et au nom de ce Conseil l'acte de marché mentionné au dit rapport.

Adoptée.

6<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Brunelle,  
Secondé par M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Dougal,

Joseph Dupresne nommé surveillant de l'aqueduc.

Que, Son Honneur le Maire en sa qualité de gérant de la Compagnie d'Aqueduc et comme représentant les intérêts de la Corporation de cette Cité dans la dite Compagnie d'Aqueduc, soit autorisé à voter en faveur d'une résolution des gérants de la dite Compagnie, à l'effet de faire les arrangements suivants avec M<sup>r</sup> Joseph Dupresne, savoir: - Le dit Joseph Dupresne aura la surveillance et la direction sous le contrôle des dits gérants, des travaux du dit aqueduc pendant un an; il sera tenu compte des revenus et des dépenses de l'aqueduc pendant la dite année, et si à l'expiration de la dite année, il se trouve un surplus de revenu après les dépenses d'entretien et de réparations payées, le surdit surplus de revenu appartiendra au dit Joseph Dupresne, mais si, au contraire, les dépenses se trouvent avoir excédé les revenus, le dit Joseph Dupresne n'aura aucun droit d'être payé par la dite Compagnie, ni par la Corporation de cette Cité pour son salaire, ou ses services, ou pertes de temps comme surveillant ou administrateur du dit aqueduc.

Adoptée.

Proposé

Mardi, le 25<sup>e</sup> Août 1844.

4<sup>e</sup> motion  
Certificat pour maison  
de pension.

Proposé par M<sup>r</sup>. Dumoulin,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Turcotte,  
Que le certificat en faveur de Augustin Gauthier  
pour lui permettre d'obtenir une licence de maison de pension  
soit confirmé.

Avis de motion de  
M<sup>r</sup>. Turcotte.

Adoptée.  
Je donne par le présent avis qu'à la prochaine assemblée  
de ce Conseil je proposerai que la résolution passée par le  
dit Conseil, à sa séance du vingt-deux<sup>e</sup> juin dernier, à  
l'effet d'autoriser Son Honneur le Maire à signer pour  
et au nom de la Corporation de cette Cité un acte de vente  
par J. L. Blair, C<sup>er</sup>, d'un certain morceau de terrain  
nécessaire pour prolonger la rue St. Maurice ou du Pont  
à travers un terrain sur la rue des Champs, appartenant  
au dit J. L. Blair, et de signer un billet à cet effet, soit pres-  
cindée et annulée; et je proposerai de plus qu'il soit passé  
un règlement pour ordonner l'ouverture et le prolonge-  
ment de la dite rue St. Maurice ou du Pont à travers le  
surdit terrain de J. L. Blair, C<sup>er</sup>.

En Conseil, ce 25 Août 1844.

(Signé) Arthur Turcotte

A journement

Le Conseil s'ajourne ensuite, à mardi le premier Septembre  
prochain à sept heures et demi du soir.

J. L. Mignot  
Sec. gén.

J. C. Normand  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée spéciale.

M<sup>r</sup>. le Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil  
aujourd'hui, à quatre heures, après-midi, pour affaires  
concernant la vente des débentures.

Trois-Rivières, 28 Août 1844.

(Signé) J. C. Normand  
Maire.

Vendredi, le 28 Aout 1874.

Assemblée spéciale du  
28 Aout 1874.

Une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation  
de la Cité des Trois Rivières, convoquée par Son Honneur le  
Maire et tenue en l'Hôtel de ville de la dite Cte, vendredi le  
vingt-huitième jour d'Aout mil huit cent soixante-et-quatorze,  
à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les forma-  
lités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire T. G. Normand Sec.
- Et Messieurs les Conseillers  
Prunelle,  
Coake,  
Dumoulin,  
M<sup>rs</sup> Dougall,  
Turcotte.

Avis de motion de M<sup>rs</sup>  
Turcotte.

Je donne par le présent avis qu'à la prochaine séance de ce  
Conseil je proposerai que la résolution du dit Conseil, passée  
le trentième jour de Mars écoulé et autorisant la vente de vingt  
mille piastres de débentures, soit amendée en autorisant la  
vente immédiate du montant total de cinquante mille piastres  
des dites débentures ou de toute partie de ce montant qui sera  
jugée par Son Honneur le Maire être la plus avantageuse  
et ce au prix qui sera trouvé être le plus favorable.

Que les dites débentures, capital et intérêts soient  
faites payables en aucun lieu qui pourra être convenu entre  
Son Honneur le Maire et les acquéreurs de ces débentures.

En Conseil, ce 28 Aout 1874.  
(Signé) Arthur Turcotte

La séance est ensuite close.

T. G. Normand  
Maire

L. P. Miron  
Sec. Trés.

Mardi, le 1<sup>er</sup> Septembre 1874.

Le mardi le premier jour de Septembre mil huit cent soixante  
quatorze, à huit heures du soir, aucun des membres du Conseil de la  
Corporation n'étant présents, il n'y a pas eu d'assemblée du dit Conseil

L. P. Miron  
Sec. Trés.

Vendredi, le 4 Septembre 1844.

Convocation  
d'une Assemblée.

M. le Secrétaire Général du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières

Je convoque une assemblée régulière du  
Conseil, ce soir à sept heures et demi.

Trois-Rivières, le 4 Septembre 1844

(Signé) J. E. Normand  
Maire

Séance du 5 Sept 1844.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation  
de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la  
dite Cité, vendredi, le quatrième jour de Septembre mil  
huit cent soixante-et-quatorze à sept heures et demi du  
soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présentes:

- Son Honneur le Maire J. E. Normand, Secré.
- Et Messieurs les Conseillers  
Dumoulin,  
Coche,  
Dumoulin,  
Turcotte,  
Banasse.

1<sup>re</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Turcotte.  
Secondé par M<sup>r</sup> Dumoulin.

Règlement concernant  
le prolongement de la  
rue St Maurice.

Que la résolution de ce Conseil, prise  
le vingt-deuxième jour de Juin dernier, à l'effet d'autoriser  
Son Honneur le Maire à signer pour et au nom de la Cor-  
poration de cette Cité un acte de vente par J. L. Clair, Ec<sup>r</sup>,  
d'un certain morceau de terrain nécessaire pour la rue St  
Maurice ou du Pont à travers un terrain, sur la rue des  
Champs, appartenant au dit J. L. Clair, et de signer un  
billet pour huit cent dix piastres payable le 14 de Septem-  
bre courant, en paiement du surdit morceau de terrain,  
soit rescindée et annullée; et que le règlement intitulé:  
"Chapitre 36, Règlement concernant le prolongement de la  
rue St Maurice" soit lu et adopté.

Adopté.

Le règlement suivant est lu, parié et adopté, savoir:

Chapitre

Vendredi, le 4 Septembre 1874.

Chapitre XXXVI.

Règlement concernant le prolongement de la rue St Maurice;

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Ornières comme suit, savoir:

Sec. 1. La rue St Maurice ou du Pont, actuellement existante et s'étendant depuis l'extrémité sud-ouest des fronts du St Maurice jusqu'à la rue des Champes, sera prolongée en ligne droite et de la largeur qu'elle a actuellement depuis la dite rue des Champes jusqu'à une rue qui se trouve sur les terrains que possèdent J. P. Demoulin et C. A. Rocheleau ont acquis de Joseph Poucher de Niverville, Cuivier et qui se continue jusqu'à la rue Cartier au pied du coteau St Louis.

Sec. 2. Il sera procédé à l'acquisition du terrain nécessaire au prolongement de la dite rue, comme susdit, conformément aux dispositions d'une résolution passée par ce Conseil, le onzième jour de Mai dernier, à l'effet d'acquiescer de S. L. Blair, Cuivier, ou de ses représentants le ou les terrains nécessaires pour le prolongement de la dite rue.

Sec. 3. Dans le cas où il serait nécessaire de procéder pour l'acquisition des terrains appartenant au dit S. L. Blair, Cuivier, ou ses représentants, et nécessaires pour le prolongement comme susdit de la dite rue, conformément aux dispositions de la cinquante-neuvième section de la 20<sup>e</sup> Vict. Chap. 129, il sera du devoir des arbitres nommés pour faire l'évaluation du ou des susdits terrains, de faire en même temps, l'évaluation de l'augmentation de valeur que pourront avoir acquise les propriétés dont la valeur aura été augmentée ou qui auront bénéficié par l'ouverture et le prolongement de la dite rue St Maurice ou du Pont.

Sec. 4. Toutes dispositions du Chapitre vingt-cinq des règlements de ce Conseil, passé le onze Mars mil huit cent soixante et douze, et intitulé: "Règlement pour amender le règlement intitulé Chapitre 1, Règlement concernant les Règlements" susceptibles de s'appliquer au présent seront considérées et interprétées comme s'y appliquant et comme en faisant partie,

Vendredi, le 4 Septembre 1874.

502

2<sup>e</sup> motion

Son Honneur le Maire  
autorise à négocier les  
débentures.

Sec. 5. Le présent règlement prendra force et effet à  
compter de ce jour.

Proposé par M<sup>r</sup> Turcotte,  
secondé par M<sup>r</sup> Brunelle.

Que la résolution de ce Conseil passée le trentième  
jour de Mars écoulé et autorisant la vente de débentures  
de la dette consolidée de cette Cité, au montant de vingt mille  
francs seulement, soit amendée et que Son Honneur le  
Maire, soit autorisé à négocier la vente immédiate du mon-  
tant total de cinquante mille francs des dites débentures,  
ou de toute partie de ce montant et ce aux prix et conditions  
qui seront jugés par Son Honneur le Maire être les plus  
avantageux;

Que les dites débentures, capital et intérêts, soient faites  
payables en aucun lieu qui pourra être convenu entre le  
dit Maire et les acquéreurs des dites débentures.

Adoptée.

3<sup>e</sup> motion

Billet pour \$2000 en  
fav<sup>r</sup> du Sec. Trés.

Proposé par M<sup>r</sup> Cooke,  
secondé par M<sup>r</sup> Vanasse.

Que Monsieur le Pro-Maire soit autorisé à signer  
pour et au nom de la Corporation de cette Cité un billet pour  
deux mille francs, payable à l'ordre du Secrétaire Trésorier  
le vingt-huit du courant, afin de payer divers billets et  
autres dettes qui deviennent dûs ces jours prochains.

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion

Amélioration des rues  
De Boue, St Thomas et  
Cartier.

Proposé par M<sup>r</sup> Vanasse  
Secondé par M<sup>r</sup> Turcotte

Que le Comité des Chemins soit autorisé  
à dépenser la somme de vingt-cinq francs pour  
l'amélioration des rues De Boue, St Thomas et Cartier, la dite  
somme à être prise sur les appropriations votées pour ce  
département.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite levé et la séance est close.

J. B. Raymond  
Sec. Trés.

J. B. Raymond  
Maire.

Lundi, le 7<sup>e</sup> Septembre 1874.

Convocation d'une  
assemblée spéciale

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières }

Je convoque une assemblée spéciale  
du Conseil ce soir à sept heures et demi pour  
voir à faire creuser le bûche des bateaux, et  
pour autres affaires.

Trois-Rivières 7 Septembre 1874

(Signé) T. E. Normand,  
Maire.

Assemblée spéciale  
du 7 Septembre 1874

À une assemblée spéciale du Conseil de la  
Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée  
par son Honneur le Maire et tenue en l'Hotel  
de Ville de la dite cité lundi le septième jour  
de Septembre mil huit cent soixante et qua-  
torze à sept heures et demi du soir en la ma-  
nière et suivant les formalités prescrites par la  
loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire T. E. Normand, Ecuyer  
Et Messieurs les Conseillers Bellefeuille,  
Brubelle,  
Cooke,  
M<sup>re</sup> Dougall,  
Turcotte,  
Parasse,

1<sup>re</sup> motion

1<sup>re</sup> motion

Creusage du bûche des  
bateaux.

Proposé par M. Cooke  
Secondé par M. Bellefeuille

Que le Comité des Chemins soit  
autorisé à passer un acte de marché avec M<sup>r</sup>.  
Théodore Martel pour le creusement du bûche  
des bateaux, au pied de la rue St. Antoine,  
aux prix et conditions qui pourront être fixés  
entre le dit Comité et M<sup>r</sup>. Martel.

Adopté

Proposé par M. M<sup>re</sup> Dougall  
Secondé par M. Brubelle

Que M<sup>re</sup> le conseiller Bellefeuille  
soit autorisé à se rendre à New-York et à Boston

2<sup>me</sup> motion  
M<sup>r</sup>. Bellefeuille autorisé  
de se rendre à New-York  
pour l'achat d'une pompe  
à feu.

afin

Lundi, le 7 Septembre 1874.

504

afin de visiter, avec le capitaine Brasier, différentes pompes à feu et de faire rapport à ce conseil du résultat de cette visite

Adopté

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je proposerai que le règlement intitulé : "Chapitre 29, "Règlement pour amender le chapitre cinq "des règlements de ce conseil, intitulé : Règlement concernant, les cotisations et Taxes," passé le seizième jour de Septembre mil huit cent soixante et douze soit amendé à l'effet d'augmenter la taxe imposée sur les bateaux chargés de pommes, grains ou autres denrées ou effets, à trois centins pour chaque <sup>minut</sup> minute du contenu des dits bateaux.

En conseil, ce 7 Septembre 1874

(Signé) Ls. Brunelle

La séance est ensuite close

J. B. Normand  
Maire

L. Brunelle  
Sec. Trés.

Ajournerement

Séance du 14 Sept. 1874.

A une assemblée régulière du conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hotel-de-Ville de la dite Cité lundi, le quatorzième jour de Septembre mil huit cent soixante et quatorze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. B. Normand, écuyer

Et Messieurs les conseillers Baptist

Brunelle

Cooke

M<sup>re</sup> Dougall

Thurcotte

Vanasse

Proposé



Lundi, le 14 Septembre 1874

1<sup>re</sup> motion

Proposé par M. Vanasse  
Secondé par M. Cooke

Que les requêtes de Mgr Lafliche et autres, de Messrs Joseph Dupresne et autres, Joseph Grenier et autres, de M. Olivier Dostaler, O. E. G. Heureux et de John Skroeder et autres soient recues et lues.

Adoptée

Requête de Mgr Lafliche et autres

Requête de Mgr Lafliche et autres demandant la prolongation de la rue St Francois Xavier sur le terrain des Révérendes Dames Ursulines.

Référée au Comité Général.

Requête de M. Jos. Dupresne et autres

Requête de Jos. Dupresne et autres demandant que le cours d'eau qui se trouve sur les lats Whemaman soit boisé aux frais de la corporation.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de M. Jos. Grenier et autres

Requête de Joseph Grenier et autres commerçants locataires des magasins dépendants de la Halle aux denrées demandant de leur accorder l'espace de terrain qui est sur la devanture de leurs magasins jus qu'à la rigole.

Référée au Comité des Marchés

Requête de M. Olivier Dostaler fils

Requête de M. Olivier Dostaler, fils offrant de fournir cent cordes de bois à raison de quatre piastres et demi la corde.

Référée au Comité Général.

Requête de M. O. E. G. Heureux

Requête de O. E. G. Heureux, capitaine des zouaves Sapeurs relativement à la construction de la station projetée.

Référée au Comité Général

Requête de M. John Skroeder et autres

Requête de M. John Skroeder et autres demandant de faire placer des lampes à l'enseigneure des rues des Commissaires e St Paul, St Paul e St Charles, St Charles e Hemlock e des rues Hemlock et des Commissaires.

Référée au Comité Général.

A Son Honneur le Maire  
Et à Messieurs les Conseillers }

Lundi, le 14 Septembre 1874.

Rapport du Comité Général.

Le Comité Général de votre conseil auquel les requêtes suivantes avaient été référées à l'honneur de faire rapport:

sur requête de J. S. Dumont et autres

1<sup>o</sup> Sur la requête de Messrs J. S. Dumont et autres, demandant que les boutiques des barbiers soient fermées le Dimanche, votre Comité recommande qu'il soit passé un règlement pour empêcher l'ouverture des boutiques de barbiers le Dimanche.

sur requête de Jacq. Paul.

2<sup>o</sup> Sur la requête de M<sup>o</sup> Jacques Paul, offrant d'arroser certaines rues, votre Comité considère que la saison d'été étant à présent très avancée, il est inutile de faire aucun arrangement pour l'arrosage des rues cette année.

Respectueusement soumis  
Trois-Rivières 14 Sept. 1874 (Signé) T. E. Normand  
Président

- ( " ) J. M<sup>o</sup> Danguall
- ( " ) A. Turcotte
- ( " ) Ls. Brunelle
- ( " ) P. B. Vanasse
- ( " ) M. Cooke
- ( " ) A. Baptiste

Proposé par M. Cooke  
Secondé par M. Brunelle

2<sup>o</sup> motion

Que le rapport du Comité Général de ce conseil soit adopté.

Adoptée.

Rapport des Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances  
Lundi, le 14 Septembre 1874  
Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

M <sup>o</sup> Frédéric Dupresne	Charroirage d'eau	\$ 150
" Edouard Parent	Transport d'une pompe	1 ..
" Arthur Gauthier	Ouvrage	160
" André Robichon	Salaires	15 ..
" Ls. Hébert	"	21 ..
" Théophile Buisson	Charroirage	30
	A reporter	\$ 4040

Lundi, le 14 Septembre 1874.

	Report	\$	
Aux Officiers du conseil	Salaires	40	40
A. L. Warncke	Reparation au rideau	216	50
" Paul Larose	Ouvrage	"	75
" do	"	"	75
" do	"	3	25
E. J. Maxwell & Co	2 planches de moyer noir	2	75
" Compagnie du Richelieu	Fret	"	13
" Charles Howard	Gardien à un jeu	1	"
" Thos. Janvier	Transport de pompe	"	75
" Joseph Fournier	Ouvrage	1	25
" Jean Moenancon	Charroiyage d'eau	1	"
" Joseph Marchaterre	" " etc	1	95
" James Shortis, & Co	Billets payable	700	"
" J. L. G. Frigon	Int. & Commission	1	18
Au Secrétaire Trésorier	Escompte sur billets payable	10	60
A Ovide Rocheleau	10% de commission sur collect. de <sup>liens</sup>	16	45
" Augustin Gauthier	Charroiyage d'eau	3	70
" S. J. Duval	Transport de pompe	1	50
" Joseph Duval	Edouvrages dans les caves Bureau <sup>etc</sup>	2	15
" Emmanuel Monnier	3 mois de salaire	62	50
" Louis Duval	2 voyages (Hotel de Ville)	"	20
" Alex. Pelletier	3 " de sable	"	30
" la Co. d'Agueduz	Argent prêté	127	80
" Messrs. Turcotte & Co	Comptes contre l'Agueduz	349	11
" Augustin Gauthier & Co	Charroiyage d'eau etc	16	45
" Philosphore Buissonne <sup>autres</sup>	" " "	7	80
" F. B. Bellefeuille, & Co	Frais de voyage	50	"
" James Brasler	" " "	50	"
" la Compagnie du Fum. N°1	a compte de primes	10	"
" D. & G. Brasler	Ouvrage et effets	3	70
" Jacques Larivière	"	10	"
" l'Inspecteur	Paie-Liste	15	70
" Joseph Duval	Ouvrage, rues Bureau etc	40	"
" Robert Lingras	Arrestation	1	25
" Fabien Héron	"	1	50
" do	"	1	50
" Geo. A. Fearon	"	1	50
" Thomas Janvier	Charroiyage	"	80
	A Reporter	\$	1971.02

Lundi, le 14 Septembre 1874.

		Report	\$
			1972.02
A Paul Larose	Ouvrage		3.00
" Robert Gingras	Criées publiques		2.00
" A. M. Cooke	Intérêt sur 1 billet		96.00
" Thomas Janvier	Charroyage de viande gâtée		1.50
Au Sneyffier de la Baie	Timbres		2.80
" do	"		3.90
" Secrétaire Trésorier	Billets		400.00
A Paul Larose	Ouvrage		6.00
" la Compagnie des Sapeurs	"		2.50
			\$ 2488.72

Notre Comité recommande de plus que le puits dans le carré Champlain soit réparé de suite et qu'il y soit placé une pompe.  
 Respectueusement soumis  
 (Signé) James M<sup>e</sup> Dugall  
 Arthur Turcotte.

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Brunelle  
 Secondé par M. Vanasse  
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté

Adoptée.

Rapport de l'Inspecteur de Ville  
 Concernant l'ouverture des puits sur les terrains des D<sup>mes</sup> Ursulines

A son Honneur le Maire  
 Et à Messieurs les Conseillers }  
 Le soussigné Inspecteur de Ville a l'honneur de faire rapport, qu'il a été fait dépense au Rev<sup>t</sup> Ch<sup>l</sup> Olivier Baron d'ouvrir des rues de moins de trente-six pieds français, sur les terrains que les Dames Ursulines possèdent en cette Cité et que ce Monsieur lui a fait réponse qu'il descendrait ce soir à Québec afin de faire faire les changements nécessaires au cadastre s'il y a possibilité et que s'il ne réussit pas, il ne concèdera pas ces emplacements

Trois-Rivières, 31 Août 1874

(Signé) Ovide Rocheleau  
 Inspecteur de Ville

Lundi, le 14 Septembre 1874.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville  
Hou Chez John Ryan &  
John Houliston

A son Honneur le Maire  
Et à Messieurs les conseillers }

Le soussigné a l'honneur de faire rap-  
port, que le 22 du courant, il y a eu un incendie  
dans un hangar et écurie appartenant à Messrs  
John Houliston & John Ryan; ce feu a causé des  
dommages considérables à l'intérieur de la batisse  
mais il a été arrêté par la brigade du feu; l'  
origine en est inconnue.

La compagnie N° 3 est arrivée au feu  
la première avec 30 hommes, la compagnie N° 1  
s'est rendue la seconde avec 24 hommes; les  
deux autres compagnies de feu s'y sont aussi ren-  
dus.

La première barrique d'eau a été four-  
nie par Augustin Gauthier, la seconde par Léo-  
nard Duguay et la troisième par Henri Deslau-  
riers.

Respectueusement soumis  
Trois-Rivières 30 Août 1874  
(Signé) Ovide Rocheleau  
Surintendant du Feu

4<sup>e</sup> motion  
Pour amender le règle-  
ment des Cotisations Taxes.

Proposé par Ls. Brunelle  
Secondé par M. M<sup>re</sup> Dougall }

Que le règlement intitulé: Chapitre 37,  
Règlement pour amender de nouveau le cha-  
pitre cinq des règlements de ce conseil, passé le  
vingt septième jour de juin mil huit cent soi-  
xante et dix, et intitulé: "Règlement concer-  
nant les cotisations et Taxes" ainsi que les divers  
amendements au susdit règlement, soit lu,  
passé et adopté

Adoptée  
Le règlement suivant, est lu, passé et adopté,  
savoir:

Règlement pour amender  
le règlement des Cotisations  
& Taxes.

Chapitre XXXVII  
Règlement pour amender de nouveau le cha-  
pitre cinq des règlements de ce conseil, passé le  
vingt septième jour de juin mil huit cent soi-  
xante

510<sup>o</sup>

Lundi, le 14<sup>e</sup> Septembre 18<sup>74</sup>.

scante et diss, et intitulé: "Règlement concernant les cotisations et Taxes" ainsi que les divers amendements au susdit règlement.

Il est ordonné et statué par le conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. La première section du chapitre vingt-neuf des règlements de cette cité, intitulé: "Règlement pour amender le chapitre cinq des règlements de ce conseil intitulé: Règlement concernant les cotisations et Taxes" et passé le seizième jour de Septembre mil huit cent soixante et douze, imposant une taxe de une piastre pour et sur chaque cent minots de pommes, sel, grain ou autre chose au article que contiendra tout bateau ou embarcation venant vendre ou offrir en vente, dans les limites de cette cité, aucun des susdits articles ou choses, est par le présent amendée et à l'avenir la taxe imposée sur chaque tel bateau ou embarcation sera de trois centins pour et sur chaque minot du contenu, comme susdit, des dits bateaux ou embarcations, et à l'avenir la taxe imposée sur tout bateau ou autre embarcation contenant des articles ou choses qui ne se vendent pas au minot, sera de trois piastres pour et sur chaque tel bateau.

Sec. 2. Toutes les autres dispositions du susdit chapitre cinq des règlements de ce conseil et des amendements au dit règlement continueront à être en force comme si le dit règlement et ses amendements n'avaient pas été par le présent amendés.

Sec. 3. Le présent règlement prendra force et effet de et à compter de ce jour.

Le conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain le vingt et un Septembre courant, à sept heures et demi du soir.

Lundi, le 21 Septembre 1874.

*[Signature]*  
Sec. Trés.

*[Signature]*  
Maire

Siéance du 21 Sept. 1874.

A une assemblée régulière du conseil de la corporation de la cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite cité lundi le vingt & unième jour de Septembre mil huit cent soixante et quatorze à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi étaient présents:

Son Honneur le Maire T. C. Normand, Ecuyer

Et Messieurs les conseillers Bellefeuille

Brunelle

Dumoulin

M<sup>rs</sup> Dougall

1<sup>re</sup> Motion

Proposé par M. Brunelle

Secondé par M. Bellefeuille

Que les requêtes et lettres de Messrs. O. E. L'Heureux, P. N. Martel & Raphaël Paquin soient reçues et lues

Adoptée

Requête de M<sup>r</sup>. O. E. L'Heureux, Capitaine des Bonnes Sapeurs relativement à la construction de la station des sapeurs.

Référée au Comité du Feu.

Lettre de P. N. Martel, Ecuyer

Lettre de P. N. Martel, Ecuyer demandant à la Corporation six piastres, pris & valeur d'une voiture appartenant à George Boulard.

Lettre de M<sup>rs</sup> Raphaël Paquin

Lettre de M<sup>rs</sup> Raphaël Paquin demandant à la Corporation d'attendre pour la construction de la cheminée de sa maison

A Son Honneur le Maire

Et à Messieurs les conseillers

Rapport du Comité Général sur requête de M<sup>rs</sup> Lafleche et autres.

Le Comité Général du conseil auquel avait été référé la requête de M<sup>rs</sup> Lafleche et autres demandant le prolongement de la rue St-François Xavier a l'honneur de faire rapport

qu'il

512

Lundi, le 21 Septembre 1874.

qu'il considère qu'il est dans l'intérêt de la cité que cette rue soit prolongée jusqu'au Séminaire et il suggère en conséquence, que la clôture entre cette rue et les Dames Arseulines soit faite sans délai et qu'une somme de \$75. soit affectée à cette fin.

Trois-Rivières 21 Septembre 1874

Respectueusement soumis  
 (Signé) T. C. Normand, Président  
 " James Mc Dougall  
 " F. H. Bellefeuille  
 " Ls. Brunelle  
 " Charles Dumoulin

2<sup>e</sup> motion

Proposé par M. Brunelle

Secondé par M. Dumoulin.

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil soit adopté

Adoptée.

Rapport du Comité des Finances

Rapport du Comité des Finances

Lundi, le 21 Septembre 1874

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

A. P. L. Craig	Acte notarié	1.50
" Geo. Glarie	Charroyage	..10
" Ls. Pratte	Ouvrage	1..
" Jos. Duval	Facon des rues <sup>2</sup> / <sub>3</sub>	25..
" Celestin Fieron	Charroyage d'eau	..40
" Rémi Dupresne	"	..25
" L. A. Hegermer	Effets	..40
" Frs. Fournier	Ouvrage	4.37
" Jos. Fournier	"	4.68
Au Greffier de la Paix	Timbres	3.70
" do	"	3.90
" Secrétaire Trésorier	Billets	1000..
" do	"	400..
" do	Escompte et timbres	19.31
" M <sup>re</sup> Turcotte	Reente foncière	2.67
A Adolphe Duval	1 tableau	3..
	A reporter	\$ 1470.28



Lundi, le 21 Septembre 1874.

		Report	\$ 1470 28
A Joseph Dostaler	Eau pour l'aqueduc		15 ..
" Robert Lingras	brées publiques		" 75
Au Secrétaire Trésorier	1 télégramme		" 29
" do	Fonds d'amortissement		80 ..
A Paul Larose	Ouvrage		5 25
" Pierre Michelin	Ouvrage		10 50
			\$ 1582 07

Respectueusement soumis

(Signé) James Mc Dougall  
" Charles Dumoulin

3<sup>e</sup> motion

Proposé par M. Bellefeuille  
Secondé par M. Brunelle.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté  
Adoptée.

4<sup>e</sup> motion

Pour amender le règlement concernant la Police

Proposé par M. Mc Dougall  
Secondé par Dumoulin

Que le règlement intitulé: "Chapitre trente-huit, règlement pour amender le chapitre huit des règlements de ce conseil, passé le vingt septième jour de juin mil huit cent soixante et dix, et intitulé: "Règlement concernant la Police et la conservation de la paix et du bon ordre dans la Cité des Trois-Rivières" soit lu, passé et adopté.

Adoptée

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir:

Chapitre XXXVIII

Règlement pour amender le chapitre huit des règlements de ce conseil, passé le vingt septième jour de juin mil huit cent soixante et dix, et intitulé: "Règlement concernant la Police et la conservation de la Paix et du bon ordre dans la Cité des Trois-Rivières".

Il est ordonné et statué comme suit par le conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, savoir:

Sec = 1. Le chapitre <sup>huit</sup> neuf des règlements de ce conseil ci-dessus cité est par le présent amendé en ajoutant à la suite du trentième paragraphe de la

dix

Lundi, le 21 Septembre 1874.

514

diss. septième section du dit acte, le paragraphe suivant, savoir:

31 - Les barbiers, perruquiers ou coiffeurs qui tiendront leurs boutiques, magasins ou places d'affaires ouverts le dimanche ou les jours de fêtes d'obligation, ou qui, pendant ces jours, permettront l'entrée de telles boutiques, magasins ou places d'affaires à telles personnes étrangères, ou qui raseront, parfumeront, ou exerceront en aucune manière le dimanche ou les jours de fêtes l'occupation de barbier, parfumeur ou coiffeur, ou qui permettront à aucune personne étrangère d'y exercer aucune des susdites occupations.

Sec. 2. Toutes les autres dispositions du susdit chapitre neuf des règlements de ce conseil ainsi que du chapitre vingt cinq des dits règlements, passé le onzième jour de Mars mil huit cent soixante et douze, pour amender le règlement concernant les règlements, susceptibles de s'appliquer au présent règlement s'appliqueront comme si le dit chapitre neuf des règlements de ce conseil n'avait pas été amendé.

Sec. 3 - Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour

Proposé par M. M<sup>r</sup> Dougall

Secondé par M. Dumoulin

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet payable en un mois à l'ordre de James Shortis, Esq., pour deux mille piastres, en renouvellement d'un autre billet de quatre mille piastres qui sera dû le 24 du courant, à la Banque Pille Marie, à Montreal

Adaptée

Proposé par M. Bellefeuille

Secondé par M. Dumoulin

Qu'il soit voté une somme de trente piastres, laquelle devra être remise aux Sœurs

de

5<sup>e</sup> motion

Billet pour \$2000<sup>00</sup> en fav<sup>r</sup> de J<sup>r</sup> Shortis, Esq.

6<sup>e</sup> motion

Allocation de \$30<sup>00</sup> aux Sœurs de la Providence pour les pauvres.

Lundi, le 21 Septembre 1874.

Ajournement.

de la Providence et être employée au soutien des vieillards et des orphelins indigents de cette cité

Adopté

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le (5) cinq d'Octobre prochain, à 7 1/2 heures du soir.

J. L. Mignou

Sec. Trés.

J. E. Normand

Maire.

5 Octobre 1874.  
Pas de séance.

Lundi, le cinquième jour d'Octobre 1874, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, aucun des membres n'étant présent à l'heure de l'ouverture de la séance

J. L. Mignou

Sec. Trés.

Convocation d'une assemblée régulière du Conseil-de-Ville

Mon Secrétaire-Trésorier du Conseil de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée régulière du Conseil-de-Ville ce soir, à 7 1/2 heures.

Trois-Rivières, 13 Octobre 1874.

(Signé) J. E. Normand.

Maire.

Séance du 13 Oct 1874.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, mardi le treizième jour d'Octobre mil huit cent soixante et quatorze à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Normand, Secier

Et Messieurs les Conseillers

Bellevue

Brunelle

Coake

M<sup>rs</sup> Dougall

1<sup>re</sup> Motion

Proposé par M. Coake

Secondé par M. M<sup>rs</sup> Dougall

Que les requêtes de Messrs Elie Beaudet et

Mardi, le 13 Octobre 1874.

et autres et Ephrem Tisdell et autres soient reçues et lues.

Requête de M<sup>r</sup>. Elie Beaudet et autres

Adopté

Requête de M<sup>r</sup>. Elie Beaudet et autres demandant de faire faire des trottoirs dans la rue Hertel et aussi d'élargir la dite rue jusqu'à la rue St Charles.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de M<sup>r</sup>. Ephrem Tisdell et autres

Requête de M<sup>r</sup>. Ephrem Tisdell et autres demandant de faire placer des lampes à l'encoignure des rues St Roch et St Denis, St George et St Denis, St George et St Olivier, St Roch et St Olivier, St Roch et Royal.

Référée au Comité de l'éclairage

Lettre de P. L. Demoncourt, C<sup>er</sup>.

Lettre de P. L. Demoncourt, C<sup>er</sup> demandant à la Corporation de démolir la maison qu'elle a achetée de lui en 1871.

Référée à un Comité Général

Lettre de M<sup>r</sup>. Précourt & frères

Lettre de Messrs Précourt & frères informant la Corporation que le prix de leur terrain qu'elle veut acheter pour prolonger la rue Bureau jusqu'à la rue St Philippe est de trois cents piastres.

Soumissions de Messrs. J<sup>r</sup>. Marchand & O. Trudel pour bois de Chauffage.

Les soumissions suivantes pour bois de chauffage sont alors décachées et sont comme suit:

James Marchand	\$ 4.50 la corde
Olivier Trudel	6.00 " "

Rapport du Comité Général, Prime d'Ass<sup>ur</sup> de Gabriel Décoteau réduite.

A son Honneur le Maire et à Messieurs les Conseillers }

Le Comité Général de votre Conseil a l'honneur de faire rapport que la prime d'assurance sur la maison de M<sup>r</sup>. Gabriel Décoteau que ce Conseil a payée, et qui devrait être remboursée par le dit Décoteau, devrait être réduite, pour cette année seulement, au taux de trois piastres par chaque cent piastres que le dit Gabriel Décoteau aura à payer au Secrétaire Trésorier.

Potre

Mardi, le 13 Octobre 1874.

Notre Comité recommande aussi que l'appartement, voisin de la salle du conseil, au sud de l'Hôtel de Ville soit loué pour un an à la Société de construction au prix de cent piastres par année.

Le tout est respectueusement soumis

Trois Rivières, 12 Octobre 1874

(Signé) T. G. Normand, Président  
" P. B. Parasse  
" Ls. Brunelle  
" A. M. Cooke  
" F. H. Bellefeuille  
" James M<sup>re</sup> Dougall  
" Arthur Turcotte

2<sup>e</sup> motion

Proposé par M. M<sup>re</sup> Dougall

Secondé par M. Bellefeuille

Que le rapport du Comité Général de ce conseil soit adopté

Adopté.

"Rapport du Comité du Feu concernant les primes"

A son Honneur le Maire  
Et à Messieurs les Conseillers

Notre Comité du Feu a l'honneur de faire rapport sur le rapport de l'Inspecteur de Ville présenté le 25 Août dernier, qu'il a pris en considération les demandes pour primes faites par diverses compagnies de feu et par divers charretiers et il recommande que la deuxième prime au feu chez M. Frs. Dargès, le 14 Août, soit accordée à la Compagnie des Sapeurs;

Notre Comité n'a pu décider sur les réclamations des compagnies du feu N<sup>os</sup> 1 & 4 pour la deuxième prime, au feu du 13 Août dernier, chez M<sup>re</sup> Hercule Girard, aucun des réclamants ou de leurs témoins n'étant présents à l'assemblée de votre Comité, quoiqu'ils en eussent été notifiés;

Notre Comité est d'opinion que la deuxième prime au feu chez M. Jacques Pault, le 15 Août a été gagnée par la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3, la Compagnie N<sup>o</sup> 1 s'étant arrêtée au réservoir

au

Mardi, le 13 Octobre 1874.

au coin des rues Notre-Dame et du Platon, et n'ayant pas dans le temps, une longueur de baryaux suffisante pour rendre des services effectifs; si elle eut eu alors assez de baryaux, elle aurait eu droit à la première prime;

Notre Comité est incapable de faire rapport sur les demandes des compagnies du jeu N<sup>os</sup> 1 & 3 pour la <sup>première</sup> ~~deuxième~~ prime, au jeu chez Messrs Jourdain et Bergeron, le 15 Août dernier, vu l'absence des réclamants et de leurs témoins, et il recommande, en conséquence, que cette prime soit partagée également entre ces deux compagnies; la prime pour la deuxième barrique d'eau, au même jeu, devrait également être partagée entre Henri Deslauriers et F<sup>rs</sup> Brendit;

La deuxième prime, au jeu qui a eu lieu le quinze Août dernier, sur le terrain des courses devrait être accordée à la compagnie du jeu N<sup>o</sup> 1.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 12 Octobre 1874  
(Signé) F. H. Bellefeuille  
" James M<sup>re</sup> Dougall

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Brunelle  
Secondé par M. Cooke

Que le rapport du Comité du Jeu soit adopté  
Adopté

Rapport du Comité des Finances

Rapport du Comité des Finances  
Mardi, le 13 Octobre 1874.  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport, qu'il recommande le paiement des comptes suivants:

au Secrétaire Trésorier	Billets Payable	\$ 2,000 ..
" do	" "	400 ..
" do	" "	4,000 ..
	A reporter	\$ 6,400 ..

Mardi, le 13 Octobre 1874.

	Report	\$ 6400 ..
Au Secrétaire Trésorier	Intérêt, etc, sur billets	17 99
A Sévère Dumoulin	" " " "	90 ..
" l'Imprimeur de la Seine	Annonces, Gazette Officielle	6 82
" John F. Foote	" Chronicle	31 80
" Ed. Bendron	Charroiyage	.. 30
" Théodore Martet	Ouvrage au quai des bateaux	80 ..
" Ed. Peterson	Charroiyage	1 20
" l'Inspecteur	Paie - Liste	8 75
" do	"	13 60
" Charles Féron	Arrestations	3 26
" Parent & Lingras	Police au théâtre	4 ..
Au Greffier de la Paix	Timbres	3 80
A J. Girard et A. Janvier	Lavage à l'Hôtel de Ville	.. 90
" l'Inspecteur	Paie Liste du Feu	16 30
" do	do " "	8 80
" Benjamin Lacerte	Charroiyage d'eau	.. 50
Au Secrétaire Trésorier	Télégramme à Buckley & Merrill	1 15
A. J. B. Pothier	Intérêt sur un billet	200 ..
" J. N. Bureau	" " " "	28 49
" do	A compte sur un billet	500 ..
" Fabien Féron	Arrestations	2 83
Au Secrétaire Trésorier	Enregistrement	1 15
Aux Dames de charité	Don aux pauvres	30 ..
A. Paul Larose	Ouvrage	6 ..
" André Robichon	Salaires	15 ..
" Ls Décoteau	"	21 ..
Aux Officiers du Conseil	"	216 50
A femme Ligarié	Lavage	.. 40
" Sévère Duval et autres	Feu chez Jos Bernier	11 65
" Jos Lapont	Transport d'une pompe	.. 75
Au Secrétaire Trésorier	Billets Payable	800 ..
" do	"	25 ..
" do	Intérêt sur un billet	.. 17
A Dame Peum Mo & Keil	" " 2 billets	29 48
" Joseph B de Riverville	" " 1 billet	24 ..
Au Secrétaire Trésorier	" " argent	18 70
A Antoine Marineau	1 poteau pour gaz	1 ..
	A reporter	\$ 8620 29

Mardi, le 13<sup>e</sup> Octobre 1874.

		Report, \$	
		8620	29
La Compagnie du Gaz	Eclairage	327	30
" L. C. Servais	Tapis et autres effets	118	81
" H. B. Pallières	Charbon de tère	256	09
" Parcisse Clermont	Charroyage de charbon	2	55
" Frs. Girard	" " "	3	60
" Sèvière Décoteau	" " "	2	25
" Joseph Cadoret	" " "	"	90
" Janvier et Gaudric	Hangarage	3	..
" Philomène Beuillet	Lavage	"	30
" Jacques Larivière	Facon d'une armoire	50	..
" Agénor Roy	Ouvrage	"	26
" Joseph Châteauneuf	Charroyage	"	80
" Joseph Dostaler	Aqueduc	7	..
" André Cooke	Ouvrage	1	..
" Joseph Dostaler	Loyer de 3 taureaux	28	..
" Singras & Parent	Police au théâtre	2	..
" Adolphe Duval	Ouvrage	1	13
" J. B. Charrette	"	"	75
" Jos. Baribeau	Facon de clotures	17	50
" Théodore Martel	Breusage, trave des bateaux	40	..
" Jos. Dupresne	Loyer de voitures	2	50
" do	Lequeurs aux pompiers	5	..
" Parent & Singras	Police au théâtre	6	..
" Chrs. Dugré	Ouvrage	4	..
" Paul Lhrose	"	4	..
" James Dean	Planches	61	20
Le Greppier de la Paix	Frais de police	1	25
		\$	956 47

Respectueusement soumis :  
 (Signé) James Mc Dougall  
 " Arthur Turcotte

4<sup>e</sup> motion

Proposé par M. Bellefeuille

Secondé par M. Cooke

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté

Adopté

Rapport



Mardi, le 13 Octobre 1874.

Rapport du  
Comité des Chemins  
sur requête de M<sup>rs</sup> Joss.  
Dupresne et autres.

Rapport du Comité des Chemins  
Le Comité des Chemins auquel la  
requête de Messrs Joseph Dupresne et autres  
avait été référée, demandant à la Corpora-  
tion de faire boiser, à ses frais, le cours d'eau  
qui traverse les emplacements récemment  
vendus par M<sup>r</sup>. Trenaman, a l'honneur de  
faire rapport, que ce cours d'eau n'étant  
pas à la charge de la Corporation, il doit  
être boisé et entretenu aux frais des inté-  
ressés et que les conclusions de cette requête  
ne doivent pas être accordées.

Le 12 Octobre 1874

Respectueusement soumis,  
(Signé) G. Brunelle

Proposé par M. M<sup>r</sup> Dougall,

Secondé par M. Bellefeuille

Que le rapport du Comité des Chemins  
et que signé et présenté par M. Brunelle  
soit adopté

Adopté

5<sup>e</sup> Motion

A son honneur le Maire

Et à Messieurs les Conseillers }

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville  
Fait chez M<sup>r</sup> G. Farmer

Le soussigné Inspecteur de Ville a l'hon-  
neur de faire rapport, que le 25 Septembre dernier  
il y a eu un feu chez M<sup>r</sup> G. Farmer rue du  
Fleuve qui a consumé entièrement ses bran-  
gards et écuries et dont l'origine est inconnue.

La compagnie du feu N<sup>o</sup> 1 est arrivée la  
première au complet, la compagnie N<sup>o</sup> 3 est arrivée  
la deuxième au complet et les deux autres  
compagnies se sont aussi rendus sur les lieux  
et étaient au complet.

La première barrique d'eau a été four-  
nie par Sèvre Duval, la seconde par Augustin  
Gauthier et la troisième par Napoléon Pelle-  
rin.

Fait chez Henry G. Fearon

Le même jour il y a eu un commence-  
ment d'incendie chez Henry Geo Fearon, Cor,  
rue

Mardi, le 13 Octobre 1874.

521

rue des Forges qui a causé peu de dommages et dont l'origine est inconnue.

La compagnie du Feu N° 4 est arrivée la première au complet, la compagnie N° 3 est arrivée la deuxième aussi au complet.

La première barrique d'eau a été fournie par Nap<sup>t</sup> Pellerin, la seconde par Sévère Duval et la troisième par Henri Deslaurier.

Le premier du courant, il y a eu un commencement d'incendie chez M<sup>rs</sup> Joseph Bernier, rue Hart, qui a causé peu de dommages et dont l'origine est inconnue.

La compagnie du Feu N° 1 est arrivée la première et les compagnies N° 3 et 4 réclament la deuxième prime, la compagnie N° 2 s'est rendue sur les lieux.

La première barrique d'eau a été fournie par Sévère Duval, la deuxième par Henri Deslaurier et la troisième par François Benoit.

Le 6 du courant, il y a eu un commencement d'incendie chez M<sup>rs</sup> Henry M<sup>rs</sup> Kelvie, rue Bell qui a été causé par des étincelles sortant de la cheminée de sa fonderie.

La compagnie du feu N° 3 est arrivée la première avec 20 hommes, la compagnie N° 1 est arrivée la deuxième avec 24 hommes et les deux autres compagnies se sont aussi rendues sur les lieux.

La première barrique d'eau a été fournie par Alexandre Pelletier, la deuxième par Henri Deslaurier.

Trois-Rivières 9 Octobre 1874

Respectueusement soumis  
(Signé) Ovide Rocheleau

Surintendant du feu

Pro.

Feu chez Jos. Bernier.

Feu chez Henry M<sup>rs</sup> Kelvie

Mardi, le 13 Octobre 1844.

6<sup>e</sup> motion  
M<sup>r</sup> Turcotte est nommé  
Pro-Maire.

Proposé par M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Dougall  
Secondé par Ls. Brunelle  
Que M<sup>r</sup> A. Turcotte soit le Pro-Maire  
pour le présent trimestre

Adopté

7<sup>e</sup> motion  
Achat d'un terrain de  
M<sup>r</sup> Michel Caron

Proposé par M<sup>r</sup> Bellefeuille  
Secondé par M<sup>r</sup> Brunelle  
Que son Honneur le Maire soit au-  
torisé à signer pour et au nom de la corpo-  
ration un acte de vente par M<sup>r</sup> Michel Caron  
d'une lisière de terrain nécessaire pour élar-  
gir la rue Badaeus en front de la maison  
qu'il a récemment construite sur la rue  
Badaeus, le prix d'achat du susdit mor-  
ceau de terrain devant être de soixante et  
quinze piastres.

Adopté

8<sup>e</sup> motion  
Echange de terrain entre  
J. B. Guillemette et la  
Corporation

Proposé par M<sup>r</sup> Brunelle  
Secondé par M<sup>r</sup> Cooke  
Que son Honneur le Maire soit au-  
torisé à signer pour et au nom de la corpo-  
ration, un acte d'échange entre la dite Cor-  
poration et Jean Baptiste Guillemette - le dit  
J. B. Guillemette devant par le dit acte céder  
à la Corporation l'emplacement qu'il possède  
sur la rue St. Philippe et nécessaire pour le  
prolongement de la rue Bureau jusqu'à la dite  
rue St. Philippe et la dite Corporation devant de  
son côté, céder au dit J. B. Guillemette les empla-  
cements N<sup>os</sup> 243 et 244 du cadastre d'enregis-  
trément, au coin des rues Royale et Bureau, et  
lui payer en sus une somme de quatre cent  
cinquante piastres, et de plus lui laisser la pro-  
priété de la maison actuellement construite sur  
le terrain de la rue St. Philippe, cédés à la Cor-  
poration par le dit acte d'échange - la dite maison  
devant être enlevée de ce terrain avant le  
premier Novembre prochain

Adopté

Proposé

Mardi, le 13 Octobre 1874.

523

9<sup>e</sup> motion  
Le Président du Comité du Feu autorisé de se rendre à Montréal pour l'achat d'un babcock.

Proposé par M<sup>r</sup>. Brunelle  
Secondé par M<sup>r</sup>. McDougall.

Que le président du Comité du Feu soit autorisé à se rendre à Montréal et à faire les arrangements qu'il croira être les plus avantageux pour l'achat d'un "babcock and ladder truck" "combined"

Adoptée

Le Conseil s'est réuni ensuite à Lundi le 26 du courant à sept et demi du soir

7 heures

T. C. Normand  
Maire

L. Brunelle  
Sec. Trés.

Convocation d'une  
Assemblée spéciale du  
Conseil de la Ville

Au Secrétaire Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de Ville, ce soir, à sept heures et demi, pour examiner un projet d'acte de vente entre la Corporation et J. L. Blair, C<sup>o</sup>. et pour d'autres affaires.

Trois-Rivières, 19 Octobre 1874.

(Signé) T. C. Normand  
Maire

Séance du 19 Oct. 1874.

À une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue à son Hôtel-de-Ville de la dite Cité, Lundi le dix-neufième jour d'Octobre mil huit cent soixante-et-quatorze, à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, est étaient présents

Son Honneur le Maire T. C. Normand C<sup>o</sup>  
Est Messieurs les Conseillers Bellefeuille,

Brunelle,

McDougall,

Vanasse.

Achat d'un terrain  
de J. L. Blair, C<sup>o</sup>.

Le projet d'acte entre la Corporation de cette Cité et J. L. Blair C<sup>o</sup>, concernant l'achat d'un morceau de terrain, pour prolonger

la voie

Lundi, le 19<sup>e</sup> Octobre 18<sup>45</sup>.

1<sup>re</sup> motion

Billet pour \$2000<sup>00</sup> en  
faveur de M. Turcotte, Ecr.

la rue St. Maurice est alors mis devant le Conseil et pris en considération; et, Son Honneur le Maire est autorisé à signer le dit projet d'acte.

Proposé par M<sup>rs</sup> M<sup>rs</sup> Dougall,

Secondé par M<sup>rs</sup> Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de cette Cité, un billet payable en un mois de cette date, à l'ordre de Arthur Turcotte, Ecr., pour deux mille piastres en renouvellement d'un autre billet pour trois mille piastres qui sera dû le 21 du courant.

Adoptée.

2<sup>e</sup> motion

Achat de 50 cordes de  
bois de Chauffage de M<sup>rs</sup>  
William Chagnon.

Proposé par M<sup>rs</sup> Vanasse,

Secondé par M<sup>rs</sup> Brunelle,

Qu'il soit acheté cinquante cordes de bois franc de première qualité de M<sup>rs</sup> Chagnon au prix de quatre piastres et demi par corde, le dit bois devant être livré à l'Inspecteur de Ville, à sa demande et aux lieux qui seront indiqués par le dit Inspecteur.

Adoptée.

Adjournement.

Le Conseil s'est ensuite levé et la séance est close.

J. L. Mignone  
Sec. - Trés.

J. E. Normand  
Maire.

Séance du 26 Oct<sup>bre</sup> 18<sup>45</sup>

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hotel de Ville de la dite Cité, lundi, le vingt-sixième jour d'Octobre, en l'an de Notre Seigneur mil-huit-cent-soixante-quatorze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, était présent un quorum des membres du dit Conseil, savoir:

James M<sup>rs</sup> Dougall Ecr. président pro. temp.  
Et Messieurs les Conseillers Brunelle,  
Cooke,  
Dumoulin,  
Vanasse.

1<sup>re</sup> motion

Proposé par M<sup>rs</sup> Dumoulin  
Secondé par M<sup>rs</sup> Vanasse

Que la requête de L. G. Duval Ecr. soit reçue et lue.

Adoptée.

Lundi, le 26 Octobre 1844.

Requête de  
L. G. Dural, Sec.

Requête de L. G. Dural Sec. demandant que les documents enregistrés que la Corporation possèdent et dont l'enregistrement a besoin de renouvellement soient renouvelés le plus tôt possible afin d'éviter la confusion dans son bureau.

Référé au Comité Général.

Lettre de  
M<sup>r</sup> James Denoon.

Lue une lettre de M<sup>r</sup> James Denoon demandant à la Corporation l'usage d'un morceau de terrain dans la commune pour lequel il offre une rente annuelle de trois piastres par année.

Référé au Comité Général.

Lettre de  
M<sup>r</sup> O. E. L'Haureux

Lue une lettre de M<sup>r</sup> O. E. L'Haureux demandant au Conseil de vouloir bien faire construire la Station des Bonnes Sapeurs le plus tôt possible et d'après le plan préparé par Monsieur Seigel.

Référé au Comité Général.

Lettre de  
M<sup>r</sup> Frs. Lemay

Lue une lettre de M<sup>r</sup> François Lemay offrant de prendre l'entretien des chemins d'hiver sur ses charges et des conditions libérales.

Référé au Comité des Chemins

Raport du Comité des Finances

Lundi, le 26 Octobre 1844

Le Comité des Finances à l'honneur de recommander que les comptes suivants soient payés.

A l'Inspecteur	Paié Liste	29 30
Aux Secrétaire Trésorier	Paié à J. B. Guillemette	450 ..
A B. Bourgeois	Arpentage	2 ..
" Ode Gasciorage	Intérêt sur billets	8 ..
Aux Secrétaire Trésorier	Billet payé	200 ..
" do	Dépôt sur Obligations	20 ..
A Aimé Dural	Charroirage d'eau	1 ..
Aux Secrétaire Trésorier	Billet payé	32 ..
" do	1 télégramme	.. 25
A L. G. Lavoisier	Intérêt sur 2 billets	4 55
" L. J. Paquin	Mémoire de frais	4 95
" Benj. Bourgeois	Arpentage	2 ..
" Joseph Dural	Ferrassement des rues De. Nue Cartiers	100 ..
" do	" de la rue S <sup>t</sup> Thomas	18 ..
" Adolphe Dural	Ouvrage	1 12 1/2
" Jos. Parent & J. Gigué	Police au théâtre	4 ..
A Reporter		870 17 1/2

Lundi, le 26 Octobre 1874.

		Rapport	\$	1/2
Au Secrétaire Trésorier	Intérêt sur B. P. et timbres		840	17 1/2
A. Delle C. E. Penatoy	" " "		5	48
" Adolphe Duval	Ouvrage aux Stations		12	"
" Paul Larose	" dans le Carré		188	
" P. L. Craig	Actes notariés		3	25
" l'Inspecteur	Paie-Liste		3	"
" do	" "		39	29 1/2
" do	" "		15	10
" do	" " du Feu		4	"
Au Secrétaire Trésorier	Billet Payable		3000	"
" do	" "		421	45
" Greffier de la Paix	Timbres		3	50
A. Rochekau & Lacroix	Divers ouvrages		14	20
" Honoré Rochekau	Assurances remises		125	"
" Jacques Lavoie fils	Ouvrages		4	"
" Pierre Beaumier	Travaux d'un puits		31	50
" A. S. Gauthier	1 Barricade vide		2	"
" Les Marie	Ouvrage et charroiage		2	20
" Gomez Baker	Achat d'un boeuf & saddle & truelle		1003	"
Au Secrétaire Trésorier	Loyers de voitures à Montréal		3	"
" do	Dépôt de 2% sur \$2000.00 de Débitaires		40	"
" do	Intérêt sur B. P. et timbres		15	07
" do	Comptes sur B. P.		13	24
" do	Paie 2 télégrammes à Mr. Lewis		"	34
A. Henry Robert	Transport de pompes		"	40
" Paul Larose	Ouvrage dans le Carré		4	50
			\$	56.10 32

Respectueusement soumise  
 (Signé) James Mc. Dougall  
 Charles Dumbuloy

2<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup>. Cooke,  
 Secondé par M<sup>r</sup>. Vanasse,  
 Que le rapport du Comité des Finances soit  
 adopté

Adoptée

Rapport de  
 l'Inspecteur de Ville.  
 Au anciens Collèges.

Rapport  
 Et par l'honorable le Maire  
 Et à Messieurs les Conseillers  
 Le soussigné Inspecteur de Ville a l'honneur de faire  
 rapport

Lundi, le 26 Octobre 1844.

527

rapport, que le 17 du courant, il y a eu un feu sur le terrain des Casernes, qui a consumé une écurie et dont l'origine est inconnue.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1 est arrivée la première avec 12 hommes et les Compagnies N<sup>o</sup> 3 et N<sup>o</sup> 4 réclament la deuxième prime; la Compagnie N<sup>o</sup> 3 avait 8 hommes et la Compagnie N<sup>o</sup> 4 avait 5 hommes.

La première barrique d'eau a été fournie par Isaac St-Cyr, la deuxième par Antoine Pellerin et la troisième par Wilbrod Buisson.

Le 21 du courant il y a eu un commencement d'incendie chez M<sup>o</sup> Louis Robichon, rue Bell, qui a causé peu de dommages et dont l'origine est inconnue.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 est arrivée la première avec 15 hommes, la Compagnie N<sup>o</sup> 4 est arrivée la deuxième avec 11 hommes et la Compagnie N<sup>o</sup> 1 est arrivée la troisième avec 12 hommes.

La première barrique d'eau a été fournie par Honorable Fiquette et la deuxième par Louis Laperrière.

Trois Rivières 26 Octobre 1844

Respectueusement soumis  
(signé) Ovide Rochelleau  
Surintendant du Feu

Proposé par M<sup>o</sup> Coakle.

Secondé par M<sup>o</sup> Brunelle,

Que le règlement intitulé: Chapitre trente-huit, règlement concernant le prolongement de la rue Bureau soit lu, passé et adopté.

Adopté

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir:-

Chapitre XXXVII.

Règlement concernant le prolongement de la rue Bureau.  
Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières comme suit, savoir:-

Sec. 1. La rue Bureau actuellement existante et se terminant au sud-est à la ligne de profondeur des emplacements qui prennent leur front sur la rue St. Philippe, sera continuée et prolongée en ligne droite et de la largeur qu'elle a actuellement, depuis la dite ligne de profondeur des susdits emplacements situés sur la rue St. Philippe jusqu'à la dite

Feu chez L. Robichon.

3<sup>e</sup> motion

Règlement concernant  
le prolongement de la  
rue Bureau



Lundi, le 26 Octobre 1844.

dite rue St. Philippe.

Sec. II. Il sera loisible au dit Conseil de passer, au temps et de la manière qu'il jugera être les plus convenables et les plus utiles, une ou des résolutions à l'effet d'autoriser l'acquisition des ou des terrains nécessaires pour le prolongement de la dite Rue Bureau, comme susdit.

Sec. III. Dans le cas où il serait nécessaire de procéder à l'acquisition des ou des terrains nécessaires pour le prolongement comme susdit, de la dite rue Bureau, conformément aux dispositions de la cinquante-neuvième section de la Loi Act. chap. 129, il sera du devoir des arbitres nommés pour faire l'évaluation des ou des susdits terrains, de faire, en même temps, l'évaluation de l'augmentation de valeur que pourront avoir acquies les propriétés dont la valeur aura été augmentée ou qui auront bénéficié par l'ouverture et le prolongement de la rue Bureau.

Sec. IV. Toutes dispositions du Chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé "Règlement concernant les Règlements", ou de ses amendements, susceptibles de s'appliquer au présent règlement seront considérées et interprétées comme s'y appliquant et comme en faisant partie.

Sec. V Le présent règlement prendra son effet à compter de ce jour.

Proposé par M<sup>r</sup>. Bunnell

Secondé par M<sup>r</sup>. Damoulin

Que ce Conseil ratifie et confirme l'endossement fait par le Secrétaire-Trésorier, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, d'un billet pour mille piastres, signé par Messrs. Hogan, Courtenay & Co. et payable le 18 de Décembre prochain, lequel billet a été escompté par la dite Corporation, au bureau de la Banque de Québec, en cette Cité, le 24 du courant.

Adopté

Proposé par M<sup>r</sup>. Bonasse

Secondé par M<sup>r</sup>. Croft

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, un billet pour deux mille piastres payable en un mois du 24 du courant, à l'ordre

4<sup>e</sup> motion

Pour confirmer l'endossement d'un billet par le Sec. Trés.

5<sup>e</sup> motion

Billet de \$2000<sup>00</sup> en fav<sup>r</sup> de J<sup>r</sup>. Shortis, Cor.

Lundi, le 26 Octobre 1844.

529

de James Shortis, Esq, au Bureau de la Banque Ville-Marie, à Montréal, en renouvellement d'un autre billet de même somme qui sera dû le 27 du courant.

Adoptée

6<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Vanasse  
Secondé par M<sup>r</sup> Brunelle

Ouverture de la rue  
St<sup>e</sup> Maurice

Que le comité des Chemins soit autorisé à faire ouvrir la rue St<sup>e</sup> Maurice au sud-ouest de la rue des Champs.

Adoptée

4<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Dumoulin,  
Secondé par M<sup>r</sup> Vanasse,

Appropriation des  
Hérit<sup>rs</sup> Lewis

Attendu que par un règlement passé par ce Conseil, à sa présente séance, il a été ordonné de prolonger la rue Bureau jusqu'à la rue St<sup>e</sup> Philippe;

Et attendu qu'il est nécessaire, à cet effet, de faire immédiatement l'acquisition d'un certain terrain situé au nord-ouest de la rue St<sup>e</sup> Philippe, appartenant aux héritiers de feu Antoine Lewis, et étant le numéro quatre cent seize des plan et cadastre officiels de la Cité des Trois-Rivières, contenant trente-cinq pieds et quatre pouces de front sur cent vingt pieds de profondeur formant en superficie quatre mille deux cent quarante pieds, mesure française, équivalant à quatre mille huit cent trente-six pieds, mesure anglaise; borné en front, au sud-est, par la rue St<sup>e</sup> Philippe; en profondeur, au nord-ouest par le numéro 238 et la rue Bureau; d'un côté, au nord-est, par le N<sup>o</sup> 412; et de l'autre côté, au sud-ouest, par le N<sup>o</sup> 414.

Et attendu qu'il y a des mineurs au nombre des héritiers du dit feu Antoine Lewis et que, en conséquence, il est nécessaire de procéder à l'acquisition du dit terrain conformément aux dispositions de la cinquante-neuvième Section de la Loi vic, chap. 129; qui il est résolu:

Que H. G. Malhiot Esquier, soit le procureur de ce Conseil dans cette affaire et qu'il soit autorisé à s'adresser à la Cour de Circuit du District des Trois-Rivières, pour demander qu'un arbitre soit nommé par la dite Cour pour faire, conjointement avec l'arbitre du dit Conseil, l'évaluation du dit terrain.

Que de plus ce Conseil nomme et appointe Monsieur  
William Conroy,

Lundi, le 26<sup>e</sup> Octobre 1874.

William Langay, de la cité des Trois Rivières pour être l'arbitre de ce Conseil et pour faire conjointement avec l'arbitre qui sera nommé par la Cour de Circuit, siégeant dans et pour le district des Trois-Rivières, l'évaluation du susdit terrain, le tout en conformité aux dispositions de la Loi, chaps 129, Sec 58 et 59.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le neuf Novembre prochain à sept heures et demi du soir.

W. Langay  
Secrétaire.

J. E. Normand  
Maire

Séance du 9 Novembre 1874.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi le neuvième jour de Novembre mil huit cent soixante-et-quatorze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Normand Esquier,

Et Messieurs les Conseillers Bellefeuille,

Brunelle,

Loocke,

M<sup>r</sup>. Dugall.

1<sup>re</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup>. Brunelle,

Secondé par M<sup>r</sup>. Loocke,

Que les requêtes de M<sup>s</sup>. Sévère Duval et Joshua Trenaman soient reçues et lues.

Adoptées

Requête de M<sup>s</sup>. Sévère Duval, demandant que l'entretien de certains chemins d'hiver lui soit donné aux mêmes prix et conditions que l'an dernier.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de M<sup>s</sup>. Joshua Trenaman, demandant au Conseil de vouloir bien le dédomager des dépenses qu'il a faites pour améliorer les rues Plaisances, Volontaire et Trenaman.

Référée au Comité de Chemins

Rapport

Requête de Sévère Duval

Requête de Joshua Trenaman

Lundi, le 9<sup>e</sup> Novembre 1874.

Rapport du  
Comité des Finances

Rapport du Comité des Finances,  
Lundi, le 9<sup>e</sup> Novembre 1874.  
Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le  
paiement des comptes suivants:

St. Calixte Sauvageau	Charroirage d'eau	50
" Théophile Buisson	"	4 "
" Edm <sup>d</sup> Lingras	Garde à la Station N <sup>o</sup> 1	1 "
" Joseph Parent	" " " " " 1	1 "
" Frs. Fournier	Ouvrage à la Station N <sup>o</sup> 1	2 "
" Albert Cadoret	" pour la B <sup>e</sup> N <sup>o</sup> 4	4 25
" P. H. Ogden	Frais de port et télégrammes	3 14
" L. G. Duval	Certificats d'enregistrement	1 55
" do	" "	1 40
" Norbert Lingras	Arrestation	1 75
" Parent & Lingras	Police au théâtre	2 "
" P. G. St. Hart	Loyer de terrain	25 "
" J. H. G. Godin	Co de Billet et intérêt	200 263
" L. Picoteau	Salaires	21 "
" André Robichon	"	15 "
aux Officiers du Conseil	"	192 50
à Augustin Gauthier	Ouvrage	1 "
aux Secrétaires-Trésoriers	Co compte d'un billet	14 90
" do	Timbres	4 "
" do	Frais de voyage	" 40
A. Ovide Rochelle au	Commission	13 62
" Augt. Gauthier d'autres	Charroirage d'eau, etc,	14 35
" Henri Deslauriers d'autres	" " "	7 90
" Amable Rouquette " "	" " "	4 25
" Henri Deslauriers	" " "	" 75
" La B <sup>e</sup> du No 2	Salaires	30 "
" " " " 3	"	30 "
" " " " 3	Primes	46 50
" Adolphe Duval	Ouvrage	9 "
" Frs. Fournier	"	1 "
" Henri Dupresne	"	8 "
" do	Charroirage	4 "
" L. Warnecke	Plantation de fleurs	15 "
" Paul Larose	Ouvrage	5 50
	A reporter	2,489 49

Lundi, le 9 Novembre 1844.

		Report	\$ 2,489 49
M. Joseph Fournier	Ouvrage	6	...
M. Stent. Mayrand	Planches	35	75
" L. G. Duval	Enregistrement	1	30
" La Banque Ville-Mairie	Ver. fillet	2,000	...
Mme Eléon Landry	Intérêt	266	...
Mme W. Ballières	"	113	70
M. B. Gaillouf	Arrestation	1	45
M. N. Panneton	Loyer d'un taureau	9	33
M. E. Normand Es.	Frais de voyage	5	...
au Secrétaire-Tresorier	achat de terrain de J. L. Paré	834	22
et L. Brunelle yfré	Liquieurs	2	55
au Secrétaire-Tresorier	Billet Payable	200	...
M. Ed. Normand	Rente	"	40
" Philippe Jurdain	Intérêt sur billet	30	...
" Henri Duprene	Charroiyage	"	25
" Joseph Fournier	Ouvrage	3	...
" la Compagnie Union	Fret	2	50
" Leonard Duquay	Charroiyage d'eau	"	50
" Marie Declairier d'autres	" " " etc.	8	95
" Joseph Duval	Facon de lues	112	...
" do	" " "	5	...
M. Raphaël Pagnon	Charroiyage	"	25
" H. R. Mes & Co.	Armoire en fonte	2	70
" Didace St. Pierre	Charroiyage	"	10
" Paul Laroc	Ouvrage	4	50
" Boniface Pagnon	Arrestation	1	...
" L. Sarasin	Divers ouvrages	27	80
			\$ 6,154 04

Respectueusement soumis,  
 {Signé} James Mc Dougall,  
 J. B. Bellefeuille.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par M. Croche,  
 Secondé par M. Bellefeuille,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté

Rapport de  
 l'Inspecteur de Ville.  
 Fait chez O. Levasseur

M. S. Monneville Maire  
 Et à Messieurs les Conseillers

Le sousigné Inspecteur de Ville à l'honneur de  
 faire

Lundi, le 9<sup>e</sup> Novembre 1874.

533

faire rapport, que le 29 Octobre dernier, il y a eu un commencement d'incendie chez Caliste Lévassour, rue des Blamps, qui a été éteint avant d'avoir causé des dommages considérables et dont l'origine est inconnue.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1 est arrivée la première avec 20 hommes, la Compagnie N<sup>o</sup> 4 est arrivée la deuxième avec 14 hommes, la Compagnie N<sup>o</sup> 3 est arrivée la troisième avec 16 hommes et la Compagnie N<sup>o</sup> 2 est arrivée la quatrième avec 12 hommes.

La première barrigue d'eau a été fournie par Augustin Gauthier, la deuxième par Henri Deslauriers et la troisième par Fr. Benoit.

Feu chez Luc Pécourt

Le même jour il y a eu un commencement d'incendie chez Luc Pécourt, rue Badaux, qui a causé peu de dommages et dont l'origine est inconnue.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 est arrivée la première avec 25 hommes, la Compagnie N<sup>o</sup> 1 est arrivée la deuxième avec 20 hommes, la Compagnie N<sup>o</sup> 4 est arrivée la troisième avec 15 hommes et la Compagnie N<sup>o</sup> 2 est arrivée la quatrième avec 14 hommes.

La deuxième barrigue d'eau a été fournie par Henri Deslauriers et la troisième par François Benoit.

Feu chez W<sup>m</sup> Lanigan

Le même jour il y a eu un commencement d'incendie chez William Lanigan, rue du Platon, qui a causé peu de dommages et dont l'origine est inconnue.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1 est arrivée la première, la Compagnie N<sup>o</sup> 3 est arrivée la deuxième, et les deux autres Compagnies se sont rendues sur les lieux et étaient au complet.

La première barrigue d'eau a été fournie par Augustin Gauthier, la deuxième par Séverin Duval et la troisième par Henri Deslauriers.

Feu chez Luc Pécourt

Le 30 du même mois il y a eu un commencement d'incendie chez Luc Pécourt qui a causé peu de dommages et dont l'origine est inconnue.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 est arrivée la première avec 20 hommes, la Compagnie N<sup>o</sup> 1 est arrivée la deuxième avec 15 hommes, la Compagnie N<sup>o</sup> 4 est arrivée la troisième avec 12 hommes et la Compagnie N<sup>o</sup> 2 est arrivée la quatrième avec 10 hommes.

La première barrigue d'eau a été fournie par Augustin Gauthier, la deuxième par Joseph Houle et la troisième par Henri Deslauriers.

Feu chez Ant<sup>o</sup> Desaulniers

Le 8 du courant il y a eu un feu chez Hortoise Desaulniers, rue des

des

Lundi, le 9<sup>e</sup> Novembre 1844.

des Forges, qui a concurrencié ses écuries et dont l'origine est inconnue.  
Les Compagnies du Feu N<sup>os</sup> 2 et 3, respectivement la première prime  
et les deux autres Compagnies se sont rendues sur les lieux; les  
quatre Compagnies du Feu étaient au complet. -

La première barrique d'eau a été fournie par Henri Deaulauriers, la  
deuxième par Sévère Duval et la troisième par Joseph Luvial.

Notre Inspecteur fait de plus rapport qu'il y a eu deux fausses  
alarmes dans le courant du mois dernier.

Tris Rivière, 9 Novembre 1844.

Respectueusement soumis  
{Signé} Ovide Rochelleau  
Surintendant du Feu  
Référé au Comité du Feu

3<sup>e</sup> motion  
Elections des Officiers de la  
C<sup>ie</sup> du Feu N<sup>o</sup> 2 confirmées.

Proposé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,  
Secondé par M<sup>r</sup>. M<sup>o</sup>. Dugall,  
Que l'élection des officiers de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 2 qui  
a eu lieu le 4 du courant, soit confirmée par le Conseil.  
Adoptée

4<sup>e</sup> motion  
Transport de licence

Proposé par M<sup>r</sup>. M<sup>o</sup>. Dugall,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,  
Que M<sup>r</sup>. William Boissert, soit autorisé à transporter  
à M<sup>r</sup>. Noël Hubert, la licence qu'il possède pour tenir un  
magasin de vins et liqueurs.  
Adoptée

5<sup>e</sup> motion  
Achat d'un terrain de M<sup>me</sup>  
M<sup>me</sup> Fort. M<sup>o</sup>. Pécourt

Proposé par M<sup>r</sup>. Cooke,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et  
au nom de la Corporation de cette Cité un acte de vente par  
Dame M<sup>me</sup> Antoinette Pécourt d'un terrain nécessaire, à prendre  
sur son emplacement, sur la rue St. Philippe, pour prolonger  
sa droite ligne et de la largeur qu'elle a actuellement, la rue  
St. Elisabeth, jusqu'à la dite rue St. Philippe, - moyennant  
le prix de deux cent cinquante piastres. -  
Adoptée

6<sup>e</sup> motion  
Billet de \$1000<sup>00</sup> payeur  
de S. L. Clair, Cor.

Proposé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Cooke,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour  
et au nom de la Corporation de cette Cité un billet pour  
mille piastres, en date du 21 Octobre dernier, payable à  
demande

Lundi, le 9 Novembre 1874.

demande, à l'ordre de J. L. Blair, Esc. avec intérêt payable semi-annuellement, au taux de sept pour cent l'an.

Adoptée

4<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup>. Brunelle,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,

Nomination d'un Comité pour examiner les actes dont l'enregistrement doit être renouvelé.

Qu'un comité composé de Messieurs les Conseillers Cooke, Turcotte, M<sup>r</sup>. Dougall & Dumoulin soit chargé d'examiner les actes portant hypothèque et appartenant à la Corporation de cette Cité, de faire une liste de celles dont l'enregistrement devrait être renouvelé et d'en faire rapport à ce Conseil, en diligence.

Adoptée

8<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup>. Cooke,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Brunelle,

Cession de puees par M<sup>rs</sup>. Dumoulin & Frigon

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à accepter de Messrs. Charles Dumoulin et J. C. St. Frigon un acte de cession des puees qu'ils ont tracées et ouvertes sur leurs terrains, numéros 1821, 1827, 1829 et 1831. des plans et cadastre officiels de cette Cité, pour le quartier Notre-Dame la dite cession gratuite.

Adoptée

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne en suite à jeudi le 19 du courant à sept heures et demi du soir.

J. C. Frigon  
Sec. Près.

J. E. Notman  
Maire.

Séance du 19 Nov<sup>r</sup> 1874.

À une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, jeudi le dix-neuvième jour de Novembre mil huit-cent-soixante-et-quatorze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur Arthur Turcotte, Pré-Maire  
Et Messieurs les Conseillers Brunelle,  
Cooke,  
Dumoulin,  
M<sup>r</sup>. Dougall.

1<sup>re</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup>. Brunelle,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Cooke,

Que les requêtes de Messrs. Joseph & Louis Panneton, Joseph Duval



Jeudi, le 19 Novembre 1844

Joseph Duval, Dugré et Fleury & Théodore Martel sont  
reçus et lus

Requête de  
M<sup>rs</sup> Jos. & L. Panneton.

Adoptée

Requête de Messrs. Joseph et Louis Panneton, s'offrant d'entretenir  
les chemins d'hiver, au prix de soixante Louis.

Requête de  
M<sup>r</sup> Joseph Duval.

Référé au Comité des Chemins

Requête de Monsieur Joseph Duval, demandant la réparation  
et l'entretien des chemins d'hiver qu'il avait entrepris l'année  
dernière et de plus aux mêmes prix et conditions.

Lettre de  
M<sup>rs</sup> Dugré & Fleury.

Référé au Comité des Chemins

Lue une lettre de Messrs. Joseph Dugré & Félix Fleury demandant  
au Conseil de vouloir bien faire enlever le bois de Mr Deen  
gâté par la rue du fleuve.

Requête de  
M<sup>r</sup> Théodore Martel.

Référé au Comité Général

Requête de M<sup>r</sup> Théodore Martel, demandant qu'une licence  
lui soit accordée pour tenir une traversée avec un bœuf sur  
le St. Maurice à l'endroit appelé: Passage.

"Rapport  
du Comité des Finances

Référé au Comité Général

Rapport du Comité des Finances

Jeudi, le 19 Novembre 1844

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le  
paiement des comptes suivants:—

À l'Inspecteur	Paiement Liste du Feu	2 65
" do	" " " "	5 65
" Frs. Benoit	Prime	" 75
" do	Charrage	1 40
" do	"	" 50
" Ch. Lemire	"	" 50
" Jos. Fournier	Ouvrage	1 25
" Albert Cadoret	Bois à un feu	1 00
" Henri Dupresne	Charrage d'eau	4 50
du Greffier de la Paix	Timbres	2 50
" do	"	3 60
M. Boniface Lagnon	Orchestre	1 00
" do	"	1 50
" J. H. Laperon	Intérêt	24 00
Au Secrétaire-Trésorier	Rente	1 25
M. J. H. Desjardins	Sciage de bois	1 12 1/2
	À reporter	52 9 1/2

Judi. le 19 Novembre 1844

	Report	52 94 1/2
A. Henri Deslauriers	Charoyage	" 10
" Antoine Francœur	Ouvrage	1 "
" La Biè des Sapours	Primes et Salaires	106 "
" " " du Feu N. 1	P. de Salaire	20 "
" M. Martel & Biè	1 barrique vide	2 63
du Registrateur	Enregistrement	1 15
" Secretaire - Trésorier	Intérêt sur Billet	85 96
A. D. M. Bourdages	Agentes	22 89
" C. Lussacur	Impressions	4 50
du Greffier de la Paix	Timbres	3 60
A. Ruissot & Laroc	Ouvrage	" 50
" John Saigel	Plan d'une station	35 "
" Michel Baron	Achat de terrain	45 "
		\$ 404 30 1/2

Respectueusement soumis  
 { Signé } James M. Dougall,  
 " Arthur Turcotte.

2<sup>e</sup> motion

Proposé par Mr. Cooke,

Secondé par Mr. Dumoulin,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté  
 Adoptée

Rapport

du Comité des Chemins

Cession par Joshua  
 Trenaman de certaines  
 rues, pour la somme de  
 \$4000

Rapport.

Le Comité des Chemins, auquel la requête de Joshua Trenaman avait été référée, a l'honneur de faire rapport qu'il appert que le requérant a déboursé au-delà de \$60 pour faire et améliorer certaines parties des rues Plaisante, Volontaire et Trenaman qui traversent ses terrains et pour la construction de ponts; qu'il demande d'être remboursé des trois quarts des dépenses ainsi faites par lui dans un but d'intérêt public; qu'en effet la Corporation et le public bénéficieront considérablement de l'ouverture et de la confection de ces rues; mais que le requérant n'ayant pas produit de pièces justificatives des dépenses faites par lui, votre Comité recommande que le montant qui devrait lui être remboursé soit seulement de quarante piastres, à condition que le dit Joshua Trenaman consente un acte de cession à la Corporation du terrain des ardoises.

Trois-Rivières 19 Novembre 1844

Respectueusement Soumis  
 Signé

Lundi, le 19 Novembre 1874

(Signé) Charles Dumoulin,  
" Louis Brunelle,  
" H. M. Cooke.

3<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup>. M<sup>r</sup>. Dougall,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Brunelle,  
Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté  
Adoptée

4<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup>. Cooke,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Brunelle,  
Que la nomination, dernièrement faite, des officiers de la  
Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3, soit confirmée par le Conseil.  
Adoptée

Elections de la Comp<sup>ie</sup>  
du Feu N<sup>o</sup> 3 confirmées

5<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup>. M<sup>r</sup>. Dougall,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Dumoulin,  
Que M<sup>r</sup>. le Pro-Maire soit autorisé à signer pour  
et au nom de la Corporation de cette cité un billet payable  
en deux mois, à la Banque Ville-Marie, à Montréal, à  
l'ordre de James Shortis, Esq., pour six mille piastres; en  
renouvellement d'un autre billet pour même somme qui sera  
dû le 20 du courant.

Billet de \$6000 en faveur  
de James Shortis, Esq.

Adoptée

Le journement.

Le Conseil s'ajourne à lundi le 30 du courant à sept heures  
et demi du soir.

*[Signature]*  
Sec. Trés.

Pro-Maire.

Convocation  
d'une Assemblée Spéciale.

Le Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité de Trois-Rivières. -  
Je convoque ce soir, à 7 1/2 heures, une assemblée spéciale du  
Conseil de Ville.

Trois-Rivières, 24 Nov. 1874

(Signé) J. C. Normand  
Maire

Séance du 24 Nov<sup>bre</sup> 1874.

Ob une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de  
la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire  
et tenue, mardi, le vingt-quatrième jour de Novembre mil  
huit-cent

Mardi, le 24 Novembre 1874.

huit-cent-soixante-et-quatorze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:-

Son Honneur le Maire, J. E. Normand, Secrétaire  
Et Messieurs les Conseillers, Bellefleur,  
Brunelle,  
Cooker,  
Dumoulin,  
M<sup>rs</sup> Dougal,  
Turcotte.

Traverse sur le St<sup>e</sup> Maurice.

Son Honneur le Maire informe le Conseil qu'il a convoqué cette assemblée spéciale sur la représentation qui lui a été faite que, dans cette saison, il est impossible de traverser le St<sup>e</sup> Maurice, au passage actuel, en horca-boat, en bac ou autres embarcations d'une manière sûre, régulière et expéditive; et sur la proposition qui lui a aussi été faite de rouvrir temporairement les ponts du St<sup>e</sup> Maurice, qui sont actuellement fermés, si la Corporation consent à se rendre responsable des dommages qui pourraient être encourus par suite de tout accident résultant de la réouverture de ces ponts.

Et le Conseil, ayant délibéré sur la proposition ci-dessus, a unanimement résolu de rejeter la dite proposition.

Proposé par M<sup>rs</sup> Turcotte,  
Secondé par M<sup>rs</sup> Brunelle.

1<sup>re</sup> Motion

Billet de \$1500.<sup>00</sup>

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation des Trois-Rivières un billet promissoire au montant de la somme de quinze cents piastres en renouvellement d'un billet de deux mille piastres dû ce jour.

La séance est ensuite close.

Adopté

J. E. Normand  
Maire.

J. E. Normand  
Sec. Trés.

Séance du 30 Nov<sup>bre</sup> 1874

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hotel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le trentième jour de Novembre mil huit cent soixante-et-quatorze, à sept heures et demi du soir en la manière et suivant

Lundi, le 30<sup>e</sup> Novembre 1874.

les formalités prescrites par la loi, étaient présentes:  
Son Honneur le Maire J. E. Normand Cuvier  
Et Messieurs les Conseillers Bellefeuille,  
Brenelle,  
Booke,  
Dumoulin,  
M<sup>re</sup> Rougall,  
Turcolte,  
Vanasse.

Lettre de l'Hon<sup>ble</sup> Ministre de la Justice concernant les lods et ventes.

Lu une lettre de l'Honorable Ministre de la Justice informant la Corporation de son intention de payer la somme de \$6387.<sup>33</sup> due par le Gouvernement, comme capital des rentes constituées représentant tant les lods et ventes et autres autres droits seigneuriaux de la Commune des Trois-Rivières.

1<sup>re</sup> motion

Proposé par F. B. Vanasse  
Secondé par J. M<sup>re</sup> Rougall

Rachat des lods et ventes.

Que J. G. A. Frigon, Reg. soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières devant M<sup>re</sup> N. A. H. Brault, notaire à Montréal un acte de quittance à l'effet de décharger le Gouvernement de la Suisse du Canada du paiement de la rente constituée, représentant les Lods et Ventes et autres droits casuels de la Seigneurie de la Commune des Trois-Rivières. Le capital payable par le susdit Gouvernement pour le rachat de la susdite rente constituée et autres droits casuels étant de \$6387.<sup>33</sup> et l'intérêt sur cette somme depuis le premier de juillet dernier.

Rapport du Comité des Finances.

Adoptée.  
Rapport du Comité des Finances.  
Lundi, le 30 Novembre 1874  
Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

A l'Inspecteur	Paie - Liste du Feu	\$	27	20
" do	" " " "		7	90
" "	" " " "		12	95
	A reporter		48	05

Lundi, le 30 Novembre 1874.

541

	Report	\$	
		48.	05
A Adolphe Duval	Ouvrage	2	25
" Joseph Fournier	"	2	"
" do	"	4	"
" Téléphore Buisson	Charroyage	"	50
" Alex <sup>d</sup> Pelletier	"	"	20
" Jean Sirous	"	"	40
" Isaac St. Cyr	"	"	25
" Rémi Dupresne	"	"	45
" do	"	8	"
" Joseph Godin	Ouvrage	2	"
" Saucier & Lesieur	Facon d'un clocher et de stèle	23	70
" Philippe Thivierge	2 manches de gaffes	"	33
" Panneton & Michelin	Garde à un feu	3	"
" Mourda Mc Iver	Loyer d'un magasin	75	"
" L'Inspecteur	Paie Liste des Chemins	11	13
Au Reigistrateur	Certificats d'enregistrement	8	20
A. P. L. Craig	Actes notariés	6	"
A. D <sup>lle</sup> A. Messier J. C. et M. Hart	Intérêt sur obligation	263	04
A. J. C. Hart	" " "	28	"
" Geo. S. Badaeus	" " Billets	26	"
" la Banque Union	" " "	21	50
Au Secrétaire Trésorier	Billet payé	6000	"
" do	"	2000	"
" Joseph Parent	Arrestation	"	50
" Geo. A. Fearon	"	2	10
Au Secrétaire Trésorier	1 télégramme	"	25
" do	2 calendriers	"	10
A Sawyer & Morin	Ouvrage	3	90
" La Décoteau, père	Salaire	21	"
" André Robichon	Salaire	10	50
Aux Officiers du Conseil	"	201	50
A la Compagnie du Feu N <sup>o</sup> 1	"	10	"
" " " " " "	Primes.	33	"
" Arthur Dupresne	Charroyage	"	20
" Edouard Dupont	Ouvrage	5	64
" J. N. Saucier	"	9	"
" Frs. Benoit	Garde et charroyage à un feu	2	"
" J. H. Ward	Pente de terrain	200	"
		\$9033.	69

Lundi, le 30<sup>e</sup> Novembre 1874.

		Report	\$	9033	69
Au Reigistrateur	Comregistremnts			4	80
A. J. Trenaman	Facon des rues			40	..
" D <sup>me</sup> L. D. Larue	Interet sur un billet			42	08
" Joshua Trenaman	" " "			28	..
" Theophile Larue	Billet Payable			1,000	00
" Joseph Dupresne	Travaux d'Aguedue			217	..
" do	" "			25	..
				\$10390	57

Respectueusement soumis  
 (Signé) James Mc Dougall  
 " Charles Dumbaulin.

2<sup>e</sup> motion

Propose par M. Brunelle  
 Secondé par M. Cooke

Que le Rapport du Comité des Finances  
 soit adopté

Adoptée.

Rapport de  
 l'Inspecteur de Ville  
 Feu chez La Barre Co.

A Son Honneur le Maire  
 Et à Messieurs les Conseillers }

Le soussigné, Inspecteur de Ville a l'hon-  
 neur de faire rapport, que le 10 du courant il y a eu  
 un feu chez D. S. La Barre, 6er rue des Forges qui a  
 causé des dommages assez considérables et dont  
 l'origine est inconnue.

Les Compagnies du Feu N<sup>os</sup> 1 et 4 réclament  
 la première prime et la compagnie N<sup>o</sup> 3 réclame  
 la deuxième prime; les quatre compagnies étaient  
 au complet.

La première barrique d'eau a été fournie  
 par Augustin Gauthier, la deuxième par Séveré  
 Duval et la troisième par Rœmi Dupresne.

Le 14 du courant il y a eu un feu chez  
 Madame Harquoil rue Notre Dame qui a con-  
 sumé entièrement une de ses propriétés et dont  
 l'origine est inconnue.

La compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 est arrivée la  
 première, la compagnie N<sup>o</sup> 1 est arrivée la deuxième  
 et les deux autres compagnies se sont rendues sur  
 les lieux; elles étaient toutes au complet.

Feu chez M<sup>me</sup> Harquoil

Lundi, le 30<sup>e</sup> Novembre 1874.

543

La première barrique d'eau a été fournie par Augustin Sauthier, la deuxième par Léon Duval et la troisième est réclamée par Henri Deslaurier et Wilbrod Buisson.

Trois-Rivières 30 Novembre 1874

(Signé) Onide Rocheleau  
Surintendant du Feu.

Révisé au Comité du Feu.

Proposé par Mr. Panasse

Secondé par Mr. Bellefeuille }

Que son Honneur le Maire soit autorisé à accepter et signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un acte de vente par J. R. Ward, & Co, d'un emplacement situé sur la rue Hemlock et sur lequel passe le prolongement de la rue St Charles et ce au prix de deux cents piastres.

Adopté.

Et le Conseil s'ajourne à demain soir le premier Décembre prochain à sept heures et demi du soir

J. L. Wigton  
Sec. Prés.

J. E. Normand  
Maire

1<sup>er</sup> Décembre 1874.

Mardi, le premier de Décembre 1874, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil de Ville ni d'ajournement, les membres présents étaient:—

Son Honneur le Maire, J. E. Normand, Cuyes,

Et Messrs. les Conseillers: Bellefeuille,

Brunelle,

Cooke—

Convocation d'une  
Assemblée régulière.

M. J. E. A. Frigon, Cuyes, Secrétaire-Tresorier de la Corporation  
de la Cité de Trois-Rivières.

Messieurs,

Je vous convoque une assemblée régulière du  
Conseil à 7<sup>h</sup> heures ce soir

Trois-Rivières 24 Décembre 1874

(Signé) J. E. Normand Maire



# "Jeudi, le 24 Décembre 1874.

Séance du 24 Dec<sup>r</sup> 1874.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, jeudi le vingt-quatrième jour de Décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire J. E. Normand Caucis,  
 Et Messieurs les Conseillers  
 Bellefleur,  
 Brunelle,  
 M<sup>r</sup>. Dougall,  
 Turcotte,  
 Vanasse.

Les soumissions suivantes pour des rues sous contrôle sont alors ouvertes et sont comme suit:

l'entretien  
+  
Soumissions pour  
entretien des rues sous  
contrôle. -

Francis Benoit	1550. 00
Gedion Turcotte	600. 00
Charles Faillon	500. 00
Jud <sup>e</sup> Saery Duval	500. 00
J. B. Charest	150. 00
Jos. Dupresne	250. 00

1<sup>re</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup>. Vanasse,

Secondé par M<sup>r</sup>. Bellefleur,

Que les différentes soumissions pour les travaux dans les rues sous contrôle soient référés à un comité général du Conseil,

Adoptée

Rapport du Comité gé-  
néral sur requête de M<sup>r</sup>.  
Théodore Martel

Rapport.

M. J. E. Normand le Maire  
Et Messieurs les Conseillers.

Le Comité Général de tout le Conseil auquel avait été référé la requête de M<sup>r</sup>. Théodore Martel demandant une licence pour un bateau à vapeur, à la traversée du passage, sur la rivière St-Maurice, a l'honneur de faire rapport qu'il recommande que les conclusions de cette requête soient répétées. Le propriétaire du bateau qui est licencié pour tenir la traversée actuelle s'obligeant de placer un second bateau de même sorte ou un bateau à vapeur, si cela est jugé nécessaire, par votre Conseil. -

Respectueusement soumis  
{ signé } J. E. Normand

Président.

Proposé

544

Jeudi, le 24 Décembre 1844.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par M. Vanasse,  
 Secondé par M. Bellepauille.

Rapport du  
 Comité des Finances.

Que le rapport du Comité Général du Conseil soit adopté -  
 " Rapport / Adopté

Jeudi, le 24 Décembre 1844.  
 Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

A. L. Duval	Enregistrement & timbres	2 45
" J. L. Craig	Actes Notariés	150
" Do	" "	150
" M <sup>re</sup> J. St. Precourt	Achat de terrain (Balance)	239 ...
" Clavis Piché	Ouvrage	" 12 1/2
" A. L. Mauniers	" "	6 ...
" La Banque V. de Marie	Intérêt sur Billet Payable	130
" J. St. M. Ménéclier	" " " "	80 ...
" La Banque V. de Marie	Billet Payable	2,000 ...
" Louis Lesage	Rapport pour l'Alqueduo propriété	150 ...
Au Secrétaire Trésorier	Frais de voyage, acte notarié de.	20 1/5
A Jacques Larivière fils	Ouvrage	11 50
Au Greffier de la Paix	Timbres	1 50
A M <sup>re</sup> Duval	Ouvrage	" 25
" Joseph Samier	"	" 50
" M <sup>re</sup> Moise Godin & autres	Gardeau feu chez M <sup>re</sup> Starguicel	6 ...
" Duernay frères & Demersan	Papeterie & Impressions	3 ...
" Norbert Gingras	Prises publiques	1 ...
" Joseph Proussan	Ouvrage pour traverse d'hiver	14 ...
" Ferdinand Proussan	" " " "	150
Au Secrétaire Trésorier	Prot	1 05
A Thomas Janvier	Choroyage	" 25
" Ovide Pacheleau	Commission sur licence, &c	14 1/4
" Do	" " " "	5 98
" La Cie du Feu N <sup>o</sup> 3 -	Primes	18 ...
" Honoré Patiser	Bouteilles & Touchons	9 40
" La Cie d'Ass. Noyale	Prime	40 ...
Au Secrétaire Trésorier	Timbres pour lettres	" 29
Aux Officiers du Conseil	Salaires	206 50
Au Greffier de la Paix	Timbres	3 40
A Charles Feron	Arrestation	1 ...
	A Reporter	2,843 28 1/2

Jeudi, le 24 Décembre 1874.

		Report	2,843	28 1/2
M. Robert Lingras	Police au theatre		3	...
" Joseph Parent	" " "		3	...
" Ome Jacques Chas. Trudel	Int. sur P. P.		20	...
" Ome Aug. Francoeur	" " " "		"	1/3
Qu Secretaire-Minorier	Depot à la Banque Quebec pour Int.		245	34
A. J. H. C. Godin	Int. sur P. P.		19	28
" Ome Clementine Lamiarage	" " " "		8	...
" Paul Larose	Ouvrage		1	25
" Elzear Charette	"		6	50
" H. Blodgett	" au rideau et decors		15	...
" Didace St. Pierre	Charroyage d'eau		"	30
" Severe Duval	Ouvrage et balises		8	50
" do	"		2	...
" Adolphe Duval	" au marake		50	...
A Secretaire-Majorier	Telegrammes au Maire		"	53
" do	" à l'Hon. M. Malhot		"	26
" do	Depot sur Debenture		10	...
A. J. H. C. Godin	Billet Payable		1,000	...
" Charles Gauthier	"		400	...
" Mont. Pellerin & autres	Charroyage d'eau au feu		16	25
" Didace St. Pierre	" " " "		"	10
" L. Ch. Hoerner	Charges pour Balboite		12	15
" Philippe Thivierge	Ouvrage		"	60
" Philippe Poliquin	Liquens aux pompiers		5	60
" Adolphe Duval	Ouvrage		"	1/5
" Philippe Thivierge	"		2	...
" Pierre Bettez	"		"	20
" Louis Pothier	"		2	...
" Louis Picoteau	Salaires		21	...
" Joseph Dupresne	Loyer de voiture (Aiguillon projeté)		6	...
" Benj. Bourgeois arpentier	Plans &c.		55	...
" Gachekaw Sacroix	Ouvrage		17	05
" Ome Baxter	"		11	1/4
" James Dean	Bois de service		419	68
" do	" " "		"	25
" do	" " "		46	13
" do	" " "		36	64
" do	" " "		"	32
	A reporter		5,304	16 1/2

Jeudi, le 24 Décembre 1844.

M. James Dean	Bois de service	Report	5304	16 1/2
" Do	" " "		12	3/4
" Wm. Chagnon	" " Chauffage		1	11
			174	50
			5,192	14 1/2

Respectueusement Soumis,  
{ Signé } James Mc Dougall

3<sup>e</sup> Motion

Proposé par M<sup>r</sup>. Brunelle,

Secondé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté. -

Adoptée

Rapport du Comité des Chemins sur requêtes de M<sup>rs</sup> Duval & autres.

Rapport.

Le Comité des Chemins auquel avait été référé les requêtes de M<sup>r</sup>. Lemaire, Joseph & Louis Panneton, Sévère Duval et Joseph Duval, demandant tous à être chargés de l'entretien et de la réparation de certains chemins d'hiver, à l'honneur de faire rapport qu'il recommande que les contrats faits l'an dernier pour ces chemins avec M<sup>rs</sup> Sévère Duval & Joseph Duval soit renouvelés avec eux aux mêmes charges et conditions que celles de l'année dernière -

Trois-Rivières, 24 Décembre 1844.

Respectueusement soumise,  
{ Signé } L. Brunelle,  
P. B. Vanasse

4<sup>e</sup> Motion

Proposé par M<sup>r</sup>. Mc Dougall,

Secondé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté. -

Adoptée

Rapport de l'Inspecteur de Ville

Rapport.

M<sup>r</sup>. Son Honneur le Maire }  
Et à M<sup>rs</sup> membres les Conseillers }

Le sousigné Inspecteur de Ville à l'honneur de faire rapport que le 12 du courant il y a eu un feu chez M<sup>rs</sup> J. V. Pitter rue du Plateau qui a consumé un hangar en bois et dont l'origine est inconnue.

Feu chez J. V. Pitter.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1 est arrivée la première avec 10 hommes, la Compagnie N<sup>o</sup> 3 est arrivée la deuxième avec 8 hommes et la Compagnie N<sup>o</sup> 4 est arrivée la troisième avec 7 hommes.

La première

Jeudi, le 24 Décembre 1874.

La première, deuxième et troisième barriques d'eau ont été fournies par Antoine Pellerin.

Trois-Rivières, 24 Décembre 1874.  
{ Signé }

Ovide Rochelleau  
Surintendant du Feu

Rapport de l'Inspecteur de Ville concernant la prime au feu chez D. G. Barre, Ecr.

Messieurs les Membres du Comité du Feu.

Je, soussigné Inspecteur de Ville ayant reçu instruction de votre Comité, de m'enquérir afin de connaître, quelle Compagnie du Feu est arrivée la première au feu qui a eu lieu chez J. G. La Barre Ecr. rue des Forges, le 10 Novembre dernier, fait rapport, que d'après les informations prises par moi à ce sujet, la Compagnie du Feu N. 4 est arrivée la première sur les lieux.

Trois-Rivières, 24 Décembre 1874.

Respectueusement soumis  
{ Signé } Ovide Rochelleau  
Surintendant du Feu

Le Comité du Feu recommande l'adoption du rapport ci-dessus.  
{ Signé } J. G. Bellefeuille,  
James Mc Dougall.

5<sup>e</sup> motion

Proposé par M. Bonasse,  
Secondé par M. Brunelle,

Que le rapport du Comité du Feu soit adopté  
Adoptée

6<sup>e</sup> motion

Nomination d'un Comité pour réviser la liste des électeurs.

Proposé par M. Bellefeuille,  
Secondé par M. Bonasse,

Que Son Honneur le Maire Arthur Turcotte et James Mc Dougall Ecr. soient et forment le bureau des réviseurs pour réviser les listes d'électeurs et que le délai pour recevoir et écouter les plaintes et réclamations contre et sur les dites listes des électeurs de cette cité, soit fixé de ce jour au vingt-cinquième jour de janvier prochain, temps auquel les dites listes seront définitivement closes.

Adoptée

7<sup>e</sup> motion

Vente des glacières dans le marché aux denrées

Proposé par M. Brunelle,  
Secondé par M. Mc Dougall,

Que les glacières dans le marché aux denrées soient vendues par encan public, samedi, le neuf de janvier prochain, aux prix et conditions ordinaires.

Adoptée

Le Secrétaire

Judi, le 24 Décembre 1844.

Le Conseil se forme ensuite en Comité Général afin de prendre en considération les différentes soumissions pour rues sous contrôle et ayant délibéré fait le rapport suivant:

Rapport du Comité Général sur soumissions pour rues sous contrôle

Rapport.

Le Comité Général du Conseil auquel les soumissions pour les rues sous contrôle avaient été référées fait rapport qu'il recommande que la soumission de M<sup>rs</sup> Joseph Dupresne soit acceptée.

Respectueusement soumis,  
{ Signé } James M<sup>rs</sup> Dougall  
Président.

8<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>rs</sup> Brunelle,  
Secondé par M<sup>rs</sup> M<sup>rs</sup> Dougall,

Soumission de Joseph Dupresne pour entretien des rues sous contrôle acceptée

Que la soumission de M<sup>rs</sup> Joseph Dupresne offrant de faire les travaux dans les rues sous le contrôle de la Corporation aux termes du règlement concernant les dites rues au prix de deux cent cinquante piastres pour l'année commençant le premier de Juillet dernier soit adoptée; la rue Badaoui et cette partie de la rue des Forges comprise depuis la rue Hart jusqu'à la rue Royale devant être inclus dans les travaux à faire et les dépenses déjà faites pour travaux dans les dites rues depuis le premier de Juillet dernier devant être déduites de la susdite somme; et que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer avec le dit Joseph Dupresne un acte à cet effet

Adoptée

Lettre de M<sup>rs</sup> Gervais & Gerin

Que une lettre de M<sup>rs</sup> Gervais & Gerin informant le Conseil, soit chargée de la part de M<sup>rs</sup> Antoine Lang de pourvoir la Corporation pour dommages à lui causés sur le marché aux denrées de cette Cité.

Ajournement.

Référée au Comité du Marché  
Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain le 28 du courant à 1/2 heures du soir.

J. B. BOURGEOIS  
Maire.

L. AMIGON  
Sec. G<sup>ral</sup>.

Séance du 28 Décembre 44

Une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité.  
lundi,

Lundi, le 28 Décembre 1874.

lundi le vingt-huitième jour de Décembre mil huit cent soixante et quatorze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire J. E. Normand Cuvier
- Et Messieurs les Conseillers
  - Dellefeuille,
  - Brunelle,
  - Coque,
  - M<sup>r</sup> Dougall,
  - Turcotte,
  - Vanasse.

Rapport du Comité des Finances

Rapport du Comité des Finances.

Lundi, le 28 Décembre 1874.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivantes:

Atlab <sup>ie</sup> d'Ass <sup>ie</sup> Impériale	Primo	12 50
" G. Brunelle & frèrs	Liqueurs aux pompiers	1 75
" Edouard Dupont	Ouvrage	3 25
" Adolphe Duval	"	7 50
" Tréfle Duplessis	"	6 25
" L. S. Trigon	Int & Com.	22 79
" Joseph Dufresne	Aqueduc	46 20
" James Dean	Bois de service	419 68
" do	" " "	7 25
		<b>527 17</b>

Respectueusement soumis  
(Signé) James M<sup>r</sup> Dougall,  
Arthur Turcotte.

1<sup>re</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Brunelle,  
Secondé par M<sup>r</sup> Coque.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté

Adopté.

Rapport du Comité des Marchés concernant la lettre de M<sup>rs</sup> Hervais & Cerin.

Rapport.

Le Comité des Marchés auquel avait été référé la lettre de Messrs. Hervais & Cerin, avocats, et plaignant de la confiscation faite dernièrement d'un lot d'avoine appartenant à M<sup>r</sup> Antoine Lamy, de S<sup>t</sup> Séver, et réclamant \$200 pour

Lundi, le 28 Décembre 1874.

550

pour dommages, etc., causés au dit Lamy par suite de la surdite confiscation de son grain, a l'honneur de faire rapport qu'il s'est assemblé et s'est enquis des faits concernant les confiscations qui ont été faites depuis le premier de juillet dernier.

Votre Comité est en conséquence d'opinion que les employés de votre Conseil étaient justifiables d'opérer ces confiscations, et entre autres celle du grain du dit Lamy, et qu'ils ont remplis les devoirs à eux imposés par les règlements en agissant ainsi -

Votre Comité s'est aussi requis du nombre des confiscations qui ont eu lieu depuis le premier de juillet dernier, et de la manière dont il a été disposé des effets confisqués.

Votre Comité croit devoir suggérer qu'à l'avenir, lorsque des effets auront été légalement confisqués, avis en soit immédiatement donné au Secrétaire du Conseil, lequel devra prendre l'avis du Comité des Marchés sur la manière dont il devra être disposé de ces effets, lesquels devront dans tous les cas être distribués entre les pauvres ou les institutions de charité.

Je suis néanmoins respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 28 Décembre 1874.

(Signé) Louis Brunelle Président  
J. D. Vanars  
A. W. Cooke

2<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Dougall,  
Secondé par M<sup>r</sup> Turcotte.

Que le rapport du Comité des Marchés soit adopté.

Adopté.

3<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Turcotte,  
Secondé par M<sup>r</sup> Vanars.

Que ce Conseil fasse étendre la neige dans cette partie de la rue Bonaventure comprise entre les rues Royale et Notre Dame et cette partie de la rue Royale comprise entre les rues des Forger et des Champs.

Adoptée.

Le Conseil s'est ajourné ensuite à lundi le onzième jour de janvier mil huit cent soixante et quinze à sept heures et demi du soir.

J. M. J. Surpris.

Maire.

Entretien de certains chemins d'hiver

Ajournement



Lundi, le 11 Janvier 1875.

Pas d'assemblée.

Lundi, le onze de Janvier 1875, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil-de-Ville.

J. G. A. Frigou  
Sec. Trés.

Convocation d'une assemblée du Conseil.

Troisrivières, 25 Janvier 1875.

A J. G. A. Frigou, Ecuier,  
Secrétaire-Trésorier de la Corporation  
de la Cité des TroisRivières.

Veillez convoquer une assemblée régulière du Conseil à 7½ heures, ce soir.

(Signé) J. E. Normand,  
Maire.

Séance du 25 Janvier  
1875.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des TroisRivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue lundi, le vingt-cinquième jour de Janvier mil huit cent soixante-et-quinze, en l'Hotel-de-Ville de la dite Cité, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités voulues par la loi, étaient présents:—

Son Honneur le Maire, J. E. Normand, Ecuier,

Et Messieurs les Conseillers, Bellefeuille,

Brunelle,

Cooke,

M. Dougall,

Furcotte.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et le Conseil s'ajourne à demain, mardi, à sept heures et demi du soir.

Ajournement.

J. E. Normand  
Maire.

J. G. A. Frigou  
Sec. Trés.

Séance du 26 Janv<sup>r</sup> 1875.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des TroisRivières, tenue en l'Hotel-de-Ville de la dite Cité, mardi, le vingt-sixième jour de Janvier mil huit cent soixante-et-quinze à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son

Mardi, le 26 Janvier 1875.

Son Honneur le Maire J. B. Normand, Esq.  
Et Messieurs les Conseillers Bellefeuille,  
Brunelle,  
M<sup>rs</sup> Dougall,  
Turcotte.

1<sup>re</sup> motion

Proposé par M<sup>rs</sup> Turcotte,  
Secondé par M<sup>rs</sup> Brunelle,

Que les requêtes de Messrs. H. G. Fearon & L. G. Duval et les lettres du Rév<sup>d</sup> G. Richard et de Messrs. O. E. L. Heureux & A. B. Bresse soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de  
H. G. Fearon, Esq.

Requête de H. G. Fearon, Esq. demandant que l'évaluation de sa propriété rue Padeaux soit diminuée, vu l'incendie du 15<sup>th</sup> tout dernier.

2<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>rs</sup> Turcotte,  
Secondé par M<sup>rs</sup> M<sup>rs</sup> Dougall,

Que les conclusions de la requête de H. G. Fearon, Esq., soient accordées et que les évaluateurs de la Cité soient chargés de faire l'estimation de la diminution de valeur que peut avoir soufferte sa propriété, le tout aux frais du dit H. G. Fearon.

Adoptée.

Requête de  
L. G. Duval, Esq.

Requête de L. G. Duval, Esq. demandant au Conseil de vouloir bien prendre en considération, sa requête en date du 16 Octobre dernier.

Référé au Comité Spécial nommé à cet effet.

Lettre du  
Rév<sup>d</sup> G. Richard

Lue une lettre du Rév<sup>d</sup> G. Richard, demandant remise du loyer de la salle de l'Hôtel de Ville, pour le dernier bazar en faveur du Séminaire des Trois-Rivières.

Demande rejetée.

Lettre de  
O. E. L. Heureux.

Lue une lettre de M<sup>rs</sup> O. E. L. Heureux, offrant de vendre à la Corporation, pour la somme de \$40<sup>00</sup>, un ours qui a été tué dans les limites de cette Cité.

Référé au Comité des Finances.

Lettre de  
A. B. Bresse, Esq.

Lue une lettre de A. B. Bresse, Esq. demandant au Conseil la reconstruction du quai de la Corporation, en même temps que celui de M<sup>rs</sup> Thos. G. Farmer.

Référé au Comité Général  
Rapport

# Mardi, le 26 janvier 1875.

Rapport du  
Comité des Finances

Rapport du Comité des Finances:

Mardi, le 26 janvier 1875.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le  
paiement des comptes suivants:

M. Hubert Durrault	Billet Payable	\$ 600	..
" Do.	" "	600	..
" Sévère Dumoulin	" "	1,500	..
" J. D. Pothier	" "	5,000	..
" D <sup>me</sup> J. H. Guy	" "	32	..
" Do.	" "	36	55
" D <sup>me</sup> C. C. Lariseraie	" "	400	..
" D <sup>me</sup> W. M. Rhea	" "	120	..
" la Banque Ville-Marie	" "	6,000	..
" Hubert Durrault	Imp. sur Billet Payable	96	..
" Paschal Douchard	" " " "	42	67
" D <sup>me</sup> C. C. Lariseraie	" " " "	2	28
" J. D. Pothier	" " " "	111	77
" Sévère Dumoulin	" " " "	38	77
" D <sup>me</sup> W. M. Rhea	" " " "	13	44
" D <sup>me</sup> J. H. Guy	" " " "	1	95
" D <sup>me</sup> A. H. Sapin	" " " "	11	31
" D <sup>me</sup> J. H. Guy	" " " "	1	76
" L. E. Lervais	Billet Payable	86	..
" D <sup>me</sup> A. H. Sapin	" "	300	..
Nou Secretaires Trésorier	Dépôt de 2% sur Rébentures	10	..
" Do.	" " " "	640	..
" Do.	Imp. sur Rébenture N <sup>o</sup> 36	17	50
M. Joseph Fournier	Ouvrage	"	50
" Normand & Lérin	Impressions & Annonces	164	29
" J. Baker Edwards	Analyse d'eau	25	..
" M. Baron	Ouvrage	10	70
" Ant. Marinneau & autres	" au marché	133	95
" P. L. Braig	Actes notariés	3	..
" Edouard Milot	25 bottes de paille	2	..
" Féron & Lingras	Police au théâtre	4	..
" R. S. Cooke	Ouvrage	3	..
" Sévère Duval	"	7	..
" Do.	Entretien de Chemins	62	50
		\$ 16,077	94

Mardi, le 26 Janvier 1845.

		Report	
			\$ 16,077 94
À Joseph Duval	Entretien de Chemins d'hiver	20	" "
" Benj. Bourgeois	Plans de la Cité &c.	45	" "
" Joseph Fournier	Ouvrage	1	20
" Paul Laroge	"	"	50
" L. G. A. Genest	Tables et Harmonie	10	" "
" Son Honneur le Maire	Frais de voyage &c.	20	" "
" Do.	" " "	17	85
Au Secrétaire-Trésorier	" " "	22	25
A Le Page	Ouvrage	150	" "
" L'Inspecteur	Paie-liste	16	43
" Do.	" "	8	20
" Do.	" "	6	" "
" George Pouches	Ouvrage	2	60
" Do.	"	1	" "
" Bazile Aubry	"	50	35
" Do.	"	1	50
" L. G. Hoerner	Effets	4	90
" Robert Lingras	Spéc. publique	"	50
Au Greffier de la Paix	Timbres	1	80
À Odilon Panneton	Arrestation	1	50
" Féron & Lingras	Police au théâtre	2	" "
" J. M. Bureau	Billet Payable	1500	" "
" Paschal Pouchard	" "	1000	" "
" D <sup>me</sup> M <sup>me</sup> Weil	" "	100	" "
" Do.	" "	50	" "
" Do.	" "	400	" "
" Paschal Pouchard	" "	100	" "
" D <sup>me</sup> O. Spudelle	" "	500	" "
" J. H. B. Godin	" "	500	" "
" D <sup>me</sup> M <sup>me</sup> Weil	Int. sur un billet	2	01
" Do.	" " " "	14	98
" J. M. Bureau	" " " "	33	20
" J. H. B. Godin	" " " "	6	79
" D <sup>me</sup> O. Spudelle	" " " "	2	94
" Le Ligotte	Charroyage	3	50
" Sévère Duval	"	4	50
" Joseph Fournier	Ouvrage	1	" "
Au Secrétaire-Trésorier	1 télégramme	"	16
			\$ 20,981 20

Mardi, le 26 Janvier 1875.

	Report	\$	
		20,981	20
A. M. Dénéchaud	Requête pour les ponts	6	" "
" M. G. Clair	" " " "	"	25
" Norbert Lingras	Criée publique	"	50
" Sévère Duval	Ouvrage	1	" "
" la C <sup>ie</sup> du Gaz	Eclairage	337	98
" Ed. Normand	Intérêt sur Délibération	17	50
" Adolphe Duval	Ouvrage et effets	201	1/2
" Norbert Lingras	Criées publiques	"	50
" Joseph Dufresne	Billet Payable	500	" "
" Do.	Intérêt sur un billet	10	93
" Pleau & Gauthier	Signatures sur une requête	12	" "
" Adolphe Legendron	1 bannière d'eau	"	10
" Paul Larose	Ouvrage	3	75
" la C <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 3	Prime	3	" "
" " Do.	"	5	" "
" Joseph Dufresne	Billet Payable	500	" "
" Jean Binancors	" " "	800	" "
" M <sup>me</sup> Aug <sup>te</sup> Francoeur	" " "	35	" "
" la Banque Métropolitaine	" " "	600	" "
" Ed. Normand	" " "	200	" "
" Jean Binancors	Int. sur un billet	16	26
" M <sup>me</sup> J <sup>os</sup> Dufresne	" " "	21	89
" Edouard Normand	" " "	3	20
" M <sup>me</sup> Aug <sup>te</sup> Francoeur	" " "	"	28
" Joseph Dufresne	" " "	10	54
" M <sup>me</sup> V. A. B. Hart	" " constitué	72	" "
" M <sup>me</sup> J <sup>os</sup> Dufresne	Billet Payable	900	" "
" Hôtel de Ville	1 télégramme	"	35
" Do.	Int. &c.	"	85
Au Greffier de la Paix	Timbres	1	" "
A. Sabien Féron	Arrestation	2	" "
" Do.	"	1	50
" Do.	"	4	" "
" Charles Féron	"	1	50
" Dépenses Diverses	Timbres	1	" "
" Marie Bellemare & autre	Harage à l'Hôtel de Ville	3	" "
Au N <sup>o</sup> Badaeus	Billet Payable	300	" "
" Do.	"	350	" "
		25,724	25 1/2

Mardi, le 26 Janvier 1875

		Report	\$ 25,724.25
Contre Messrs Raiches	Dillet Payable		500.00
A J. G. Blair	" "		1,000.00
" la Banque Union	" "		1,500.00
Au Dr. Badaud	Intéret sur Dillet		19.57
" Messrs Raiches	" " "		14.85
A J. G. Blair	" " "		18.41
" Thomas Fortin	Chauf		1.20
" Onésime Carignan	Effets		11.40
" David Parivière	Achat de eau		12.00
" M <sup>rs</sup> Chagnon	Bois de chauffage		31.50
Mais Officiers du Conseil	Salaires		186.50
A John M <sup>rs</sup> Dougall & Sons	Effets		46.44
			\$ 29,099.74

Respectueusement soumis  
 (Signé) James M<sup>rs</sup> Dougall,  
 Arthur Turcotte.

3<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>rs</sup> Bellefeuille,  
 Secondé par M<sup>rs</sup> Brunelle,  
 Que le rapport du Comité des Finances  
 soit adopté.

Adopté.

Rapport du  
 Comité de Santé con-  
 cernant la picotte.

Rapport.  
 Le Comité de Santé a l'honneur de faire rapport que  
 des nouveaux cas de picotte se sont déclarés, et vu qu'il n'existe  
 aucun établissement en cette Cité pour recevoir les étrangers  
 et autres personnes pauvres, atteints de cette maladie, et que  
 ces personnes en demeurant au milieu de la population, pour-  
 raient propager cette épidémie, Votre Comité a cru devoir prendre  
 possession de la maison, sur le Chemin des Chenaux, que  
 Messrs. Normand & Trigon ont mis à la disposition de  
 votre Comité pour y placer les picottes.

Votre Comité a fait placer des meubles et autres effets néces-  
 saires pour l'usage des malades, dans cette maison.

Votre Comité a de plus l'honneur de suggérer que les  
 dispositions des sections 21, 22, 23, 24, 25 et 26 du Chapitre 13  
 des règlements concernant la Santé Publique devraient de  
 suite être mises en force et que le Bureau de Santé devrait  
 être chargé de faire exécuter les dispositions du dit règlement.

Le

Mardi, le 26 Janvier 1875.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis,  
Trois-Rivières, le 7 Janvier 1875.  
(Signé) R. D. Vanasse Président  
L. S. Brunelle

14<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Turcotte.  
Secondé par M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Rougall.

M<sup>r</sup> Lervais + Padeaux,  
médecins, nommés mem-  
bres assistants du Bureau  
de Santé.

Que le rapport du Comité de Santé soit adopté et que  
conformément aux dispositions de la 25<sup>e</sup> section du Chapitre  
des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concer-  
nant la Santé Publique et le Bureau de Santé," Messieurs  
Lervais et J. E. Padeaux, médecins, soient adjoints au  
Bureau de Santé pour être membres assistants du dit  
Bureau de Santé pendant une période de temps qui expirera  
le premier jour de Juillet prochain.

Adoptées.

Rapport semi-annuel  
du Secrétaire-Trésorier.

Le Secrétaire-Trésorier met devant le Conseil, son rapport  
semi-annuel des recettes et des dépenses, ainsi qu'un état des  
appropriations votées pour l'année courante et des sommes  
dépensées pendant les six mois finissant le 31 Décembre  
1874.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville  
sur le feu dans les Petites  
Halles du marché aux  
denrées.

Rapport  
M<sup>r</sup> l'Honorable le Maire  
Et à Messieurs les Conseillers }  
Le sousigné Inspecteur de Ville a l'honneur  
de faire rapport, que le soir du courant, il y a eu un commence-  
ment d'incendie dans les petites halles sur la place du  
marché aux denrées et qu'il est d'opinion que le feu a été mis  
par des incendiaires.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 s'est rendue seule sur les  
lieux avec 11 hommes.

La première barrique d'eau a été fournie par Henri  
Declaurier.

Trois-Rivières, 18 Janvier 1875.  
Respectueusement soumis.

(Signé) Ovide Rocheleau  
Surintendant du Feu.

Référé au Comité du Feu.

Rapport du  
M<sup>r</sup> J. Parker Edwards sur  
analyse d'eau.

Lui un rapport du M<sup>r</sup> J. Parker Edwards, concernant une  
analyse de l'eau de la rivière St. Maurice.

Proposé

Mardi, le 26 Janvier 1875.

5<sup>e</sup> motion.

A. Turcotte, Es. Pro-  
Maire.

Proposé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,  
Secondé par M<sup>r</sup>. M<sup>c</sup>. Dougall,

Que M<sup>r</sup>. Arthur Turcotte soit le Pro-  
Maire pour le présent trimestre.

Adoptée.

6<sup>e</sup> motion.

Elections de la C<sup>ie</sup>  
du Feu N<sup>o</sup> 3, confirmées.

Proposé par M<sup>r</sup>. M<sup>c</sup>. Dougall,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,

Que ce Conseil confirme les nominations d'offi-  
ciers de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3, faites à une assemblée  
des membres de la dite Compagnie tenue le 16 de Décembre  
dernier, savoir:

Edmond Puisseux,	Capitaine,
Octave Dubé,	Lieutenant,
Joseph Michelin	Secrétaire,
Joseph Girard	Sergent.

Adoptée.

7<sup>e</sup> motion

Secrétaire-Treasorier  
autorisé à payer \$2000<sup>00</sup>  
à la famille Hart.

Proposé par M<sup>r</sup>. M<sup>c</sup>. Dougall,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Brunelle,

Que le Secrétaire-Treasorier soit autorisé à payer  
la somme de deux mille piastres à Demoiselle Caroline  
A. Hart et Adolpheus M. Hart, à compte du montant  
dû par la Corporation auxdits Messieurs et Demoiselle  
Hart, en vertu d'un acte de vente, passé devant M<sup>r</sup>  
D. G. LaBarre, notaire, le dixième jour d'Aoub mil huit  
cent soixante et neuf, et ce aux termes et conditions du  
dit acte de vente.

Adoptée.

Ajournement

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le premier Février  
prochain à sept heures et demi du soir.

J. G. Mignot  
Sec. Trés.

T. B. Normand  
Maire.

Lundi, 1<sup>er</sup> Février 1875  
Pas de séance

Lundi, le premier de Février 1875, il n'y a pas eu d'assemblée  
du Conseil de Ville, faute de quorum, les membres présents étaient  
Messieurs les Conseillers Bellefeuille, Brunelle, Cooks et Turcotte qui  
ont ajourné à lundi prochain, le huit du courant, à sept heures  
et demi du soir.

J. G. Mignot  
Sec. Trés.



Lundi, le 8<sup>e</sup> Février 1875

Seance du 8<sup>e</sup> Fev<sup>r</sup> 1875

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, lundi, le huitième jour de Février mil huit cent soixante et quatorze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Normand, Ecuier,  
 Et Messieurs les Conseillers Bellefeuille,  
 Brunelle,  
 M<sup>o</sup> Dougall,  
 Turcotte.

Rapport du Comité  
 Général sur lettre de  
 A. P. Bressé, Ecr.

Rapport.  
 Le Comité Général du Conseil auquel avait été référé la lettre de A. P. Bressé, Ecr., suggérant de prolonger jusqu'à l'eau profonde le quai au pied de la rue du Platon; en même temps que celui de St. Faron, Ecr., a l'honneur de faire rapport qu'il ne croit pas devoir recommander cette dépense pour le présent.

Respectueusement soumis.

Trois Rivières, 1<sup>er</sup> Février 1875.

(Signé) J. E. Normand, Président.

" James M<sup>o</sup> Dougall,

" Louis Brunelle,

" J. E. Bellefeuille,

1<sup>re</sup> Motion

Proposé par M<sup>o</sup> Bellefeuille

Secondé par M<sup>o</sup> M<sup>o</sup> Dougall.

Que le rapport du Comité Général soit adopté.

Adopté.

Rapport du  
 Comité des Finances

Rapport.

Lundi, le 8<sup>e</sup> Février 1875.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes suivants:

M. Charles Taillon	Ouvrage	\$	25
" Henri Declairieux	Prime de Chanetier	2	"
" Robichon & frère	Effets	23	37
" J. G. Fearon	Dommages à une Charrue	2	"
" Robichon & frère	Effets	26	15
" do <sup>r</sup>	"	"	15
" do <sup>r</sup>	"	"	55
	A Reporter	\$	54 47

Lundi, le 8<sup>e</sup> Fevrier 1845.

560

	Report	
M Robichon & frere	Effetes	54 47
" do.	"	1 30
" do.	"	4 89
" Severe Duval	Transport de pompe	13 45
" Edouard Peterson	" " "	" 25
" Severe Duval	Charrage	" 45
" Urbain Gilinas	Boisson aux pompiers	" 30
" Joseph Corbeil	Ouvrage	3 -
" Severe Duval	Chemins d'hiver	6 -
" Joseph Duval	" "	62 50
" Cedion Desilets	Impressions & abonnement	20 -
M. R. Dufresne	Papeterie	5 -
" L. Decoteau	Salaires	15 30
" W <sup>m</sup> Chagnon	1 corde de bois etc.	21 -
" Joseph Boivert	Aqueduc	3 80
M. Greffier de la Paix	Timbres	" 42
M. Cime Duval	Charrage	3 80
" L'Inspecteur	Paiement	" 75
" Aug <sup>m</sup> Courtois	Ouvrage	11 30
" Elgear Hamelin	"	" 60
" Robert Lingras	Brie publique	" 40
" do.	"	" 50
" Adolphe Duval	Ouvrage aux Stations	" 50
" Didace St Pierre	Charrage d'eau	2 65
" Marie Bellemare	Lavage à l'Hôtel de Ville	" 10
" Philippe Jourdain	Int. sur Billet Payable	" 60
" M <sup>lle</sup> Geraphine Peaudry	" " " "	30 -
" do.	Billet Payable	11 70
" O. E. L'Heureux	Rideau peinture	300 -
		10 -
		\$ 585 63

Achat d'un ours empaillé  
 de M<sup>lle</sup> O. E. L'Heureux  
 pour la somme de \$25<sup>00</sup>

Rapport d'Estimateurs  
 concernant la propriété  
 de H. G. Fearon,

Votre Comité a aussi pris en considération la lettre de M<sup>lle</sup> O. E. L'Heureux, qui lui avait été référée, et offrant de vendre à la Corporation un ours empaillé, qui a été tué dans les limites de la cité, l'été dernier. Votre Comité recommande qu'une somme de \$25<sup>00</sup> soit payée à M<sup>lle</sup> L'Heureux pour cet ours.

Votre Comité recommande de plus que le rapport des estimateurs sur la diminution de valeur que la propriété de M<sup>lle</sup> H. G. Fearon;

pue

Lundi, le 8<sup>e</sup> Février 1875.

à soufferte

me Padeaux, par suite d'un incendie, le 15 Aout 1874, soit adopté.

Respectueusement soumis,  
(Signé) James M<sup>e</sup> Dougall  
Arthur Turcotte

2<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>e</sup> Brunelle,  
Secondé par M<sup>e</sup> Bellefeuille,  
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité du Feu. Récompense de \$300<sup>00</sup>

Rapport.  
Le Comité du Feu auquel avait été référé le rapport de l'Inspecteur du Feu sur un commencement d'incendie sur le marché aux denrées qui a eu lieu le 6 de Janvier dernier, a l'honneur de faire rapport qu'une récompense de \$300<sup>00</sup> devrait être offerte à toute personne qui fournira à votre Conseil toute information suffisante pour conduire à l'arrestation et à la conviction du ou des auteurs de la tentative d'incendie qui a alors été faite ou de toute autre tentative d'incendie qui pourra à l'avenir avoir lieu.

Respectueusement soumis,  
(Signé) J. B. Bellefeuille  
James M<sup>e</sup> Dougall

3<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>e</sup> Turcotte,  
Secondé par M<sup>e</sup> Brunelle,  
Que le rapport du Comité du Feu soit adopté.

Adoptée.

Rapport de l'Inspecteur de Ville concernant les primes.

Monsieur l'Honorable le Maire  
Et à Messieurs les Conseillers }  
Je, soussigné, Inspecteur de Ville ai l'honneur de faire rapport, qu'hier le 28 du courant j'ai été moi-même notifié par les Capitaines des différentes Compagnies du Feu de se rendre le même jour à sept heures et demi du soir à l'Hôtel de Ville avec leurs témoins afin de décider à qui appartenaient les différentes primes contestées entre les dites Compagnies.  
Après avoir entendu les témoignages des Compagnies du feu N<sup>os</sup> 3 et 4 au sujet de la deuxième prime qu'elles réclamaient au feu qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> Octobre dernier chez M<sup>e</sup> Joseph Bernier

Lundi, le 8<sup>e</sup> Janvier 1845.

562

Bernier, je suis d'opinion que la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 mérite la deuxième prime.

Pour la deuxième prime au feu qui a eu lieu le 14 du même mois au vieux Collège et que les Compagnies du Feu N<sup>o</sup> 3 et 4 réclament, j'ai entendu les témoignages des dites Compagnies et je suis d'opinion que la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 4 mérite la deuxième prime parce que, m'étant rendu un des premiers sur les lieux de l'incendie, j'ai vu seulement les Compagnies N<sup>o</sup> 1 et 4 et ce n'est que cinq ou six minutes plus tard que j'ai aperçu l'homme de pipe de la Compagnie du feu N<sup>o</sup> 3 qui montait par une échelle dans la cour chez M<sup>o</sup> Frs Rocheleau.

Quant aux autres primes que la Compagnie du feu N<sup>o</sup> 1 conteste aux Compagnies N<sup>o</sup> 3 et 4 je me suis en jugé parce qu'aucun des membres de la Compagnie N<sup>o</sup> 1 n'était à l'assemblée après avoir été dûment notifiés.

Pour le feu qui a eu lieu le 8 Novembre dernier chez M<sup>o</sup> Ant<sup>o</sup> Desaulniers rue des Forges il a été décidé par les Compagnies N<sup>o</sup> 2 et 3 qu'elles répareraient le premier et deuxième premiums entre elles.

Respectueusement soumis.

Trois Rivières, 29 Janvier 1845.

(Signé) Ovide Rocheleau

Surintendant du Feu.

« Référé au Comité des Feu. »

A Son Honneur le Maire  
Et à Messieurs les Conseillers

Le soussigné, Inspecteur de Ville a l'honneur

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville

chez M<sup>o</sup>ire Paille.

de faire rapport que le 27 Janvier dernier il y a eu un commencement d'incendie chez M<sup>o</sup>ire Paille, rue St. Hélène, qui a causé peu de dommages et dont l'origine est inconnue.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1 est arrivée la première, la Compagnie N<sup>o</sup> 4 la seconde et la Compagnie N<sup>o</sup> 3 s'est rendue sur les lieux.

La première barrique d'eau a été fournie par Leonard Augias.

Trois Rivières, 1<sup>er</sup> Février 1845

Respectueusement soumis

(Signé) Ovide Rocheleau

Surintendant du Feu.

Lundi, le 8<sup>e</sup> Fevrier 1875.

Avis de motion de M<sup>r</sup> Turcotte.

Je donne avis qu'au temps et en la maniere voulue par les reglements de ce Conseil, je ferai motion que le reglement passe le 4 Fevrier 1874, et intitule: "Chapitre 33. Reglement pour amender le Chapitre 7 des reglements de ce Conseil, passe le vingt-septieme jour de Juin mil huit cent soixante-treize, et intitule: "Reglement concernant le Departement des Chemins et Rues", soit amende et que la rue Dadeau et cette partie de la rue des Forges comprise entre les rues Harde et Royale soient mises sous le controle direct du dit Conseil, en la maniere et aux conditions des rues qui sont deja sous le controle du Conseil aux termes du susdit Chapitre 33 des reglements de ce Conseil.

En Conseil, ce 8 Fevrier 1875.  
(Signe) Arthur Turcotte

Avis de motion de M<sup>r</sup> Bellefeuille.

Je donne avis qu'a la prochaine assemblee de ce Conseil je proposerai que la resolution du dit Conseil passe le 24 Decembre dernier et acceptant la soumission de M<sup>r</sup> Joseph Dufresne pour l'entretien et la reparation des rues et chemins sous le controle de la Corporation, soit rescindee et annulee; et qu'il soit passe un contrat avec le dit Joseph Dufresne pour l'entretien, la reparation et l'enlevement des neiges dans les rues actuellement sous controle et mentionnees dans la susdite resolution, pour et pendant la presente saison d'hiver, et ce au prix de cent cinquante piastres.

En Conseil, ce 8 Fevrier 1875.  
(Signe) J. B. Bellefeuille

4<sup>e</sup> motion

Propose par M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Dougall,  
Seconde par M<sup>r</sup> Bellefeuille,

Elections de la Comp<sup>te</sup> du feu No 4 confirmees.

Que ce Conseil ratifie les nominations d'officiers faites par la Compagnie du Feu No 4, a une assemblee des membres de la dite compagnie, tenue le 4 de Janvier dernier, ainsi qu'il appert a la lettre du Capitaine de Heures ci-annexee.  
Adoptee.

5<sup>e</sup> motion

Propose par M<sup>r</sup> Turcotte.  
Seconde par M<sup>r</sup> Brunelle,

Que le delai pour faire application pour les licences d'auberges et de magasins soit fixe au premier Avril prochain.

Adoptee.  
Propose

Lundi, le 8<sup>e</sup> Fevrier 18<sup>75</sup>

6<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Turcotte,  
Secondé par M<sup>r</sup> Brunelle,

James Dean Est nommé  
un des Conseillers en remplace-  
ment de M<sup>r</sup> Baptiste

Que James Dean, Ecuyer, soit nommé membre de  
ce Conseil, pour le quartier 5<sup>th</sup> Ursule, en remplacement de  
M<sup>r</sup> Alexander Baptiste, Ecuyer, dont le siège est devenu vacant  
par suite de son absence des séances de ce Conseil pendant  
un espace de plus de trois mois.

Adoptée.

Le journement

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le 22 du courant  
à sept heures et demi du soir.

*[Signature]*  
Sec. Trés.

J. B. Normand  
Maire.

Séance du 22 Fevrier 75

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de  
la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hotel des Villes de la dite  
Cité, lundi le vingt-deuxième jour de Fevrier mil huit cent  
soixante et quinze, à sept heures et demi du soir en la manière  
et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient  
présents:

- |                              |                         |
|------------------------------|-------------------------|
| Monsieur le Pro-Maire        | Arthur Turcotte         |
| Et Messieurs les Conseillers | Pellefeuille,           |
|                              | Brunelle,               |
|                              | Cooper,                 |
|                              | Dean,                   |
|                              | M <sup>r</sup> Dougall, |
|                              | Vanasse.                |

Serment de M<sup>r</sup> Dean.

Province de Québec,  
Cité des Trois Rivières }

Je, James Dean, jure solennellement de  
remplir fidèlement les devoirs de membre du Conseil des Villes  
des Trois Rivières, au meilleur de mon jugement et de ma  
capacité.

Je jure solennellement que je possède, comme propriétaire,  
des biens immeubles, en la Cité des Trois Rivières, de la  
valeur de huit cents piastres, en sus des charges et hypothèques  
dont ils sont grevés, et après paiement ou déduction de  
mes justes dettes.

Ainsi,

# Lundi, le 22 Fevrier 1875.

Ainsi, Dieu me soit en aide.  
(Signé) J. Dean

Assermenté par devant moi  
ce 22 Fevrier 1875.  
(Signé) A. Turcotte, Notaire

Avis de J. L. Blair, Esq.  
Syndic Officiel.

Présente un avis de J. L. Blair, Esq. Syndic dans l'affaire  
de Julien Demers failli

Référé à l'avocat de la Corporation.

Rapport  
du Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Lundi, le 22 Fevrier 1875.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le  
paiement des comptes suivants:

St Charles Taillon	Ouvrage	\$ 50
" O. E. G. Heures	Achat d'un ours empaillé	25 "
" Arthur Larose	Sciage de bois	1 50
" D. G. Baster	Ouvrage	8 74
" Jos. Morrisette	" au marché de.	17 92 1/2
" William Chagnon	3 cordes de bois de chauffage	13 50
" J. A. Hoerner	Effets	1 50
" Wm Drum	meubles pour les picotés	33 45
" Ephirin Legaré	Soins aux picotés	2 50
" Do.	" " "	2 50
" Edouard Peterson	Charroirage	2 40
" Raifey & frère	Effets pour les picotés	7 49
Sous Secre de la Providence	" " " "	16 31
St Jean Giroux	Charroirage	" 40
" Sévère Duval	Ouvrage dans les Chemises	2 "
" Do.	" " "	" 25
" Jean Janvier	1 hache	" 40
" D. A. Béneclier	Billet payable	2,000 "
" D. V. Vallières de St Real	" "	400 "
" Do.	" "	8,000 "
" Do.	" "	4,000 "
" Do.	bonois d'intérêt aux Rébentures	280 "
" Della Béneclier	Intérêt aux billets payable	17 96
" la B. d. Des. North B. & Co.	Prime	5 "
" Odilon Panqueton	Arrestation	7 75
" Geo. A. Fearon	"	1 "
	St Reporter	\$ 9,842 3 1/2

566

Lundi, le 22<sup>e</sup> Fevrier 1845.

		Report	\$ 9,842 3/2
À Joseph Dufresne	Rues sous contrôle		45 "
" Lab <sup>ie</sup> d'Arc Stadacona	Prime		9 "
" Joseph Dufresne	Ouvrage pour l'Acqueduc		65 50
" Benj. Globensky	Impression &c pour le Bill		51 1/2 50
" A. Kote & C <sup>ie</sup>	325 exemplaires du Bill		128 60
Aux Officiers du Conseil	Salaires		186 50
À Emmanuel Moirier	3 mois de salaire		62 50
" Louis Picoteau	1 " " "		21 "
			\$ 10,908 02

Respectueusement soumis  
(Signé) James M<sup>o</sup> Douglass,  
" Arthur Turcotte.

1<sup>re</sup> motion

Proposé par M<sup>o</sup> Brunelle,  
Secondé par M<sup>o</sup> Dean.

Que le rapport du Comité des Finances  
soit adopté.

Adoptée.

Avis de motion de  
M<sup>o</sup> Vanasse.

Je donne avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je ferai motion que le Chapitre 18 des règlements de ce Conseil intitulé: "Règlement concernant les boulangers et la manufacture et la vente du pain" soit amendé en ajoutant à la première section du dit règlement, des dispositions pour ordonner la saisie, forfaiture et confiscation de tout pain, boulangé ou exposé en vente contrairement au dit règlement, ou qui n'aura pas le poids, ou qui sera malsain; et pour faire toute chose ou acte nécessaire, ou qui sera jugé être pour l'avantage public; pour mettre le dit règlement en force.

En Conseil, ce 22<sup>e</sup> Fevrier 1845.

(Signé) J. D. Vanasse

2<sup>e</sup> motion

Pour mettre la rue  
Badeau et une partie  
de la rue des Forges sous  
le contrôle de la Corporation

Proposé par M<sup>o</sup> Bellefeuille,  
Secondé par M<sup>o</sup> Cooke,

Que, conformément et en vertu des dispositions de la quatrième section du Chapitre trente-trois des règlements de ce Conseil, passé le quatrième jour de Fevrier mil huit cent soixante et quatorze, et intitulé: "Règlement pour amender le Chapitre sept des règlements de ce Conseil, passé le vingt-septième jour de Juin mil huit cent soixante et dix, et intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves,"



Lundi, le 22 Fevrier 1875.

ce Conseil prenne et il est résolu que ce Conseil prend, par les présentes, sous son contrôle et à sa charge toute la rue Badaeus, ainsi que cette partie de la rue des Forges comprise entre les rues St-Jacques Royale, en cette Cité, et ordonne que toutes les dispositions du susdit Chapitre trentetrois des règlements de ce Conseil s'appliqueront à la dite rue Badaeus et à la dite partie de la rue des Forges de même qu'elles s'appliquent aux rues et parties de rues mentionnées dans le susdit règlement. Résolu de plus que tous les frais et dépenses faits et encourus par ce Conseil depuis le premier de Juillet mil huit cent soixante et quatorze pour l'amélioration, la réparation ou l'entretien des susdites rues et parties de rues seront répartis et chargés dans les livres de comptes de ce Conseil, contre les propriétaires des terrains avoisinants la dite rue Badaeus et la dite partie de la rue des Forges en la manière prescrite par le susdit règlement.

Adoptée.

3<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Brunelle,  
Secondé par M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Dougall,

Entretien des rues sous contrôle donné à J<sup>r</sup> Dufresne pour \$150<sup>00</sup>.

Que la résolution de ce Conseil passé le vingt-quatrième jour de Décembre dernier, acceptant la soumission de M<sup>r</sup> Joseph Dufresne pour l'amélioration, la réparation et l'entretien des rues et chemins sous le contrôle direct de ce Conseil soit rescindée et annulée, et que Son Honneur le Maire soit autorisé à passer un acte notarié avec le dit Joseph Dufresne pour l'entretien et l'amélioration, pendant la saison d'hiver actuelle, des rues ou parties de rues actuellement sous le contrôle du dit Conseil, et pour l'enlèvement des neiges dans les dites rues ou parties de rues, le tout conformément aux dispositions du Chapitre trentetrois des règlements de ce Conseil, et ce au prix de cent cinquante piastres.

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Cooke,  
Secondé par M<sup>r</sup> Canasse,

James Dean, Esq., membre de certains comités.

Que James Dean, Esq., soit membre des différents comités dont Alex<sup>r</sup> Baptist Esq. faisait partie.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 22<sup>e</sup> Février 1875.

5<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Vanasse,  
Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille,

Pour venir en aide  
aux pauvres

Que vu la grande misère qui existe actuellement en cette cité, ce Conseil vote la somme de  
pour venir en aide aux pauvres de la dite  
cité.

6<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Brunelle,  
Secondé par M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Dougall,

Que la motion de M<sup>r</sup> Vanasse pour un vote  
d'argent afin de venir en aide à la classe nécessiteuse  
de cette ville, soit référée à un comité général de tout  
le Conseil.

Le journement

Adoptée.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le premier de Mars  
prochain à sept heures et demi du soir.

*[Signature]* Maire  
*[Signature]* Sec. Trés.

Séance du 1<sup>er</sup> Mars 1875.

Une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité  
des Trois Rivières, tenue en l'Hotel de Ville de la dite Cité, lundi  
le premier jour de Mars, mil huit cent soixante et quinze, à  
sept heures et demi du soir en la manière et suivant les for-  
malités prescrites par la loi, étaient présents:

Don Honoré le Maire J. E. Normand, Caquier,  
Et Messieurs les Conseillers Bellefeuille,  
Brunelle,  
Cooke,  
Dean,  
M<sup>r</sup> Dougall,

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances

Lundi, le 1<sup>er</sup> Mars 1875.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le  
paiement des comptes suivants:

À Jos. B. de Riverville	Billet Payable	\$ 600.00
" L. Brunelle & frère	Effets aux picotés	4 62
" O. Carignan	" " "	6 66
" Mont <sup>re</sup> Lefebvre	1 corde de bois pour les picotés	3 50
	À Reporter	\$ 614 78

Lundi, le 1<sup>er</sup> Mars 1845.

Au Greffier de la Paix	Timbres	Report	614 78
Do	"		3 70
M <sup>rs</sup> Onézime Milet	2 pieux pour les Chemins		4 10
" Jos. B. de Riverville	Int. eur Billet Payable		" 34
Au Secrétaire Trésorier	Achat de deux traites		15 12
A M <sup>rs</sup> Cooke	Billet Payable		" 90
Do	Int. eur Billet Payable		2,400. "
" L. E. Gervais	Effets pour les variolés &c.		81 50
" Zéphirin Légaré	Soins aux variolés		59 96
" Sévère Duval	Chemins d'hiver		2 50
" P. L. Craig	Actes notariés		62 50
" Papeterie & Impressions	Timbres de postes		1 50
			1 " "
			\$ 3,217 90

Respectueusement soumis  
(Signé) James M<sup>rs</sup> Dougall  
J. Dean

1<sup>re</sup> motion

Proposé par M<sup>rs</sup> Bellefeuille,  
Secondé par M<sup>rs</sup> Cooke.

Que le rapport du Comité des Finances  
soit adopté.

Adopté

Rapport du  
Comité du Feu concernant  
les primes

Rapport

Le Comité du Feu auquel avait été référé le rap-  
port de l'Inspecteur de Ville en date du 29 Janvier dernier  
fait rapport que la première prime au feu qui a eu lieu chez  
M<sup>rs</sup> Louis Bergeron le 15 Août dernier devrait être accordée à  
la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 et la deuxième prime au feu  
qui a eu lieu le même jour chez Hercule Girard devrait  
être accordée à la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 4, attendu que les  
officiers de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1 ne se sont pas rendus  
à une assemblée convoquée par le Surintendant du Feu  
pour entendre les témoignages à l'appui des réclamations  
des différentes Compagnies du feu pour les primes ci-dessus,  
et ce après en avoir dûment été notifiés par le dit Surintendant  
du Feu.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.  
Trois-Rivières, 1<sup>er</sup> Mars 1845.

(Signé) A. G. Bellefeuille  
J. Dean  
James M<sup>rs</sup> Dougall

Lundi, le 1<sup>er</sup> Mars 1845.

2<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>rs</sup> Brunelle,  
Secondé par M<sup>rs</sup> Cooke,

Que le rapport du Comité du Feu soit adopté.  
Adopté.

3<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>rs</sup> Dean,  
Secondé par M<sup>rs</sup> Brunelle,

Secours aux pauvres  
vôte de \$100<sup>00</sup>

Qu'une somme de cent piastres soit votée et remise  
à la Société de S<sup>t</sup> Vincent pour venir en aide aux pauvres  
nécessiteux de cette Cité.  
Adopté.

AVIS de motion de  
M<sup>rs</sup> Jas. M<sup>rs</sup> Dougall.

Je donne avis qu'à la prochaine séance de ce Conseil je  
proposerai que la résolution passée le cinq de Juin dernier,  
autorisant le Conseiller Shortis à passer un acte de vente aux  
Commissaires d'École pour cette Cité, d'une certaine partie  
du Carré Victoria, soit amendé en substituant le nom de M<sup>rs</sup>  
le Conseiller J. Dean à celui de M<sup>rs</sup> Shortis, qui a cessé d'être  
membre de ce Conseil.

En Conseil, ce 1<sup>er</sup> Mars 1845

(Signé) James M<sup>rs</sup> Dougall

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quinze du courant à  
sept heures et demi du soir.

J. B. Normand  
Maire.

J. Brunelle  
Sec. Trés.

Convocation d'une  
Assemblée du Conseil.

Trois Rivières, 4 Mars 1845.

M. J. B. A. Frigon, Sec. Trés.  
de la Corporation de la  
Cité des Trois Rivières

Veillez convoquer une assemblée  
spéciale du Conseil pour définir les arrondissements nécessaires  
pour les fins de la liste électorale, pour demain soir à 7<sup>h</sup>  
heures.

J. B. Normand  
Maire.

Séance du 5 Mars 1845.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité  
des Trois Rivières, convoquée par son Honneur le Maire et tenue  
en l'Hotel de Ville de la dite Cité, vendredi le cinquième jour de  
Mars

Vendredi, le 5 Mars 1845.

Mars mil huit cent soixante et quinze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Don Honoré le Maire J. E. Normand, Ecuier.
- Et Messieurs les Conseillers
  - Dellefeuille,
  - Brunelle,
  - Coote,
  - M<sup>rs</sup> Dougall,
  - Turcotte.

1<sup>re</sup> motion

Arrondissements de votation -

Proposé par M<sup>rs</sup> Brunelle,  
Secondé par M<sup>rs</sup> M<sup>rs</sup> Dougall,

Que pour les fins de l'acte électoral de Québec, 38 Vict, cap. 7, la Cité des Trois Rivières soit divisée en arrondissement de votation comme suit, savoir:

L'arrondissement numéro un comprendra tout le quartier St<sup>e</sup> Ursule de la dite Cité;

L'arrondissement numéro deux comprendra la rue Bonaventure depuis la ligne de division du quartier St<sup>e</sup> Ursule jusqu'à la rue Royale et les rues ou parties de rues ou chemins suivants, formant partie du quartier Notre-Dame, savoir: les rues Royale, des Champs, Modeste, Haut. Roc, St<sup>e</sup> François-Xavier, Ireland, St<sup>e</sup> Sévère, St<sup>e</sup> Charles, des Pins, St<sup>e</sup> Paul, St<sup>e</sup> Maurice, St<sup>e</sup> Geneviève (entre les rues Julie et des Champs), Julie, le Chemin des Chenaux et les Allées St<sup>e</sup> Maurice situées dans le quartier Notre-Dame;

L'arrondissement numéro trois comprendra toute la partie du quartier Notre-Dame qui n'est pas renfermée dans l'arrondissement numéro deux;

L'arrondissement numéro quatre sera formé de cette partie du quartier St<sup>e</sup> Louis comprise entre le fleuve St<sup>e</sup> Laurent et les rues Padeau et Hart inclusivement, ainsi que des terrains appartenant à Messrs. Michel Baron, Robichon & Fils et John Harrison sur la côte sud-ouest de la rue des Forges;

L'arrondissement numéro cinq comprendra cette partie du quartier St<sup>e</sup> Louis située au nord-ouest de la rue Hart exclusivement et au nord-est de la rue des Forges inclusivement, au nord-ouest de la rue Hart;

L'arrondissement numéro six sera formé de cette partie de la rue des Forges, du côté sud-ouest, à partir du terrain de M<sup>rs</sup> Zéphirin Gauthier, inclusivement, jusqu'au chemin St<sup>e</sup> Marguerite;

cette partie du côté # situées

Vendredi, les 11 Mars 1845.

542

du Chemin St Barquentin, de la rue Royale depuis la rue des Forges jusqu'à la rue St Roch, de la partie de la rue St George au nord-ouest de la rue Royale, de la rue St Olivier entre les rues St George et St Roch;

L'arrondissement numéro sept comprendra le côté nord-ouest de la rue St Philippe, le côté sud-ouest de la rue St Roch au nord-ouest de la rue St Philippe, le côté nord-est de la rue St Roch entre les rues St Philippe et Royale, et la rue Bureau;

L'arrondissement numéro huit comprendra les rues Bell et St George jusqu'à la rue Royale, et toute la partie du quartier St Philippe situé au sud-est de la rue St Philippe inclusivement.

Ajournement.

La séance est ensuite levée.

Adopté.

J. B. M. M. M. Maire.

Sec. G. G. G. Sec. G. G. G.

15 Mars 1845. Pas de quorum.

Lundi, le quinze Mars 1845, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faute de quorum, les membres présents étaient: Messrs les Conseillers Cooke, Dean et M. Dougall qui ont ajourné à lundi prochain, le vingt-deux de Mars courant, à sept heures et demi du soir.

Sec. G. G. G. Sec. G. G. G.

Séance du 22 Mars 1845.

Une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Proie-Rivières, tenue en l'Hôtel de ville de la dite Cité, lundi, le vingt-deuxième jour de Mars mil huit cent soixante-quinze, à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présentes:

Monsieur le Pro-Maire Arthur Turcotte

- Et Messieurs les Conseillers: Bellefeuille,
- Brunelle,
- Cooke,
- Dean,
- M. Dougall,
- Turcotte,
- Vanasse.

Proposé

Lundi, le 22 Mars 1875.

1<sup>re</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Drunelle,  
Secondé par M<sup>r</sup> Cooke,

Que les lettres de Messrs. A. Menzies, W. H. Shwin  
& C<sup>ie</sup>, Louis Farivé et Isaac Gauthier soient lues.

Adoptées.

Lettre de A. Menzies.

Lue une lettre de M<sup>r</sup> A. Menzies offrant de vendre une pompe  
à vapeur à la Corporation de cette Cité.

Référé au Comité Général.

Lettre de W. H. Shwin & C<sup>ie</sup>.

Lue une lettre de Messrs. W. H. Shwin & C<sup>ie</sup> offrant de numérotter  
les bâtisses et emplacements en cette Cité.

Référé au Comité Général.

Lettre de Louis Farivé

Lue une lettre de M<sup>r</sup> Louis Farivé demandant au Conseil d'être  
exempté de la taxe comme professeur de musique.

Référé au Comité Général.

Lettre de Isaac Gauthier

Lue une lettre de M<sup>r</sup> Isaac Gauthier demandant au Conseil  
de vouloir bien lui accorder un délai pour payer sa licence  
d'hôtelier.

Référé au Comité Général.

Rapport du Comité  
Général pour secours aux  
pauvres.

Rapport.

Le Comité Général de ce Conseil auquel avait été  
référé, le 22 Février dernier, la motion de M<sup>r</sup> le Conseiller  
Vanasse pour voter des secours aux indigents de cette ville, a  
l'honneur de recommander qu'une somme de cent piastres  
soit votée pour cet objet, en sus de la somme de cent piastres  
qui avait été précédemment votée.

Respectueusement soumis,

(Signé) Arthur Turcotte, Président

" L. Drunelle,

" A. M. Cooke,

" F. D. Bellefeuille,

" J. Deson,

" Jas. M<sup>r</sup> Dougall,

" P. B. Vanasse.

2<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Vanasse,

Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille,

Que le rapport du Comité Général soit adopté.

Adoptée.

Rapport

Lundi, le 22 Mars 1845

544

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département des Chemins	68	42
" du Feu	24	"
" de la Police	17	70
" de la Santé	34	44
Papeterie & Impressions	1	35
Hôtel-de-Ville	2	50
Dépenses Diverses	101	"
Aqueduc	36	84
Salaires	186	50
Département de la Commune	21	"
	494	12

Respectueusement soumis

(Signé) James M<sup>e</sup> Dougall  
J. Dean

3<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>e</sup> Brunelle,

Secondé par M<sup>e</sup> Pellefeuille,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

Rapport du Comité du  
Feu concernant les  
primes.

Rapport.

Le Comité du Feu auquel avait été référé le rapport de l'Inspecteur-de-Ville en date du 29 janvier dernier a l'honneur de faire rapport, que la deuxième prime au feu qui a eu lieu au vieux Collège le 17 Octobre 1844 et qui était contestée par les Compagnies N<sup>os</sup> 3 et 4, doit être accordée à la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 5.

Trois-Rivières, 22 Mars 1845.

Respectueusement soumis.

(Signé) J. D. Pellefeuille, Prist.  
James M<sup>e</sup> Dougall.

4<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>e</sup> Brunelle,

Secondé par M<sup>e</sup> Lamaze,

Que le rapport du Comité du Feu soit adopté.

Adopté.

As Son



Lundi, le 22 Mars 1875.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville  
"Feu chez Ch<sup>e</sup> Lecieur."

À Son Honneur le Maire  
Et à Messieurs les Conseillers.

Le soussigné, Inspecteur de Ville a l'honneur de faire rapport, que le 12 du courant il y a eu un feu chez M<sup>r</sup> Charles Lecieur, rue des Forges, qui a été causé par des lampes remplies d'huile de pétrole, qui ont été brisées.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 4 est arrivée la première avec 19 hommes, la Compagnie N<sup>o</sup> 1 est arrivée la deuxième avec 20 hommes et les deux autres Compagnies se sont rendues sur les lieux au complet.

La première barrique d'eau a été fournie par Paul Boisset, la deuxième par Alex<sup>e</sup> Richard et la troisième par Auguste Gauthier.

Respectueusement soumis

(Signé) Ovide Rochelleau

Surintendant des Eaux.

5<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Cooke,

Secondé par M<sup>r</sup> Vanasse,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 39, Règlement pour diviser la Cité des Trois Rivières en arrondissements de votation, aux termes de l'acte électoral de Québec" soit lu, passé et adopté.

Adopté.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté savoir:

### Chapitre XXXIX.

Règlement pour diviser la Cité des Trois Rivières en arrondissements de votation, aux termes de l'acte électoral de Québec.

Sec. 1. La Cité des Trois Rivières est, pour les fins de l'Acte électoral de Québec, par le présent divisée en huit arrondissements de votation, en la manière et dans les limites fixées par une résolution de ce Conseil passée le cinquième jour de Mars courant.

Sec. 2. La liste des électeurs parlementaires, faite en double par le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, conformément aux dispositions de la susdite résolution, sera considérée comme étant également sous l'autorité du présent règlement.

Sec. 3. Toutes dispositions du Chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Règlements" ou de ses amendements susceptibles de s'appliquer

Règlement pour diviser  
la Cité des Trois Rivières  
en arrondissements de  
votation.

Lundi, le 22 Mars 1875.

546

au présent règlement seront considérées et interprétées comme s'y appliquant et comme en faisant partie.

Sec. 4. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

6<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup>. Dean,

Secondé par M<sup>r</sup>. Brunelle,

Que, conformément aux dispositions de la trentième section de l'Acte électoral de Québec, avis public soit donné que ce Conseil commencera l'examen ou la correction de la liste des électeurs parlementaires de cette Cité, lundi le cinquième jour d'Avril prochain, à sept heures et demi du soir.

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup>. M<sup>r</sup>. Dougall,

Secondé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,

Que les loyers des magasins dans la grande Halle du marché aux denrées soient vendus à l'encan, samedi, le dix-sept d'Avril prochain, à dix heures du matin, pour une année, à compter du premier de Mai prochain, aux prix de départ et aux conditions ordinaires.

Adoptée.

8<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup>. M<sup>r</sup>. Dougall,

Secondé par M<sup>r</sup>. Dean,

Que le Comité des Marchés soit autorisé à faire poser des grillages aux fenêtres du marché aux denrées pour aérer le dit marché pendant la saison d'été.

Référé au Comité des Marchés.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le 5 d'Avril prochain à sept heures et demi du soir.

J. G. Brignon  
Secr.

~~Antoine Boncompagni~~ Pro-Maire.

Séance du 5 Avril 1875.

Il y a eu une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le cinquième jour d'Avril mil huit cent soixante et quinze, à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Normand Cuisin

Et Messieurs les Conseillers Bellefeuille

Brunelle

Lundi, le 5<sup>e</sup> Avril 1875.

Prunelle,  
Dean,  
M<sup>r</sup> Dougall,  
Turcotte.

1<sup>re</sup> motion  
Examen & correction de  
la liste des électeurs  
parlementaires.

Proposé par M<sup>r</sup> Turcotte,  
Secondé par M<sup>r</sup> Dean,  
Que ce Conseil se forme en Comité Général et commence  
maintenant l'examen ou la correction de la liste des électeurs  
parlementaires de cette cité. —

Adoptée

Le Conseil s'étant alors formé en Comité Général, a examiné  
une partie des surdités plaignes et a ajourné à demain, le six  
du courant, pour continuer l'examen des dites plaignes, et a  
en suite rapporté progrès.

2<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Dean,  
Secondé par M<sup>r</sup> Prunelle,  
Que les requêtes de Messrs. O. E. L. Heures, Alfred  
Serrier, P. Mourri et autres et John V. Woolsey et autres soient  
reçues et lues.

Adoptée

Requête de  
O. E. L. Heures

Requête de M<sup>r</sup> O. E. L. Heures demandant à la Corporation  
de faire construire une station pour la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 4.  
Référé au Comité du Feu.

Requête de  
Alfred Serrier

Requête de M<sup>r</sup> Alfred Serrier demandant une réduction  
sur ses taxes municipales.  
Référé au Comité des Finances.

Requête de  
P. Mourri et autres.

Requête de Messrs. P. Mourri et autres demandant au Conseil  
de ne pas accorder de certificat pour licence d'auberge à M<sup>r</sup>  
Che. Genest LaBare  
Référé au Comité Général du Conseil.

Requête de  
J. V. Woolsey et autres.

Requête de Messrs. Woolsey et autres demandant au Conseil  
de ne pas accorder de certificate pour licences d'auberge sur  
les rues du Platon et Notre-Dame.  
Référé au Comité Général de ce Conseil.

Rapport du  
Comité des Finances

Rapport.  
Lundi, le 5<sup>e</sup> Avril 1875.  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il  
a examiné les comptes qui ont été soumis, et il recommande  
le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes  
suivantes:

Lundi, le 5<sup>e</sup> Avril 1845

578

Département des Chemins	25 05
" du Feu	6 10
" de la Santé	115 ..
Hôtel-de-Ville	6 07
Dépenses Diverses	.. 45
Papeterie + Impressions	1 ..
Recs reçus contrôle	13 40
Intérêt + Commission	266 ..
Département de l'Éclairage	325 70
	759 07

Respectueusement soumis  
 (Signé) James M<sup>e</sup> Dougall  
 " Arthur Turcotte  
 J. Dean

3<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>e</sup> Bellefeuille,  
 Secondé par M<sup>e</sup> Brunelle,  
 Que le rapport du Comité des Finances  
 soit adopté.

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>e</sup> Turcotte  
 Secondé par M<sup>e</sup> Dean

Certificats d'Aubergistes  
 et de Marchands de  
 Liqueurs

Que les certificats de Messrs, L. Duplessis,  
 Jos. Dupresne père, Benjamin Craig, Pierre Sylvestre, M<sup>e</sup> Baillif,  
 Kauthier fils, Jos. Dupresne fils, Judger Vigneau, C.  
 A. Genest, La Barre, Moïse Godin, Pierre Lacroix, Louis  
 Bergeron, Michel Caron, Philippe Colquhoun, Joseph Bernier,  
 Edouard Cloutier, Joseph Bellefeuille et Thomas G. Farmer,  
 pour obtenir des licences d'auberges et de Messrs, Jacques  
 Nault, Zéphirin Kauthier, Charles Barre, Olivier Trudel,  
 Napoléon Dagneau, Joseph Duggin, Pierre Beaudoin, Octave  
 Dupien, W. H. Bailey, Priz<sup>ons</sup> Carignan, J. C. Rousseau,  
 Adolphe Ricard, Edouard Brunelle, Louis Brunelle,  
 Pierre Pousière, Urbain Kelinger, A. S. Hart, Henry  
 Lord, Euchariste Lamy, J. B. Comeau, Jufflé Robichon,  
 Alfred Arcand, George Miverville, James Bailey, Thomas  
 Pournival, L. O. Ricard, Firmin Corrette et Jean Lacroix  
 pour obtenir des licences de marchands de liqueurs soient  
 référés au Comité Général

Adoptée.

Le

Mardi, le 6<sup>e</sup> Avril 1845.

Ajournement.

Le Conseil s'est ajourné ensuite à demain, mardi, le 6 du courant à sept heures et demi du soir.

T. B. M. M. M. M.  
Maire

Sec. Grev.

Séance, du 6 Avril 1845.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, mardi, le sixième jour d'Avril, mil huit cent quarante et quinze à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire Arthur Turcotte,

Et Messieurs les Conseillers  
Bellefeuille,  
Brunelle,  
Cooke,  
Dean,  
M<sup>r</sup>. Rougall,

1<sup>re</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,

Secondé par M<sup>r</sup>. M<sup>r</sup>. Rougall,

Que ce Conseil se forme en Comité Général afin de continuer l'examen des plaintes contre la liste des électeurs parlementaires.

Adoptée.

Le Conseil s'étant alors formé en Comité Général, a examiné une partie des plaintes contre la susdite liste, et a ajourné à lundi prochain le douze du courant pour continuer le dit examen et a rapporté progrès.

2<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup>. Brunelle,

Secondé par M<sup>r</sup>. Dean,

Licences d'Aubergietes  
et de marchands de  
liqueurs —

Que les certificats de Messieurs L. J. Duplessis, Jos. Dufresne père, Benjamin Craig, Pierre Sylvestre, Maxime Gauthier fils, D<sup>ne</sup> J<sup>ne</sup> Jos. Dufresne fils, Judger Tigneau, Pierre Lacroix, Louis Bergeron, Michel Baron, Philippe Poliquin, Joseph Bernier, Edouard Bloutier, Joseph Bellefeuille, et Thomas L. Parmet, pour obtenir des licences d'auberges et de Messieurs Jacques Mault, Zéphirin Gauthier, Charles LaBarre, Olivier Thudel, Napoleon Dagneau, Joseph Bégin, Pierre Beaudoin, Octave Lupien, W. H. Bailey, Onésime Carignan, J. B. Roussseau, Adolphe Ricard, Edouard Brunelle, Louis Brunelle

Mardi, le 6<sup>me</sup> Avril 1875.

Prunelle, Pierre Pucière, Urbain Lelinas, A. S. Hart, Henry Lord, Euchariste Gamy, J. P. Comeau, Trefflé Robichon, Alfred Arcand, George Miverville, James Bailey, Thomas Pournival, L. O. Ricard, Firmin Corrette et Jean Lacroix pour obtenir des licences de marchand de liqueurs soient maintenant examinés et que les dits certificats soient confirmés.

Adjournement.

Adopté.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain le douze du courant à sept heures et demi du soir.

L. A. Mignou  
Sec. Trés.  
~~Valère Guillet~~ Pro-Maire.

Séance du 12 Avril 1875.

Aucune assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hotel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le douzième jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt-cinq à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présentes:

Monsieur le Pro-Maire Arthur Turcotte,  
Et Messieurs les Conseillers Pellefeuille,  
Prunelle,  
Dean,  
M<sup>re</sup> Dougall,

1<sup>re</sup> motion

Proposé par M<sup>re</sup> Pellefeuille,  
Secondé par M<sup>re</sup> M<sup>re</sup> Dougall,

Que la requête de M<sup>re</sup> Valère Guillet soit reçue et lue.  
Adopté.

Requête de Valère Guillet, Sec.

Requête de M<sup>re</sup> Valère Guillet, demandant au Conseil de ne pas louer à l'avenir, les petites halles sur la place du marché aux denrées, pour un feu de quilles.

Référé au Comité Général du Conseil.

Rapport:

Le Comité Général de votre Conseil auquel avait été référé différentes lettres et requêtes, a l'honneur de faire rapport:  
1<sup>re</sup> Sur la lettre de M<sup>re</sup> A. Menzies offrant de vendre à votre Conseil une pompe à feu à vapeur de la "Chatham Steam Fire Engine Co.", votre Comité est d'opinion que votre Conseil se proposant de construire prochainement un nouvel aqueduc, il n'est pas

Rapport du Comité Général sur lettres de M<sup>re</sup> A. Menzies, M. H. Swin & Co, Leharivé, Alf. Jessier, Isaac Gauthier et sur requêtes de M<sup>re</sup> J. V. Woolsey & autres & O. Courrié & autres.

Lundi, le 12 Avril 1845

désirable de faire l'acquisition de nouvelles pompes à incendies;  
 2° Votre Comité recommande que les suggestions contenues dans la lettre de M<sup>r</sup> W. H. Swin & C<sup>ie</sup>, afin de faire numéroté les maisons et lots vacants, ainsi que de faire poser le nom des rues, aux coins des rues de la Cité, soient adoptées; et que des soumissions soient demandées pour l'exécution de ce ouvrage.

3° Votre Comité est d'opinion que la demande de M<sup>r</sup> L. Larivé de l'exempter du paiement de la taxe de cinq piastres, comme professeur de musique, dont il est chargé au rôle de perception, doit être rejetée, ainsi que la demande de M<sup>r</sup> Alfred Ferris pour faire réduire le montant des taxes qui lui sont imposées, votre Conseil ne pouvant dans ces deux cas, amender le rôle de perception après qu'il a été clos suivant la loi;

4° Votre Comité recommande aussi qu'il ne soit pas accordé de délai à M<sup>r</sup> Isaac Kauthier pour le paiement de la taxe imposée sur sa licence d'auberge, les règlements du Conseil et la loi exigeant le paiement d'avance de ces sortes de taxes;

5° Sur la requête de Messrs. J. T. Woolsey et autres, demandant qu'il ne soit pas accordé de licences pour tenir des hôtels sur les rues Notre Dame et du Platon, votre Comité croit devoir suggérer que les certificats de M<sup>r</sup> Moïse Kodin pour lui permettre d'obtenir une licence d'hôtelier soient confirmés;

6° Sur la requête de Messrs. P. Bourri et autres, demandant qu'il ne soit pas accordé de licence à M<sup>r</sup> Charles Leneart LaBarre, votre Comité est d'opinion que les conclusions de cette requête doivent être adoptées et que les certificats du dit LaBarre ne doivent pas être confirmés.

Le tout est respectueusement soumis.

(Signé) James M<sup>r</sup> Dougall

J. Dean

L. Brunelle

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Dougall,

Secondé par M<sup>r</sup> Brunelle,

Soumissions pour la pose du nom des rues et le numérotage des bâtisses.

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil soit adopté et que des soumissions soient demandées pour la pose du nom des rues et pour le numérotage des bâtisses et lots vacants en cette Cité, en la manière établie dans la spécification annexée à la présente résolution; les dites soumissions devant être filées au bureau du Secrétaire-Trésorier de ce Conseil le

Lundi, le 12<sup>e</sup> Avril 1845.

ou avant le quinze de Mai prochain.

Adoptée.

Rapport:

Lundi, le 12<sup>e</sup> Avril 1845.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département des Chemins	80
" du Feu	50
" des Marchés	2 50
" de la Police	23 60
" de la Santé	30 "
Papeterie & Impressions	50
Intérêt & Commission	4 "
Hôtel de Ville	4 02 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
	65 92 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>

Respectueusement soumis,  
(Signé) James M<sup>e</sup> Dougall.  
J. Dean

3<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>e</sup> Brunelle,

secondé par M<sup>e</sup> Bellefeuille,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>e</sup> Dean,

secondé par M<sup>e</sup> Brunelle,

Que le certificat de M<sup>e</sup> Moïse Rodin pour obtenir une licence d'auberge et celui de M<sup>e</sup> Louis Peaulieu pour obtenir une licence de marchands de liqueurs soient examinés et confirmés.

Adoptée.

Certificats de Marchands de Liqueurs.

5<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>e</sup> Brunelle,

secondé par M<sup>e</sup> Bellefeuille,

Que le transport de certificat, pour licence de marchand de liqueurs, fait par M<sup>e</sup> J. A. Bidard à M<sup>e</sup> Napoléon L. Desaulniers soit approuvé par ce Conseil.

Adoptée.

6<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>e</sup> Brunelle,

secondé par M<sup>e</sup> Dean,

Que



Lundi, le 12<sup>e</sup> Avril 1845.

Nomination de M<sup>rs</sup> E. M. Hart, N. Lemay et John Ryan, évaluateurs pour l'année 1845.

Que Messrs. E. M. Hart, N. Lemay et John Ryan, soient nommés assessors et évaluateurs des propriétés et autres choses cotisables en cette Cité, pour l'année courante, pour réviser le rôle d'évaluation actuellement en force et y inscrire tous changements, augmentations ou diminutions qui pourraient être survenus, quant au nombre ou à la valeur des biens fonds, des loyers, des fonds de marchandises ou effets de commerce, des animaux et voitures, des professions, occupations et métiers, en un mot de toutes personnes ou choses, sujettes au paiement des taxes et cotisations municipales; que le rôle d'évaluation révisé soit complet et livré au Secrétaire Trésorier de ce Conseil le premier jour de Juin prochain et que la somme de vingt-cinq piastres soit allouée à chacun des susdits évaluateurs pour leurs services, payable aussitôt que leur rôle sera approuvé par ce Conseil; les dits estimateurs et évaluateurs devant se conformer, en faisant le dit rôle, aux dispositions du Chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes"; qu'il soit de plus alloué vingt-cinq piastres à la personne qui fera les écritures du dit rôle.

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Brunelle,  
Secondé par M<sup>r</sup> Dean,

Que le quai de la Corporation, au pied de la rue du Platon, soit vendu à l'encan, pour un an, lundi, le 26 du courant, à dix heures du matin, aux prix de départ et conditions ordinaires.

Adoptée.

Proposé par M<sup>r</sup> Dean,  
Secondé par M<sup>r</sup> Brunelle,

Que ce Conseil se reforme en Comité Général, pour continuer l'examen des plaintes, contre la liste des électeurs parlementaires.

Adoptée.

Le Conseil s'étant alors formé en Comité Général a examiné et entendu les plaintes qui avaient été faites contre la dite liste des électeurs parlementaires.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le vingt-six du courant, à sept heures et demi du soir.

J. M. Rigou

Sec-Gré.

Pro-Prés.

Lundi, le 26<sup>e</sup> Avril 1845.

584

Siéance du 26 Avril 45.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le vingt-sixième jour d'Avril, mil huit cent quarante-cinq, à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire Arthur Turcotte,

Et Messieurs les Conseillers

Pellefeuille,

Prunelle,

Cooper,

Dean,

M<sup>rs</sup> Dougall,

Vanasse.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup> Dean,

Secondé par M<sup>r</sup> Prunelle,

Que les requêtes de M<sup>rs</sup> Proussseau & Bourassa, J. P. Comeau et autres, C. H. Genest La Parre, Jos. Pettez et autres, Olivier Levasseur et autres et J. B. Despins et autres ainsi que les lettres de M<sup>rs</sup> C. M. Hart, Rev. Bro. O. Baron et Burdow M<sup>rs</sup> Suer soient reçues et lues.

Adoptée

Requête de Proussseau & Bourassa pour une traverse avec canots.

Requête de Messrs Proussseau & Bourassa demandant au Conseil la permission d'établir une traverse de canots entre le Cap de la Magdeleine et la Cité des Trois Rivières.

Référé au Comité Général

Requête de J. P. Comeau & autres pour une lampe

Requête de M<sup>rs</sup> J. P. Comeau & autres demandant au Conseil de faire placer une lampe au coin des rues St. Roch & Royale

Référé au Comité Général

Requête C. H. La Parre pour licence d'auberge.

Requête de M<sup>r</sup> C. H. Genest La Parre demandant au Conseil de vouloir bien lui accorder son certificat pour licence d'auberge.

Référé au Comité Général

Requête de J. B. Despins et autres pour l'élargissement de la rue Volontaire.

Requête de M<sup>rs</sup> J. B. Despins & autres demandant au Conseil l'élargissement de la rue Volontaire

Référé au Comité des Chemins

Requête de Jos. Pettez et autres pour une lampe

Requête de M<sup>rs</sup> Joseph Pettez et autres demandant au Conseil qu'une lampe soit placée au coin des rues St. Marie et St. Honoré.

Référé au Comité de l'Éclairage

Requête de O. Levasseur & autres pour prolongement de la rue St. Denis

Requête de M<sup>rs</sup> O. Levasseur & autres demandant le prolongement de la rue St. Denis jusqu'à la rue Bonaventure.

Référé au Comité Général

Lundi, le 26 Avril 1845.

Lettre de E. M. Hart,

Lue une lettre de E. M. Hart, Esq., informant le Conseil, qu'il ne peut accepter la charge d'évaluateur, vu ses occupations.

Lettre de Murdo M. Sver

Lue une lettre de M<sup>r</sup> Murdo M<sup>r</sup> Sver, informant le Conseil qu'il accepte de la Corporation, l'offre de \$100 cent piastres, pour une année de loyer du premier étage de sa maison, rue des Forges.

Lettre du Rev<sup>d</sup> P. O. Caron concernant la fabrique d'allumettes projetée.

Lue une lettre du Rev<sup>d</sup> M<sup>r</sup> Ch<sup>r</sup> Oliv<sup>r</sup> Baron informant le Conseil, qu'une Compagnie pour fabriquer d'allumettes aurait l'intention de s'établir à Inokivieres pourvu, que la Corporation lui accorderait à titre d'encouragement une exemption de taxes pour un certain nombre d'années.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport: Référé au Comité Général  
Lundi, le 26 Avril 1845.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie listes suivantes:

Département des Chemins	306 25
" du Feu	14 55
" de la Police	3 " "
" des Marchés	" 75
" de la Commune	31 " "
" de la Santé	137 25
Carré Champlain	2 40
Divers Comptes	106 97
Comptes des salaires	186 50
Hôtel de Ville	6 50
	<b>\$ 498 17</b>

Respectueusement soumis  
(Signé) James M<sup>r</sup> Dougall  
James Dean

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup> Vanasse,  
Secondé par M<sup>r</sup> Cooke,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Le Sec

Lundi, le 26 Avril 1845.

586

Rapport de l'Inspecteur  
de-Ville.

M. Son Honneur le Maire  
Et à Messieurs les Conseillers.

Feu chez Dosithé Morin.

Le sousigné Inspecteur de Ville a l'honneur de faire rapport que le 19 du courant il y a eu un feu chez M<sup>r</sup>. Dosithé Morin rue Notre-Dame qui a consumé entièrement sa maison et dont l'origine est inconnue.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 s'est rendue la première sur les lieux avec 16 hommes, la Compagnie N<sup>o</sup> 4 s'est rendue la deuxième avec 10 hommes et la Compagnie N<sup>o</sup> 1 s'est rendue la troisième avec 12 hommes.

La première barrique d'eau a été fournie par Sévère Duval et la deuxième par Didace S<sup>r</sup>. Pierre.

Trois-Rivières, 26 Avril 1845.

(Signé) Ovide Rocheleau  
Surintendant du Feu

3<sup>e</sup> motion.

Certificats pour licences  
d'aubergistes et de  
marchands de liqueurs.

Proposé par M<sup>r</sup>. Vanasse,

Secondé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,

Que les certificats de M<sup>rs</sup> Ch<sup>r</sup>. Valentine, Jos. Samothé, Uldoric Martel et Kap<sup>t</sup>. Desaulniers, pour obtenir des licences de marchands de liqueurs et de M<sup>r</sup>. Isaac Gauthier pour obtenir une licence d'auberge, soient reçus et examinés et que les dits certificats soient confirmés. —

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion.

Pour louer le 1<sup>er</sup> étage  
de la maison de M<sup>r</sup>.  
M<sup>r</sup>. Ives pour la sta-  
tion des sapeurs.

Proposé par M<sup>r</sup>. Jean,

Secondé par M<sup>r</sup>. M<sup>r</sup>. Dougall

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un bail à loyer du premier étage de la maison de M<sup>r</sup>. Burdo M<sup>r</sup>. Ives, sur la rue des Forges, pour l'année commençant au premier de Mai prochain, aux conditions suivantes:

1<sup>o</sup> Le Conseil paiera \$100<sup>o</sup> pour un an de loyer, payable à la fin de chaque quartier.

2<sup>o</sup> Le Conseil aura le droit de faire élargir la porte d'entrée ou de convertir en porte une des fenêtres de la bâtisse; mais il sera tenu de remettre la bâtisse dans l'état où elle est actuellement lorsqu'il l'abandonnera —

Adoptée.

5<sup>e</sup> motion.

Pour nommer M<sup>r</sup>. O. F.  
Hamel conseiller.

Proposé par M<sup>r</sup>. Vanasse

Secondé par M<sup>r</sup>. Brunelle

Que M<sup>r</sup>. O. F. Hamel soit nommé

conseiller

Lundi le 26 Avril 1875.

Conseillers de ville pour le quartier Notre-Dame, en remplacement de Chs Dumoulin, Ec., dont le siége est devenu vacant par suite de conabreances des séances de ce Conseil pendant plus de trois mois consécutifs.

Adoptée.

6<sup>e</sup> motion.  
Nomination de M<sup>s</sup>. F. K. Sapin comme évaluateur.

Proposé par M<sup>r</sup>. Brunelle  
secondé par M<sup>s</sup>. M<sup>r</sup>. Dougall,  
Que S. N. Sapin, Ec., soit nommé un des évaluateurs et assessors aux termes de la résolution de ce Conseil en date du douze du courant, en remplacement de E. M<sup>r</sup>. Hart, Ec., qui a résigné sa charge.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est ajourné ensuite à lundi prochain le trois de Mai, à sept heures et demi du soir.

L. A. Mignard Sec. Trés.  
Arthur Turcotte Pro-Maire

Séance du 3 Mai 1875.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hotel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le troisième jour de Mai mil huit cent soixante et quinze à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire Arthur Turcotte  
Et Messieurs les Conseillers Bellefeuille,  
Brunelle,  
Coole,  
Dean,  
Hamel,  
M<sup>r</sup>. Dougall,  
Vanasse.

Serment de M<sup>r</sup>. Hamel.

Province de Québec }  
Cité des Trois-Rivières }

Je Odilon Zéphirin Hamel, jure solennellement de remplir fidèlement les devoirs de membre du Conseil de-Ville des Trois-Rivières, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je jure solennellement que je possède, comme propriétaire

Lundi, le 3 Mai 1875.

propriétaire, des biens immeubles, en la Cité des Trois-Rivières, de la valeur de mille piastres, en sus des charges et hypothèques dont ils sont grevés, et après paiement ou déduction de mes justes dettes.

Ainsi, Dieu me soit en aide.

Assermenté par devant moi,  
ce 4 Mai 1875.  
(Signé) Arthur Turcotte  
Notaire.

(Signé) O. L. Hamel.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup> M<sup>re</sup> Dargall,  
Secondé par M<sup>r</sup> Brunelle,

Que les requêtes de Messrs. Ross, Ritchie & C<sup>ie</sup>, John Godwin, Narcisse Masse fils et M<sup>r</sup> Jacques et autres soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Ross, Ritchie & Co pour lampes.

Requêtes de M<sup>rs</sup> Ross, Ritchie & C<sup>ie</sup> demandant que des lampes soient placées sur la rue des Pins près de leurs moulins.

Référée au Comité de l'Éclairage.

Requête de J. Godwin

Requête de M<sup>r</sup> John Godwin demandant qu'il lui soit accordé une licence comme Courtier de Douanes, Custom's Broker pour le port de la Cité des Trois-Rivières.

Référée au Comité Général

Requête de N. Masse.

Requête de M<sup>r</sup> Narcisse Masse fils, demandant au Conseil la permission de vendre des liqueurs.

Renvoyée.

Requête de M<sup>r</sup> Jacques et autres pour le prolongement et l'élargissement de la rue Champflour.

Requête de M<sup>rs</sup> Ant<sup>h</sup> Jacques et autres demandant l'élargissement de la rue Champflour et son prolongement jusqu'à la rue Adair.

Référée au Comité des Chemins.

Rapport d'un Comité Général

Rapport.

Le Comité Général, auquel différentes requêtes avaient été référées, a l'honneur de faire rapport.

Sur requête de Prouseau & Bourassa,

Sur la requête de Messrs. Prouseau & Bourassa, demandant qu'il leur soit accordé une licence pour traverser exclusivement en canots, entre la pointe du Cap de la Madeleine et cette Cité, votre Comité recommande qu'il n'est pas désirable qu'une telle licence exclusive soit accordée;

Sur requête de J. B. Comeau & autres.

Sur les requêtes de Messrs. J. B. Comeau & autres, pour la pose d'un farjal à l'huile au coin des rues St Roch et Royales;

Sur

Lundi, le 3 Mai 1845.

Sur requête de J<sup>o</sup>. Pettez sur celle de Messrs. J<sup>o</sup>. Pettez et autres pour la pose d'un

Janal au coin des rues S<sup>te</sup> Marie et S<sup>te</sup> Honoré; et sur

Sur requête de O. Levasseur et autres.

celle de Messrs. O. Levasseur et autres pour la pose d'un Janal aussi à l'huile, au coin des rues Volontaires et S<sup>te</sup> Denis, votre Comité recommande que les conclusions de ces différentes requêtes soient accordées.

Respectueusement soumise,  
(Signé) Arthur Turcotte  
" James M<sup>o</sup> Dougall,  
" J. Dean,  
" L. Brunelle,  
" F. M. Cooke,  
" J. H. Bellefeuille,  
" P. B. Vanasse.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>o</sup> Brunelle,  
Secondé par M<sup>o</sup> Hamel,  
Que le rapport du Comité Général de ce Conseil soit adopté.  
Adopté.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.  
Lundi, le 3 Mai 1845.  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport, qu'il a examiné les comptes qui ont été soumis et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les faillites suivantes:

Département du Feu	191 80
" de la Police	4 80
" de la Santé	8 01
" des Chemins	89 22½
" des Marchés	11 " "
Hôtel de Ville	" 50
Rues pour Contrôle	45 " "
Dépenses Diverses	81 50
Assurances des propriétés	30 " "
Aqueduc	63 85
	<b>\$ 555 68½</b>

Respectueusement soumise  
(Signé) James M<sup>o</sup> Dougall  
" J. Dean

Lundi, le 3 Mai 1845.

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup> Bellefeuille.

Secondé par M<sup>r</sup> Cooke.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté

Adopté.

Rapport d'un Comité spécial pour achat de terrain de Moïse Livernoche pour le prolongement de la rue St<sup>e</sup> Elizabeth.

Rapport.

Le Comité de votre Conseil qui avait été chargé de s'enquérir, du coût probable des terrains nécessaires, pour le prolongement de la rue St<sup>e</sup> Elizabeth, jusqu'à la rue St<sup>e</sup> Philippe, a l'honneur de faire rapport, qu'il s'est rendu auprès de M<sup>r</sup> Moïse Livernoche, afin de connaître ses conditions, concernant la vente de la propriété nécessaire au prolongement de la dite rue St<sup>e</sup> Elizabeth, et que le dit Moïse Livernoche demande la somme de huit cents piastres, ainsi qu'une partie d'emplacement située en arrière de sa propriété et appartenant à la Corporation, pour servir de sa maison et du terrain nécessaire au prolongement de la dite rue.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

(Signé) J. D. Bellefeuille

A. M. Cooke

4<sup>e</sup> motion.

Pour acheter un terrain de Moïse Livernoche.

Proposé par M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Dougall,

Secondé par M<sup>r</sup> Brunelle.

Que le rapport du Comité spécial de ce Conseil, concernant l'achat du terrain nécessaire au prolongement de la rue St<sup>e</sup> Elizabeth jusqu'à la rue St<sup>e</sup> Philippe, soit adopté, et que Son Honneur le Maire soit autorisé à passer un acte à cet effet, avec M<sup>r</sup> Moïse Livernoche.

Adopté.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

Rapport.

A Son Honneur le Maire  
Et à Messieurs les Conseillers

Le soussigné Inspecteur de Ville a l'honneur de faire rapport que le 24 Avril dernier, il y a eu un commencement d'incendie chez M<sup>r</sup> Félix Décoteau rue du Platon, qui a été éteint avant d'avoir causé des dommages.

Feu chez Félix Décoteau.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 4 s'est rendue la première sur les lieux avec 15 hommes, la Compagnie N<sup>o</sup> 1 s'est rendue la deuxième avec 20 hommes, et les deux autres Compagnies se sont aussi

rendues



Lundi, le 3<sup>e</sup> Mai 1875.

rendues sur les lieux.

La première barrique d'eau a été fournie par Euchariste Boievert.

Feu chez Cyrille Houle.

Le même jour il y a eu un feu chez M<sup>rs</sup> Cyrille Houle rue St Paul, qui a causé des dommages assez considérables et dont l'origine est inconnue.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1 est arrivée la première avec 26 hommes, la Compagnie N<sup>o</sup> 3 est arrivée la deuxième avec 25 hommes et les deux autres Compagnies se sont rendues sur les lieux.

La première barrique d'eau a été fournie par Euchariste Boievert et la troisième par Fr<sup>re</sup> Guilbault.

Une deuxième alarme ayant été donnée un peu plus tard, le feu a été éteint avant l'arrivée des Compagnies.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1 s'est rendue la première et la Compagnie N<sup>o</sup> 3 s'est rendue la deuxième.

Feu chez Joseph Borque.

Le 28 du même mois il y a eu un commencement d'incendie chez M<sup>rs</sup> Joseph Borque Sen<sup>r</sup> rue St Genevieve, qui a causé peu de dommages et a été occasionné par des étincelles sortant de la cheminée.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 2 est arrivée la première avec 15 hommes, la Compagnie N<sup>o</sup> 1 est arrivée la deuxième avec 20 hommes et les deux autres Compagnies se sont aussi rendues sur les lieux.

La première barrique d'eau a été fournie par Edouard Picard, la deuxième par Amable Ringuette et la troisième par Sévère Duval.

Trois Rivières, 3 Mai 1875.

Respectueusement courtois,

(Signé) Ovide Rocheleau

Surintendant du Feu.

Avis de motion.

Je donne avis qu'à la prochaine séance de ce Conseil, je ferai motion que la résolution passée le 12 Avril dernier, adoptant un rapport d'un Comité Général de ce Conseil, lequel rapport recommandait que les certificats en faveur de M<sup>rs</sup> C. Genest LaBarre ne soient pas confirmés, soit rescindés et que les dits certificats soient confirmés.

En séance du Conseil, le 3 Avril 1875.

(Signé) P. B. Vanasse.

592

Lyndi, le 3 Mai 1845.

5<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup>. M<sup>r</sup>. Dougall,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Duponelle,

Que M<sup>r</sup>. le Conseiller Hamel soit nommé mem-  
bre des différents comités permanents de ce Conseil dont  
M<sup>r</sup>. Charles Dumoulin faisait partie.

Adoptée.

6<sup>e</sup> motion.

Certificat pour licence  
de marchand de  
liqueurs

Proposé par M<sup>r</sup>. Duponelle,  
Secondé par M<sup>r</sup>. M<sup>r</sup>. Dougall,

Que la demande de certificat de M<sup>r</sup>. Joseph Dargis,  
pour obtenir une licence de Marchand de liqueurs, soit  
examinée, et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

7<sup>e</sup> motion.

Pour répondre à une  
tiers-saisie de Ed<sup>d</sup>.  
Dupont contre C. C.  
L'Heureux -

Proposé par M<sup>r</sup>. Dean,  
secondé par M<sup>r</sup>. Hamel,

Que le secrétaire-Trésorier de ce Conseil, J. G. A.  
Trigon, Sec<sup>r</sup>, soit nommé et appointé pour comparaître  
pour et au nom de la Corporation de cette Cité, en la Cour de  
Circuit pour le District des Pro-Rivières, de faire la réponse  
suivante à une tiers-saisie exécutée entre les mains du dit  
Secrétaire-Trésorier dans une cause entre Edouard Dupont  
et O. Eugène L'Heureux, savoir: -

"Que la dite Corporation doit actuellement au dit O. Eugène  
L'Heureux la somme de vingt piastres pour son salaire  
comme Capitaine de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 4, pour les six  
mois échus le premier de Mai courant, et que le dit O. Eugène  
L'Heureux est endetté envers la dite Corporation d'une somme  
de huit piastres et quinze centimes pour taxes municipales."

Adoptée.

8<sup>e</sup> motion.

Pour fixer l'heure à  
laquelle les regrattiers  
pourront commercer  
sur les marchés.

Proposé par M<sup>r</sup>. Tanasse,  
secondé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,

Qui à l'avenir il ne soit permis à aucun regrat-  
tier, boucher, épiciers, commercant-vendeur ou détailléur de  
provisions ou autres effets qui se vendent sur les marchés,  
dûment licenciés ou autorisés à exercer aucune des susdites  
occupations, d'acheter ou vendre sur les dits marchés,  
aucune des susdites denrées ou effets avant huit heures  
du matin, à partir du premier de Mai au premier de Novembre  
de chaque année, et pas avant dix heures du matin à partir  
du premier de Novembre au premier de Mai aussi de chaque

Adoptée. année.

# Lundi, le 3 Mai 1845.

9<sup>e</sup> motion.  
Pour copies de toutes correspondances concernant les ports du S<sup>t</sup> Maurice.

Proposé par M<sup>r</sup> Hamel,  
Secondé par M<sup>r</sup> Vanasse,

Qui à la prochaine séance de ce Conseil il soit produit copie de toute correspondance qui a pu avoir lieu et qu'il soit fait rapport d'aucune démarche ou autre procédé qui a pu être pris auprès du Gouvernement de cette Province ou avec aucune personne par ce Conseil, ou aucun de ses membres, concernant la reconstruction des ports du S<sup>t</sup> Maurice.

Ajournement.

Adopté.  
Le Conseil s'est ajourné ensuite à lundi prochain le dix du courant à sept heures et demi du soir.

*[Signature]* Sec. Res.  
*[Signature]* Pro-Maire.

Séance du 10 Mai 1845.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hotel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le dixième jour de Mai mil huit cent soixante-et-quinze, à sept et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Messieurs les Conseillers Bellefeuille,
- Brunelle,
- Cooke,
- Dean,
- Hamel,
- Vanasse.

Son Honneur le Maire et M<sup>r</sup> le Pro-Maire étant absents M<sup>r</sup> le Conseiller Bellefeuille, sur motion verbale de M<sup>r</sup> le Conseiller Brunelle, secondé par M<sup>r</sup> le Conseiller Cooke, prend le fauteuil comme président pro. tem. de cette assemblée.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M. Hamel,  
Secondé par M. Cooke,

Que la requête du Rév<sup>d</sup> L<sup>s</sup> Richard & autres soit reçue et lue.  
Adopté.

Requêtes du Rév<sup>d</sup> L<sup>s</sup> Richard & autres.

Requête du Rév<sup>d</sup> L<sup>s</sup> Richard & autres demandant que la rue S<sup>te</sup> Louise soit élargie et prolongée.  
Référé au Comité des Chemins

Rapport.

Lundi, le 10 Mai 1845

Rapport  
du Comité des Finances.

Rapport.  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paicelistes suivantes:

Département des Chemins	1 50
" du Feu	82 85
" des Marchés	50
" de la Santé	10 62½
Carre Champlain	5 60
	\$ 101 0½

Respectueusement soumis,  
(Signé) J. Deau  
P. B. Vanasse

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Cooke,  
Secondé par Mr. Brunelle,  
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adoptée.

Rapport du  
Comité de l'Eclairage.

Rapport.  
Le Comité de l'Eclairage, auquel avait été référé la requête de Messrs. Ross, Ritchie & Co, a l'honneur de faire rapport qu'il recommande qu'il soit posé deux nouveaux réverbères à gaz, sur la rue Notre-Dame, entre les rues Bertel et des Pins. Ces lanternes ne devant être allumées que pendant la saison d'été seulement.

Respectueusement soumis,

Le 10 Mai 1845.

(Signé) J. A. Delbeuille

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par Mr. Cooke,  
Secondé par Mr. Starnel,  
Que le rapport du Comité de l'Eclairage soit adopté.  
Adoptée.

Rapport du  
Secrétaire-Trésorier.

A Son Honneur le Maire }  
Et à Messieurs les Conseillers. }  
Le soussigné a l'honneur de faire rapport que, conformément à une résolution passée à la dernière séance de ce Conseil, il produit ci-annexé copie de tous procédés du dit Conseil concernant la reconstruction des ponts du St. Maurice.

Respectueusement soumis

(Signé) J. G. A. Frigon, Sec. Trés.

La considération de ce rapport est remise à la prochaine séance.

Lundi, le 10 Mai 1875.

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

A Son Honneur le Maire  
Et à Messieurs les Conseillers.

Le sousigné, Inspecteur-de-Ville, a l'honneur de faire rapport que le 4 du courant il y a eu un commencement d'incendie chez D<sup>m</sup> Richard Cooke, rue St-Philippe, causé par des étincelles sortant de la cheminée et qui a été éteint avant d'avoir causé des dommages.

La Compagnie du Feu No. 3 s'est rendue la première avec 24 hommes; la Compagnie No. 4, s'est rendue la deuxième avec 16 hommes et les deux autres compagnies se sont aussi rendues sur les lieux.

Trois-Rivières, 10 Mai 1875.

(Signé) Ovide Rocheleau.

Surintendant du Feu.

4<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Vanasse.

Secondé par M. Cooke.

Que la résolution de ce Conseil passée le 12 Avril dernier pour adopter un rapport du Comité Général du dit Conseil, lequel rapport recommandait que les certificats en faveur de M. C. Genest La Parre, pour lui permettre d'obtenir une licence d'aubergiste, ne fussent pas confirmés, soit rescindés et annulés et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée sur

division de 3 pour et 2 contre :

Pour :

M. M. Hamel,

Cooke,

Vanasse.

Contre : -

M. M. Dean,

Brunelle.

5<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Dean.

Secondé par M. Vanasse.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un bail à loyer du quai de la Corporation que Geo. A. Gourin, C<sup>o</sup>, a acheté à l'encan le 26 Avril dernier pour l'espace d'une année commençant le premier de Mai courant.

Adoptée.

Et le Conseil s'ajourne à lundi prochain, le 17 du courant, à sept heures et demi du soir.

H. P. Mijou  
Sec. Prés.

H. P. Be Lafleur  
Président.

Ajournement

Feu chez D<sup>m</sup> R. Cooke.

Pour rescinder une résolution refusant de confirmer les certificats de C. A. G. La Parre, et pour confirmer les dits certificats.

Bail à loyer du quai de la Corporation à G. A. Gourin, C<sup>o</sup>.

Lundi, le 14 Mai 1875.

Séance du 14 Mai 1875.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville, lundi, le dix-sept Mai 1875, à sept heures et demi du soir, étaient présents:

Messrs. les Conseillers: Bellefeuille,  
Brunelle,  
Cooke,  
Stamel,  
Vanasse.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de M. le Procureur, M. le Conseiller Bellefeuille est choisi pour présider cette assemblée.

M. le Président propose alors que le Conseil s'ajourne à demain soir, à sept heures et demi. Adopté.

H. Mignot  
Sec. Trés.

J. B. Bellefeuille  
Président.

Séance du 18 Mai 1875.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, mardi, le dix-huitième jour de Mai (1875) mil huit cent soixante-et-quinze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. B. Normand, Curjer,  
Et Messieurs les Conseillers: Bellefeuille,

Brunelle,

Cooke,

Stamel,

Dean,

M. Dougall,

Jurcotte.

1<sup>re</sup> motion

Proposé par M. Vanasse,

Secondé par M. Cooke,

Que la requête de Messrs. J. B. Normand et autres soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de J. B. Normand et autres.

Requête de Messrs. J. B. Normand et autres demandant qu'il soit posé des passerelles au coin des rues S<sup>t</sup> Charles et S<sup>t</sup> Paul et au débouché des petites ruelles sur la rue S<sup>t</sup> Paul, et de plus que les trottoirs de la rue S<sup>t</sup> Paul soient réparés.

Référée au Comité des Chemins.

Mardi, le 18 Mai 1875.

Rapport du Comité des  
Finances.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes :-

Département de la Santé	\$	25 25
" du Feu		17 39½
" des Marchés		2 "
" des Chemins		29 55
" de la Police		11 10
" de la Commune		" 20
Carri Champlain		5 80
" La Fosse		" 75
Hôtel-de-Ville		1 40
Aqueduc projeté		75 "
Intérêt & Commission		263 04
Papeterie & Impressions		17 "
Dépenses Diverses		4 01
Assurance des Incendies		36 "
Compagnie d'Aqueduc		1 65
	\$	490 14½

Respectueusement soumis,

(Signé) James H. Durgall,  
J. Dean.2<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Cooke.

Secondé par M. Vanasse.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adopté.Lettre du Rév. L. O. Caron,  
concernant la fabrique d'  
allumettes projetéesLue une lettre du Rév. L. O. Caron concernant la ma-  
nufacture d'allumettes projetées.

Référé à un Comité Général.

Rapport

Rapport.

du Comité des Chemins.

Le Comité des Chemins auquel avait été référé la re-  
quête du Rév. L. Richard et autres demandant l'élar-  
gissement et le prolongement de la rue St. Louis a l'hon-  
neur d'informer votre conseil qu'il n'est pas prêt à faire  
rapport sur cette requête, vu qu'il n'a pu encore se pro-  
curer quelques renseignements nécessaires pour mettre  
votre Comité en état de faire un rapport satisfaisant.

Respectueusement

Mardi, le 18 Mai 1845.

Respectueusement soumis,

(Signé) O. Z. Hamel,  
 " A. M. Cooke,  
 " L. Brunelle.

3<sup>e</sup> motion.  
 Election d'officiers de  
 la C<sup>ie</sup> du Feu N<sup>o</sup> 2, con-  
 firmée.

Proposé par M. Hamel,  
 Secondé par M. Brunelle.

Que ce Conseil confirme les procédés de l'assemblée de la  
 Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 2, tenue le 4 Mai courant, pour l'élection  
 des officiers suivants: savoir: Antoine Guillemette, Capitaine;  
 Désiré Loranger, Lieutenant; Joseph Guillemette, Secrétaire; Alfred  
 St Pierre & David Young, Ingénieurs.

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion.  
 Traite de \$1200 de M<sup>lle</sup>  
 et M. Hart sur le  
 Secrétaire Trésorier.

Proposé par M. Bellefeuille,  
 Secondé par M. M<sup>re</sup> Dougall.

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à accepter une  
 traite de D<sup>lle</sup> Caroline A. Hart et de M<sup>rs</sup> J. C. Hart & Adolphe  
 M. Hart tirée sur le dit Secrétaire-Trésorier pour douze cents  
 piastres et payable le 15 Juin prochain.

La dite traite de \$1200 étant pour compléter un paie-  
 ment de \$2000 fait aux dits D<sup>lle</sup> & Messrs Hart sur le profit  
 d'achat du terrain du Carré Champlain.

Adoptée.

Soumissions pour  
 la pose du nom des  
 rues et pour le nu-  
 mérotage des bâtisses,  
 etc.

Les soumissions pour la pose du nom des rues et pour le  
 numérotage des bâtisses et lots vacants en cette cité, qui avaient  
 été demandées, sont ouvertes et sont comme suit.

Adolphe Duval;	pour chaque 100 planches contenant le nom des rues,	\$35 <sup>00</sup>
do	pour chaque 100 numéros	\$12 <sup>50</sup>
Douglas Baxter;	pour chaque 100 noms de rues	\$40 <sup>00</sup>
do	" " 100 numéros	10 <sup>00</sup>
	poteaux pour lots vacants, si requis, extras.	
Ant. Marineau;	pour chaque 100 noms de rues	\$25 <sup>00</sup>
do	" " 100 numéros	10 <sup>00</sup>
Néri' Coulombe;	" " 100 noms de rues	50 <sup>00</sup>
do	" " 100 numéros	10 <sup>00</sup>
Arthur Ledurre;	" " 100 noms de rues	105 <sup>00</sup>
do	" " 100 numéros	15 <sup>00</sup>
	avec déduction de \$10 pour planches d'indica- tion sans encadrement et de \$10 pour lettres simples	



Mardi, le 18 Mai 1845.

simples et non découpées ou strappées.

La soumission de M. Louis Morissette n'étant pas accompagnée d'un planche d'indication du nom des rues ni d'un numéro spécimen, tel qu'exige par la spécification approuvée par le Conseil, a été refusée et n'a pas été lue.

À la demande de M. le Conseiller Hamel, le Secrétaire-Trésorier fait lecture d'un rapport concernant la reconstruction des ponts du St-Maurice, qui avait été présenté à la dernière séance du Conseil et dont la considération avait été remise à cette présente assemblée.

Et le Conseil s'ajourne à vendredi prochain, le 21 du courant, à 7½ heures du soir.

J. B. Normand  
Maire.

J. L. Mignon  
Sec. Trés.

Lecture d'un rapport  
du Secrétaire-Trésorier  
concernant les ponts du  
St-Maurice.

Ajournement

Séance du 21 Mai 1845.

À une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, vendredi, le vingt-et-unième jour de Mai mil huit cent quarante-cinq, à sept heures et demi du soir, étaient présentes:

Son Honneur le Maire J. B. Normand, Cuisinier.

Et Messieurs les Conseillers  
Bellefeuille,  
Brunelle,  
Cooke,  
Dean,  
Hamel,  
M<sup>r</sup> Dougall,  
Vanasse.

Le Conseil n'ayant procédé à aucune affaire, s'est ajourné à vendredi prochain, le 28 du courant, à sept heures et demi du soir.

J. B. Normand  
Maire

J. L. Mignon  
Sec. Trés.

Ajournement

Vendredi, le 28 Mai 1875.

600

Séance du 28 Mai 1875.

Une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, Vendredi, le vingt huitième jour de Mai mil huit cent soixante et quinze, à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire J. S. Normand, Caier.  
 Et Messieurs les Conseillers: Bellefeuille,  
 Drumelle,  
 Cooke,  
 Hamel,  
 M<sup>re</sup> Dougall,  
 Vanasse.

Soumissions pour la pose du nom des rues et pour le numérotage des bâtisses.

Les nouvelles soumissions pour la pose du nom des rues et pour le numérotage des bâtisses et lots vacants en cette Cité, qui avaient été demandées aux Commissionnaires du 15 Mai courant, sont ouvertes et sont comme suit:

M <sup>re</sup> Coulombe;	pour chaque 100 planches contenant le nom des rues,	\$ 20 <sup>00</sup>
Do:	pour chaque 100 numéros	10 <sup>00</sup>
Ant <sup>re</sup> Marineau;	pour chaque 100 noms de rues	35 <sup>00</sup>
Do:	pour chaque 100 numéros	10 <sup>00</sup>

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M<sup>re</sup> Hamel,  
 Secondé par M<sup>re</sup> Bellefeuille,

Soumission de M<sup>re</sup> Néri Coulombe, acceptée.

Que la commission de M<sup>re</sup> Néri Coulombe pour la pose du nom des rues et pour le numérotage des bâtisses et lots vacants en cette Cité, étant la plus basse, soit adoptée, et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à passer un acte de marché avec le dit Néri Coulombe pour la confection des dits ouvrages, aux conditions acceptées par le dit Coulombe par sa lettre de ce jour.

\* Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pièces ci-dessous.

(Rapport)	Adoptée.	
Département de la Santé		\$ 33 50
" " " Police		7 50
" " " Commune		21 " "
" des Marchés		8 60
" du Feu		20 90
Carri Champlain		2,012 10
" "La Vosse,"		2 30
Requeduc projeté		17 " "
	A reporter	2,122 90

Vendredi, le 28<sup>e</sup> Mai 1845.

Depenses Diverses	Report	2,122	90
Hôtel-de-Ville			60
Comptes des Salaires		9	18
Interet & Commission		186	50
		32	33
		2,351	51

Respectueusement soumis  
(Signé) James Mc Dougall,  
" J. B. Vanasse

2<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup>. Hamel,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Brunelle,  
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adopté

3<sup>e</sup> motion

Exemption de taxes  
accordée à une Compagnie  
pour la fabrication d'al-  
lumettes Chimiques.

Proposé par M<sup>r</sup>. Vanasse,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Hamel,  
Attendu qu'une Compagnie pour la fabrication d'al-  
lumettes Chimiques a l'intention de s'établir en cette cité, d'y  
employer annuellement un capital considérable et de  
fournir de l'occupation à un grand nombre de personnes,  
si ce Conseil offre à la dite Compagnie certains avantages  
à titre d'encouragement;

Attendu que par l'acte 34 Vict., chap. 18 de la Légis-  
lature de Québec, il est statué que dans le but d'encourager  
l'introduction ou l'établissement de toute nouvelle ma-  
nufacture dans toute municipalité de Cité, Ville ou Village  
incorporés, il sera loisible au Conseil de toute telle muni-  
cipalité d'exempter de toutes taxes, cotisations et impôts  
municipaux, pour un espace de temps qui n'excédera pas  
deux années, toute manufacture qui sera établie dans les  
limites de la dite municipalité;

Qu'il soit résolu que ce Conseil accorde une exemption de  
taxes, aux termes de l'acte susdit, à la susdite Compagnie  
pendant l'espace de cinq années consécutives, aux con-  
ditions suivantes seulement: 1<sup>o</sup> La fabrication des al-  
lumettes et autres produits de la dite Compagnie devra se  
faire dans les limites de cette Cité, au Sud-Ouest de la  
rivière St. Maurice seulement; 2<sup>o</sup> Avant d'avoir  
droit de jouir de la susdite exemption de taxes la  
dite Compagnie devra établir à la satisfaction de ce  
Conseil

Vendredi, le 28 Mai 1875.

Conseil, qu'elle a réellement employé et dépensé une somme de trente mille piastres dans la construction des bâtimens ainsi que dans l'achat et l'installation des machines et accessoires de la dite manufacture.

Adoptée

4<sup>e</sup> motion  
M<sup>r</sup> Jas. M<sup>r</sup> Dougall, nommé président des élections municipales.

Proposé par M<sup>r</sup> Brunelle,  
Secondé par M<sup>r</sup> Hamel,

Résolu que M<sup>r</sup> le Conseiller James M<sup>r</sup> Dougall soit nommé président de l'élection du Maire, des échevins et des Conseillers qui doit avoir lieu le cinquième jour de juillet prochain.

Adoptée.

5<sup>e</sup> motion  
Soumissions demandées pour transport de la maison de M<sup>r</sup> Livernoche.

Proposé par M<sup>r</sup> Bellefeuille,  
Secondé par M<sup>r</sup> Cooke,

Que des soumissions soient demandées pour le transport de la maison que ce Conseil a dernièrement acquis de M<sup>r</sup> Moïse Livernoche de l'endroit où elle est actuellement à un emplacement sur la rue S<sup>te</sup> Elisabeth; les dites soumissions devant être filées au bureau du Secrétaire-Trésorier le ou avant le 4 juin prochain.

Adoptée

Résignation des pompiers de la Comp<sup>ie</sup> du Feu N<sup>o</sup> 1.

Une lettre de M<sup>r</sup> Alex. Blaché Secrétaire de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1, laquelle lettre était accompagnée d'une résolution passée à une assemblée de la dite Compagnie du Feu, informant le Conseil qu'ils résignent la charge de Pompier pour les raisons contenues dans la dite résolution.

6<sup>e</sup> motion  
Surintendant du Feu autorisé à prendre possession des costumes de la C<sup>ie</sup> du Feu N<sup>o</sup> 1.

Proposé par M<sup>r</sup> Vanasse,  
Secondé par M<sup>r</sup> Cooke,

Que la résignation de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1 soit acceptée et que le Surintendant du Feu ait instruction de prendre possession immédiate de la station de pompe N<sup>o</sup> 1 et de son contenu, ainsi que des costumes et autres effets appartenant à ce Conseil qui peuvent être en les mains des membres de cette Compagnie.

Adoptée

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à vendredi, le 4 juin prochain à sept heures et demi du soir.

H. Mignot  
Sec. Trésor

J. S. Normand  
Maire

Vendredi, le 4 juin 1845.

Séance du 4 juin 1845.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité vendredi le quatrième jour de juin mil huit cent soixante-quinze, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. E. Normand, Ecuyer,  
Et Messieurs les Conseillers Bellefeuille,  
Brunelle,  
Cooper,  
D'Amel,  
M<sup>re</sup> Dougall,  
Turcotte.

1<sup>re</sup> motion

Proposé par M<sup>re</sup> Cooper,

Secondé par M<sup>re</sup> Bellefeuille,

Que les requêtes de Messrs. Alexander M<sup>re</sup> Kelvie  
W. A. J. Whiteford & de Messrs. Adolphe Trudel et  
autres soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de M<sup>re</sup> Alex. M<sup>re</sup> Kelvie  
et autres.

Requête de Messrs. Alexander M<sup>re</sup> Kelvie et autres deman-  
dant que la clôture entre le terrain de Messrs. Barnard et  
celui de la Prison sur la rue St. Charles soit continuée  
en droite ligne afin de faire disparaître ce qui se trouve  
en cet endroit.

L'angle de la dite clôture

Référé au Comité des Chemins.

Requête de M<sup>re</sup> A. Trudel et  
autres.

Requête de Messrs. Adolphe Trudel et autres demandant  
au Conseil de vouloir bien changer le nom de la rue  
Hedair en celui de la rue St. Prosper.

Référé au Comité Général.

Lettre de M<sup>re</sup> C. L. Heureux

Lue une lettre de C. E. L. Heureux demandant que des  
bottes soient fournies aux membres de la Compagnie  
du Feu N<sup>o</sup> 4

Accordée.

L. D'Amel et autres offrant  
de réorganiser la C<sup>o</sup> du Feu  
N<sup>o</sup> 1.

Lue le Procès-Verbal d'une assemblée tenue en la Station  
de Pompe N<sup>o</sup> 1 le deuxième jour de juin courant par  
Messrs. Louis D'Amel et autres offrant de réorganiser  
la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1.

Référé au Comité du Feu.

A. Fearon et autres offrant de  
réorganiser la C<sup>o</sup> du Feu N<sup>o</sup> 1.

Lue une lettre de M<sup>re</sup> A. Fearon et autres offrant de  
réorganiser

Vendredi, le 4 juin 1845

réorganiser la Compagnie du Feu N° 1.  
Référé au Comité du Feu.

Lettre de M<sup>rs</sup> W. Dougall, Esq., concernant la démolition des bâtisses en bois.  
Lettre de M<sup>rs</sup> W. Dougall, Esq., la permission

Lue une lettre de M<sup>rs</sup> W. Dougall concernant la démolition de ~~certains~~ certaines bâtisses érigées contrairement au règlement de la Corporation.

Lue une lettre de M<sup>rs</sup> W. Dougall demandant au Conseil de couvrir une allonge qu'il fait construire en arrière de sa résidence rue Alexandre en bardeaux posés dans le mortier.

Accordée

Rapport de l'Inspecteur de Ville  
Fait chez Messrs Ross & Co

A Son Honneur le Maire  
Et à Messieurs les Conseillers

Le soussigné Inspecteur de Ville, à l'honneur de faire rapport, que le 26 de Mai dernier, il y a eu un commencement d'incendie chez Messrs. J. Ross & Co rue des Pins, causé par des étincelles venant d'un bateau à vapeur qui était dans la rivière St. Maurice;

La Compagnie du Feu N° 1, s'est rendue la première avec 14 hommes, la Compagnie N° 4 s'est rendue la deuxième avec 12 hommes et les deux autres Compagnies se sont aussi rendues sur les lieux;

La première barrique d'eau a été fournie par Sévère Duval, la deuxième par Frédéric Dupresne et la troisième par Lazare Lapointe.

Fait chez Frs. Dargis.

Le 31 du même mois, il y a eu un commencement d'incendie chez M<sup>rs</sup> Frs. Dargis, rue St. Philippe qui a été causé par des étincelles sortant de la cheminée.

La Compagnie du Feu N° 3 s'est rendu la première avec 22 hommes et la Compagnie N° 4 s'est rendue la deuxième avec 14 hommes, la Compagnie N° 2 s'est aussi rendue sur les lieux avec 15 hommes.

La première et la deuxième barrique d'eau ont été fournies par Sévère Duval et la troisième par Henri Delaurier.

Fait chez P<sup>re</sup> Gagnon.

Le même jour, il y a eu un commencement d'incendie chez Pierre Gagnon, rue St. Philippe, causé par des étincelles sortant de la cheminée.

La Compagnie du Feu N° 3 est arrivée la première avec 25 hommes, la Compagnie N° 4 la deuxième avec 15 hommes

Vendredi, le 4 juin 1845.

hommes et la compagnie N<sup>o</sup> 2 s'est aussi rendue sur les lieux;

Sévère Duval a fourni la première barrique d'eau et Henri Deslaurier la deuxième.

Fuchez Dupiers & Girard.

Le même jour il y a eu un commencement d'incendie chez M<sup>rs</sup> Lépicien Girard, rue du Platon, qui a causé très peu de dommages et dont l'origine est inconnue;

La compagnie du Feu N<sup>o</sup> 4 est arrivée la première avec 12 hommes et la compagnie N<sup>o</sup> 3 la deuxième avec 20 hommes, la compagnie N<sup>o</sup> 2 s'est aussi rendue sur les lieux;

La première barrique d'eau a été fournie par Henri Deslaurier, et la deuxième par Sévère Duval.

Respectueusement soumis  
(Signé) Ovide Rochesseau  
Surintendant du Feu

2<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>rs</sup> Turcotte,

Secondé par M<sup>rs</sup> D'Amel,

Elections de la Comp<sup>ie</sup> du Feu N<sup>o</sup> 4 confirmées.

Que ce conseil confirme l'élection des officiers suivants de la compagnie du Feu N<sup>o</sup> 4, Sapeurs = Pompiers, faite, pour l'année courante, à une assemblée de la dite compagnie tenue le 1<sup>er</sup> Mai dernier, savoir: -

O. G. L. Meunier, Capitaine; A. Cadorette, Lieutenant;  
J. G. Gauthier, Secrétaire; Ch<sup>s</sup> Raymond, 1<sup>er</sup> Sergent;  
& Elié Ringuette, 2<sup>e</sup> Sergent.

Adoptée

3<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>rs</sup> M<sup>rs</sup> Dugall,

Secondé par M<sup>rs</sup> Brunelle,

Transport de certificat.

Que le transport de certificat pour licence de marchand de liqueurs fait par M<sup>rs</sup> Jean Lacroix et Messrs. Lacroix frère soit approuvé par ce conseil.

Adoptée

Ajournement.

Le conseil s'ajourne ensuite à lundi le 4 juin prochain à sept heures et demi du soir

L. P. Rigore  
Sec<sup>o</sup> - Pres.

J. G. Normand  
Maire.

Lundi, le 4 juin 1875.

Seance du 4 juin 1875

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, lundi, le septième jour de juin mil huit cent soixante et quinze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Donneur le Maire J. E. Normand, Ecuier,

Et Messieurs les Conseillers  
Bellefeuille,  
Brunelle,  
Cooke,  
Lévesque,  
Hamel,  
M<sup>re</sup> Dougall,  
Turcotte,  
Vanasse.

1<sup>re</sup> motion

Proposé par M<sup>re</sup> Dean

Secondé par M<sup>re</sup> Hamel

Que les requêtes de Messrs. C. E. L. Désaulniers et autres et J. M. Desilets soient reçues et lues.

Adopté.

Requête de M<sup>re</sup> C. E. L. Désaulniers et autres demandant qu'il soit défendu de jouer à la balle sur le marché au foire.

Accordée.

Requête de J. M. Desilets, Ec<sup>u</sup>, demandant une indemnité de \$200 deux cents piastres par année, pour le temps qu'il s'est occupé des affaires de la Corporation, devant la cour de police.

Référée au Comité Général.

Rapport:

Le Comité Général auquel avait été référée la requête de M<sup>re</sup> Adolphe Trudel et autres, demandant que le nom de la rue Adair soit changé en celui de rue S<sup>te</sup> Prosper, a l'honneur de faire rapport qu'il recommande que les conclusions de cette requête soient accordées.

(Signé)

Respectueusement soumis,  
J. E. Normand, Président  
Arthur Turcotte,

"

J. Dean,

"

O. L. Hamel,

"

L. Brunelle,

"

James M<sup>re</sup> Dougall,

J. E.

Requête de  
C. E. L. Désaulniers et  
autres.

Requête de  
J. M. Desilets, Ec<sup>u</sup>.

Rapport du  
Comité Général sur  
requête de A. Trudel et autres



Lundi le 4 Juin 1845.

J. B. Pellefeuille,  
A. M. Cooke.

2<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Hamel,

Secondé par M<sup>r</sup> Brunelle,

Que le rapport du Comité Général sur la requête de Messrs. Adolphe Hudel et autres, soit adopté.

Adopté.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport.

Lundi le 4 Juin 1845.  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département des Chemins	213 12
" de la Police	7 50
" des Marchés	10 04
" du Feu	104 45
" de la Santé	26 10
Carri Champlain	42 07
Assurances des Incendies	89 " "
Dépenses Diverses	3 31
Aqueduc Projets	4 50
Hôtel de Ville	90
Fonds d'amortissement	200 " "
	404 29

Respectueusement soumis,  
(Signé) James M<sup>r</sup> Doygall,  
Arthur Turcotte,  
J. Dean

3<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>r</sup> Hamel,

Secondé par M<sup>r</sup> Brunelle,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

Rapport du  
Comité des Chemins sur  
requête de A. M<sup>r</sup> Kelvie et  
autres.

Rapport.

Le Comité des Chemins auquel la requête de Messrs. M<sup>r</sup> Kelvie et W. A. J. Whiteford avait été référée, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné la partie de la rue St. Charles, mentionnée dans la dite requête. Votre Comité suggère que cette

rue

Lundi, le 4 juin 1845.

rue devrait être redressée dans ce endroit aussitôt que des appropriations auront été votées à cette fin; et que l'Inspecteur de Ville devrait donner avis aux propriétaires des terrains avoisinants que c'est l'intention de ce Conseil d'acquiescer prochainement le terrain nécessaire pour l'élargissement de cette rue et de les notifier en conséquence, de ne pas y faire de constructions nouvelles sans se faire donner l'alignement de la rue par le dit Inspecteur de Ville.

Respectueusement soumise.  
(Signé) O. L. Hagnel, prés.  
" H. M. Cooke  
" J. Brunelle.

4<sup>e</sup> motion

Proposé par M<sup>rs</sup> M<sup>c</sup> Dougall,  
Secondé par M<sup>rs</sup> Bellefeuille.

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.

Adopté.

Rapport du Comité du Feu concernant la réorganisation de la C<sup>ie</sup> du Feu N<sup>o</sup> 1.

Rapport.  
Le Comité du Feu auquel avaient été référées les demandes de Messrs J. Hamel et autres et de Messrs W. Boyes et autres pour former une nouvelle compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1, a l'honneur de faire rapport, qu'il recommande que la compagnie organisée par les personnes présentes à une assemblée tenue le 2 du courant tel que établi par la dite demande de J. Hamel & autres soit acceptée et que les nominations des officiers de la dite compagnie faites à la eusdite assemblée, soient confirmées.

Respectueusement soumise  
(Signé) J. V. Bellefeuille, prés.  
" J. Dean  
" James M<sup>c</sup> Dougall

5<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>rs</sup> Turcotte,  
Secondé par M<sup>rs</sup> Brunelle,

Que le rapport du Comité du Feu soit adopté.

Adopté.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain le quatorze du courant à sept heures et demi du soir.

J. M. Mignard  
Sec. - tres.

Maire.

Lundi, le 14 juin 1875.

Séance du 14 juin 1875.

Une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité lundi, le quatorzième jour de juin mil huit cent soixante-quinze, à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présentes:

Monsieur le Procureur Arthur Turcotte,

Et Messieurs les Conseillers Bellefeuille,

Brunelle,

Cook,

Hamel,

M<sup>r</sup> Dougall,

Vanasse.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup> Hamel,

Secondé par M<sup>r</sup> Brunelle,

Que les requêtes de M<sup>rs</sup> J. B. H. Craig et autres, A. L. Désaulniers et autres, et du frère Gédéon soient reçues et lues.

Adopté.

Requête de J. C. H. Craig et autres.

Requête de M<sup>rs</sup> J. B. H. Craig et autres demandant qu'il soit permis à un Club formé de jeunes gens de cette Cité de jouer au Cricket sur la place du Carri Victoria.

Référé au Comité Général.

Requête du frère Gédéon.

Requête du frère Gédéon, Directeur de l'École Chrétienne, demandant au Conseil qu'il ne soit pas permis à un Club de Cricket de jouer sur la place du Carri Victoria.

Référé au Comité Général.

Requête de A. L. Désaulniers et autres.

Requête de A. L. Désaulniers et autres demandant que le nom de la rue Hart soit changé en celui de rue S<sup>t</sup> Joseph.

Référé au Comité Général.

Protêt de N. L. Desmoucourt, C<sup>er</sup>.

Lu un protêt de N. L. Desmoucourt, C<sup>er</sup>, contre la Corporation de cette Cité.

Référé au Comité Général.

Lettre de Onésime Duval.

Lu une lettre de M<sup>r</sup> Onésime Duval, demandant au Conseil, que des costumes neufs soient fournis à la nouvelle Compagnie du feu N<sup>o</sup> 1.

Référé au Comité du Feu.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Lundi, le 14 juin 1875.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande

Lundi, le 14 Juin 1845.

le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes:

Département des Chemins	\$	44	30
" des Marchés		16	42 1/2
" de la Police		6	40
" " " Santé		24	31
" du Feu		34	42 1/2
Papeterie & Impressions		9	34
Rues sous Contrôle		53	22
Aqueduc		108	93
Intérêt & Commission		28	"
Dépenses Diverses		4	50
Carrié Champlain		14	80
	\$	365	56

Respectueusement soumis  
(Signé) James M<sup>e</sup> Dougall  
" Arthur Turcotte

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>e</sup> Cooke,  
secondé par M<sup>e</sup> Pellefeuille,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

Rapport de l'Inspecteur de Ville concernant les bâtieses, érigées en bois, contrairement aux règlements, par M. M. Godby et autres.

A Son Honneur le Maire  
Et à Messieurs les Conseillers.

Je, soussigné, Inspecteur de Ville, ayant reçu instruction de votre Conseil de notifier M<sup>e</sup> Chas. H. Godby, d'avoir a démolir une bâtiesse en bois, qu'il a fait construire près du marché aux denrées, et cela contrairement aux règlements de cette Cité; a l'honneur de faire rapport, que je me suis rendu chez M<sup>e</sup> Godby, et l'ai notifié en conséquence; sa réponse a été, qu'il lui fallait voir son procureur à ce sujet.

Je fais de plus rapport que les personnes dont les noms suivent ont érigés ou fait construire des bâtieses en bois contrairement aux dispositions des règlements de cette dite Cité, savoir: Joseph Robichon, rue Royale; Che. Rousseau, rue des Forges; John Harrison, rue des Forges; Joseph Desmarquis, rue des Champs; Nicholas Tereau, rue Padeau; Louis Nilot, rue Padeau; Zéphirin Gauthier, rue des Forges, Ant<sup>re</sup> Décaulniere, rue des Forges, et

Lundi, le 14 juin 1875.

St Octave Girard rue Notre-Dame et J. G. Farmer rue du Fleuve.  
Trois-Rivières, 11 juin 1875.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Ovide Rocheleau  
Inspecteur de ville.

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup> Cooke,  
Secondé par M<sup>r</sup> Vanasse.

Que ce Conseil confirme le transport de la  
licence d'aubergiste de M<sup>r</sup> Pierre Lacroix à M<sup>r</sup> Joseph Périé -  
Adopté.

4<sup>e</sup> motion.

Vente des revenus des  
marchés et des étaux des  
bouchers.

Proposé par M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Dougall,  
Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille.

Que les revenus provenant des taxes journalières  
et des droits de pesée sur les marchés-aubdenrées et au foire, ainsi  
que les loyers des étaux des bouchers dans la grande-halle du  
marché-aubdenrées, soient vendus par encan public, en la  
manière et aux conditions ordinaires, samedi, le vingt-troisième  
jour de juin courant, à dix heures de l'avant-midi, pour une  
année à dater du premier de juillet prochain.  
Adopté.

5<sup>e</sup> motion.

Comité pour entendre  
et juger les plaintes  
contre les listes des  
votants aux élections  
municipales.

Proposé par M<sup>r</sup> Hamel,  
Secondé par M<sup>r</sup> Brunelle,

Que Messieurs les Conseillers James M<sup>r</sup> Dougall,  
A. M<sup>r</sup> Cooke et A. P. Vanasse soient et forment le Comité  
chargé d'entendre et de juger les plaintes qui pourront  
être faites contre les listes des votants aux prochaines élections  
municipales que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil est  
tenu de préparer par la loi -  
Adopté.

Ajournement.

Le Conseil s'est ajourné ensuite à lundi prochain le 21 du  
courant à sept heures et demi du soir.

*[Signature]*  
Secr. Trés.

*[Signature]*  
Pro-Maire.

Séance du 21 juin 1875.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité  
lundi, le vingt-troisième jour de juin en l'année de Notre  
Seigneur, mil huit cent soixante et quinze, à sept heures et demi  
du

# Lundi, le 21 Juin 1875.

du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Et Messieurs les Conseillers

J. B. Normand, Secrétaire.  
Pellefeuille.  
Brunelle.  
Coote.  
Dean.  
Hamel.  
Vanasse.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup> Vanasse,  
Secondé par M<sup>r</sup> Coote.

Que les requêtes de Messrs Elie Beaudet et autres, Hector Marchaterre et autres et les lettres des Compagnies du Feu N<sup>os</sup> 1 et 2, et de M<sup>r</sup> Albert Cadorette soient reçues et lues.

Adopté

Requête de Elie Beaudet et autres.

Requête de M<sup>r</sup> Elie Beaudet et autres demandant l'élargissement de la rue Hertel dans le quartier St Ursule.

Requête de Hector Marchaterre et autres.

Requête de M<sup>r</sup> Hector Marchaterre et autres demandant au Conseil la permission de réorganiser la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1.

Référé au Comité des Chemins

Lettre de la C<sup>ie</sup> du Feu N<sup>o</sup> 1 - résignation.

Lue une lettre des membres de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1, informant le Conseil de leur résignation, où qu'ils n'ont pas d'uniformes.

Référé au Comité du Feu.

Résignation acceptée.

Lettre de la C<sup>ie</sup> du Feu N<sup>o</sup> 2, demandant une augmentation de salaire.

Lue une lettre des membres de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 2, demandant qu'il leur soit accordé le même salaire, qu'à la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1.

Référé au Comité du Feu.

Lettre de M<sup>r</sup> Cadorette pour une licence

Lue une lettre de M<sup>r</sup> Albert Cadorette, demandant qu'une licence pour vendre des liqueurs de tempérance, à la place appelée les "Cros Pins" lui soit accordée.

Référé au Comité Général

Rapport

Rapport sur la requête de J. C. N. Craig et autres.

Le Comité Général, de votre Conseil auquel avait été référé la requête de Messrs. J. C. N. Craig et autres demandant qu'il leur soit permis d'établir un jeu de balle sur le Carré Victoria, a l'honneur de faire rapport qu'il suggère que les conclusions de la susdite requête soient accordées temporairement, la permission

Lundi, le 21 Juin 1845.

permission de jouer à la balle sur ce Carré devant cesser du moment que des inconvénients en résulteraient pour les voisins ou le public; pourvu toujours que ces jeux n'aient pas lieu pendant la durée des classes de l'École des frères avoisinant le dit Carré. Son Honneur le Maire ou deux membres du Conseil pouvant toutefois déroger à cette dernière restriction quand ils le jugeront convenable.

Respectueusement soumis.

Trois-Rivières, ce 21 Juin 1845.

Signé P. D. Vanasse,  
A. M. Cooke,  
F. B. Bellefeuille,  
M. Brunelle,  
O. J. Hamel,  
J. Deau.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Brunelle.

Que le rapport du Comité Général soit adopté.  
Adoptée.

Rapport.

Lundi, le 21 Juin 1845.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes suivantes:

M. Zéphirin Regaré	Soins aux Variolés	\$ 10	" "
" Doct <sup>r</sup> J. Ed. Padeaux	Vaccination	40	" "
" Doct <sup>r</sup> C. Lavoisier	"	35	" "
" Doct <sup>r</sup>	Soins aux variolés	40	" "
" J. C. Normand	Frais de voyage &c.	40	" "
" Purland, Desbarats & C <sup>ie</sup>	Télégrammes	"	50
" Joseph Dufresne	Ouvrage	4	80
" Doct <sup>r</sup>	"	2	40
" Doct <sup>r</sup>	"	86	29
" Doct <sup>r</sup> & M <sup>re</sup> Harb	Billets Payables	1,200	" "
" Félix Décoteau	Pose d'affiches	"	60
au Séminaire de Nicolet	Rente Comtituée	27	60
M. Héri Coulombe	Pose des noms des rues	10	" "
" L'Inspecteur	Paie- <del>ment</del> p <sup>er</sup> te	53	65
	À reporter	\$ 1,550	84

Lundi, le 21 Juin 1845.

	Report	\$ 1,550 84
M. Dumoulin & Frigon	façon de rues	60 " "
" J. B. Frigon	" " "	5 34
" O. Hamel	Piquete	2 " "
" G. Paccerini & Co <sup>ie</sup>	Statues, bases &c.	107 35
" Z. Hamel, fils	Ouvrage	11 25
" Paul Larose	"	4 80
" Jos. Watton	"	8 25
" Ant <sup>me</sup> Marineau	"	7 " "
" Joseph Fournier	"	1 60
" Ant <sup>me</sup> Chevalier	Arrestation	1 50
		\$ 1,459 93

Respectueusement soumis,  
(Signé) J. Dean  
J. Brunelle

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup>. Hamel  
Secondé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille  
Que le rapport du Comité des Finances soit  
adopté.

Adopté.

4<sup>e</sup> motion.  
Pour émettre \$115,000  
de débentures.

Proposé par M<sup>r</sup>. Vanasse,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,  
Attendu que par l'acte de la législature de Québec,  
38 Vict., Chap. 46, intitulé: "Acte pour amender et refondre l'acte  
" d'incorporation de la Cité des Trois-Rivières, et les divers actes  
" qui l'amendent," sanctionné le vingt-troisième jour de Février  
de la présente année, ce Conseil est autorisé à émettre, des débentures  
ou obligations ou autrement contracter sur le crédit  
de la Cité des Trois-Rivières, une dette qui n'excédera pas cent  
quinze mille piastres, afin de construire un nouvel aqueduc,  
avec tuyaux en fer, qu'il soit résolu: 1<sup>o</sup> les dites débentures  
seront chacune de la somme de cent livres sterling et seront  
payables en vingt ans du premier jour de juillet ou il huit  
cent soixante et quinze 2<sup>o</sup> les dites débentures seront payables  
à Londres, Angleterre, à l'endroit qui sera mentionné dans les  
dites débentures. 3<sup>o</sup> les débentures qui ont été préparées en con-  
formité aux dispositions ci-dessus, qui ont été signées par  
Son Honneur le Maire et contresignées par le Secrétaire Secrétaire,  
et qui sont datées le dixième jour de Juin courant, sont par le  
présent



Lundi, le 21 Juin 1875.

présent déclarées être les débentures émises en vertu des dispositions ci-dessus.

Adopté.

5<sup>e</sup> motion.

Pour autoriser L. E. Dorion à négocier la vente de \$115,000 de débentures

Proposé par M<sup>r</sup> Dean,

Secondé par M<sup>r</sup> Bellefeuille,

Que L. E. Dorion, Secy, Trésorier de la Cité de Québec, soit autorisé à négocier la vente à Londres, Angleterre, des débentures au montant de cent quinze mille piastres que ce Conseil a émises sur le crédit de cette Cité pour assurer la construction d'un nouvel aqueduc; et ce aux prix et conditions qu'il jugera être les plus avantageux pour ce Conseil.

Adopté.

6<sup>e</sup> motion

Pour autoriser le transport à la Corporation de certaines actions dans la ci-devant Compagnie d'Aqueduc et pour ordonner que les comptes de l'aqueduc soient, à l'avenir, tenus par le Secrétaire Trésorier.

Proposé par M<sup>r</sup> Bellefeuille,

Secondé par M<sup>r</sup> Cooke,

Et attendu que la Corporation de cette Cité est maintenant propriétaire et en possession de l'aqueduc qui avait été construit par la Compagnie d'Aqueduc des Trois-Rivières; attendu que plusieurs des actionnaires de la dite Compagnie d'Aqueduc des Trois-Rivières, n'ont pas encore cédé et transporté à la Corporation de cette Cité, les droits et prétentions qu'ils avaient dans la dite Compagnie; attendu qu'il est nécessaire que les affaires concernant le dit aqueduc soient transigées directement par ce Conseil, et que la tenue des livres et comptes, concernant ce aqueduc soit faite par le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, qu'il soit résolu: que Son Honneur le Maire soit autorisé à accepter de James Shortie, Secy, J. L. N. Frigon, Secy, et de M<sup>r</sup> Frédéric F. Farmer, une cession et transport à la Corporation de cette Cité des droits ou intérêts qu'ils ont ou peuvent avoir dans le dit aqueduc, et d'adopter tels procédés que de droit pour assurer la dissolution de la dite Compagnie d'Aqueduc des Trois-Rivières; que, à dater du premier jour de Juillet prochain les affaires concernant le dit aqueduc soient transigées par ce Conseil, et que le Secrétaire-Trésorier tienne les livres ou les comptes nécessaires à cette fin.

Adopté.

Ajournement.

Le Conseil s'est ajourné ensuite à lundi, le vingt-huit du courant, à sept heures et demi du soir.

Lundi, le 21 juin 1875.

J. B. Normand  
Maire.

H. Migon  
Sec. Pres.

28 juin 1875.

Lundi, le vingt huit de juin 1875, advenant huit heures du soir, et n'y ayant pas de quorum, les membres présents, savoir: Messrs les Conseillers Brunelle, Hamel & Vanasse, ont ajourné à vendredi prochain, le deux de juillet, à sept heures et demi du soir.

H. Migon  
Sec. Pres.

Séance du 2 juillet 75

Aucune assemblée régulière du conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hotel de Ville de la dite Cité, vendredi, le deuxième jour de juillet, mil huit cent soixante et quinze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites, par la loi, étaient présents:

Mon Honneur le Maire J. B. Normand, Ecuier.

- De Messieurs les Conseillers
- Bellefeuille,
- Brunelle,
- Cooper,
- Hamel,
- M<sup>rs</sup> Dougall,
- Surcotte,
- Vanasse.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par M<sup>rs</sup> Hamel  
Secondé par M<sup>rs</sup> Brunelle

Que la requête de M<sup>rs</sup> Théophile Lemay et autres soit reçue et lue.

Adopté.

Requête de Phil. Lemay et autres

Requête de M<sup>rs</sup> Théophile Lemay et autres demandant que la somme de (\$600) six cents piastres, soit accordée à chacun des évaluateurs, pour la révision du rôle d'évaluation de 1874.

Référée au Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport:

Vendredi, le 2 juillet 1875.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis et il en recommande le paiement

B.

Vendredi, le 2 juillet 1875.

A Edouard Dupont	Ouvrage	1 75
" Morierette sœur	"	9 40
" Do.	"	4 20
" Do.	"	3 85
" Marie Deschenais	lavage Station N <sup>o</sup> 3	1 50
" Sévère Duval	Charoyage	" 45
" Edouard Peterson	" eau	" 20
" J. E. Godin	Chaussures pour la femme	67 "
" Alphonse Rocheleau	Ouvrage et effets	37 55
" P <sup>re</sup> Michelin	Maison hivernoché	20 "
" Joseph Beland	120 pieux de cèdre	16 "
" Marie Coulombe	Nomenclature des puer	50 "
" Pierre Michelin	Maison hivernoché	43 "
" L'Inspecteur	Pais-ferte	26 55
" Do.	"	10 60
" André Robichon	Gardien du Carré Champlain	15 "
" Alphonse Rocheleau	Ouvrage et Effets	11 "
" Comp <sup>te</sup> du Richelieu	Fret de Statues etc.	3 17
" Jos. Morierette	Ouvrage	" 32
" Paul Hazore	"	4 80
Au Secrétaire-Trésorier	Intérêt sur Rébentures	823 56
A la Comp <sup>te</sup> Richelieu	Fret	" 26
" Sévère Duval	Palises	5 62
" Do.	Charoyage	3 "
" la Canadian Express Co.	Transport de Rébentures	29 37
" Wilbrod Poirsson	" d'une pompe	1 50
" Ant <sup>re</sup> Drouseau	" de Rébentures	" 20
" la Caisse	Timbres	1 "
" Luckerhoff & Comp.	Effets et ouvrage	69 55
" Cheffle Picourt	Ouvrage	36 75
" Odilon Pameton	Arrestation	1 "
" Do.	"	1 75
" Zéphirin Bégaré	Pension & Salaire	13 50
" Hercule Girard	15 bottes de paille	1 "
" H. Decoteau	Salaire	21 "
Aux Officiers du Conseil	"	186 50
A la Caisse	Télégramme	" 25
" la Comp <sup>te</sup> Richelieu	Fret	" 26
" L'Inspecteur	Pais-ferte	16 40
	A reporter	1539 41

Vendredi, le 2 juillet 1845.

		Report \$	1539 41
A Uldoric Plante	Charoyage		1 50
" Hs. Vadeboncoeur	"		" 10
" Emmanuel Bonnier	Panoyage		62 50
" La C <sup>de</sup> d'Ors <sup>te</sup> Imperiale	Prime		30 "
" " " "	"		25 "
" " " "	"		25 "
" " " "	"		30 "
" " " "	"		22 50
" " " "	"		36 "
" Jos. Dupreene	Ouvrage & Charoyage		3 60
" Ed. Normand & autres	Interet sur Debentures		367 50
" Jos. Dupreene	Ouvrage		2 40
" La C <sup>de</sup> d'Ors <sup>te</sup> Imperiale	Prime		45 "
" " " Provinciale	"		45 "
" O. Baron	Ouvrage et Effets		25 70
" Hs. Laferriere	Charoyage		" 20
" Zephirin Legare	Salaires et Pensions		13 50
" Bazile Aubry	Ouvrage et Effets		50 "
		\$	2,384 91

Respectueusement soumis.  
(Signe) James M<sup>re</sup> Dougall  
Arthur Turcotte

2<sup>e</sup> motion.

Propose par M<sup>re</sup> Lagnasse,  
Seconde par M<sup>re</sup> Cooke,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adopté.

3<sup>e</sup> motion.

Pour charger les frais d'arrosage de certaines rues au compte des rues sous contrôle.

Propose par M<sup>re</sup> M<sup>re</sup> Dougall,  
Seconde par M<sup>re</sup> Hamel,

Que les dépenses faites pour l'arrosage des rues qui sont sous le contrôle de ce Conseil, pendant la présente saison d'été, soient chargées aux propriétaires ou occupants des terrains avoisinants les dites rues, de la même manière que les autres travaux faits dans les dites rues conformément aux dispositions du règlement concernant les rues sous contrôle.

Adopté.

Clôture

La séance est ensuite close.

J. G. Mignard  
Sec. - Trés.

J. G. Mignard  
Maire.

Lundi, le 12 juillet 1875.

Séance du 12 juillet 1875.

Une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par James M<sup>re</sup> Dougall, Esq., en sa qualité de président des élections municipales qui ont eu lieu le cinq de juillet courant, et tenue le douzième jour de juillet mil huit cent soixante et quinze à sept heures et demi du soir, en l'Hôtel-de-Ville de ladite Cité, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. E. Cormand, Esq.,

Messieurs les Echevins J. H. Bellefeuille,  
Louis Brunelle,  
E. A. Rocheleau,  
Arthur Turcotte,

Et Messieurs les Conseillers J. J. V. Dureau,  
L. W. Cooke,  
James Dean,  
O. L. Hamel,  
James M<sup>re</sup> Dougall,  
John Ryan,  
J. E. Spottier.

Serments prêtés par les nouveaux membres du Conseil.

M<sup>re</sup> le Conseiller M<sup>re</sup> Dougall président des élections tenues le cinq du courant, ayant informé les anciens membres du Conseil du résultat de ces élections, les nouveaux membres élus, prêtent les serments requis par la loi et prennent leurs sièges, savoir: J. E. Cormand, Esq., Maire de la Cité; J. H. Bellefeuille, Esq., Echevin pour le quartier St. Philippe; Louis Brunelle, Esq., Echevin pour le quartier St. Louis; E. A. Rocheleau, Esq., Echevin pour le quartier Notre-Dame; Arthur Turcotte, Esq., Echevin pour le quartier St. Ursule; J. J. V. Dureau, Esq., Conseiller pour le quartier St. Ursule; O. L. Hamel, Esq., Conseiller pour le quartier Notre-Dame; John Ryan, Esq., Conseiller pour le quartier St. Louis et J. E. Spottier, Esq., Conseiller pour le quartier St. Philippe.

Adresse du Maire

Son Honneur le Maire lit ensuite une adresse concernant l'état des finances de la Corporation, et les principales opérations du Conseil pendant l'année civique écoulée, et fait plusieurs remarques et suggestions, au sujet des affaires du Conseil pendant la nouvelle année.

Lecture est alors faite des procès-verbaux de la dernière assemblée.

Son Honneur le Maire,

Messieurs

Lundi, le 12 juillet 1845.

Rapport annuel du  
Secrétaire Trésorier

Messieurs les Echevins,  
et Messieurs les Conseillers,

Le soussigné a l'honneur de vous soumettre  
l'état des recettes et des dépenses pendant l'année écoulée,  
ainsi que l'état des appropriations votées et des sommes  
dépensées pendant la même année, par lequel il appert  
qu'il a été dépensé \$3,432.36 en sus des appropriations.

Respectueusement soumis  
J. G. A. Frigony  
Sec. Trés.

Noix-Rivières, 12 juillet 1845.

Rapport de l'Ins-  
pecteur de Ville.

A  
Son Honneur le Maire,  
Messieurs les Echevins,  
et Messieurs les Conseillers.

Feu chez Thélesphore  
Carou.

Le soussigné, Inspecteur de Ville a l'honneur  
de faire rapport, que le 29 de juin dernier, il y a eu un feu  
chez M<sup>re</sup> Thélesphore Carou et autres, rue St. Olybet, qui  
a consumé plusieurs bâtimens et dont l'origine est inconnue.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 est arrivée la première au com-  
plet, les Compagnies du Feu N<sup>os</sup> 2 & 4 réclament la deuxième  
prime, ces deux dernière compagnies étaient au complet.

La première barrique d'eau a été fournie par Pierre  
Pepin, la deuxième par Frédéric Rufresne et la troisième  
par Louis Laperrière.

Noix-Rivières, 12 juillet 1845.

Respectueusement soumis  
(Signé) Ovide Rocheleau  
Surintendant du Feu.

1<sup>re</sup> motion.  
Echevin Turcotte nom-  
mé pro-maire -

Proposé par M<sup>r</sup>. l'Echevin Rocheleau,  
secondé par M<sup>r</sup>. le Conseiller Deary,

Que M<sup>r</sup>. l'Echevin Turcotte soit le Pro-Maire pour  
les présents six mois -

Adopté.

2<sup>e</sup> motion.  
Nomination des au-  
diteurs.

Proposé par M<sup>r</sup>. le Conseiller Bureau,  
secondé par M<sup>r</sup>. l'Echevin Bellefeuille,

Que Messieurs M<sup>rs</sup> Lanigan et H. L. DeNoncourt soient  
les auditeurs pour l'année courante.

Adopté.  
Proposé

Lundi, le 12 juillet 1875.

2<sup>e</sup> motion.  
Composition des Comités  
Permanents.

Proposé par M<sup>e</sup> L. Echevin Turcotte,  
Secondé par M<sup>e</sup> L. Echevin Brunelle,

Qu'à l'avenir les comités permanents de ce Conseil soient composés de cinq membres chacun et qu'ils soient au nombre de dix, savoir: les Comités des Finances, des Chemins, du Feu, des Marchés, de la Police, de la Commune, de l'Éclairage, de l'Aqueduc, de l'Hôtel de Ville et de la Santé. Que Son Honneur le Maire ait voix délibérative aux assemblées des dits Comités.

Qu'au temps et en la manière prescrite par la loi, le Chapitre deux des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Maire et le Conseil," soit amendé conformément aux dispositions précédentes de la présente résolution.

Adopté.

3<sup>e</sup> motion.  
Nominations des Comités  
Permanents.

Proposé par M<sup>e</sup> L. Echevin Brunelle,  
Secondé par M<sup>e</sup> le Conseiller Hamel,

Que les comités permanents de ce Conseil, pour l'année courante, soient composés comme suit:—

Finances.

Conseiller M<sup>e</sup> Dougall, Président.  
Echevin Turcotte, Conseiller Ryan,  
Echevin Rocheleau, Conseiller Ryan.

Chemins.

Conseiller Hamel, Président.  
Echevin Rocheleau, Conseiller Vanasse,  
Conseiller Cooke, Conseiller Thottier.

Feu.

Echevin Bellefeuille, Président.  
Conseiller Ryan, Conseiller M<sup>e</sup> Dougall,  
Conseiller Ryan, Conseiller Bureau.

Marchés.

Echevin Brunelle, Président.  
Echevin Rocheleau, Conseiller Hamel,  
Conseiller Cooke, Conseiller Vanasse.

Police.

Echevin Turcotte, Président.  
Echevin Brunelle, Conseiller M<sup>e</sup> Dougall,  
Conseiller Bureau, Conseiller Ryan.

Commune

622

Lundi, le 12 juillet 1845

Commune.

Conseiller Cooke, Président.

Echevin Bellefeuille,                      Conseiller Trottier,  
Echevin Brunelle,                      Conseiller Vanasse.

Eclairage.

Conseiller Ryan, Président.

Echevin Turcotte,                      Conseiller Bureau,  
Conseiller Dean,                      Conseiller Trottier.

Aqueduc.

Conseiller Dean, Président.

Echevin Bellefeuille                      Conseiller Vanasse,  
Conseiller M<sup>re</sup> Rougall,                      Conseiller Hamel.

Hôtel-de-Ville.

Echevin Rocheleau, Président.

Echevin Brunelle,                      Conseiller Bureau,  
Echevin Turcotte,                      Conseiller Hamel.

Santé.

Conseiller Vanasse, Président.

Echevin Bellefeuille,                      Conseiller Cooke,  
Echevin Brunelle,                      Conseiller Trottier.

Adopté.

Proposé par M<sup>re</sup> le Conseiller Hamel,  
Secondé par M<sup>re</sup> J. F. Bureau.

Que le Secrétaire-Tréorier de ce Conseil mette devant  
le Conseil à sa prochaine séance, l'état des dépenses et des revenus  
de l'Aqueduc, pendant l'année 1844 à 1845.

Ajournement.

Adopté

La séance est ensuite ajournée à lundi prochain le dix-neuf  
du courant à sept heures et demi du soir.

*J. L. Migon*  
Sec. Trés.

*J. E. Normand*  
Maire.

Séance du 19 juillet  
1845.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité,  
lundi, le dix-neuvième jour de juillet mil huit cent soixante-et-  
quinze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant  
les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire, J. E. Normand, Ceupot,

Messieurs



Lundi, le 19 juillet 1875.

Messieurs les Chevins Bellefeuille,  
Brunelle,  
Rocheleau,  
Turcotte,  
Et Messieurs les Conseillers Bureau,  
Cooke,  
Dean  
Amel,  
McDougall  
Ryan,  
Trottier,  
Vanasse.

1<sup>re</sup> motion.

Les procès de la dernière assemblée sont lus.

Proposé par M. Ryan.

Secondé par M. McDougall.

Que les requêtes de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 et de J. Rankin et autres soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de la C<sup>ie</sup> du Feu  
No. 3.

Requête de la Compagnie du Feu No. 3 demandant que le salaire de la dite compagnie soit élevé à celui de la Compagnie des Sapeurs.

Requête de J. Rankin  
& C<sup>ie</sup> et autres.

Requête de J. Rankin & Co. et autres demandant le prolongement de la rue Cartier.

Référé au Comité des Chemins.

Rapport du Comité des  
Finances.

Rapport.

Hôtel de Ville, 19 juillet 1875.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis et il recommande le paiement des sommes suivantes:

A. Norbert Gingras	Arrestation	2 25
" do	"	1 "
" Antoine Chevalier	"	2 50
" Joseph Parent	"	1 50
" do	"	2 50
" André Sarazin	"	2 50
" Edm <sup>d</sup> Gingras	"	1 75
" A. Côté & C <sup>ie</sup>	200 Copies, acte d'incorporation	110 "
" C. A. Craig	Écritures	2 "
A reporté \$		126 00

Lundi, le 19 juillet 1845.

		Report \$	
A Pierre Gouin	Loyer d'un poll		126 " "
" Norbert Gingras	Criée publique		2 " "
" "Dominion Telegraph Co."	1 télégramme		" 50
" Comp <sup>te</sup> du Richelieu	Fret		" 25
" Antoine Brousseau	Transport de livres		" 13
" P. E. Vézina	Recherches au Greffe		" 05
" Norbert Gingras	Criée publique		5 " "
" Viger & Sawyer	1 grille en fonte		150
" James Dean	Bois		6 " "
" Sévère Duval	Arrosage des rues		323 55
" M. Plante et autres	Charroiyage d'eau, etc.		100 " "
" J. Quisson & autres	" " "		16 40
" James Dean	Bois		1 15
" J. B. Comeau	Randy & Bière		4 22
" Honoré Lamotte	Ouvrage et effets		2 15
" Lazare Lapointe	" "		5 41
" James Dean	Bois		" 80
" Paul Larose	Ouvrage		42 92
" do	"		3 20
" Honoré Larivière	"		9 80
" James Dean	Bois		3 " "
" Norbert Gingras	Criées publiques		43 96
" la Pa' du Gaz	Compte		1 50
" Héphirin Bégaré	Pension & Salaire		305 60
" Assurance N. B. & M.	Prime d'assurance		20 50
" Philippe Gingras	Écritures		30 " "
" Robichon & Frère	Effets		220 1/2
" do	"		" 90
" do	"		1 " "
" do	"		1 25
" do	"		5 25
" do	"		2 90
" do	"		" 30
" do	"		44 7 1/2
" do	"		2 30
" do	"		12 30
" do	"		1 85
" do	"		12 " "
	Reported \$		1160 92

Lundi, le 19 juillet 1845.

		Report \$	
A Robichon, Frère	Effets	1160	92
" do	"	"	40
" Fabien Féron	Arrestations	122	
" J. N. Godin	Effets	5	"
" Rémis Rémillard	Ouvrage	196	93
" Buisland & Desbarats	240 Dibentures lithographées	5	45
" Zéphirin Ségaré	Varioles	250	"
" M. Kelvie & Sons	Compe refoulante	15	50
" Adolphe Duval	Polle pour les élections	5	07
" Henri Deslauriers	Charronnage	1	50
" W. Lanigan	Auditeur	25	"
" N. L. De Honcourt	"	25	"
" James M. Dougall	Elections	8	"
" J. B. O. Dumont	"	4	"
" Frs Fortin	"	4	"
" Richard Cooke	"	4	"
" Arthur Olivier	"	4	"
		1,769	47

Respectueusement soumise,

(Signé) James M. Dougall,  
" John Ryan.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par le Conseiller Bureau,

Secondé par le Conseiller Camel,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adoptée.

Rapport du Comité du Feu.

Pour changer les salaires des compagnies du feu.

Rapport.

Le Comité du Feu fait rapport à Votre Conseil:—

Qui après avoir pris communication des requêtes des Compagnies de Compriers Nos. 2 & 3, il en est venu à la conclusion suivante:—

1 <sup>o</sup> : D'accorder au Capitaine de chaque Compagnie de Compriers	\$25.00
Au lieutenant	15.00
Au Secrétaire	10.00
A 27 hommes \$3.00 chacun	81.00
2 paires de bottes et 2 capotes	19.00
	<u>\$150.00</u>

de la Compagnie

2<sup>o</sup>: Qu'après l'expiration des six mois courants, le salaire des Sapeurs Compriers soit réduit à celui des autres Compagnies.

(Signé) J. B. Bellefleur, Président.

Proposé

626

Lundi, le 19 juillet 1875.

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par le Conseiller Cooke,  
Secondé par le Conseiller Trottier.

Que le rapport du Comité du feu soit adopté.

Adopté.

Rapport du Comité des  
Chemins, sur requête  
de Elie Beaudet & autres.

Rapport.

Le Comité des Chemins auquel avait été référé la requête de Messrs. Elie Beaudet et autres, demandant que la rue Hertel soit élargie et qu'il y soit fait des trottoirs, a l'honneur de faire rapport, qu'après avoir pris la dite requête en considération, il regrette que l'état actuel des finances de la Corporation ne permet pas de faire, cette année, les dépenses considérables que nécessiterait l'élargissement de cette rue, tant pour l'achat des terrains voisins que pour la main-d'œuvre et les matériaux. Votre Comité recommande, en conséquence, que les conclusions de la première partie de cette requête soient rejetées, mais qu'il soit ordonné qu'un trottoir de deuxième classe soit fait et posé des deux côtés de cette rue, depuis la rue Notre-Dame jusqu'au terrain de M<sup>r</sup>. Skroeder, et sur le côté Sud-Ouest de la dite rue Hertel, dans son autre partie.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

(Signé)

O. J. Stamel,  
O. B. Vanasse.

4<sup>e</sup> motion.

Proposé par le Conseiller Stamel.

Secondé par le Conseiller Ryan.

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.

Adopté.

5<sup>e</sup> motion.

Note des appropria-  
tions.

Proposé par l'Échevin Turcotte.

Secondé par le Conseiller Dean.

Attendu que, afin de se conformer aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec, 38 Vict., Chap. 46, Sec. 42, il est nécessaire de voter des appropriations pour rencontrer les dépenses de ce Conseil pendant la présente année civile, qu'il soit résolu:

Que pendant le cours de la présente année civile, commencée le premier de juillet courant et finissant le trente de juin de l'année prochaine, il ne pourra être dépensé par ce Conseil, ou par aucun des comités ou employés du dit Conseil, aucune somme excédant celles ci-dessous mentionnées et par le présent votées pour faire face aux dépenses de la présente année, savoir:

Lundi, le 19 juillet 1875.

1° Dettes payables dans l'année	\$ 2847 96
2° Intérêt, Escompte et Commission	4980 ..
3° Département du Feu	2884 48
4° Département de l'Eclairage	1500 ..
5° Département des Marchés	620 ..
6° Département des Chemins	3000 ..
7° Département de la Commune	600 ..
8° Département de la Santé	250 ..
9° Département de l'Acqueduc	300 ..
10° Département de la Police	300 ..
11° Département de l'Hôtel-de-Ville	850 ..
12° Carriés Champlain et La Fosse	400 ..
13° Papeterie, annonces et impressions	300 ..
14° Frais de Poursuites	100 ..
15° Assurance des propriétés de la Corporation	240 ..
16° Salaires	3122 ..
17° Contingents	40320
18° Fonds d'Amortissement sur \$50000	1000 ..
19° Fonds de Réserve	1882 36
	\$ 25910 00

Que le Comité des Finances soit spécialement chargé de veiller à l'exécution de la présente résolution et que le Secrétaire-Trésorier soit requis d'entrer dans un registre à cet effet les appropriations ci-dessus, ainsi que les différentes sommes qu'il pourra avoir payées sur les dites appropriations;

Qu'aucune dépense d'argent, autre que celles par le présent autorisées et détaillées dans la cédule des estimés ci-annexés, ne pourra être faite à moins que telle dépense ait été recommandée par le Comité des Finances et autorisée par ce Conseil;

Les dispositions ci-dessus n'affecteront pas la section trois du chapitre six des règlements de ce Conseil, en vertu de laquelle tout compte contre la Corporation doit être examiné et approuvé par le Comité des Finances avant que ce Conseil en ordonne le paiement. — Adoptée unanimement après avoir

été amendée conformément à la résolution N° 8, entrée ci-bas.

Proposé par le Conseiller Bureau,

Secondé par le Conseiller Daniel,

Qu'à l'avenir les heures de présence des officiers de ce  
Conseil

6<sup>e</sup> motion.

Pour fixer les heures de  
bureau.

Lundi, le 19 juillet 1845.

Conseil dans le bureau du Secrétaire-Trésorier, soint de neuf heures du matin jusqu'à midi, et de une heure jusqu'à quatre heures de l'après-midi; le dit bureau devant être ouvert au public depuis dix heures du matin jusqu'à midi, et depuis une heure jusqu'à trois heures de l'après-midi.

Adoptée.

7<sup>e</sup> motion.  
Pour ordonner que les comptes pour achats faits au nom de la Corporation, soient, à l'avenir, accompagnés de réquisitions.

Proposé par le Conseiller McDougall,  
Secondé par le Conseiller Ryan,

Qu'à l'avenir tout article requis par quelqu'un des départements du Conseil, et qui n'est pas fourni par contrat, sera acheté sur réquisition signée par le Secrétaire-Trésorier, l'assistant-secrétaire-trésorier ou l'Inspecteur-de-Ville, et que les comptes qui seront présentés pour paiement soient toujours accompagnés des dites réquisitions.

Adoptée.

8<sup>e</sup> motion.  
Pour augmenter les salaires de l'assistant-secrétaire-Trésorier et de l'Inspecteur-de-Ville.

Proposé par le Conseiller Vanasse,

Secondé par le Conseiller Namel, en amendement à la motion No. 5

Que le salaire de M. Louis Thomas Desaulniers, assistant Secrétaire-Trésorier, soit fixé à l'avenir à huit cents piastres par année; et aussi que le salaire de M. Ovide Rocheleau, Inspecteur de cette cité, soit fixé à six cents piastres par année.

Adoptée, par division de 9 contre 3, savoir: -

Pour:

Echevin Brunelle,  
" Rocheleau,  
" Turcotte,  
Conseiller Bureau,  
" Deau,  
" Namel,  
" Mc Dougall,  
" Ryan,  
" Vanasse.

Contre:

Echevin Bellefeuille,  
Conseiller Cooke,  
" Trottié.

9<sup>e</sup> motion.  
Requête de St. Marchatere et autres.  
conclusions adoptées.

Proposé par le Conseiller Bureau,  
Secondé par le Conseiller Namel,

Que la requête de Messrs. Marchatere et autres offrant de reformer la Compagnie du Feu No. 1, maintenant dissoute, soit adoptée.

Adoptée.

Ajournement

Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le deux d'Aout prochain, à 7<sup>1/2</sup> heures du soir.

J. L. Migon Sec. Ricé.

J. B. A. M...  
Maire.

Lundi, le 2 Aout 1845.

Séance du 2 Aout  
1845.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le deuxième jour d'Aout mil huit cent soixante-et-quinze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

M. le Pro-Maire, Arthur Turcotte, Curjet,

Messieurs les Echevins, Bellefeuille,

Brunelle,

Rochebeau

Et Messrs. les Conseillers Bureau,

Cooke,

Dean,

Hamel,

McDougall

Ryan,

Trottier,

Vanasse.

Lecture est faite des procès-verbaux de la dernière assemblée:—

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par le Conseiller Ryan,

Secondé par le Conseiller Bureau,

Que les requêtes de Messrs. E. Beaumier et autres, John Stanley et autres, Edouard Méthot, Isaïe Gauthier, Geo. E. Hart et M. Caron et autres soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de E. Beaumier  
et autres.

Requête de Messrs. Eugène Beaumier et autres demandant qu'un fanal soit placé au coin des rues St. George et St. Olivier.

Référée au Comité de l'Eclairage.

Requête de John Stanley  
et autres.

Requête de Messrs. John Stanley et autres se plaignant que John Boland obstrue une ruelle qui se trouve entre les propriétés des John Stanley et John Boland.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de Ed. Méthot.

Requête de M. Edouard Méthot demandant que la somme de \$60 lui soit accordée pour ses services comme écrivain du rôle d'évaluation.

Référée au Comité des Finances.

Requête de Isaïe Gau-  
thier.

Requête de Isaïe Gauthier demandant trois mois de délai pour le paiement de son certificat pour obtenir

une

Lundi, le 2 Aout 1875.

une licence d'aubergiste.

Conclusions de la requête accordées pourvu que le pétitionnaire donne bonnes cautions et paie l'intérêt à 8% depuis le 1<sup>er</sup> Mai 1875. Le Comité des Finances devant juger de la solvabilité des cautions.

Requête de Michel Caron & autres.

Requête de M. M. Michel Caron et autres demandant que la résolution du Conseil qui défend aux commerçants et regrattiers d'acheter sur les marchés avant huit heures du matin soit rappelée.

Référé à un comité général du Conseil.

Lettre de G. C. Hart, Esq.

Lettre de Geo. C. Hart, Esq., se plaignant que des quarts, des boîtes, etc., sont laissés dans la rue du Platon, et que, par suite, il a endommagé ses hardes, et demandant le redressement de cet abus.

Ordre à l'Inspecteur de constater le fait.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport. Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis et il recommande le paiement des sommes suivantes:—

M'Inspecteur	Paiement	\$	4 40
" do	"		27 20
" Moïse Jiveroche	A compte d'obligation		200 ..
Au Séminaire S. Sulpice	Intérêt sur débentures		560 ..
A Banque de Québec	" " "		14 50
Au Séminaire S. Sulpice	" " dette		2 78
A J. B. Pothier	" " prêt d'argent		20 33
" L. G. Frigou	" " " "		" 25
" D <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> A. B. Hart	" " un constitué		12 54
" E. J. Maxwell & Co	Noyes nois		29 45
" Ad. Gendron	Charroirage		" 25
" Secrétaire-Trésorier	Loyer de voitures		" 50
" C <sup>ie</sup> de Télégraphe	1 télégramme		" 50
" C <sup>ie</sup> du Richelieu	Fret		" 50
" Fabien Pérou	Arrestation		1 ..
" do	"		19 5
" Joseph Parent	"		1 45
" J. B. Gaillout	"		50
" André Sarazin	"		1 75
	A reportés \$		884 45



Lundi, le 2 Aout 1845.

		Report	884 45
A. Féon & Lingras	Police au Théâtre		2 ..
" Zéphirin Légaré	Articles		13 50
" - do -	"		13 50
Nou. Secrétaire-Trésorier	1 douz. boîtes d'oublies		" 50
A. G. du Richelieu	Fret		" 13
" Michel Frotte	Réparé une mesure		1 60
" Herbert Lingras	Criées publiques		" 75
" Laurent Frère	Liquours aux pompiers		2 15
" C. d'Al. North Br. & No.	Prime d'assurance		31 50
" Lazarre Lapointe	Liquours		" 10
" J. E. Vézina	Services d'huissier		5 ..
Nou. Secrétaire-Trésorier	Achat d'une traite		" 25
St Louis Picoteau	Salaires		21 ..
" C. de Télégraphe	1 télégramme		" 25
" La. Warneque	Farine & craie		" 10
" André Robichon	Salaires		15 ..
" Paul Larose	Ouvrage		4 40
" Joseph Fournier	"		3 20
" Charles Valentine	Huile de charbon, etc		81 84
Sup. Officiers et Employés	Salaires		255 ..
A La Banque Union	Billet		400 ..
Nou. Secrétaire-Trésorier	2 télégrammes		" 50
St G. W. Road	Réparations		21 64
" C. O. Beauchemin & Albois	1 Grand livre		8 ..
" Antoine Brousseau	1 Commission		" 05
" J. L. Craig	Acte notarié		1 50
" Paul Larose	Ouvrage		4 80
" Félix Larose	Charroirage		1 25
" Joseph Parent	Percection		1 25
" Mire' Coulombe	Pose de numéros		50 ..
" Paul Larose	Ouvrage		4 80
" L. & A. Larose	"		1 ..
" Willrod Quison	Charroirage d'eau		" 20
" Benj. Laerte & autres	" de charbon		6 ..
" La C. d'Aqueduc	Eau fournie		50 ..
" Sévère Duval	Sterrorage		100 ..
" John Thomas	Rideau réparé		14 ..
			2001 21

Lundi, le 2 Août 1845.

632

Respectueusement soumis,  
(Signé) James M<sup>re</sup> Dougall,  
" John Ryan,  
" E. A. Rockeau.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par le Conseiller Bureau,  
Secondé par le Conseiller Ryan,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adopté.

Rapport du Comité  
de l'Eclairage.

Rapport.

Le Comité de l'Eclairage a l'honneur de recommander que le fond à l'huile qui se trouve actuellement placé sur la maison de M<sup>re</sup> Charles Lafrenière, sur la rue des Forges, soit posé au coin des rues des Forges et St. Olivier; que l'huile, les cheminées et les mèches de lampes, pour les différents foyers à l'huile de charbon, devraient être achetés en quantités suffisamment considérables, pour assurer une réduction importante sur les prix d'achat de ces articles.

Respectueusement soumis  
(Signé) John Ryan,  
" Arthur Turcotte,  
" James Dean,  
" J. F. W. Bureau,  
" J. E. Trothier.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par l'Echevin Rockeau,  
Secondé par le Conseiller Cook,

Que le rapport du Comité de l'Eclairage soit adopté.  
Adopté.

Rapport de l'Assis-  
tant Secrétaire-Treso-  
rier sur les finances  
de l'Aqueduc.

Je

Son Honneur le Maire,  
Messieurs les Echevins,  
Et Messieurs les Conseillers.

Je soussigné, Assistant Secrétaire-Tresorier de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, ayant reçu instruction de Votre Conseil, de préparer un état des recettes et dépenses de la Compagnie d'Aqueduc, pour l'année finissant le quinze d'Octobre courant, c'est-à-dire, celle pendant laquelle M<sup>re</sup> Joseph Dupresne a eu la surveillance du dit Aqueduc suivant une résolution du Conseil en date du 25 Août 1844, a l'honneur de faire rapport, que le montant des recettes durant la dite année s'est élevé à la

somme

Lundi, le 2 Août 1845.

somme de \$<sup>10</sup>/<sub>100</sub> 112, dont \$212.59 pour arriérés dus à la Compagnie d'Acqueduc et \$494.52<sup>3</sup>/<sub>4</sub> pour abonnement des derniers douze mois; et le montant des dépenses s'est élevé à la somme de \$<sup>10</sup>/<sub>100</sub> 6.06, dont \$645.08<sup>3</sup>/<sub>4</sub> qui ont été payés à M<sup>rs</sup>. Dupreone, et \$60.9<sup>1</sup>/<sub>2</sub> pour comptes qui étaient dus par la Compagnie avant l'acte de Marché au dit M<sup>rs</sup>. Dupreone, ainsi, les dépenses de M<sup>rs</sup>. Dupreone ont excédé de \$150.56 le montant collecté pour les douze derniers mois.

Je dois faire remarquer, que beaucoup de personnes n'ont pas payé leur abonnement, et qu'un certain nombre de ces personnes ne veulent pas payer du tout, ou, que l'eau de leur a pas été fournie assez régulièrement et qu'ils en ont manqué une partie de l'année.

Trois-Rivières, 2 Août 1845.

Respectueusement soumis,  
(Signé) L. J. Desaulniers  
Abst. Sec = Trés.

3<sup>e</sup> motion.

Pour vendre l'aqueduc en bois.

Proposé par le Conseiller Bureau,

Secondé par le Conseiller Hamel,

Que l'aqueduc actuel soit vendu à l'enchère pour le temps qui s'écoulera jusqu'à ce que l'aqueduc en fer soit construit.

Que cette vente ne nuise en rien à l'aqueduc en fer.  
Que l'acheteur sera tenu de réparer à ses frais le dit Aqueduc en bois et à son profit.

Que si le dit Aqueduc ne peut être vendu, qu'il soit fermé pour enlever toute responsabilité à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières.

Adoptée

4<sup>e</sup> motion.

Vente de l'aqueduc.

Proposé par le Conseiller Hamel,

Secondé par le Conseiller Bureau,

Que l'aqueduc en bois soit mis en vente à l'enchère, sur le Marché-aux-dépens, à dix heures C. M. le quatorze Août courant. L'acheteur ne devant en prendre possession que le seize Août courant.

Adoptée

5<sup>e</sup> motion.

Comité pour juger les plaintes contre le Rôle d'Évaluation.

Proposé par le Conseiller M<sup>rs</sup>. Dougall,

Secondé par le Conseiller Dean,

Que ce Conseil se forme en Comité Général pour entendre

Lundi, le 2 Aout 1875.

634

entendre et juger les plaintes qui ont été faites contre le rôle d'Évaluation.

Adoptée

Et le Conseil s'étant formé en Comité Général a entendu les plaintes qui avaient été faites contre le Rôle d'Évaluation de cette année et a ensuite rapporté progressivement. Le dit Rôle d'Évaluation est alors déclaré clos pour une année.

Proposé par le Conseiller Vanasse.

Secondé par le Conseiller Cooke.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente à Sévère Duval de la partie du lot numéro cent cinquante-et-un du Cadastre Officiel de cette cité, appartenant à la Corporation, après déduction de la partie du dit lot vendue à Moïse Livernoche. Le prix de vente étant de deux cent quatre-vingt piastres, payable comme suit: cinquante piastres comptant, quatre paiements annuels de cinquante piastres chacun, dont le premier sera payable le premier d'Aout de l'année prochaine, et trente piastres le premier Aout 1880, le tout avec intérêt au taux de huit pour cent l'an. Le dit lot devant être sujet au paiement le 15 Mai de chaque année d'une rente constituée de quatre piastres.

Adoptée

Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le neuf d'Aout prochain, à 1/2 heures du soir.

J. L. M. P.  
Sec. - Trés.

~~J. L. M. P.~~  
Pro - Maire

Séance du 9 Aout.  
1875.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le neuvième jour d'Aout mil huit cent soixante-et-quinze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. E. Normand, Beaufort,

Messieurs les Echevins Brunelle,

Jurcotte,

Et Messieurs les Conseillers Bureau,

Cooke,

Dean,

Hamel

Lundi, le 9 Août 1845.

Hamel,  
M<sup>rs</sup> Dougall,  
Ryan,  
Trottier,  
Vanasse.

1<sup>re</sup> motion.

Les procès de la dernière assemblée ayant été lus, il est  
Proposé par le Conseiller Trottier,  
Secondé par le Conseiller Hamel, et résolu:

Que les requêtes des Compagnies du Feu N<sup>os</sup> 1 & 3, de  
Messrs. F. H. Tapin et Philéphore Lemay, et Joseph Dupresne  
soient reçues et lues.

Requête de la Comp<sup>ie</sup>  
du Feu N<sup>o</sup> 1.

Requête de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1 demandant des meubles  
et des fanaux pour leur station.

Référé au Comité du Feu avec ordre de procurer les  
articles demandés si ils sont nécessaires.

Requête de la Comp<sup>ie</sup>  
du Feu N<sup>o</sup> 3

Requête de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 demandant que  
l'augmentation de salaire qui lui a été allouée par les  
dernières appropriations commence à courir du premier  
de Mai dernier.

Référé au Comité des Finances.

Requête de F. H. Tapin et  
Philéphore Lemay-

Requête de Messrs. F. H. Tapin et Philéphore Lemay deman-  
dant que leur rémunération, comme évaluateurs pour l'an-  
née courante, soit élevée à soixante piastres chacun.

Référé à un comité général du Conseil.

Requête de Joseph Dupresne.

Requête de M. Joseph Dupresne offrant de rembourser la  
Corporation du déficit de l'administration de l'aqueduc  
pendant l'année écoulée, à condition que le Conseil lui trans-  
porte les arriérés dus pour tant de l'eau pendant la  
même année, et proposant aussi de se charger de l'ad-  
ministration de cet aqueduc, pendant l'année commen-  
çant le 15 du courant, à certaines conditions.

Rapport d'un Comité  
Général du Conseil sur  
la requête de M. Carou  
et autres.

Rapport.

Le Comité Général de tout le Conseil auquel avait été  
référé la requête de Messrs. Michel Carou et autres, deman-  
dant que la résolution du Conseil qui défend aux commer-  
cants et regrattiers d'acheter sur les marchés avant certaines  
heures soit rescindée, a l'honneur de faire rapport qu'il est  
d'opinion que la dite résolution ne devrait pas être rappelée  
ni amendée quant à présent, et, en conséquence, il recom-  
mande

Lundi, le 9 Aout 1875.

mande que les conclusions de cette requête soient rejetées.  
Respectueusement soumise.

Ce 9 Aout 1875.

(Signé) J. C. Normand, Président,  
" Le Brunelle,  
" J. C. Trottier,  
" D. Y. Hamel,  
" James M. Dougall,  
" J. F. W. Bureau,  
" John Ryan,  
" O. B. Vanasse.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par le Conseiller Hamel,  
Secondé par le Conseiller Trottier.  
Que le rapport du Comité Général du Conseil soit adopté.  
Adoptée.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport.  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes suivantes :-

A Joseph Dostaler	Passage et prise d'eau	\$ 25 "
" Wilbrod Quisson	Transport d'une pompe	1 50
" Edouard Méthot	Ecriture du Rôle	40 "
" la C <sup>ie</sup> d'Ass. Royale	Primes	70 "
" Zéphirin Légaré	Variolés	13 50
" Fabien Féron	Arrestation	3 45
Au Greffier de la Paix	Timbres	3 60
A Féron et Gingras	Théâtre	2 "
		\$ 159 35

Salaires de M. Warnecke  
augmenté.

Votre Comité recommande de plus que le salaire de M. Warnecke, Collecteur et Messager du Conseil, soit élevé à trois cent soixante piastres

Respectueusement soumise,  
(Signé) James M. Dougall,  
John Ryan,  
Arthur Turcotte.

3<sup>e</sup> motion.

Proposé par le Conseiller Trottier,  
Secondé par le Conseiller Hamel, et résolu -  
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Rapport

Lundi, le 9 Aout 1845

Rapport du Comité  
de l'Eclairage.

Rapport.

Le Comité de l'Eclairage auquel avait été référé la requête de Messrs. Eugène Beaumier et autres, Demandant qu'un fanal d'éclairage soit placé au coin des rues St. George et St. Olivier, a l'honneur de faire rapport qu'il recommande l'adoption des conclusions de cette requête pour la saison d'été seulement. Votre Comité est aussi d'opinion qu'un certain nombre de fanaux au gaz et à l'huile ne devraient être allumés que pendant la saison d'été.

Respectueusement soumis,

Ce 9 Aout 1845.

(Signé)

John Ryan, Prêtre

"

J. H. V. Bureau,

"

J. C. Trotter.

4<sup>e</sup> motion.

Proposé par le Conseiller Hamel,

Secondé par le Conseiller Trotter,

Que le rapport du Comité de l'Eclairage soit adopté.

Adopté.

Avis de motion de  
Mr. O. J. Hamel.

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je proposerai que la dixième section du chapitre trois des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Secrétaire-Trésorier du Conseil et la tenue de son Bureau", soit amendée et rappelée, et que les dispositions de la susdite section soient remplacées par les suivantes, savoir: "Les heures de Bureau du Secrétaire-Trésorier et des officiers et employés de son Bureau seront, de neuf heures du matin jusqu'à midi, et de une heure jusqu'à quatre heures de l'après midi; et le dit Bureau sera ouvert au public tous les jours (les dimanches et les fêtes légales et religieuses d'obligation exceptées) depuis dix heures du matin jusqu'à midi, et depuis une heure jusqu'à trois heures de l'après-midi."

En Conseil ce 9 Aout 1845.

(Signé)

O. J. Hamel.

Avis de motion de  
Mr. J. H. V. Bureau.

Je donne avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je proposerai que la quatrième section du chapitre neuf des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département des Feu", soit amendée en retranchant  
tous

Lundi, le 9 Aout 1875.

"tous les mots après le mot "Corporation" dans la dite section et en y  
"ajoutant les mots suivants: " les rémunérations annuelles suivantes,  
"savoir: les Capitaines, vingt-cinq piastres; les lieutenants, quinze  
"piastres, les secrétaires, dix piastres, vingt sept hommes dans chaque  
"Compagnie, trois piastres chacun, de plus dix-neuf piastres, comme  
"prix et valeur de deux paires de bottes et de deux capots pour cha-  
"que compagnie".

En Conseil, ce 9 Aout 1875.

(Signé) J. H. V. Bureau.

Proposé par le Conseiller Bureau,

Secondé par le Conseiller Ryan,

Que les nominations des officiers suivants de la Compagnie  
du Feu N° 1, savoir: Hector Marchaterra, capitaine, H. H. Brouillette,  
lieutenant, et Alexandre Loranges, secrétaire, soient confirmées  
par ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par le Conseiller Bureau,

Secondé par le Conseiller Ryan,

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à accepter le  
billet de Cyrille Houle, endossé par J. B. Gaillour, payable  
en trois mois du premier du courant, pour cent piastres,  
avec intérêt au taux de huit pour cent par année à compter  
du 1<sup>er</sup> Mai écoulé jusqu'à l'échéance du dit billet, en paie-  
ment de la taxe pour le certificat du dit Désiré Houle  
pour lui permettre d'obtenir une licence d'aubergiste.

Adoptée.

Proposé par le Conseiller Vanasse,

Secondé par le Conseiller Cooke,

Que Son Honneur le Maire, O. J. Hamel et James McDougall  
soient autorisés d'aller à Montréal et Bradford afin de prendre  
toutes les informations nécessaires pour favoriser les intérêts de  
la construction de notre aqueduc, de plus qu'ils soient auto-  
risés d'obtenir l'aide d'un ingénieur compétent pour aviser  
et aider la dite députation.

Adoptée sur division de neuf pour et un contre.

Pour: l'Echevin Brunelle, les Conseillers Bureau, Cooke, Dean,

Hamel, M<sup>re</sup> Dougall, Ryan, Trottier et Vanasse - 9

Contre: l'Echevin Turcotte - 1

Ajourné à lundi prochain, le 16 du courant, à 1/2 heures. P. M.

L. A. TRIGON  
Sec. Trés.

Maire.

5<sup>e</sup> motion  
Elections de la C<sup>ie</sup> du  
Feu N° 1 confirmées.

6<sup>e</sup> motion.  
Billet de Cyrille Houle  
pour \$100<sup>00</sup>

4<sup>e</sup> motion.  
Députation pour visi-  
ter différents aqueducs

Ajournement



Lundi, le 16 Aout 1845

Séance du 16 Aout 1845.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le seizième jour d'Aout mil huit cent soixante-et-quinze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire, J. C. Normand, Ceuyet,  
Messrs. les Echevins Bellefeuille, Brunelle et Rochebeau,  
Et Messrs. les Conseillers Bureau, Cooke, Namel, McDougall,  
Ryan, Trottier, Vanasse.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par le Conseiller Bureau.

Secondé par le Conseiller Ryan.

Que les requêtes de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 2 et de Messrs. B. Lassalle et autres, Sévère Duval et A. G. Malhiot et autres soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 2.

Requête de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 2 demandant que l'augmentation de salaire qui lui a été allouée par les appropriations commence à compter du 1<sup>er</sup> de Mai écoulé.

Requête de B. Lassalle et autres.

Requête de M. B. Lassalle et autres se plaignant que la paix publique est fréquemment troublée la nuit, sur les quais et dans les rues avoisinantes, et demandant qu'un corps de police effective soit organisé pour réprimer ces désordres.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par l'Echevin Rochebeau.

Secondé par le Conseiller Bureau.

Que la requête de Messrs. B. Lassalle et autres soit renvoyée, vu que l'état actuel des finances ne permet pas les dépenses qui entraînerait l'adoption des conclusions de cette requête.

Adoptée.

Requête de Sév. Duval.

Requête de M. Sévère Duval se plaignant qu'il est incommodé par l'eau d'un canal qui aboutit à son emplacement, sur la rue St<sup>e</sup> Elizabeth, et demandant le prolongement de ce canal ou fossé.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de l'A<sup>lle</sup> A. G. Malhiot et autres

Requête de l'Hon<sup>ble</sup> A. G. Malhiot et autres demandant au Conseil de nommer Odilon Panneton, chef de police.

Rapport

# Lundi, le 16 Aout 1845.

Rapport d'un Comité  
Général du Conseil  
sur requête de Messrs.  
Japin & Lemay.

Rapport.  
Le Comité Général de tout le Conseil auquel a été  
référé la requête de Messrs. F. W. Japin et Théophile Lemay,  
demandant que leur rémunération comme évaluateurs pour  
l'année courante soit élevée à soixante piastres chacun, a  
l'honneur de faire rapport qu'il est d'opinion que les con-  
clusions de cette requête doivent être accordées, vu l'ouvrage  
considérable et la grande perte de temps que la révision du  
rôle ont occasionnés aux évaluateurs.

Le 16 Aout 1845.

Respectueusement soumis.

(Signé)

- F. W. Bellefeuille,
- E. A. Rocheleau,
- A. M. Cooke,
- P. B. Vanasse,
- J. F. V. Bureau,
- James M. Dougall,
- O. Y. Hamel,
- J. E. Trottier,
- L. Brunelle.

3<sup>e</sup> motion.  
Salaires des évaluateurs  
augmentés.

Proposé par le Conseiller Hamel.  
Secondé par le Conseiller Trottier.  
Que le rapport du Comité Général du Conseil soit adopté.  
Adopté.

Rapport du Comité  
des Finances.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il  
a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande  
le paiement des sommes suivantes :-

A la Cie de Télégraphe	1 télégramme	25
" do	2 "	50
Au Secrétaire et autres	Frais de voyage, etc.	18 41
" Greffier de la Paix	Timbres	3 60
A Fabien Hérou	Arrestation	1 50
" Célestin Hérou	"	1 50
" do	"	1 "
" Gingras et Hérou	Police au Théâtre	4 "
" Augt. Guillemette	Ouvrage	48 12 1/2
" Greflé Précourt	"	45 50
" do	"	3 "
A reporter		127 38 1/2

Lundi, le 16 Août 1845

		Report	127	38½
A. Zéphirin Legaré	Variolés		10	50
" La. Watnecke	Salaire		5	"
" Néri Coulombe	Pose de numeros		110	"
" J. H. C. Godin	Argent prêté		400	"
" do	Intérêt		3	32
" Adolphe Duval	Ouvrage		"	75
" Olivier & Co	3 ceintures		3	"
" Paul Farore	Ouvrage		3	60
" Adolphe Duval	"		56	"
" Joseph Dufresne	Divers		45	37
" John M. Dougalla Sons	Effets		257	36½
		#	1046	29

Sur requête de la Comp<sup>ie</sup>  
du Feu N<sup>o</sup> 3

Notre Comité fait de plus rapport sur la requête de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3, demandant que l'augmentation de salaire qui lui a été allouée commence à compter du premier de Mai dernier, que les appropriations votées par le Conseil étant pour l'année civile commencée le premier de Juillet dernier, il ne peut leur être donné un effet rétroactif, et il recommande, en conséquence, que les conclusions de cette requête

Sur requête de Ed. Méthot

soient rejetées. Notre Comité auquel avait aussi été référé la requête de M. Edouard Méthot, demandant que son salaire comme écrivain du rôle d'évaluation soit élevé à soixante piastres au lieu de quarante piastres, a l'honneur de recommander l'adoption de cette requête.

Sur requête des évaluateurs.

Notre Comité concourt aussi avec le Comité Général de tout le Conseil en recommandant que la rémunération des évaluateurs pour avoir révisé le rôle d'évaluation soit de soixante piastres au lieu de quarante piastres.

Respectueusement soumis.

(Signé) James M. Dougall.  
E. A. Rocheleau  
Jno. Ryan.

4<sup>e</sup> motion.

Proposé par l'Echevin Bellefeuille,  
Secondé par l'Echevin Brunelle,  
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
Adopté.

Rapport

Lundi, le 16 Aout 1845.

Rapport du  
Comité des Chemins.  
sur requête de John  
Stanley et autres.

Rapport.  
Le Comité des Chemins auquel avait été référé la requête de  
Messrs. John Stanley et autres se plaignant que John Rowland  
obstrue une ruelle qui se trouve entre les propriétés des dits  
John Rowland et John Stanley, a l'honneur de faire rapport  
qu'ils se sont rendus au bureau du Cadastre Officiel afin de  
constater s'il existait réellement une ruelle à cet endroit et ils  
ont pu constater par les plans et livre de renvoi du dit bureau  
qu'un espace de vingt pieds avait été réservé pour la dite ruelle.

Trois-Rivières, 16 Aout 1845.  
Respectueusement soumis.  
(Signé) O. J. Hamel,  
" J. E. Trottier,  
" A. M. Cooke,  
" E. A. Rocheleau.

5<sup>e</sup> motion.

Proposé par M. Trottier,  
Secondé par M. Hamel.  
Que le rapport N<sup>o</sup> 1 du Comité des Chemins soit adopté.  
Adoptée.

Rapport du Comité  
des Chemins.  
sur requête de J. Rankin  
et autres.

Rapport.  
Le Comité des Chemins auquel avait été référé la requête  
de Messrs. J. Rankin et autres, demandant le prolongement de  
la rue Cartier jusqu'à la rue Bonaventure, a l'honneur de faire  
rapport qu'il ne peut recommander le prolongement de la dite  
rue, vu que cette dépense n'a pas été entrée dans les appropria-  
tions de l'année courante; mais il recommande que la ruelle  
qui existe déjà à cet endroit soit réparée afin que les voitures  
puissent y passer facilement.

Trois-Rivières, 16 Aout 1845.  
Respectueusement soumis.  
(Signé) O. J. Hamel,  
" J. E. Trottier,  
" A. M. Cooke,  
" P. B. Vanasse,  
" E. A. Rocheleau.

6<sup>e</sup> motion.

Proposé par le Conseiller Hamel,  
Secondé par le Conseiller Trottier, et résolu:—  
Que le rapport N<sup>o</sup> 2 du Comité des Chemins soit adopté.

Rapport

Lundi, le 16 Août 1875.

Rapport du Comité de  
l'Hôtel-de-Ville.

Pour acheter les décors  
du Club Dramatique.

Rapport.

Votre Comité de l'Hôtel-de-Ville a l'honneur de faire  
rapport :

Qu'après avoir pris communication de la requête des  
membres du Club Dramatique de cette Cité offrant de vendre  
à votre Conseil les décors que le dit Club a fait faire et qui  
se trouvent dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, et après  
avoir examiné les dits décors, votre Comité est d'avis que les  
dits décors sont utiles et même nécessaires à votre Conseil et qu'il  
est juste que les dits décors soient prêtés au dit Club, et qu'il  
soit en conséquence donné au dit Club un billet à douze mois  
pour la somme de cent piastres et de plus un peu pour ce  
que le dit Club doit à votre Conseil.

Respectueusement soumis,  
(Signé) E. A. Rocheleau,  
" O. F. Hamel,  
" J. H. N. Bureau.

4<sup>e</sup> motion.

Proposé par le Conseiller Bureau,  
Secondé par le Conseiller Hamel.

Que le rapport du Comité de l'Hôtel-de-Ville soit adopté.  
Adoptée.

Rapport de l'Inspecteur  
de Ville.

Feu chez Ed. Dupont.

Rapport.

Le soussigné, Inspecteur-de-Ville, a l'honneur de faire  
rapport que le dit du courant, il y a eu un feu chez Edouard  
Dupont, rue du Platon, qui a causé des dommages assez con-  
sidérables et dont l'origine est inconnue.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 4 s'est rendue la première avec  
10 hommes, la Compagnie N<sup>o</sup> 1 s'est rendue la deuxième avec  
25 hommes et deux autres compagnies du Feu se sont aussi  
rendues sur les lieux. La première barrique d'eau a été fournie  
par Napoléon Pellerin, la deuxième par Séverin Duval et la troi-  
sième par Henri Deslauriers.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Ovide Rocheleau,  
Surintendant du Feu.

8<sup>e</sup> motion.  
Pour répondre à une  
tiers-saisie.

Proposé par le Conseiller Ryan,  
Secondé par le Conseiller Bureau.

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, J. G. A. Frigon, Boursier,  
soit nommé et appointé pour comparaître pour et au nom  
de

Lundi, le 16 Aout, 1875.

de la Corporation de cette Cité, en la Cour de Circuit pour le District des Trois-Rivières, et faire les réponses suivantes à une tiers-saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier dans une cause entre Dame Marie Malvina Trudelle, épouse de Joseph Moïse Désilets, Bcuys, et Géphirine Légaré, savoir: La dite "Corporation de la Cité des Trois-Rivières est endettée envers le "dit Géphirine Légaré de la somme de dix piâtres et cinquante "centins."

Adoptée.

9<sup>e</sup> motion.  
Loyer de l'Aqueduc  
à Joseph Dupresne.

Proposé par le Conseiller McDougall,  
Secondé par le Conseiller Bureau.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un bail à loyer à Mr. Joseph Dupresne de l'Aqueduc actuel, aux prix et conditions de vente qui ont été faits, lors de la vente par encan samedi dernier.

Adoptée.

10<sup>e</sup> motion.  
Grant, Brothers & Co.  
nommés agents de la  
Corporation pour la  
vente des Débentures  
de l'Aqueduc.

Proposé par le Conseiller Vanasse,  
Secondé par le Conseiller Cooke.

Que ce Conseil ratifie et confirme la signature par Son Honneur le Maire et par le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil d'un document dont copie est ci-annexée, nommant et appointant Messrs. Grant, Brothers & Co., de Londres, Angleterre, les Banquiers et Agents de la Corporation de cette Cité, pour la vente, en Angleterre, de deux cent trente-sept Débentures de £100 stg., portant intérêt à six par cent par année, datées le dixième jour de Juin 1875, émises par la dite Corporation conformément à un acte de la Législature de Québec, 38 Vict., Chap. 76, pour assurer la construction d'un aqueduc en cette Cité. Le susdit document étant daté le douze du présent mois d'Aout.

Adoptée.

11<sup>e</sup> motion  
et avis de motion  
de M. Bureau et  
Rocheleau.

Proposé par le Conseiller Bureau,  
Secondé par l'Echevin Rocheleau,

Que l'Inspecteur de Ville soit autorisé de choisir vingt personnes qui seront présentées au Comité de Police, afin qu'ils soient assermentés et que la somme de deux piâtres pour chaque arrestation soit allouée au lieu de une piastre; et nous donnons avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi, nous faisons motion pour amender la Section 8 du chapitre 8 des règlements de ce Conseil.

Adoptée.

Le

Lundi, le 16 Août 1845.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le trente du courant, à sept heures et demi du soir.

H. A. Migon.  
Sec. Trésor.

Maire.

Séance du 30 Août 1845.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le trentième jour d'Août mil huit cent soixante-et-quinze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. C. Normand, Secyret.

Messrs les Echevins Bellefeuille,

Brunelle,

Rocheleau,

Jurcotte,

Et Messrs. les Conseillers Bureau,

Cooke,

Dean,

Hamel,

Ryan,

Trottier.

Les procès de la dernière assemblée du Conseil sont lus.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par l'Echevin Jurcotte,

Secondé par l'Echevin Brunelle,

Que les requêtes de Messrs. Hercule Panneton et Achille Bellefeuille et autres soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Mr. Hercule Panneton.

Requête de M. Hercule Panneton qui une des portes du Carré de la Pousse, a été fréquemment brisée la nuit, après avoir été fermée à clef par le pétitionnaire, chargé de la garde de ce carré. (Voir ci-bas 2<sup>e</sup> motion)

Requête de M. Achille Bellefeuille et autres.

Requête de M. Achille Bellefeuille et autres demandant que la taxe imposée sur les engins ou machines à vapeur, le soit en proportion du nombre de forces qu'ont les dits engins

Reçue

646.

Lundi, le 30 Aout 1845.

2<sup>e</sup> motion

Référés à un Comité Général de ce Conseil.  
Proposé par le Conseiller Bureau,  
Secondé par le Conseiller Ryan,

Qu'il soit permis à M. Hercule Panneton de donner ses raisons à l'appui de la requête qu'il a présentée à ce Conseil et qui vient d'être lue

Adoptée.

3<sup>e</sup> motion

Proposé par le Conseiller Ryan,  
Secondé par le Conseiller Bureau,

Que la requête de M. Hercule Panneton soit référée au Comité des Chemins.

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion

Proposé par le Conseiller Bureau,  
Secondé par le Conseiller Ryan,

Que les Pompiers de cette Cité soient payés suivant le nouveau tarif pour les mois de Mars et Juin derniers et comme bonus, pour les services qu'ils ont rendus à cette Cité.

Adoptée

Avis de motion pour amender le règlement concernant les taxes et cotisations.

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je ferai motion que le chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes," soit amendé ainsi qu'il suit, savoir:

Attendu qu'il est nécessaire d'augmenter le taux des taxes et cotisations imposées par le chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes," passé le vingt septième jour de Juin mil huit cent soixante et dix, afin de payer l'intérêt des déventures émises par ce Conseil pour la consolidation de sa dette flottante et pour la construction d'un nouvel aqueduc, et afin de créer un fonds d'amortissement pour l'extinction de la dette créée par l'émission des susdites déventures, le susdit chapitre cinq des règlements de ce Conseil est par le présent amendé et nous, le dit Conseil de la Cité des Trois-Rivières, ordonnons et statuons comme suit, savoir:

#### Chapitre XI

Sec. 1<sup>re</sup> Les mots "vingt-cinq centins" qui se trouvent dans la cinquiesme section du susdit règlement par le présent amendé sont retranchés et seront, à l'avenir, remplacés par les mots



Lundi, le 30 Aout 1875.

mots "trente = cinq centins." Pourvu toujours que les dispositions de cette présente section ne s'appliquent pas aux biens fonds situés dans les limites de cette Cité et occupés ou exploités pour fins de l'agriculture, le pâturage des animaux et comme terres à bois et non défrichés, non plus qu'aux immeubles situés dans les Rues de St. Maurice, lesquels immeubles continueront à payer, comme par le passé, une taxe ou cotisation annuelle de vingt = cinq centins par chaque cent piastres (proportion gardée pour chaque somme au dessus ou au dessous) de la valeur actuelle d'icelui bien = fonds. Pourvu aussi que l'exemption mentionnée dans le proviso immédiatement précédent ne s'appliquera pas aux jardins potagers, fruitiers ou d'ornementation, non plus qu'aux lots vacants qui se trouvent dans les limites de la dite Cité.

Sec. 2 = La taxe annuelle, imposée par la sixième section du susdit règlement par le présent amendé, sur tout chien gardé dans la dite Cité, sera, à l'avenir, de deux piastres au lieu d'une piastre.

Sec. 3 = La taxe annuelle, imposée par la dixième section du dit règlement par le présent amendé, sur tout regrattier

sera, à l'avenir, de trois piastres au lieu d'une piastre.

Sec. 4 = La taxe ou cotisation annuelle payable par toute personne étrangère, non résidante en la dite Cité, et dont le nom n'est pas au Rôle d'Evaluation, alors en force, et imposée par la douzième section du règlement par le présent amendé sera, à l'avenir, de cinquante piastres au lieu de vingt = cinq piastres; et la taxe ou cotisation annuelle de dix piastres imposée par un proviso de la susdite douzième section du règlement par le présent amendé sera, à l'avenir, de vingt = cinq piastres.

Sec. 5 = La taxe payable, à l'avenir, par tout encanteur résidant en cette Cité, imposée par la vingtième section du règlement par le présent amendé, sera de vingt = cinq piastres au lieu de quinze et de cinq piastres.

Sec. 6 = La quatorzième section du règlement par le présent amendé

Lundi, le 30 Août 1875.

amendé est amendée ainsi qu'il suit, savoir: - la taxe ou cotisation annuelle payable par toute banque, banquier ou son agent, sera à l'avenir, de cent piastres au lieu de vingt piastres; la taxe ou cotisation annuelle payable par tout marchand à commission sera, à l'avenir, de trente piastres au lieu de vingt piastres; par tout marchand et commerçant de bois (bois carré ou billots) cinquante piastres au lieu de vingt piastres; par toute Compagnie de télégraphe, ayant un bureau en cette Cité et transmettant des nouvelles, avis ou messages à ou de cette Cité, au moyen de télégraphe, ou son agent, cinquante piastres au lieu de quinze piastres; par tout courtier, prêteur ou changeur d'argent, faisant le commerce de banque, (recevant des dépôts, empruntant, émanant des lettres de changes ou des mandats sur d'autres banques ou banquiers), cinquante piastres au lieu de quinze piastres; par tout courtier, prêteur ou changeur d'argent, ne faisant pas le commerce de banque, trente piastres au lieu de quinze piastres; par toute Compagnie d'assurance contre le feu seulement, cinquante piastres au lieu de vingt piastres; par toute Compagnie d'assurance sur la vie seulement ou contre les accidents, risques ou dangers quelconques, autres que les accidents du feu, ou son agent, vingt piastres au lieu de dix piastres; par tout propriétaire ou Compagnie de navigation, autres que les Compagnies du Richelieu et Union, ayant un bureau d'affaires en cette Cité, ou son agent, vingt-cinq piastres au lieu de dix piastres; par la Compagnie du Richelieu ou son agent, cent piastres au lieu de cinquante piastres; par la Compagnie des Bateaux à Vapeur Union cinquante piastres; par toute Compagnie de gaz, son gérant, ou son agent, vingt-cinq piastres au lieu de dix piastres.

Sec. 14- Les taxes ou cotisations annuelles imposées par la quinzième section du susdit règlement par le présent amendé, seront à l'avenir comme suit, savoir: par tout propriétaire ou possesseur de manufacture, fonderie, moulin, fabrique brasserie ou distillerie quelconque mû par la vapeur, dix piastres au lieu de six; et par tout propriétaire ou possesseur de manufacture, fonderie, moulin, fabrique, brasserie ou distillerie quelconque;

qui ne

Lundi, le 30 Aout 1845.

qui ne sera pas mû par la vapeur cinq piastres au lieu de quatre piastres.

Sec. 8= La taxe ou cotisation annuelle imposée par la sixième section du susdit règlement par le présent amendé et payable par tout avocat, médecin, pharmacien, droguiste, et notaire foratiquant, ainsi que par tout ingénieur civil, arpenteur, artiste, photographe, dentiste, propriétaire de journaux, mentionné ou non mentionné au Rôle d'Evaluation de la dite Cité, alors en force, sera à l'avenir, de huit piastres au lieu de cinq piastres.

Sec. 9= La taxe ou cotisation annuelle imposée par la dix-septième section du susdit règlement par le présent amendé, et payable par tout propriétaire ou possesseur de maison de pension ou maison garnie, aux termes de la dite dix-septième section, sera à l'avenir de quinze piastres au lieu de dix piastres.

Sec. 10= La taxe ou cotisation annuelle imposée par la dix-huitième section du dit règlement, par le présent amendé, et payable par tout propriétaire ou possesseur de café ou restaurant, qui n'est pas obligé par la loi ou les règlements de cette Cité de prendre une licence d'auberge ou de boutique pour vendre et détailler des liqueurs spiritueuses, vinieuses, alcooliques et enivrantes, sera à l'avenir, de quinze piastres au lieu de dix piastres.

Sec. 11= La taxe ou cotisation annuelle imposée par la dix-neuvième section du susdit règlement, par le présent amendé, et payable par tout propriétaire ou possesseur de clos à bois de chauffage ou à charbon et d'atollons, sera à l'avenir de dix piastres au lieu de cinq piastres.

Sec. 12= La taxe ou cotisation annuelle de dix piastres imposée par la vingt-quatrième section du susdit règlement par le présent amendé et payable par le propriétaire, possesseur ou conducteur de chaque bateau à vapeur traversier ou autre bateau à vapeur traversant pour gain entre la dite

650.

Lundi, le 30 Aout 1875.

la dite Cité et les paroisses environnantes, sera aussi payable, à l'avenir, par le propriétaire, possesseur ou conducteur de tout bateau traversier mû par un ou des chevaux, tenant et faisant aucune des susdites Traverses.

Sec. 13 = Attendu qu'un certain nombre des contribuables de cette Cité ont déjà payé au bureau du Secrétaire - Trésorier de ce Conseil les taxes et cotisations imposées contre les dits contribuables par le Rôle d'Evaluation actuellement en force, savoir: les taxes pour l'année municipale ou civique commencée le premier jour de juillet dernier, et ce aux taux fixes et en la manière établie par le susdit règlement par le présent amendé, et attendu que, en conséquence de la passation de ce présent règlement, les dits contribuables sont devenus redevables envers ce Conseil, d'une balance ou reliquat des dites taxes ou cotisations; il est ordonné et statué par ce Conseil ainsi qu'il suit, savoir: - Le reliquat ou balance des taxes ou cotisations dont sont redevables envers ce Conseil, en vertu de ce présent règlement, les contribuables qui ont payé les taxes et cotisations pour la présente année municipale ou civique qui leur avaient été demandées avant la passation du présent règlement sera considéré, exigé, et perçu par le dit Secrétaire - Trésorier, comme taxe ou cotisation spéciale, afin de contribuer à rencontrer la somme nécessaire pour payer l'intérêt sur les débiteures émises pour la consolidation de la dette flottante et pour la construction d'un aqueduc en cette Cité, ainsi que pour la création d'un fonds d'amortissement pour le rachat des dites débiteures.

Sec. 14 = Toutes les autres dispositions du susdit chapitre cinq des règlements de ce Conseil, par le présent amendé, qui n'ont pas été modifiées, rappelés ou amendés par ce présent règlement sont et continueront à être en force, de même que si le dit chapitre cinq des règlements n'eût pas été par le présent amendé.

Sec. 15 = En vertu des dispositions de la cent vingt-troisième section de l'acte 38 Vict., Cap. 46, il sera du devoir du Secrétaire - Trésorier de ce Conseil de charger une augmentation  
de dix

Lundi, le 30 Aout 1845.

de dix par cent par année sur chaque année d'arrérages de taxes ou contributions, rentes constituées, loyers ou revenus des marchés provenant de toutes sources, revenus de l'aqueduc, sur chaque année d'arrérages d'intérêts dûs au dit Conseil, en vertu de toute obligation, marché ou contrat quelconque, ainsi que sur toute somme d'argent déboursé par la dite Corporation, pour l'avantage de toute personne, conformément aux dispositions de la loi ou de tout règlement du Conseil, ou de toute obligation, marché ou contrat quelconque, et sur le montant de tout droit ou licence dû au dit Conseil, et sur le montant de tout jugement obtenu par le dit Conseil devant aucune Cour de justice.

Pourvu toujours que tous tels arrérages comme susdits ne commenceront à courir que le premier de Décembre de l'année dans laquelle telle somme était ainsi due au dit Conseil et que la susdite augmentation de dix par cent par année ne sera chargée que depuis le premier de Décembre de telle année. —

En Conseil ce 30 Aout 1845

{Signé} Arthur Tucke

Avis de motion pour amender le règlement concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs.

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je proposerai qu'il soit passé un règlement pour amender de nouveau le chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil, passé le trentième jour de janvier mil huit cent cinquante-et-onze, et intitulé: "Règlement concernant les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs" en statuant et ordonnant ce qui suit, savoir: —

Sec. 1. — La première et la deuxième section du susdit règlement par le présent amendé, ainsi que la première section du chapitre vingt-six des règlements de ce Conseil, passé le onzième jour de Mars mil huit cent cinquante-et-douze, et amendant le dit chapitre dix-sept des règlements, sont de nouveau amendées, et, à l'avenir, la somme payable au Secrétaire = Trésorier de ce Conseil par tout aubergiste ou autre personne pour l'obtention du certificat approuvé par le dit Conseil donnant droit au dit aubergiste ou autre personne d'obtenir une licence pour tenir une auberge, hôtel, taverne ou autre maison ou lieu d'entretien public pour vendre et détailler aucune liqueur spiritueuse, vinaigre, alcoolique,

Lundi, le 30 Aout 1845.

alcoolique ou enivrante dans la Cité des Trois-Rivières, sera de cent cinquante piastres au lieu de cent piastres qu'elle était auparavant la passation de ce présent règlement; et la somme payable au dit Secrétaire-Tresorier pour le certificat de ce Conseil et donnant droit à tout boutiquier ou autre personne d'obtenir du Percepteur du Revenu de l'Intérieur pour le District des Trois-Rivières, une licence pour vendre et détailler, dans la Cité des Trois-Rivières, aucune liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique ou enivrante, en quantité moindre que trois gallons à la fois et pas moindre que trois demiards à la fois, sera, à l'avenir, de soixante piastres au lieu de quarante piastres qu'elle était auparavant la passation de ce présent règlement.

Sec. 2 = Toutes les autres dispositions des susdits chapitres dix-sept et vingt-six des règlements de ce Conseil, par le présent amendés, continueront à être en force de même que si les susdits règlements n'avaient pas été amendés.

Sec. 3 = Le présent règlement prendra force et effet à dater de ce jour.

En Conseil ce 30 Aout 1845.

{ Signé } J. F. W. Bureau

Proposé par le Conseiller Bureau,

Secondé par le Conseiller Ryan.

Que le transport de certificat pour licence de marchand de liqueurs, fait par M<sup>rs</sup> Joseph Dery à M<sup>rs</sup> Zephirin Cauchier, soit approuvé par ce Conseil.

Adaptée

Le Conseil s'est ajourné ensuite à lundi, le dixième de Septembre prochain à sept heures et demi du soir.

J. R. Normand

Maire

L. P. Ryan  
Sec. Trés.

5<sup>e</sup> motion.  
Transport d'une licence d'aubergiste.

Ajournement.

Lundi, le 6 Septembre 1845.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hotel de Ville de la dite Cité,

Lundi, le 6 Septembre 18<sup>45</sup>.

Cité, lundi, le sixième jour de Septembre en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent soixante et quinze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée sont présents pas moins de huit membres du dit Conseil, à savoir:

Son Honneur le Maire, J. E. Normand, Beuyer,  
 Messieurs les Echevins F. W. Bellefeuille,  
 Le Brunelle,  
 E. A. Rocheleau,  
 Et Messieurs les Conseillers J. H. V. Bureau,  
 A. M. Cooke,  
 James Dean,  
 O. J. Hamel,  
 James McDougall,  
 J. E. Trottier,  
 P. B. Vanasse.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par le Conseiller Hamel.

Secondé par le Conseiller Trottier.

Que la requête de M. M. Chagnon & Fortin soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de Messrs.  
Chagnon & Fortin.

Requête de Messrs. Chagnon & Fortin demandant que les chemins qui conduisent à la traverse du S. Maurice soient réparés.

Référé au Comité des Chemins.

Rapport du Comité  
des Chemins.

Rapport.

Le Comité des Chemins auquel avait été référé la requête de M. Sévère Duval, demandant que le canal qui aboutit à son emplacement soit prolongé, a l'honneur de faire rapport qu'il recommande que les conclusions de la dite requête soient adoptées.

Respectueusement soumise.

(Signé)

O. J. Hamel.

J. E. Trottier.

E. A. Rocheleau.

A. M. Cooke.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par l'Echevin Brunelle.

Secondé par le Conseiller Dean.

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.

Adoptée.

Lundi, le 6 Septembre 1875.

654.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville

Feu chez Isaac Gauthier.

Feu chez Ed. Féron.

Prime contestée.

3<sup>e</sup> motion.

Règlement pour amender  
le règlement des  
Cotisations et Taxes.

Rapport.

Le soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport  
que le 28 Août dernier, il y a eu un feu chez Mr. Isaac Gau-  
thier, rue Badaud, qui a causé des dommages considérables et  
dont l'origine est inconnue. La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 s'est  
rendue la première, la Compagnie N<sup>o</sup> 4 la deuxième et les deux  
autres compagnies se sont aussi rendues sur les lieux, les  
quatre Compagnies étaient au complet. La première barrique  
d'eau a été fournie par Sévère Duval, la deuxième par Henri  
Deslaurière.

Le trente du même mois il y a eu un feu chez Mr. Edouard  
Féron, rue des Champs, qui a aussi causé des dommages assez  
considérables et dont l'origine est inconnue. La Compagnie du  
Feu N<sup>o</sup> 1 est arrivée la première avec 25 hommes, la Compagnie N<sup>o</sup> 4  
la deuxième avec 15 hommes et les deux autres compagnies se sont  
rendues sur les lieux. La première barrique d'eau a été fournie par  
Aimé Duval, la deuxième par Lagarde la pointe et la troisième par  
Sévère Duval. Le soussigné fait de plus rapport que la deux-  
ième prime qui avait été contestée par les compagnies du feu N<sup>os</sup> 2  
et 4, au feu chez Thélesphore Carou appartient à la Compagnie N<sup>o</sup> 2  
qui est arrivée la deuxième.

Trois Rivières, 6 Septembre 1875.

Respectueusement soumis.

(Signé)

Ovide Rochebeau,

Surintendant du Feu.

Proposé par le Conseiller Vanasse,

Secondé par le Conseiller Cooke.

Que le règlement intitulé: "Chapitre quarante, Règlement  
"pour amender le règlement intitulé: "Chapitre Cinq, Règlement  
"concernant les Cotisations et Taxes", passé le vingt-septi-  
ème jour de juin mil huit cent soixante et dix, soit  
maintenant lu, et que le dit règlement soit passé et adopté.  
Adopté.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir:—

Chapitre XL.

Règlement pour amender le règlement intitulé: "Chapitre Cinq,  
"règlement concernant les Cotisations et Taxes."

Attendu qu'il est nécessaire d'augmenter les taxes  
des taxes et cotisations imposées par le Chapitre cinq des  
règlements



Lundi, le 6 Septembre 1875

règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les cotisations et taxes," passé le vingt-septième jour de Juin mil huit cent soixante-et-dix afin de payer l'intérêt des débentures émises par ce Conseil pour la consolidation de sa dette flottante. Et pour la construction d'un nouvel aqueduc, et afin de créer un fonds d'amortissement pour l'extinction de la dette créée par l'émission des susdites débentures; le susdit chapitre cinq des règlements de ce Conseil est par le présent amendé Et nous, le dit Conseil de la Cité des Trois-Rivières, ordonnons et statuons comme suit, savoir:-

Amendé par ch. 56, 7 Mai 1877.

7 Avr. 1878

Amendé

Sec. 1<sup>re</sup> Les mots "vingt-cinq centins" qui se trouvent dans la cinquième section du susdit règlement par le présent amendé sont retranchés et seront, à l'avenir, remplacés par les mots "trente-cinq centins." Pourvu toujours que les dispositions de cette présente section ne s'appliqueront pas aux biens-fonds situés dans les limites de cette cité et occupés ou exploités pour les fins de l'agriculture, le pâturage des animaux et comme terres à bois et non défrichées, non plus qu'aux immeubles situés dans les Parcs du St. Maurice, lesquels immeubles continueront à payer, comme par le passé, une taxe ou cotisation annuelle de vingt-cinq centins par chaque cent piastres (proportion gardée pour chaque somme au-dessus ou au-dessous) de la valeur actuelle d'iceux biens-fonds. - Pourvu aussi que l'exemption mentionnée dans le proviso immédiatement précédent ne s'appliquera pas aux jardins potagers, fruitiers ou d'ornementation, non plus qu'aux lots vacants qui se trouvent dans les limites de la dite Cité.

Sec. 2<sup>e</sup> La taxe annuelle, imposée par la sixième section du susdit règlement par le présent amendé sur tout chien gardé dans la dite Cité sera, à l'avenir, de deux piastres au lieu de une piastre.

Sec. 3<sup>e</sup> La taxe annuelle, imposée par la dixième section du dit règlement par le présent amendé, sur tout regréttier, sera à l'avenir de trois piastres au lieu de une piastre.

Sec. 4<sup>e</sup> La taxe ou cotisation annuelle payable par toute personne étrangère, non résidante en la dite Cité, et dont le nom n'est pas au Rôle d'Évaluation, alors en force, et imposée

656  
Lundi, le 6 Septembre 1845

et imposée par la douzième section du règlement par le présent amendé sera, à l'avenir, de cinquante piastres au lieu de vingt-cinq piastres; et la taxe ou cotisation annuelle de dix piastres imposée par un provisoire de la susdite douzième section du règlement par le présent amendé sera, à l'avenir, de vingt-cinq piastres.

Encanteurs

Sec. 5 = La taxe payable, à l'avenir, par tout encanteur résidant en cette Cité, imposée par la vingtième section du règlement par le présent amendé, sera de vingt-cinq piastres au lieu de quinze et de cinq piastres.

Sec. 6 = La quatorzième section du règlement par le présent amendé est amendée ainsi qu'il suit, savoir: la taxe ou cotisation annuelle payable par toute banque, banquier ou son agent, sera à l'avenir, de cent piastres au lieu de vingt piastres; la taxe ou cotisation annuelle payable par tout marchand à commission sera, à l'avenir de trente piastres au lieu de vingt piastres; par tout marchand et commerçant de bois (bois carré ou billots) cinquante piastres au lieu de vingt piastres; par toute Compagnie de télégraphe, ayant un bureau en cette Cité et transmettant des nouvelles, avis ou messages à ou de cette Cité, au moyen de télégraphe, ou son agent, cinquante piastres au lieu de quinze piastres; par tout courtier, prêteur ou changeur d'argent, faisant le commerce de banque, (recevant des dépôts, empruntant, émanant des lettres de changes ou des mandats sur d'autres banques ou banquiers), cinquante piastres au lieu de quinze piastres; par tout courtier, prêteur ou changeur d'argent, ne faisant pas le commerce de banque, trente piastres au lieu de quinze piastres; par toute Compagnie d'assurance contre le feu seulement, cinquante piastres au lieu de vingt piastres; par toute Compagnie d'assurance sur la vie seulement ou contre les accidents, risques ou dangers quelconques, autres que les accidents du feu, ou son agent, vingt piastres au lieu de dix piastres; par tout propriétaire ou Compagnie de navigation, autres que les Compagnies du Richelieu et Union, ayant un bureau d'affaires en cette Cité ou son agent vingt-cinq piastres au lieu de dix piastres; par la Compagnie du Richelieu ou son agent, cent piastres au lieu de cinquante piastres; par la Compagnie

Amendé par ch. 56, 7 Mai 77

# Lundi, le 6 Septembre 1875

Amendé par chap. 56, 7 Mai 1877

Compagnie des Bateaux à Vapeur Union, cinquante piastres; par toute Compagnie de gaz, son gérant, ou son agent, vingt-cinq piastres au lieu de dix piastres.

Sec. 7 - Les taxes ou cotisations annuelles imposées par la quinzième section du susdit règlement par le présent amendé, seront à l'avenir comme suit, savoir: par tout propriétaire ou possesseur de manufacture, fonderie, moulin, fabrique, brasserie ou distillerie quelconque mis par la vapeur, dix piastres au lieu de dix piastres; et par tout propriétaire ou possesseur de manufacture, fonderie, moulin, fabrique, brasserie ou distillerie quelconque, qui ne sera pas mis par la vapeur cinq piastres au lieu de quatre piastres.

Sec. 8 - La taxe ou cotisation annuelle imposée par la seizième section du susdit règlement par le présent amendé et payable par tout avocat, médecin, pharmacien, droguiste et notaire pratiquant, ainsi que par tout ingénieur civil, arpenteur, artiste, photographe, dentiste, propriétaires de journaux, mentionnés ou non mentionnés au Règlement d'Evaluation de la dite Cité, alors en force, sera à l'avenir de huit piastres au lieu de cinq piastres.

Amendé par ch. 54, 3 Avril 77

Sec. 9 - La taxe ou cotisation annuelle imposée par la dix-septième section du susdit règlement par le présent amendé, et payable par tout propriétaire ou possesseur de maison de pension ou maison garnie, aux termes de la dite dix-septième section, sera à l'avenir, de quinze piastres au lieu de dix piastres.

Sec. 10 - La taxe ou cotisation annuelle imposée par la dix-huitième section du dit règlement, par le présent amendé, et payable par tout propriétaire ou possesseur de Café ou restaurant, qui n'est pas obligé par la loi ou les règlements de cette Cité de prendre une licence d'auberge ou de boutiquier pour vendre et détailler des liqueurs spiritueuses, vineuses, alcooliques et amirantes, sera à l'avenir, de quinze piastres au lieu de dix piastres.

Sec. 11 - La taxe ou cotisation annuelle imposée par la dix-neuvième section du susdit règlement, par le présent amendé et payable par tout propriétaire ou possesseur de clos à bois de chauffage ou à charbon et d'abattoirs,

658  
1875

Lundi, le 6 Septembre 1875

d'abattoirs, sera à l'avenir, de dix piastres au lieu de cinq piastres  
Sec. 12 = La taxe ou cotisation annuelle de dix piastres imposée  
par la vingt-quatrième section du susdit règlement par  
le présent amendé et payable par le propriétaire, possesseur  
ou conducteur de chaque bateau-à-vapeur, traversier ou  
autre bateau-à-vapeur traversant pour grain entre la  
dite Cité et les paroisses environnantes, sera aussi  
payable, à l'avenir, par le propriétaire, possesseur ou  
conducteur de tout bateau, traversier ou par un ou des  
chevaux, tenant et faisant aucune des susdites traversées.

Sec. 13 = Attendu qu'un certain nombre des contribuables  
de cette Cité ont déjà payé au bureau du Secrétaire-Trésorier  
de ce Conseil les taxes et cotisations imposées contre les  
dits contribuables par le Rôle d'Évaluation actuellement  
en force, savoir: les taxes pour l'année municipale ou  
civique commencée le premier jour de juillet dernier, et  
aux taux fixés et en la manière établie par le susdit règle-  
ment par le présent amendé; et attendu que, en conséquence  
de la publication de ce présent règlement, les dits contribu-  
bles sont devenus redevables envers ce Conseil, d'une balance  
ou reliquat des dites taxes ou cotisations, il est ordonné  
et statué par ce Conseil ainsi qu'il suit, savoir: —

Le reliquat ou balance des taxes ou cotisations dont sont  
redevables envers ce Conseil, en vertu de ce présent règlement,  
les contribuables qui ont payés les taxes et cotisations pour la  
présente année municipale ou civique qui leur avaient été  
demandées avant la publication du présent règlement sera  
considéré, exigé et perçu par le dit Secrétaire-Trésorier,  
comme taxe ou cotisation spéciale, afin de contribuer à  
rencontrer la somme nécessaire pour payer l'intérêt sur  
les débentures émises pour la consolidation de la dette  
flottante et pour la construction d'un aqueduc en cette  
Cité, ainsi que pour la création d'un fonds d'amortisse-  
ment pour le rachat des dites débentures.

Sec. 14 = Toutes les autres dispositions du susdit chapitre  
cinq des règlements de ce Conseil, par le présent amendé,  
qui n'ont pas été modifiées, rappelés ou amendés par ce  
présent règlement sont et continueront à être en force, de même  
que si le dit chapitre cinq des règlements n'eût pas été par le  
présent

Lundi le 6 Septembre 1845

présent amendé.

Amendé 7 Cont 82

Sec. 15- En vertu des dispositions de la cent vingt-troisième section de l'acte 38 Vict., chap. 46, il sera du devoir du Secrétaire-Trésorier de ce Conseil de charger une augmentation de huit par cent par année sur chaque année d'arriérés de taxes ou cotisations, rentes constituées, loyers ou revenus des marchés provenant de toutes sources, revenus de l'aqueduc, sur chaque année d'arriérés d'intérêts dus au dit Conseil, en vertu de toute obligation, marché ou contrat quelconque, ainsi que sur toute somme d'argent déboursée par la dite Corporation, pour l'avantage de toute personne, conformément aux dispositions de la loi ou de tout règlement du Conseil, ou de toute obligation, marché ou contrat quelconque, et sur le montant de tout droit ou licence dus au dit Conseil, et sur le montant de tout jugement obtenu par le dit Conseil devant aucune cour de justice.

Pourvu toujours que tous tels arriérés comme susdits ne commenceront à courir que le premier de Décembre de l'année dans laquelle telle somme était ainsi due au dit Conseil et que la susdite augmentation de huit par cent par année ne sera chargée que depuis le premier de Décembre de telle année.

Sec. 16- Toutes les clauses ou sections du chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Règlements," ou de ses amendements, susceptibles de s'appliquer au présent règlement seront considérées et interprétées comme s'y appliquant.

Sec. 17- Le présent règlement est déclaré être fait et passé sous l'autorité et en vertu d'un acte de la Législature de Québec, 38 Vict. chap. 46, intitulé: "Acte pour amender et refondre l'acte d'incorporation de la Cité des Trois-Rivières et les divers actes qui l'amendent."

Sec. 18- Le présent règlement prendra force et effet à dater de ce jour.

Adopté

Proposé par M<sup>rs</sup> le Conseiller Bureau,Seconde par M<sup>rs</sup> le Conseiller M<sup>rs</sup> Dougall.

Que le règlement intitulé: "Chapitre quarante-et-un, Règlement pour amender le chapitre dix-sept des règlements de ce

4<sup>e</sup> motion.

660

Lundi, le 6 Septembre 1845

"de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Aubergistes  
"et les Marchands de Liqueurs," passé le 30 Janvier 1841,  
soit maintenant lu, et que le dit règlement soit passé et  
adopté.

Adoptée.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir:

Chapitre **XII**.

Règlement concernant  
les aubergistes et les  
marchands de liqueurs  
amendé -

Règlement pour amender le chapitre dix-sept des règlements  
de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Aubergistes  
"et les Marchands de Liqueurs," passé le trentième jour de  
Janvier mil huit cent soixante-et-onze.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation  
de la Cité des Trois-Rivières, comme suit:

Sec. 1. - La première et la deuxième section du susdit règlement  
par le présent amendé, ainsi que la première section du  
chapitre vingt-dix des règlements de ce Conseil, passé le  
onzième jour de Mars mil huit cent soixante-et-douze, et  
amendé par le dit chapitre dix-sept des règlements, sont  
de nouveau amendées, et, à l'avenir, la somme payable au  
Secrétaire-Trésorier de ce Conseil par tout aubergiste ou  
autre personne pour l'obtention du certificat approuvé par  
le dit Conseil donnant droit au dit aubergiste ou autre  
personne d'obtenir une licence pour tenir une auberge,  
hôtel, taverne ou autre maison ou lieu d'entretien pu-  
blic pour vendre et détailler aucune liqueur spiritueuse,  
vineuse, alcoolique ou enivrante dans la Cité des Trois-  
Rivières, sera de cent cinquante piastres au lieu de cent  
piastres qu'elle était auparavant la promulgation de ce pré-  
sent règlement; et la somme payable au dit Secrétaire-  
Trésorier pour le certificat de ce Conseil et donnant droit  
à tout boutiquier ou autre personne d'obtenir du Per-  
cepteur du Revenu de l'Intérieur pour le District des  
Trois-Rivières, une licence pour vendre et détailler, dans  
la Cité des Trois-Rivières, aucune liqueur spiritueuse,  
vineuse, alcoolique ou enivrante, en quantité moindre que  
trois gallons à la fois et pas moindre que trois demiards  
à la fois, sera, à l'avenir, de soixante piastres au lieu de qua-  
rante qu'elle était avant la promulgation de ce présent règle-  
ment.

Sec. 2. =

Lundi, le 6 Septembre 1845

Sec. 2 = Toutes les autres dispositions des susdits chapitres dix-sept et vingt-six des règlements de ce Conseil, par le présent amendés, continueront à être en force de même que si les dits règlements n'avaient pas été amendés.

Sec. 3 = Le présent règlement prendra force et effet à dater de ce jour.

Adopté.

5<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Bureau,

Secondé par M<sup>r</sup> le Conseiller Vanasse,

Que le règlement intitulé: "Chapitre quarante-deuxième des Règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département du Feu," passé le vingt-septième jour de juin mil huit cent soixante-et-dix, soit maintenant lu, et que le dit règlement soit passé et adopté.

Adopté.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté savoir: -

### Chapitre XLII.

Règlement pour amender le chapitre neuf des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département du Feu," passé le vingt-septième jour de juin mil huit cent soixante-et-dix.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières comme suit: -

Sec. 1 = La quatrième section du susdit règlement par le présent amendé, est par le présent amendée, rappelee et annulée, et les dispositions de la dite quatrième section sont remplacées par les suivantes et se liront à l'avenir comme suit, savoir: "Chacune des dites compagnies recevra de la Corporation les rémunérations annuelles suivantes, savoir: les capitaines, la somme de vingt-cinq piastres; les lieutenants, la somme de quinze piastres; les secrétaires, la somme de dix piastres; et vingt-sept hommes dans chaque compagnie, la somme de trois piastres chacun. Il sera payé de plus annuellement à chacune des dites compagnies la somme de dix-neuf piastres comme prix et valeur de deux paires de bottes et de deux capots."

Sec. 2 = Toutes les autres dispositions du susdit règlement et de ses amendements sont et continueront à être en force si le dit règlement n'eut pas été amendé.

Sec. 3 =

662  
1845

Lundi le 6 Septembre

Sec. 3 = Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

6<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>rs</sup> le Conseiller Bureau,  
Secondé par M<sup>rs</sup> le Conseiller Vanasse,

Que le règlement intitulé: "Chapitre quarante-trois," Règlement pour amender le chapitre huit des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département de la Police et la conservation de la Paix et du Bon Ordre dans la Cité des Trois-Rivières," passé le vingt-septième jour de Juin mil huit cent soixante-et-dix," soit maintenant lu et que le dit règlement soit passé et adopté.

Adopté.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir:

### Chapitre XLIII.

Règlement pour amender le règlement de la Police.

Règlement pour amender le chapitre huit des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département de la Police et la conservation de la Paix et du Bon Ordre dans la Cité des Trois-Rivières," passé le vingt-septième jour de Juin mil huit cent soixante-et-dix.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit:

Sec. 1 = La huitième section du susdit règlement par le présent amendé, est amendée ainsi qu'il suit: les constables et hommes de police nommés et établis en vertu du dit règlement, recevront à l'avenir du dit Conseil pour chaque personne arrêtée et emprisonnée par eux, pour contrevention aux règlements de cette Cité, la somme de deux piastres au lieu de une piastre qui leur était allouée par la susdite section du dit règlement.

Sec. 2 = Toutes les autres dispositions du susdit règlement par le présent amendé et de ses amendements sont et continueront à être en force comme si le dit règlement n'eût pas été amendé.

Sec. 3 = Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté

7<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>rs</sup> le Conseiller M<sup>rs</sup> Duggall,  
Secondé par M<sup>rs</sup> le Conseiller Jean,

Que



Lundi, le 6 Septembre 1845

Que le règlement intitulé: "Chapitre quarante-quatre." Règlement pour amender le chapitre trois des règlements de ce Conseil intitulé: "Règlement concernant le Secrétaire-Trésorier du Conseil et la tenue de son Bureau," passé le vingt-septième jour de juin mil huit cent soixante et dix, soit maintenant lu, et que le dit règlement soit passé et adopté.

Adopté

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir

#### Chapitre XLIV.

Règlement pour amender le règlement concernant le Secrétaire-Trésorier et son Bureau.

Règlement pour amender le chapitre trois des règlements de ce Conseil, intitulé "Règlement concernant le Secrétaire-Trésorier du Conseil et la tenue de son Bureau," passé le vingt-septième jour de juin mil huit cent soixante et dix.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières comme suit:

Sec. 1 = La dixième section du susdit règlement, par le présent amendé est rappelée et annulée et les susdites dispositions de la dixième section du dit règlement sont par le présent remplacées par les dispositions suivantes, savoir:

"Les heures de Bureau du Secrétaire-Trésorier et des officiers et employés de son Bureau seront de neuf heures du matin jusqu'à midi, et de une heure jusqu'à quatre heures de l'après-midi; et le dit Bureau sera ouvert au public tous les jours (les dimanches et les fêtes légales et religieuses d'obligation exceptées) depuis dix heures du matin jusqu'à midi, et depuis une heure jusqu'à trois heures de l'après-midi.

Sec. 2 = Toutes les autres dispositions du chapitre trois des règlements de ce Conseil, par le présent amendé, qui ne sont pas par le présent modifiées, rappelées ou amendées, sont et continueront à être en force de même que si le dit chapitre trois des règlements n'eût pas été par le présent amendé.

Sec. 3 = Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté

Proposé

664

Lundi, le 6 Septembre 1845

8<sup>e</sup> motion.

Proposé par M<sup>r</sup> l'Échevin Rocheleau,  
Secondé par M<sup>r</sup> l'Échevin Bellefeuille,

Que le règlement intitulé: "Chapitre quarante-cinq, règlement concernant les amendes et pénalités pour contravention à certains règlements du Conseil," soit maintenant lu et que le dit règlement soit passé et adopté.

Adoptée

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir:

Chapitre XLV.

Règlement concernant les amendes et pénalités.

Règlement concernant les amendes et pénalités pour contravention à certains règlements du Conseil.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, comme suit:

Sec. 1<sup>er</sup> Si quel qu'un transgressa aucun des actes, ordres, règlements ou résolutions du dit Conseil, actuellement en force, et passés en vertu de l'acte du Parlement de la ci-devant Province du Canada, 20 Vict., chap. 129, et ses amendements, avant la passation de l'acte de la Législature de la Province de Québec, 38 Vict., chap. 46, il sera, pour chaque offense, passible de l'amende et des châtiments spécifiés pour telle contravention dans chacun des dits actes, ordres, règlements et résolutions, avec en outre les frais alloués par le ou les juges de paix ou autres magistrats compétents qui jugeront ces délits; et la dite amende et les frais seront recouvrés, et le dit châtiment sera appliqué, en la manière prescrite par le dit acte de la Législature de la Province de Québec, 38 Vict., Chap. 46, et notamment par la section cent vingt-huit du dit acte.

Sec. 2<sup>e</sup> Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le 20 du courant à sept heures et demi du soir.

*J. B. Raymond*  
Sec. - Trés.

*J. B. Raymond*  
Maire

20 Septembre 1845.  
Pas de quorum.

Lundi, le vingt de Septembre mil huit cent soixante-et-quinze il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faute de quorum, les membres

Lundi, le 20 Septembre 1845.

Ajournement.

membres présents étaient Messieurs les Echevins, Brunelle et Rocheleau, et Messieurs les Conseillers Dean, Amel et Trottier, qui ont ajourné à lundi prochain, le vingt-sept du courant, à sept heures et demi du soir.

L. J. J. J. J.  
Sec. Trés.

Convocation d'une  
assemblée du Conseil.

Trois-Rivières, 22 Septembre 1845.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil.

Je convoque une assemblée régulière du Conseil, ce soir, à sept heures et demi du soir.

(Signé) J. C. Normand,  
Maire.

Séance du 22 Sept<sup>r</sup>  
1845.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, mercredi, le vingt-deuxième jour de Septembre mil huit cent soixante-et-quinze, à huit du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. C. Normand, Ceuryer,

Messrs les Echevins Bellefeuille,

Brunelle,

Rocheleau,

Et Messrs les Conseillers Bureau,

Amel,

M. Dougall,

Ryan,

Trottier.

Rapport du Comité  
des Finances.

Rapport.

Hôtel de Ville, 22 Septembre 1845.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes suivantes:—

A Paul Larose	Ouvrage	\$	3 20
" do	"		4 20
" Honoré Larivière	"		3 "
" Banque Stadacona	Echange et timbres		181 28
	A reporté	\$	191 68

Mercredi, le 22 Septembre 1875.

666

		Report \$	
A. J. C. Normand	Frais de voyage		191 68
" do. et autres	" " "		2 " "
Au Secrétaire Trésorier	1 télégramme		209 45
" Greffier de la Paix	Timbres		" 30
" " do "	"		3 80
A Fabien Féron	Arrestation		3 " "
" Célestin Féron	"		1 45
" Gingras Féron	"		2 50
Au Greffier de la Paix	Mémoire de frais		4 " "
" do	" " "		6 12
A Frédéric Dufresne	Charroriage		4 " "
" Lazare Lapointe	"		16 10
" Zéphirin Dupont	Ouvrage		" 20
" Oct. Dubé	" et effets		3 12
" John Ryan	Evaluateur		15 75
" F. W. Tapin	"		60 " "
" Théophile Lemay	"		60 " "
" Edouard Méthot	Écritures		60 " "
" John Mc Dougall Sons	Effets		20 " "
" Norbert Gingras	Criées publiques		18 59
a Théodore Grenier	Bois de Chauffage		1 45
" do	" " "		4 " "
" Zéphirin Dupont	Ouvrage		4 " "
" S. Beaudet	"		4 12
" Ad. Duval	"		" 40
Au Secrétaire Trésorier	Dépôt, Banque Union		" 40
A Henri Deslauriers	3 morceaux de bois		35 " "
" Néri Coulombe	Pose de numéros		5 " "
" Ls. Décoteau	Salair		120 " "
" André Robichon	"		21 " "
Aux Officiers du Conseil	"		15 " "
A l'Inspecteur du Pew	Charroriage d'eau, etc.		260 " "
" Henri Deslauriers	" "		18 10
" Zéphirin Legaré	Salair		1 " "
" do	"		3 " "
" Célestin Féron	Arrestation		3 " "
" Paul Larose	Ouvrage		5 " "
" Néri Coulombe	Pose de numéros		2 80
			83 10
	A reporter	\$	1252 73

Mercredi, le 22 Septembre 1845.

		Report \$	
			1252 43
A Viget & Samyot	2 poids en fonte, etc.		12 ..
Au Secrétaire Trésorier	1 traite de Banque		.. 38
" Greffier de la Paix	Timbres		3 70
" do	"		3 70
" do	"		3 60
" Gingras & Féron	Arrestation		2 ..
" Fabien Féron	"		1 ..
" Joseph Parent	"		1 25
" Thomas Janvier	Ouvrage		.. 40
" Aimé Janvier	"		1 20
" Pierre Nadeau	"		1 20
" Wm Drum	3 chaises		1 50
" C. Levasseur	Impressions		9 50
" C <sup>ie</sup> d'Ass. Provinciale	Prime		40 ..
" Ovide Rocheleau	Commission		22 90
" N. Cellerin, & autres	Charroirage d'eau, etc.		5 25
" Sévère Duval & autres	" " "		8 45
" F. Dauphinois, & autres	" " "		12 95
" Ed. Peterson & autres	" " "		4 90
" Pierre Nadeau	Ouvrage		1 60
" L'Inspecteur	Paie liste		26 92
" Normands & Trigou	Loyer de maison		41 ..
" Paul Larose	Ouvrage		2 ..
" Norbert Gingras	Arrestation		1 75
" Sévère Duval	Charroirage d'eau		3 ..
" do	" "		1 ..
" Aimé Duval	" "		2 ..
" Sgt. Gauthier	" "		.. 40
" Honoré Robert	" "		.. 40
" Lazare Lapointe	" " & ouvrage		2 50
" Ant. Chevalier	Arrestation		1 50
" do	"		2 50
" Aimé Panneton	"		2 50
" do	"		2 50
" Commissaires d'Ecôle	Intérêt sur prêts		41 60
" Arvin & Co	1 Directory		2 50
" Octave Cossette	16 chaldron de Charbon		10 24 ..
" Sévère Duval	Charroirage		.. 50
	Reportes		1688 48

Mercredi, le 22 Septembre 1875.

668.

		Report \$	1688	48
A Sévère Duval	Arrosage des rues		100	"
" " " & autres	Charroirage d'eau		55	95
" J. Jannet " "	" "		15	30
" Joseph Lafont " "	" "		13	35
" Henri Deslauriers	" "		1	50
" Pierre Nadeau	Ouvrage		1	20
" Pierre Robert	"		"	25
" Lacroix & Frère	Liqueurs aux pompiers		24	47
Au Greffier de la Paix	Mémoire de frais		33	24
" do	Timbres		2	90
A Cilestin Pérou	Arrestation		2	75
" Ant. Brousseau	"		2	"
" Paul Larose	Ouvrage		1	40
" Frs. Dargis	Poteaux de cèdre		1	"
" Trufflé Picourt	Ouvrage au théâtre		3	45
" Philippe Gingras	Criées publiques		"	50
Au Greffier de la Paix	Timbres		3	60
A Sévère Duval	1 voyage de piquets		1	"
" Paul Larose	Ouvrage		2	80
" André Robichon	Salaires		15	"
" Ls. Décoteau	"		21	"
" Comp <sup>ie</sup> de Télégraphe	1 télégramme		"	49
" Beauchemin & Valois	1 Régistre du Conseil		8	"
" Ant. Brousseau	1 " transporté		"	05
" Félix Lacombe	Effets		"	10
Aux Officiers du Conseil	Salaires		260	"
A Moise Livernoche	Achat de terrains		400	"
" P. L. Craig	Acte notarié		1	"
" Babcock Mfg. Co.	Réparations		4	"
" Sévère Duval	Charroirage d'eau		1	40
" Lazare Lapointe	" "		3	50
" L. G. Frigon	Intérêt sur prêt d'argent		1	41
" Moise Livernoche	" " argent dû		2	88
" Paul Larose	Ouvrage		3	"
" Ed. Peterson	Charroirage		"	3 1/2
Respectueusement soumise,			2,678	62 1/2
(Signé)		James M. Dougall,		
"		John Ryan		
"		E. A. Rocheleau.		

Mercredi, le 22 Septembre 1845.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par l'Echevin Bellefeuille,

Secondé par le Conseiller Hamel,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de l'Inspecteur  
de Ville.

Rapport.

Le soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport que, le 10 du courant, il y a eu un feu chez Messrs Rankin & Co, sur la rue Cartier, qui a causé des dommages considérables et qui a origine par les turpeaux de la fournaise;

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 2 est arrivée la première; la Compagnie N<sup>o</sup> 1 la deuxième et les deux autres compagnies se sont aussi rendues sur les lieux; les quatre compagnies du Feu étaient au complet.

La première barrique d'eau a été fournie par Joseph Lafont; la deuxième par Augustin Daviau et la troisième par Zacharie Cloutier.

Feu chez Urbain Gelinac  
et autres.

Le 13 du courant il y a eu un feu chez Urbain Gelinac et autres, rue Notre-Dame, qui a réduit en cendres plusieurs maisons et dépendances et dont l'origine est inconnue.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 s'est rendue la première sur les lieux et la deuxième prime est réclamée par les Compagnies N<sup>os</sup> 1 & 4; les quatre compagnies étaient au complet. Sévère Duval a fourni la première et la troisième barriques d'eau, la deuxième a été fournie par Henri Deslauriers.

Feu chez L. C. Gervais, Co.

Le 16 du courant il y a eu un commencement d'incendie chez L. C. Gervais, Co., rue Notre-Dame, qui a causé peu de dommages et dont l'origine est inconnue.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 4 est arrivée la première avec 14 hommes, la Compagnie N<sup>o</sup> 3 la deuxième avec 24 hommes, et les deux autres compagnies se sont aussi rendues sur les lieux. La première barrique d'eau a été fournie par Henri Deslauriers; la deuxième par Augustin Gauthier et la troisième par Sévère Duval.

Trois-Rivières, 22 Septembre 1845.

Respectueusement soumis,

(Signé)

Ovide Rochebeau,

Surintendant du Feu.

Rapport

Mercredi, le 22 Septembre 1845.

640.

Rapport de M.  
Louis Legage.

Rapport.

Montréal, le 13 Septembre 1845.

Rapport supplémentaire sur les moyens à prendre pour approvisionner d'eau la Ville des Trois-Rivières.

Aux Messieurs le Maire et Citoyens de la Ville des Trois-Rivières.

Messieurs,

A votre invitation j'ai, le 4 du courant, visité votre ville dans le but de savoir s'il ne serait pas possible de modifier l'estimation contenue dans mon rapport du 30 Novembre dernier, vu que votre ville ne pourrait entreprendre les travaux sur une échelle aussi considérable que celle proposée dans le susdit rapport. Je suis heureux de pouvoir vous informer que le résultat de nouvelles études faites sur ce sujet, me permet de réduire cette estimation à cent et quelques mille dollars en retranchant de mon premier rapport le projet d'un réservoir au Cap-aux-Portneilles, et en rapprochant la position des pompes à vapeur, et les mettant près du vieux pont du Gouvernement.

En effet, après avoir visité en compagnie de votre maire et de quelques uns des membres du Comité de l'eau tous les endroits rapprochés qui paraissaient favorables à la prise d'eau pour votre ville, j'en suis venu à la conclusion que le site près du vieux pont est le plus favorable.

Dans ce cas l'eau devra être pompée directement dans les tuyaux de la ville, sans réservoir, qui cependant pourra très bien se faire plus tard sans déranger le site des pompes. D'après ce dernier plan il devient bien plus nécessaire de compter sur le travail non-interrompue des machines, et voilà pourquoi il faut que celles-ci soient faites en double afin d'être plus sûr d'en avoir toujours une en action. L'eau sera pompée directement dans les tuyaux à une pression de 30 à 40 livres par pouce carré pour les besoins domestiques et de 100 à 120 livres pour les cas d'incendie.

Au moyen du régulateur hydraulique on pourra régler le travail des pompes sur la consommation de l'eau et exempter les dépenses d'un travail inutile.

Ce sont sur ces données que j'ai révisé mon estimation de l'année dernière, et que j'ai pu la réduire considérablement.



Mercredi, le 22 Septembre 1845.

blement, en retranchant le coût du réservoir, la longueur du tuyeau principal depuis les limites de la ville au Cap aux Corneilles, et en prenant de plus en considération la baisse considérable du jet.

D'après vos instructions j'ai aussi préparé un devis général pour la construction de tous les travaux. Mais comme il paraît plus avantageux de diviser l'ouvrage en plusieurs contrats, j'ai préparé en langue anglaise un devis spécial pour la construction des engins et des pompes avec deux formules d'annonces aussi en anglais, l'une pour le contrat des engins et l'autre pour l'importation des tuyaux.

Comme la plupart des soumissionnaires seront probablement des gens parlant plutôt la langue anglaise que française, j'ai cru devoir donner les devis pour les engins et les tuyaux dans cette langue.

Avec ces informations vous serez en état de solliciter, par la voie des journaux, des soumissions pour chacun de ces ouvrages.

Dans ces documents j'ai laissé plusieurs blancs pour les dates que vous pourrez remplir à votre décision.

Je suis d'opinion que vous devez faire imprimer le devis en anglais pour les engins avec le blanc pour les soumissions à au moins 100 à 150 exemplaires afin d'en pouvoir fournir des copies à tous les soumissionnaires, et par là rendre leurs soumissions uniformes.

Le tout respectueusement soumis,

(Signé)

Louis Lesage  
Surintendant de l'Acqueduc de  
Montréal.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par le Conseiller Bureau,

Secondé par le Conseiller Ryan,

Que le Conseil se forme en comité général pour examiner le rapport de Louis Lesage, &c. -

Adoptée.

Le Conseil se forme en comité général pour examiner le susdit rapport et les documents qui l'accompagnent.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le quatre Octobre prochain, à 7½ heures du soir.

J. A. MIGNON Sec. Greff.

Maire.

Comité général.

Ajournement.

Lundi, le 4 Octobre 1845.

672

Séance du 4 Octobre 1845.

D'une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hotel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le quatrième jour d'Octobre mil huit cent soixante-et-quinze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. E. Normand, Coyer,  
Messrs. les Echevins Brunelle, Rochelau, Turcotte,  
Et Messrs. les Conseillers Bureau, Dean, Hamel, Mc Dougall,  
- Ryan, Trotter

Rapport de l'Inspecteur-de-Ville

A  
Son Honneur le Maire,  
Messieurs les Echevins,  
Et Messieurs les Conseillers,

Heu chez Antoine  
Chrétien

Le soussigné, Inspecteur-de-Ville, a l'honneur de faire rapport, que le 3 du courant il y a eu un commencement d'incendie, chez M<sup>rs</sup> Antoine Chrétien père, rue Notre-Dame, qui a été causé par des étincelles sortant de la cheminée.

La Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 3 est arrivée la première avec 26 hommes, la Compagnie N<sup>o</sup> 1 est arrivée la deuxième avec 23 hommes et les deux autres compagnies se sont rendues sur les lieux;

La première et la troisième barriques d'eau ont été fournies par Wilfrid Puissebon, et la deuxième par Henri Deslaurier.

Trois-Rivières, 4 Octobre 1845.

Respectueusement soumis,

(Signé) Evide Rochelau,  
Surintendant du Feu.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par l'Echevin Rochelau,

Secondé par le Conseiller Ryan,

Que la requête des Messrs. V. Guillet et autres soit reçue et lue.

Adoptée

Requête de Messrs. N. Guillet & autres.

Requête de Messrs. Guillet et autres demandant qu'une partie du Carre Victoria aux environs des rues Bureau et St. Olivier leur soit donnée afin de construire une Eglise.

Référée au Comité Général.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par le Conseiller Mc Dougall,

Secondé par le Conseiller Dean,

Que

673

Lundi, le 4 Octobre 1845.

Transport d'une licence d'auberge.

Que le transport que M<sup>r</sup>. Benjamin Braige a fait de sa licence d'auberge à M<sup>r</sup>. James Shortis, soit confirmé par ce Conseil.

Adoptée

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le 18 du courant à 7 1/2 heures du soir.

J. C. Normand  
Maire

Sec. Frés.

Séance du 18 Octobre 1845.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, lundi, le dix-huitième jour d'Octobre mil huit cent soixante-et-quinze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

\* Sur motion de M<sup>r</sup>. Hamel, secondé par M<sup>r</sup>. Trottier, M. l'Échevin Bellefeuille est nommé président de la présente assemblée.

H. B. Leclercq.

- Messrs. les Échevins Bellefeuille,  
Brunelle,  
Rochebeau,  
Messrs. les Conseillers Bureau,  
Hamel,  
Ryan,  
Trottier,  
Vanasse. \*

M<sup>re</sup> motion.

Proposé par l'Échevin Rochebeau,  
Secondé par le Conseiller Vanasse,  
Que les requêtes de Messrs. Pierre Michelin et autres, Pierre Michelin et autres, John Turner & de la Compagnie du Feu No<sup>1</sup>, soient reçues et lues -

Adoptée.

Requête de Pierre Michelin et autres.

Requête de Messrs. Pierre Michelin & autres demandant qu'il soit fait des fossés dans la rue St. Roch, et que certains ponts dans cette rue soient exhausés.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de M<sup>r</sup>. Michelin et autres.

Requête de Messrs. Pierre Michelin & autres demandant qu'il soit posé plusieurs fanauts de gaz dans la rue St. Roch.

Référée au Comité de l'Éclairage.

Requête de John Turner.

Requête de M<sup>r</sup>. John Turner demandant qu'il lui soit fait

Lundi, le 18 Octobre 1875.

6 1/4

Requête de la  
C<sup>ie</sup> du Feu N<sup>o</sup> 1.

fait une remise de cinquante par cent sur le montant  
qu'il doit à la Corporation pour taxes municipales,  
intérêt sur son obligation et Assurance de sa propriété.

Référé à un comité général du Conseil.

Requête de la Compagnie du Feu N<sup>o</sup> 1, demandant des costumes  
Référé au Comité du Feu.

Rapport du Comité  
des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport  
qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il  
recommande le paiement des sommes suivantes.

A Onégime Mongrain	Arrestation	1 50
" Odilon Panneton	"	3 20
" Aimé Panneton	"	1 45
" Lazare Lapointe & autres	Police au Théâtre	1 50
" do " "	" " "	2 50
" Alex <sup>e</sup> . Pelletier & autres	Charroirage d'eau	11 50
" Bart. Parent	" "	" 40
" Adolphe Gendron	" "	" 40
" Murdo M <sup>c</sup> Ever	Rente de Station No. 14	60 "
" C. LaBarre & Frère	Ouvrage	52 61
" Joseph Bernaquez	"	" 25
" Julie Marchand	"	1 05
" Bart. Parent	Charroirage de charbon	2 45
" Geo. Boulard	" " "	" 50
" J <sup>s</sup> . Warnecke	Lavage, etc.	" 40
" Paul Larose	Ouvrage	1 20
" do	"	2 "
" Néré Coulombe	Numérotage des bâtisses	4 20
" do	" " "	129 60
" D <sup>ne</sup> O. C. Panneton	Intérêt sur 1 billet	24 "
" Joshua Menaman	" " 1 "	28 "
" C <sup>ie</sup> du Richelieu	Fret.	" 13
" Bureau de Poste	Timbres	1 "
" J <sup>s</sup> . Lesage	Vente nul	" "
" Jos. Dillon	2 seaux	8 "
" Norbert Gingras	Crées publiques	1 "
" Alex. Larouy	Loyer de 2 boeufs	16 "
	A reporter	355 52

Lundi, le 18 Octobre 1875.

		Report \$	
A Sévère Duval	Arrosage des rues		355 52
Au Régistrateur	Enregistrement		50 "
A James Barnard	Arpentage		165 "
" Frs. Guilbault	3 <sup>e</sup> barrique d'eau		1 "
" l'Inspecteur	Paie liste		15 80
" do	"		124 7/2
" do	"		520 "
" Napoléon Dagneau	Liqueurs aux pompiers		4 60
" Compagnie du Gaz	Eclairage		312 60
" C <sup>ie</sup> d'Ass. Risques Incendie	Prime		50 "
" St Gervais	Soins médicaux		20 "
" David Augé	Ouvrage & réparations		10 70
" Livin Provencher	Hôpital des Variolés		" 60
" Ant. Chevalier	Arrestation		1 "
" l'Inspecteur	Paie liste		9 50
" André Surazin	Transport d'une pompe		" 75
" Lazare Lapointe	Ouvrage		" 60
" A. B. Vallières	Charbon de terre		100 "
" Greffier de la Paix	Timbres		3 60
" do	"		3 70
" Sévère Duval	Charrage		1 50
" Paul Larose	Ouvrage		2 20
" Théophile Lemay	Lors de voiture		2 "
" Comp <sup>ie</sup> Cypress	Fret		1 "
" Banque Union	Protet contre D <sup>me</sup> St. Craig		2 52
" Pierre Giroux	Ouvrage		" 50
" Secrétaire - Trésorier	Timbres de poste		1 "
" D <sup>me</sup> Landry	Intérêt sur 2 billets		266 "
" Lazare Lapointe	Charrage		1 20
C. LaBarre & Frère	Liqueur aux pompiers		1 35
		\$	1.240 58

Respectueusement soumis,  
 (Signé) E. A. Rochebeau  
 " John Ryan.

2<sup>e</sup> motion.

Proposé par le Conseiller Bureau,  
 Secondé par le Conseiller Hamel,  
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.  
 Adoptée.  
 Proposé

Lundi, le 18 Octobre 1875.

676.

3<sup>e</sup> motion.  
Nomination de M.  
Bureau comme  
membre d'un co-  
mité spécial.

Proposé par l'Echevin Rocheleau,  
Secondé par le Conseiller Vanasse,  
Que M. J. F. V. Bureau soit nommé membre du  
Comité spécial établi le 9 Nov. 1874 pour examiner les  
actes appartenant à la Corporation et dont l'enregistrement  
doit être renouvelé; en remplacement de M. Che.  
Dumoulin.

Adoptée.

4<sup>e</sup> motion.  
Pour autoriser la  
pose de certaines  
lampes à l'huile.

Proposé par le Conseiller Vanasse,  
Secondé par l'Echevin Rocheleau  
Qu'il est nécessaire pour l'usage des citoyens de cette  
cité que deux lampes à l'huile soient posées dans la rue  
St-Charles, une au coin de la rue St-James et St-Charles,  
l'autre au coin de la rue St-Paul et St-Charles, deux autres  
lampes dans la rue des Champs, du coin de la rue Royale  
au Collège; deux autres dans le quartier St-Philippe.

M. le Conseiller Bureau s'oppose à l'adoption de la  
motion ci-dessus, vu qu'elle est hors d'ordre, son  
but étant d'ordonner une dépense d'argent, en sus  
de celles autorisées par les appropriations, ce qui ne  
peut se faire en loi, sans que telles dépenses soient  
recommandées par le Comité des Finances. L'objection  
de M. Bureau étant soumise à M. le Président de  
l'assemblée est confirmée par lui, et la dite motion  
est en conséquence déclarée hors d'ordre.

5<sup>e</sup> motion.  
Ajournement.

Proposé par le Conseiller Pottier  
Secondé par le Conseiller Stamel,  
Que le Conseil s'ajourne à demain soir, et que les  
membres des Comités des Finances et de l'Eclairage soient  
priés d'y assister.

Adoptée.

Et la séance est close.

J. H. B. M. J. M.

J. H. M. J. M.  
Sec. Trés.

Président pro temp.

Séance du 19 Oct.  
1875.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité,  
mardi,

Mardi, le 19 Octobre 1875.

mardi, le dix-neuvième jour d'Octobre mil huit cent soixante-et-quinze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites, prescrites par la loi, étaient présents:

Messrs. les Echevins Bellefeuille,  
Brunelle,  
Rochebeau,  
Et Messrs. les Conseillers Bureau,  
Cooke,  
Hamel,  
McDougal,  
Ryan,  
Trottier,  
Vanasse.

Rapport du Comité  
de l'Eclairage.  
Pour pose de lampes  
à l'huile.

Rapport.

Votre Comité de l'Eclairage a l'honneur de faire rapport qu'il est nécessaire de faire placer les lampes à l'huile de charbon aux places suivantes; une au coin de la rue St. Paul et St. Charles, une au coin de la rue St. Louis et St. Charles, deux vis-à-vis le Collège, entre les rues Royale et St. Thomas, et deux dans le quartier St. Philippe.

(Signé)

"

"

John Ryan,

J. E. Trottier,

J. H. V. Bureau.

Le Comité des Finances concourt dans la suggestion du Comité de l'Eclairage.

(Signé)

"

"

James McDougal,

E. A. Rochebeau,

John Ryan.

1<sup>re</sup> motion.

Proposé par le Conseiller Cooke,

Secondé par le Conseiller Vanasse;

Que le rapport du Comité de l'Eclairage soit adopté.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain, le vingt-cinq du courant, à sept heures et demi du soir.

J. A. Major

Sec. Tres.

Président pro. tem.

678

Lundi, le 25 Octobre 1845.

Séance du 25  
Octobre 1845.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le vingt-cinquième jour d'Octobre mil huit cent soixante-et-quinze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :

Son Honneur le Maire, J. E. Normand, Ec.

Messieurs les Echevins Bellefeuille,

Brunelle,

Rocheleau,

Messieurs les Conseillers Bureau,

Booke,

Dean,

M. Dougall,

Ryan,

Trottier.

Rapport de  
l'Inspecteur-de-  
Ville.

Feu chez M. Milot.

Rapport.

Le soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport que le 8 du courant, le feu s'est déclaré dans une écurie appartenant à M. Milot, rue St. Roch, et l'a consumée entièrement; l'origine de ce feu est inconnue.

La Compagnie du Feu No. 3 s'est rendue la première, la Compagnie No. 4 la deuxième et les deux autres compagnies se sont aussi rendues sur les lieux; elles étaient toutes au complet. Henri Deslauriers a fourni la première barrique d'eau, Adolphe Ford la deuxième et Frédéric Dupresne la troisième.

Prime contestée.

Le soussigné fait de plus rapport que la deuxième prime au feu chez M. Bain Gelinas qui était contestée par les Compagnies du Feu Nos. 1 & 4, appartient à la Compagnie No. 1.

Trois-Rivières, 25 Octobre 1845.

(Signé) Ovide Rocheleau,

Surintendant du Feu.

1<sup>re</sup> motion.

Lettre de change  
sur Londres pour  
\$1664.81

Proposé par le Conseiller Bureau,

Secondé par l'Echevin Brunelle,

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à acheter  
une lettre de change sur Londres, à 60 jours de vue,  
pour



Lundi, le 25, Octobre 1845.

pour \$1664.87 afin de rencontrer l'intérêt qui sera payable le 1<sup>er</sup> Janvier prochain sur \$1500 de débentures de l'emprunt de l'Acqueduc, négociées par Messrs. Grant, Brothers & Co., et à transmettre de suite cette lettre de change en Angleterre.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à samedi prochain, le trente d'Octobre courant, à sept heures et demi du soir.

J. N. Belleville  
Président pro tempore

L. A. Migou  
Secrétaire Trésorier

voir livre neuf

Avis de motion de Mr. Malhiot pour amender le règlement du feu	9	Aubergistes, certificats pour licences	155
Auberges, demandes de certificats pour licences d'		Arrestation de la corporation, M <sup>r</sup> M. G. Malhiot nommé	158
Achat de terrain de G. O. Pelair	13	Avis de motion de M. Gervais pour amender le règlement des chemins	164
Abel, Léandre, subside au "Dixie"	22	Aqueduc, motions concernant la pose de tuyaux dans les rues des Forges et du Platow	165
Assurance de Pierre Decoteau	24	" , protégé de la Compagnie du Gaz contre la pose des tuyaux de	171
Aubergistes, requêtes des	25	Auditeurs, nomination des auditeurs	175
do , certificats pour licences	25	Animaux errants, règlement des Chemins amende	177
Alarie, Etienne, engagement d'	28	Alarie, Geo, et autres, requête de	178
Avis de motion de Mr. Latreille pour amender le règlement du feu	35	Aqueduc, rapport de l'Inspecteur	185
Achat du terrain de D <sup>e</sup> Lapointe	35	" , eau dans l'Hotel-de-Ville	203
Achat du terrain de M. L. De Moncourt, C <sup>o</sup> .	48	Avis de motion pour amender le règle- ment des chemins	213
Avis de motion de M <sup>r</sup> Latreille pour amender le règlement du feu	50	Aubry, Elzéar, nommé inspecteur de Clôtures & fosses	225
Animaux errants, établissement d'un enclos public pour les	62	Assemblées de Comités fixés au vendredi	234
Aqueduc, règlement concernant l'	80	Avis de motion de M <sup>r</sup> O. Latreille	235
Aubergistes, Avis aux	80	do " " " M <sup>r</sup> Balcer	235
Avis de motion de M <sup>r</sup> De Moncourt pour amender le règlement des marchés	116	Achat de terrain d'Edmond Gélinas	239
Amendement au Règlement des Marchés-Publics	119	Assurance sur propriété de M <sup>r</sup> Martel	234
Avis de motion de M <sup>r</sup> Shortis pour amender le règlement concernant les Aubergistes	121	Aubry, Elzéar, et S. Pierre, Théodule, procès-verbal d'un cours d'eau	239
Action de Félix Charbonneau contre la Corporation	121	Avis de motion de M <sup>r</sup> Balcer	251
Aubergistes, requêtes des	128	Assurances "Scottish Imperial" et "Royale", lettres des Agents des Compagnies d'	253
" , certificats pour licences	128	Auberges, délai pour recevoir les certificats pour licences d'	254
" " " " "	142	Aqueduc, achat des parts de Moïse Ritchot dans la Compagnie d'	266
Avis de motion de M <sup>r</sup> Beaumier pour abroger le règlement concer- nant le creux public	143	Arpentage d'une nouvelle rue dans la Commune	266
Avis de motion de M <sup>r</sup> De Moncourt pour amender le règlement du feu	147	Aubry, David, requête de	272
Amendement au règlement du feu	151	Aqueduc, prêts d'argent à la Comp <sup>o</sup> d'	274
Alignement de la rue des Forges sur le terrain de L. Lauthier	154		

Avis de motion de M. E. Gervais	278	Aqueduc, Comité Spécial pour l' -	422
Aubergistes, certificats confirmés	281	do, requête de W. McDougall et autres	450
do " " "	295	do, rapport sur la requête ci-dessus	457
Avis de motion de M. de Riverville		Allocation pour prolongement de la rue Volontaire	454
concernant le Chemin des Piles	307	Appropriations, rapport du Secrétaire Trésorier	
Arcand, D <sup>m</sup> L <sup>s</sup> , requête de	313	sur l'état des -	456
do, rapp <sup>t</sup> sur requête	314	Achat de terrains pour prolonger la	
Achat de terrain de Eug. Marchand,	315	rue St. Charles	458
Auditeurs, nomination, 1873.	322	Auditeurs, 1874, nomination des -	441
Aqueduc, motion pour payer au chef		Appropriations pour 1874, à 1875	482
un jugement contre la Comp <sup>ie</sup> de l' -	325	Aubergistes, certificats confirmés	484
Appropriations pour 1873-74, votées	333	Avis de motion de M <sup>r</sup> Turcotte	498
Aqueduc, confiscations d'actions		" " " " " "	499
non payées dans la C <sup>ie</sup> d' -	335	Amélioration des rues De Moine, St. Thomas	
do, transport d'un jugement		et Hartier	502
en faveur de la Banque d' -		Avis de motion de M <sup>r</sup> Duval	504
Union -	335	Allocation de \$30 <sup>00</sup> aux Ecoles de la	
do, protêt de C. Robillard et al.	342	Providence pour les pauvres	514
do, achat des droits de Moise Kitchin	365	Assurance de Gabriel Picoteau	
Actes d'incorporation, révision des	366	prime réduite à 3%	516
Arriérés de taxes et cotisations	366	Achat d'un terrain de Michel Baron	522
Avis de motion de Mr. Shortie pour		" d'un Babcock	523
amender le règlement des chemins	375	" d'un terrain de S. L. Clair Esq	523
Achat de terrain de Mr. J. B. Normand	378	" de 50 cordes de bois de chauffage de	
Actes d'incorporation, comité général		M <sup>r</sup> W <sup>m</sup> Chagnon	524
pour considérer l'acte pour répondre	379	" d'un terrain de J <sup>m</sup> Picourt	534
do do, projet d'acte adopté	384	Actes dont l'enregistrement doit être	
Avis à la municipalité de St. Angèle		renouvelé - Examen des	535
concernant la traversée d'hiver	385	Achat d'un terrain de J. K. Ward	543
Actes d'incorporation, dispositions con-		Analyse d'eau par le D <sup>r</sup> J. Baker	
cernant les ponts du St. Maurice	387	Edwards	557
Actes d'incorporation; le Maire autorisé		Achat d'un ours empaillé de M <sup>r</sup> O. E. L. Heureux	560
à descendre à Québec	390	Avis de motion de M <sup>r</sup> Turcotte	563
Amendements au Règlement con-		" " " " M <sup>r</sup> Bellefeuille	563
cernant le Département des		Aide aux pauvres de la Cité	570
Chemins et Crèves	396	Avis de motion de M <sup>r</sup> W <sup>m</sup> Dougall	570
Avis de Licences d'Auberges et Magasins	402	Arrondissements de cotisation	571
" de motion de M <sup>r</sup> Turcotte pour		Avis de M. L. Clair, syndic, concernant	
amender le règlement du Feu	405	Julien Demers failli	565
" " " " "	419		

Avis de motion de Mr. Vanasse	566	Aqueduc, rapport supplé-	
" " " " " "	591	mentaire de la pesage,	670
Aqueduc projeté, résolution pour émettre		Aubergiste, licence de B. Craig	
\$115000 de débentures	614	transportée à Jas. Shortis	673
do, pour autoriser le transport à la			
Corporation de certaines actions	615		
Arrosage de certaines rues chargé au			
compte des rues sous contrôle	618		
Auditeurs, 1875-76 - Nomination des	620		
Appropriations pour 1875-1876	626		
Achats, comptes devant être accom-			
pagnés de réquisitions	628		
Assistant - Secrétaire - Trésorier,			
Salaires augmentés	628		
Aqueduc, Jos. Dufresne, surveillant	497		
" rapport sur les finances de	632		
" , motion pour vendre l'	633		
Avis de motion de O. H. Hamel	637		
" " " " J. H. Bureau	637		
Aqueduc, députation pour visiter			
plusieurs aqueducs	638		
" , loué à Joseph Dufresne et H.			
" , Grant, Bros. & Co, Londres,			
nommés agents pour			
vendre les débentures	644		
Avis de motion de Messrs. Bureau			
& Rocheleau	644		
Avis de motion de Mr. Turcotte pour			
amender le règlement concernant			
les taxes et cotisations	646		
Avis de motion de Mr. Bureau pour			
amender le règlement concernant			
les aubergistes et march. <sup>ds</sup> de biq. <sup>rs</sup>	651		
Aubergiste, transport de la licence			
de Jos. Dery à Géph. Gauthier	652		
Aubergistes et marchands de liqueurs,			
règlement amendé	660		
Amendes et pénalités, règlement			
concernant les	664		

Bourgeois Charles, Droit de traverser accordé à -	410	Bureau de Santé - Gervais et Badaeus	504
Billet pour \$6000 pas pas Shortis	421	medecins, nommés membres	514
" " 4000 " " "	422	assistants du	523
" " 800 " " "	422	Bellefeuille. Avis de motion de M <sup>rs</sup> M <sup>rs</sup>	524
Doucland, - loyer d'une partie de la Commune pour 10 ans à M <sup>rs</sup>	424	Rapport, Alu <sup>s</sup> , remplacé par M <sup>r</sup> Dean	528
Billet de \$2000 en pas H. M <sup>r</sup> Balcer	430	comme Conseiller	534
" " \$400 à Ch <sup>r</sup> Dugré	437	Brousseau & Bourassa, requête de	538
Burke, J. A., lettre de	439	Billet de \$1200 à M <sup>rs</sup> G <sup>de</sup> Hart	539
Billet de \$500 à A. M. Balcer	441	Ratisses en bois, rapport de l'Inspecteur	557
" " \$1000 pas Shortis	441	Beaudet, Eli <sup>s</sup> , et autres, requête de	563
Bouchers, vente des états des	442	do " " rapport sur requête de	564
Bourgeois, Ch <sup>r</sup> , traverse entre la Cité & le Cap	443	Bureau du Sec <sup>r</sup> - Trés <sup>r</sup> , heures de bureau	584
do " " " " " "	444	do " " " " " "	598
Burke, J. A., rapport sur la lettre de	445	Beaumont, Eug. & autres, requête de	610
Babcocks, lettres des capitaines des pompiers demandant des	450	Billet de Cyprien Houle pour \$100	612
Bureau, J. N., requête de	451	Bellefeuille, Ach <sup>rs</sup> , et autres, requête de	626
Babcocks, rapport sur lettre des pompiers	457	Barbiers, Règlement concernant les	627
Bureau, J. N., rapport sur requête de	455	Bureau, J. H. N., nommé membre du Comité spécial pour examiner les titres dont l'enregistrement doit être renouvelé -	627
Billet de \$800	454	Bureau du Sec <sup>r</sup> - Trés <sup>r</sup> - heures de présence au	663
Billet de \$810 à J. L. Clair	463		
" " \$800 au Sec <sup>r</sup> - Trés <sup>r</sup>	467		
" " \$1000 à Paschal Bouchard	470		
" " \$421.75 à Ch <sup>r</sup> Garth & Co	476		
" " \$400 " Selinas, Bergeron & Co	476		
Bourgeois et Co, O, licence de E. Hardy transportée	476		
Billet de \$1000 à pas Shortis	481		
Baxter pas & autres, lettre de	484		
Billet de \$200 à Edouard Normand	484		
" de \$200 à Charles Dugré	484		
" de \$300 à N <sup>rs</sup> Serap <sup>ts</sup> Beaudry	490		
" de \$500 à N <sup>rs</sup> Raiche	490		
" de \$3000 à J. M. C. Godin	490		
Bergeron Louis - Feu chez	496		
Billet de \$2000 au Sec <sup>r</sup> - Trés <sup>r</sup>	502		
Bellefeuille M <sup>rs</sup> - Autorisé de se rendre à New York pour achat de pompe	503		

Billets en renouvellement	14	Billet de \$700 à Diogné M. Weil	95
Billet promissoire en faveur de Messrs. Baptiat & Fils	8	" " \$2000 à Max. Lottinville	95
Bélair, G. O., requête de	9	Radeaux, Dr. Ed., nommé médecin-vaccinateur	111
Bourgeau, Mr., invité à descendre en cette Cité au sujet des plans de l'hôtel-de-ville	9	Bourgeau, Lettre de Mr.	134
de, Mr., lettre de	12	Billet de \$5000 à J. B. Pothier, Cer.	134
Bélair, G. O., achat de terrain	13	" " \$2000 à D. G. LaBarre, Cer.	134
Bourgeau & Leprohon, autorisés à faire de nouveaux plans pour l'hôtel-de-ville.	13	Beaumont, Mr., avis de motion pour abroger le règlement concernant le créneau public,	143
Bourgeois et Scott, requête de	15	Barnard James, Rapport de	150
do & do, rapport sur requête de	17	Banlieu, Permis de faire de la brique dans la	151
Billet en renouvellement	21	Brunelle Louis, Requête de	152
do " "	29	Bouchers, vente des étaux, etc.	162
Bonage entre la Corporation et la famille Hart	31	Billet de \$1500 à S. Dumoulin, Cer.	162
Billet en faveur de Théophile Larue	34	Bureau du Conseil transportés à l'Hôtel-de-Ville	164
Bouchers, vente des étaux des -	40	Billet de \$86 à L. E. Gervais, Cer.	187
Barnard, Edm <sup>d</sup> , et autres, requête de	42	" " \$5000 à D. G. LaBarre, Cer.	203
Bellefeuille et Gelinas, " "	42	Bateau, taxe sur, amendement	207
" " " rapport sur requête de	44	Beaulieu, Ls, certificat de marchand de liqueurs	208
Billet en faveur de J. N. Bureau, Ev.	45	Bartes, James, requête de	208
Billet en faveur de D <sup>m</sup> Geneclief	47	Billet de \$5200 au D <sup>m</sup> Landry	209
Billet en faveur de J. N. Bureau, Cer.	49	Bourassa, Nap., motion pour inviter, à visiter les presques de l'Hôtel-de-Ville	216
Bâtisses en bois, permises dans certaines limites	49	Bois, sciage dans les rues prohibé	222
Bourgeau & Leprohon, lettre de	57	Beauchemin & fils, lettres de pour bornes fontaines	223
Barnard, James, rapport concernant l'alignement du terrain de Thomas & Wilette	63	Bureau, J. G. S. Bureau, Capt. des sapeurs-pompiers, requête de	225
Bureau, Guin, Carceau & autres requête de	67	Beaudoin, Jos. Gervais, requête de	225
Bureau, J. N., et autres, rapport sur la requête de -	69	Bourassa, Nap., lettre de Mr.	226
Billet promissoire pour \$1500	69	Bales, N. M., poursuite contre	233
Blanchette, J. B., remise de rente	71	do, avis de motion de	235
Billet de \$1500 <sup>00</sup> à Ch. Poliquin	84	Bureau des réviseurs des listes électorales, nomination de	257
		Bales, N. M., avis de motion de	257

Bureau de Commerce, lettre du	253	Roland, John, rapport de St. S. Malliot,	
Belisle, Alf. O., requête de	266	Oct., concernant l'expertise du	
Billet de John Burnet	268	terrain de -	346
Balcer, St. M., prêt de \$4000 sur		do, John, Expropriation de terrain	346
Billet payable en tan	269	do, " Vente de terrain	352
Billet de St. M. Balcer pour \$1000	271	Billet à Thomas Milot pour \$350 <sup>00</sup>	353
" " J. P. de Niverville pour \$600	271	Baptist, Alex., nommé président de	
Bourgeois, D., lettre du	272	l'élection d'un Maire	353
Billet de D. Lascieraye pour \$400	276	Baptist, Alex., lettre de	354
" " A. M. Cooke " \$2400	276	Bois de chauffage, soumission de	
Bussière, Adolphe, requête de	277	Wm Chagnon accepté, pour	355
Blais, Paul, requête de	278	Billet au D. Landry	356
Billet à James Dean, \$160.28	284	Billet au D. Badaeau	365
Bureau & route du Registrateur	286	" à Wm Chagnon	368
Bureau, Capt. J. F. N., requête du	288	Bureau, J. F. N., lettre de	368
Blais, Paul, rapport sur requête de	288	Brunelle, Mr., nommé membre du comité	
Roland, John, nomination de Jos. Godin		des chemins au lieu de Mr. Craig	373
comme expert pour le terrain de	297	Billet pour \$2000	374
Bourgeois, Che., lettre de	298	Beaudry, L. J., requête de	374
Blaisson, Edm., requête de	302	Boisvert, Paul, poursuite de	378
Billet de D. M. Vallières pour		Billet à Hubert Dusault, \$600	383
\$3000 en renouvellement	306	Bureau de Commerce, résolution con-	
Billet à ordre de James Shortis, Cos.,		cernant les ponts du S. Maurice	
pour \$1200	309	et une traverse entre la cité et le	
Bureau de révision des listes des		Cap de la Madeleine	383
voteurs municipaux	312	Billet à J. H. C. Godin pour \$1000	388
Billet à D. M. Trudelle, \$500	312	" " Che. Dugri " \$1000	389
" " D. M. Ménéchier, \$2000	324	" " do " 400	389
Brunelle, ds., et frère, requête de	324	" " la Comp. du Gaz \$450	398
Banque d'Union, jugement contre la C. d'Acqueduc payé au shérif	325	" " James Shortis pour \$1500	398
Billet de \$200 <sup>00</sup> en faveur de D. M. Dupin	326	" " J. H. C. Godin pour \$2000	401
" " \$300 <sup>00</sup> " " du D. Ed. Badaeau	333	" " Hub. Dusault pour \$600	401
Roland, John, rapport d'expertise	337	Baillargeon Rév. Lettre de -	402
Billet de \$120 à D. M. McKhea	338	Billet à St. M. Balcer pour \$4000	406
" " \$300 à D. M. Elzire Panneton	341	" " Ls. Brunelle " \$2000	406
Baillargeon, Rév. C. F. et autres, req. te	342	Balcer H. M. billet " \$4000	406
Roland, John, protest contre	342	Brunelle Ls. " " \$2000	406
Baillargeon, Rév. C. F. et autres, rapport		Billet à Jas. Shortis " \$800	408
sur requête du -	345	Billet à H. M. Balcer " \$1000	410
		Balcer H. M. billet " \$1000	410

Craig, J. C. H., rapport sur la requête de, - pour accorder main-levée d'une hypothèque		Compagnie de Sapeurs pompiers. Certificat de O. L. Hamel (Hotel de ville)	137
Corbeil, Luc, discontinué comme gardien de la Commune	5	1. Clôture du Carré Public, soumissions	115
Certificats pour licences d'auberges, etc.	25	Chemin de fer des Piles, lettre de M. Douyall, Cer.	133
Craig, J. C. H., quittances en faveur de Odilon Comtois	29	do Telesphore Lemay, nommé explorateur	133
Comtois, Odilon, quittances en faveur de	29	Comité du Feu, rapport sur requête de Giroux & L'Heureux pour	138
Certificats de marchand de liqueurs	29	Costumes pour sapeurs pompiers.	
" " " " " "	30	Certificats pour licences d'auberges confirmées	142
Charbonneau, Félix, nomination de Treffe Morrisette comme expert	31	Chemin de fer des Piles, rapport de Telesphore Lemay	141
Constable, Jos. Rondeau assermenté	40	Certificats pour marchands de Liqueurs confirmés	144
Certificat de marchand de liqueurs	40	Compagnie des Louaves Sapeurs organisée	150
Comités permanents, 1871-1872	52	Certificat de O. L. Hamel (Hotel de ville) un pour marchand de liqueurs	151
Charbonneau, Félix, rapport d'experts pour un terrain	61	confirmé	152
Certificat de marchand de liqueurs	61	Compagnie du Feu N° 1, Requête de la	152
Comité spécial pour s'enquérir de la possibilité d'avoir un vapeur traversier en hiver (à hélice)	64	un " " N° 2. " " "	152
Certificat de O. L. Hamel (Hotel de ville)	64	un " " N° 3. " " "	152
" " " do " " "	72	Comité du Feu, rapport sur requêtes des Compagnies du feu N° 1, 2 et 3	154
Chagnon, Wm., requête de	76	Certificats pour aubergistes et marchands de liqueurs	155
Certificat de O. L. Hamel (Hotel de ville)	78	Compagnies du Feu, Remerciements aux différentes -	155
" " Pre. Jolette, march. de liq.	87	Compagnies du Feu N° 1 et 2, Soumission de L. Lord pour costumes des	160
" " O. L. Hamel (Hotel de ville)	91	Certificat pour marchand de liqueurs	161
Chemins d'hiver, 1871-1872, rapport sur requêtes de Jos. Panneton & J. Duval	95	Compagnies du Feu, Requête des " " " N° 1 et 2 somme de \$450 <sup>00</sup> accordée à chacune pour uniformes	162
Certificat de O. L. Hamel (Hotel de ville)	100	Concil-de-Ville, <sup>de l'année</sup> fixés à l'Hotel de V.	164
Comité du Feu N° 3, Requête de la,	108		
Charbonneau, Félix, rapport de P. E. Panneton sur arbitrage du terrain de	109		
Comité pour construction d'un hôpital pour maladies contagieuses	129		



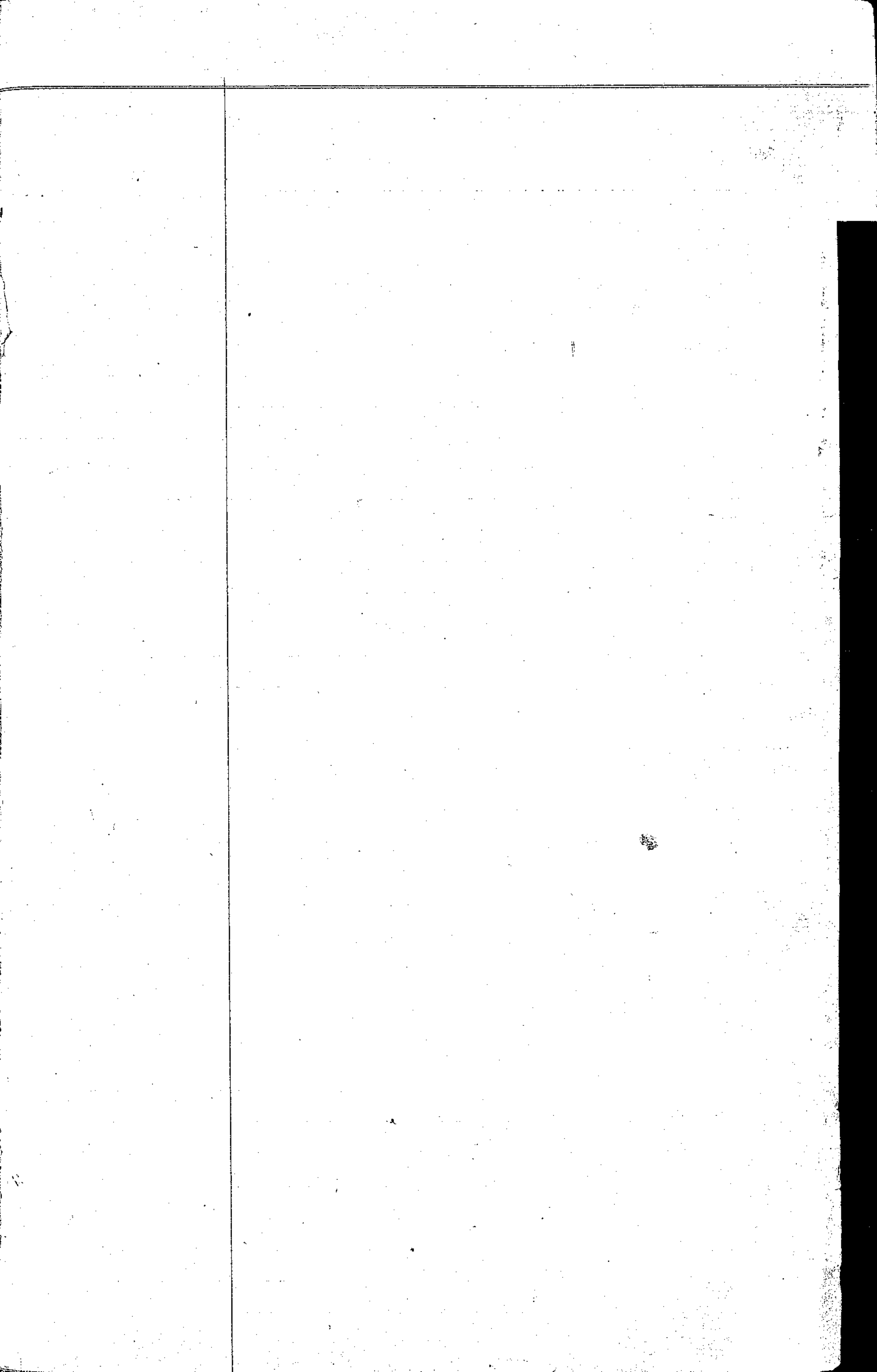
Compagnie du Gaz, protèct contre la pose des tuyaux de l'aqueduc 171	Commune, Joseph Fournier nommé gardien de la 239
Commune, requête de P. Giroux pour être nommé gardien de la 171	Compagnie du Feu N° 3, nomination d'officiers confirmés 239
Comité des Chemins, autorisé à acquérir les terrains nécessaires au prolongement de la rue St. Charles 171	Clark, D <sup>elle</sup> Salle Publique, louée 240
Comités permanents du Conseil, 72-73-178	Comité chargé de la surveillance de l'Hôtel de Ville et du Carré Champlain 241
Constables, indemnité à certains 179	Cotisations dues par P. Desjardins, remise 236
Charbonneau, Félix, rapport de H. G. Malhiot, Es., sur poursuite de 186	Carré Champlain, comité de surveillance 241
Chemin de fer de la Rive Nord, rapport du Président de la Comp <sup>ie</sup> du 187	Chemins d'hiver, rapport de l'Inspecteur 244
Commune, requête de Moïse Dupont et autres concernant le Gardien de la 187	Châteauneuf, Joseph, et autres, requête de Cadorette et autres, requête de 245
Carré Champlain, André Robichon nommé le gardien du 187	Chemins d'hiver, marché avec Siv. Deval 253
Certificat pour marchands de liqueurs confirmés 203	Cadastrage, lettre de l'Assistant Commissaire des Terres de la Couronne concernant le 256
do do do do 208	Commune, arpentage d'une nouvelle rue dans la Commune 266
Concert pour l'inauguration de la Salle publique de l'Hôtel-de-V. 219	Coteau St. Louis, lettre du Dr. Bourgeois concernant les terrains sur le 272
Compagnie du Feu N° 4, sapeurs = pompes, réorganisée 218	Conseillers, J. B. de Niverville nommé Cooke, A. M., Billet pour \$2400 276
Comité spécial pour le prolongement de la rue St. Charles 223	Cornier, D <sup>me</sup> N <sup>ve</sup> P <sup>re</sup> , requête de Certificats des aubergistes et des marchands de liqueurs confirmés 281
Châteauneuf, Joseph, et autres, requête, 225	Comités permanents du Conseil, M. J. B. de Niverville nommé membre des 287
Clôtures & fossés, inspecteurs nommés 225	Charbonneau, Félix, tiers-saisie contre do " " " " 289
Chemin de fer de la Rive Nord, lettres du Maire des 3 Riv. et du Secrétaire de la Comp <sup>ie</sup> du Chemin de fer, Rive Nord 226	do " " " " 290
Commune, Oniz. Milot, destitué comme gardien de la 228	do " " " " 292
Coteau St. Louis, terrains du Collège des Trois Rivières, cession de terrain, rue Julie 229	Commune, salaire du gardien fiscal \$20 <sup>00</sup> 293
Comités du Conseil, réunions fixées au vendredi 234	Certificats d'aubergistes, etc., confirmés do de march <sup>ts</sup> de liqueurs confirmés 295
	do " " " " 296
	do " " " " 298
	Cloutier, Zacharie et autres, requête de 298
	Certificat de magasin confirmés " " " " 300
	" " " " 301
	Conseil Municipal de la Paroisse des Trois Rivières, règlement concernant les chiens 302

Carré Champlain, André Robichon nommé gardien du	305	Campeau, P., lettre de Compagnie du Sag, Bille de faveur de la (\$450 <sup>00</sup> )	374 398
Chemin-de-fer-des-Pêles, résolution concernant la localisation du	306	Compagnie du Feu N <sup>o</sup> 2 requête de la —	402
Cartier, Sir Geo. C., funérailles de	307	Cloche d'alarme pour la 6 <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 2	402
Chemin-de-fer-des-Pêles, avis de motion de M. Jos. Pouchet de Niverville	307	Coote, Wm <sup>re</sup> Nomination comme Conseiller de M <sup>re</sup> —	405
Capelle-Sommaripa, requête de Comité pour réviser les listes des votants municipaux	310	Compagnie du Feu N <sup>o</sup> 1, Requête de	413
Cassidy, funérailles de M <sup>re</sup> la Maire, Compagnie du Feu N <sup>o</sup> 2, soumis- sions pour costumes	312	Certificat d'Aubergistes et de Marchands de liqueurs	419
Comités permanents, 1873-1874	321	Comité Spécial pour vente de terrain aux Commissaires d'École.	422
Compagnie du Feu N <sup>o</sup> 1, requête de la	324	Comité Spécial pour l'Acqueduc	422
Compagnie d'Acqueduc, résolution pour payer au shérif un jugement contre la —	325	Coote, Ant <sup>re</sup> Wm <sup>re</sup> nommé président du Comité des Chemins et membre du Comité de la Commune	424
Costumes de pompiers, soumissions pour	329	Clair J. L. Ecr. Lettre de —	424
" " " de Panneton et Rocheleau acceptés	330	Compagnie du Feu N <sup>o</sup> 3 Requête de	425
Certificat de licence de Birmin Corret transporté	333	Certificat d'Aubergistes et de marchands de liqueurs	429
de licence de Judger Vigneau transporté	341	Certificat de Marchands de liqueurs	430
Comité concernant le ruisseau de la rue St Paul.	342	Clair J. L. Ecr. lettre de —	431
Craig J. C. N., main levée d'hypothèque	344	de, rapport du Comité des Chem.	433
Chagnon, W <sup>m</sup> , soumission acceptée	355	Compagnie du Feu N <sup>o</sup> 3, rapport sur la requête de la	433
Conseil-de-Ville, motion pour confirmer les procédés en juillet et Août 1873.	356	Clair, J. L., résolution pour acquérir un terrain pour prolonger la rue St Maurice.	434
Compagnie du Sag, motion concer- nant la	357	Certificat de March <sup>ds</sup> de liqueurs	434
Cotisations et taxes, arriérés de	366	Club Dramatique, requête du	438
Cloutier, Augt., requête de —	366	Certificat de March <sup>ds</sup> de liqueurs	439
Chagnon, W <sup>m</sup> , Bille à	368	Cressé, A. P., lettre de	440
Craig, M. J. C. N., remplacé dans les comités des finances et des chemins	373	Camirand, L. A., et autres, requête de Commissaires d'École, vente d'un terrain aux —	442 449

Certificat de marchand transféré	454	Compagnie du Feu N° 3	Election des officiers confirmés	558
Chagnon & Fortin, requête de	459			
Certificats pour maisons de pension	461	Cressé A. P.	Rapport du Comité Général sur lettre de	559
Clair, J. L., billet de \$810 à -	463			
Comité pour réviser les listes des		Conseillers, James Dean, Esq., nommé		564
voteurs municipaux	464	Comité du Feu	Rapport concernant les primes	569
Comités permanents, 1874	471			
Chagnon & Fortin, requête de	474		Certificats d'aubergistes et de marchands	578
Comité pour la réception du		" " " "		579
Gouverneur Général	477	" " " "		582
Certificat de marchand de liqueurs	480	" " " "		586
Chagnon William, Lettre de -	484	Combeau J. P. & autres, requête de		584
Certificat d'Aubergistes	484		Certificat pour marchand de liqueurs	592
Compagnie du Feu N° 2 - Requête de la	492	" de C. A. G. Labarre, confirmé		595
" " " N° 3 - Requête de la	492	Coulombe Kéré, Soumission pour nom		
Bloutier Augustin, Requête de	492		des rues etc. acceptée	600
Baron Michel, Feu chez	496	Compagnie pour fabrication d'allumettes		
Certificat pour maison de pension	498		chimiques, exemptée de taxes	601
Creusage du havre des bateaux	503	Compagnie du Feu N° 1. Résignation des pom-		
Baron Michel, Achat de terrain de	522		piers de la -	602
Clair J. L. Achat d'un terrain de	523	Craig, J. C. A., et autres, requête de		609
Chagnon W <sup>m</sup> - achat de bois de chauffage		Comité pour examiner les listes des		
de W <sup>m</sup>	524		électeurs municipaux	611
Compagnie du Feu N° 2 - Elections de la	534	Cadorette, Albt., lettre pour demander une		
Clair J. L. - Billet de \$10000 à -	534		licence pour vente de liqueurs	612
Comité pour examiner les actes dont		Craig et autres, rapport sur requête de		612
l'enregistrement doit être renouvelé	535	Comités permanents 1875-1876		621
Cession de puce par M <sup>rs</sup> Dumoulin &		Comptes contre la Corporation de		
Frison	535		accompagnés de réquisitions	628
Compagnie du Feu N° 3 - Elections de la	538	Caron, Michel, et autres, requête de		630
Commune - Lettre de l'Hon <sup>ble</sup> Ministre		Comité de l'Eclairage, rapport du		632
de la justice concernant		Caron, M., et autres, rapport sur requête de		635
les lots & ventes	540	Cotisations et taxes, règlement amendé		654
Comité pour réviser la liste des		Compagnie du Feu N° 1, requête pour		
voteurs	547		costumes neufs	674
Chemins d'hiver, Entretien de				
certaines	550			
Cressé A. P. - Lettre de	552			
Comité de Santé concernant la picotte				
Rapport	556			

Doucet, Norbert, requête de	5	Dupont, Moïse, et autres, requête de	187
Dean, James, 1 <sup>re</sup> " "	9	Dusault, Louis, requête de	193
" " 2 <sup>e</sup> " "	9	Dixie, subside de \$300 au vapeur —	196
" " , ingénieur vapeur dans son atelier		Dupuis, Eugène, Lettre de	208
De Noncourt, Mr., autorisé à signer un procès-verbal de bornage	9	Dusault, Louis, nommé gardien de l'Hôtel-de-Ville	210
"Dixie", subside au vapeur	22	Dechainé, Olivier, requête de	212
De Noncourt, Mr., nommé pro-maire pour le 2 <sup>e</sup> quartier de 1871	22	do " , rapp <sup>t</sup> sur requête de	215
Décoteau, Pierre, assurance de	22	Dagneau, Napoléon, requête de	219
Dugré, Chs., soumission acceptée	24	Dodge, L.C., lettre de — pour pompes à feu —	223
De Noncourt, Mr., nommé président de l'élection municipale, 1871-	24	Duval, Joseph, requête de —	225
De Noncourt & Malhiot, Messrs., autorisés à signer l'acte avec les contracteurs pour la construction de l'Hôtel-de-Ville	32	Dumoulin & Rocheleau, achat de terrain	225
Dean, James, requête de	36	Dubord, Alphonse, requête de	228
Dusault, Ls., " "	37	Duval, Joseph, Rapport du Comité des Chemins sur requête de	237
Dean, James, rapport sur la requête de	42	Décoteau, Pierre, remise de taxes	236
Dussault, Ls., rapport sur la requête de	42	Duval, Sévère, marché pour chemins d'hiver	258
De Noncourt, M. L. C. Achat du terrain de	44	Désaulniers, L. J., requête de	256
Dean, James, Requête de —	46	Dumoulin, Charles, lettre de	256
Dumoulin, S., lettre de	48	Désaulniers, Frs., requête de	260
Duval, Joseph, Requête de	67	Désaulniers, L. J., rapport sur requête	261
" " rapport sur requête	86	Désaulniers, Frs., rapport sur requête	261
Désaulniers, L. J., requête de	93	Duval, Sévère, requête de	266
do " Salaire fixe à \$400	95	Désaulniers, Pro, 2 <sup>e</sup> requête de	267
Dubord, Ls., Lettre de Alphonse	97	Dean, James, Billet pour \$160.28	284
Demande de O. L. Hamel	97	Décoteau, Louis père, requête de	284
Dufresne, Ephrem, Requête de	133	Duval, Joseph, requête de	287
De Noncourt M <sup>r</sup> avis de motion pour amender le règlement du feu	137	Désaulniers & Maigret, requête de	287
do W. L. rapport de Mr. Hamel concernant une cheminée de Mr. — 163	144	Décoteau, Ls., père, nommé gardien de la Commune	289
do et W <sup>m</sup> Lanigan, nommés auditeurs pour 1872-1873-	147	Décoteau, Ls., salaire fixe à \$200	293
		Duval, Sévère, requête de	300
		Duval, Joseph & Sévère, rapport sur requêtes de	302
		Décoteau, S. A., requête de	302
	145	Désaulniers, L. J., requête de	310

De Noncourt, N. L., nommé auditeur -	322	Dumoulin & Frigon - Cession de pues	
De Noncourt & Lanigan, requête de	324	par Messrs -	535
Dumont, J. P. O., et autres, requête de -	330	Duval Joseph - Requête de	536
Duval, Sévère, et autres, requête de	342	Dugri & Fleury - Lettre de	536
Dufresne, Joseph, requête de	354	Dumoulin & Frigon - Cession de pues	
do, rapp. sur requête de	373	par Messieurs	535
Duval, Sévère, requête de	374	Duval & autres - Rapport au Comité des	
Duval, Joseph, requête de	374	Chemins sur requêtes de M <sup>rs</sup>	546
Duval, Sévère, rapport sur requête de	378	Dufresne Jos. - Soumission pour pues	
Duval, Joseph, " " " "	378	spéc. contrôlé, acceptée	548
Dussault Hubert, billet de \$600 à -	383	Duval L. G. - Requête de	552
Dugri, Cho., billet pour \$1000 à	389	Dean James - Homme Conseiller en	
do " " \$700 à	389	remplacement de M <sup>r</sup> Baptiste	564
Dussault Hub. billet pour \$600 à	401	Demers Julien, failli, avis de J. L. Clair, syndic	565
Dufresne Joseph, Requête de	406	Dean Jas., nommé membre des comités	567
Dumont Grégoire & autres Requête de	410	Despins, F. N. requête de	584
Déventures, Règlement con-		Desaulniers, P. E. L., et autres, requête de	606
cernant les	413	Desilets, J. M., requête de	606
" Emission de \$20,000 de	414	Desaulniers, A. L., requête de	609
Descherme Oliv. Feu chez	413	Denoncourt, N. L., requête de	609
Desmarais Jos. " "	412	Duval, Capt. Onig., Lettre du	609
Deçoteau, Félix, requête de	440	Déventures pour l'Agueduc, émission	
Dagneau, Nap. & autres, requête de	444	de \$115,000, 20 ans à 6%	614
Deçoteau Félix, rapport sur requête de	445	do, autoriser Mr. Dorion à négocier	
Desaulniers L. S. Requête de -	480	la vente des susdites -	615
Du Berger H. A. Requête de -	480	Dorion, L. E., autorisé à vendre \$115,000	
Dufresne Jos. - Requête de	485	de déventures	615
Dugri Charles - Billet de \$200 <sup>00</sup> à	487	Duval, Sévère, vente d'un emplacement à	633
Dumont J. S. & autres Requête de	492	Dufresne, Joseph, requête de	635
Dargis Frs. - Feu chez	495	Députation pour visiter des agueducs	638
Duval Jos. - Soumission acceptée	497	Duval, Sévère, requête de	639
Dufresne Joseph nommé sur-		Dufresne Jos., Agueduc loué à	644
veillant de l'Agueduc	497	Déventures de l'Agueduc, Grant,	
Déventures, Négociation des	502	Bros. & Co., nommés Agents à	
Dufresne, Jos. & autres - Requête de	505	Londres pour vendre les	644
Portales, Olivier fils - Requête de	505	Dery, Joseph, licence d'aubergiste	
Denoncourt N. L. - Lettre de -	516	transportée à Zéphirin Gauthier	652
Duval, L. G. - Requête de	525	Duval, Sév., rapport sur requête de	653
Denon James - Lettre de	525		
Duval Sévère, Requête de	530		



Elections de la C <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 3	
confirmées	558,
" de la C <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 4	
confirmées	563
Elections parlementaires, arrondissement	571
do " "	576
Evaluateurs pour 1875	583
do, J. N. Sapiu nommé	587
Elections de la C <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 2 confirmées	598
Exemption de taxes accordée à une Com <sup>ie</sup>	
pagnie pour la fabrication	
d'allumettes chimiques	601,
Elections municipales - M <sup>ie</sup> Dougalp	
James nommé président des	602,
Elections de la C <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 1 confirmées	605
Etaux des Pouchers, vente des	611
Echeteurs municipaux, comité pour	
examiner les listes des	
Eclairage, rapport du Comité de	632
do " " " "	637
Elections de la C <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 1, confirmées	638
Evaluateurs, salaire augmenté	640
Enregistrement des titres à être re-	
nouvelles, nomination de Mr.	
Bureau comme membre du	
Comité Spécial concernant l'	646
Eclairage, pose de lampes à l'huile	677

Emprunt de \$3000 de Madame Veuve Vallières	5	Expertise du terrain de John Roland, rapport de St. G. Malhiot, Cer.	346
Engin à vapeur dans l'atelier de Mr. James Dean	9	Expropriation du terrain de John Roland	346
Elections municipales de 1871, Mr. De Noncourt nommé président.	36	Election d'un maire, motion pour nommer un président (perdue)	348
Etaux des bouchers, etc., vente des	40	Election de J. C. Normand comme Maire annulée	349
Expertise d'un terrain acquis de Félix Charbonneau	61	Election d'un Maire, M. Baptist nommé président	353
Evaluateurs requis de reviser la liste des voteurs	61	Election du Maire, Jos. B. de Niveville, Cer., nommé président	357
do., lettre des	64	Election du maire, pour fixe	357
Enclos public, établissement d'un	64	Etat des recettes et dépenses pour 3 mois	365
Edson. M. G. Lettre de	93	Emission de \$20,000 de R. B. tentures	414
Eclairage, Rapport concernant l'	107	Evaluateurs, Messrs. Harb Lemay & Ryan nommés	428
Etat. Fonds d'Emprunt Municipal	121	Emplacements sur les rues Bureau Gervais. Vente d'	427
Exploration pour le chemin de fer des Piles par Théophile Lemay	133	Etaux des Bouchers, etc., vente des	442
Evaluateurs, Messrs B. C. Frigon, H. L. Pearson et H. Dupresne	147	Elections municipales, nomination du président des	450
Elections municipales de 1872, M. L. O. Gervais nommé Président	155	Enclos public, lettre de D. G. LaBare, Cer.	450
Eau de l'Acqueduc dans l'Hôtel de Ville,	213	Echange de terrain entre J. P. Guillemet de la Corp.	522
Enclos public, Joseph Fournier nommé gardien de l'—	239	Endossement d'un billet par le Secrétaire-Trésorier Confir- mation de l'—	528
Expertise du terrain de John Roland, nomination de Jos. Godin comme expert	297	Expropriation de St. H. Lewis	529
Elections municipales de 1873, Mr. Jas. Shortis nommé président	305	Elections des Officiers de la 6 <sup>th</sup> du feu N <sup>o</sup> 2 confirmées	534
Etaux des Bouchers, etc., vente des	305	Examen des Actes dont l'enregistrement doit être renouvelé	535
Emprunt de \$4000	309	Elections des Officiers de la 6 <sup>th</sup> du feu N <sup>o</sup> 5 confirmées	538
Elections municipales, comité pour reviser les listes des voteurs	312	Entretien des rues pour contrôle Soumissions pour	543
Employer surnuméraire	326	Entretien de certains Chemins d'hiver	550
Expertise du terrain John Roland, rapport d'expertise	337	Edwards, P. J. Baker, Rapport sur analyse d'eau	557

E



Feu chez M <sup>me</sup> Moïse Ollarie	428	Feu chez Alex <sup>e</sup> McKelvie	267
" à l'Évêché	435	Terou, Fabien, requête rejetée	271
" au Collège	435	Feu chez B. Lassalle	283
" chez Lacroix et frère et autres	438	" " M <sup>me</sup> Surocotte	283
" " H. Desaulniers, Ect.	439	" " D. G. LaBarre	283
" rapport du Comité du	445	" " Thomas Fortin	284
Feu chez Ant. Duchaine	450	" " requête de la Compagnie N <sup>o</sup> 3	302
" " lettre des Capitaines des pompiers	450	Funérailles de Sir George E. Cartier	307
" " rapport sur lettre des Capt <sup>s</sup> de pomp <sup>s</sup>	451	" " Mr. Casidy, Maire de	
" au Collège	453	Montreal,	312
" chez Olivier Bouchard	453	Feu, rapport sur requête de la C <sup>ie</sup> N <sup>o</sup> 14	314
" " Michel Caron	454	" " Soumissions pour costumes pour	
" " requête de la Compagnie N <sup>o</sup> 2	459	la Compagnie N <sup>o</sup> 3	316
Fortin et Chagnon, requête de	459	" chez Ed. Cloutier	322
Feu chez John Ryan (Ed. Dupont, loc.)	460	" " M <sup>re</sup> Edw <sup>d</sup> Purstall	323
Feu, reconnaissance de la Comp <sup>ie</sup> N <sup>o</sup> 14	463	" " J. B. Gauthier et autres	323
" chez Messrs. Ross & C <sup>ie</sup>	469	" " rapport concernant les boyaux et	
" Officiers de la C <sup>ie</sup> N <sup>o</sup> 2, confirmés	470	suoirs de la Comp <sup>ie</sup> N <sup>o</sup> 1	323
Fortin & Chagnon, requête de	474	" " Comp <sup>ie</sup> N <sup>o</sup> 1, requête de la	324
Feu chez Hercule Girard	495	" chez A. B. Cresse, Ect. -	329
" " François Borgia	495	" " soumissions pour costumes de pompiers	329
" " Jacques Haub	495	" " de Panneton & Rochelieu acceptés	330
" " Louis Bergeron	496	" chez Ant. Deslauriers	332
" " Michel Caron	496	" " Gelinas & frère	333
" " A. S. Hart	496	" à la boutique de Henry McKelvie	340
" " John Ryan & J. Houliston	509	" aux moulins de M <sup>l</sup> . Stoddards & C <sup>ie</sup>	341
" " Thos <sup>s</sup> G. Farmer	520	" chez Joseph Guilbert	345
" " Henry G. Fearson	520	" à la boutique de M <sup>re</sup> A. McKelvie	352
" " Joseph Bernier	521	" chez Mr. Pierre Noruri	352
" " Henry McKelvie	521	" " M. A. M. Godin	359
" " au Vieux Collège	526	" " Olivier Dechaine	368
" " Louis Robichon	537	" " résignation des sapeurs pompiers	369
" " Caliste Levasseur	532	" chez M <sup>l</sup> . Martel, Ect.	373
" " Luc Précourt	533	" Salaire du ramoneur fixé à \$250.	374
" " M <sup>me</sup> Lanigan	533	" chez Ed. Dupont et chez Ch. Marsseau	381
" " Luc Précourt	533	" " J. B. Mc. Craig	396
" " M <sup>me</sup> Desaulniers	533	" " J. B <sup>te</sup> Gaillouf	412
" " D. LaBarre	542	" " Jos. Desmarais	412
" " D <sup>me</sup> Marquoil	542	" " Olivier Descheene	413
" " J. M. Ritter	546	" " Les. Poliquin	424

Feu chez D. G. La Parre	544	Feu chez Lupien & Girard	605
Fearon H. G. - Requête de	552	, Elections de la C <sup>ie</sup> N <sup>o</sup> 4 confirmées	605
Feu dans les petites halles du		" , rapport concernant la réorganisation	
marché aux denrées	554	de la C <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 1.	608
Fearon H. G. - Rapport d'Estimateurs		Frère Gideon, requête du	609
concernant la propriété de	560	Feu, lettre du Capt. Oniz. Duval demandant	
Feu - Récompense de \$300 <sup>00</sup>	561	des costumes pour la C <sup>ie</sup> N <sup>o</sup> 1	609
" - Rapport de l'Inspecteur de Ville		Feu, rapport de l'Inspecteur concernant	
concernant les primes au	561	les bâtieses en bois	610
" Chez Moïse Paillet	562	Feu, requête de St. Marchaterre et autres	
" Elections de la C <sup>ie</sup> N <sup>o</sup> 4, confirmées	563	offrant de réorganiser la C <sup>ie</sup> N <sup>o</sup> 1	612
" rapport sur primes contestées	569	" lettre de la C <sup>ie</sup> N <sup>o</sup> 1, offrant sa résignation	612
" " " " "	574	" " " " " 2, demandant une	
" Chez Charles Lesieur	575	augmentation de salaire	612
Fabrique d'allumettes projetée, lettre		" chez Thélesphore Caron	620
du Rev <sup>d</sup> C. O. Caron	585	" , salaires des compagnies changés	625
Feu chez Dosithe Morin	586	" , offre de St. Marchaterre et	
" , Loyer du 1 <sup>er</sup> étage de la maison de		autres de réorganiser la Com-	
Mr. M. Sover pour la station des		pagne du Feu N <sup>o</sup> 1, acceptée.	628
Sapeurs	586	" requête de la Compagnie N <sup>o</sup> 1	635
" Chez Sélij Decoteau	590	" , " " " " " 3	635
" " Cyrille Doule	591	" , elections de la C <sup>ie</sup> N <sup>o</sup> 1, confirmées	638
" " Joseph Dorque	591	" " requête de la C <sup>ie</sup> N <sup>o</sup> 2	639
" " D <sup>me</sup> W <sup>m</sup> Richard Cooke	595	" , rapport sur requête de la C <sup>ie</sup> N <sup>o</sup> 3.	641
Fabrique d'allumettes, lettre du Rev <sup>d</sup> Mr. Caron	597	" chez Edouard Dupont	643
Feu, Elections de la C <sup>ie</sup> N <sup>o</sup> 2 confirmées	598	" " Isaïe Gauthier	654
" Résignation de la Comp <sup>ie</sup> N <sup>o</sup> 1	602	" " Edouard Féron	654
" , Surintendant autorisé à recevoir		" règlement amende	661
les costumes de la C <sup>ie</sup> N <sup>o</sup> 1	602	" chez J. Rankin & Co.	669
" , Lettres de M. Namel & autres et de		" " M. Gelinas et autres	669
A. Fearon et autres, offrant de		" " L. G. Gervais	669
réorganiser la C <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 1.	603	" " Ant. Chrétien	672
" , lettre de M <sup>me</sup> McDougall, Oct., con-		" requête de la C <sup>ie</sup> N <sup>o</sup> 1	674
cernant le droit de démolir les		" chez G. Milot	678
bâtieses en bois	604	Frigoil & Demoulin cession de	535
Fearon, A., autres, lettre offrant de		terains	
réorganiser la C <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 1	603		
Feu chez Ross & Co.	604		
" " Frs. Dargis	604		
" " Pre. Gagnon	604		

*F*

*F*

Feu chez S. M. Clung	17	Feu chez D <sup>me</sup> V <sup>me</sup> Maxime Gauthier	185
" " F. N. Cadoret	18	" " C. H. Ogden	185
" " A. L. Clair	18	" " J. B. Thivierge	186
" " Frédéric Pellerin	21	Fortin, Jean, lettre de	188
" " Pierre Desjardins	21	Fournaise à eau chaude dans	
" , le Comité du = autorisé à		l'Hôtel-de-Ville, C. Garth	
faire réparer la pompe N <sup>o</sup> 2	22	q <sup>ts</sup> Co, autorisés à poser une =	190
" Note de \$100 aux pompiers	22	Feu chez Onés. Milot	192
" , à une maison de D <sup>me</sup> Mart	27	" " Mérite LaBarre, etc.	206
" , lettre des secrétaires des Comp <sup>ies</sup>		" " Napoléon Dagneau, etc	206
N <sup>os</sup> 1, 3, (nomination d'officiers)	28	" , rapport concernant l'état de	
chez Abraham Pepin	39	la pompe Equitable	207
" " M <sup>lle</sup> Lasserange	39	" , résignation des Fourniers-Sapeurs	210
" " F. L. Bellefeuille	47	" " requête du Sec. des " "	212
" , règlement du = amendé	57	" , rapport sur les réclamations	
" , chez M <sup>de</sup> V <sup>me</sup> J. E. Turcotte	60	des compagnies N <sup>os</sup> 1, 3 & 2	
" , " M. Zeph. Vidal	60	pour primes au feu du 10	
" , " D <sup>me</sup> J <sup>me</sup> Garceau	66	Septembre 1872	215
" , c <sup>o</sup> Aimé Duval	74	" chez J. F. Bureau, Sec.	217
" , " Claude Feron	75	" Compagnie N <sup>o</sup> 4, Sapeurs-pom-	
" , " Léphirin Vidal	106	piers réorganisée	218
" , " D <sup>me</sup> Marguail	106	" requête du Capt. Bureau	225
" , " Joseph Rousseau	106	Fossés & clôtures, inspecteurs nommés	225
" , à la ferme du Collège	115	Feu, rapport et requête concer-	
Fonds d'Emprunt Municipal, Etat,	121	nant les élections des offi-	
Feu chez J. Loric Martel, fils.	131	ciers de la Comp <sup>ie</sup> N <sup>o</sup> 3	230
" " Euchariste Paquin	136	Feu, rapport concernant l'élection	
" , rapport sur requête de Livour et		des officiers de la C <sup>ie</sup> N <sup>o</sup> 3	232
L'heureux pour costumes des		Fournier, Joseph nommé gardien	
Sapeurs pompiers.	138	de la Commune de Lenclou	
" chez Oliv. Pothier	149	public &c	239
" , " les Mes <sup>rs</sup> J <sup>me</sup> Garnier	149	Feu chez Pierre Bourri	238
" , " Joseph Morin	149	Feu, ratification de l'élection des	
" , N <sup>o</sup> 1 & 4, (nomination d'officiers)	150	officiers de la Comp <sup>ie</sup> N <sup>o</sup> 3	239
" amendé, Règlement du	151	Finances de la Corporation, rapport	
" chez Pierre Dorion	159	du Secrétaire Trésorier	245
" " Volde-Langlois, P <sup>re</sup> Robichon		Feu chez Chs. Rousseau	250
" " A. R. Remillard	160	Feu au Collège	259
" " Chs. Vadoboncourt et Oliv.		" , prime accordée à S <sup>er</sup> . Duval	262
Deschênes	175	Feron, Fabien, requête de	266

F

Gouverneur-Général, motion pour autoriser le maire à descendre à Québec au sujet de la visite du	477	Gardien de l'Hôtel-de-Ville	261
do- Comité au sujet de la visite du	477	Génot, A., gratification à	262
do- Lettre du	480	Glacières, vente des	263
Godin, J.H.C. - Bille de \$3000 à	490	Gauthier, Michel, et autres, requête de	264
Grard, Hercule - Feu chez	495	pour une rue dans la Commune	264
Guillemet, J.P. et la Corporation - échange de terrain	522	Gardien de l'Hôtel-de-Ville, nomination de d. Warnecke	271
Glacières dans le Marché aux		Gagné, Charles, nommé ramoneur	276
Degrés - Vente des	544	Grenier, Pierre, requête de	278
Gervais & Lerin - Lettre de Messrs	548	Gervais, L. C., avis de motion de	278
" " Rapport du Comité		Gelinas, Edm <sup>d</sup> , vente de la maison de	287
des marchés sur lettre de	549	Grenier, Pierre, rapport sur requête de	288
Gervais et Padeaux, médecins, nommés membres assistants du Bureau de Santé	554	Gardien de la Commune, nomination de M. Dioteau comme	289
Gauthier, Isaac, lettre de	573	do de la Commune, salaire augmenté	293
Guillet, Valère, requête de	580	Gelinas, Edm <sup>d</sup> , vente de sa maison, etc, à	296
Godwin, John, requête de	588	Alex <sup>d</sup> McKelvie père -	296
Gouin, G.A., bail du quai de la Corp.	595	Godin, Joseph, nommé expert pour le terrain de John Boland	297
Gauthier, Isaac, requête de	629	Gouin, G.A., lettre de	300
Grant Bros, & Co, nommés agents pour vendre les débiteurs del'Agueduc, à Londres.	644	Gauthier, Augt., et autres, requête de	318
Guillet, V., et autres, requête de	642	Gay, lettre du Gérant du	341
Grant Bros. & Co. lettre de change pour \$357 sterlg.	678	Gelinas, Frs., requête de	342
		Gay, rapport sur le compte de la Comp <sup>ie</sup> du	344
		do, motion concernant la Comp <sup>ie</sup> du	359
		Gervais, L. C., et autres, requête de	369
		Gingras, Edm <sup>d</sup> , poursuite de	374
		Gilouf, Jean, requête de	374
		do " " rapport sur requête de	378
		Gelinas, Bergeron et C <sup>ie</sup> , loyer du haut du marché aux denrées	384
		Godin, J.H.C., billet de \$1000 à	388
		Glacières. Vente des	394
		Godin J.H.C. billet pour \$2000 à	401
		Gouin Geo. A. Lettre de	402
		Gaillouf J.P. Feu chez	412
		Guillemette, Nap. et autres, requête de	442
		do " " rapport sur req <sup>te</sup> de	449
		Garth & Co., Ch., billet à	476
		Gelinas, Bergeron & C <sup>ie</sup> , billet à	476

Gardien de la Commune, Luc Corbeil discontinue comme	5	Giroux, Pierre, requête de Gardien de la Commune, requête de Phe. Giroux pour être nommé le -	171
Gardien de la Commune, Etienne Ma- rie nommé -	28	Gelinas, Edm <sup>d</sup> , requête de	171
Guillemette, fils, Augt., requête de	35	Genest, L. M. A., lettre de	178
Grenier, Théod., et autres, " "	42	Gardien de la Commune, requête de Morice Dupont et autres concernant le	187
Gelinas et Bellefeuille, " "	42	Gardien du Carré Champlain, André Robichou nommé le	188
" " " rapport sur requête	44	Garth & Co, Chs, autorisés à poser une fournaise à eau chaude dans l'Hôtel-de-Ville.	190
Garceau, D <sup>me</sup> J <sup>me</sup> , Jeu cheg	66	Gardien de l'Hôtel-de-Ville, nomination de M. Duceault	210
Giroux, Amédée, vente à E. M. Hart du terrain de	86	Gauthier, Félix, requête de	216
Gauthier, F. J., Lettre de -	91	Gervais, Joseph Beaudoin, requête de	225
Garth, G. & C <sup>ie</sup> , Soumission pour Gaz et fournaise	92	Gardien de la Commune, Onésime Milot destitué comme	228
Gouin, G. A. et autres, Requête de	93	Gauthier, Zéphirin, rapport concernant l'alignement de la rue des Forges, vis à vis	233
Glacières, Rapport concernant les,	105	Gauthier, Zéphirin, motion pour payer \$168.66, pour terrain cédé pour élargir la rue des Forges	233
Gouin, G. A., rapport sur requête pour prolonger la rue S <sup>t</sup> Antoine	110	Gelinas, Frs, pour suite contre	234
Gervais, D <sup>r</sup> E., nommé Médecin- vaccinateur	114	Genest, C. B., lettre de	234
Gouin, Geo. A. et autres, Rapporteurs requête de	115	Gelinas, Edmond, Achab du terrain de	239
Guillemet, Augt., Soumission de	115	Gauthier, Zéphirin, Lettre de	241
do. Napoléon " "	116	Gardien de la Commune et de l'enclos public (Jos. Journier)	239
Geffrand, Baptiste, requête de	129	Gauthier, Zéphirin, C. J. Hamel nommé expert pour estimer le terrain de	242
Gervais, Rapport du Docteur	132	do - rapport d'expertise	244
Giroux et LeNeveux, rapport sur requête de	138	do - Offres réelles	245
Gardien de la Commune Onésime Milot nommé	147	Gervais, rapport du D <sup>r</sup> Gelinas, Edmond, motion concer- nant l'acte de vente de	251
Gauthier Zéphirin, Requête de	153		
do do, motion concernant la 4 <sup>te</sup> de	154		
Gervais G. nommé président de l'élection municipale 1872,	155		
Gouin Geo. A. Loyer du moulin à eau	156		
Gervais, L. C., avis de motion pour amender le règlement des chemins	164		
Gay, Compagnie du, prêtet contre la pose de tuyaux de l'aqueduc	141		
" Requête de la Compagnie du, concernant la forderie de Mr. Remillard	141		

Hôtel-de-Ville, rapport de O. J. Hamel,	164	Hamel, O. J., nommé surveillant des travaux dans le marché	384
do, motion pour payer \$2000 <sup>00</sup> à Messrs. Perrault & Dugré	164	Stould, J. B. L., rapport sur lettre de -	387
do, séance d'inauguration	168	do, lettre de	439
do, rapport de O. J. Hamel sur cte d'augmentations de Perrault & Dugré	176	Math, E. M. & autres	464
do, Motion pour payer la balance due à Perrault & D.	180	Stardy, Elz., transport de sa licence	476
do, Garth & Co. autorisés à poser une fournaise à eau chaude dans l'Hôtel-de-Ville -	190	Homologation du rôle d'Évaluation, 1874 -	479
do, marché avec John H. Meld pour peintures à fresque	193	Math, O. M. - Requête de -	485
Meld, John, marché pour peintures à fresque dans l'Hôtel-de-V.	193	" " " - Rapport du Comité du Feu sur requête de	493,
Stardy & Pellier, certificat pour licence	203	Math, H. S. - Feu chez	496
Hôtel-de-Ville, Louis Duceault nommé gardien	210	Hôte des bateaux - Creusage du	503
do, Eau de l'aqueduc.	213	Harquoil - Feu chez Madame	542
do, Inauguration de la Salle publique	213	Math, Secrétaire Trésorier autorisé à payer \$2000 à la famille	558
do, motion pour inviter Mr. N. Bourassa à visiter l'Hôtel-de-Ville	216	Hamel, O. J., nommé Conseiller	586
do, lettre de Mr. Bourassa	226	do " " " membre des Comités	592
Hamel, O. L. Jère nommé expert pour estimation du terrain de M <sup>rs</sup> Léphirin Gauthier	242	Hamel, O. J. et autres, lettre offrant de réorganiser la C <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 1 -	603
Hôtel-de-Ville, comité de surveillance	241	Math, Geo. C., lettre de	630
do, gardien de	261	Stoule Cyrille, billet pour \$100	638
do, A. Genot, \$25 <sup>00</sup>	262	Hôtel-de-Ville, rapport recommandant l'achat de certains devoirs	643
do, L. Warnecke nommé gardien de -	271	Heures auxquelles pourront acheter les regrattiers sur le marché	592
Math, E. M., requête de	354	Hôtel-de-Ville, tarif du loyer de la salle	415
do, rapport sur requête de	361	Heures de Bureau, Secrétaire Trésorier	663
Math, Geo. C., requête de	366		
Stould, J. B. L., lettre de	383		

Hôtel-de-Ville projeté, lettre à Jéphanin Perrault	3	Hôtel-de-Ville, motion pour payer \$2000- à Perrault & Dugré	45
Hart, D <sup>lle</sup> C. et Messrs. J. C. et A. M., Cession de terrain pour l'ouverture d'une rue	4	" " " " motion pour payer \$1000- à Perrault & Dugré	47
Hôtel-de-Ville, lettre à Mr. Bourgeau	10	" " " " Certificat de O. J. Hamel	60
do, lettre de Mr. Bourgeau	12	Hart, J. O. Requête de	63
do, secrétaire-trésorier autorisé à aller à Montréal	12	Hôtel-de-Ville, certificat de O. J. Hamel	70
do, Bourgeau et Leprohon autorisés de faire des nouveaux plans	14	Hamel, O. J. saisie contre	75
do demandes de soumissions.	26	Hôtel-de-Ville, certificat de O. J. Hamel	78
Hart, D <sup>lle</sup> & Messrs. J. C. & A. M., procès verbal de bornage avec	31	" " " " motion pour payer \$3000- à Perrault & Dugré	78
Hôtel-de-Ville, soumissions	31	Hart, E. M., vente du terrain de Amédée Giroux à	86
do, soumission de Chs. Dugré acceptée	32	Hubert, P. J., requête de	87
do, pour acquérir le terrain de D <sup>lle</sup> Jéphanie Lapointe	33	Hôtel-de-Ville, protest contre Perrault & Dugré	88
Hamel, O. J. requête de	35	" " " " certificat pour le	91
Hôtel-de-Ville, achat du terrain de D <sup>lle</sup> Jéphanie Lapointe	35	" " " " pose du gaz dans	94
Hôtel-de-Ville, Messrs. Malhiot et Deboncourt autorisés à signer l'acte avec les contracteurs	37	" " " " décoration de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, (soumission de Perrault & D.)	99
Hart, D <sup>lle</sup> C. A., lettre de	41	" " " " deuxième soumission de Perrault & Dugré	99
Hart, Geo. C., lettres de	41	" " " " certificat de M. Hamel	100
Hamel, O. J. rapport sur la requête de	41	Hart, Geo. C. Requête de	117
" " " " nommé surveillant des travaux de construction de l'hôtel-de-Ville	41	Hôpital, motion pour la construction d'un	129
Hôtel-de-Ville, O. J. Hamel, nommé surveillant des travaux de construction	41	" " " " Rapport d'un Comité spécial au sujet d'un	131
Hamel, O. J., certificat pour \$3000	45	Hamel, O. L. Certificat de	137
Hôtel-de-Ville, certificat de	45	Hôtel-de-Ville, motion pour payer \$2000-	137
		Hamel, O. L. Demande de	137
		" " " " Salaire fixé à \$2.50 par jour	137
		Hôpital, rapport du Secrétaire Trésor.	135
		Hamel, O. L. Certificat de	151
		Hôtel-de-Ville, motion pour payer \$1000-	152
		do " " rapport concernant une cheminée de Mr. DeMonroub	163
		do " " transport des bureaux	164



Ives & Allen, lettre de	133
do " "	161
do " "	165
Indemnité à certains constables	178
Inauguration de la Salle Publique de l'Hôtel-de-Ville	213
Inspecteurs de Clotures & fossés, Messrs. Aubry & St. Pierre nommés	225
" " " " Rapport	239
Incorporation, révision des actes d'	366
Ingénieur pour examen des ponts du St. Maurice, et pour construction d'un aqueduc	484
Irwin & Co, W.A., lettre de	573
Inspecteur-de-Ville, salaire aug- menté	628
Intérêt sur arrerages de taxes	659

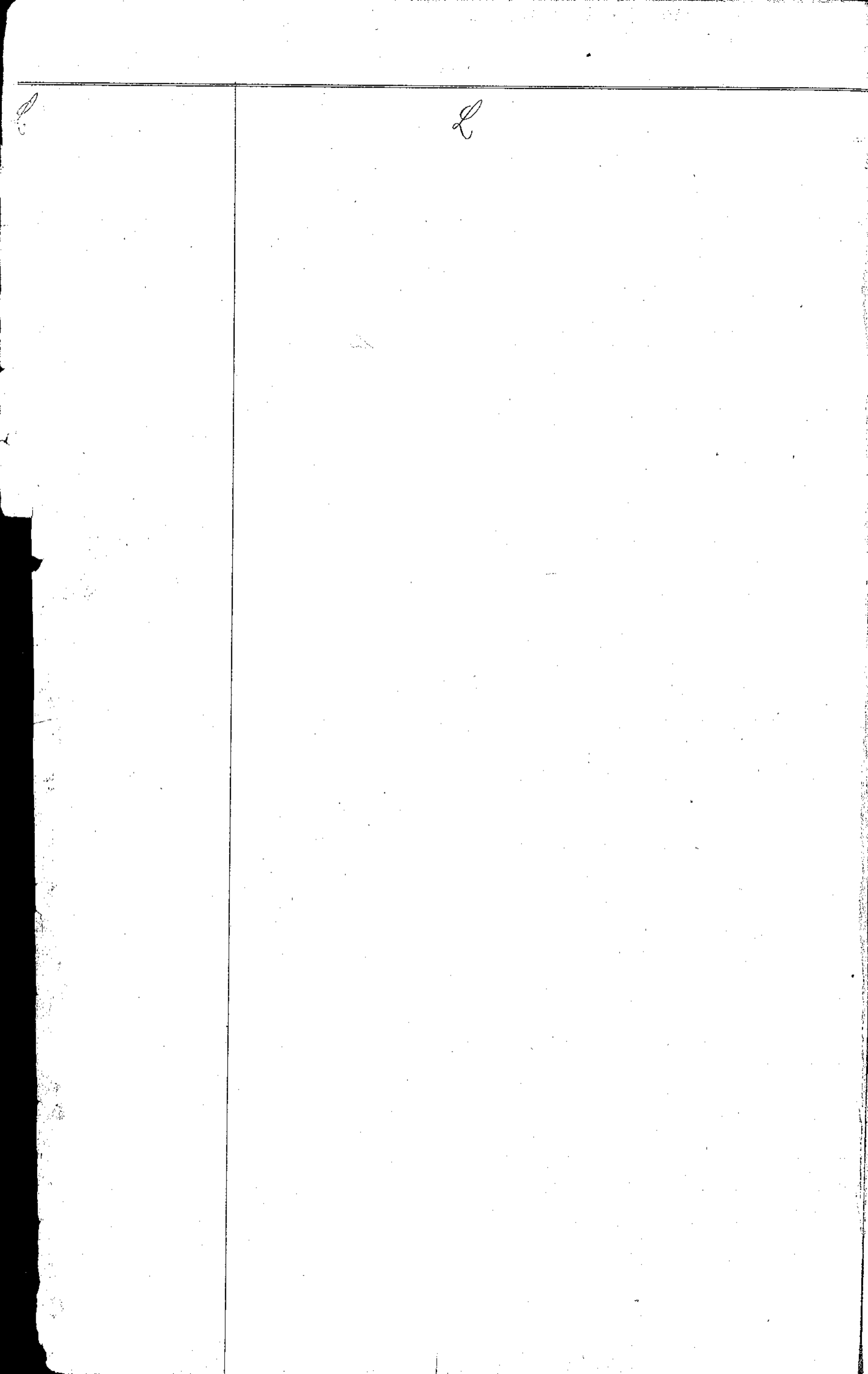
Jolette, Pierre, requête de Jugement annullant l'élection de J. C. Normand, Sec. comme Maire de la Cité —	87 349
Jacques Orléans — Lettre de Jacques, et Aub, et autres, requête de	488 588

J

Kiernan, Robert, lettre de  
" " " "

13.	Lettre du Secrétaire du Département des Travaux publics	\$431
40	Lanigan, Wm., nommé arbitre pour le terrain de J. L. Clair	434
	Lupien, état d'urgence de la maison des Frères	436
	Lettre de E. C. Taché, Esq., Département Terres de la Couronne concernant le prolongement de la rue Denham	439
	Lettre de J. B. L. Hould, Esq. —	439
	" " J. A. Burke	439
	" " A. B. Pressé, Esq.	440
	Lord, Olivier, et autres, requête de.	440
	Lettre de M. Edouard Normand	442
	" " J. A. Burke, rapport sur la	445
	" " D. G. LaBarre, Esq.	450
	" des Capitaines des pompiers	450
	" de Jos. Page, renonce à la traverse	457
	LaBarre, D. G., rapport sur lettre de	453
	Licences de Maison de pension, certificats pour	461
	L'Heureux, Capt. des Sapeurs, requête de M. A.	461
	Listes des voteurs, Comité pour réviser les	464
	Lettre de l'Honble P. Fortin	465
	Lettre de M. Jos. G. Roberts	473
	Licence de Elz. Hardy transportée	476
	Lettre du Gouverneur Général	480
	Lettre de William Chagnon	484
	Lettre de J. B. Baxter et autres	484
	L'Heureux O. E. — Requête de	488
	Lettre de Alf. Jacques	488
	L'Heureux O. E. — Requête de	492
	Lafleche et autres — Requête de M. G.	505
	L'Heureux O. E. — Requête de	505
	" " " " " " " "	511
	Lettre de P. M. Martel, Esq.	511
	" " M. Raphaël Paquin	511
	" " M. L. Desloncourt, Esq.	516
	" " M. P. Proulx, Esq.	516
	" " M. James Penoon	525
	" " O. E. L'Heureux	525
	" " Mrs. Lemay	525
	" " Jos. Dugri & Félix Fleury	536

Lettre de l'Hon <sup>ble</sup> Ministre de la Justice concernant les Gds Ventes	Licence de marchand de liqueurs	540	L'Heureux, O. C., saisie contre	592
Gds Ventes - Lettre concernant les	540, Licence d'Aubergiste en faveur de	540	La Barre, C. A. G., autorisée -	595
" " Rachat des	542, Lettre du Riv <sup>e</sup> C. O. Caron	542		597
La Barre D. J. Feu chez	547, Lettre de O. C. L'Heureux	547		603
" " " " " "	" " Ls. Namel et autres			603
Liste des Votants - Nominations d'un Comité pour reviser la	547, " " A. Fearon & autres	547		603
Lettre de M <sup>rs</sup> Gervais & Lerin	548, " " W <sup>m</sup> McDougall	548		604
" " " " " Rapport du	L'Heureux, O. C., lettres demandant que des bottes			
Comité des Marchés rurs	549, soient fournies aux sapeurs	549		605
" " Riv <sup>e</sup> Ls. Richard	552, Licence de Jean Lacroix, transport confirmé	552		607
" " O. C. L'Heureux	552, Lettre du Capt. Orieux Duval demandant des	552		
" " H. P. Bressé, Esq.	552, Costumes pour la C <sup>ie</sup> du Feu No. 1.	552		609
L'Heureux, O. C. - lettre de	552, Listes des électeurs municipaux, comité			
" " " " " Achat d'un ours	pour examiner les			611
" " " " " empailés de M <sup>rs</sup>	560, Lettre de la C <sup>ie</sup> du Feu No. 1. - résignation	560		
Licences d'auberges, etc, délai pour applicat <sup>ns</sup>	" " " " " " " " 2, demandant	563		
Liste des électeurs parlementaires, subdivision de la Cité en arron- dissements de votation	une augmentation de Salaire			
Lettre de A. Mensier	571 Lettre de Alb <sup>t</sup> Cadorette, pour une licence	571		612
" " W. A. Irwin & Co	Lemay, Thel., et autres, requête de	573		616
" " Isaac Gauthier	573 Lettre de Geo. E. Mart	573		630
Listes des électeurs parlementaires	573 Lemay et Tapin, requête de Messrs.	573		635
motion pour examiner les	573 Lassalle, D., et autres, requête de	573		639
L'Heureux, O. C., requête de	Lemay et Tapin, rapport sur requête de	576		640
Licences d'aubergistes, etc, accordés	576 Legare, Zéphirin, saisie contre	576		643
" " " " " "	577 L'opet de l'Agueduc à Jos <sup>ph</sup> Dufresne	577		644
" " " " " "	578 Licence d'aubergiste de Joseph Dery	578		
Lettre de E. M. Mart	579 transportée à Zéphirin Gauthier	579		652
" " Murdo M <sup>rs</sup> Ayer	582 Lesage, Ls., rapport supplémen- taire concernant l'aqueduc	582		670
" " Riv <sup>e</sup> Chs. Ol. Caron	585 Licence de B. Craig transportée à James Shortie	585		673
concernant la fabrique d'allumettes projetée	585 Lampes à l'huile, rapport du Comité de l'Éclairage recom- mandant la pose de cer- taines	585		677
Licences d'aubergistes, etc, autorisées	586 Lettre de change pour	586		
La Barre, C. A. G., requête de	£ 357 stg. en faveur	584		
Lévasseur, O., et autres, requête de	de Grant Bros. & Co.	584		678
Livermoche, Morée, rapport concernant l'achat d'un terrain de	590	590		



Licences d'auberges, demandes de certificats pour obtenir des	12	L. Heureux & Giroux, Requête des beseres.	132
Lettre de Mr. Bourgeau concernant les plans pour l'hôtel de ville	12	Lettre de Alphonse Dubord, Cor.	133
Lettre de Robert Kiernan	13	" " Messers Juest Allen	133
" des secrétaires des compagnies du feu N <sup>os</sup> 1 & 3, (nomination d'officiers	28	" " Wm M <sup>r</sup> Dougall, Cor.	133
Licences de marchands de liqueurs	29	" " M <sup>r</sup> Bourgeau	137
" " " " " "	30	L. Heureux & Giroux, Requête des beseres.	137
Lapointe, Zéphise, offres réelles à D <sup>lle</sup>	33	Lemay, Thélesphore, nommé pour faire une exploration pour un tracé pour le chemin de fer des Piles.	138
" " achat du terrain de	35	L. Heureux & Giroux, rapport sur requête de	138
Licence de A. Grenier, march <sup>d</sup> de liqueurs	40	Licences d'Auberges, certificats confirmés	141
Lettre de Robert Kiernan	40	Lemay, Thélesphore, rapport concernant un passage à l'ouest du S. Mau-	141
" " D <sup>lle</sup> Caroline A. Hart	41	rie pour le chemin-de-fer des Piles.	141
" " Geo. E. Hart	41	Lapointe, Edouard, tiers saisie contre-	143
" " Thélesphore Lemay	41	Lettre de Louis Potjier	147
Lemay, Thélesphore, lettre de	41	Levasseur Huret, Requête de	152
Lettre de Dame veuve Vallières	50	Lord Képhirin, Commission pour contingent de pompiers	160
" " Zéphirin Perrault	57	Lettre de M <sup>r</sup> O. E. L. Heureux	161
" " Bourgeau & Leprohon	57	" " " A. Lavigne	161
Liste électorale, révision de la	61	" " " Juest Allen	161
Lettres de M. Moïse Ritchot	64	" " " do	165
do. des Évaluateurs	64	Lanigan, W <sup>m</sup> , et N. L. De Noncourt, nommés auditeurs pour "72-73	175
do. du Secrétaire-Trés. de la ville de Joliette	67	Lettre de L. M. A. Genest, Cor.	178
LaBarre, D. G., nommé expert pour estimer le terrain de Thomas Millette	71	L. Heureux, O. E., requête de	187
Lettre du Secrétaire Provincial	84	Lettre de Jean Fortin	188
" du Shérif	86	Licence de marchand de liqueurs	203
" de P. N. Martel	86	LaBarre, D. G., billet de \$5000 à	203
" " F. C. Gauthier	91	Licence, de Beaulieu, march <sup>d</sup> de lig <sup>r</sup>	208
" " W. G. Edson	93	Leduc, Eustache, et autres, requête de	208
Lottinville, Flav. prêt de \$2000	96	Milob, Onég., lettre de	208
Loiseau, Joseph, poursuite pour dommages	96	Lettre de Eugène Dupuis	208
Licences d'auberges (avis)	107	Landry, Dr., billet de \$5200	209
Lettre de J. O. Rice concernant la clôture du Carré Champlain	111	Lassalle, Gasp. & autres, requête de	219
Leduc, Eustache, requête de	129	Lettre de Messrs. Beauchemin & fils, pour bornes fontaines	223
Lettre de Juest Allen	139	Lettre de L. C. Dodge, pour pompes à feu	223

Lettre du Maire au Secrétaire de la C <sup>ie</sup> du Chemin de fer de la Rive Nord 222	Licences d'auberges, etc., confirmées 298
Lettre du Secrétaire de la Comp <sup>ie</sup> du Chemin de fer de la Rive Nord au Maire des Trois Rivières. 226	Lettre de Ch. Bourgeois 298
Lettre de M. Napoléon Bourassa, ar- tiste-peintre concernant les pein- tures à fresque de l'Hôtel-de-Ville 226	Licence de magasin, confirmée 300
Laprie, Benoit, poursuite contre 233	Lettre de G. A. Bouin 300
Lettre de C. B. Genest, Cer. 234	Licence de magasin confirmée 307
Labreille, Onéz, avis de motion 235	Listes des voteurs municipaux, comité pour réviser les 312
Lettre de M <sup>rs</sup> Léphirin Gauthier 241	Lanigan, W <sup>m</sup> , nommé auditeur 322
Listes électorales, nomination des réviseurs 257.	do " et De Noncourt, requête de 324
Licences de L. P. Rheault et de L <sup>me</sup> N <sup>ve</sup> Loiseau transportiers 252	Licence de Firmin Corret transportée 333
Lettre de St. Larue, Cer. 253	" " Judas Signeau " 341
" du Bureau de Commerce 253	Lettre de James M. Crox 341
" de l'Assurance "Scottish Imp" 253	Lamarche, J. A., requête de, et autres 342
" " do "Royal" 253	do " rapport sur requête de - 344
" du Secrétaire Provincial 253	Lettre de Alex <sup>e</sup> Baptist, Cer. 354
" de M. Charles Dumoulin 256	Landry, D <sup>r</sup> , billet en faveur du 356
" de l'Assistant Commissaire des Terres de la Couronne concernant le cadastre 256	Lettre de J. F. Bureau, Cer. 368
Lacroix, Johnny, requête de 260	Lettre de L. D. Paquin, Cer. - 369
" " " rapp <sup>t</sup> sur requête 262	" " Pre. Campeau 374
Licences d'auberges, délai pour recevoir les certificats 264	" " J. B. L. Stoull, pour demande de sacroix et frère, dommage par l'Aqueduc } 383
Lacombe, Frs., requête de 268	Lettre de J. V. Woolsey, Secrétaire du Bureau de Commerce, concernant les ponts St. Maur. } 383
Lettre du D <sup>r</sup> Bourgeois 272	Loyer du haut du marché à Gelinas, Bergeron & Co. 384
L'assises, D <sup>ce</sup> , Billet pour \$400- 276	Lacroix & Frère, rapport sur réclamation de - 387
Licences d'auberges, etc., certificats confirmés 281	Lettre du Rév <sup>te</sup> M <sup>rs</sup> Baillargeon 402
Lettre de J. B. Normand 284	" de Les. O. Bouin Cer. 402
Larivière, Honoré, requête de 287	Licences d'auberges et magasins, Avis 402
" " " rapport sur req <sup>te</sup> de 288	Lettre de M <sup>rs</sup> Meigs 409
LaDane, D. G., requête de 293.	" " E. E. Taché, Cer. 416
do " rapport sur requête de 294	" " L'Hon <sup>ble</sup> Commissaire du Département de l'Agriculture 416
Licences d'auberges, etc., certificats confirmés 295	Lacroix P <sup>re</sup> & autres Requête de 413
" " " " " 296	Lettre de J. L. Blair Cer. 424
Lettre de P. G. Panneton, Cer. 297	Loyer d'une partie de la Commune pour 10 ans à M <sup>rs</sup> Doucland 427
	Lettres de M <sup>rs</sup> Dougall & Davidson 428
	" " " " " 431
	" " J. L. Blair, Cer. 431

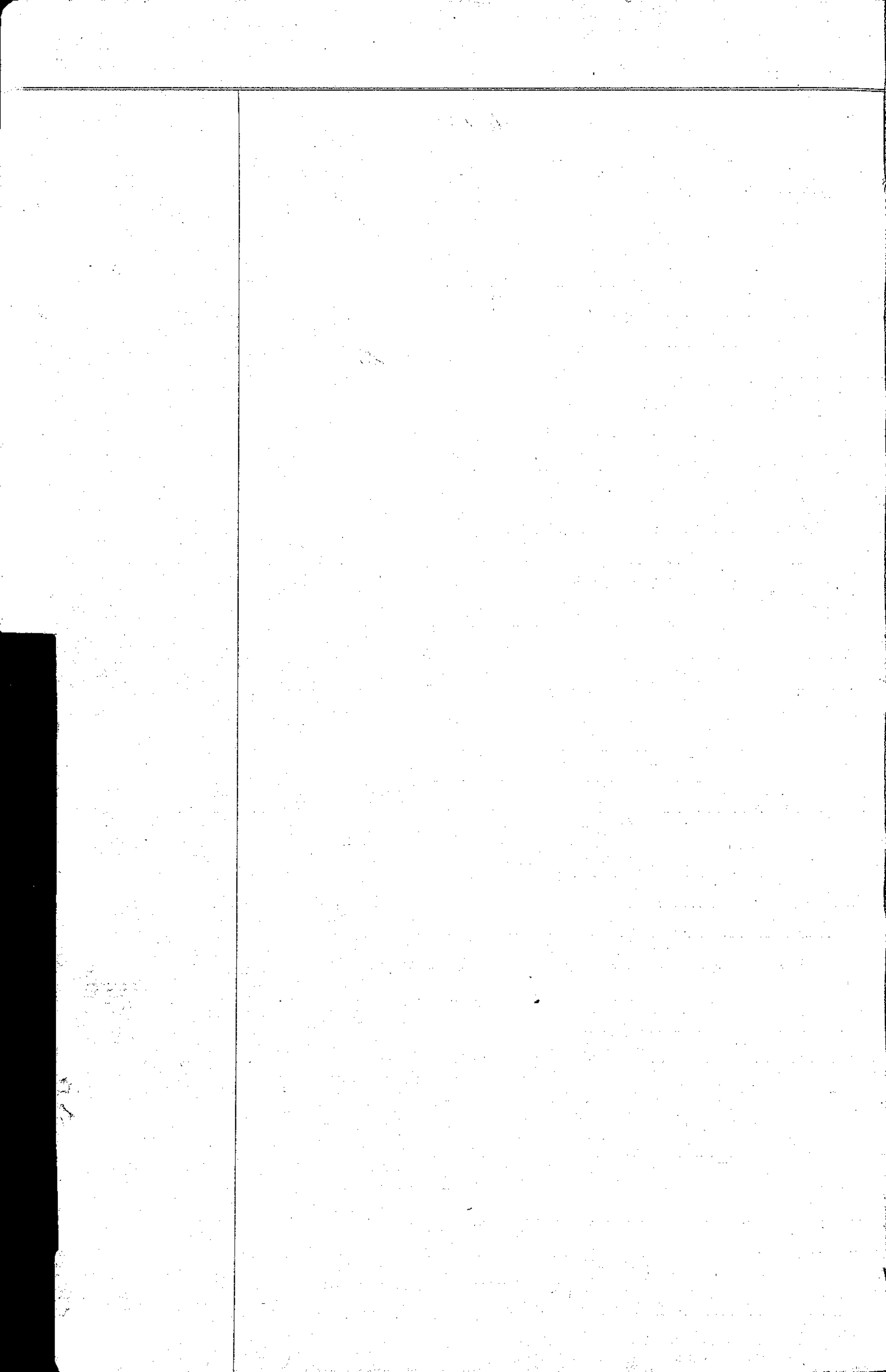
Malhiot, Mr., autorisé à signer un acte avec la famille Mart pour la cession du terrain nécessaire pour l'ouverture d'une rue	4	Marchés Publics, Règlement concernant les amendes	119
Motion pour emprunter \$3000 de Madame Veuve Vallières	5	Marchands de liqueurs, requêtes des do. un, certificats	128
Milot, Docteur P., requête de	9	Malades, etc, de la priette, rapport de l'Inspecteur de Ville	140
Motion pour permettre à Mr. Jas. Dean d'ériger un engin à vapeur dans son atelier	9	Marchands de liqueurs Certificats des do. un, rapport concernant la soumission de	146
Motion pour demander Mr. Bourgeau au sujet des plans de l'hôtel de ville.	10	Marchand de liqueurs Certificat de do. un, do. un, do. un	152
Marchands de liqueurs, requêtes des do. un, certificats	25	Malhiot, M <sup>rs</sup> , nommé avocat de la Corporation	158
do " " " "	25	Moulin à vent loué à Les. O. Rouin	156
do " " " "	25	Marchand de liqueurs Certificat de	161
Morissette, Treffié, nommé expert pour le terrain de Pélég Charbonneau	31	Marchés, vente des revenus et des états	164
Malhiot et Desjardins, Messrs., autorisés à signer l'acte avec les contracteurs pour la construction de l'hôtel-de-ville	37	Motion pour transporter à l'Hôtel-de-Ville le lieu des séances et les bureaux du Conseil	164
Marchés, vente des revenus et des états	40	Motion concernant la pose des tuyaux de l'Acqueduc dans les rues des Forges et du Plateau	165
March. de liqueur, certificat de M. Grenier	40	Motion pour prolonger la rue St. Charles	171
Milette, Thomas, protest de la part de do, rapport du Comité des Chemins	57	Malhiot, St. L., rapport concernant la poursuite de St. Charbonneau	186
do, rapport de l'Inspt.	63	Morissette et frère, requête de	192
do, Mr. LaBarre nommé arbitre	71	Milot, Onésime, lettre de Martin, J. Geo., requête de	208
Motion pour rejeter le rapport des arbitres dans l'affaire Charbonneau	78	Milot, Onésime, rapport sur requête de Marchandises, etc, dans les rues, défense d'étaler des	215
" pour adopter le règlement concernant l'aqueduc des Trois Rivières	80	Milot, Onésime, destitue comme gardien de la Comm.	222
" en amendement	80	Motion concernant le Côteau	229
Martel, P. N., lettre de	86	" " les Ponts	229
Motion pour adopter le rapport de M <sup>rs</sup> LaBarre et Moreau	90	" " une cession de terrain faite par le Collège pour élargir la rue Julie	230
Médecins-Vaccinateurs, nomination	111		
Milette, Moise et autres, Requête de	117		

M



Motion pour amender le chapitre XXX des règlements de ce conseil	241	Marché-aux-denrées, loyer du haut à Gelinas, Bergeron & Co	384
Martel, Ulysse, assurance sur propriétés	237	Marché-aux-denrées, O. J. Samuel nommé surveillant des travaux faits par Gelinas, Bergeron & Co.	384
Magistrat stipendiaire ou recorder, requête au lieutenant-Gouverneur pour un	246	Meiggs, Lettre de M <sup>r</sup> -	409
Marché entre Sévère Duval et le Comité des Chemins ratifié	253	Magasins du Marché - vente des	416
Milot, Benjamin, requête de	278	Marineau Ant <sup>h</sup> Requête de -	424
Magasins du Marché, vente des	284	Marseau Ch <sup>o</sup> - " " -	425
Mongrain, Joseph, requête de	285	Marineau Ant <sup>h</sup> , Rapport sur requête de -	425
Margret & Désaulniers, requête de	288	Motion pour amender le règlement du feu et autre motion en amendement	430
Milot, Benj., rapport sur requête de	288	Marchands de liqueurs Certificats de	430
Motion pour un emprunt de \$7000	309	Maison des St <sup>r</sup> Lupien, état dangereux	436
Marchand, Eugène, achat de terrain de -	315	Marchands de liqueurs, Certificats de	437
Ménéclier, D <sup>o</sup> , billet pour \$2000	324	Marché-aux-Denrées, commissions pour lieux d'aisance sur le	438
Motion pour employer un assiet <sup>t</sup> surmuni <sup>er</sup>	326	Marchand de liqueurs, certificat de	439
Motion concernant le chemin de fer des Pêles	306	Marché-aux-Denrées, commission de Ad. Duval pour lieux d'aisance acceptée	441
Main-levée d'hypothèque contre J. C. A. Craig	347	Marché, vente des revenus et des étamp	442
Maire, élection de J. E. Normand annulée	349	Médecins-Vaccinateurs, nomination de	456
Milot, Thomas, billet pour \$350 à -	353	Maisons de pension, certificats pour	461
{ Election d'un Maire, Motion nommant M. Baptiste président de l'élection. }	353	Motion pour autoriser le Maire à descendre à Québec au sujet de la visite du Gouverneur Général	477
Motion pour nommer M <sup>r</sup> de Niverville président de l'élection d'un maire	354	Marchands de liqueurs, Certificat de -	480
Motion pour fixer le jour de l'élection du maire	357	Maison de pension, Certificat pour	498
Motion pour confirmer les procédés du Conseil en juillet et Août 1873	356	Martel P. M. - Lettre de	511
Malhiot, N. G., rapport sur la demande de N. G. Malhiot	362	Martel Théodore - Requête de	536
Monnier, Emmanuel, engagé comme ramoneur	378	Motion pour autoriser le Sec. Trés. à payer \$2000 à la famille Harp	558
Motion <sup>pour</sup> adopter le projet d'acte d'incorporation	384	Mensies, et, lettre de	573
		Magasins du marché-aux-denrées, vente des	576
		Marché-aux-denrées, pose de grillages	576
		Manufacture d'allumettes projetées, lettre de Rév <sup>u</sup> P. O. Caron	585
		Massé, Narcisse, requête de	588

Marché, heures auxquelles les regrattiers pourront acheter sur le	592
Manufacture d'allumettes projetées; lettre du Riv. C. O. Carou	597
Marchis, vente des revenus des	611
Marchaterre, Nector, et autres, requête de	612
do " " " " , conclusions de la requête de, adoptées	628
Méthot, Edouard, requête de	629
Malhiot, M. H. G., et autres, requête de	639
Méthot, Edouard, rapport sur requête de	641
Michelin, Pierre, et autres, requête de	673
do " " " " " "	673
Motion concernant les rues sous contrôle	566



M <sup>c</sup> Dougall, John, & Sons, requête de	64,
M <sup>c</sup> Leod & Mattel, requête de Messrs.	64,
M <sup>c</sup> Leod, J. B <sup>e</sup> . George, Charles & Honoré,	
Requêtes des Messrs	103,
do. Rapport du Comité Général	
sur les requêtes de J. B <sup>e</sup> . L. Geo.	
Honoré & Charles	113,
M <sup>c</sup> Dougall, Geo. Lettre de William	133,
M <sup>c</sup> Kelvie, père, Alex <sup>d</sup> , vente de terrain à	296,
Motion concernant le chemin de	
fer des Piles,	306,
M <sup>c</sup> Rhea, D <sup>m</sup> W <sup>m</sup> , Bille de \$120 à -	338,
M <sup>c</sup> Elroy, James, lettre de	341,
Malhiob, S. G., rapport concernant l'expé-	
tise du terrain de John Roland	346,
M <sup>c</sup> Dougall & Davidson, lettres de -	428,
" " " "	431,
M <sup>c</sup> Dougall, W <sup>m</sup> , et autres, requête de	450,
do " " rapport sur requête de	457,
M <sup>c</sup> Dougall, John & autres. Requête de	480,
M <sup>c</sup> Dougall James - Avis de motion de	540,
M <sup>c</sup> Her, Murdo, loyer du 1 <sup>e</sup> étage de sa	
maison pour la station des vapeurs	586
M <sup>c</sup> Dougall James, nommé président	
des élections municipales	602,
M <sup>c</sup> Kelvie, Alex <sup>d</sup> , et autres, requête de	603
M <sup>c</sup> Dougall, W <sup>m</sup> , lettre donnant son opi-	
nion quant au droit du Con-	
seil de faire démolir les bâtisses	
construites en contravention	
aux règlements	604
M <sup>c</sup> Kelvie, Alex <sup>d</sup> , & autres, rapport sur req <sup>te</sup> de	604



Nomination d'officiers par les compagnies du Feu N <sup>os</sup> 1 & 3	28	Nomination de J. Decoteau comme gardien de la Commune	289
Nomination d'Etienne Marie comme gardien de la Commune, etc.	28	Nomination de Jos. Godin comme expert pour le terrain de John Roland	297
" de Treffle Morrissette comme expert pour le terrain de Félix Charbonneau	31	Nomination de James Shortie comme président des élections municipales	305
Nomination de Mr. De Noncourt comme président des élections municipales, 1871	36	Nomination de Andrie Robichon comme gardien du Carré Champlain Niverville, Jos. B. de Niverville, avis de motion concernant la localisation du chemin de fer des Piles	307
" des Auditeurs, 1871	53	Nomination des reviseurs des listes des voteurs municipaux	311
" des Médecins Vaccinateurs	111	Nomination des Comités permanents 73-74	321
" du P <sup>er</sup> Maire	115	do des Auditeurs	322
" des Evalueurs pour 1872	147	Normand, J. B., élection comme Maire annulée	31
" des Auditeurs, " "	175	Nomination de M. Alex. Baptist comme président de l'élection d'un Maire	353
" de Andrie Robichon comme gardien du Carré Champlain	188	Nomination de M. de Niverville comme président de l'élection du Maire	354
Robert, Amable, requête de	192	Normand, J. B., prise du siège de Maire, après réélection	359
Nomination de J. Ducault comme gardien de l'Hôtel de Ville	210	Nominations de Messrs. Turcotte et Brunelle comme membres des comités des finances et des chemins en remplacement de Mr. Craig	373
Nominations d'officiers de la Comp <sup>ie</sup> des sapeurs-pompiers confirmés	219	Nomination de Emml. Monniet comme ramoneur	378
Nomination d'Inspecteur de clôtures et fossés	225	Normand, J. B., achat de terrain pour prolonger la rue St Charles	378
Nourri, Pierre, Feu chez	238	Nomination de M. S. Maxime Boose comme Conseiller	405
Nomination des officiers de la compagnie du Feu N <sup>o</sup> 3 confirmée	239	Normand, Edouard, lettre de	442
Nomination d'un Comité chargé de la surveillance de l'Hôtel de Ville et du Carré Champlain	241	Nomination du président des élections municipales	456
Nomination de J. Warnecke comme gardien de l'Hôtel de Ville	271	Notification à Jos. Pagi et ses cautions	457
Niverville, Jos. B. de, billet pour \$ 600	271		
Nomination comme conseiller de ville de Niverville, Joseph Boucher de	275		
Nomination de Chs. Lagne comme ramoneur	276		
Normand, J. B., soumission pour traverse	276		
" " " lettre de J. B.	284		
Niverville, J. B. de, membre des comités	287		

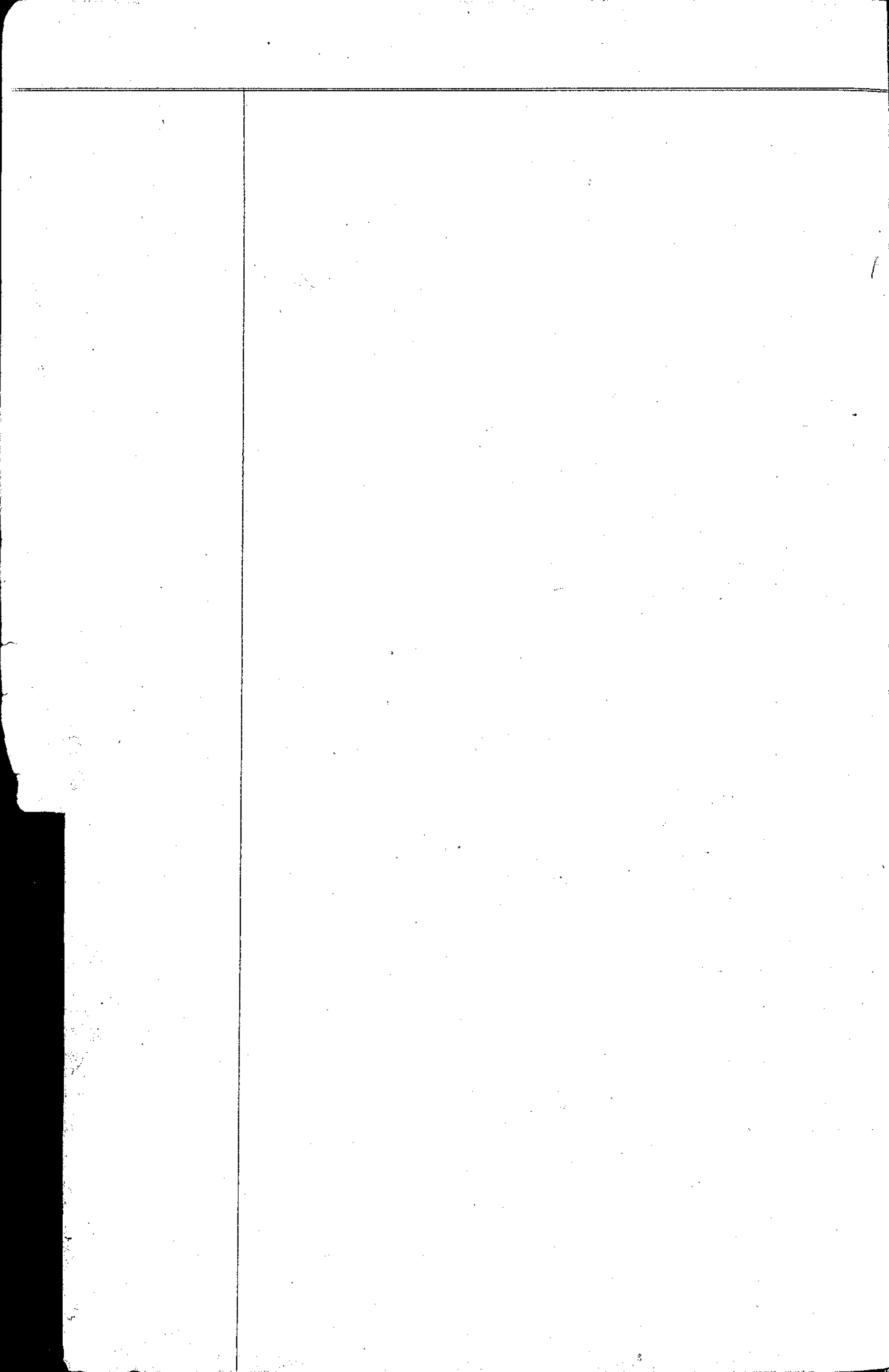
Nomination de médecins vaccinateurs	456
" d'un comité pour réviser les listes des voteurs municip.	464
" des auditeurs, 1874-	471,
" des Comités permanents, 1874	471,
Normand Éd <sup>me</sup> - Billet de \$200 <sup>00</sup> à	484,
Mault Jacques - Requête de	492,
" " - Feu chez	495,
Négociations des Délégations	502,
Nomination de M <sup>re</sup> Turcotte comme Pro-Maire	522,
" d'un Comité pour réviser la liste des Electeurs	547,
" de M <sup>re</sup> Turcotte comme Pro-Maire	558,
" de J <sup>re</sup> Dean, E <sup>re</sup> , Conseiller en remplacement de M <sup>re</sup> Dapitid	564,
Nourri, P., et autres, requête de	577
Nomination des Evaluateurs pour 1875	583
" de O. J. Hamel comme Conseiller	586
" " H. N. Tappin comme Evaluat <sup>rs</sup>	587
Normand, J. B., et autres, requête de	596
Nomination du Pro-Maire, 2 <sup>e</sup> Sem <sup>tr</sup> 75	620
" des Auditeurs, 1875-6-	620
" des Comités Perman <sup>ts</sup> 75-76	621
Nomination de M <sup>re</sup> J. H. V. Bureau comme membre d'un comité spécial concernant l'enregistre- ment des titres	646

Ouverture d'une rue entre les rues Alexandre et des Forges	4
Officiers des Compagnies du Feu Nos 1 & 3.	28.
Offres réelles à D <sup>e</sup> Zéphise Lapointe	33
Organisation de la Compagnie des Louviers Sapeurs	150
Officiers des compagnies du Feu N <sup>o</sup> 16	
Offres 184	150
Offres réelles à Zéphirin Gauthier	245
Officiers de la C <sup>o</sup> N <sup>o</sup> 4	453
" " " " " 2	470
Ouverture de la rue S <sup>t</sup> Maurice	529



Ponts St. Maurice, dispositions à ajouter dans le projet d'acte d'incorporation concernant les -	387.	Primes, rapport concernant les Ponts St. Maurice, motion pour documents concernant les	594 593
Ponts du St. Maurice,		doj rapport concernant les	594
Pétition à la législature, concernant les	391	Président des élections municipales	
Pagé Joseph, Requête de	398	M <sup>r</sup> Dougall James nommé	602
Panneton Joseph, Requête de	402	Protet de W. L. Demoucourt, Ec.	609
Pro-Maire, James Shortis nommé	419	Panneton Hercule, requête de	645
Protet de J. W. Woolsey,	422	Police, règlement approuvé	662
Pratte, Marguerite et autres, Requête de	422	Penalités et amendes, règlement concernant les -	664
Poliquin Geo. Feu chez	424	Poteaux d'éclairage, pose de certains poteaux -	677
Pratte, N <sup>o</sup> 4 autres, - Rapport du Comité des Marchés sur requête de -	427		
Ponts St. Maurice, lettre de Mr. Ed. Normand	442		
Pagé, Joseph, traverse entre la Cité et le Cap	443		
do " , " " " " " " " "	444		
do " , lettre de, renoué à la traverse	457		
do " , requête de	457		
Plaintes contre le rôle d'évaluation, 1874 -	478,		
Piquin Raphaël - Lettre de	511,		
Precourt Pierre - Lettre de M <sup>r</sup>	516,		
Pro-Maire, M <sup>r</sup> Surcotte nommé	522,		
Precourt Ant <sup>h</sup>			
Panneton Jos. & L <sup>s</sup> - Requête de	536,		
Picotte - Rapport du Comité de Santé concernant Pla	556,		
Pro-Maire - M <sup>r</sup> Surcotte nommé	558,		
Primes au feu - Rapport de l'Inspecteur de l'ille concernant les	561,		
Paille Moïse - Feu chez	562,		
Primes - Rapport du Comité du Feu concernant les	569,		
Pauvres - Secours aux	570,		
Ponts du St. Maurice, Ingénieur pour examiner, etc.	487		
Ponts St. Maurice, Ingénieur pour faire des estimés	493		
Primes réclamées par différentes compagnies de feu, rapport concernant les	569		

Perrault, Zéphirin, Lettre à	3	Police, indemnité à certains constables	179
Panneton, Fro., requête de	9	Perrault & Dugre, motion pour payer la ba-	
Procès-verbal de bornage, rue St. Olivier,	22	lance due à —	180
Pompe N° 2, réparations à la —	22	Plainte contre Joseph Rousseau pour n'avoir	
Pompiers, vote de \$100 aux —	22	pas de cheminée à sa maison	186
Pro-Maire, 2 <sup>e</sup> quart <sup>r</sup> 7/1, M <sup>r</sup> De Nouvoust	24	Plaintes contre le Rôle d'Evaluation examinées	188
Procès-Verbal de bornage entre la Cor-		Peintures à fresque dans l'Hôtel-de-Ville	193
poration et la famille Hart	31	Pompiers, compagnie des sapeurs reorganisée	200
Police, Jos. Rondeau nommé constable	40	Panneton Joseph, requête de	222
Pellerin, Ant., requête de	45	Peintures à fresque dans l'Hôtel-de-Ville,	
" " remise de taxi	45	lettre de M. Bourassa, concernant les —	226
Protêt de la part de Thomas Millette	57	Ponto St. Maurice, motion concernant les —	229
Perrault, Zéph., lettre de	57	Poursuites contre Messrs. Joseph Robichou,	
Polette, A., et autres, requête de	63	N. M. Balcer, Fro. Rocheleau, Fro.	
Panneton, P. E. Esr., sur arbitrage fait		Gelinus et Henri Gajori	233
par M <sup>r</sup> Baron & Morissette		Panneton, Joseph, Rapport du Comité	
Rapport de	77	des Chemins sur requête de	237
Panneton, Joseph, requête de	87	Procès-verbal de Messrs. Elgier & Aubry	
Perrault & Dugre, protêt contre	88	St. Theodule St. Pierre	239
Panneton, Jos. rapport sur requête de	95	Panneton, Joseph, rapport concernant son	
Poursuite de Jos. Loiseau pour dommages	96	refus d'entreprendre l'entretien	
Perrault & Dugre, soumission pour		de certains chemins d'hiver	244
décoration intérieure de l'		Pagi, Fro., requête de	258
Hôtel-de-Ville	99	" " , rapport sur requête de	288
do , deuxième soumission	99	Panneton, P. E., lettre de	294
Pro-Maire, 2 <sup>e</sup> quart <sup>r</sup> 12. M <sup>r</sup> Gervais	136	Pompe à vapeur, requête de la	
Picotte, rapport de l'Inspecteur concer-		Comp <sup>e</sup> du Feu N° 1. pour une	324
nant les malades, etc, de la —	140	Pompiers, soumissions pour costumes	329
Pothier Louis, Requête de	145	" " de Panneton &	
" " , Lettre de	147	Rocheleau acceptée	330
Permis de faire de la briques dans la		Panneton, D <sup>ne</sup> Odile Elgier, billet	
Bambour	151	pour \$300 —	341
Pothier, Louis, vente d'un terrain	156	Protêt de E. Robillard et al.	341
Pompiers, Soumission de Zéphirin		Protêt contre John Poland	343
Lord pour costumes de	160	Paquin, A. D., lettre de	369
Protêt de la Compagnie du Gaz contre		Pompiers, résignation des sapeurs	369
la pose des tuyaux de laqueduc	141	Poursuite de Edm <sup>d</sup> . Gingras	374
Paratonnerre sur l'Hôtel-de-Ville	141	" " Paul Boesvert	378
Perrault & Dugre, rapport de O. J. Hamel		Ponto St. Maurice, résolution du	
sur compte d'augmentations	176	Bureau de Commerce	383



Quai vis-à-vis la Fosse, requête  
de M<sup>rs</sup>. John McDougall & Son pour bâtir un- 64  
Quai de la Corporation, vente du 583  
" " " " " Bail à G. A. Gouin. 595

Bourgeois  
accordé à

Proibde tramera

110

Rapport sur la requête de J. C. H. Craig	1	Requête de Messrs. Edw. Barnard et autres	42
Rue entre les rues Alexandre et des Forges, cession de terrain par M. H. et D <sup>de</sup> Hart	4	" " Theod. Grenier et autres	42
Requête de Norbert Doucet	5	" " James Dean	42
" " Moïse Ritchot	8	" " L. Dusault	42
" " P. D. Miloh	9	" " A. Gelinas & A. Bellefeuille	42
" " Frs. Pannetou	9	Rapport sur la requête de Gelinas et Bellefeuille	42
" " James Dean (première)	9	" " la requête de Jas. Dean	44
" " do (deuxième)	9	Requête de Ant. Pellerin	45
" " G. O. Bélair	9	Rapport du Comité des Finances sur la requête de Louis Dusault	46
Ritchot, Moïse, requête de	8	Rapport de l'Inspecteur, feu chez F. St. Bellefeuille	47
Règlement pour amender le règlement concernant le Département du Feu.	11	Requête de Suzette Beaumier	47
Résolution pour autoriser le Secrétaire Trésorier à aller à Montréal avec les plans de l'hôtel de 4 <sup>de</sup>	12	Rapport annuel du Secrétaire Trés. <sup>r</sup> (1871)	50
Requête de Chs. Bourgeois & R. Scott	15	Règlements pour amender le règlement du Feu -	51
Rapport de l'Inspecteur, Feu chez J. M. Chung	17	Rapport du Comité des Chemins concernant le terrain de M. Thomas Wilette	52
" " F. W. Cadoret	18	Rapport de l'Inspecteur, feu chez Madame J <sup>de</sup> J. E. Turcotte et chez M. J. Vidal	60
" " J. L. Clair	18	Rapport d'expertise pour une lisière de terrain acquis de Félix Charbonneau	61
Rapport du Comité des Chemins sur la Requête de Chs. Bourgeois et Rob. Scott.	17	Revision de la liste électorale	61
Rapport de l'Inspecteur, Feu chez Frédéric Pellerin	21	Rapport de l'Inspecteur, aligne- ment du terrain de Thomas Wilette	63
" " Pierre Dicoiteau	21	Requête de Messrs. A. Colette et autres	63
Rue St. Olivier, procès-verbal de bornage	22	Requête de M. J. M. Dougall & Sons	64
Requêtes des Aubergistes et des Mar- chands de liqueurs	25	Requête de M. M. M. Leodé Martel	64
Rapport de l'Inspecteur: Feu à une maison de D <sup>de</sup> Hart	27	Ritchot, Moïse, lettre de	64
Requête de Augt. Guillemette fils	35	Requête de Jas. Dean	67
" " O. J. Hamel	35	" " J. O. Harb	67
Rapport de l'Inspecteur, feu chez Abraham Pepin	39		
feu chez D <sup>de</sup> Lassisevaye	39		
Rondeau, Jos, assermenté comme constable	40		
Revenus des marchés, vente des	40		
Rapport sur la requête de O. J. Hamel	41		

Requête de J. N. Bureau, N. Louin, O. Carceau et autres	67	Rapport de l'Inspecteur de Ville feu chez L. Vidal, D <sup>me</sup> Harquoil et Jos. Rousseau	106
Rapport sur la requête de J. N. Bureau et autres	69	" de l'Inspecteur concernant l'Éclairage des rues à l'huile	107
Requête de Sam <sup>r</sup> Sawyer & autres	72	Requête de la Comp <sup>te</sup> du Feu N <sup>o</sup> 3	108
Rapport de l'Inspecteur, feu chez M <sup>me</sup> Duval	74	Rapport sur la requête de G. A. Louin et autres pour prolonger la rue S. Antoine jusqu'à la rue Bédouin	110
" " do feu chez Claude Férou	75	Rice, J. G., lettre de	111
Requête de M <sup>me</sup> Chagnon	76	Rapport du Comité Général sur les requêtes de J. B <sup>e</sup> , L. Ges., Honoré et Charles McLeod	113
Rapport de P. E. Panneton, Ec <sup>r</sup> sur arbitrage fait par Messrs Caron et Morissette	77	" sur requête de Geo. A. Louin & autres	115
Requête de M <sup>rs</sup> Ritchop & autres	79	" de l'Inspecteur de Ville feu à la ferme du Collège	115
Règlement concernant la queduc des Trois Rivières	80	" du Comité du feu sur requête de Viger & autres	117
Requête de P. L. Aubert	87	Requête de Geo. E. Mart, Ec <sup>r</sup>	117
" " Jos. Panneton,	87	" M <sup>me</sup> Poise Mcillette & autres	117
" " Pierre Jobette	87	Règlement concernant les Marchés Publics amendés	119
Rapport de Messrs LaBarnache & Moreau de l'expertise du terrain de M <sup>rs</sup> Thomas Mcillette	90	" concernant les Règlements amendés,	123
Requête de Ovide Rocheleau	91	" concernant les Aubergistes et les Marchands de liqueurs	127
" " Joseph Duval	93	Requêtes des Aubergistes et des Marchands de liqueurs	128
" " G. A. Louin & autres	93	" de M <sup>rs</sup> Baptiste Beffrand	129
Rapport sur soumission de J. Watson pour pose de gaz dans l'Hôtel de Ville	94	" de M <sup>rs</sup> Gustave Leduc	129
Rapport sur requêtes de Joseph Panneton et Joseph Duval	95	Rapport d'un Comité spécial au sujet d'un hôpital	131
Rue Julie prolongée, cession de terrain par les Soeurs de la Providence	96	" de l'Inspecteur de Ville, feu chez Voldric Martel, fils	131
Requête de L. J. Desaulniers	97	" du Docteur Lavois	132
Rocheleau, Ovide, salaire augmenté et fixé à \$400	97	Requête de Messrs Heures & Giroux	132
Requête de W. Stoddard & autres	99	" " Messrs Viger & Sawyer	133
Rapport du Secrétaire Trésorier	103	Rapport du Secrétaire Trésorier concernant un hôpital	135
Requêtes de J. B <sup>e</sup> , Regg, Charles et Honoré McLeod	103	" de l'Inspecteur de Ville, feu chez Euchariste Paquin	136
Rapport du Secrétaire Trésorier	105		

Requête de M <sup>rs</sup> Lefebvre & Giroux	137	Rapport de l'Inspecteur de Ville	
Rapport du Secrétaire-Tresorier concernant un hôpital pour les maladies contagieuses	135	Feu chez P <sup>re</sup> Dorion	159
Rapport sur la requête de Messrs. Giroux et Lefebvre (Sapeurs pompiers)	138	" " Uldic François, Pierre Robichon & J. Remillard	160
Rapport de l'Inspecteur, concernant les malades et les personnes décédées de la pucotte, etc -	140	Récompense de \$25 <sup>00</sup> pour arrestation de malfaiteurs aux Stations de pompes	161
Rapport de Philéas Lemay concernant un passage à l'ouest du St. Maurice pour le chemin de fer des Piles	141	Requête des Compagnies au feu	161
Requête d'Ephrem Dupresne	144	Rapport de Mr. O. J. Hamel concernant la cheminée de la cuisine de Mr. W. L. De Noncourt.	162
" de Louis Pothier	145	Rapport de Mr. O. J. Hamel concernant la fin des travaux de M <sup>rs</sup> . Perrault & Dugré	
Rue St. Charles. Prolongement de la	146	Requête de la Compagnie du Gaz concernant la reconstruction en bois de la fonderie de Mr. Rémi Remillard	171
Rapport du Comité des Chemins concernant le prolongement de la rue St. Charles.	146	Requête de Pierre Giroux	171
" du Comité de la Commune concernant la commission de Onézime Billet	146	" " Edmond Gelinas	171
" de l'Inspecteur de Ville		Rue St. Charles, motion pour acquérir les terrains nécessaires au prolongement de la rue St. Charles	171
Feu chez Oly <sup>re</sup> Pothier, les Herts		Rapport de l'Inspecteur de Ville, Feu chez Ch <sup>rs</sup> Vadeboncaur et Olivier Deschênes	172
M <sup>rs</sup> Lemis et Joseph Horion	149	Rapport de O. J. Hamel sur compte d'augmentations de Perrault & Dugré	172
" de James Barnard (Arpenteur)	150	Règlement pour amender le règlement des Chemins et grèves	177
" du Comité des Chemins concernant le prolongement de la rue St. Charles	150	Requête de André Robichon	177
Rue St. Charles. Prolongement de la	150	Requête de Geo. Marie et autres concernant l'ouverture de rues pour communiquer aux terrains achetés par Rocheleau & Dumoulin.	178
Règlement du Feu amendé	151	Rues Niverville et St. Thome, requête de Geo. Marie et autres pour le prolongement des	178
Requête de la Compagnie du Feu N <sup>o</sup> 1	152	Rapport annuel du Secrétaire-Tresorier pour 1872	185
" " " " N <sup>o</sup> 2	152		
" " " " N <sup>o</sup> 3	152		
" " Louis Brunelle	152		
" " Huret Levasseur	152		
" " Ephirin Gauthier	153		
Rapport du Comité du Feu concernant les requêtes des Compagnies du Feu N <sup>os</sup> 1, 2 et 3	154		
Requête de Messrs. J. P. Pothier et autres	156		
Rapport concern. l'alignement chez J. Gauthier	150		



Rapport de l'Inspecteur concernant l'aqueduc	185	Rapport concernant les réclamations des Compagnies du Feu Nos 1, 3 & 4	
do " do feu chez D <sup>me</sup> M <sup>re</sup> Gauthier	185	pour primes au feu du 10 Sept 72	215
do " do " " C. K. Ogden	185	Requête de John Ryan	216
do " do " " J. B. Thériage	186	" " Félix Gauthier	216
do " do plainte contre Rousseau, Joseph, pour cheminée	186	Ryan John, requête de	216
Rapport de St. G. Malhiot, C <sup>er</sup> , concernant la poursuite de Félix Charbonneau	186	Rapport de l'Inspecteur.	
Rapport du Président de la Compagnie du Chemin de fer de la Rivé Nord	187	Feu chez J. F. V. Bureau, C <sup>er</sup> .	217
Requête de M <sup>r</sup> . O. C. LeHeureux	187	Requête de M. Napoléon Dagneau	219
Requête de Moïse Dupont et autres	187	" " Messrs. G. Lassalle & autres	219
Robichou, André, nommé gardien du Carré Champlain	188	Règlement des Chemins amendé pour défendre d'étaler des marchandises, etc, dans les rues et d'espier du bois	222
Rôle d'Évaluation, plaintes examinées	188	Rues, étalage de marchandises et sciage de bois dans les rues, prohibé	222
Rapport de l'Inspecteur, feu chez Onézime Milot	192	Requête de Joseph Panneton	223
Requête de St. N. Turcotte et autres (bande de musique)	192	Rue St. Charles, comité spécial pour le prolongement de la	223
" " Amable Robert	192	Requête de Joseph Duval	225
" " Morrisette & frère	192	" " J. F. V. Bureau, Capt. des sapeurs	225
" " Albert Rousseau	192	" " Joseph Gervais Beaudoin	225
" " L. Dusault	193	" " Jos. Chateaufort & autres	225
Rousseau, Albert, requête de	192	Rocheleau & Dumoulin, achat de terrain	225
Rapport de l'Inspecteur: Feu chez Nap. Dagneau	206	Rue souterrain de Rocheleau & Dumoulin	225
" " Merit, LaBarre	207	Requête de Alph. Duboid, président de l'Union St. Joseph	228
do - Pompe Equitable	207	Rue Julie élargie	229
Règlement pour amender la taxe sur les bateaux	207	Rapport de la Compagnie du Feu N <sup>o</sup> 3	230
Requête de James Rafter & autres	208	Requête " " " " " " " 3	230
" " Eustache Sedue " "	208	Rapport concernant l'élection des officiers de la Comp <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 3	232
Rapport de l'Inspecteur concernant la Résignation des jeunes sapeurs	210	Rapport pour offrir \$168.66 à Zéphirin Gauthier \$168.66, prix de terrain cédé pour élargir la rue des Forges	233
Requête de M <sup>r</sup> . Olivier Déchainé	212	Rapport de l'Inspecteur concernant des poursuites intentées contre Messrs. Joseph. Robichou, N. M. Paleor, Mrs. Rocheleau, M <sup>r</sup> . Belinas et St. Lajoie et concernant un gardien de la Commune et de l'enclou public	233
" " " J. B. Martin, Secrétaire des ex-jeunes-sapeurs	212		
Rapport d'un Comité Général sur Requête de Olivier Déchainé et sur Requête de Onézime Milot	215		

Requête de Jacques Vigneau	234	Requête de Frs. Désaulniers	260	
" " Joseph Robichou	234	" " Johnny Lacroix	260	
Réunions des Comités fixés au vendredi	234	Rapport d'un Comité Général, concernant:		
Rapport du Comité des Chemins		1. le gardien de l'Hôtel-de-Ville	}	
concernant les requêtes de		2. la requête de Mr. L. J. Désaulniers		
Joseph Parneton & Jos. Duval	237	3. " " " " Frs. Désaulniers		
" du Comité des Chemins et		4. " " " " John Lacroix		261
Grèves sur requêtes de Jacques		5. Une prime à un feu		
Vigneau	238	6. Gratification à Mr. A. Genot		
" de l'Inspecteur des Villes Neu		Rue St. Charles, cession de terrain par		
chez Pierre Gourri	238	les Dames Ursulines, pour prolonger la	261	
Rue St. Charles, achat de terrain de Mr.		Requête de Michel Gauthier et autres	}	
Edm. Gelinat pour prolonger		pour l'ouverture d'une nouvelle		
la rue St. Charles	239	Rue dans la Commune.	261	
Rapport de l'Inspecteur concernant les		Requête de M. Warnecke	266	
Chemins d'hiver	244	" " M <sup>rs</sup> O. Bélisle	266	
Rapport d'expertise pour évaluer le		" " Sévère Duval	266	
terrain de Zéphirin Gauthier	244	" " Fabien Féron	266	
Requête de Joseph Châteauneuf et autres	245	Ritchot, Moïse, résolution pour acheter	}	
" " Albert Cadrette et autres	245	ses parts dans l'Agueduc		266
Rue St. Charles, rapport à faire sur le		Rue nouvelle dans la Commune, arpen-		
coût approximatif du prolongement de la	245	tage pour ouverture d'une	266	
Rapport à faire sur l'état financier		Rapport de l'Inspecteur, feu chez Mr.	267	
de la Corporation	245	Alex. McKelvie	267	
Requête au Lieutenant Gouverneur		Requête (2 <sup>e</sup> ) de Frs. Désaulniers	267	
pour un magistrat stipen-		" " Frs. Lacombe	268	
diaire ou un recorder	246	" " Frs. Page	268	
Rapport du Secrétaire-Trésorier sur		" " Fab. Féron rejetée	271	
l'état financier de la Cité	248	" " David Aubry	272	
Rapport de l'Inspecteur, feu chez Mr.		Rapport du Sec. Prés., recettes et dépenses		
Che Rousseau	250	en Février 1873.	275	
Rapport du Dr. Gervais, médecin Vaccinal	251	Ramoneur, Che. Gagné nommé	276	
Reviseurs des listes électorales, nomina-		Requête de Dom <sup>me</sup> & <sup>me</sup> P <sup>re</sup> . Cormier,	277	
tion des	251	" " Ad. Bussière	277	
Règlement des Chemins amendé	255	" " Benj. Milot	278	
Requête des Sœurs de la Providence	256	" " Paul Blais	278	
Requête de L. J. Désaulniers	256	" " Pre. Grenier	278	
Rapport du Secrétaire-Trésorier	259	" " André Robichou	278	
" de l'Inspecteur, feu au Collège	259	Robichou, André, requête de	278	

Règlement du Feu, avis de motion de Mr. L. E. Germain pour amender le 278.	278.	Requête de Th. Capelle-Sommariipa	310
Règlement du Feu amendé	280.	" " L. J. Désaulniers	310
Rapport de l'Inspecteur de Ville :- Feu chez Mr. B. Dassalle	283	" " Ovide Rocheleau	310
" " M <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> Turcotte	283	Rocheleau, Ovide, requête de	310
" " Mr. D. G. LaParre	283	Rue Bureau, vente d'emplacements	312
" " Mr. Thos. Fortin	284	sur la rue	312
Requête de Louis Décoloteau père	284	Requête de la Comp <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 4, Sapeurs	313
Requête de Joseph Mongrain	285	" " D <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> Ls. Arcand	313
Régistrateur, motion pour le paiement du bureau et de la route du	286	Rapport sur requête de D <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> Ls. Arcand	314
Requête de Monoré Larivière	287	" " " de C <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 4	314
" " Joseph Duval	288	Rue Bugeau, vente d'emplacements	314
" " Maigret & Désaulniers	288	Rue St. Charles, achat de terrain de Eugène	315
" du Capt. J. F. V. Bureau	288	Marchand pour prolonger la	315
Rapport du Comité Général sur Requête de Mrs. Page,		Requête de D <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> J. E. Turcotte	317
" " Benj. Milot		" " Aug <sup>t</sup> Gauthier et autres	318
" " Paul Blais	288	Rapport de l'Inspecteur de Ville :- Feu chez Ed. Cloutier	322
" " Pierre Grenier		" " M <sup>re</sup> Edw <sup>d</sup> Boustall	323
" " Ls. Décoloteau		" " J. B. Gauthier et autres	323
" " Monoré Larivière		boyaup et succoires de la Comp <sup>ie</sup> N <sup>o</sup> 1	323
Requête de D. G. LaParre	293,	Requête de M <sup>re</sup> Lanigan et N. L. De Noncourt	324
Rapport sur requête de D. G. LaParre	294,	" " J. V. Woolsey et autres	324
Requête de Zach. Cloutier & autres	298	" " Ls. Brunelle et frère	324
" " Sévère Duval	300	" " la Comp <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 1	324
Rapport sur requêtes de Joseph Duval & Sévère Duval	302	Résolution pour employer un assistant surnuméraire	326
Règlement du Conseil Municipal de la paroisse des Trois Ri- vières concernant les chiens	302	Rapport de l'Inspecteur de Ville :- Feu chez A. B. Cressi, Car.	329
Requête de Pierre Vigneau	302	Requête de J. B. O. Dumont et autres	330
" " J. M. Décoloteau	302	Rapport du Comité des Chemins sur la requête de D <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> J. E. Turcotte	331
" " la C <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 3	302	Rapport de l'Inspecteur de Ville :- Feu chez Amb. Deslauriers	332
Revenus des marchés, etc, vente des Robichou, André, nommé gardien du Carré Champlain	305	Feu chez Gelinas & frère	332
Résolution concernant la loca- lisation du chemin des Piles	306	Rapport d'experts concernant le terrain de John Roland	337
		Rapport de l'Inspecteur de Ville, Feu chez Henry McKelvie	340
		" " W. Stoddard & Co.	341
		Robillard, C., et al, Protch de	342
		Requête de Sévère Duval et autres	342

Requête de J. A. Lamarche et autres	342	Rapport de l'Inspecteur de Ville :	
" du Rev <sup>d</sup> C. F. Baillargeon et autres	342	Feu chez Oliv. Déchainé	368
" de Frs. Gehinas	342	Désignation des sapeurs pompiers	369
Rue St Paul, comité concernant le		Requête de L. C. Cuvais et autres	369
Ruisseau de la rue - - -	343	Rapport de l'Inspecteur de Ville :	
Rapport du Comité d'Eclairage sur le		Feu chez. Mld <sup>s</sup> Martel, Es.	373
Compte de la Compagnie du Gaz	344	Rapport sur requête de Jos. Dufresne	373
Rapport du Comité des Marchés sur la		Ramoneur, salaire fixé à \$250-	374
requête de J. A. Lamarche et autres	344	Requête de Sévère Duval	374
Rapport du Comité des Chemins sur requête		" " Joseph Duval	374
du Rev <sup>d</sup> C. F. Baillargeon et autres	345	" " Jean Giroux	374
Rapport de l'Inspecteur de Ville : feu chez		" " L. J. Beaudry	374
Joseph Guilbert	345	Rapport sur requête de Sévère Duval	378
Rapport de St. G. Malhiot, Esr., concernant		" " " " Joseph Duval	378
l'expertise du terrain de J. Roland	346	" " " " Jean Giroux	378
Rue St Charles, rapport de St. G. Malhiot, Esr.,	346	Ramoneur, engagement de Emml. Monnier	378
do Expropriation du terrain		Rue St Charles, achat de terrain de M <sup>r</sup> .	
de John Roland	346	J. St. Normand	37
Rapport de l'Inspecteur de Ville :		Rapport de l'Inspecteur de Ville : -	
Feu à la boutique de St. M. Kelvie	352	Feu chez Edouard Dupont	381
" chez Mr. Pierre Nourri	352	" " Charles Marceau	381
Rue St Charles, vente de terrain par		Rapport du Secrétaire Trésorier	385
John Roland ratifié	352	" " do	394
Requête de E. M. Stark, Esr.	354	" " do	395
" " Mr. Jos. Dufresne	354	" de l'Inspecteur de Ville	
Rapport de l'Inspecteur de Ville :		Feu chez J. C. H. Craig	396
Feu chez A. M. Godin	359	Règlement concernant le Dépar-	
Rapport sur requête de E. M. Stark, Esr		tements des Chemins et	
" concernant partie de la Rue Royale	361	Grèves amendé	396
Rapport de St. G. Malhiot, Esr., sur la demande		Requête de Joseph Pagé	398
de E. M. Stark, Esr.	362	Requête de la C <sup>ie</sup> du Feu No <sup>2</sup>	402
Rapport concernant le cours d'eau de la		" de Joseph Panneton	402
Rue St Paul - - - - -	362	Rapport du Comité Général du	
Rapport du Secrétaire Trésorier des		Conseil sur lettres du Rev <sup>d</sup>	
Revenues et dépenses pour 3 mois.	365	M <sup>r</sup> Baillargeon & de Geor. B.	
Ritchot, Moise, achat de ses droits dans		Louin Esr.	403
la Compagnie d'Acqueduc	365	Requête de Jos. Dufresne père	406
Révision des actes d'incorporation	366	" " J. Renick & W. Morrow	410
Requête de Mr. Aug <sup>t</sup> Cloutier	366	" " Grég. Dumont et autres	410
do " " Rev. E. Stark	366	" " P <sup>r</sup> Lacroix & autres	413

Requête de la Comp <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 1	413	Requête du Club Dramatique	438
Règlement concernant les Rébentures	413	Rapport de l'Inspecteur-de-Ville,	} 438
Récompense de \$100 concernant les Feux du 25 + 26 Mars 1874	416	Feu chez Lacroix et frère et autres,	
Rapport du Secrétaire-Trésorier	418	" " M. Désaulniers, Ect.	439
Rapport du Maire et du Sec. Trés. concernant les Rébentures	421	Rue Tremaman, lettre de E. C. Taché, Ect.	440
Requête de Messrs. Marc Pratte et autres	422	Requête de Félix Déroteau	440
Rapport de l'Inspecteur de Ville Feu chez Les. Poliquin	424	Requête de Olivier Ford et autres	440
Requête de M <sup>rs</sup> Ant <sup>ne</sup> Marineau	424	Revenus des marchés, etc. Vente des	442
" " Hyacinthe Vallières et autres	425	Requête de J. A. Camirand et autres pour les	} 442
" " Fred. Stobbs et autres	425	Rue St. Charles et Hertel -	
" " Charles Margeau	425	Requête de Napoléon Guillemette et autres	442
" " la Comp <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 3	425	Requête de Nap. Dagneau et autres	444
Rapport du Comité Général sur requêtes d'Ant <sup>ne</sup> Marineau et Hyacinthe Vallières et autres	425	Rapport sur lettre de J. A. Burke et sur requête de F. Déroteau.	445
" du Comité des Marchés sur requête de M. Pratte et autres	427	Requête de Félix Déroteau, rapport sur la	445
" de l'Inspecteur de Ville Feu chez M <sup>rs</sup> Moïse Alarie	428	Rapport du Comité du Feu	445
Règlement du Feu, motion pour amener des la	430	" " " des Chemins sur requête de N. Guillemette et autres et	} 449
Rue St. Thomas. - Ouverture de la	431	pour prolonger la rue St. Chr <sup>s</sup>	
Rapport du comité des Chemins con- cernant un terrain de J. L. Clair, Ect., pour prolonger la rue St. Maurice	433	Requête de N. Guillemette et autres, rapport sur la Rue St. Charles, rapport concernant le prolonge- ment de la	449
Rapport sur la requête de la Compagnie du Feu N <sup>o</sup> 3	434	Rapport du Comité Spécial pour vente d'un terrain aux Commissaires d'École	449
Rue St. Maurice, résolution pour acquiescer un terrain de J. L. Clair	434	Rapport de l'Inspecteur de Ville, feu chez Antoine Duchesne	450
Rapport N <sup>o</sup> 1 de l'Inspecteur de Ville, Feu à l'Evêché	} 435	Requête de M <sup>rs</sup> McDougall et autres concer- nant l'aqueduc	450
Voiture des Sapeurs		Requête de J. N. Bureau, Ect.	451
Rapport N <sup>o</sup> 2 de l'Inspecteur de Ville, Feu au Collège	} 435	Rapport du Comité Général sur requêtes des Pompiers et de M. M. McDougall et autres	} 451
Maison des Frères Supérieurs		Rapport sur lettre de R. G. LaBare, Ect.	
Règlement du Feu arrendé	436	" de l'Inspecteur de Ville: Feu au Collège	} 453
		" chez Oliv. Bouchard	
		" " Michel Caron	
		Rue Volontaire, allocation prolongement de la	454
		Requête de Joseph Page	455
		Rapport sur requête de J. N. Bureau, Ect.	455
		" du Sec. Trés., état des appropriations	456

Rue St. Charles, achat de terrain pour prolonger la —	458	Rapport de l'Inspecteur de Ville feu chez Hercule Girard	495
Requête de la Compagnie du Feu N° 3	459	" " Francois Dargis	496
" " Messrs. Thos. Fortin & M <sup>rs</sup> . Chagnon	459	" " Jacques Maule	496
Rapport de l'Inspecteur, feu chez John Ryan	460	" " Louis Bergeron	496
Requête de M. L'Heureux, (Sapeurs pompiers)	461	" " Michel Capon	496
Rapport sur les requêtes pour la traverse du St. Maurice	462	" " A. S. Hart	496
Requête de G. M. Hart et autres	464	Reglement concernant le prolongement de la rue St. Maurice.	500
Rapport de l'Inspecteur, feu chez Mill. Ross & Co	469	Requête de M <sup>rs</sup> . Lafliche & autres	505
Roberts, Thos. G., lettre de	473	" " Jos. Dupresne & autres	505
Requête de Chagnon & Fortin	474	" " Jos. Grenier & autres	505
Rapport du Secrétaire-Tresorier (annuel)	476	" " Olivier Postaler fils.	505
Rôle d'Evaluation 1874, plaintes contre le	478	" " O. G. L'Heureux	505
" " homologué	479	" " John Schroeder & autres	505
Requête de M <sup>rs</sup> . L. A. Desaulniers	480	Rapport du Comité Général, sur requête de N. S. Dumont & autres	505
" " " N. A. Du Berger	480	de Jacques Maule	505
" " " John M <sup>rs</sup> . Dougall & autres	480	Rapport de l'Inspecteur de Ville concernant l'ouverture des rues sur les terrains des <sup>propres</sup> Ursulines	505
" " " Joseph Dupresne	485	Rapport de l'Inspecteur de Ville sur requête de M <sup>rs</sup> . Lafliche	511
" " " Louis Capragino	485	Rapport du Comité Général sur requête de M <sup>rs</sup> . Lafliche	511
" " " E. M. Hart	485	Reglement de la Police amendé	513
" " " O. G. L'Heureux	488	Requête de E. C. Beau de P	516
Raiche - Bille de \$500 <sup>00</sup> à D <sup>elles</sup>	490	" " Ephrem Tisdell	516
Requête de la C <sup>de</sup> du Feu N° 2.	492	" " N. L. De Moncourt	516
" " " " " " N° 3.	492	Rapport du Comité Général concernant l'Assurance de l'Abrial Decoteau	516
" " O. G. L'Heureux	492	Rapport du Comité du Feu concernant les primes	517
" " Augustin Cloutier	492	Rapport du Comité des Chemins sur requête de M <sup>rs</sup> . Jos. Dupresne & autres	520
" " J. S. Dumont & autres	492		
" " Jacques Maule	492		
Rapport du Comité Général sur requête de Chagnon & Fortin	492		
" de John M <sup>rs</sup> . Dougall & autres	492		
" sur lettre de M <sup>rs</sup> . Chagnon	492		
" concernant les ponts du St. Maurice et l'Acqueduc	493		
" du Comité du Feu sur requête de G. M. Hart & Co.	493		
" sur l'état des différentes pompes de la Cité	493		

Rapport de l'Inspecteur de Ville Feu chez Tho <sup>s</sup> . Farnet	520	Ritter, J. W. Feu chez	546
" " Henry S. Fearon	520	Rapport du Comité Général pour sou-	
" " Joseph Bernier	521	missions sur rues sous contrôle	548
" " Henry M <sup>e</sup> Kelvie	521	Rues sous contrôle. Soumission de Jos.	
Requête de L. G. Duval, Esq.	525	Dufresne acceptée	548
Rapport de l'Inspecteur de Ville Feu au Vieux Collège	526	Rapport du Comité des Marchés sur lettre	
Feu chez Louis Robichon	527	de M <sup>rs</sup> Lervais & Lérin	549
Règlement concernant la prolongement de la rue Bureau	527	Requête de H. G. Fearon, Esq.	552
Rue St. Maurice. Ouverture de la	529	" " L. G. Duval, Esq.	552
Requête de Sévère Duval	530	Richard, Rev <sup>d</sup> . L. Lettre de	552
" " Joshua Shenaman	530	Rapport du Comité de Santé concernant	
Rapport de l'Inspecteur de Ville Feu chez C. Levarseur	532	la picotte	556
Feu chez Luc Picourt	533	Rapport semianuel du Sec <sup>r</sup> Sup <sup>r</sup> .	557
Feu chez W <sup>m</sup> Janigan	533	de l'Inspecteur de Ville	
Feu chez Luc Picourt	533	Feu dans les petites Halles du	
Feu chez Ant <sup>h</sup> Desaulniers	533	Marché aux denrées	557
Requête de Jos. & L. Tanneton	536	du D <sup>r</sup> J. Baker Edwards sur	
" " Joseph Duval	536	analyse d'eau	557
" " Jos. Dupré et Félix Fleury	536	du Comité Général sur lettre	
" " Théodore Martel	536	de A. B. Oressé	559
Rapport du Comité des Chemins sur requête de Joshua Shenaman	537	d'Estimateurs concernant la	
Rivière St. Maurice - Traverse	539	propriété de H. G. Fearon	560
sur la	539	du Comité du Feu. Récompense	
Rachat des lots & ventes	540	de \$300 <sup>00</sup>	561
Rapport de l'Inspecteur de Ville Feu chez R. LaBarre	542	Récompense de \$300 <sup>00</sup>	561
" " L <sup>me</sup> Harquoil	542	Rapport de l'Inspecteur de Ville concer-	
Rues sous contrôle - Soumissions	543	nant les primes	561
pour entretien des	543	de l'Inspecteur de Ville, Feu	
Rapport du Comité des Chemins	546	chez Moïse Pailé	562
sur requêtes de Messrs.	546	du Comité du Feu concernant	
Duval & autres	546	les primes	569
Rapport de l'Inspecteur de Ville Feu chez J. W. Ritter	546	Rue Dadeaux et partie de rue des Forges	
" " R. LaBarre	547	mises sous contrôle	566
		Rues sous contrôle, entretien entreprise par	
		Joseph Dufresne (pour hiver)	567
		Rapport concernant les primes réclamées à	
		différents feus par les pompiers	569
		Rapport concernant des secours aux pauvres	573
		Rapport concernant les primes	574
		" feu chez Ch. Lesieur	575

Règlement pour diviser la cité en arrondissements de votation	575	Requête de J. B. Normand & autres	596
Requête de O. E. L'Heureux	577	Résignation des pompiers de la C <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 1	602
" " Alf. Tessier	577	Requête de Alex <sup>d</sup> McKelvie & autres	603
" " Pre. Nourri et autres	577	" " Ad. Trudelle & autres	603
" " J. V. Woolsey	577	Rapport de l'Inspecteur, feu chez Ross & Co	604
Requête " V. Guillet	580	" " " " Mrs. Dargis	604
Rapport sur lettres et requêtes diverses	580	" " " " Pre. Sagnon	604
Requête de Brousseau & Bonrassa	584	" " " " Lupien & Girard	605
" " J. B. Comeau & autres	584	Requête de C. E. L. Désaulniers et autres pour empêcher les jeux de pelottes dans le Carre Victoria	606
" " C. A. G. LaBarre	584	Requête de J. M. Desilets	606
" " F. W. Despins et autres	584	Rapport sur requête de A. Trudelle & autres	606
" " O. Levasseur et autres	584	" " " " A. McKelvie & autres	607
Rue Volontaire, requête pour élargissement de la	584	" " " " " concernant la C <sup>ie</sup> du Feu N <sup>o</sup> 1	607
Rue St. Denis, " pour prolongement de la	584	Requête de J. C. St. Craig et autres	609
Rapport de l'Inspecteur, feu chez D. Morin	586	" " du Frere Gedeon	609
Requête de Ross, Ritchie & Co	588	" " de A. L. Désaulniers et autres	609
" " John Godwin	588	Rapport de l'Inspecteur concernant les bâtisses en bois	610
" " Narcisse Masse	588	Revenue des Marchés, vente des	610
" " Ant. Jacques et autres	588	Requête de Eli. Beaudet & autres	612
Rapport sur req <sup>te</sup> de Brousseau & Bonrassa	588	" " Nector Marchaterre & autres	612
" " " " J. B. Comeau & autres	588	Rapport sur requête de J. C. St. Craig et autres	612
" " " " Jos. Petté & autres	589	Résolution pour émettre \$115000 de débentures	612
Ross, Ritchie & Co, requête de	588	Requête de P. Lemaire et autres	616
Rue St <sup>e</sup> Elizabeth, rapport concernant l'achat d'un terrain de Morise Livernoche pour le prolongement de la rue St <sup>e</sup> Elizabeth	590	Rues sous contrôle, frais d'arrosage	618
Rapport de l'Inspecteur, feu chez Félix Desjardins	590	Rapport annuel du Sec. - Trés.	620
" " " " Cyrille Roule	591	Rapport de l'Inspecteur, feu chez Philéas Caron	620
" " " " Jos. Borque	591	Rapport sur requête de Eli. Beaudet et autres	626
Regrattiers, heures auxquelles ils pourront acheter sur les marchés	592	Résolution pour voter les appropriat <sup>ns</sup>	626
Requête du Rev. L. Richard & autres	593	" " fixer les heures de bureau du Sec. Trés.	627
Richard, Rev. L. Richard & autres, requête	593	Requisitions devant accompagner les comptes contre la Corp.	627
Rapport du Secrétaire-Trésorier accompagnant copie des procès-verbaux du Conseil concernant la reconstruction des Ponts du St. Maurice	594	Requête de Nector Marchaterre et autres, conclusions adoptées	628
Rapport de l'Inspecteur, feu chez D <sup>ne</sup> V. R. Cooke	595		



Saisie contre Géphirin Légaré 663  
Secrétaire Présories, règlement concer-  
nant le — et la tenue des ou  
bureau, amendé 662

Requête de Eug. Beaumier et autres	629	Règlement pour amender le règlement du Feu	661
" " John Stanley et autres	629	Règlement pour amender le règlement de la Police	662
" " Edouard Méthot	629	Règlement pour amender le règlement concernant le Sec.-Trés. et son Bureau	663
" " Isaac Gauthier	629	Règlement concernant les amendes et pénalités	664
" " Michel Caron et autres	630	Rapport de l'Inspecteur de Ville: - Feu chez J. Rankin & Co-	669
Rapport du Comité de l'Eclairage	632	" " M. Gelinas et autres	669
" del'Ass.-Sec. Trés. sur l'Acqueduc	632	" " L. C. Gervais	669
Rôle d'Evaluation, comité pour juger les plaintes contre le	633	Rapport de M. Lesage (Acqueduc)	670
Requêtes de la Comp <sup>ie</sup> du Feu n <sup>o</sup> 1	635	Rapport de l'Inspecteur de Ville: feu chez Ant. Chrétien	672
" " " " " " " 3	635	Requête de M. V. Guillet & autres	672
" " J. H. Tapin et Téléph. Lemaire	635	" " M. Pierre Michelin & autres	673
" " Joseph Dufresne	635	" " do " "	673
Rapport sur requête de M. Caron et autres	635	" " John Turner	673
" du Comité de l'Eclairage	637	" " de la Comp <sup>ie</sup> du Feu n <sup>o</sup> 1	674
Requête de la Comp <sup>ie</sup> du Feu n <sup>o</sup> 2	639	Rapport du Comité de l'Eclairage pour la pose de lampes à l'huile	677
" " P. Lassalle et autres	639	Rapport de l'Inspecteur de Ville: Feu chez Louis Malot	678
" " Séverin Duval	639	Rues sous Contrôle - motion concernant les	566
" " l'Ét. St. G. Malhiot et autres	639	Rue St. Paul - Cession de terrain pour prolongement de la rue St. Paul, par Frigon & Dumoulin	585
Rapport sur requête de Tapin & Lemaire	640		
" " <sup>requêtes</sup> de la Comp <sup>ie</sup> du Feu n <sup>o</sup> 3	641		
" " requête de Ed. Méthot	641		
" " " " John Stanley et autres	641		
" " " " John Rankin & aut.	642		
" concernant les décors del' Hôtel-de-V.	643		
" de l'Inspecteur, feu chez E. Dupont	643		
Requête de Hercule Pannetier	645		
" " A. Bellefeuille et autres	645		
" " Chagnon & Fortin	653		
Rapport sur requête de Sév. Duval	653		
" de l'Inspecteur de Ville			
Feu chez Isaac Gauthier	654		
" " Edouard Férou	654		
Règlement pour amender le règlement des Cotisations & Taxes	654		
Règlement pour amender le règlement concernant les au bergistes et marchands de liqueurs.	660		
Règlement			

Secrétaire-Trésorier autorisé à aller à Montreal au sujet des plans pour l'hôtel-de-ville	12	Secrétaire-Trésorier autorisé de comparaitre dans une tierce saisie	161
Subside au Vapeur "Dixie"	22	Stations de pompes, Récompense pour arrestation des malfaiteurs aux	
Oceau de la Corporation, nouveau	24	Stations de pompes	161
Soumissions demandées pour l' Hôtel-de-Ville	26	Secrétaire-Trésorier, rapport pour 1872	185
Soumissions pour l'Hôtel-de-Ville reçues de Chs. Dugré, acceptées	31	Sapeurs, résignation des jeunes =	210
Secrétaire-Trés., rapport annuel (1871)	32	do, requête du secrétaire des	212
Sampson Saml., et autres, requête	56	Sapeurs, compagnie réorganisée	
Saisie contre O. Z. Hamel	72	St. Pierre, Théodule, nommé inspecteur de clôtures et fossés	222
Shérif des Trois-Rivières, lettre du	75	Sapeurs, requête du Capt. J. F. N. Bureau	227
Soumission de John Watson pour gaz	86	Salle Publique louée à D <sup>lle</sup> Clark	240
" " " " " "	92	St. Pierre, Théodule, et Aubry, Elzéar, procès- verbal d'un cours d'eau	241
et fournaises	92	Secrétaire-Trésorier, rapport sur l'état des finances de la Corporation	241
Salair de L. J. Desaulniers fixé à \$400-	97	Secrétaire Provincial, lettre du	241
" " Ovide Rochelau " " \$400	97	Sœurs de la Providence, requête des	250
Soumission de Messrs. Perrault & Dugré pour la décoration de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville	99	Soumission pour une traverse à vapeur en hiver	257
Stoddard, W., et autres, requête de	99	Soumissions de J. B. Normand pour traverse	270
Soumission (2 <sup>e</sup> ) de Perrault & Dugré pour Hôtel-de-Ville, décoration	99	Saisie contre Pélis Charbonneau	289
Secrétaire-Trésorier, Rapport du	103	" " do	290
do	103	" " do	291
Soumission de Aug <sup>e</sup> Guillemet fils,	115	Salair du Gardien de la Commune	
" " Napoléon Guillemet	116	Shortie, James, nommé président des élections municipales	305
Sapeurs pompiers, Compagnie de St. Vincent de Paul, Allocation de \$50 <sup>00</sup> à la Société de	133	Sapeurs, requête de la Comp <sup>ie</sup> des =	313
Salair de O. Z. Hamel, fixé à \$2 <sup>50</sup> par jour	137	Salair d'un employé sur numéraire	326
Sapeurs pompiers, rapport sur requête pour costumes & fourniment	138	Soumissions pour costumes de pompiers	329
Saisie contre Edouard Lavolette	143	" de Panneton et Rochelau accep- tée	330
Soumission de Ouz <sup>e</sup> M. Bilot	145	Soumissions pour bois de chauff- rage	353
" " L'Esprit pour uniformes de pompiers	160	Soumission de M. Wm <sup>e</sup> Chagnou acceptée	355
		Sapeurs pompiers, résignation des	369
		Salair du ramoneur fixé à \$250 <sup>00</sup>	374

Shortis James, avis de motion pour Amender le règlement des chemins 375	Secours de la Providence. Allocation aux 514
S <sup>te</sup> Angèle, avis à la municipalité de, Concernant la traverse d'hiver 385	Soumissions de M <sup>rs</sup> J <sup>as</sup> Marchand et O. Gudef pour bois de Chauffage 516
Secrétaire-Trésorier, rapport semi-annuel 389	Shortis J <sup>as</sup> Billet de \$2000 <sup>00</sup> à 528
do. " 394	" " Billet de \$6000 <sup>00</sup> à 538
do. " 395	S <sup>te</sup> Maurice - Traverse sur le 539
Shortis James, Billet en faveur de \$15000 398	Soumissions pour entretien des rues sous contrôle 543
" " Billet de \$800 en fav <sup>r</sup> de - 408	Do. Rapport du Comité Général 548
Salle de l'Hotel de Ville. - Tarif des prix de loyer de la 415	Soumission de Jos. Dufresne pour entretien des rues sous contrôle, acceptée 548
Secrétaire-Trésorier, Rapport du 418	Secrétaire-Trésorier, Rapport semi-annuel 554
Shortis James, nommé Procureur 419	" " autorisé à payer \$2000 <sup>00</sup> à la famille Hart 558
" " Billet de \$6000 en fav <sup>r</sup> de - 421	Secours aux pauvres - vote de \$100 <sup>00</sup> 570
" " " " \$4000 " " " - 422	Société S <sup>te</sup> Vincent de Paul - Vote de \$100 <sup>00</sup> à la 570
" " " " \$800 " " " - 422	Secours aux pauvres 574
Stobbs Fred. & autres, Requête de. 424	Société de Construction, loyer d'une salle 577
Secrétaire du Département des Travaux Publics. - Lettre de 431	Secours aux pauvres, rapport concernant 573
Sapeurs, voiture des 435	Soumissions demandées pour indication des rues et numérotage des maisons 581
Soumissions pour lieux d'aisance sur le Marché-aux-Denrées 438	Station des Sapeurs, loyer de M <sup>rs</sup> M <sup>rs</sup> Dvor 586
do do do do 441	Saisie contre O. E. LeMeunier 592
do de Adolphe Duval acceptée 441	Soumissions pour noms de rues et numérotage des bâtisses, etc 598 & 600
Sapeurs, requête de M <sup>r</sup> LeMeunier, Capt. des. 461	Soumissions pour noms des rues &c. 600
réorganisation de la C <sup>ie</sup> des 463	" de M <sup>rs</sup> Coulombe acceptée 600
Secrétaire-Trésorier, rapport annuel 476	" demandées pour transport de la maison de M. Rivernoche 602
Shortis J <sup>as</sup> - Billet de \$1000 <sup>00</sup> à 481	Secrétaire-Trésorier, rapport annuel, 1875- 620
Sanagin Louis Requête de 485	Salaires des compagnies du feu changés 625
Soumissions de Joseph Duval Léon Duval Philippe Bellefeuille Jean Hebert pour tenacement des rues Bureau, Royale &c. 488	Sec-Trésorier, heures de bureau fixées 627
Soumission de Jos. Duval acceptée 497	Salaires de l'Assistant Secrétaire-Trésorier et de l'Inspecteur augmentés 628
Sec-Trés. - Billet de \$2000 <sup>00</sup> au 502	Stanley, John, et autres, requête de 629
Skroeder John & autres, Requête de 505	Salair de M <sup>rs</sup> Warnecke, augmenté 635
Shortis J <sup>as</sup> - Billet de \$2000 <sup>00</sup> à 514	" des évaluateurs augmenté 640
	Stanley et autres, rapport sur requête de 642
	Salair de Ed. Méthot augmenté 641

Terrain de D <sup>ne</sup> Zéphise Lapointe	33	Terrain, rue Royale, vente aux Commissaires	
Trottier, J. B. autres, Requête de	156	d'École d'un	449
Terrain vendu à Louis Pothier	156	Traverse du passage, lettre de Joseph Page	457
Tiro-saisie, Secrétaire Trésorier auto-		" " " , requête rapport sur	
risé à comparaître dans une	161	" " " , tarif des piéges sur la	466
Transport des séances et des bureaux du		Turcotte Avis de motion de M <sup>rs</sup>	498
Conseil à l'Hôtel-de-Ville	164	" " " " " "	499
Turcotte, F. W., et autres	192	" " " " " " Bille de \$2000 <sup>rs</sup> à M <sup>rs</sup> St.	524
Taxe sur bateaux, amendement	207	Trenaman Joshua, Requête de	530
Terrains vacants sur le Côteau St. Louis	229	" " - Rapport du Comité	
Taxes dues par Pre. Dioteau, remises	236	" des Chemins sur requête de	537
Turner, John, taxes, etc, dues par	237	Traverse sur le St. Maurice	539
Traverse à vapeur en hiver, motion pour		Turcotte Arthur Pro-Maire	550
demandeur des commissions pour	257	" - Avis de motion de M <sup>rs</sup> St.	566
Turner, John, motion pour régler la dette de	263	Tessier, Alfred, requête de	571
do, do, billet de	268	Traverse au Cap, requête de Proussau & Proussau	
Traverses, commission de J. B. Normand	276	Tapin, F. W., nommé évaluateur	581
do, lettre de do	284	Transport de licence de M <sup>rs</sup> Redard	
do, lettre de Chs. Bourgeois	298	à M <sup>rs</sup> Chap. Desaulniers	582
do, requête de Pr. Nigreau	302	Transport de la maison de M <sup>rs</sup> Livermoche	
Trudelle, D <sup>ne</sup> S <sup>te</sup> Ob., billet pour \$500 <sup>rs</sup> à -	312	Commissions demandées pour	600
Terrain pour prolonger la rue St. Charles		Trudelle, Ad., et autres, requête de	600
acheté de Eugène Marchand	317	do " " , rapport sur requête de	606
Turcotte, J. B., requête de D <sup>ne</sup> Veuve -	317	Tapin et Lemay, requête de Messrs.	
Tapin, F. W. Bille de \$300 <sup>rs</sup> à D <sup>ne</sup> -	326	do " , rapport sur requête de	640
Turcotte, D <sup>ne</sup> Veuve J. B., rapport sur la		Taxes et Cotisations, règlement amendé	652
requête de	331	Turner, John, requête de	673
Taxes et cotisations, arriérés de	366	Traverses du St. Laurent, licence	
Turcotte, M <sup>rs</sup> Arthur, nommé membre du		exclusive à Chs. Bourgeois	1110
Comité des Finances au lieu de			
Mr. Craig	373		
Traverse entre la Cité et le Cap	383		
Traverse d'hiver entre la Cité et St. Angèle	385		
Tarif des frais de loyer de la Salle de			
l'Hôtel-de-Ville.	415		
Taché, E. C. Cor. - Lettre de	416		
Traverses entre la Cité et le Cap	443		
do " " " " " " , requête de			
N. Dagneau & autres	444		
do " " " " " " résolution adoptée	444		

Uniformes des Compagnies du feu N° 1 et 2	
Somme de \$450 <sup>00</sup> accordée pour	162
Union S. Joseph, requête du président	228
Ursulines, Dames, cession de terrain pour prolonger la rue S. Charles	264
Uniformes, requête de la C <sup>ie</sup> N° 2	302
"    "    soumissions pour la Compagnie N° 3	316
"    "    soumission pour C <sup>ie</sup> N° 3	329
"    "    do de Panneton et Rocheleau acceptée	330

Vallières, Madame Veuve, Emprunt de \$3000 <sup>00</sup> de _____	5.	Vente d'emplacements sur les rues Bureau Gervais	427
Vote de \$100 aux pompes à vapeur "Dixie", subside au	22	Voiture des sapeurs	435
Vente des revenus des marchés, etc	22	Vente des revenus des marchés, étaux, etc	435
Vallières, D <sup>me</sup> J <sup>ve</sup> , Pille en faveur de	40	Vente d'un terrain aux Commis. Rd' Ecole	450
Vapeur traversier en hier, requête pour	49	Vaccinateurs, nomination des	450
do. Comité concernant un	63	Voteurs municipaux, comité pour	464
Vente du terrain de Amidei Giroux à E. M. Hart	64	réviser les listes des	464
Vaccinateurs, nomination des	86	Visite du Gouverneur Général, motion pour	
Viger et autres, Rapport du Comité du	111	autoriser le Maire à descendre à Québec	
sur requête de	111	au sujet de la -	477
Viger & Sawyer, Requête des besers.	117	Vote des appropriations, 1874 à 1875	482
Vaccinateurs, rapport du D <sup>r</sup> Gervais	133	Vente des Glacières dans le Marché	
Vente d'un terrain à Louis Pothier	133	aux Derrées	547
" des revenus des marchés, etc. -	132	Votation - Arrondissements de	571
Vapeur "Dixie", subside de \$300 au	156	Vente des magasins du marché	576
Vigneau, Jacques, requête de	164	" du quai de la Corporation	583
Vigneau, Jacques, Rapport du Comité des	193	Kansas, P.P., avis de motion de	591
Chemins sur requête de _____	234	Vente des revenus des marchés et étaux	591
Vaccination, rapport du D <sup>r</sup> Gervais	238	Vote des appropriations 1875-1876	626
Vente de terrain par Edm <sup>d</sup> Gelinus	257	Vente de l'Aqueduc	633
Vente des glacières	252	" à Lévis Orval d'un emplacement	633
Vente des Magasins du Marché	263	Vapeurs traversiers sur le St. Laurent,	
Voûte et bureau du Régistrateur	284	privilege à Chs Bourgeois	671
Vente de la maison de Mr. Edm <sup>d</sup> Gelinus	286		
Vente à Alex <sup>d</sup> McKelvie père	287		
Vigneau, Pierre, requête de	296		
Vente des revenus des marchés, etc.	302		
Voteurs, comité pour réviser les listes	305		
Vente d'emplacements sur la rue	312		
Bureau	312		
Vote des appropriations, 1873-1874	333		
Vente de terrain par John Roland	352		
Vente des Glacières	394		
" " Magasins du Marché	416		
Vallières Hyacinthe & autres	425		
Requête de _____	425		
" " " Rapport	426		

Watson, John, Soumission pour bag	92.	20
do rapport sur soumission	94	
Warnecke, Gs., requête de		266
do , nommé gardien de l'Hôtel de Ville		271.
Woolsey, J. V., et autres, requête de		324
do , lettre du Bureau de Commerce concernant les ponts de St. Maurice, etc. —		383.
Woolsey, J. V. Proté de		422.
Ward et Hochard d'un terrain de J. K.		543,
Ward et J. V., et autres, requête de		544
Warnecke, Gs., salaire augmenté		636



Y

Zouaves-Sapeurs, résignation des — 210  
" = " , requête du Secrétaire des 212